PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

HUMANITIES RESEARCH COUNCIL
SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH AND ITALIAN ART 1400-1800

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE BIBLIOTHÈQUE ANVERS

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE. — 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

En vente chez M. **HAYEZ**,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1907

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE

BRUXELLES

IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1907

LIBRARY
NOV
19
1981
UNIVERSITY OF TORONTO

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1907

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M Lagasse-de Locht (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Helleputte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Blomme (L.), architecte, à Anvers.
Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
Delacenserie (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.
Janssens (J.), artiste peintre, à Anvers.
Van Caster (G.), chanoine, archéologue, à Malines.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Smekens (Th.), président honoraire du tribunal de 1re instance, à Anvers.

Membres : MM. Bilmeyer (J.), architecte, à Anvers.
Blomme (H.), architecte, à Anvers.
de Vinck de Winnezeele (Bon), archéologue, à Anvers.
Dieltiens (E.), architecte, à Anvers.
Dierckx, ancien membre de la Chambre des représentants, à Turnhout.
Laenen (l'abbé), archiviste-adjoint de l'archevêché, à Malines.
Nève (L.), ingénieur, à Louvain.
Opsomer (I.), artiste peintre, à Lierre.
Rosier (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre, à Anvers.
Van Leemputten (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. Donnet (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. Jacobs (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. Baes (H.), artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.
Brunfaut (J.), architecte, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.

MM. Delvigne (le chanoine), archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
De Vriendt (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.
Dumont (A.), architecte, à Bruxelles.
Flanneau (O.), architecte, à Bruxelles.
Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.
Langerock (P.), architecte, à Louvain.
Maere (l'abbé), professeur d'archéologie, à l'Université, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. de Bethune (Bon F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
Coomans (J.), ingénieur-architecte, à Ypres.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Duclos (chanoine A.), archéologue, à Bruges.
Gillès de Pélichy (Bon C.), membre de la Chambre des Représentants, à Iseghem.
Kervyn de Lettenhove (Bon H.), archéologue, à Saint-Michel lez Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. Van de Walle (R.), commis de 2me classe à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. Cloquet (L.), architecte, professeur à l'Université, à Gand.

De Ceuleneer (A.), professeur à l'Université, à Gand.

Delvin (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Lybaert (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Gand.

Mortier (E.), architecte provincial, à Gand.

Tytgadt (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Van der Haeghen (F.), bibliothécaire, directeur de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. Van den Gheyn (chanoine) archéologue, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. Hansens, chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Hubert, architecte-ingénieur, à Mons.

Membres : MM. Charbonnelle (J.), architecte, à Braine-le-Comte.

Devillers (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

Dufour (A.), architecte, à Tournai.

Motte, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

Puissant (l'abbé Ed.), archéologue, professeur à l'Athénée de Mons.

MM. Soil-de Moriamé (E.), archéologue, vice-président du tribunal de première instance, à Tournai.
Sonneville (C.), architecte, à Tournai.
Van Loo (A.), architecte, à Belœil.

Membre-Secrétaire : M. Matthieu (E.), avocat, archéologue, à Enghien.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Bormans (S.), administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.

Membres : MM. Balau (l'abbé S.), curé et archéologue, à Pepinster.
Brahy-Prost, archéologue, à Liége.
Carpentier, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Francotte (G.), ancien Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.
Jamar (E.), architecte, à Liége.
Lohest (F.), architecte, à Liége.
Schoolmeesters (E.), archéologue, vicaire général, à Liége.
Soubre, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.

Membre-Secrétaire : M. Ruhl-Hauzeur (G.), avocat, à Liége.

Secrétaire-adjoint : M. Levers (A.), chef de division au Gouvernement provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. De Borman (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Membres : MM. Christiaens, architecte, à Tongres.
De Grünne (Cte G.), sénateur, à Russon.
Huybrigts, conducteur de 1re classe des ponts et chaussées, archéologue, à Tongres.
Jaminé (L.), architecte provincial, à Hasselt.
Naveau (L.), archéologue, à Bommershoven.
Serrure (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. Daniels (l'abbé Polydore), archéologue, à Hasselt.

Secrétaire-adjoint : M. Van Weddingen (A.), commis de 1re classe au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Tandel, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. Cupper (J.), architecte provincial honoraire, à Bastogne.
Déome, avocat, archéologue, à Neufchâteau.
Haverland, architecte, à Virton.
Kurth (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
van Limburg-Stirum (Cte A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
Wilmar, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : Sibenaler (J.-B.), conservateur du Musée archéologique, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Bequet (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. Boveroulle, architecte provincial, à Namur.
Dardenne, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
Del Marmol (Bon F.), archéologue, à Dinant.
de Pierpont (E.), conseiller provincial, vice-président de la Société archéologique de Namur, à Rivière (Lustin).
Lange (L.), architecte, à Namur.
Sosson, chanoine titulaire, archéologue, à Namur.
Van den Eeden, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. Vandenneuker, directeur à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. Helleputte (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Hymans (H.), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Janssens (J.), artiste peintre, à Anvers.
Marchal (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek

ACTES OFFICIELS.

Nomination de membres correspondants.

Par arrêté royal du 27 février 1907, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des Monuments pour les provinces énumérées ci-après, savoir :

Province d'Anvers : MM. Dieltiens (E.), architecte à Anvers; l'abbé Laenen, archiviste adjoint à l'archevêché de Malines, et Opsomer (I.), artiste peintre à Lierre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Province de Brabant : MM. Dumont (A.), architecte à Bruxelles, et l'abbé Maere, professeur d'archéologie à l'Université de Louvain.

Province de Hainaut : MM. Charbonnelle (I.), architecte à Braine-le-Comte, et Dufour (Alph.), architecte à Tournai.

Province de Liége : MM. Lohest (Fer.), architecte à Liége; l'abbé Balau (S.), archéologue à Pepinster, et Brahy-Prost, président de l'Institut archéologique liégeois.

Province de Limbourg : MM. Naveau (L.), archéologue à Bommershoven, et Huybrigts, conducteur principal de 1re classe des ponts et chaussées à Tongres.

Province de Luxembourg : M. Vande Wyngaert fils, architecte provincial du Luxembourg et de la ville d'Arlon.

Province de Namur : M. Vanden Eeden (N.), directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Namur.

La démission offerte par M. le chevalier Schaetzen (O.), membre correspondant pour la province de Limbourg, est acceptée.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 janvier; des 2, 9, 16 et 23 février 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de faire achever la décoration picturale de l'église de Neeroeteren (Limbourg), dans les mêmes conditions que le travail précédemment exécuté; peintre, M. Bressers;

Église de Neeroeteren Décoration picturale.

2° Le projet de travaux de peintures murales à exécuter dans l'église de Suxy (Luxembourg), à la condition que l'auteur, M. Meunier, aura égard, au cours de l'exécution, à toutes les recommandations exprimées par le Comité diocésain d'art chrétien, en son rapport du 20 octobre 1906;

Église de Suxy. Peintures murales.

3° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant). L'attention de l'auteur, M. Wante, a été appelée sur l'ange de

Église de Saint-Boniface, à Ixelles. Peintures décoratives.

l'avant-plan qui est un peu trop grand par rapport aux proportions des autres figures. Eu égard à la grande valeur artistique des travaux de décoration de l'église de Saint-Boniface, la Commission s'est fait un devoir de prier les pouvoirs publics d'en faciliter la réalisation par l'octroi de subsides aussi élevés que possible ;

Église de Sainte Walburge, à Audenarde. Peintures décoratives.

4° La proposition de restaurer les peintures décoratives des voûtes de la grande nef de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale), travail confié à M. Bressers ;

Église de Gemmenich. Décoration picturale.

5° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Gemmenich (Liége) ; auteur, M. Jamin ;

Église d'Acosse. Décoration murale.

6° Le projet de décoration murale de l'église d'Acosse (Liége), sous la réserve de tenir compte des observations présentées dans le rapport de M. Carpentier, aux conclusions duquel le Comité provincial des correspondants s'est rallié ;

Église de Blaugies. Peintures décoratives.

7° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Blaugies (Hainaut) ; auteur, M. Mahaux ;

Église de Notre-Dame, à Deynze Vitrail.

8° Le projet d'un vitrail peint à placer dans le chœur de l'église de Notre-Dame, à Deynze (Flandre orientale) ; auteur, M. Ladon ;

Église de Denderwindeke. Vitraux.

9° Le projet de quatre vitraux destinés à l'église de Denderwindeke (Flandre orientale) ; auteur, M. Niclaus ;

Église de Buvrinnes. Vitraux.

10° Les dessins de vitraux et de grisailles à établir dans quatre fenêtres du chœur de l'église de Buvrinnes (Hainaut) ; auteur, M. Casier ;

Église de Tieghem. Vitraux.

11° Le projet concernant le placement de vitraux dans l'église de Tieghem (Flandre occidentale) ; auteur, M. Dobbelaere ;

Église de Ramscappelle. Vitrail.

12° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans le chœur de l'église de Ramscappelle (Flandre occidentale), à

la condition qu'il sera tenu compte, au cours de l'exécution, de l'observation consignée dans le rapport de M. van Ruymbeke, à laquelle le Comité provincial des correspondants s'est rallié ; auteur, M. Coucke.

Église de Sainte-Walburge, à Furnes. Verrières.

— Les deux verrières que l'on disait destinées à la chapelle de la Sainte-Croix, en l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale), seront en réalité placées au bas de la partie agrandie de l'édifice. Les six verrières dont on se propose d'orner les fenêtres latérales de l'église du côté sud, à partir de la grande porte occidentale jusqu'à la première chapelle rayonnante du chœur située du même côté, se rapporteront au culte de la Passion du Sauveur et de la Sainte-Croix. Chacune d'elles ne comprendra qu'un seul sujet principal dans la partie supérieure et des figures isolées entre les meneaux dans la partie inférieure. Les sujets principaux fourniront une série chronologique commençant à la première fenêtre à gauche de l'entrée occidentale de l'église et se termineront près de l'autel de la chapelle de la Sainte-Croix.

Voici l'ordre des sujets :

1° Le Christ accepte la croix ;

2° Le Christ tombe sous la croix ;

3° Le crucifiement ;

4° La descente de croix ;

5° Sainte-Hélène retrouve la croix ;

6° La Relique de la croix vénérée à Furnes.

Les frais de ces verrières seront couverts par des particuliers sans aucune charge pour la fabrique de l'église. Leur exécution est confiée à M. Wybo.

Les deux dessins soumis en ce moment à l'appréciation

des autorités s'appliquent en réalité aux verrières de la fenêtre à côté de la porte occidentale et de la première fenêtre au bas de la nef latérale sud.

D'après le rapport de M. le chanoine Duclos, dont les opinions sont partagées par M. van Ruymbeke, ces dessins ne pourraient être admis parce que certains détails, notamment les bras du Christ en croix et la croix elle-même, sont coupés par les meneaux des fenêtres et que la chapelle de la Sainte-Croix, à laquelle sont destinées ces deux verrières, a été bâtie avec le chœur et son déambulatoire vers 1250. Or, à cette époque, les vitraux étaient toujours composés de médaillons historiés.

La Commission fera remarquer d'abord que les deux fenêtres en question sont précisément les seules où le cas d'une figure coupée par un meneau pourra se présenter. Ensuite elles se trouveront dans la partie neuve de l'église et non dans la chapelle de la Sainte-Croix comme il avait été dit d'abord.

Cette chapelle, du reste, ne date pas, paraît-il, de 1250, mais de la fin du siècle ou peut-être du commencement du XIVe. Un fait est certain, c'est que le dessin du réseau est bien du XIVe et l'on peut se demander alors si les vitraux nouveaux ne pourraient pas s'harmoniser pour le style avec les meneaux qui les encadrent, plutôt qu'avec celui du bâtiment dont l'âge ne peut être bien précisé.

Les rapporteurs du Comité provincial estiment qu'il conviendrait d'orner les fenêtres susdites d'une série de médaillons historiés. Mais ils paraissent n'avoir pas remarqué que les six fenêtres comptent ensemble quinze divisions. Et

s'il faut trouver pour chacune d'elles trois ou quatre sujets, il en faudrait en tout une soixantaine. Or, étant donné le projet d'orner les fenêtres susdites exclusivement avec des sujets se rapportant à la croix, il serait absolument impossible de les trouver en aussi grand nombre.

Il est donc rationnel que l'on permette le placement de sujets uniques en style du XIVe siècle et que l'on tolère pour les deux verrières à exécuter l'inconvénient des bras de la croix coupés par les meneaux.

A l'appui du choix du style du XIVe siècle dans les vitraux, il convient d'invoquer aussi ce fait que la décoration picturale de certaines parois de l'église, récemment découverte, remonte au XIVe siècle.

Quant à la grande fenêtre du transept sud, le sujet en a déjà été approuvé; l'exécution en est confiée à M. Ladon, qui le traite également dans le style du dit siècle.

La Commission a revêtu le projet soumis de son visa. Toutefois, elle a appelé l'attention de M. Wybo sur le fond grisâtre des sujets, qui est pauvre de coloration.

Église de Buzet. Tableaux.

— Pour satisfaire au désir exprimé par le Conseil de fabrique de Buzet, il a été procédé, le 8 janvier 1907, à l'examen de deux tableaux appartenant à l'église de cette paroisse.

M. Hubert, vice-président du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistait à cet examen.

La première de ces toiles est enchâssée dans le maître-autel et la fabrique désire la faire restaurer. Ce tableau n'a pas une valeur marquante; toutefois, il offre assez d'intérêt pour qu'on prenne soin de sa conservation. En conséquence, il y a lieu, pour l'administration fabricienne, de faire choix

d'un restaurateur qui aura à présenter un devis estimatif des frais à faire au tableau et un rapport détaillé indiquant toutes les opérations qu'il se propose d'effectuer pour remettre l'œuvre en bon état.

La seconde toile est une conception assez médiocre et se trouve en mauvais état; elle était reléguée au jubé. Comme il n'est pas possible de l'utiliser dans l'église à cause de ses dimensions (1m90 sur 1m85), le Conseil de fabrique sollicite l'autorisation de l'aliéner. L'art ni les souvenirs historiques n'étant pas intéressés au maintien de ce tableau à l'église de Buzet, il n'y a aucun inconvénient à ce que le Conseil de fabrique soit autorisé à s'en défaire au mieux de ses intérêts.

Église de Pepinster. Chemin de la croix.

— Pour satisfaire à la demande du Conseil de fabrique de Pepinster (Liége), il a été procédé, le 16 janvier 1907, à une inspection de l'atelier de tapisserie de haute lisse créé à l'école professionnelle de demoiselles, à Héverlé.

On ne peut que louer l'intelligente initiative qui a présidé à cette création ou plutôt à cette restitution d'une industrie qui fut jadis si en honneur dans notre pays et à laquelle nous devons tant de travaux remarquables.

On doit aussi applaudir à l'idée du Conseil de fabrique de Pepinster qui se propose de recourir à la tapisserie pour doter la belle église de cette localité d'un chemin de la croix. Cette idée doit être encouragée car la tapisserie constitue un élément décoratif de premier ordre pour nos monuments publics.

L'atelier d'Héverlé en est encore à ses débuts. C'est assez dire que ses productions n'ont pas encore atteint le degré de perfection que l'on est en droit d'espérer. Néanmoins,

les travaux exécutés jusqu'ici démontrent que ses éléments sont en bonne voie et que ses progrès sont visibles. Il suffit de comparer ses premiers produits à ceux que l'on effectue en ce moment, parmi lesquels le chemin de la croix de l'église de Pepinster.

Ce qui manque à Héverlé, c'est une direction artistique de l'atelier. Les jeunes exécutantes, dirigées par des religieuses, doivent absolument être guidées par un artiste dans l'interprétation du travail qui leur est confié. Ainsi, le mélange des diverses nuances de laine n'est pas toujours irréprochable; l'on constate certaines gaucheries et certaines duretés d'exécution, surtout dans les têtes, qui n'échapperaient pas à l'œil exercé d'un artiste.

La direction de l'établissement devrait chercher à acquérir ou tout au moins à louer quelques tapisseries anciennes qui serviraient de guides pour la fabrication.

Il est à souhaiter aussi que les jeunes ouvrières appelées à concourir aux travaux de la tapisserie suivent un cours de dessin qui, en développant leurs goûts artistiques, les aiderait dans la pratique du métier.

Quoi qu'il en soit, les débuts du chemin de la croix de l'église de Pepinster, dont cinq stations sont entamées, peuvent être considérés comme satisfaisants. Sans doute on y remarque des imperfections, mais la fabrication marchant de progrès en progrès, on peut être assuré que l'on fera mieux dans la poursuite de l'œuvre à réaliser. C'est d'ailleurs ce que la Commission aura soin de vérifier si, comme elle l'a demandé à l'atelier, elle est prévenue suffisamment à temps de l'avancement successif des travaux.

On ne doit pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas ici d'une

œuvre exclusivement artistique, mais que celle-ci est appelée surtout à contribuer à la décoration du monument et à constituer un objet de dévotion auquel le Conseil de fabrique attache une réelle importance.

En conséquence, il y a lieu, pour les pouvoirs publics, d'encourager cette entreprise par une large intervention financière.

Église de Schooten. Peintures décoratives.

— Le projet concernant l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Schooten, a fait l'objet d'un examen sur place, le 24 janvier 1907, de concert avec MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers.

Cette étude est conçue dans des données modestes en rapport avec le caractère de simplicité de l'édifice. Sa réalisation paraît pouvoir être autorisée. Il conviendra cependant, au cours de l'exécution du travail, de simplifier l'ornementation des arcs doubleaux du chœur et de supprimer les blasons ainsi que les motifs figurés entre les fenêtres.

Hôtel de ville d'Hoogstraeten. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 19 février 1907, dans l'atelier de M. Boom, à l'examen de la maquette, au tiers de l'exécution, du troisième panneau destiné à l'ensemble des peintures murales de la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

La composition du panneau précité représente Jean van Cuyck, seigneur d'Hoogstraeten, confirmant et sanctionnant les privilèges de la commune.

Cette nouvelle œuvre de M. Boom est d'un aspect très réussi.

L'attention de l'artiste a été appelée sur la jambe gauche du personnage figuré à l'extrémité du panneau, à droite pour le spectateur, dont le dessin manque de correction.

Au cours de l'exécution du panneau définitif, M. Boom fera bien d'examiner s'il ne devra pas accentuer un peu les figures de l'avant de la composition afin de bien marquer les divers plans de celle-ci.

La Commission a cru devoir signaler et transmettre en copie à M. Boom quelques observations présentées par M. Donnet, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à Anvers, tout en lui laissant la liberté d'en tenir compte dans la mesure qu'il croira la meilleure pour la sincérité et pour la beauté de son œuvre.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à la restauration extérieure du pignon et des tourelles côté est de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); architectes, MM. Frische et Langerock ; **Hôtel de ville de Louvain.**

2° Le projet de restauration de l'hôtel de ville de Visé (Liége) ; architecte, M. Jaspar ; **Hôtel de ville de Visé.**

3° Le projet concernant la restauration de l'ancienne boucherie d'Alost (Flandre orientale), sous la réserve qu'au cours de l'exécution la tourelle soit quelque peu relevée pour la dégager des deux pignons voisins. Il y aura lieu aussi de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial, dans son rapport annexé au dossier ; architecte, M. Goethals ; **Ancienne boucherie d'Alost.**

Hôtel Gruuthuuse à Bruges.

4° Le projet relatif à l'aménagement des abords de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie.

Ancienne boucherie d'Anvers.

— Pour satisfaire à la demande de l'Administration communale d'Anvers, il a été procédé, le 19 février 1907, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'ancienne boucherie de cette ville.

MM. Smekens, Donnet et Van Leemputten, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette visite.

Il a été constaté que les travaux précités s'exécutent dans des conditions satisfaisantes. Conformément aux recommandations du rapport du 23 avril 1902, la restauration est bornée au strict nécessaire de façon à conserver, dans la mesure du possible, le caractère ancien de cette vénérable construction.

L'Administration communale a l'intention de faire rétablir, contre le pignon ouest, le fossé qui existait autrefois; ce fossé serait protégé par un mur surmonté d'une grille établi à trois mètres du pignon. Cette idée mérite d'être encouragée; sa réalisation, tout en restituant un élément caractéristique en situation avec la conservation des restes voisins de l'enceinte primitive du bourg, ajoutera à l'ampleur du monument. Par la même occasion, on fera bien d'abaisser un peu le sol du passage sous l'extrémité ouest de l'édifice, sol qui a été assez sensiblement exhaussé.

Au cours de la visite, on a soulevé la question de savoir s'il convient, outre le rétablissement des vitrages des fenêtres de l'édifice, de restituer aussi les volets dont ces baies étaient pourvues autrefois et dont les gonds sont

encore visibles. Il semble inutile de rétablir les volets ; il vaut mieux se borner aux seuls vitrages, d'autant plus que la destination de l'édifice a changé.

Pour la même raison, il est inutile de rouvrir la petite porte de la façade latérale sud de l'édifice. Quant au Christ qui se trouve à la façade nord, il convient de le respecter.

Le monument étant destiné à l'installation du musée d'antiquités, il importe qu'il soit muni d'un système de chauffage. La cheminée destinée à cette fin pourra partir du souterrain où se trouveront les appareils, traverser le rez-de-chaussée et se raccorder à la cheminée existante qui part du premier étage dans l'une des premières travées au côté est du monument.

L'installation des water-closets pourra se faire dans le souterrain.

Étant donnée l'utilité de créer des accès commodes aux étages, on ne peut que conseiller d'établir un ascenseur dans la tourelle sud-ouest de l'édifice.

Pour ce qui concerne le pavement du rez-de-chaussée, il conviendra de faire des essais avant de s'arrêter au système de dallage à choisir.

En vue de l'exécution des travaux dont la nomenclature précède, il sera indispensable que l'Administration communale soumette ses projets aux autorités compétentes.

La délégation a constaté que l'on vient d'enlever les meneaux des fenêtres du rez-de-chaussée de la maison formant le coin sud du quai Jordaens et de la nouvelle rue aboutissant à la boucherie et que l'on a substitué des glaces aux vitrages de ces baies. Cette modification malheureuse est d'ailleurs contraire aux prescriptions de l'autorité locale

qui avait imposé l'architecture de cette maison comme elle avait imposé celle de la bâtisse de l'autre coin, en face. Dans l'intérêt de l'aspect de cette partie de la ville, on ne peut que protester contre le changement apporté et demander que l'on fasse rétablir la situation primitive.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Joseph, sous Ryckevorsel et Beersse (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

2° A la construction d'un presbytère à Avin-en-Hesbaye (Liége) ; architecte, M. Froment ;

3° A l'agrandissement du presbytère de Larum, sous Gheel (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

4° A la reconstruction de la façade du presbytère de Bruly (Namur). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte de l'observation de M. l'architecte provincial, en ce qui concerne la lourdeur de la corniche. La Commission a demandé, en outre, que l'on simplifie la façade en supprimant l'ornementation en briques figurée sous les fenêtres de l'étage et les pointes de diamant prévues aux deux côtés de la porte d'entrée ; architecte, M. Wilmet ;

5° A la restauration du presbytère d'Erondegem (Flandre orientale) ; architecte, M Geirnaert ;

6° A la restauration du presbytère de Wechelderzande (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

7° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Buzet (Hainaut); architecte, M. Simon;

8° A la restauration des toitures du presbytère de la paroisse de Saint-Georges, à Anvers; architecte, M. Arnou;

9° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Suxy (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Avin-en-Hesbaye (Liége); architecte, M. Froment; Église d'Avin-en-Hesbaye

2° A la construction d'une église à Renoupré, sous Andrimont (Liége), tout en faisant remarquer qu'il y a trop d'ouvertures à la façade ouest. Au cours de l'entreprise, on devra conserver l'oculus et supprimer la série de six petites baies, qui sont inutiles. L'emplacement proposé pour le nouvel édifice paraît bien choisi. Le Collège désirerait qu'à l'avenir on traçât, sur le plan topographique, la silhouette du bâtiment projeté; architecte, M Burguet; Église de Renoupré.

3° A l'agrandissement de l'église de Florzé, sous Rouvreux (Liége), sous réserve de tenir compte des recommandations du Comité provincial des correspondants, en ce qui concerne l'utilité de donner plus d'épaisseur à certains murs de l'édifice. L'attention de l'architecte, M. Habrau, a été appelée sur les épis en fer des pignons du transept qu'il serait préférable de remplacer par des épis en pierre. Le fer produira inévitablement des taches de rouille, fera éclater les pierres, etc.; Église de Florzé.

Église de Saint-Jean-aux-Joncs.

4° A la construction d'une tourelle à l'église de Saint-Jean-aux-Joncs, sous Watou (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Église de Blaugies.

5° A l'établissement de grillages aux fenêtres de l'église de Blaugies (Hainaut);

Église de Les Bulles.

6° A l'exécution de travaux de drainage aux abords de l'église de Les Bulles (Luxembourg);

Église de Mortehan.

7° A la construction d'une sacristie à l'église de Mortehan (Luxembourg); architecte, M. Schréder;

Église de Saint-Paul, à Anvers.

8° A la construction d'un bureau pour les marguilliers avec portail à l'église de Saint-Paul, à Anvers. Si, au cours de la construction, l'architecte, M. Stuyck, pouvait remplacer l'abat-jour du portail par un autre mode d'éclairage, soit de face, soit latéralement, le Collège préférerait cette solution;

Objets mobiliers d'églises.

9° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Thielrode (Flandre orientale) : deux autels latéraux;

Kain (Hainaut) : maître-autel;

Messancy (Luxembourg) : complément du mobilier;

Appelterre (Flandre orientale) : deux autels latéraux;

Puyvelde, sous Belcele (Flandre orientale) : complément du mobilier;

Turnhout, paroisse du Sacré-Cœur (Anvers) : deux autels latéraux, une cloche et une horloge;

Anvers, paroisse de Saint-Eloi : maître-autel et six confessionnaux;

Brugelette (Hainaut) : cloche.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Messancy (Luxembourg); *Église de Messancy.*

2° Le projet de restauration des fenêtres de l'église de Louette-Saint-Pierre (Namur); *Église de Louette-Saint-Pierre.*

3° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Buzet (Hainaut) et de peinturage intérieur de cet édifice, à la condition qu'il sera tenu compte des observations consignées dans le rapport du Comité provincial des correspondants en date du 20 décembre 1906; architecte, M. Simon; *Église de Buzet.*

4° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages (Hainaut); architecte, M. Bodson; *Église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages.*

5° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Suxy (Luxembourg); *Église de Suxy.*

6° Le projet concernant des travaux de restauration et de consolidation à exécuter à l'église de Saint-Jean-Sart, sous Aubel (Liége); architecte, M. Deshayes; *Église de Saint-Jean-Sart.*

7° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Maxenzeele (Brabant), sous la réserve de tenir compte des observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial en date du 19 janvier 1907; architecte, M. Rau; *Église de Maxenzeele*

8° Le projet de restauration des toitures de l'église de Saint-Georges, à Anvers; architecte, M. Arnou; *Église de Saint-Georges, à Anvers.*

9° Le projet de restauration de l'église de Wommersom (Brabant): architecte, M. Langerock; *Église de Wommersom.*

Église de Boisschot.

10° Le projet relatif à la restauration de l'église de Boisschot (Anvers); architecte, M. Careels;

Église de Saint-Pierre, à Lessines.

11° Le projet concernant la restauration des toitures de l'église de Saint-Pierre, à Lessines (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle;

Église de Beveren-sur-Yser.

12° Le projet relatif à la restauration de l'église de Beveren-sur-Yser (Flandre occidentale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Carette;

Église de Notre-Dame, à Deynze.

13° Le projet de restauration du mur est du transept sud de l'église de Notre-Dame, à Deynze (Flandre orientale); architecte, M. Van Assche;

Église de Sainte-Walburge, à Audenarde.

14° Le projet relatif à la restauration des fenêtres de la haute nef de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock;

Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

15° Le projet soumis en vue de la restauration du soubassement du chœur de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles; architecte, M. Van Ysendyck;

Église de Saint-Rombaut, à Malines.

16° Le compte des travaux de restauration exécutés, en 1903, à la tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers).

Église de Marilles.

— Il a été procédé, le 5 février 1907, à l'inspection de l'église de Marilles (Brabant) qui nécessite, ainsi que le presbytère de cette localité, des travaux de réparation et d'appropriation.

L'église de Marilles est un édifice très ancien. Toutefois, elle a subi, dans le cours des siècles, d'importantes transformations qui en ont sensiblement altéré le caractère. Sa massive tour carrée et sa haute nef supportée par de robustes piliers rectangulaires, remontent à l'époque romane. Les bas-côtés ont été reconstruits et élargis au XVIIIe siècle.

Le chœur date de l'époque ogivale; il offre cette particularité rencontrée ça et là, que son axe incline assez sensiblement vers le midi, en souvenir, dit-on, de la tête du Christ penchée sur la croix.

Les travaux à effectuer à l'édifice sont très urgents. Certains parements, notamment ceux de la façade ouest de la tour, sont désagrégés et se trouvent dans le plus fâcheux état; des écroulements se sont déjà produits, d'autres menacent de se produire. Les glacis des contreforts du chœur sont disloqués. Les moyens d'écoulement des eaux au pied de l'édifice font défaut.

Vu l'urgence, il importe d'autoriser l'exécution du projet présenté tant pour la restauration de l'église que pour le presbytère et de mettre la main à l'œuvre dès que le temps le permettra. Tout retard pourrait occasionner des accidents et entraîner des frais considérables de réfection.

L'attention de l'architecte devra être appelée sur la convenance de tracer, à l'avenir, avec plus d'exactitude, les dessins des édifices auxquels il est appelé à faire effectuer des travaux. On constate, en effet, des différences très sensibles entre la situation actuelle de certaines parties de l'édifice et les plans annexés au dossier.

Église de Schooten.

— La délégation qui s'est rendue à Schooten, le 24 janvier 1907, a procédé à l'examen de divers travaux effectués sans autorisation à l'église de cette localité et qui sont signalés dans une lettre de M. le Gouverneur de la province d'Anvers en date du 20 décembre 1906.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Les travaux exécutés au bâtiment et consistant dans le

placement de gouttières au chœur, de meneaux et réseaux dans la fenêtre centrale de l'abside et dans les deux grandes baies du transept, ne sont pas heureux, surtout les réseaux de ces deux dernières baies. Toutefois, il résulte de renseignements fournis sur place, qu'une étude est en ce moment soumise au Comité provincial des correspondants en vue de corriger ces détails d'architecture. Le Conseil de fabrique se montre d'ailleurs tout disposé à faire exécuter ces corrections. Lorsqu'on les effectuera, il faudra faire disparaître la peinture rouge appliquée sur les embrasures extérieures de ces fenêtres et le rejointoyage à la hollandaise qui la complète. Le rejointoyage devra être semblable à l'ancien et exécuté à fleur de la maçonnerie.

Les verrières placées dans le chœur sont de valeur diverse. Elles ne sont pas mauvaises, on peut les ranger dans la moyenne des œuvres de ce genre. La moins bonne est celle posée en dernier lieu dans la fenêtre centrale de l'abside.

En ce qui concerne les modifications apportées au maître-autel, bien qu'elles soient malheureuses, on ne peut que reconnaître l'impossibilité matérielle d'améliorer ce meuble. Il faudrait en confectionner un nouveau. Les débris qui en proviennent et qui sont déposés dans les dépendances du patronage, sont les uns vermoulus ou en mauvais état, les autres brisés. Ces restes sont d'ailleurs dépourvus de valeur artistique. Dans ces conditions, il est matériellement impossible de donner suite à la proposition formulée par M. le Gouverneur dans le dernier paragraphe de sa lettre du 20 décembre 1906, tendante

à faire reconstituer l'autel ancien au moyen des débris existant encore aujourd'hui.

On fera remarquer, à ce propos, que le Comité provincial des correspondants a été consulté sur cette affaire depuis ses débuts. La Commission n'aperçoit pas les raisons pour lesquelles il n'a plus été appelé à donner son avis sur la proposition précitée de M. le Gouverneur, en opposition manifeste avec celle que le Comité avait émise.

Au surplus, la fabrique de Schooten devra être avertie qu'elle a posé des actes irréguliers contre la répétition desquels elle doit bien se garder à l'avenir.

Église de Notre-Dame, à Aerschot.

— Pour satisfaire à la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 28 janvier 1907, à l'inspection des travaux de débadigeonnage effectués dans les deux premières travées de la haute nef de l'église de Notre-Dame, à Aerschot, conformément à la décision qui avait été prise à la suite de la visite du 16 février 1906.

MM. Baes et Langerock, membres du Comité provincial des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Il résulte des constatations faites qu'il sera possible de conserver à nu toute l'ossature en pierre de cette remarquable église. La pierre ferrugineuse composant cette ossature est très belle. On y constate toutefois certains dégâts produits par les incendies qui ont atteint le monument à plusieurs reprises, dégâts qui ont été dissimulés après ces catastrophes, au moyen de replâtrages. Il va de soi que ces dégâts, qui se remarquent surtout aux colonnes, aux arcades et aux nervures, devront être réparés au moyen de pierres semblables à celles ayant servi à la construction.

Il est à remarquer que pour apprécier toutes les avaries qu'a subies le monument, le débadigeonnage doit être poursuivi sur toute l'étendue de l'édifice. Cette opération ne doit cependant pas s'étendre aux panneaux des voûtes qui sont en briques et qui ne sont pas maçonnés pour rester apparents.

Le débadigeonnage effectué jusqu'à présent n'a consisté qu'en essais. Il y a lieu de régulariser la situation en soumettant sans retard aux autorités compétentes une estimation de ce travail préliminaire à la restauration et de solliciter les subsides nécessaires pour le réaliser. Cette estimation s'établira aisément et d'une manière assez approximative en prenant pour base le coût du travail déjà fait.

Les essais de débadigeonnage ont amené la découverte de quelques restes de peintures murales notamment sur les voûtes de la haute nef et sur des colonnes du chœur. Il en sera pris des calques dès que le temps le permettra.

Le grand retable en bois du maître-autel qui menaçait ruine et qui n'offrait aucun mérite artistique, a été démoli. Le tableau de De Crayer qui y était enchâssé pourra trouver place contre le mur ouest du transept sud. Les petits tableaux qui occupent cet emplacement pourront être disposés sous la grande fenêtre du même transept.

Les belles stalles gothiques du chœur de l'église d'Aerschot ont reçu un soubassement moderne qui altère leurs proportions. Ce soubassement devrait disparaître.

Au cours de la visite, les délégués du Conseil de fabrique ont, de nouveau, manifesté le désir de ce Collège, exprimé antérieurement, de voir percer une arcade dans chacun des massifs latéraux du jubé et d'enlever les petits autels qui y

sont adossés. Il a été rappelé qu'il avait été convenu, lors de la visite du 15 février 1903, que la Fabrique introduirait, à cet égard, une demande spéciale. Celle-ci n'ayant pas été introduite, l'affaire doit rester en suspens. La modification proposée aurait pour but d'ouvrir le chœur aujourd'hui à peu près complètement fermé aux regards des fidèles, ce qui oblige à accomplir les cérémonies du culte en dehors du chœur. Étant donnée l'importance du changement demandé, il est nécessaire que cette question soit examinée de très près, avec documents à l'appui, tels que photographies, plans, etc.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

NÉCROLOGIE

La mort, s'acharnant dans les rangs de la Commission royale des Monuments, vient encore de lui enlever

M. Auguste VAN ASSCHE,

ARCHITECTE,

MEMBRE EFFECTIF,

décédé à Gand, le 24 février 1907.

Plusieurs discours ont été prononcés à la maison mortuaire le jour des funérailles.

Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des Monuments, par M. L. Blomme, membre effectif de ce Collège :

« Messieurs,

» Quelques semaines à peine se sont écoulées
» depuis le décès inopiné de notre Collègue
» Van Wint et voici que la Commission royale
» des Monuments vient d'être frappée d'un
» nouveau deuil par suite de la mort d'un

» de ses membres les plus distingués, M. Auguste
» Van Assche.

» C'est au nom de cette Commission que je viens, en
» cette circonstance douloureuse, rendre un légitime hom-
» mage de respect et d'admiration à l'homme éminent qui
» vient de nous être ravi.

» Nommé en 1895 au sein de notre Collège, Auguste
» Van Assche prit une part des plus actives à nos travaux.

» L'art médiéval, si hautement rationnel, avait captivé
» depuis longtemps cette âme d'artiste et ce fut avec le
» plus chaleureux enthousiasme qu'il contribua à remettre
» partout en honneur les principes et l'esprit de l'archi-
» tecture gothique.

» Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous retracer la
» carrière brillante et laborieuse de notre éminent Collègue.
» D'autres voix plus autorisées que la mienne vous diront
» quels nombreux et remarquables travaux ont établi sa
» réputation tant en Belgique qu'à l'étranger.

» Je ne puis cependant passer sous silence quelques-uns
» de ses travaux au cours desquels il a déployé non
» seulement ses talents artistiques appronfondis, mais aussi
» ses connaissances archéologiques et sa remarquable
» science de constructeur.

» N'est-ce pas à Van Assche que nous devons la remise
» en état de la splendide église de Notre-Dame de Pamele,
» à Audenarde, dont l'existence était sérieusement com-
» promise ? N'est-ce pas lui qui a sauvé de la ruine les
» intéressantes églises de Saint-Christophe et de Saint-Gilles,
» à Liége ? N'est-ce pas à lui que nous devons les belles
» restaurations des églises de Dinant, d'Hastière, de Nieu-

» port, de Furnes et d'une quantité infinie d'autres? Et
» combien d'édifices remarquables n'a-t-il pas érigés dans
» presque toutes les provinces de notre pays? Son œuvre
» est immense; elle proclamera, dans la suite des temps,
» la fécondité de son talent.

» Ses talents et ses services furent très appréciés en haut
» lieu. Il devint officier de l'Ordre de Léopold, chevalier
» de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, directeur, puis
» directeur honoraire de la section de la Flandre orientale
» de la Société centrale d'Architecture et membre honoraire
» de l'Institut royal des architectes britanniques.

» Auguste Van Assche n'était pas seulement un grand
» artiste, un savant archéologue, il était encore un homme
» de bien.

» Sa droiture, sa serviabilité, son exquise bonté lui
» avaient gagné tous les cœurs.

» Travailleur assidu, fils de ses œuvres, connaissant
» parfaitement les hommes et les choses, il était le conseiller
» de ses amis, le guide éclairé de ses élèves.

» Il sut faire un noble usage de la fortune qu'il ne devait
» qu'à son travail. Il tint à contribuer largement à toutes
» les manifestations d'art et songea même à la bibliothèque
» de notre Commission des Monuments en la dotant, en
» 1899, d'un magnifique exemplaire du tirage original de
» la grande vue cavalière de Bruges, connue sous le nom
» de Marc Gérard, de 1562.

» Adieu, cher et regretté collègue Van Assche! Reposez
» en paix! Nous conserverons précieusement le souvenir
» de votre belle intelligence, de votre grand cœur, de votre
» noble vie! Adieu! »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 mars; des 6, 13, 20 et 27 avril 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de faire restaurer d'urgence le tableau du musée communal de Bruges (Flandre occidentale) « la Convention de Tournai », par Pierre Claes, afin de pouvoir faire figurer cette œuvre à la prochaine exposition de la Toison d'or. La Commission estime qu'il y a lieu, pour la Province et pour l'État, d'intervenir dans le coût de cette restauration confiée à M. Buéso et estimée à 400 francs; Musée communal de Bruges. Tableau.

2° Le projet de peintures pour le fond du chœur de la basilique de Saint-Martin, à Liége; auteur, M. Tassin; Basilique de Saint-Martin, à Liége. Peintures.

3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église d'Essche-Saint-Liévin (Flandre orientale); auteur, M. Bressers; Église d'Essche-Saint-Lievin. Décoration picturale.

Église de Saint-Sulpice, à Jumet Peintures.

4° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église de Saint-Sulpice, à Jumet (Hainaut), sous réserve de s'en tenir à des teintes plates sans imitation de marbre. Il y aura lieu aussi de supprimer le cadre figuré devant la partie inférieure des fenêtres de la haute nef; peintre décorateur, M. Chaudron;

Église de Chaineux. Vitraux.

5° Le projet de deux vitraux à placer dans l'église de Chaineux (Liége); auteur, M. Osterrath;

Église de Blaugies Vitraux.

6° Les projets concernant le placement de quatre vitraux peints dans l'église de Blaugies (Hainaut); auteur, M. Bardenhewer;

Église de Saint-Martin, à Alost. Vitraux.

7° Le projet de cinq vitraux destinés aux fenêtres absidales de l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale); auteur, M. Casier;

Église de Saint-Martin, à Ransart. Vitraux.

8° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Saint-Martin, à Ransart (Hainaut); auteur, M. Bardenhewer;

Église de Saint-Antoine, à Anvers. Vitraux.

9° Les dessins de cinq vitraux peints destinés à la nouvelle église de Saint-Antoine, à Anvers; auteurs, MM. Stalins et fils;

Église de Hulste. Vitraux.

10° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans les chœurs latéraux et le transept de l'église de Hulste (Flandre occidentale). La Commission a fait toutefois remarquer que Sainte-Marie-du-Secours, de l'ordre des Trinitaires, doit avoir la croix rouge et bleue sur fond blanc, le bleu formant la branche horizontale de la croix. Vu l'importance du travail projeté, il conviendra que l'artiste, M. Coucke, exécute d'abord une lumière de l'un des vitraux et qu'il la soumette à l'examen de délégués du Collège avant de réaliser l'œuvre complète;

11° Le projet concernant le placement de vitraux peints dans l'église de Moorslede (Flandre occidentale), à la condition qu'il sera tenu compte des observations présentées par M. le chanoine Duclos, auxquelles le Comité provincial des correspondants s'est rallié ; auteur, M. Coucke ; Église de Moorslede. Vitraux.

12° Le projet de deux vitraux destinés à l'église de Franc-Waret (Namur) ; auteur, M. Dobbelaere ; Église de Franc-Waret. Vitraux.

13° Les dessins de six vitraux à placer dans l'église d'Hastière-par-delà (Namur), sous la réserve d'atténuer l'importance des crochets des gables des deux verrières en style ogival ; de mieux rattacher les tourelles aux arcades des verrières en style roman ; de donner pour caractéristique à Saint-Remi la fiole au Saint-Chrême au lieu d'un livre ; auteur, M. Bardenhewer ; Église d'Hastière par-delà. Vitraux.

14° Le projet relatif à l'exécution d'un vitrail pour la chapelle de la Sainte-Vierge, en l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant) ; auteur, M. Casier ; Église de Saint-Martin, à Hal. Vitrail.

15° Le projet d'un vitrail destiné à la chapelle de la Visitation, en l'église de Saint-Jacques, à Anvers. Les auteurs, MM. Stalins et fils, ont été engagés à s'inspirer, pour la coloration et surtout pour la partie architecturale de la composition, de la verrière la plus ancienne de la dite église. — Le rapport du Comité provincial des correspondants signale que ce Collège a approuvé le projet sous la réserve que la composition du panneau central soit modifiée ; que M. Van Leemputten, membre du Comité susdit, se chargera de donner des indications verbales au peintre verrier à ce sujet. Une telle réserve manque de précision. La Commission ne s'oppose pas à ce que l'un de ses correspondants donne des indications à un artiste en vue Église de Saint-Jacques, à Anvers. Vitrail.

d'améliorer son œuvre, pourvu que ces indications soient ratifiées au préalable par la Commission, qui, aux termes de son règlement, est appelée à se prononcer en dernier ressort.

Église de Saint-Gommaire, à Lierre. Triptyque.

— Il a été procédé, le 5 mars 1907, à Lierre, à l'examen de la question de savoir quelle serait la place la plus convenable, dans l'église de Saint-Gommaire, pour le nouvel autel auquel est destiné l'ancien triptyque peint au XVIe siècle.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

La Commission est d'avis que le triptyque susdit ne pourrait être placé dans la troisième chapelle du pourtour, côté nord, parce que l'autel qui s'y trouve mérite d'être conservé. Sans être un chef-d'œuvre, le retable en forme d'arc de triomphe d'après le goût du XVIIe siècle est exécuté dans des proportions assez convenables, sauf la statue de Saint-Georges qui surmonte l'entablement et qui est d'une date postérieure.

D'autre part, une sacristie est bâtie contre la seule fenêtre qui éclairait la chapelle; elle la bouche jusqu'à la moitié de la hauteur. La lumière manque en cet endroit, tandis que le triptyque est une peinture bien achevée dans les détails et qui par conséquent demande à être mise en pleine lumière.

L'idée de replacer le triptyque à l'endroit qu'il occupait autrefois et pour lequel il paraît avoir été peint, a dû être également abandonnée parce que les vitraux placés dans les trois lumières de l'abside de cette chapelle ne permettent plus un éclairage convenable.

Il a été ensuite procédé à la visite d'une autre chapelle, la première absidale du côté nord. L'autel qui se trouve

actuellement en cet endroit n'a pas grande valeur. A part le médaillon peint suspendu dans l'entablement du milieu, les pilastres qui soutiennent la corniche sont dépourvus de tout caractère. Seuls les petits groupes sculptés placés au dessus de l'entablement doivent être conservés et utilisés ailleurs. De l'avis du Collège, cet emplacement serait de loin le plus convenable de toute l'église, pour le placement du triptyque; on pourrait le mettre sur l'autel dont le projet a été soumis, à la condition que cet autel n'aurait qu'un seul degré, au bas, et un banc de chandeliers peu élevé sur lequel reposerait immédiatement le tableau. Celui-ci serait garanti contre l'action du soleil; les trois fenêtres percées dans l'abside de la chapelle y projetteraient un jour abondant que l'on devrait se garder, dans la suite, d'obscurcir par des vitraux mal conçus. Que s'il fallait remplacer le vitrage actuel, il conviendrait d'en mettre un autre dont les plombs retraceraient des dessins d'entrelacs variés.

Sous réserve de ce qui précède, la Commission a revêtu de son visa le plan de l'autel.

MM. les Marguilliers ont fait voir deux volets peints par Rubens représentant Saint-François d'Assise et Sainte-Claire. Aux revers, sont figurés des menus sujets, mais ces peintures n'ont pas grande valeur. Le panneau central, qu'accompagnaient ces volets, se trouve actuellement au musée de Dijon. On devrait placer les deux volets en manière telle que leurs revers restent visibles.

Église de Saint-Martin, à Gand. Vitraux.

— Il a été procédé, le 28 février 1907, dans l'église de Saint-Martin, à Gand, à l'examen des deux types présentés en vue du placement de vitraux peints dans les fenêtres du pourtour du chœur de cet édifice.

MM. De Waele, De Ceuleneer, Van Biesbroeck, Lybaert et Serrure, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

L'église de Saint-Martin ayant été bâtie, remaniée et restaurée à diverses époques, il s'agissait de déterminer quel style il y a lieu d'adopter pour l'exécution des verrières projetées.

Bien que l'on remarque dans la partie de l'édifice qu'il s'agit d'orner de verrières, quelques détails de style ogival, on doit reconnaître que, dans son ensemble, cette construction offre tout le cachet de la Renaissance. Le chœur, qui avait beaucoup souffert des tempêtes de 1606 et de 1613, a été rebâti au temps d'Albert et Isabelle; l'archiduchesse Isabelle en posa la première pierre en 1625; il fut achevé en 1645.

D'autre part, le mobilier de l'église de Saint-Martin appartient tout entier au style de la Renaissance. Dans ces conditions, la délégation a été unanime pour déclarer qu'il y a lieu d'exécuter les verrières projetées dans le style du XVIIe siècle. L'artiste chargé de l'exécution de ces œuvres partage également cet avis, auquel la Commission s'est ralliée.

Le type dressé dans le style de cette époque, examiné sur place, a paru très satisfaisant. L'auteur fera bien cependant, au cours de l'exécution, d'examiner si la partie supérieure de l'ornementation architecturale ne devra pas être un peu allégée.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'ancien hôtel de ville de Saint-Nicolas (Flandre orientale), actuellement tribunal de commerce, et au bâtiment y attenant dit « Ciperagie », actuellement musée d'antiquités; architecte, M. Waterschoot; Ancien hôtel de ville de Saint-Nicolas.

2° La proposition de munir de barreaux en fer forgé les fenêtres de la chapelle de l'ancien cimetière de Soignies (Hainaut), aujourd'hui convertie en musée; Musée de Soignies.

3° Les propositions soumises en vue de la restauration de la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville de Loo (Flandre occidentale), à la condition de donner suite à la première étude qui comporte des lambris sans bancs et, pour la cheminée, d'adopter le tracé qui figure au second projet; architecte, M. Vinck; Hôtel de ville de Loo.

4° Le projet relatif à la restauration de la partie des halles d'Ypres (Flandre occidentale) comprise entre le beffroi et le Nieuwerk. Le Collège estime qu'il importe de profiter de l'exécution de ces travaux pour rétablir la polychromie des ardoises telle qu'elle a existé autrefois, ce qui est attesté par les comptes de la ville. Le devis estimatif prévoit l'emploi d'ardoises anglaises. Les ardoises de Vielsalm pouvant rivaliser avec les produits anglais tant comme teinte que comme qualité, il importera qu'au cours de l'adjudication des travaux les ardoises de Vielsalm soient mises en parallèle avec les ardoises anglaises. Halles d'Ypres.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère dans la paroisse de Saint-Antoine de Padoue, à Anvers; architecte, M. Bilmeyer;

2° Le projet d'un presbytère à construire dans la paroisse de la Sainte-Famille, à Lierre (Anvers); architecte, M. Careels;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Chantemelle (Luxembourg). Au cours de l'exécution des travaux, il importera de tenir compte des recommandations formulées par le Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Cupper;

4° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de Renlies (Hainaut); architecte, M. Maréchal;

5° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Belgrade (Namur), sous la réserve de supprimer l'avant-corps ainsi que les clefs en pierre des arcs surmontant les baies de la façade et la croix prévue au-dessus de la porte et d'établir une lucarne bien proportionnée au pied de la toiture au lieu d'une vulgaire tabatière; architecte, M. Le Blanc;

6° Le projet de travaux de restauration à effectuer au presbytère de Bièvre (Namur).

EGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Etterbeek-Woluwe-Saint-Lambert, paroisse de Saint-Henri (Brabant) ; architecte, M. Walckiers ; *Église de Saint-Henri, à Etterbeek-Woluwe.*

2° Au hameau « Kruisstraat », à Moerbeke-Waes (Flandre orientale). L'attention de l'architecte, M. De Pauw, a été attirée sur la multiplicité des fenêtres au fond des chapelles latérales du chœur. La Commission estime qu'une seule lumière suffirait à l'éclairage de chacune de ces petites chapelles ; *Église de Lourdes, à Moerbeke-Waes.*

3° A Ryckevorsel-Beersse, paroisse de Saint-Joseph (Anvers). Le Collège s'est rallié aux propositions du Comité provincial des correspondants tendantes à ce que les autels latéraux soient placés dans l'axe des chapelles et à la suppression des portes des sacristies donnant dans ces chapelles. La Commission a demandé, en outre, que les contreforts de l'édifice soient maçonnés en briques jusqu'au soubassement ; que le soubassement en moellons soit établi en véritable opus incertum ; qu'une colonnette soit établie de chaque côté de l'entrée du chœur ; que le seuil des fenêtres de l'abside soit quelque peu descendu ; qu'une troisième marche en pierre soit ajoutée dans l'abside en vue de surélever le maître-autel en manière telle qu'il domine davantage ; architecte, M. Taeymans ; *Église de Saint-Joseph, à Ryckevorsel-Beersse.*

4° A Lillois-Witterzée (Brabant), seconde série de travaux ; architecte, M. Govaerts ; *Église de Lillois-Witterzée.*

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Huccorgne.

1° De Huccorgne (Liége), sous la réserve de diminuer la largeur des abat-sons de la tour; architecte, M. Sacré;

Église de Raevels.

2° De Raevels (Anvers); architecte, M. Taeymans.

Ainsi que les projets ci-après :

Église d'Alsemberg.

3° Établissement d'un trottoir au pourtour de l'église d'Alsemberg (Brabant), à la condition que l'auteur, M. l'architecte Albert, aura égard aux observations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 29 mars 1907;

Église de Westcapelle.

4° Modifications à apporter à la disposition de la sacristie projetée à l'église de Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

Église de Veldeghem.

5° Agrandissement de la sacristie de l'église de Veldeghem, sous Zedelghem (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

Église de Sainte-Walburge, à Furnes.

6° Construction d'un magasin contre le transept nord de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale), moyennant de faire usage, pour les parements, de briques entièrement semblables à celles de la construction principale; architecte, M. Vinck;

Église de Bois-de-Breux.

7° Construction d'une sacristie à l'église de Bois-de-Breux (Liége);

Église d'Angre.

8° Appropriation des abords de l'église d'Angre (Hainaut); architecte, M. Delepine;

Église de Houffalize.

9° Exécution de divers travaux à l'église de Houffalize (Luxembourg). Au cours de la construction du jubé, il importera de donner une forme homogène aux trois arcs de la face de cet édicule; architecte, M. Cupper;

10° Exécution de travaux divers à la chapelle de Bonnerue, sous Mabompré (Luxembourg). Le jubé projeté est de proportions absolument trop restreintes. Au cours des travaux, on devra le prolonger sur toute la largeur de la chapelle ; architecte, M. Cupper ; Chapelle de Bonnerue.

11° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant) : bancs pour le chœur ;

Tignée (Liége) : mobilier complet ;

Blaugies (Hainaut) : maître-autel ;

Ransart (Hainaut) : confessionnal ;

L'Immaculée Conception, à Soignies (Hainaut) : mobilier complet ;

Ladeuze (Hainaut) : lambris ;

Saint-Gilles lez Termonde (Flandre orientale) : maitre-autel, quatre autels latéraux, deux confessionnaux et une cloche ;

Laerne (Flandre orientale) : confessionnal ;

Heyende, sous Lokeren (Flandre orientale) : complément du mobilier ;

Remoiville, sous Hompré (Luxembourg) : bancs, confessionnaux et cuve baptismale ;

Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg) : parachèvement du maitre-autel et des autels latéraux ;

Saint-Servais, à Schaerbeek (Brabant) : armoire pour la sacristie ;

Conjoux, sous Conneux (Namur) : maitre-autel et banc de communion ;

Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale) : banc de communion ;

Saint-Hermès, à Renaix (Flandre orientale): appropriation du tambour du portail sud-ouest.

Église de Saint-Christophe, à Liége.

— Le projet relatif à la reconstruction des sacristies de l'église de Saint-Christophe, à Liége, a fait l'objet d'un examen sur place, le 16 avril 1907.

MM. Ruhl et Brahy-Prost, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Le projet présenté est bien compris. La nouvelle construction qui sera établie à l'emplacement de l'ancienne, du côté du jardin de la cure, ne masquera aucune partie actuellement vue de l'église. La distribution de la nouvelle sacristie est bien établie et les façades sont conçues dans le type de celles du presbytère, qui n'en sera séparé que par un passage à ciel ouvert.

En conséquence, il y a lieu d'émettre un avis favorable sur le projet soumis, lequel a été revêtu du visa.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Sainte-Marie-sur-Semois.

1° Le projet concernant des travaux de restauration, de décoration et d'ameublement à exécuter à l'église de Sainte-Marie-sur-Semois (Luxembourg); architecte, M. Haverland;

Église d'Ollignies.

2° Le projet relatif au renouvellement des toitures de l'église d'Ollignies (Hainaut). Le devis estimatif prévoit l'emploi d'ardoises de Fumay. Les ardoises indigènes pouvant rivaliser avec celles de l'étranger, il importera de

les mettre en parallèle avec les produits exotiques lors de l'adjudication des travaux ; architecte, M. Deportemont ;

3° Le projet de restauration de l'église de Haillot (Namur) ; architecte, M. Tonglet ; Église de Haillot.

4° Le projet concernant les travaux de réparation et d'ameublement à effectuer à l'église de Hamois (Namur) ; Église de Hamois.

5° Le projet d'une troisième série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Ursmer, à Binche (Hainaut) ; architecte, M. Langerock ; Église de Saint-Ursmer, à Binche.

6° Le projet des travaux à effectuer, en 1907, pour la restauration de l'église de Saint-Paul, à Anvers ; Église de Saint-Paul, à Anvers.

7° Le projet des travaux de restauration à exécuter à l'église de Werchter, à la condition qu'il sera tenu compte des recommandations consignées dans les rapports de M. l'architecte provincial et du Comité des correspondants. L'attention de l'architecte, M. Van Roelen, a été appelée sur le détail des meneaux et réseaux des fenêtres, où l'on remarque des incorrections. Il devra revoir ce détail et en soumettre une autre étude pour laquelle il s'inspirera de modèles anciens de l'époque ; Église de Werchter.

8° Le projet relatif à l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Thourout (Flandre occidentale) ; architecte, M. Nolf ; Église de Thourout.

9° Le projet comportant des modifications à apporter aux plans approuvés de la restauration de l'église de Wenduyne (Flandre occidentale). Cette étude résulte de découvertes faites au cours des travaux qui s'exécutent à l'édifice ; architecte, M. De Pauw ; Église de Wenduyne.

10° Le projet relatif à la restauration du transept nord de l'église de Saint-Jacques, à Bruges (Flandre occidentale). Église de Saint-Jacques, à Bruges.

Au cours de l'exécution des travaux, il conviendra de tenir compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants dans les rapports du 21 janvier et du 18 mars 1907. La Commission a demandé toutefois que l'on réserve toute décision en ce qui concerne l'établissement d'arcatures décoratives à l'intérieur de la façade, sous la fenêtre, où se trouvent des peintures murales; architecte, M. De la Censerie;

Église de Ryckevorsel.

11° Le projet de restauration de la tour de l'église de Ryckevorsel (Anvers), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants. A ce propos, il serait utile de savoir ce que le Comité entend par le paragraphe G de sa note d'observation : « la naissance de la couverture en » ardoises pourrait être améliorée au moyen d'une pièce de » bois recouverte en plomb ». En attendant l'envoi de ce renseignement, rien n'empêche, vu l'urgence, de mettre les autres ouvrages à exécution; architecte, M. Taeymans;

Comptes de travaux de restauration.

12° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : tour, exercice 1904;

Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale) : renforcement des fondations de la tourelle sud de la façade principale.

Église de Saint-Denis, à Liége.

— A la demande de M. l'architecte Lohest, il a été procédé, le 16 avril 1907, à une inspection des cloîtres de l'église de Saint-Denis, à Liége, qui nécessitent des travaux de restauration ainsi que des maisons vicariales de cette paroisse qui doivent être reconstruites.

Mgr Schoolmeesters et MM. Ruhl-Hauzeur et Brahy-

Prost, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

Les murs extérieurs limitant les cloîtres, sont de date très ancienne; ils remontent, paraît-il, comme l'église même, à l'époque romane, mais les galeries actuelles de ces cloîtres ne datent que du XVIIIe siècle. Ces galeries, sans présenter un aspect monumental, ne manquent pas cependant d'un certain cachet; elles sont utiles pour le service du culte. Il y a donc lieu de procéder à leur restauration.

Quant aux maisons vicariales, leur disposition en rend l'habitation incommode et malsaine; leur état de conservation laisse beaucoup à désirer. En conséquence, rien ne s'oppose à leur reconstruction.

Le Conseil de fabrique a été engagé à soumettre les projets de ces divers travaux à l'appréciation des autorités compétentes.

Église de Saint-Nicolas, à Gand

— Les travaux de recherche et de dégagement prévus à l'intérieur de l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale), sont à peu près terminés. Il est désirable qu'on les complète en achevant de rechercher aussi la situation primitive des gros piliers qui portent la tour.

Ces recherches permettront d'établir un relevé complet de la situation actuelle du monument, relevé qui devra être fait avec les plus grands soins afin de bien définir toutes les transformations qu'a subies cette belle église.

Les recherches à faire aux supports de la tour devront être menées avec une extrême prudence. Il faudra avoir soin de boiser les arcades de la tour et celles qui l'avoisinent immédiatement. Il a été constaté, en effet, que dans les

piliers de la tour on a fait usage d'une certaine quantité de tuf. Le tuf n'étant pas d'une grande résistance à l'écrasement, il se pourrait que l'on ait constaté déjà à une époque reculée des tendances à l'écrasement de ces supports sous l'énorme poids de la tour, ce qui aurait motivé leur renforcement. Le dégagement fait récemment a démontré que les ajoutes aux piliers de la tour et sous les arcades de celle-ci constituent bien des renforcements. Il n'en est pas de même pour les colonnes du chœur : les ajoutes n'y forment que des placages.

Il résulte aussi des recherches opérées dans la nef et le transept que les bas-côtés étaient surmontés de galeries où les fidèles avaient accès primitivement. Ces galeries ont été détruites à une époque qu'il est difficile de déterminer, mais en tous cas pendant la belle période de l'art ogival, les profils des piliers de la nef qui ont remplacé les colonnes originelles étant d'une grande pureté de style.

Lors de la restauration prochaine, il est à souhaiter que l'on rétablisse au moins une travée de la construction primitive avec sa galerie, par exemple celle contre la tour, en souvenir de ce qui a existé à l'origine. L'état précaire de la construction ne semble pas pouvoir permettre cette restitution sur toute l'étendue de la nef.

Il paraît aussi désirable de voir rétablir le niveau primitif de l'édifice en vue de lui restituer ses proportions altérées par un relèvement du sol qui atteint $0^{m}85$ dans la nef et environ $1^{m}30$ dans le chœur.

Il importera que, durant toute l'exécution des travaux difficiles et dangereux recommandés ci-dessus, l'architecte marche complètement d'accord avec le Comité des cor-

respondants et notamment avec M. l'architecte en chef provincial Mortier.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 mai; des 1er, 8, 15, 22 et 29 juin 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de faire procéder, par M. Buéso, à la restauration des cinq tableaux indiqués au devis général dressé le 21 novembre 1902, sous les nos I, II, VII, IX et XIII, qui se trouvent au musée communal de Bruges (Flandre occidentale). Il doit être entendu que M. Buéso fera d'abord un essai de restauration sur une petite surface de l'œuvre de Van Eyck, à l'effet de s'assurer si l'on peut, sans inconvénient, enlever les retouches anciennes aux abords du joint du panneau. Ainsi que la Commission l'a demandé précédemment, ce Collège désire que le Baron Kervyn de Lettenhove, membre du Comité provincial des correspondants, suive les opérations, qui doivent aussi être surveillées de très près par les soins de la ville. Au cas où

Musée communal de Bruges. Tableaux.

ce collègue jugerait utile de s'adjoindre un membre du Collège pour remplir l'objet de sa mission, il lui sera loisible de réclamer ce concours;

Église de Denderwindeke, Tableaux.

2° La proposition de confier à M. Aelman la restauration des deux tableaux ornant les autels latéraux de l'église de Denderwindeke (Flandre orientale). Le Comité mixte des objets d'art fera examiner ces œuvres d'art dans l'atelier de l'artiste restaurateur avant que celui-ci n'entame les opérations qui lui sont confiées;

Église de Beyne. Décoration picturale.

3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Beyne (Liége). L'auteur, M. Colpa, a été engagé à examiner s'il ne vaudrait pas mieux, pour le chœur, peindre sur enduit. La Commission craint un aspect pauvre de cette partie de l'édifice si le décor est appliqué directement sur les briques;

Église de Zolder. Décoration picturale.

4° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Zolder (Limbourg), sous réserve de supprimer les anges figurés sous la voûte en bardeaux; auteur, M. Meunier;

Église de Saint-Martin, à Alost. Vitraux.

5° Le projet relatif au placement de deux vitraux complémentaires dans le chœur de l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale); auteur, M. Casier;

Église de Saint-André lez Bruges. Vitraux.

6° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église de Saint-André lez Bruges (Flandre occidentale), à la condition que l'on supprime l'une des églises que tiennent trois des Saints représentés et que l'on remplace le croisillon bleu et rouge de la verrière de Notre-Dame de Lourdes par un paysage figuré dans le lointain; auteurs, MM. Coucke frères;

Église de Pitthem. Vitrail.

7° Le dessin d'un vitrail à placer dans le chœur de l'église de Pitthem (Flandre occidentale), sous réserve de

supprimer les colonnes figurées sous la partie architecturale de la composition et de continuer les arcatures sur toute la largeur de la verrière; auteur, M. Dobbelaere;

8° Le projet relatif au placement de quatre vitraux peints dans l'église de Houtain-le-Val (Brabant), à la condition que l'auteur, M. Ladon, ait égard aux observations consignées dans le rapport du Comité provincial des correspondants relativement aux verrières du chœur. L'attention de M. Ladon a été appelée sur la nécessité de revoir l'encadrement du médaillon des fenêtres de la nef, qui peut être amélioré; Église de Houtain-le Val. Vitraux

9° Le projet de vitraux peints à exécuter pour l'église de Gestel, sous Meerhout (Anvers), sous la réserve qu'au cours de l'exécution, on choisira, pour l'ornementation des verrières, le projet marqué A sur les dessins soumis; auteurs, MM. Hochreiter et Geyer; Église de Meerhout. Vitraux.

10° Le projet relatif au placement de meneaux et d'un vitrail dans l'une des fenêtres de l'église de Meerbeke (Flandre orientale). L'auteur de la verrière, M. Ladon, a été engagé à établir une bordure le long des meneaux pour liaisonner la composition à la partie non peinte du vitrail. Le Collège a fait remarquer qu'il n'y a pas de coïncidence entre le tracé des réseaux figurés au dessin du vitrail et celui projeté par M. l'architecte Goethals; Église de Meerbeke. Vitrail.

11° Le projet d'un vitrail à placer dans la chapelle de la Sainte-Vierge (transept nord) de l'église de Saint-Ursmer, à Binche (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. Casier, a été appelée sur la nécessité d'atténuer le ton de la zone bleue, vers le centre de la verrière et, dans l'intérêt de l'aspect d'ensemble de cette œuvre, de chercher à faire entrer la dite zone dans la décoration architecturale supérieure; Église de Saint-Ursmer, à Binche. Vitrail.

Église de Fronville. Vitraux.

12° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église de Fronville (Namur). Cette approbation ne deviendra définitive qu'après qu'un panneau aura été exécuté, mis en place et soumis à l'examen de délégués du Collège.

Chapelle de l'hôtel de Mme Ooms, à Anvers. Peintures murales.

— Au cours de la visite qui a été faite, le 18 juin 1907, des peintures murales qui existent dans la chapelle de l'hôtel de madame C. Ooms, à Anvers, et à laquelle assistaient MM. Smekens, Van der Ouderaa, Van Leemputten et Opsomer, membres du Comité provincial des correspondants, il a été constaté que ces œuvres extrêmement remarquables, de la période ogivale, se détériorent rapidement.

Il est visible que cette destruction est produite par une humidité intense qui règne dans le mur portant les dites peintures.

Si l'on veut sauver ce beau spécimen de décoration, il est grand temps de chercher à assécher le mur. A cet effet, il conviendra de décrépir entièrement la maçonnerie du côté du vestibule et de la laisser sécher pendant une certaine période. Il faudra ensuite intercaler entre la maçonnerie et sur toute son épaisseur, au-dessus du pavement du vestibule, une matière isolante telle, par exemple, que des plaques d'asphalte, de verre, etc., qui mettra obstacle à l'ascension de l'humidité qui provient visiblement du sol.

Il va de soi que ces opérations devront être faites avec les plus grandes précautions afin de ne pas ébranler le mur, ce qui pourrait causer des dégâts aux peintures.

L'intervention d'un architecte expérimenté étant ici indispensable, M. L. Blomme, membre de la Commission royale des Monuments, veut bien consentir à suivre ces

opérations, d'accord avec MM. De Vriendt et Janssens. Il aura à examiner s'il n'est pas expédient de recourir au procédé Knapen et à l'emploi de briques creuses.

Lorsque les murs auront été asséchés, il sera intéressant de faire faire des calques de ces peintures remarquables pour le musée d'antiquités d'Anvers. De pareils calques sont déjà déposés au musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Église des Riches-Claires, à Bruxelles. Vitraux et peintures murales.

— Il a été procédé, le 4 mai 1907, à l'examen des vitraux et des travaux de peinture exécutés dans l'église des Riches-Claires, à Bruxelles.

MM. Baes et Dumont, membres du Comité provincial des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

Huit vitraux ont été placés dans l'édifice. L'installation de six de ces verrières ayant été autorisée par arrêté royal du 1er septembre 1905, le Conseil de fabrique a cru, à tort, pouvoir faire opérer le placement des deux verrières complémentaires sans nouvelle autorisation préalable. Ces deux œuvres étant conçues dans l'esprit des premières, il n'y a pas d'inconvénient, semble-t-il, à autoriser le maintien dans l'église de la série complète des vitraux précités. Il est à remarquer, d'autre part, qu'il a été fait droit aux observations contenues dans le rapport du 24 juillet 1905 : on a remplacé par d'autres les figures en buste de la Mater dolorosa et de Sainte-Claire, qui laissaient à désirer.

La peinture des murs des basses nefs et des piédroits et arcades limitant la haute nef a été renouvelée récemment sans autorisation préalable et on y a tracé à la couleur un simulacre d'appareil de pierre.

Cette peinture n'a aucun rapport ni avec le style ni avec le caractère sévère et distingué de l'édifice. Il est très dési-

rable que cette situation soit modifiée. La décoration du chœur et du transept de l'église des Riches-Claires est intéressante ; l'imitation de marbre des piliers de la nef centrale qui forme la suite du décor, est très bien comprise. Il importe que cette décoration soit continuée sur l'entablement et les pilastres de la nef et que les murs reçoivent un ton uni soutenu au lieu du ton blanc-clair avec tracé d'appareil qui y a été appliqué mal à propos.

Ainsi complétée, la peinture de l'église des Riches-Claires constituera un des plus intéressants échantillons de décoration de nos églises du XVIIe siècle.

Eu égard au résultat à atteindre, il importe que les pouvoirs publics encouragent cette entreprise, d'ailleurs peu dispendieuse, par leurs subsides.

Église de Pepinster. Chemin de la croix.

— Au cours de l'inspection qui a eu lieu, le 23 mai 1907, dans l'église de Pepinster et à laquelle assistait M. Carpentier, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, il a été constaté que les stations-spécimens du chemin de la croix, en tapisserie, exposées dans l'édifice, présentent un aspect satisfaisant.

Les tapisseries en question formeront frise des deux côtés de la haute nef, au-dessus des arcades reliant les colonnes. Cet emplacement paraît bien choisi ; c'est, en tous cas, celui qui convient le mieux.

Ces tapisseries devront être encadrées par de simples bandes dorées et séparées entre elles par une partie verticale plus large, polychromée et dorée, dont M. Tassin étudiera le projet. Il doit être entendu que les tapisseries seront entièrement indépendantes de la peinture décorative des murs ; elles feront plutôt partie du mobilier que de la

décoration proprement dite. On pourra les suspendre à une tringle.

Quant à la peinture décorative, elle sera très sobre; la litre inférieure des bas-côtés pourra, par contre, être d'une certaine richesse.

La teinte grise des colonnes en pierre de taille sera rappelée dans les pilastres en maçonnerie du transept et de l'entrée du chœur ainsi que dans les arcades, en vue de conserver de l'unité à l'ensemble architectural du vaisseau; les chapiteaux des colonnes seront relevés par la dorure.

La peinture des bardeaux en terre cuite de la voûte peut être conservée; on y introduira quelques points de couleur bleue et rouge et quelques points de dorure pour en rompre la monotonie. La voûte du sanctuaire pourra être un peu plus riche que celle de la nef.

Il a été convenu, sur place, que M. Tassin soumettra le croquis d'une travée conçu d'après les indications qui précèdent tant pour la pose des tapisseries que pour la décoration murale. Il fera, en outre, quelques essais sur place avant d'aborder l'entreprise définitive de son œuvre.

Église de Saint-Jean, à Borgerhout. Statues.

— Il a été procédé, le 25 juin 1907, à l'examen de l'une des figures avec console et dais faisant partie d'une série de statues que M. Blanchaert est chargé d'exécuter pour la décoration de l'église de Saint-Jean, à Borgerhout (Anvers).

Il a été constaté que la figure-type en question, réclamée par la Commission avant de se prononcer définitivement sur l'ensemble du travail projeté, est assez bien comprise. Toutefois, le caractère est plutôt gothique que roman.

Moyennant qu'il soit tenu compte de cette observation,

l'artiste peut être autorisé à passer à l'exécution complète de son entreprise.

Monument Appelmans, à Anvers.

— Le projet soumis en vue de l'érection, contre la paroi extérieure de la tour sud de l'église de Notre-Dame, à Anvers, d'un monument à la glorification de l'architecte Appelmans, a fait l'objet d'une nouvelle inspection sur place le 18 juin 1907.

MM. Smekens, Van der Ouderaa, Van Leemputten, et Opsomer, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection. (Par suite d'un malentendu, MM. Donnet et Bilmeyer, membres du même Comité, n'ont pas rejoint la réunion.)

Après examen des études présentées, la Commission ne croit pas devoir s'opposer à ce que le monument projeté soit érigé à l'emplacement renseigné aux plans soumis.

Cet emplacement rencontre des oppositions. Mais il convient de remarquer qu'étant données ses dimensions naturellement restreintes, le monument projeté ne jouera qu'un rôle fort insignifiant au pied de la belle et grande masse de l'édifice auquel il sera adossé. Ce point étant établi, toutes réserves faites au point de vue de la conception artistique de l'ensemble du monument, il y a lieu de ne pas entraver la réalisation d'une œuvre inspirée par les sentiments distingués et par la générosité d'une personnalité respectable à tous égards.

Au surplus, si plus tard on constatait que le mémorial en question ne produit pas l'effet que l'artiste en espère, très probablement à tort, il ne sera pas difficile, après le dégagement que l'on projette de l'église de Notre-Dame, de trouver un autre emplacement pour le monument Appelmans.

Il est entendu qu'aucun motif ne pourra être encastré dans la maçonnerie de l'édifice.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à l'érection d'un nouveau musée de tableaux, à Bruges (Flandre occidentale). Le Collège est d'avis que l'emplacement proposé est excellent sous tous les rapports. Il est unanime pour féliciter l'administration communale de ce choix ; Nouveau musée de Bruges.

2° Le projet de restauration des façades de maisons de la place Sainte-Pharaïlde, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. De Waele. Maisons place Sainte-Pharaïlde, à Gand.

— Il a été procédé, le 24 mai 1907, à l'inspection de l'hôpital-hospice de Grammont, en vue de se rendre compte de la possibilité de conserver une ancienne galerie condamnée par les travaux d'agrandissement projetés à l'édifice. Hôpital-hospice de Grammont.

MM. Mortier et le chanoine Van den Gheyn, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

La galerie en question remonte à l'année 1636 ; sa voûte est de forme ogivale.

Dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, l'utilisation de cette galerie n'est pas possible sans qu'on y apporte de sérieuses modifications et restaurations. Les murs sont très délabrés, surtout à leur base et imprégnés d'humidité.

Le niveau de la galerie ne correspond pas à celui des autres locaux, ce qui offre un grand inconvénient pour le

service. Son maintien tel quel obligerait, vu le mauvais état des maçonneries, à la reprendre en sous-œuvre, opération très difficile. Son utilisation au service de l'hospice en nécessiterait la démolition et la reconstruction au niveau des bâtiments adjacents.

D'autre part, le Conseil supérieur d'hygiène s'oppose au maintien de la galerie, parce que ce maintien ne permettrait pas d'éclairer et d'aérer convenablement la salle de jeu des orphelines.

L'administration des hospices, en présence de la valeur relative des matériaux et voulant rappeler le souvenir de la galerie, s'est réservé la propriété des pierres provenant de la démolition, en vue de la reconstruire plus tard lorsqu'il s'agira de donner une nouvelle extension aux locaux de l'hôpital.

De son côté, M. l'architecte provincial Mortier estime, dans son rapport du 24 avril 1907, qu'il est possible d'en reconstruire dès à présent la moitié sans déranger l'économie générale du plan d'agrandissement; il suffirait de réduire de $0^{m}35$ la largeur du corridor projeté en cet endroit et d'apporter une très légère modification au porche de l'entrée principale nouvelle. L'autre moitié de la galerie pourrait trouver une place dans les bâtiments à construire ultérieurement.

Une autre solution a été proposée, au cours de la visite, par M. le juge Velge, membre de la Commission administrative des hospices : une ancienne galerie, sensiblement de même largeur que celle en question et de même conception architecturale, dont il reste deux travées, existe dans un des anciens bâtiments au nord du réfectoire des sœurs.

Puisqu'il faut démolir la galerie qui contrarie le projet d'agrandissement et la reconstruire, il se demande pourquoi on ne la reconstruirait pas en prolongement des deux travées précitées. Elle se trouverait mieux à sa place en cet endroit, dans un bâtiment ancien, qu'au milieu de constructions modernes.

On objecte que la galerie à démolir et reconstruire ne pourrait être rétablie en son intégralité faute de place dans l'ancien bâtiment.

Néanmoins, cette solution, qui a puru pratique, méritant d'être examinée avec attention, l'administration des hospices a été priée de faire faire un relevé de cette portion des bâtiments anciens et de le transmettre à M. Mortier en vue de l'examen de la suite qui pourrait être donnée à l'idée préconisée par M. Velge.

Suivant l'étude que vient de faire M. Mortier, trois travées de la galerie à démolir pourraient être ajoutées aux deux travées existant au nord du réfectoire des sœurs. On reconstruirait les cinq autres à l'emplacement actuel en surélevant de $0^{m}55$ le niveau actuel mis ainsi en rapport avec celui des bâtiments nouveaux. Cette combinaison permettrait d'utiliser et de conserver toute la galerie dont la conservation est sollicitée et dont le classement a eu lieu par la décision du Collège, le 19 avril dernier.

La Commission se rallie unanimement à la proposition Velge-Mortier et insiste pour qu'elle soit réalisée en même temps que seront construits les bâtiments nouveaux.

L'administration des hospices de Grammont satisfera ainsi, du même coup, aux légitimes revendications des hygiénistes, des archéologues et des artistes.

Château de Crève-Cœur, à Bouvignes.

— Il a été procédé, le 13 juin 1907, à une visite des ruines du château de Crève-Cœur, à Bouvignes, à l'effet d'examiner les mesures à prendre en vue de la conservation de ces restes d'architecture militaire du moyen âge.

MM. Boveroulle, Dardenne et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette visite.

Quelques travaux, parmi les plus urgents, ont été exécutés en 1905; depuis lors, ils sont interrompus. Cependant, il en est encore d'importants et très urgents qui ne peuvent être différés.

Il conviendra tout d'abord de compléter les ouvrages effectués à la rotonde en coulant du ciment dans les maçonneries et en rejointoyant avec soin la voûte en cul-de-four.

Au côté aval du donjon, il y a lieu de faire des coulées dans les interstices et de réparer les parements; de rétablir la meurtrière ruinée et d'ancrer le sommet isolé du mur à la masse du donjon. On évitera de percer les murailles pour établir cet ancrage, afin de ne pas les ébranler.

Les anciennes terrasses vers la Meuse devront être nettoyées avec soin et consolidées.

Partout où il y a des restitutions à faire en vue de soutenir des maçonneries ébranlées, les assises nouvelles devront, comme la taille des pierres, être traitées suivant les types anciens. On devra avoir le plus grand respect pour les encorbellements sur corbeaux qui constituent la partie la plus caractéristique des maçonneries du château.

Au fur et à mesure que des consolidations seront

terminées et les murs mis en ordre, le sommet de ceux-ci sera couvert de gazon; le gazon est un excellent préservatif contre les agents atmosphériques. Au besoin, on pourrait pratiquer ici ce qui se fait aux ruines de l'abbaye de Villers; là où il le faut, sur voûtes notamment, on coulerait du béton, une couche d'asphalte et là dessus le gazon.

Les terrasses en escalier qui longent le fort du côté de Bouvignes ont été établies, il y a environ 25 ans, en vue de protéger les propriétés situées au pied du rocher contre la chute des pierres provenant des murailles du château. Il ne peut être question de démolir ces terrasses dont l'utilité n'est pas contestable. Mais on remédiera à leur aspect peu esthétique en remplissant par une maçonnerie en moellons les deux vides entre ces terrasses et le rocher, vides qui attirent l'œil. Il sera utile toutefois de ménager dans cette maçonnerie nouvelle quelques meurtrières pour faciliter la circulation de l'air sous les terrasses. Il ne paraît pas impossible de se procurer des pierres à proximité des ruines et même dans les déblais, pour la continuation des travaux de consolidation des maçonneries, sans devoir se servir de celles qui proviendraient de la démolition des terrasses.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la reconstruction du presbytère de Saint-Vincent (Luxembourg), sous réserve de tenir compte des observa- Construction et restauration de presbytères.

tions présentées par le Comité diocésain d'art chrétien, en son rapport du 1er mai 1907; architecte, M. Van de Wyngaert;

2° A la construction d'un presbytère à Hermeton-sur-Meuse (Namur); architecte, M. Mortiaux;

3° A la construction d'un presbytère à Roucourt (Hainaut), à la condition d'écarter complètement la fosse et la citerne des bâtiments, afin d'éviter toute cause d'infiltration dans les murs de l'habitation et de revoir la descente vers la cave à l'effet de s'assurer si elle sera praticable étant données les portes qui l'avoisinent; architecte, M. Pavot;

4° A la construction d'un presbytère à Fontenoy (Hainaut) Il y aura lieu, au cours de la construction, d'écarter davantage la fosse d'aisance du bâtiment afin d'éviter des infiltrations dans les fondations du mur de l'habitation. Il importera aussi de revoir l'escalier conduisant au souterrain dont l'accès n'est pas pratique; architecte, M. Cordonnier;

5° A la construction d'un presbytère dans la paroisse de Saint-Servais, à Schaerbeek (Brabant). La loggia figurée au côté gauche du bâtiment donne sur le palier de l'étage. Il y aura donc lieu de la supprimer; architecte, M. Struyven;

6° A la construction d'un mur de soutènement avec grillage, au presbytère de Werpin, sous Hotton (Luxembourg);

7° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère d'Udange, sous Toernich (Luxembourg); architecte, M. Léonard;

8° A la réfection des toitures du presbytère d'Oret (Namur); architecte, M. Scaillet;

9° A la restauration du presbytère de Profondeville (Namur); architecte, M. Lange;

10° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère du centre à Nalinnes (Hainaut); architecte, M. Danis;

11° A la restauration du presbytère de Chapelle-Saint-Lambert, à Lasne (Brabant); architecte, M. Van Halen;

12° A la restauration de la façade du presbytère de Tamise (Flandre orientale). D'accord avec M. l'architecte provincial, la Commission estime qu'il y a lieu de reproduire exactement les anciennes menuiseries qui doivent être renouvelées; l'auteur du projet, M. Nissens, s'est du reste engagé à tenir compte de cette recommandation. L'attention de cet architecte a été appelée aussi sur la nécessité de ne pas ouvrir les joints des maçonneries. Il importe que l'on se borne à nettoyer les parements et à boucher les joints ouverts.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Basilique du Sacré-Cœur, à Koekelberg.

1° A Koekelberg (Brabant), basilique nationale du Sacré-Cœur de Jésus, moyennant certaines réserves. Il a été décidé de faire confectionner une maquette de ce monument. L'examen de cette maquette amènera sans doute le Collège à suggérer au collègue distingué, auteur de l'œuvre, quelques modifications faisant l'objet des réserves ci-dessus indiquées d'une façon générale; architecte, M. Langerock;

Église de Morckhoven.

2° A Morckhoven (Anvers), sous réserve d'écarter le water-closet du sanctuaire et de réduire l'importance de la tourelle d'escalier tant en surface qu'en hauteur, ainsi qu'il

est indiqué au crayon sur la façade principale de l'édifice; architecte, M. Bilmeyer;

Église de Vodecée.

3° A Vodecée (Namur). Il y aura lieu, au cours des travaux, de supprimer les deux petites meurtrières du pignon de la façade ouest; architecte, M. Leborgne;

Église de 's Gravenjansdijk.

4° A 's Gravenjansdijk sous Bassevelde (Flandre orientale); architecte, M. Valcke;

Église de Dilsen.

5° A Dilsen (Limbourg). L'attention des auteurs, MM. Lenertz et Martens, a été appelée sur les arcatures qui séparent le chœur des chapelles latérales. Étant donné le peu de largeur de ces arcatures, il y aurait peut-être avantage à n'en établir que deux, au lieu de trois, de chaque côté du sanctuaire;

Église de Grand-Monchaut.

6° Au hameau de Grand-Monchaut, à Ellezelles (Hainaut), sous les réserves suivantes, dont il pourra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux : *a*) la disposition de la tourelle d'escalier se profile d'une façon étrange sur la façade principale de l'édifice qu'elle masque en partie; cette disposition sera revue; *b*) la hauteur de la flèche sera augmentée suivant le tracé indiqué au crayon sur le plan; les lucarnes en seront supprimées; *c*) des glacis seront ménagés aux contreforts, afin d'en rendre l'aspect plus gracieux; architecte, M. Clerbaux.

Ont aussi été adoptés les projets ci-après :

Église d'Hastière-par-delà.

1° Appropriation des abords de l'église d'Hastière-par-delà (Namur) et construction de sacristies à cet édifice; architecte, M. Van Assche;

Église d'Aubange.

2° Exécution de travaux aux abords de l'église d'Aubange (Luxembourg). Il y aura lieu de s'abstenir de moulurer les marches de l'escalier d'accès et il conviendra de ménager

un palier à mi-hauteur de la seconde série comportant quinze marches, ce qui est exagéré pour obtenir un travail satisfaisant et d'un accès convenable;

3° Placement de paratonnerres sur l'église et sur le presbytère de Hombeek (Anvers); Église et presbytère de Hombeek.

4° Placement de meneaux et de réseaux dans douze fenêtres de l'église de Schooten (Anvers), sous réserve de donner suite aux types A et C, en les alternant, dans les fenêtres des bas-côtés. Au cours de l'exécution, l'auteur, M. Peel, devra descendre un peu la barlotière supérieure des fenêtres de façon qu'il puisse faire coïncider la naissance des réseaux avec celle des ogives des baies; Église de Schooten.

5° Établissement de grillages aux abords de l'église de Profondeville (Namur); architecte, M. Lange; Église de Profondeville.

6° Confection d'une porte monumentale en chêne avec revêtement en bronze, pour l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), sous réserve de donner suite à l'étude figurant à la droite du dessin, c'est-à-dire avec panneaux à entrelacs; architecte, M. Van Ysendyck; Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek.

7° Construction d'un magasin et d'un logement de concierge formant annexe à l'église des SS. Jean et Nicolas, à Schaerbeek (Brabant); architecte, M. Struyven; Église des SS Jean et Nicolas, à Schaerbeek.

8° Transformation du portail principal de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), moyennant qu'on établisse un gitage apparent sous le jubé au lieu de nervures; architecte, M. Langerock; Église de Saint-Pierre, à Anderlecht.

9° Construction de sacristies à l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert; Église de Saint-Nicolas, à Gand.

10° Remplacement de la clôture en bois des fonts baptismaux de l'église d'Ampsin (Liége) par un grillage en fer forgé; Église d'Ampsin.

Objets mobiliers d'églises.

11° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Vesqueville (Luxembourg) : mobilier complet ;

Saint-Pierre, à Louvain (Brabant) : autel pour la chapelle de la Bienheureuse Marguerite ;

Sainte-Gertrude, à Nivelles (Brabant) : maître-autel ;

Opoeteren (Limbourg) : autel latéral ;

Engelmanshoven (Limbourg) : autels ;

Petit-Brogel (Limbourg) : banc de communion ;

Staceghem (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Houdeng-Goegnies (Hainaut) : mobilier complet.

Église de La Hulpe.

— Il a été procédé, le 6 mai 1907, à une inspection des travaux d'agrandissement et de restauration en voie d'exécution à l'église de La Hulpe (Brabant).

Il a été constaté que cette entreprise s'effectue dans des conditions satisfaisantes.

La visite avait surtout pour objet d'examiner dans quelles conditions les rejointoyages des anciennes maçonneries et notamment de celles de la tour doivent être traités.

Un échantillon de rejointoyage des parements intérieurs de la nef et des colonnes a été soumis à l'examen. Ce travail est bien compris ; on peut le poursuivre dans ces conditions.

Pour le rejointoyage extérieur, deux échantillons ont été établis. Il y a lieu de s'en tenir à l'échantillon opéré à côté de la porte d'entrée, lequel se borne à boucher les joints sans empiéter en aucune façon sur les pierres. Les pierres ne pourront subir aucune retaille ; on se bornera à les nettoyer. On remplacera seulement celles, peu nombreuses d'ailleurs, qui sont en trop mauvais état pour être maintenues

sans inconvénient. Il n'y a pas lieu de se préoccuper de celles où se remarquent de petits éclats qui n'altèrent pas l'aspect général des parements.

Église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles.

— Le nouvel essai de nettoyage de l'un des confessionnaux de l'église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles, a fait l'objet d'un examen.

Il résulte de cet examen que le travail précité a été exécuté dans des conditions satisfaisantes. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que l'entreprise soit poursuivie, dans les mêmes conditions, aux autres confessionnaux.

Église de Conjoux.

— Conformément au désir exprimé par M. le Comte de Villers, bourgmestre de Conneux, il a été procédé, le 28 mai 1907, à l'examen de la chaire à prêcher qui se trouve dans l'église de Conjoux.

MM. Dardenne, Van den Eeden et le chanoine Sosson, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, étaient présents.

Il résulte de cet examen que le meuble dont il s'agit date de la Renaissance. Il est en mauvais état, composé de parties d'époques diverses et n'offre pas d'intérêt au point de vue artistique. Sa valeur n'est pas suffisante pour qu'il y ait lieu d'y faire des frais de restauration qui atteindraient une certaine importance. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à l'aliéner.

M. l'architecte Lenertz ayant produit tout récemment les plans du maître-autel et du banc de communion destinés à la même église, et ces projets étant traités avec talent, il conviendra de le charger de soumettre également une étude pour l'exécution d'une nouvelle chaire. On obtiendra

de la sorte de l'unité dans l'ensemble du mobilier de l'église de Conjoux.

Eglise de Fosses.

— Il a été procédé, le 5 juin 1907, de concert avec MM. Boveroulle et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, à l'examen des travaux de restauration effectués aux stalles de l'église de Fosses.

Il résulte de cet examen que les travaux précités ont été exécutés d'une façon satisfaisante. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de la réalisation de l'entreprise.

Trois des panneaux sculptés des stalles se trouvaient en trop mauvais état pour être encore utilisés. Ces panneaux ont été refaits complètement. Les originaux se trouvent aujourd'hui dans la sacristie. Ces débris constituant des documents intéressants pour l'étude de l'art du XVIe siècle, il importe qu'ils soient déposés dans un musée public. Le Gouvernement ayant contribué par ses subsides à la restauration des stalles, il est désirable qu'il désigne lui-même le musée dans lequel seront déposés les panneaux en question.

Eglise de Fosses.

— Au cours de l'inspection de l'église de Fosses, le 5 juin 1907, et à laquelle assistaient MM. Boveroulle et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, il a été procédé à l'examen des projets relatifs à l'exécution d'un banc de communion et de quatre confessionnaux destinés à remplacer les meubles existants, qui se trouvent en mauvais état.

Le conseil de fabrique a exprimé le désir de voir adopter,

pour le banc de communion, le style de transition des stalles, le banc en question devant occuper un des côtés du quadrilatère formé par le sanctuaire, les stalles occupant les trois autres côtés. Il n'y a pas d'inconvénient à adopter ce style; il est bon que le banc de communion tienne aux stalles plutôt qu'aux autres meubles. Toutefois, il y a lieu d'exécuter soit en cuivre soit en chêne tous les panneaux du banc.

Étant donné le parti adopté, il est nécessaire que l'auteur du projet s'attache à copier aussi exactement que possible les éléments de la parclose des stalles, dont il s'est inspiré pour l'étude du banc de communion. Il fera même chose utile de la mouler. Comme le meuble projeté doit présenter des ajours qui n'existent pas dans le modèle dont il s'est inspiré, il conviendra, pour éviter un aspect de maigreur des balustres, si ces derniers sont en bois, d'établir des contre-pilastres derrière les balustres.

L'auteur devra être engagé à revoir son étude dans le sens des observations qui précèdent.

En ce qui concerne le projet de confessionnaux, il y a lieu également de le revoir.

Ces meubles doivent être traités plus exactement dans le style de la partie de l'église qui doit les recevoir. D'autre part, il convient de donner aux éléments qui entrent dans leur composition des formes plus légères en rapport avec la matière à mettre en œuvre, qui est le bois.

On devra éviter d'encastrer ces meubles dans les murs. Ceux-ci ne peuvent être entaillés en présence de leur peu d'épaisseur et de l'état assez précaire des maçonneries.

Église de Beyne.

— Il a été procédé, le 11 juin 1907, dans l'église de Beyne, commune de Beyne-Heusay, à l'examen de la chaire à prêcher, de l'autel de la Sainte-Vierge, de la croix triomphale et du banc de communion exécutés récemment avec le concours financier de l'État.

M. Ruhl, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, assistait à cet examen.

Il a été constaté que les œuvres en question ont été traitées avec soin et que leur valeur artistique est réelle. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

Au cours de la visite, M. le curé de la paroisse a fait observer qu'une erreur s'est glissée dans l'attribution du total sur lequel devait être calculé le subside des Beaux-Arts : au lieu de prendre le chiffre du coût de l'autel de la Sainte-Vierge, qui est de 8,200 francs, on a pris celui de l'autel de la chapelle des fonts, qui n'est que de 2,800 francs. Il en résulte que le total du subside alloué devrait être majoré dans la proportion de la différence de coût entre ces deux meubles, laquelle est de 5,400 francs.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église de Baelen.

1° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Baelen (Anvers), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des observations présentées par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Taeymans.

2° Le projet de restauration de l'église de Chapelle-Saint-Lambert, à Lasne (Brabant); architecte, M. Van Halen; Église de Chapelle-Saint-Lambert.

3° Le projet concernant la restauration de l'église de Blaton et le placement d'un tambour à l'entrée de cet édifice; architecte, M. Sonneville; Église de Blaton.

4° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Oret (Namur); architecte, M. Scaillet; Église d'Oret.

5° Le projet concernant des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Onoz (Namur); architecte, M. Lange; Église d'Onoz.

6° Le projet de réparation de l'église de La Cuisine (Luxembourg); architecte, M. Lamy; Église de La Cuisine.

7° Le projet relatif au renouvellement de quatre fenêtres de l'église de Cielle, commune de Marcourt (Luxembourg); Église de Cielle.

8° Le projet relatif à la restauration de l'église de Moresnet (Liége) et à l'installation d'une chaufferie à vapeur dans cet édifice. L'attention des autorités locales a été appelée sur le surélèvement projeté du chœur de l'édifice. Il n'y a pas de raison pour élever l'abside à la même hauteur que le vaisseau. Il est rationnel de maintenir le toit de cette partie de la construction à la hauteur de la voûte. L'effet n'en sera que plus heureux; architecte, M. Philippart; Église de Moresnet.

9° Le projet de renouvellement des toitures de l'église de Villers-le-Peuplier (Liége); architecte, M. Moers; Église de Villers-le-Peuplier.

10° Le projet de restauration des toitures de l'église de Becelaere (Flandre occidentale). Il y a lieu de prescrire que les clous d'attache des ardoises seront en cuivre rouge et que les travaux feront l'objet d'une adjudication restreinte entre quelques spécialistes connus; architecte, M. Halsberghe; Église de Becelaere.

Église d'Autryve.

11° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église d'Autryve (Flandre occidentale). La Commission s'est ralliée à l'avis de M. l'ingénieur de l'arrondissement de Courtrai, en ce qui concerne certains prix d'unités qui sont portés à un chiffre insuffisant au devis estimatif;

Église d'Aerschot.

12° Le projet relatif à la restauration de la flèche de l'église d'Aerschot (Brabant). L'attention de l'architecte, M. Langerock, a été appelée sur la partie ajourée de la flèche, dont l'aspect est un peu maigre; il jugera peut-être utile de la renforcer au cours de l'exécution des travaux;

Église de Saint-Amand, à Gheel.

13° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Amand, à Gheel (Anvers). Après un examen appronfondi de cette affaire et considérant que les recherches n'ont produit aucune certitude sur l'existence antérieure d'un pourtour au chevet; que l'exécution d'un complément de ce genre entrainerait des dépenses considérables d'expropriation, le Collège s'est référé à l'avis exprimé dans sa lettre du 24 juin 1903, adressée à M. le Président du Conseil de fabrique. En conséquence, il a estimé qu'il convient d'adopter le projet n° 3. Cette étude a l'avantage de mieux dégager les colonnes, tout en indiquant que l'architecte primitif a eu l'intention de doter l'église d'un déambulatoire; architecte, M. Langerock;

Église de Broechem.

14° Le projet de restauration du chœur de l'église de Broechem (Anvers), à la condition qu'il sera tenu compte des recommandations émises par le Comité provincial des correspondants, dans son rapport du 23 janvier 1907; architecte, M. Van Assche;

15° Les comptes des travaux de restauration effectués aux églises de : Comptes de travaux de restauration.

Saint-Médard, à Wervicq (Flandre occidentale) : décompte général ;

Notre-Dame, à Anvers : exercice 1906.

— Le projet soumis en vue du renouvellement des vitrages de l'église paroissiale de Fosses a fait l'objet d'un examen, sur place, le 5 juin 1907, de concert avec MM. Boveroulle et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur. Église de Fosses.

Il a été constaté que le projet précité est bien compris ; il est d'ailleurs conçu dans le type des vitrages existants.

Il y a lieu, en conséquence, d'émettre un avis favorable sur l'étude présentée.

— Il a été procédé, le 5 juin 1907, à l'inspection de la chapelle de Saint-Roch, à Châtelet, dont le clocheton et la toiture ont été signalés comme se trouvant en mauvais état. Église de Saint-Roch, à Châtelet.

La chapelle de Saint-Roch a été édifiée au XVIIe siècle ; l'encadrement de la porte d'entrée porte la date de 1626. Ce petit édifice, qui est conçu dans des données d'une grande simplicité, n'offre guère d'intérêt au point de vue architectural. On y remarque seulement, comme pouvant attirer l'attention, quelques objets mobiliers et certains petits tableaux qui, combinés avec l'aspect de propreté qu'on y constate, donnent à l'intérieur un certain cachet agréable.

L'oratoire en question n'a pas une importance suffisante pour qu'il y ait lieu d'en proposer l'inscription au tableau des édifices monumentaux. Toutefois, en raison des souvenirs locaux qui s'y rattachent et d'une certaine vénération

que lui ont vouée les habitants du voisinage, il ne peut être question de l'abandonner à la ruine. Le Conseil communal, faisant acte de bonne administration, a, du reste, compris qu'il était urgent d'effectuer au bâtiment les réparations qu'il réclame. Il vient de voter les fonds nécessaires pour mettre en état convenable le clocheton et la toiture de l'édifice. On fera bien de profiter de l'occasion pour faire exécuter quelques menues réparations au soubassement de la chapelle où des moellons tendent à se détacher du parement des murs.

Il résulte des renseignements fournis sur place, par des délégués de l'Administration communale, que les travaux de réparation décrétés seront entamés incessamment.

Église de Lombeek-Notre-Dame.

— A la demande de M. l'architecte Veraart, il a été procédé, le 14 mai 1907, à l'inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Lombeek-Notre-Dame.

La nouvelle sacristie qui s'érige au sud du chœur est en bonne voie d'exécution ; ce bâtiment sera bientôt à hauteur des maçonneries.

L'ancienne sacristie qui masquait le chevet du chœur est démolie. Les parements de cette annexe avaient été taillés en bonne partie dans des pierres moulurées, claveaux, nervures, clefs de voûtes, etc., provenant d'une ancienne construction datant du xve siècle.

On a également trouvé dans les fondations de cette sacristie les débris d'un très remarquable monument de la fin du xve siècle. Il serait intéressant de rechercher si ces débris, qui paraissent assez complets, ne proviennent pas d'un tabernacle, d'une clôture du chœur, etc., et d'étudier

la possibilité d'une reconstitution. Si une telle solution n'est pas possible, le meilleur parti à prendre serait de s'entendre avec la Commission directrice des Musées royaux, qui ferait l'acquisition de ces débris pour ses collections d'art monumental. Ce sont des documents précieux pour l'étude de l'art à cette époque.

La Commission est d'avis que les pouvoirs publics devraient s'entendre pour allouer au conseil de fabrique une somme de 500 francs en vue de faire nettoyer les débris en question et de procéder aux recherches nécessaires pour reconstituer le monument dont il s'agit. Ce serait de l'argent bien employé.

Le dérochage intérieur du chœur a démontré que cette partie du monument est extrêmement délabrée. Les bardeaux anciens sont visibles mais se trouvent dans un état tel qu'ils sont inutilisables. Ils devront être renouvelés. Il est important de rétablir cette couverture dans les conditions où on l'a retrouvée, c'est-à-dire les couvre-joints posés irrégulièrement sans préoccupation des axes des baies; la disposition du berceau lambrissé est, en effet, tout à fait indépendante de la combinaison architecturale du chœur; elle appartient du reste à une époque plus récente que ce dernier.

Les piédroits formant l'entrée du chœur sont très simples; on n'y voit aucune trace de colonnettes ni de moulures. Il y a donc lieu de respecter la situation actuelle.

Une travée du bas-côté sud a été dérochée récemment. Elle se trouve en triste état. Les chapiteaux et une partie des bases ont été abattus au XVIIIe siècle lors de la transformation de l'édifice dans le goût du temps. On a même poussé la barbarie jusqu'à tailler les boudins des arcades

qui donnaient un aspect d'extrême délicatesse à cette remarquable architecture. La reconstitution de ces boudins ne serait possible, en pierre, qu'au moyen de reconstructions importantes et de dépenses élevées. M. Veraart est d'avis de les rétablir en pierre artificielle. La Commission se rallie à cet avis. Pour ce qui concerne les chapiteaux, il semble que les fragments qui en subsistent permettront de les reconstituer avec assez d'exactitude. On pourrait, dès maintenant, étudier sur l'un d'eux un essai de reconstitution provisoire.

Le dérochage de cette travée a révélé un fait intéressant : à l'origine, l'édifice n'était pas badigeonné. Les parements composés de belle pierre grise étaient apparents ; ils avaient été soigneusement rejointoyés au mortier gris. Ces joints étaient rehaussés par une ligne blanche régulièrement tracée sur le joint même, ce qui produisait dans l'ensemble l'effet d'un appareil simulé.

Il conviendra, en se basant sur le coût de la travée dérochée, de calculer ce que coûterait le dérochage complet de l'édifice. Cette opération devrait, semble-t-il, être effectuée sans trop tarder. Les éléments architectoniques qu'elle remettra en évidence seront très utiles pour l'étude des restitutions motivées par les mutilations insensées qu'on a fait subir au monument au XVIIIe siècle. En tout état de cause, il importe de dérocher sans retard le magnifique porche nord et de le débarrasser des objets divers qui l'emcombrent. Il se trouve dans ce porche des détails extrêmement précieux pour aider aux restitutions nombreuses qu'exigeront d'autres parties du temple.

M. Veraart a soumis au Collège l'avant-projet d'un

maître-autel destiné à recevoir l'ancien retable. Ce projet est bien compris dans son ensemble. Il y aura lieu toutefois de veiller à ce que le dessus du retable ne masque pas le bas des belles lancettes du chevet. A cette fin, il faudra rétablir l'ancien niveau du chœur. Au besoin, si la situation le commande, on se bornera à établir une seule marche à l'autel. La Commission estime, avec cet artiste, qu'on peut replacer sur les deux faces latérales du chœur les anciennes boiseries et les peintures en grisaille.

Pour ce qui concerne l'exécution de peintures au fond du chœur et les vitraux des baies de l'abside, il importera de s'adresser à des artistes d'une compétence éprouvée pour en présenter les projets.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX PENDANT L'ANNÉE 1905.

—

L'année jubilaire 1905 figurera parmi les mieux remplies, tant au point de vue des travaux de notre Comité dans le but d'accroître les collections confiées à ses soins, que des résultats de ses efforts.

Notre délégué a continué ses voyages dans différentes villes du pays; bon nombre d'œuvres fort intéressantes, appartenant tant à l'art sculptural pur qu'à la décoration monumentale, ont été reproduites par la photographie, et plusieurs d'entre elles, d'un mérite peu commun, ont été ajoutées à notre liste d'objets dont le moulage est à désirer.

L'église Sainte-Walburge, à Audenarde, possède une fort jolie chaire en bois de chêne, datant du commencement du XVIIIe siècle. La rampe de l'escalier, travaillée à jour, présente trois grands rinceaux de ce style large et somptueux, un peu lourd même par l'excès de la richesse, qui caractérise les œuvres de l'époque de Louis XIV. La cuve, polygonale, offre une ornementation analogue, sauf à la face antérieure où l'on voit, dans un cadre un peu prétentieux, une figure à mi-corps du Seigneur, bénissant. Aux angles abattus s'adossent de jolies statuettes d'enfants. Audenarde.

Des angelots, tenant des trompettes, soutiennent les angles de la cuve et s'appuient sur un globe, que supportent des satyres à demi-agenouillés. Ces dernières figures, empruntées à la mythologie, ne paraissent guère en situation ici, et pèchent, d'ailleurs, par leur proportion trop réduite.

Deux belles statues d'anges drapés soutiennent l'abat-voix, dont la face antérieure seule est décorée : elle porte une tête ailée relevant les draperies.

Le moulage de ce meuble n'est pas à souhaiter : on trouve des œuvres analogues de la même époque d'un intérêt artistique supérieur; mais sa photographie figurera avantageusement dans notre série d'objets appartenant au mobilier religieux.

La clôture d'une chapelle latérale de la même église a été photographiée aussi, à titre de spécimen de l'époque. Elle forme un motif d'architecture à trois travées, marquées par quatre colonnes torses de marbre de couleur, avec chapiteaux d'ordre composite en marbre blanc. Dans la baie centrale se trouvait probablement jadis une double grille en métal, remplacée aujourd'hui par une claire-voie en bois; les deux autres baies sont fermées par un soubassement plein, à moulures de marbre noir encadrant un fond blanc, surmonté de cinq balustres et de deux demi-balustres moulurés. L'ensemble est couronné d'un entablement, saillant en avant-corps au-dessus des colonnes torses; sa frise, tout unie, se détache en blanc entre une architrave et une corniche de marbre noir.

Cette clôture est d'une exécution fort habile et parfaitement soignée; mais elle est conçue dans un style qui ne nous paraît pas devoir être donné comme modèle à suivre.

Cette appréciation s'applique en tous points aux confessionnaux de l'église Notre-Dame-de-Pamele, à Audenarde. Leurs quatre colonettes torses enlacées de spirales de feuillages, leurs frises à rinceaux mêlés d'angelots et de dauphins, décèlent un ciseau adroit et sûr; mais des restaurations peu heureuses semblent avoir été pratiquées sur ces meubles, et leur style manque de pureté.

On remarque dans la même église deux sarcophages avec statues gisantes, adossés au revers de la façade, à droite et à gauche de l'entrée; l'un d'eux a été photographié; c'est celui de « MESSIRE IOOS DE JOINGNY LE PREMIER DICT SIRE D'AUDENARDE MORT L'AN 1504 ET DE NOBLE DAME IOSINE »....
Sur les faces du sarcophage, des blasons encadrés de moulures ornent le fond de niches dont les arcs en plate-bande s'appuient sur des piliers polygonaux décorés d'arcatures aveugles, avec chapiteaux à coussinets de feuillage.

Cette architecture pèche, aussi bien que les figures des gisants, par un peu de lourdeur.

Nous ne pouvons reconnaître à ces tombeaux un type spécial assez pur et caractéristique pour figurer utilement dans nos collections de moulages; mais ils méritent assurément mieux que leur sort actuel: à peine garantis par un vulgaire garde-corps en baguettes de fer, adossés à une muraille qui empêche la vue de l'une de leurs faces, dissimulées par des chaises d'église entassées auprès d'eux, ils font l'effet d'accessoires dont on ne sait que faire. Nous croyons savoir que ces monuments ont été relégués à cet endroit à titre provisoire, à l'occasion d'une restauration de l'église; c'est à ce moment sans doute que l'on a transposé les gisants, le défunt donnant la droite à la défunte; quoi

qu'il en soit, nous estimons que la Commission royale des Monuments pourrait être utilement consultée sur l'opportunité de rétablir ces deux tombeaux à un emplacement plus digne d'eux.

Boussu. Il existe à Boussu-lez-Saint-Ghislain, dans une propriété privée, un calvaire de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle, qui ne manque pas d'intérêt. Il se trouve au fond d'un abri de maçonnerie, sorte de petite chapelle ouverte par une large baie ogivale.

La croix est large et entièrement ornée de flammes, creusées dans l'épaisseur du bois; ses extrémités fleurdelisées portent, dans des médaillons quadrilobés, les emblèmes évangélistiques sculptés en bas relief; les arêtes sont garnies de crochets. Cette croix se dresse à l'arrière d'une sorte d'autel, massif de maçonnerie recouvert d'une dalle épaisse.

Les statues de la Vierge et de Saint-Jean sont placées sur de hauts piédestaux de pierre en forme de balustres, qui n'étaient certainement pas leurs supports primitifs. Des boulons, scellés aux deux extrémités de la pierre de l'autel, semblent avoir servi à fixer en cet endroit ces deux figures qui, montées peut-être sur un socle aujourd'hui disparu, auraient été ainsi, à l'origine, beaucoup plus rapprochées de la croix.

Les draperies sont bien comprises et habilement traitées. La Vierge, les mains jointes, la tête inclinée, le corps un peu penché sur la hanche droite, est dans une belle attitude.

Le Saint retient de la main droite le livre placé sous son bras gauche. Son visage pèche par une expression dramatique un peu outrée.

La figure de la Vierge pourrait être moulée, si un autre travail plus important appelait nos ouvriers à Boussu ; par exemple, le moulage du beau retable conservé dans l'église de cette localité et dont nous avons eu déjà l'occasion de nous occuper.

L'église Saint-Martin, à Courtrai, possède un tabernacle bien connu, construit en 1585. Courtrai.

C'est une tourelle ajourée, d'architecture gothique de la dernière période. On y remarque des corniches incurvées vers le bas, qui font penser à l'aspect des pagodes chinoises. Plusieurs statuettes, dont une partie au moins semblent avoir été refaites, animent cet élégant ensemble.

Une photographie de ce monument a été prise pour nos collections. On a photographié aussi la superbe grille Louis XV, en fer ouvragé, qui ferme le chœur de l'église Saint-Martin.

Nous possédons le moulage des huit semelles de poutres, historiées, de la salle du Conseil, au premier étage de l'hôtel de ville de Courtrai. Les sujets qui les animent paraissent se rapporter à des fabliaux du moyen âge ; mais nos recherches pour les déterminer n'ont pas encore abouti complètement.

L'un des sujets semble être l'adoration d'une idole ; on le retrouve dans le premier des huit bas-reliefs qui, abrités sous des arcades, décorent la partie médiane de la cheminée de cette même salle. Les sept autres bas-reliefs représentent une procession bizarre de personnes chevauchant des montures plus ou moins fantaisistes : une chèvre, un ours, un porc, etc. Au centre du manteau de la cheminée, sur un cul-de-lampe de feuillage, une figurine d'empereur.

La frise de cette cheminée présente aussi une suite de bas-reliefs à sujets légendaires parmi lesquels apparaissent deux fois des martyrs placés dans une cuve — d'huile bouillante sans doute — au-dessus d'un feu ardent.

La zone supérieure du manteau de la cheminée est en bois ; on y voit, dans des niches surmontées de baldaquins, des statuettes de femmes portant divers attributs et accompagnées d'animaux.

Cette riche cheminée a été photographiée, de même que celle de la salle d'honneur, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Cette dernière est d'un très grand effet, quoique d'une décoration moins compliquée que la précédente.

Dans le bas, quatre grands festons bordés de moulures hérissées de crochets, et dans chaque feston, un écu armorié ; sur la frise, six niches avec personnages tenant des blasons ; au milieu et à chaque extrémité, un cul-de-lampe portant une figurine sous un dais d'architecture ; au-dessus, deux grands compartiments en tympan d'ogive, garnis de sujets légendaires en bas relief. Des nervures jaillissant des angles et du centre relient le manteau de la cheminée au plafond.

Louvain. M. Joseph Destrée, conservateur aux Musées du Cinquantenaire, avait bien voulu nous signaler un mauclaire gothique, en chêne sculpté, qui appartient au Musée de l'Institut archéologique annexé à l'Université de Louvain.

Ce fragment, très intéressant, est décoré de motifs d'architecture et d'une figurine en ronde bosse. Il a été photographié, et son moulage est inscrit à la liste de nos desiderata.

L'église Saint-Michel, à Louvain, possède des boiseries des plus remarquables.

Ce sont d'abord des confessionnaux, aux entrées décorées de statues en grandeur naturelle et flanquées de colonnes torses aux spirales ornées de feuillages qu'égayent des angelots, et portant des chapiteaux composites. Des lambris à grands panneaux, de même hauteur que les confessionnaux, les relient entre eux, formant un ensemble imposant et d'une grande richesse, mais imprégné aussi du manque de grâce que l'on regrette dans bien des œuvres de la fin du XVIIe siècle.

Le banc de communion de la même église est d'une rare beauté. Comme les confessionnaux, il est en chêne de qualité choisie. Il se développe sans interruption d'une muraille à l'autre du temple, dessinant deux grands retours en avant à l'endroit des autels latéraux. Les enroulements de riches et luxuriants rinceaux alternent avec des piédestaux et des panneaux à figures. C'est l'un des plus beaux ouvrages que nous connaissions de l'époque de Louis XIV, et nous estimons qu'un fragment important de ce travail, d'une élégance peu commune et d'une habileté extrême, doit prendre place dans nos collections de moulages.

Très intéressante est aussi, par ses boiseries, l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles. Nivelles.

Nous ne voulons pas parler seulement des nombreuses stalles qui sont restées de l'ancienne abbatiale, mais encore et surtout des deux magnifiques chaires à prêcher, l'une tout en chêne, l'autre en chêne et marbre blanc, dues toutes deux au talent de notre célèbre Laurent Delvaux.

La première possède une cuve circulaire, évasée du bas; des pilastres divisent son pourtour en quatre compartiments dont l'un s'applique à l'un des piliers de l'église; les autres portent de gracieux ornements de style Louis XV.

De chaque côté du fond s'élève un pilastre sur piédestal, soutenant l'abat-voix.

Au-dessous de la cuve, l'artiste a placé un groupe en bois de chêne représentant *Élie dans le désert*. Le prophète, vieillard à la barbe longue, au crâne dénudé, est assis au pied d'un arbre, endormi, la tête appuyée sur le bras gauche. L'ange qui lui apporte des aliments se penche sur Élie, lui posant la main sur l'épaule.

Cette chaire est entourée d'une balustrade assez pauvre; on accède à la cuve par un escalier tout à fait mesquin, qui n'entrait bien certainement pas dans la conception de l'artiste. Sans doute avait-il rêvé pour cette place quelque rampe richement ouvragée, comme celles qui longent les deux escaliers qui conduisent à l'autre chaire.

Celle-ci est isolée, dans l'intervalle de deux piliers; sa cuve se divise aussi en quatre compartiments, limités par des consoles surmontées de têtes de chérubins en marbre blanc. La face postérieure sert d'entrée; les trois autres sont ornées chacune d'un médaillon à sujet en haut relief, relatif à la parabole de *l'Enfant prodigue*, sculpté dans le marbre blanc et encadré d'ornements taillés dans le chêne.

Deux arbres, en marbre blanc, s'élèvent derrière la cuve; sur leurs branches est jetée une draperie de chêne formant l'abat-voix, aux bords relevés çà et là par des têtes groupées de chérubins, en marbre. Au sommet, un angelot couché soutient la draperie, un autre sonne de la trompette.

Les volées du double escalier sont bordées de rampes du travail le plus riche, découpées de grands ovales à jour, que bordent des guirlandes de fleurs; les termes figurent de grands ailerons, ornés aussi de guirlandes et enrichis d'ornements de style rocaille.

Le groupe du soubassement est en marbre blanc. Il représente, en figures de grandeur naturelle, *Jésus et la Samaritaine*. Le Rédempteur, assis du côté droit, pose la main gauche sur son genou, l'autre sur sa poitrine. Il parle, accoudé à la margelle du puits où la femme a déposé son vase, sur lequel elle a croisé les mains; debout, un peu penchée de côté, elle écoute avec une attention remarquablement rendue la parole du Christ.

La même église possède de nombreuses stalles en bois sculpté; celles du fond du transept nord sont surtout remarquables par leur sobre élégance.

Avant de quitter la collégiale, notre délégué, ayant pénétré dans un réduit qui fut jadis l'une des entrées de l'église romane, y a remarqué un linteau de porte en forme de fronton, faisant pendant à celui dont nous possédons le moulage (n° 949), lequel se trouve à l'ancien porche situé de l'autre côté de l'entrée actuelle de l'église.

Ce linteau est décoré, en faible relief, de la figure à mi-corps d'un personnage ailé; de la main gauche il tient une banderole déroulée; de l'autre il bénit à la manière latine. Aux extrémités de la pierre sont figurées des plantes à rameaux enroulés, garnis d'un feuillage dont le type dénote une œuvre du XIe siècle.

La figure a très grande allure; nous espérons en joindre bientôt le moulage à celui qui se trouve déjà dans notre musée.

Roucourt. La petite église de Roucourt possède une chaire à prêcher en bois sculpté, de la fin de l'époque gothique, d'un travail extrêmement intéressant.

De l'ensemble du meuble, il ne subsiste que la cuve avec un fragment de son support. Le plan de la cuve dessine cinq côtés d'un octogone; le vide laissé par les trois côtés retranchés permettait de l'appliquer soit à une muraille, soit à une forte pile de maçonnerie, dans laquelle était sans doute percée l'entrée, que précédait un escalier. Celui qui sert actuellement est tout à fait moderne.

Les faces forment des niches peu profondes, en arcades surbaissées; elles sont séparées l'une de l'autre par des contreforts flanquant les angles de la cuve; à la face externe de ces contreforts s'accole une colonnette annelée, à fût décoré de dessins géométriques; elles servaient jadis de piédestaux à des figurines abritées sous des dais en forme de clochetons aigus. On a remplacé ces figurines par de petits pinacles, qui constituent un véritable non-sens.

Au-dessus des archivoltes, les parois de la cuve sont découpées de fenestrelles à jour; l'ensemble se couronne d'une corniche enrichie de rinceaux délicats. La moulure externe de chaque archivolte se relève en pointe d'accolade, qu'amortit un large fleuron de feuillage.

Chaque niche est occupée par une composition sculptée en demi-bosse.

La première, en commençant par la gauche du spectateur, représente *Saint-François d'Assise prêchant aux animaux*. Le Saint est debout, à gauche; son capuchon est rabattu sur la nuque; en face, un autre personnage, agenouillé. Au fond, dans un site montagneux, émerge d'un bouquet

d'arbres une petite chapelle au seuil de laquelle est assis un autre moine, en prière. Le paysage est peuplé d'animaux : aux pieds du saint, un lion couché, levant la tête vers lui ; puis un singe, une girafe, un dromadaire, un ours, tous dans l'attitude de l'attention profonde.

La seconde composition a pour sujet *Sainte Catherine d'Alexandrie discutant avec les philosophes*. Les orateurs chargés par l'empereur Maxime de combattre les doctrines de la Sainte se tiennent du côté droit, en diverses attitudes. Au premier plan, une femme assise, la tête levée vers la Sainte qui parle debout, l'air calme, le geste assuré. A ses pieds, un quadrupède monstrueux figure le démon de l'hérésie. Au fond une petite chapelle, près d'un bosquet à l'entrée duquel un chien est couché.

La composition qui occupe la face antérieure de la chaire représente *Le Jugement dernier*. Elle est dominée par la figure du Christ, assis sur l'arc-en-ciel, les pieds posés sur le globe terrestre. Les douze apôtres l'entourent. A sa droite la Vierge, à sa gauche Saint Jean-Baptiste sont debout, les mains jointes. En avant les ressuscités, les élus d'un côté, les réprouvés de l'autre.

La scène suivante est *La Réception de la reine de Saba par Salomon*.

La reine est assise à droite, sur un siège bas ; la couronne ceint son front, sa chevelure descend en longues boucles sur les épaules. En face d'elle est assis un moine au nez surmonté de besicles. Un troisième personnage se tient derrière lui, quatre autres encore du côté droit.

Le roi est assis au fond, vers la gauche, sur un trône qu'abrite un baldaquin bordé de franges. Un restaurateur

d'occasion a refait au sage monarque et à l'un de ses voisins des masques de fantaisie ; celui du roi est tout à fait disproportionné et lui fait un tout petit visage envahi par une grande barbe et écrasé sous une vaste couronne.

Dernière composition : *Saint Jean-Baptiste prêchant au peuple dans le désert.*

De même que les personnages principaux des quatre sujets précédents, le Saint occupe la gauche du tableau. Quelques branches d'arbre liées ensemble forment une petite enceinte qui le sépare de son auditoire ; celui-ci se compose de six personnages, hommes et femmes, dont quatre debout au milieu et à droite, et deux assis au premier plan. Dans le fond au sommet d'un massif escarpé, croissent des bouquets d'arbres ; auprès d'eux on voit à droite une petite cabane, à gauche une figurine du Saint et au milieu un animal couché — peut-être un chameau rappelant celui dont la peau lui servit de vêtement dans sa retraite.

Desiderata.

Après avoir entendu les rapports de son délégué et examiné les photographies produites à l'appui de leurs conclusions, le Comité a décidé l'inscription à la liste de ses desiderata des moulages des objets d'art et des monuments ci-après :

PROVINCE DE BRABANT.

Louvain. Mauclaire gothique au Musée de l'Université.

Id. Ensemble d'un confessionnal de l'église Saint-Michel.

Louvain. Plusieurs fragments du banc de communion de la même église.

Nivelles. Linteau d'une porte romane de l'église Sainte-Gertrude.

PROVINCE DE HAINAUT.

Boussu. Statue de la Vierge d'un Calvaire.

Roucourt. Chaire à prêcher.

Atelier de moulage.

L'activité de notre atelier de moulage s'est déployée surtout dans la confection des modèles livrés au public et aux établissements d'instruction. Cette vente et celle des photographies ont produit, en 1905, un total de fr. 8,249-10.

Une partie de nos ouvriers ont travaillé aussi, pendant plusieurs mois, au montage dans le Musée d'Art Monumental de la reproduction d'une chapelle de l'église de Drontheim, reproduction offerte au Musée par le Roi.

On a aussi confectionné, dans notre atelier, un nouveau modèle des fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, à Liége. Notre Secrétaire avait conclu, de la présence de tenons sur le garrot des bœufs qui décorent le support de la cuve, à l'existence, sous le bassin, de cavités destinées à recevoir ces protubérances; en effet, l'examen de l'original a fait constater la présence d'une rainure dans laquelle les tenons peuvent pénétrer. Dans le nouveau modèle en plâtre, les bœufs ont été placés au dessous du bassin, conformément aux indications fournies par cette constatation; leur

nombre a été porté de dix à douze, par la répétition de deux des animaux existants; enfin la partie du sol sur laquelle reposent leurs pattes a été ondulée, disposition indiquée par la différence de taille que ces animaux présentent entre eux ; l'effet résultant de ces quelques modifications est de beaucoup supérieur à celui que produit le monument original dans son état actuel, et il ne paraît pas douteux qu'il se rapproche davantage de l'aspect des fonts dans leur état primitif.

Photographies.

Outre les photographies exécutées d'après nos moulages pour la vente au public, notre collection s'est enrichie des clichés pris d'après les originaux dont la liste suit :

Audenarde. Église Sainte-Walburge : Chaire.
Id. id. Clôture d'une chapelle.
Id. Église de Notre-Dame-de-Pamele : Confessionnal.
Id. id. Tombeau du Sire de Joingny.
Boussu. Calvaire (deux vues).
Courtrai Église Saint-Martin : Tabernacle.
Id. id. Maître-autel.
Id. id. Clôture du chœur.
Id. Hôtel de Ville : Cheminée de la salle d'honneur.
Id. id. id. du Conseil.
Louvain. Musée de l'Université : Mauclaire gothique.
Id. Église Saint-Michel : Banc de communion (milieu).

Louvain. Église Saint-Michel : Banc de communion (partie droite).

Id. Église Saint-Michel : Confessionnaux (vue d'ensemble).

Id. Église Saint-Michel : Un confessionnal.

Id. Id. Un autre confessionnal

Roucourt. Église : Chaire (assemblage et cinq panneaux séparés).

Nous avons acheté en outre : à M. Hedicke, trente-huit clichés exécutés par lui d'après les sculptures de Jacques Du Broeucq ainsi que quatre dessins présentant la reconstitution du jubé érigé en 1533 sur les plans de cet artiste ; à M. D'Hoy : quatre épreuves photographiques reproduisant des vues de l'ancienne église des Dominicains, à Gand, démolie au XIXe siècle.

Frottis.

Sont entrés dans la collection : Vingt-deux beaux frottis de lames tumulaires en laiton, exécutés par M. Hoste, de Bruges, et les frottis des dalles funéraires des Seigneurs de Seron et de Gelbressée (Namur) exécutés par M. Colpa, de Liége.

Échanges et acquisitions.

Notre Comité a voté une intervention de 600 francs dans les frais d'exécution des moulages de sculptures

antiques découvertes en Grèce par deux de nos compatriotes : MM. Graindor et Demoulin, membres étrangers de l'école d'Athènes.

Relations internationales.

Au cours d'un voyage d'étude dans le nord-ouest de la France, notre Secrétaire a jeté les premières bases de relations nouvelles; nous en reparlerons ultérieurement.

La fin de l'année jubilaire a été endeuillée par le décès de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, l'un des promoteurs de l'institution des Échanges internationaux et Président effectif de la Commission royale belge.

Cette perte a été profondément ressentie par notre Comité, qui a émis le vœu unanime de voir la présidence offerte au fils de l'auguste défunt, S. A. R. Mgr le Prince Albert de Belgique.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

TABLE DES MATIÈRES

1° Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1907.

2° Actes officiels. — Nomination de membres correspondants.

3° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1907.

4° Nécrologie. — Décès de M. Auguste Van Assche.

5° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1907.

6° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1907.

7° Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1905, par M. Henry Rousseau.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du Bulletin *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* Bulletin, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser a M. Massaux, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE. — 7, 8, 9 et 10.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1907

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

DES MONUMENTS.

CÈS-VERBAUX.

ES

3, 10, 17 et 24 août 1907.

CULPTURE.

s favorables sur :

de la croix projeté pour rbeek (Brabant), sous les a lieu de tenir compte au : *a*) Le titre (I N R I) ne ant le crucifiement ; *b*) à trop grande ; elle gagnera position où le Christ est st trop grand par rapport M. Van Esbroeck ;

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek. Chemin de la croix.

ment de vitraux dans la x fenêtres du transept de uteur, M. Capronnier ;

Église de Machelen. Vitraux.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 juillet; des 3, 10, 17 et 24 août 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Les cartons du chemin de la croix projeté pour l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), sous les réserves suivantes, dont il y aura lieu de tenir compte au cours de l'exécution des stations : *a*) Le titre (I N R I) ne doit pas figurer sur la croix avant le crucifiement; *b*) à certaines stations, la croix paraît trop grande; elle gagnera à être réduite; *c*) dans la composition où le Christ est descendu de la croix, le Christ est trop grand par rapport aux autres personnages; auteur, M. Van Esbroeck; Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek. Chemin de la croix.

2° Le projet relatif au placement de vitraux dans la fenêtre du jubé et dans les deux fenêtres du transept de l'église de Machelen (Brabant); auteur, M. Capronnier; Église de Machelen. Vitraux.

Église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde. Vitrail.

3° Le projet concernant le placement d'un vitrail dans la nef latérale nord-ouest de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Osterrath;

Église de Polleur. Vitraux.

4° Le projet de trois vitraux à exécuter pour le chœur de l'église de Polleur (Liége); auteur, M. Ladon;

Cathédrale de Bruges. Verrières.

5° Le projet modifié de deux verrières à placer dans les fenêtres de la chapelle de Saint-Joseph, en la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Léau. Buste.

6° La proposition de faire réargenter un buste appartenant à l'église de Léau (Brabant);

Eglise de Saint-Séverin-en-Condroz. Ameublement et décoration.

7° Le projet relatif à l'exécution de travaux de décoration et d'ameublement dans l'église de Saint-Séverin-en-Condroz (Liége), à la condition qu'au cours de l'exécution des travaux de décoration, l'auteur, M. Algoet, soignera tout particulièrement les figures en s'inspirant des beaux modèles de l'époque; architecte, M. Langerock;

Eglise de Crisnée. Décoration.

8° Le projet concernant la décoration murale de l'église de Crisnée (Liége). Il conviendra, au cours de l'exécution, de réduire sensiblement l'échelle des ornements du lambris peint et d'éclaircir le ton général de ce lambris; peintre-décorateur, M. Meunier;

Eglise de Pepinster. Chemin de la croix.

9° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix, en tapisserie, pour l'église de Pepinster (Liége), ainsi que le projet de décoration murale de la nef de cet édifice. Les études de la décoration des autres parties de l'église ne répondent pas à celle de la nef. On y remarque trop de rouge et des effets papillotants. Il y aura lieu d'engager M. Tassin à exécuter un essai de décoration de la nef sur une travée de l'édifice. Lorsque cet essai sera effectué, la

Commission le fera examiner et verra alors quel parti il faudra adopter pour la suite de la décoration ;

10° Le projet concernant le parachèvement de la décoration picturale de l'église de Neeroeteren (Limbourg). L'attention de l'auteur, M. Bressers, a été attirée sur l'observation présentée par M. l'architecte provincial, à laquelle s'est rallié le Comité des correspondants, quant à la convenance de produire, dans la chapelle de Saint-Lambert, des épisodes de la vie du Saint et de réserver les tableaux projetés pour une autre partie de l'église ; Église de Neeroeteren. Décoration.

11° Le projet relatif au placement de statues dans l'église de Beyne (Liége) ; sculpteur, M. Peeters. Église de Beyne. Statues.

— Il a été procédé, le 2 juillet 1907, dans l'église de Notre-Dame (Mylbeke), à Alost, à l'examen de l'échantillon de la décoration murale destinée à former cadre au chemin de la croix de cet édifice. Église de Notre-Dame à Alost. Décoration.

M. Mortier, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à l'examen précité.

Cet échantillon tient compte des recommandations formulées dans le rapport de la Commission en date du 28 décembre 1906. Il y a donc lieu d'autoriser la poursuite de l'œuvre. Toutefois, le ton rouge de fond des encadrements peints des stations du chemin de la croix devra être un peu plus franc ; son aspect est terne et peu agréable à l'œil. Il est désirable aussi que l'artiste introduise quelques points de dorure dans l'ornementation des encadrements et que ces derniers soient bordés d'un filet d'or. L'aspect d'ensemble gagnera à ce que les tableaux du calvaire ne paraissent pas trop isolés de leur entourage.

Deux de ces tableaux étaient exposés en même temps que l'échantillon de décoration. Ces compositions sont bien réussies.

Hôtel de ville d'Hoogstraeten. Peintures.

— Il a été procédé, le 26 juillet 1907, à l'inspection d'un panneau de peinture exécuté par M. Ch. Boom pour la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers).

La composition représente « Jean van Cuyck, seigneur d'Hoogstraeten, confirmant et sanctionnant les privilèges de la commune, en 1390 ».

Cette œuvre, très réussie, continue dignement la suite des peintures déjà exécutées par M. Boom pour la même salle. Elle présente de grandes qualités de style, de dessin et de coloris, un aspect monumental et le cachet spécial de peinture murale. Certains détails de l'architecture et des costumes ont été modifiés conformément à l'avis émis par la Commission lors de l'examen de l'esquisse. M. Boom a, du reste, prouvé, par des études sérieuses et approfondies, que les costumes et les armures représentés sont bien réellement de l'époque. Les dessins, calques et extraits d'ouvrages autorisés qu'il a rassemblés à cet effet prouvent suffisamment qu'il n'a rien laissé au hasard, mais qu'il s'est documenté sûrement et que les pièces de vêtements et les accessoires représentés étaient bien en usage à la fin du XIVe et dans les premières années du XVe siècle.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le panneau précité soit mis en place.

Église de Saint-Barthélemy à Liége. Vitraux.

— Il a été procédé, le 13 août 1907, à l'examen des vitraux placés récemment dans l'église de Saint-Barthélemy, à Liége.

MM. Ruhl et Lohest, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que l'exécution des verrières dont il s'agit est en rapport avec le projet qui a reçu le visa le 4 mai 1904 et que ces œuvres présentent le caractère artistique requis pour que le subside de 1,678 francs promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de leur réalisation, soit liquidé.

Église de Landelies. Vitrail.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 30 juillet 1907, dans l'église de Landelies, à l'examen d'un ancien vitrail qui décore l'une des fenêtres de cet édifice.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Motte, Sonneville et Dufour, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cet examen.

Le vitrail dont il s'agit porte la date de 1550. Quelques-unes de ses parties, notamment le haut et le bas, sont plus récentes que la partie centrale, où est représenté le donateur Philippe de Corswarem, ancien seigneur de la localité.

Dans son ensemble, cette œuvre d'art présente un certain intérêt ; elle est assez bien conservée et on n'y remarque qu'une petite fêlure. Il semble prudent de n'y faire opérer aucun travail et d'engager le Conseil de fabrique à en prendre soin, les œuvres de cette époque étant extrêmement rares dans les églises de la région.

L'attention a aussi été appelée sur un ostensoir en argent que possède l'église de Landelies. Cette œuvre ne porte ni date ni inscription. D'après la tradition, elle proviendrait d'un don du même seigneur Philippe de Corswarem. La partie supérieure présente le caractère du style de transi-

tion entre le gothique et la renaissance ; le pied paraît plus récent.

Cet objet d'orfèvrerie est en bon état ; il n'y a autre chose à faire que de prendre soin de sa conservation.

Église d'Haekendover. Retable.

— Il a été procédé, le 6 août 1907, à l'examen du retable en bois qui décore l'église d'Haekendover (Brabant), à l'effet de se rendre compte des mesures à prendre pour assurer la conservation des sculptures de cette œuvre remarquable.

Il a été constaté que les groupes et les statuettes du susdit retable ne sont pas fixés au cadre dans lequel ils se trouvent posés. Mais il y a lieu de remarquer qu'il en est généralement ainsi dans les retables; les sculptures sont simplement posées à la place qu'elles doivent occuper, sans y être attachées.

Néanmoins, ainsi que l'a fait remarquer très justement M. Vandervelde, membre de la Chambre des Représentants, ces sculptures non fixées sont exposées à être enlevées par le premier venu.

En vue de parer à cette éventualité, il est indispensable que l'on fasse fixer au cadre les groupes et figures du retable d'Haekendover. C'est là toutefois une opération qui doit être faite avec précaution et sous la direction d'un artiste, afin de ne pas s'exposer à voir détériorer les sculptures. Il sera prudent de fixer d'abord les sculptures sur des plaques de cuivre, lesquelles seront elles-mêmes fixées à la partie inférieure du cadre. Il serait imprudent de visser les sculptures directement au cadre ; il pourrait se produire des déchirures du bois.

La présence d'un artiste sera d'autant plus indispensable

à cette opération que les groupes et figures devront être ajustés bien à leur place respective, sur les dais.

On devra profiter de ce travail pour hausser la figure du Sauveur qui repose sur un dais, dans l'intérieur duquel elle est en partie cachée. En la posant sur un petit piédestal composé d'un simple bloc de bois non visible, on ramènera cette superbe figure à son niveau normal.

Hôtel de ville de Gand. Statues.

— Il a été procédé, le 20 août 1907, à l'examen des statues représentant Baudouin à la Hache et Charles-le-Bon, exécutées en pierre par M. A. De Beule et placées dans leurs niches respectives à la façade de l'hôtel de ville de Gand.

MM. Serrure et Van der Haeghen, délégués du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que les deux figures précitées ont été exécutées avec soin et qu'il a été tenu compte des recommandations formulées lors de l'examen des modèles, le 23 octobre 1906.

En conséquence, les œuvres d'art dont il s'agit peuvent être reçues définitivement.

Les socles de toutes les figures placées à la façade du monument sont ornés de banderoles, sur lesquelles sont tracés les noms des personnages représentés. Ces banderoles donnent de la lourdeur aux socles. Il serait vivement à désirer que ces détails fussent enlevés. Il n'est pas indispensable que les noms des personnages représentés figurent sur ceux-ci. Toutefois, si l'on tient à ce que des inscriptions y soient ménagées, il y aurait tout avantage à les tailler directement dans les socles mêmes.

Église de Saint-Pierre, à Anderlecht. Statues.

— Il a été procédé, le 29 juin 1907, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht, à l'examen d'un nouveau modèle de l'une des statues destinées à orner le porche sud de l'église.

M. Brunfaut, membre du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistait à cet examen.

Le modèle représente, comme le premier, Sainte-Cécile. Cette étude ne constitue guère une amélioration de la précédente. On y retrouve les mêmes défauts qu'à celle-ci. Il n'est donc pas possible d'émettre un avis favorable sur une œuvre semblable, d'autant plus qu'elle est appelée à faire partie d'une série importante de figures destinées à compléter un monument qui compte parmi les plus remarquables de notre pays.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Hôtel de ville de Louvain.

1° Les soumissions des praticiens auxquels l'Administration communale de Louvain (Brabant) propose de confier la troisième série des travaux de restauration du pignon est de l'hôtel de ville de cette localité. Les soumissions relatives à la partie sculpturale proprement dite peuvent être adoptées. La partie de la soumission de M. Roemaet, également relative à la sculpture, peut aussi être adoptée. Mais l'autre partie de cette dernière soumission (travaux à bordereau de prix) ne peut être admise telle qu'elle est rédigée : elle peut constituer, le cas échéant, un trompe-l'œil. Une soumission à bordereau de prix ne saurait, en réalité, constituer un forfait. Pour être sincère, elle ne doit mentionner que les

prix unitaires. Les quantités sont déterminées ultérieurement par des mesurages précis;

2° Le projet des lustres destinés à la salle des pas perdus de l'hôtel de ville de Louvain. Au lieu du bronze brun ou vert proposé par le Collège échevinal, la Commission conseille d'adopter, pour l'exécution de ces appareils, le laiton non poli ni patiné et de laisser au temps le soin de le patiner; auteur, M. Wilmotte; Hôtel de ville de Louvain.

3° La proposition d'effectuer des travaux de restauration au pont romain de Montignies-Saint-Christophe (Hainaut). L'ouvrage d'art dont il s'agit offre un grand intérêt au point de vue historique et archéologique. Il figure d'ailleurs dans la première classe des monuments historiques. Il est probable que la commune sur le territoire de laquelle il se trouve, n'est pas en situation de subvenir aux frais que la restauration et la conservation de ce monument vénérable doivent occasionner. Aussi, la Commission engage vivement la Province et l'État à la seconder généreusement, car la conservation de cette œuvre unique dans notre pays doit être assurée. On devra mener le travail à effectuer de façon à conserver scrupuleusement le caractère architectural de la construction. Dans ce but, il devra être dirigé par un architecte d'un talent éprouvé. Cet artiste aura à soumettre, au préalable, aux autorités compétentes, un projet avec devis estimatif des travaux qu'il jugera indispensables à la conservation du monument. Pont romain de Montignies-Saint-Christophe.

— Il a été procédé, le 30 juillet 1907, à l'inspection des ruines de l'abbaye d'Aulne à l'effet d'examiner s'il y a lieu de restaurer le triangle qui couronnait la façade-pignon du transept méridional de l'église abbatiale. Abbaye d'Aulne.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Motte, Sonneville et Dufour, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette inspection.

L'examen des lieux ne permet pas d'émettre un avis favorable sur cette proposition.

Ainsi que le déclare M. Cloquet dans son rapport du 9 mars 1907 et dans la note y annexée, les éléments existants ne sont pas suffisants pour effectuer cette restauration sans recourir à des hypothèses. D'autre part, on se demande s'il serait prudent de surcharger cette façade, déjà fortement éprouvée, d'un poids très notable et d'exposer ce mur ainsi surélevé aux efforts de renversement exercés par les vents violents du sud. Dans ces conditions, il semble préférable de conserver le pignon dans ses conditions actuelles. Toutefois, ce que l'on pourrait faire, c'est, ainsi que le suggère M. Cloquet, rétablir les arcs-boutants et les rampants correspondant aux bas côtés du transept, ces parties pouvant être restituées avec certitude grâce aux amorces qui en subsistent. Les arcs-boutants ne pourraient, du reste, que contribuer au maintien de la partie haute de la façade telle qu'elle existe. Cette restitution aurait pour effet d'ajouter encore au pittoresque de cette admirable ruine.

Il y a unanimité pour demander que le déblai des souterrains soit poursuivi dans toutes les parties de l'abbaye, afin d'en permettre l'accès aux visiteurs. Il s'agit d'ailleurs d'une opération peu dispendieuse.

Dans l'intérêt de l'histoire et des études archéologiques, il serait utile de faire pratiquer quelques fouilles dans le sol extérieur où se trouvaient l'ancienne salle capitulaire et la sacristie. Il est à supposer que l'on y retrouvera des anciens

tombeaux, des dalles funéraires et sans doute d'autres objets intéressants.

— La Commission a procédé à un examen de la colonne du Congrès, à Bruxelles.

Colonne du Congrès, à Bruxelles.

A défaut d'un échafaudage, l'examen extérieur n'a pu s'élever au delà de la portée d'une grande échelle. On a pu constater toutefois de cette façon et par une visite intérieure jusqu'au haut de la colonne, que ce monument remarquable n'est nullement en danger. Il ne saurait être question, comme on l'a suggéré, de le revêtir de bronze. Ce parti ne serait pas réalisable.

La Commission se réserve de compléter son examen lorsqu'un échafaudage sera établi au monument. Ce Collège sait que le coût de cet échafaudage, déjà projeté en 1897, atteindra environ 5,000 francs. La Commission a déjà pu se rendre compte, par ce premier examen, que la pierre blanche de Herzogenrath, près d'Aix-la-Chapelle, a bien résisté. Cette pierre blanche a acquis une très grande dureté. Les parties qui se sont détachées, proviennent des remaniements opérés au cours de la construction. Ce sont des appliques, telles, notamment, les guirlandes au-dessus des neuf provinces en haut relief.

L'avis qui précède est émis à l'unanimité.

— Pour satisfaire à la demande de l'administration communale de Liége, il a été procédé, le 13 août 1907, à une nouvelle inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'ancienne maison Curtius.

Maison Curtius à Liége.

MM. Ruhl et Lohest, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

L'édifice en question, qui a abrité jadis le mont-de-piété,

est destiné à recevoir prochainement les collections du musée archéologique de la ville de Liége. C'est une construction extrêmement remarquable, d'une conception originale et imposante du début du XVIIe siècle. Elle est d'ailleurs rangée dans la 2e classe des monuments civils.

Des travaux importants de consolidation et de restauration s'effectuent à l'édifice sous la direction de l'architecte de la ville et avec le concours d'une commission spéciale.

La visite récente a permis de constater une nouvelle fois que les ouvrages dont il s'agit s'exécutent dans de très bonnes conditions. Ils sont bornés au strict nécessaire, respectent le caractère et les dispositions primitives du monument et ne laissent rien à désirer au point de vue artistique.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Moll (Anvers), à la condition que l'auteur diminue d'un tiers la hauteur de la lucarne de la façade principale; architecte, M. Taeymans;

2° Le projet des travaux d'appropriation et d'achèvement à exécuter au presbytère des Boscailles, à Dhuy (Namur); architecte, M. Lange;

3° Le projet de restauration du presbytère de Beuzet (Namur); architecte, M. Bethume;

4° Le projet relatif à des travaux d'appropriation à effectuer au presbytère de Rachecourt (Luxembourg);

5° Le projet concernant la restauration du presbytère de la paroisse de Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg); architecte, M. Debruyn;

6° Le projet de restauration du presbytère de Tihange (Liége); architecte, M. Schoenmakers;

7° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer au presbytère de Casteau (Hainaut); architecte, M. Collège;

8° Le projet relatif à des travaux de restauration et d'aménagement à effectuer au presbytère de Rhode-Sainte-Agathe (Brabant); architecte, M. Vandormael;

9° Le projet concernant l'établissement d'une nouvelle clôture à la cour du presbytère de Bande (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

10° Le projet relatif à la reconstruction partielle et à la réparation des murs de clôture du jardin du presbytère de Saint-Gérard (Namur);

11° Le projet de travaux de revêtement en zinc à exécuter au presbytère de Goronne, sous Arbrefontaine (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Auvelais (Namur). Tout en donnant son assentiment à cette étude, le Collège doit cependant exprimer le regret de ce que l'auteur doive recourir à des ancrages en vue de la consolidation des murs de la haute nef. L'attention de M. l'architecte Lange est appelée sur les sections des piliers

Église d'Auvelais.

et colonnes, sur les empâtements des fondations qui paraissent faibles les uns et les autres. On signale aussi l'abondance des arcatures à l'extérieur; en tous cas, la Commission estime que celles des demi-pignons vers le chœur seraient avantageusement supprimées;

Église d'Aiseau.

2° A Aiseau, sections d'Oignies et de Menourg (Hainaut); architecte, M. Simon.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Grune.

1° De Grune (Luxembourg); architecte, M. Berteau;

2° De Couckelaere (Flandre occidentale) et de construction d'une tour à cet édifice. Il conviendra, dans un but de sécurité, qu'au cours de l'exécution, l'auteur, M. l'architecte Goethals, relie la charpente de la flèche au gitage suivant.

Ainsi que les projets ci-après :

Église du Sacré-Cœur, à Mont-Saint-Amand.

3° Construction d'une flèche sur la tour de l'église du Sacré-Cœur, à Mont-Saint-Amand (Flandre orientale). Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur, M. l'architecte Hoste, devra supprimer le motif ajouré de la flèche et placer les cadrans, composés de simples cercles, directement sur le pied de la flèche, sans lucarnes ni encadrements;

Église de Saint-Paul, a Dinant.

4° Travaux supplémentaires à l'église en construction dans la paroisse de Saint-Paul, à Dinant (Namur), sous la réserve qu'au cours des travaux, l'auteur aura égard aux recommandations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 19 juillet 1907; architecte, M. Pequet;

Église de Bercheux.

5° Construction d'une seconde sacristie à l'église de Bercheux (Luxembourg), à la condition que l'auteur abaisse la plinthe au niveau indiqué au crayon sur le dessin; qu'il

donne moins de hauteur à la cave et qu'il augmente un peu l'élévation de la sacristie; le Collège estime aussi qu'il conviendrait de renoncer à l'emploi du zinc pour la plate-forme du bâtiment et d'adopter une couverture en béton, asphalte et gravier; architecte, M. Würth;

6° Construction d'un baptistère et placement de vitraux à l'église de Saint-Georges-sur-Meuse (Liége). Au cours de la construction du baptistère, l'auteur, M. l'architecte Grisard, devra supprimer le ressaut ménagé entre les pilastres d'angle de la façade. Pour les vitraux, la Commission admet le projet avec figures en pied, sous la réserve de supprimer les banderoles et d'étendre à droite et à gauche la console sous la figure. Les deux autres dessins de vitraux sont d'une conception trop médiocre pour qu'il soit possible d'en proposer l'adoption. Ils devront être soumis à une nouvelle étude; Église de Saint-Georges-sur-Meuse.

7° Agrandissement et restauration de la sacristie de l'église de la commune de Saint-Remy (Liége); Église de Saint-Remy.

8° Aménagement du cimetière et des abords de l'église de Petit-Rosière, commune de Geest-Gérompont (Brabant). Tous les travaux projetés sont intéressants et d'une utilité réelle. En conséquence, il y a lieu, pour les pouvoirs publics, d'y coopérer par l'octroi de subsides; architecte, M. Foucart; Église de Petit-Rosière.

9° Restauration des fonts baptismaux et placement d'une grille à l'église de Thielen (Anvers), sous la réserve que le couvercle des fonts ferme bien et que le dessin de la potence soit simplifié; Église de Thielen.

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

La Sarte, à Auvelais (Namur) : mobilier complet;

Villers-sur-Lesse (Namur) : buffet d'orgue ;

Noville-les-bois (Namur) : buffet d'orgue ;

Nothomb, à Attert (Luxembourg) : bancs ;

Neerpelt (Limbourg) : autels latéraux ;

Gemmenich (Liége) : maître-autel avec restauration du retable ancien et banc de communion ;

Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant) : candélabres ;

Rummen (Brabant) : buffet d'orgue ;

Hellegat, sous Niel (Anvers) : mobilier complet ;

Gives, à Ben-Ahin (Liége) : cloche.

Église de Hollange.

— Il a été procédé, le 23 juillet 1907, à l'examen des divers emplacements proposés pour l'érection d'une nouvelle église à Hollange (Luxembourg).

MM. Cupper et Sibenaler, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Trois emplacements avaient été proposés pour cette construction. L'un d'eux était déjà abandonné au moment de l'inspection. Les deux autres emplacements ont paru susceptibles d'être adoptés, pourvu que l'édifice soit orienté le chevet exposé à l'est. Il n'existe, en effet, aucune raison pour ne pas orienter l'édifice suivant les traditions liturgiques.

Il a été convenu, sur place, que l'architecte, M. Würth, étudierait, d'accord avec les autorités locales, une disposition de la nouvelle église sur l'un des terrains restés en présence.

M. Würth vient de faire parvenir le croquis demandé. Il résulte de cette étude que l'église sera parfaitement orientée et qu'elle se présentera d'une façon très pittoresque, à mi-côte, au centre de l'agglomération. Il y a donc lieu d'étudier

le projet définitif d'après ce croquis, lequel a reçu l'approbation de l'autorité locale.

Lorsqu'il sera procédé à la démolition de l'ancienne église qui ne présente aucun mérite artistique, on devra faire attention à l'inscription qui surmonte la porte d'entrée du côté du porche. Pour autant que l'on puisse en juger dans la situation où elle se trouve, cette inscription offre un caractère antique. Elle devra être conservée avec grand soin.

La même recommandation s'applique à tous les objets anciens qui pourraient se rencontrer au cours de la susdite démolition et lorsque l'on procédera aux fouilles pour établir les fondations du nouveau temple. La tradition rapporte qu'il a existé des agglomérations romaines dans les environs et qu'on a trouvé autrefois des objets romains dans le village. Il paraît même qu'un puits, de cette époque reculée, existe dans le terrain situé entre l'ancienne église et le presbytère, terrain sur lequel sera érigée partiellement la nouvelle église.

Église de Notre-Dame, à Alost.

— Le 2 juillet 1907, il a été procédé, dans l'église de Notre-Dame (Mylbeke), à Alost, à l'examen du mobilier exécuté pour cet édifice, avec le concours financier de l'Administration des Beaux-Arts.

M. Mortier, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Il a été constaté que tous les meubles constituant l'entreprise sont terminés et que leur exécution ne laisse rien à désirer au point de vue de l'art. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du solde du subside promis en vue de ce travail.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Leffinghe.

1° Le projet relatif à des travaux urgents de restauration à effectuer à l'église de Leffinghe (Flandre occidentale). Tenant compte de la nature spéciale des ouvrages projetés, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'ils soient exécutés par des ouvriers ayant déjà travaillé au même édifice ; architecte, M. Pil ;

Église des Sarts, à Viesville.

2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église des Sarts, à Viesville (Hainaut) ; architecte, M. Allard ;

Église des Boscailles, à Dhuy.

3° Le projet d'appropriation de l'église des Boscailles, à Dhuy (Namur) ; architecte, M. Lange ;

Église de Beuzet.

4° Le projet de restauration de l'église de Beuzet (Namur); architecte, M. Bethume ;

Église de Jemelle.

5° Le projet concernant des travaux de restauration et d'appropriation à exécuter à l'église de Jemelle (Namur) ; architecte, M. Dehan ;

Église de Vezin.

6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de rejointoyage à l'église de Vezin (Namur) ;

Église de Stockroye.

7° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Stockroye (Limbourg) ; architecte, M. Moers ;

Église de Libramont.

8° Le projet concernant l'exécution de travaux d'entretien à l'église de Libramont (Luxembourg) et au placement de deux socles pour statues dans cet édifice ; architecte, M. Würth ;

Église de Tihange.

9° Le projet de restauration de l'église de Tihange ;

Église de Belle-Maison.

10° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Belle-Maison, sous Marchin (Liége) ; architecte, M. Wilhem ;

11° Le projet de restauration de l'église de Grandville (Liége); architecte, M. Gilkinet; Église de Grandville.

12° Le projet de restauration de sept piliers de l'église de Notre-Dame, à Poperinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Notre-Dame, à Poperinghe.

13° Le projet relatif aux travaux de restauration de la balustrade et des tourelles d'angles de la tour de l'église de Vlamertinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Vlamertinghe.

14° Le projet concernant le placement de chapiteaux aux colonnes de l'église de Leefdael (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Leefdael.

15° Le projet relatif à divers travaux à effectuer pour la restauration de l'église de Lennick-Saint-Martin (Brabant); architecte, M. Barbier; Église de Lennick-Saint-Martin.

16° Le projet concernant le débadigeonnage de l'église de Notre-Dame, à Aerschot (Brabant). Les panneaux des voûtes, qui sont en briques, n'ont pas été maçonnés pour rester apparents. Église de Notre-Dame, à Aerschot

La Commission insiste tout particulièrement pour que ces panneaux ne soient pas débadigeonnés. Les travaux précités sont de nature à être l'objet d'une intervention du Département des Sciences et des Arts dans la dépense de 8,450 francs à laquelle leur exécution doit donner lieu; architecte, M. Langerock;

17° Le projet relatif à la restauration de l'église de Goé (Liége) et à l'établissement d'un maître-autel dans cet édifice. Au cours de l'exécution du maître-autel, l'auteur devra remplacer les panneaux trop importants de la tombe par des rosaces et revoir les chapiteaux des colonnes, dont l'aspect est lourd; architecte, M. Lohest; Église de Goé.

Église de Saitte-Waudru, à Mons.

18° Le projet concernant le remplacement d'une gargouille brisée de l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut). Il importera, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte de toutes les recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants, dans son rapport du 10 juillet 1907 ;

Église de Notre-Dame, annexe à la cathédrale de Tournai.

19° Le projet relatif à la restauration de l'église de Notre-Dame, annexe à la cathédrale de Tournai (Hainaut), ainsi qu'à la restauration de la chapelle du Rosaire et des sacristies. La Commission se borne à appeler l'attention de M. l'architecte Sonneville sur la convenance de ramener le plus possible vers l'extérieur de l'église de Notre-Dame, par quelques modifications de la pente des chêneaux, les eaux provenant des versants intérieurs des toitures ;

Église de Saint-Jean-Baptiste, à Tournai.

20° Le projet de restauration de la tour de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Tournai (Hainaut) ; architecte, M. Sonneville ;

Église de Saint-Nicolas, à Tournai.

21° Le projet de restauration du clocher de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut) ; architecte, M. Sonneville ;

Église de Daussois.

22° Le projet des travaux complémentaires de restauration de l'église de Daussois (Namur) et la proposition du Conseil de fabrique de faire exécuter en régie les travaux repris aux postes 2, 3 et 5 du devis estimatif et de mettre en adjudication les ouvrages renseignés aux n°s 1 et 4 ;

Église de Theux.

23° Le projet relatif à la restauration de l'escalier extérieur de l'église de Theux (Liége) ;

Église primaire de Huy.

24° Le projet concernant la restauration de la crypte de l'église primaire de Huy (Liége), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux, l'auteur, M. l'architecte Schoenmaekers, réduise à 1^m10 la largeur de l'escalier et qu'il balance les marches ;

Eglise d'Assenede - Croquis joints a mon

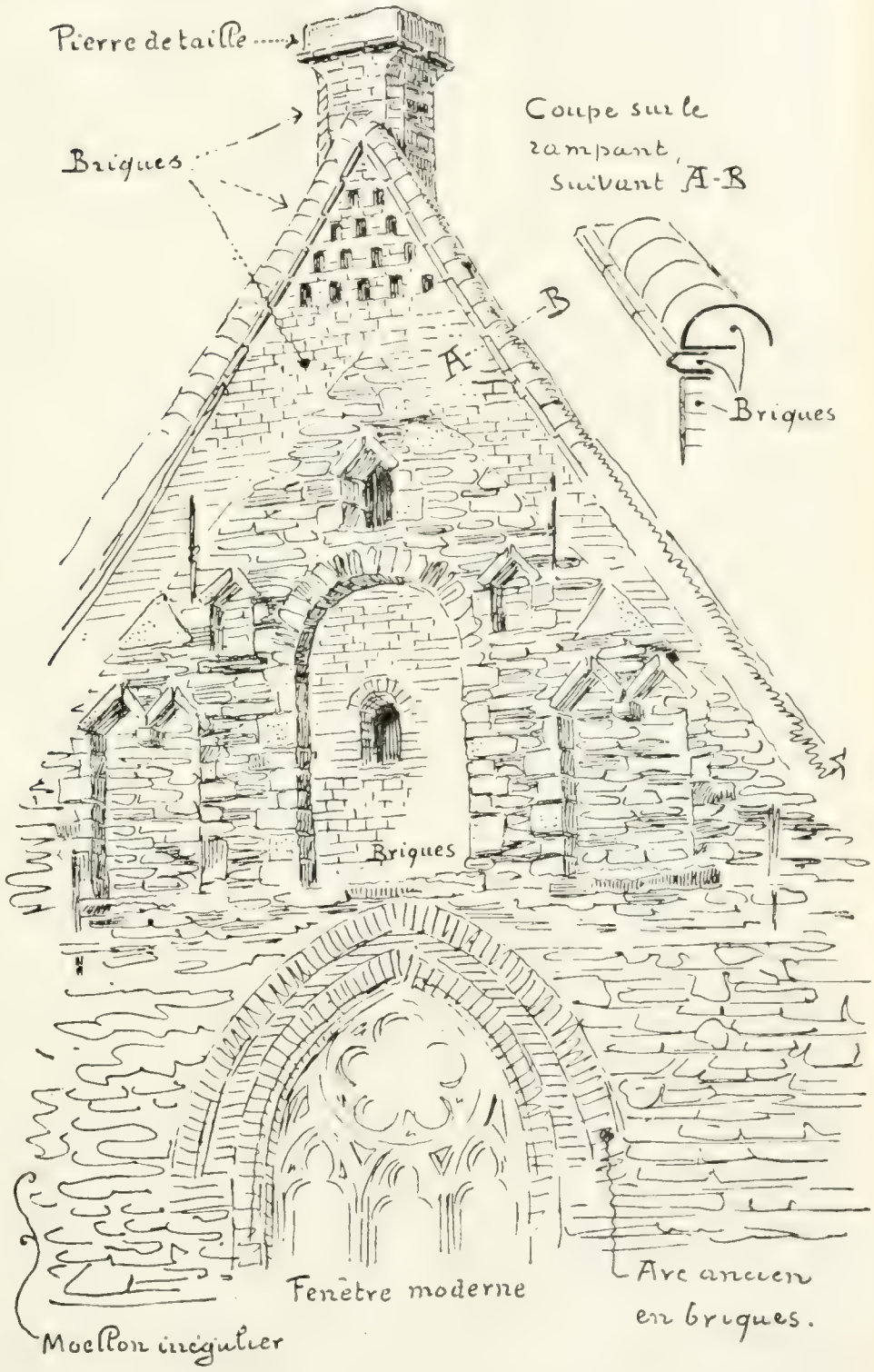

Pignon du bras sud du transept.

rapport de ce jour, N° 4922. Gand, le 20 novembre 1906

L'Architecte provincial,

St. Mortier

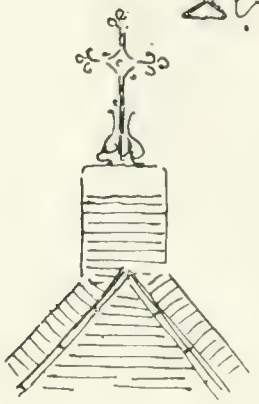

Terminaison du pignon du chœur.

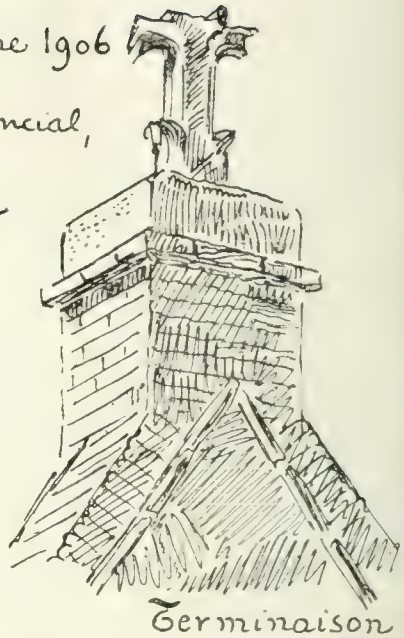

Terminaison du pignon de la chapelle méridionale

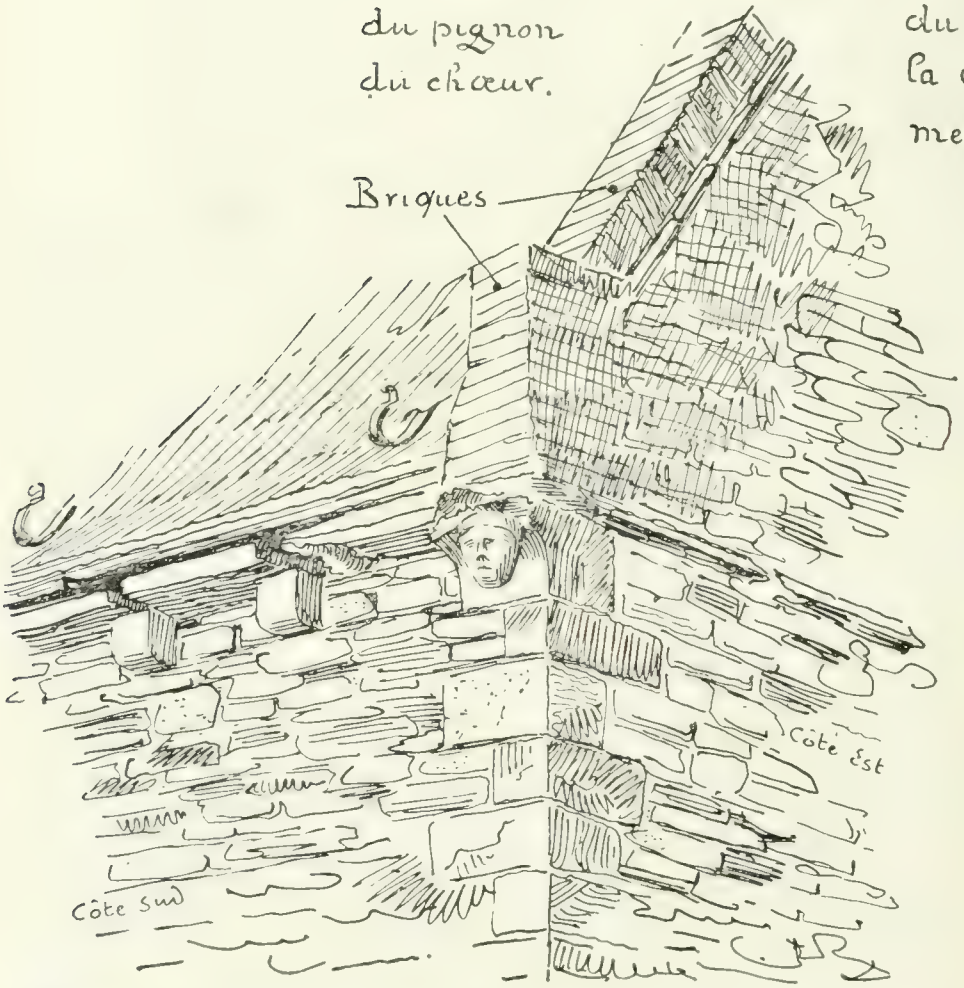

Angle sud-est de la chapelle méridionale

25° Le projet de divers travaux à effectuer pour la restauration de l'église d'Assenede (Flandre orientale). La Commission se rallie de tous points aux conclusions du rapport de M. l'architecte provincial Mortier, adoptées par le Comité des correspondants ; architecte. M. Geirnaert. — Le rapport de M. Mortier est accompagné des croquis des détails archéologiques intéressants mis au jour lors du débadigeonnage de certaines parties extérieures de l'édifice qu'il importera de respecter et de mettre en valeur. Comme toujours, les croquis de M. Mortier sont tracés avec une rare perfection. La Commission, désirant en conserver le souvenir, a jugé utile de les faire reproduire ci-contre ; Église d'Assenede.

26° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant l'année 1906 à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers). Église de Saint-Rombaut, à Malines.

— Il a été procédé, le 13 juillet 1907, à l'inspection de l'ancienne abbaye de La Cambre, à l'effet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de classer parmi les monuments historiques l'ancienne église abbatiale concédée pour la paroisse de Saint-Philippe de Néri, à Ixelles-Bruxelles, et éventuellement la maison abbatiale si celle-ci est destinée à servir de presbytère. Ancienne abbaye de La Cambre.

MM. Hanon de Louvet, Brunfaut, Langerock et Degroot, membres du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistaient à cette inspection.

Après une visite minutieuse de l'ancien monastère, il y a eu unanimité pour exprimer le vœu de voir conserver, si c'est possible, tout l'ensemble de la propriété. Cette conservation est désirable tant au point de vue des traditions de l'architecture monastique que du caractère essentiellement

pittoresque qui s'en dégage et des nombreux souvenirs historiques qui s'y rattachent.

En tous cas, l'église dont la construction remonte au XIVe siècle, peut être classée. Bien que la maison abbatiale ait reçu des modifications à l'intérieur, son architecture intéressante du XVIIIe siècle la désigne suffisamment à l'attention pour qu'elle soit également classée. On peut en dire autant de la porte d'entrée du monastère et des bâtiments qui entourent la cour d'honneur ainsi que des escaliers en terrasse des jardins.

Les deux annexes des bâtiments en avancée sur la façade de l'église, construites postérieurement, ainsi que les annexes longeant la façade septentrionale de l'église devront disparaître, en tout état de cause, pour dégager la vue du temple.

Quelle que soit la décision qui sera prise, il importera de modifier la courbe de la rue projetée au travers de la propriété de façon à respecter la petite chapelle de Saint-Boniface, qui se recommande par trop de souvenirs pour qu'on la fasse disparaître.

On verrait avec satisfaction l'architecte chargé de l'étude des travaux de restauration et d'appropriation des bâtiments à l'usage de la nouvelle paroisse, présenter un avant-projet d'aménagement de l'ensemble de la propriété dans l'ordre d'idées préconisé ci-dessus.

Église de Baelen-sur-Nèthe.

— Le projet soumis en vue de la restauration de l'église de Baelen-sur-Nèthe a fait l'objet d'un examen sur place, le 9 juillet 1907, de concert avec MM. Smekens, Donnet, l'abbé Laenen et Opsomer, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers.

Il résulte de cet examen que le projet présenté devra être revu.

Bien qu'il ne s'agisse, pour le moment, que de la restauration partielle de l'édifice, il est bon cependant que le projet de restauration soit étudié dès maintenant dans son ensemble. Mais pour faire cette étude avec fruit, il est nécessaire d'opérer certaines recherches. C'est ainsi qu'il importe de découvrir les glacis d'un ou de deux contreforts aujourd'hui recouverts de plâtrages et d'ardoises, à l'effet de s'assurer comment étaient construits les glacis à l'origine. Il importe aussi de démolir le remplissage inférieur de l'une des fenêtres des bas-côtés pour rechercher, sur le seuil, la disposition des meneaux, car il semble, si l'on en juge par leur largeur, que ces baies devaient avoir autrefois trois lumières au lieu de deux indiquées au projet.

En examinant les plans sur place, on constate que des inexactitudes se sont glissées dans le relevé des fenêtres, notamment dans le tracé de la courbe des ogives et surtout dans le caractère des réseaux subsistant encore dans deux des fenêtres de la haute-nef et qui doivent servir de base à l'étude des réseaux à rétablir. La Commission royale regrette profondément que le relevé n'ait pas été fait avec assez de soin. Ces détails devront être relevés avec le plus grand soin au moyen d'un échafaudage.

Les meneaux des fenêtres du transept étaient divisés vers le milieu de la baie par une séparation horizontale avec arcatures et redents. Les meneaux existent encore dans le bas jusque et y compris cette séparation. Il ne sera pas difficile d'étudier le projet de reconstitution de la partie

supérieure en s'inspirant du caractère des réseaux subsistant dans les baies de la claire-voie.

Lors de la restauration des fenêtres de l'abside, il y a une quinzaine d'années, on a fait usage de la pierre bleue. C'est là une erreur. Au cours de la construction du monument, il n'a été mis en œuvre que de la pierre blanche et de la pierre ferrugineuse. Il est essentiel de suivre cette tradition dans la continuation de la restauration.

Il est de toute nécessité aussi que l'on comprenne parmi les travaux prochains la restauration des cordons en pierre ferrugineuse de l'abside; il n'en subsiste plus que quelques fragments; si ceux-ci venaient à disparaître, on perdrait les types originaux, ce qui serait extrêmement regrettable.

L'inspection dans les combles de l'édifice n'a fait découvrir aucune trace des gables qui auraient existé aux pignons du transept. Il n'y a donc pas lieu de comprendre des gables au projet, d'autant plus que les croupes existantes ne produisent pas un effet désagréable. Toutefois si, au cours de la restauration des toitures, il était démontré que des gables ont existé, il faudrait les rétablir.

La proposition d'établir un jubé au côté sud du chœur ne paraît pas admissible; cette installation, tout en donnant lieu à une dépense importante, nécessiterait l'ouverture d'arcades dans les murailles du chœur et du transept. Il est préférable, ainsi que l'a suggéré le Comité provincial des correspondants, de conserver le jubé à la place qu'il occupe et de faire disparaître la cloison établie postérieurement au rez-de-chaussée entre la tour et la nef. De cette façon, on donnera satisfaction au Conseil de fabrique, qui désire voir annexer la surface de la tour à celle réservée aux fidèles en

vue d'agrandir celle-ci. S'il en est besoin, la tribune du jubé pourra être supportée par deux colonnes. L'entrée de l'église sera protégée contre les vents d'ouest par un tambour placé directement contre la porte extérieure. L'aspect misérable de la charpente qui supporte le soufflet des orgues, à l'intérienr de la tour, pourra être masqué par un plafond en bois.

L'intérieur de la tour réclame quelques travaux de réparation dans les parties supérieures, de même que l'escalier qui y donne accès. Certaines marches en pierre, très usées, constituent un danger pour la circulation.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

du 28 septembre ; des 5, 12, 19 et 26 octobre 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Ciergnon (Namur), sous la réserve de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial et d'exécuter le projet le plus simple ; auteur, M. Meunier ; Église de Ciergnon. Décoration picturale.

2° Le projet de trois vitraux peints à placer dans la nouvelle église de Saint-Joseph, à Hellegat, sous Niel (Anvers). Il y aura lieu, au cours de l'exécution, de tenir compte des observations formulées par le Comité provincial des correspondants et de revoir le Christ en croix de la verrière principale, dont la conception n'est pas heureuse ; auteurs, MM. Geyer et Hochreiter ; Église de Hellegat. Vitraux.

3° Le projet concernant le placement d'un vitrail peint dans l'église de Saint-Gilles lez Bruxelles, à la condition Église de Saint-Gilles lez Bruxelles. Vitrail.

que l'auteur, M. Dobbelaere, évite le manque d'équilibre des figures en descendant quelque peu le Christ, le second socle qui lui sert de base étant supprimé; qu'il prévoie autour de la tête du Christ un bleu semblable à celui du fond des arcatures du compartiment voisin et qu'il supprime la croix qui surmonte l'auréole du Sacré-Cœur;

Église de Grimberghen Tableaux.

4° Le projet relatif à l'encadrement de vingt tableaux anciens garnissant l'église de Grimberghen (Brabant);

Église de Sainte-Waudru, à Mons. Retable.

5° Le projet d'un retable dédié à Saint-Alphonse, à placer dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut); sculpteur, M. Rooms;

Église de Hollogne-sur-Geer. Tombeau.

6° Le projet concernant la reconstitution, dans son état primitif, d'un ancien tombeau qui se trouve dans l'église de Hollogne-sur-Geer (Liége); architecte, M. Jamar.

Église de Grimberghen Tableaux.

— M. Buéso ayant été autorisé à passer à l'exécution des travaux de restauration que réclament les tableaux ornant l'église de Grimberghen (Brabant), il a été procédé, par les soins du Comité mixte des objets d'art, à l'examen d'un certain nombre de ces œuvres qui se trouvent dans l'atelier du restaurateur.

Le Comité mixte est d'avis que rien ne s'oppose à ce que M. Buéso entame la mise en état de la série de toiles réunies dans son atelier. La seconde série sera entamée dès que la première sera terminée.

Le Comité mixte estime toutefois qu'il y a lieu de commencer la première série par un tableau de valeur et par un autre de valeur moindre. Lorsque ces deux toiles seront mises en état, le Comité les fera examiner avant que le restaurateur ne donne ses soins à toute la série.

Il a été constaté que c'est là le procédé le plus pratique pour aboutir à un bon résultat. Bien que l'artiste restaurateur choisi offre toutes les garanties désirables tant par son talent que par son respect des œuvres d'art, il est toujours nécessaire que des ouvrages de cette délicatesse ne soient pas poursuivis sans direction.

D'un autre côté, si le travail rencontre des difficultés, M. Buéso devra prévenir la Commission royale des Monuments, qui aura soin d'en référer au Comité mixte des objets d'art.

Église de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont. Tableau.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé que la restauration du tableau de Verhaegen « La Sainte-Famille et Sainte-Anne », appartenant à l'église de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont (Brabant), est terminée.

Ce travail ayant été effectué avec beaucoup de soins, l'œuvre dont il s'agit peut être renvoyée au lieu de sa destination et rien ne s'oppose à la liquidation des subsides alloués à cette fin.

Église de Notre-Dame, à Termonde. Peinture murale.

— Le 4 octobre 1907, il a été procédé à l'inspection d'une peinture murale ancienne découverte dans l'église de Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale). Cette peinture qui représente la scène du Calvaire, œuvre remarquable du xve siècle, probablement exécutée à la détrempe, peut-être même à l'huile, se trouve en bon état de conservation malgré quelques traces de vandalisme. Elle constitue sans contredit un des plus beaux spécimens de peinture murale de cette époque dans nos contrées et il importe de la conserver avec soin. Un rapport de M. le chanoine Van den Gheyn, membre du Comité provincial des correspondants, en donne une parfaite description.

La place occupée par cette peinture, dans le transept, sous une arcade, au-dessus d'un autel, en rend la conservation assez difficile dans son état de délabrement actuel.

Parmi les différentes propositions faites à ce sujet, la plus pratique semble être celle-ci : la peinture serait laissée intacte sans restauration aucune; on la recouvrirait de volets fermant la niche sous l'arcade et sur l'extérieur de ces volets on reproduirait en copie le tableau original; celui-ci pourrait être aisément découvert pour les visiteurs et serait parfaitement préservé en temps ordinaire. Ces volets formeraient la partie supérieure du retable d'un autel à construire. On ferait d'abord les volets et on y ajouterait la peinture plus tard.

Il serait fort à souhaiter qu'une bonne copie de cette peinture fût exécutée pour le Musée des arts décoratifs au Cinquantenaire.

Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitraux.

— Il a été procédé, le 22 octobre 1907, en l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, à l'examen de quatre vitraux placés dans les chapelles de Saint-Alphonse, de Saint-Hilaire, de Saint-Macaire et de Saint-Eloi.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Hubert, Devillers, Van Loo et Motte, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à la visite.

Il résulte de cet examen que ces verrières ont été exécutées selon toutes les règles de l'art et que les subsides promis par le Département des Sciences et des Arts, en vue de ce travail, peuvent être liquidés.

Musée communal de Bruges. Tableaux.

— A la suite d'une inspection des travaux de restauration qui s'exécutent aux tableaux du musée communal

de Bruges, M. le Président de la Commission royale des Monuments a adressé d'urgence à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, le 3 octobre 1907, la lettre suivante :

« Monsieur le Gouverneur,

» J'ai eu l'honneur d'accompagner le Comité mixte des objets d'art au cours de sa visite du 21 septembre 1907, au musée communal de la ville de Bruges.

» J'y ai constaté que M. Copman, conservateur, s'occupe *personnellement* de la restauration des tableaux de ce musée.

» Il résulte des pièces officielles que cette restauration a été confiée, d'un commun accord entre la Commission royale des Monuments et l'Administration communale de Bruges, à M. Buéso, notamment en ce qui concerne les tableaux numérotés I, II, VII, IX et XIII dans le devis dressé le 21 novembre 1902 par le dit Buéso.

» Interrogé par le soussigné, M. Copman a répondu qu'il s'était attribué cette mission par zèle et par dévouement.

» Si je me plais à rendre hommage à ces qualités de l'honorable conservateur, je suis obligé de constater que l'enlèvement de vieux repeints a été fait, ainsi que l'a reconnu M. Copman lui-même, à l'aide de grattages au canif, notamment au bras droit du Christ, sur le tableau VII (Pierre Pourbus, Jugement dernier).

» C'est là une opération des plus délicates sinon des plus dangereuses, qui, avant d'être réalisée, eût dû être signalée

à notre correspondant et délégué le baron Kervyn de Lettenhove, ainsi qu'à nous-mêmes.

» Il est déplorable que nous ayons dû faire, personnellement, une enquête pour établir la réalité d'un pareil procédé.

» Force nous est, Monsieur le Gouverneur, de protester contre l'oubli sinon contre la méconnaissance de nos instructions formelles.

» Nonobstant les demandes explicites et réitérées de nos lettres des 5 janvier, 28 mars et 10 mai derniers, n° 8342, le baron Kervyn de Lettenhove n'a pas été averti de la mission dont nous avions prié les autorités de vouloir bien l'investir. Notre savant correspondant n'a donc rien à se reprocher du chef de malfaçons que je signale ici à l'administration communale par votre bienveillant intermédiaire, M. le Gouverneur.

» Au contraire, M. Buéso a eu tort de ne point nous avertir de ce qui se pratiquait au musée communal contrairement aux règles de la bonne technique et, faut-il le dire, du simple bons sens. Aussi l'appelons-nous, au sein du Comité mixte, dans la séance du 5 octobre courant, afin d'entendre ses explications.

» Quant à M. Copman, j'ai l'honneur de confirmer ici les observations verbales que j'ai dû lui faire directement devant le tableau susdit n° VII et devant un autre tableau n° IX du même Pierre Pourbus (Portrait d'Adrienne de Bunck).

» Le zèle et le dévouement dont M. Copman fait preuve n'engagent pas moins sa responsabilité en une matière capitale où sa collaboration n'a point été sollicitée que je sache. Si elle l'a été par la ville de Bruges, encore celle-ci

ou tout au moins M. Copman lui-même eût agi correctement en voulant bien prévenir la Commission royale de cette délégation.

» Lors de la visite du 21 septembre dernier, nous avons appris que M. l'Échevin des Beaux-Arts de la ville de Bruges avait ordonné la suspension des travaux exécutés dans les conditions précitées, par M. Buéso.

» Je félicite et remercie M. l'Échevin de cette sage détermination.

» J'exprime, au nom de la Commission royale et de son Comité mixte, le vif désir que, dès la reprise des travaux, ceux-ci soient exécutés :

» 1° Sous la responsabilité *exclusive* de l'artiste qui les a entrepris, M. Buéso;

» 2° Sous le contrôle de notre correspondant et délégué le baron Kervyn de Lettenhove, qui est chargé de nous avertir, en temps opportun, de tous les cas douteux ou difficiles, afin que nous les venions examiner sur place.

» Que si la ville de Bruges croit devoir, contrairemen à la bonne règle et à la coutume, charger son conservateu du musée d'une intervention quelconque dans les travaux de restauration dont il s'agit, je la prie instamment de vouloir bien

» *a*) Nous en avertir;

» *b*) Définir, avec une grande précision, les limites de cette intervention, afin que nous puissions aviser à ce qu'il nous resterait à faire si ces limites dépassaient la mesure rationnelle et pratique.

» Veuillez avoir l'obligeance, Monsieur le Gouverneur, de délivrer deux ampliations de la présente, l'une à l'admi-

nistration communale de Bruges et l'autre à M. le baron Kervyn de Lettenhove.

» Agréez, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, l'assurance cordiale de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président*,

» (Signé) Ch. Lagasse-de Locht. »

Comme complément à la lettre qui précède, le rapport ci-après a été adressé par la Commission royale des Monuments à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, le 19 octobre 1907 :

« La lettre que notre Président vous a adressée le 3 octobre courant, au sujet de la visite faite au musée communal de Bruges, par une délégation du Comité mixte des objets d'art, a été lue en séance de ce Comité mixte, le 5 octobre courant, à 11 heures du matin, et, le même jour, à la séance hebdomadaire de la Commission royale des Monuments. Non seulement elle a été ratifiée à l'unanimité des deux assemblées, mais la Commission royale des Monuments estime à l'unanimité, sauf une abstention, que les observations du Président doivent être renforcées eu égard à la gravité des faits qu'il s'est borné à indiquer sans s'y arrêter plus qu'il ne le devait en une première communication sur un sujet très délicat et extrêmement pénible.

» Notre Comité mixte, sous la présidence de M. le Chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, a d'abord entendu ses délégués et le Président de la Commission royale des Monuments ; puis, il a appelé,

en séance, l'artiste restaurateur lui-même, M. Buéso, et ses collaborateurs.

» Afin de fixer les idées et pour ne point étendre cette lettre, nous nous bornerons à consigner ci-après les faits résultant de notre enquête en ce qui concerne le tableau *le Jugement dernier*, de Pierre Pourbus.

» Dans des parties importantes de ce chef-d'œuvre, non seulement au bras droit du Christ, comme l'a écrit notre Président, mais encore à d'autres parties non moins importantes : tels le visage et les mains du Christ ; le dos d'une femme debout au bas de la scène et se dirigeant vers le groupe de Bienheureux, des repeints anciens ont été enlevés au canif par M. Copman, conservateur du musée, sinon à l'insu du moins sans la moindre coopération de l'artiste restaurateur et, de même, sans le moindre avertissement donné au baron Kervyn de Lettenhove, notre correspondant et notre délégué ! Nous avions chargé expressément ce dernier, d'accord avec l'administration communale (1), de nous tenir au courant de la marche des travaux de réparation des tableaux numérotés I, II, VII, IX et XIII dans le devis dressé le 21 novembre 1902 par M. Buéso, devis visé notamment par la lettre de l'administration communale vous adressée, Monsieur le Gouverneur, sous la date du 23 avril dernier, 3e divison, F. n° 13 — 1915. Mais l'intervention de M. Copman ne s'est pas bornée à l'enlèvement au canif des repeints. Il a lui-même repeint les

(1) Voir la lettre de l'administration communale au Gouverneur de la province en date du 11 février 1907, 3e division, n° F. 13, musée communal.

parties grattées des tableaux. Il n'est cependant pas possible d'admettre qu'un artiste s'autorise lui-même en invoquant les devoirs de sa charge, à retoucher des tableaux des plus grands maîtres.

» C'est avec pleine raison que notre Président, après avoir félicité, à juste titre, M. l'Échevin des Beaux-Arts d'avoir ordonné la suspension des travaux de restauration, a exprimé, au nom du Comité mixte des objets d'art et de la Commission royale des Monuments, le vif désir que, dès la reprise des travaux ceux-ci soient exécutés :

» 1° Sous la responsabilité *exclusive* de l'artiste qui les a entrepris, M. Buéso;

» 2° Sous le contrôle de notre correspondant et délégué le baron Kervyn de Lettenhove, qui est chargé de nous avertir, en temps opportun, de tous les cas douteux et difficiles, afin que nous les venions examiner sur place.

» Nous avons le devoir d'aller plus loin que le Président. Nous demandons instamment à la ville de Bruges de défendre au conservateur de son musée de prendre une part active à la restauration des tableaux uniques de ce merveilleux musée.

» Nous sommes obligés de le déclarer ici, en toute conscience : M. Copman a fait preuve, en cette affaire, d'une initiative qui suscitera les protestations les plus vives et les plus sérieuses du monde artistique et savant.

» Nous n'avons pas besoin d'ajouter, Monsieur le Gouverneur, que notre unique souci est la sauvegarde de chefs-d'œuvre incomparables, faisant partie du patrimoine de la Belgique.

» Veuillez avoir l'obligeance, Monsieur le Gouverneur, de délivrer deux ampliations de la présente l'une à l'admi-

nistration communale de Bruges et l'autre au baron Kervyn de Lettenhove. »

M. le Gouverneur de la Flandre occidentale a transmis à la Commission royale des Monuments la réponse ci-après, qui lui a été envoyée, le 19 octobre 1907, par l'administration communale de Bruges :

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 octobre 1907, 2e direction, 3e division, n° 13426, relative à la restauration des tableaux de notre musée communal.

» Nous regrettons très vivement que MM. Buéso et Copman n'aient pas suivi rigoureusement les dispositions qui avaient été prises à cet égard par notre administration d'accord avec la Commission royale des Monuments et avec l'Autorité supérieure.

» M. Buéso a été seul chargé de faire cette restauration conformément au devis dressé le 21 novembre 1902. Il a manqué gravement à ses devoirs et à la confiance que nous avions en lui en permettant à notre conservateur de s'occuper personnellement de cette restauration et d'enlever de vieux repeints. Nous blâmons la manière d'agir de M. Buéso et nous lui avons, aussitôt que nous avons été mis au courant de la situation, écrit le 13 septembre 1907, qu'il devait interrompre le travail de restauration jusqu'à nouvel ordre de notre part.

» M. Copman a été chargé uniquement de diriger et de surveiller le travail de M. Buéso. Nous lui avons adressé une expédition de notre susdite lettre du 13 septembre 1907

et nous l'avons appelé, en outre, en séance du 27 septembre pour entendre ses explications. Notre conservateur a reconnu les faits mis à sa charge et nous avons blâmé son attitude par lettre du 10 octobre 1907. Nous lui avons fait remarquer encore qu'il aurait dû, avant de procéder à cette opération, en signaler la nécessité à notre administration, qui se serait au préalable mise d'accord avec la Commission royale des Monuments. Nous lui avons rappelé aussi qu'il ne pouvait prendre personnellement aucune décision au sujet des tableaux et qu'il devait sans retard soumettre au Collège échevinal toutes les difficultés qu'il rencontrerait dans l'exercice de ses fonctions.

» En ce qui concerne M. le baron Kervyn de Lettenhove nous vous avons fait savoir par nos lettres des 11 février et 23 avril 1907, que nous ne voyions aucun inconvénient à ce qu'une personne soit déléguée par la Commission royale des Monuments pour surveiller, en même temps que l'administration communale ou son délégué, toutes les opérations qui s'effectueraient aux tableaux du musée de Bruges. La Commission nous a ensuite informés par sa lettre du 28 mars 1907 (voir paragraphe 6) qu'elle avait elle-même chargé un de ses correspondants de cette mission.

» Il résulte donc de ce qui précède que nous nous sommes rigoureusement conformés aux dispositions qui avaient été prises, d'accord avec la Commission royale des Monuments, pour l'exécution et la surveillance du travail de restauration.

» Nous ralliant au désir exprimé par la Commission royale et par son Comité mixte des objets d'art, nous sommes disposés à continuer les travaux de restauration

sous la responsabilité exclusive de l'artiste qui les a entrepris, M. Buéso, et sous le contrôle de M. le baron H. Kervyn de Lettenhove. Celui-ci serait chargé de cette mission par la Commission royale, à laquelle il devrait signaler, en temps opportun, tous les cas douteux ou difficiles qui pourraient se présenter.

» Notre administration a interdit à son conservateur d'intervenir encore d'une manière quelconque dans les travaux de restauration dont il s'agit; elle se propose de déléguer M. De la Censerie, membre de la Commission royale, pour surveiller à l'avenir ces travaux pour le compte de la ville.

» Nous vous saurions gré, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien soumettre notre réponse à la Commission royale des Monuments et nous faire connaître, dans le plus bref délai possible, la décision qui sera prise par l'Autorité supérieure. »

Sous la date du 12 novembre 1907, la Commission royale des Monuments a répondu à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale dans les termes suivants :

« Par dépêche du 26 octobre écoulé, 2e direction, 3e division, n° 13428, vous avez bien voulu nous communiquer une copie de la lettre qui vous a été adressée par l'administration communale de Bruges, en réponse à celle qui vous a été transmise par notre Président, le 3 du même mois, concernant la restauration des tableaux du musée de cette ville.

» Après examen de la lettre précitée, nous sommes entièrement d'accord avec l'administration communale de Bruges. Nous ne pouvons que rendre hommage à la loyauté dont a fait preuve cette administration en cette circonstance très délicate.

» En conséquence, M. Buéso peut reprendre son travail interrompu. »

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ville de Binche. Suppression de deux passages à niveau.

Pour déférer au désir exprimé par M. le Ministre des Sciences et des Arts, il a été procédé, le 16 octobre 1907, à une inspection des lieux à l'effet d'examiner la question de l'ajournement demandé par la ville de Binche, des travaux entrepris par le Département des Chemins de fer en vue de la suppression de deux passages à niveau de la ligne de Binche à Bonne-Espérance et de leur remplacement par une voie charretière.

M. Matthieu, membre du Comité provincial des correspondants du Hainaut, assistait à la visite.

Les deux passages en question sont, du reste, si rapprochés l'un de l'autre qu'ils n'en font pour ainsi dire qu'un et la nécessité de la coupure déjà mise en œuvre ne se faisait aucunement sentir.

Au cours de cette visite, il y a eu unanimité pour reconnaître que cette demande était fondée et que le projet en exécution justifiait la vive et pénible émotion locale partagée d'ailleurs par tous ceux qui ont le légitime souci de la défense des sites. En effet, la création de l'artère dont il s'agit, entamée en dépit des protestations énergiques et

multiples adressées aux pouvoirs publics, portera un coup désastreux à la riante perspective qui conduit l'œil sans heurt de la voie ferrée vers le parc et les remparts à travers les prairies et les champs. Il est hors de doute que la spéculation érigera, de part et d'autre des terrains expropriés et mis en valeur, des constructions dépourvues de tout cachet artistique. Celles-ci masqueront à jamais la ligne de l'antique enceinte qu'une édilité intelligente s'est évertuée à conserver et à restaurer, malgré la précarité de ses ressources, avec une méthode et une persistance dont le rare exemple est à citer et à propager.

Si le projet en cours ne peut être rapporté, les hommes de l'art appellent de tous leurs vœux une solution intermédiaire conciliant les deux parties en cause.

L'acquisition par l'État de tout le terrain litigieux constituerait une transaction acceptable sans exiger un décaissement bien lourd pour le Trésor public. Si ce moyen était admis, une servitude serait établie pour la protection scrupuleuse du site.

Après cela, si des demandes d'achat de parcelles se produisaient néanmoins, les plans des bâtisses à édifier devraient être soumis à l'appréciation de la ville et de la Commission royale des Monuments.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Opstal, sous Buggenhout (Flandre orientale). Il conviendra, au cours de

l'exécution, s'il ne conviendrait pas d'amoindrir la hauteur et du tympan de la porte principale et de la statue qui orne ce tympan; *b*) de placer un arc de décharge embrassant l'oculus et les lumières de la façade extérieure du chevet suivant ce qui est projeté au-dessus du fenestrage de la façade principale;

Église de Montleban.

4° A l'établissement de contreforts aux murs de l'église en construction à Montleban (Luxembourg), par suite d'une erreur commise dans l'épaisseur des murs de l'édifice, à la condition qu'il sera tenu compte de la réserve faite par M. l'inspecteur provincial;

Église de Givroulle.

5° A l'exécution de travaux complémentaires aux abords de l'église de Givroulle, sous Flamierge (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église de Saint-Christophe, à Fontaine-l'Evêque.

6° A l'aménagement des abords de l'église de Saint-Christophe, à Fontaine-l'Evêque; architecte, M. Drisse;

Église de Hellegat.

7° A la substitution d'un pavement entièrement en céramique au dallage prévu partiellement en céramique et en parquet asphalté pour la nouvelle église de Hellegat, sous Niel (Anvers); architecte, M. Gife;

Objets mobiliers d'églises.

8° Au placement d'objets mobiliers dans les églises de :

Souverain-Wandre (Liége) : bancs et cloche;

Ere (Hainaut) : mobilier complet;

Jumet (Hainaut) : tambours et clôture des nefs latérales;

Bomel (Namur) : cloche.

Église d'Hyon.

— Pour répondre au désir exprimé par M. le Ministre de la Justice, il a été procédé le 22 octobre 1907, à l'examen de la seconde sacristie construite en 1875, sans autorisation, au côté nord de l'église d'Hyon et dont le Comité provincial demande la démolition pour cause de banalité.

MM. l'abbé Puissant, Matthieu, Hubert, Devillers, Van Loo et Motte, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cet examen.

L'érection d'une sacristie semblable à celle du sud obtiendrait assurément le suffrage des gens de goût ; mais, si l'on considère que l'annexe en question se trouve dans un endroit écarté de l'ancien cimetière, hors de toute vue, de tout passage, au bord d'un sentier resserré par des murs de jardins, il y aurait mauvaise grâce à s'opposer à son maintien, aux avis des autorités locales et ce d'autant plus qu'elle est de nécessité quotidienne au service du culte et que la Fabrique n'est pas à même d'intervenir pour une part quelconque dans les frais d'une nouvelle bâtisse symétrique.

Dans le cimetière désaffecté se dresse, dissimulée derrière un buisson, une croix gothique encastrée dans un socle de pierre. C'est un objet intéressant qu'il conviendra de tirer de l'abandon et de mettre en lumière à quelque distance de l'église dans un endroit apparent.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'appropriation à l'église d'Offagne (Luxembourg); architecte, M. Würth; Église d'Offagne.

2° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer aux toitures de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) et la proposition de confier ces ouvrages à Église de Leeuw-Saint-Pierre.

l'adjudicataire de l'entreprise précédente; architecte, M. Rau;

Église de Rossart.

3° Le projet concernant des travaux de réparation et d'aménagement à effectuer à l'église de Rossart, commune d'Orgeo (Luxembourg);

Église de Mariembourg.

4° Le projet de restauration de la tour de l'église de Mariembourg (Namur); architecte, M. Renard;

Église de Tillier.

5° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Tillier (Namur);

Église de Farciennes.

6° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à l'église de Farciennes (Hainaut); architecte, M. Ménard;

Église de Coursel-en-Campine.

7° Le projet des travaux les plus urgents de restauration que réclame l'église de Coursel-en-Campine (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église de Heikant.

8° Le projet relatif au renouvellement des fenêtres de l'église de Heikant, sous Zele (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte de la recommandation faite par M. l'architecte provincial Mortier en ce qui concerne la substitution du verre cathédrale aux grisailles prévues; architecte, M. Goethals;

Église d'Oostacker.

9° Le projet concernant divers travaux de réparation à exécuter à l'église d'Oostacker (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

Église de Zele.

10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Saint-Ludgère, à Zele (Flandre orientale), sous réserve que l'on conserve les cadrans de l'horloge aux endroits où ils existent et que l'on enlève la peinture noire qui couvre une partie des encadrements des baies d'abat-sons. Les cadrans

placés au pied de la flèche ne produiraient pas un effet heureux; architecte, M. De Pauw;

11° Le projet des travaux supplémentaires à effectuer pour la restauration de l'église de Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw; Église de Westcappelle

12° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église cathédrale de Namur. L'auteur de ce projet, M. l'architecte provincial Boveroulle, devra indiquer au cahier des charges, avant la mise en adjudication des travaux, les bancs des carrières où seront extraites les pierres nécessaires à la restauration. Dans certains bancs, les pierres sont bonnes; dans d'autres, leurs qualités ne permettent pas de les utiliser. Il serait bien inutile de recommencer la triste expérience passée, due au mauvais choix de la pierre; Cathédrale de Namur.

13° Le projet des travaux de restauration à effectuer aux toitures de l'église de Loo (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Loo.

14° Le projet de restauration intérieure de l'église de Notre-Dame de Messine, à Mons (Hainaut); architecte, M. Dufour; Église de Notre-Dame de Messine, à Mons.

15° Le projet de restauration des toitures de la chapelle de Saint-Guidon, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Saint-Pierre, à Anderlecht.

16° Le projet de restauration de la toiture et du pignon de la basse-nef sud de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Saint-Germain, à Tirlemont.

17° Le compte des travaux de restauration exécutés, pendant l'année 1906, à la tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers). Église de Saint-Rombaut, à Malines. Comptes.

Église de Nieuport.

— Les projets relatifs à la restauration de l'ancienne salle capitulaire de l'église de Nieuport (Flandre occidentale) et à la construction d'une nouvelle sacristie à cet édifice, ont été examinés sur place le 11 septembre 1907.

Le projet concernant la restauration de la salle capitulaire peut être adopté. Il y aura lieu toutefois, ainsi que le demande le Comité provincial des correspondants, de s'inspirer, pour le pavement de cette salle, du pavement découvert dans l'église de Wenduyne, il a quelques mois; ce pavement correspond assez bien, semble-t-il, avec l'âge de la construction de la salle de Nieuport. En ce qui concerne la couverture de cette salle, il importera de tenir compte du tracé indiqué par la Commission sur le plan.

Le projet relatif à la construction d'une nouvelle sacristie a été modifié, à la demande du Collège, par M. l'architecte Vinck, qui était présent à l'inspection. Ces modifications résultent en partie des observations présentées par le Comité des correspondants. Le projet ainsi modifié a été revêtu du visa.

Système breveté d'assèchement des constructions.

A la demande de la Commission, M. Knapen, architecte, à Schaerbeek, développe, au cours de la séance du 12 octobre 1907, son système breveté d'assèchement des constructions. — Le procédé de M. Knapen se résout, paraît-il, en formules dont l'auteur tient à garder le secret. Ce procédé consiste surtout dans l'*extraction* de l'humidité par l'emploi *de sortes d'appareils nouveaux de son invention*, de $0^{m}025$ à $0^{m}035$ maximum de diamètre, forés dans les

murs. Ils ne dépassent pas la demi-épaisseur des murs. Ils sont ouverts sur les parois et plus ou moins inclinés *suivant les rendements à obtenir, les espèces de matériaux et le coefficient de porosité de ceux-ci.*

La loi de la pesanteur surtout et une application aux gaz des lois de l'endosmose et de la capillarité sont mises en œuvre d'une façon naturelle ; si bien que l'air *rendu* PLUS FROID *au contact de l'intérieur du mur, devient plus pesant* et est chassé vers l'extérieur, *entraînant avec lui l'humidité qu'il a saturée.* En cas d'inondation ou d'autres accidents qui modifient l'état hygrométrique d'une construction *en détruisant l'équilibre* de l'air qui y est contenu, l'assèchement des murs se fait de lui-même, *par la remise en fonctionnement automatique* du système mis en pratique.

Il résulte, en outre, des renseignements fournis par M. Knapen que son système peut être appliqué au moment de la construction, ce qui, d'après lui, rend l'assèchement des murs certain pour toute l'existence des bâtiments.

La Commission trouve le procédé de M. Knapen aussi intéressant que pratique. — Les attestations des propriétaires qui l'ont mis en œuvre constatent qu'il a réellement de l'efficacité et que ses effets se font sentir très promptement, *quelle que soit l'espèce des matériaux utilisés dans la construction.*

La Commission est d'avis qu'on pourrait le mettre en pratique en maintes circonstances, notamment pour l'assèchement des murs sur lesquels sont appliquées des peintures murales, par exemple, pour les peintures du vestibule de l'université de Gand, pour celles de la chapelle de Madame C. Ooms, à Anvers, etc., etc., *et même dans les*

constructions nouvelles où il importe de prendre des mesures contre les atteintes de l'humidité.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 26 octobre 1907, à 2 heures.

Présidence de M. Lagasse-de Locht.

Membres effectifs présents : MM. Maquet, vice-président ; Blomme, Cardon, Janlet, Janssens et Van Caster, membres ; Massaux, secrétaire.

MM. Acker, empêché, et Vinçotte, indisposé, se sont fait excuser.

Membres correspondants présents : MM. Lybaert, chanoine Van den Gheyn, De Ceuleneer, Serrure (de Gand), F. Lohest, Naveau, Van Biesbroeck, Matthieu, Haverland, Dardenne, Van den Eeden, Sibenaler, Boveroulle, Dufour, l'abbé Puissant ; Destrée, secrétaire du Comité du Brabant.

MM. De Groot et Dumont se sont fait excuser.

M le Président rappelle le texte des articles 68 et 69 du règlement se rapportant aux séances préparatoires. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et publique du 28 octobre courant.

Aucune proposition n'ayant été produite à propos de cet ordre du jour, M. le Président le déclare adopté définitivement.

L'assemblée s'occupe ensuite de la question relative à l'inventaire des objets d'art conservés dans les édifices publics du pays.

Les provinces d'Anvers et du Brabant ont déjà publié une bonne partie de leur inventaire. Lorsqu'elles publieront une seconde édition, elles le feront dans le type adopté lors d'une précédente assemblée générale, c'est-à-dire conformément aux modèles dressés par MM. De Ceuleneer et Donnet, soit le format in-4° à deux colonnes. M. le Président déclare qu'il ne lui est pas possible de préciser l'époque où les fonds nécessaires seront mis, par l'État, à la disposition des Comités pour la publication de l'inventaire. Toutefois, en attendant, les Comités devront continuer le récolement et préparer la publication.

M. le Président remercie MM. les membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion préparatoire. Il espère que l'assemblée du 28 octobre sera nombreuse.

MM. les membres correspondants se retirent à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire, A. Massaux.

Le Président, Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 28 OCTOBRE 1907

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,
Inspecteur général des Ponts et Chaussées ayant rang de Directeur général,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent également place au bureau : MM. Renkin, Ministre de la Justice, accompagné de son chef de cabinet, M. de la Vallée Poussin; baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg; Maquet, architecte, à Bruxelles, 2e Vice-Président de la Commission royale; Cardon, artiste peintre à Bruxelles; Acker, architecte à Bruxelles; De la Censerie, architecte à Bruges; Janlet, architecte à Bruxelles; le chanoine Van Caster, archéologue à Malines; Janssens, artiste peintre à Anvers; L. Blomme, architecte à Anvers, membres de la Commission royale des Monuments; Luckx, Directeur général des Cultes; Hymans, membres de l'Académie royale de Belgique et du Comité mixte des objets d'art; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique et membre du Comité mixte des objets d'art; Massaux, secrétaire de la Commission royale des Monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Fernand Donnet, H. Blomme, Bilmeyer, Rosier, Opsomer, chanoine Laenen, Van Leemputten.

Province de Brabant : MM. J. de Vriendt, Langerock, Baes, Flanneau, Brunfaut, l'abbé Maere, Hanon de Louvet ; Destrée, secrétaire du Comité.

Province de la Flandre occidentale : MM. le chanoine Duclos, baron Kervyn de Lettenhove, Coomans.

Province de la Flandre orientale : MM. Lybaert, chanoine Van den Gheyn, Van Biesbroeck, De Ceuleneer, Mortier, Serrure.

Province de Hainaut : MM. l'abbé Puissant, Soil de Morialmé, Matthieu, Sonneville, Charbonnelle, Van Loo, Devillers, Hubert, Motte.

Province de Liége : MM. Ruhl-Hauzeur, Lohest, l'abbé Balau, Carpentier.

Province du Limbourg : MM. l'abbé Daniëls, Jaminé, Christiaens, Naveau, Huybrigts, chevalier de Borman.

Province du Luxembourg : MM. Sibenaler, Haverland.

Province de Namur : MM. Dardenne, Van den Eeden, Boveroulle, Lange.

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

M. le Président. — Messieurs, j'ai le regret de vous faire savoir qu'au dernier moment M. le Ministre des Sciences et des Arts s'est trouvé empêché et qu'il regrette vivement de ne pouvoir assister à notre séance de ce jour.

Le baron Descamps m'écrit, dans sa lettre d'excuse : « Veuillez, je vous prie, exprimer à l'Assemblée tous mes regrets et lui donner l'assurance de mon plus sincère dévouement. »

Nous avons le plaisir et l'honneur de compter parmi nous un autre membre du Gouvernement, M. Renkin, Ministre de la Justice.

M. Vinçotte, très enrhumé, s'excuse;

Le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur, télégraphie pour s'excuser également;

Le baron Ruzette me fait savoir qu'il s'est trouvé empêché au dernier moment, par suite d'une réception officielle à faire au port de Zee-Brugge.

Je vois avec plaisir entrer en ce moment-ci, le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg.

M. Dumont, architecte à Bruxelles, parti pour l'étranger — il est au Caire, je pense, — s'excuse.

M. le chanoine Delvigne, toujours si assidu à nos réunions, est indisposé et s'excuse beaucoup.

Enfin, un de nos vétérans se trouve, par suite d'un petit dérangement, dans l'impossibilité d'être parmi nous : c'est M. Smekens, Président honoraire du tribunal de première instance à Anvers.

Ces communications faites, j'accorde la parole à M. le Ministre de la Justice.

M. Renkin, *Ministre de la Justice.* — M. le Ministre des Sciences et des Arts s'est trouvé, au dernier moment, empêché d'assister à votre assemblée générale. Il m'a chargé de vous exprimer ses très vifs regrets.

Ce contretemps m'a un peu embarrassé. Je devais venir ici en simple auditeur, en novice ayant beaucoup à apprendre dans le domaine artistique qui doit être familier au Ministre de la Justice et des Cultes.

Me voici obligé de suppléer mon collègue absent. Je le fais avec plaisir, car il m'est agréable de vous remercier au nom du Gouvernement et de vous dire combien il apprécie les services éminents que vous rendez au pays.

Votre mission est complexe. C'est d'abord une mission de conservation. A vous incombe le soin de défendre, de protéger nos richesses artistiques. Le Gouvernement sera particulièrement heureux de vous voir mener à bien l'inventaire de nos trésors artistiques et archéologiques qui forment une part infiniment précieuse du patrimoine national.

C'est aussi une mission d'éducation et de progrès. Et permettez-moi d'insister ici sur les idées qu'exprimait si fortement devant vous, en 1905, mon éminent prédécesseur, M. Van den Heuvel, en parlant du mobilier des édifices publics. On y rencontre trop de choses insignifiantes, dénuées de toute valeur d'art et qui forment trop souvent un déplaisant contraste avec le caractère monumental des édifices dont elles enlaidissent l'aspect intérieur.

Nous admirons dans les mobiliers anciens le travail de l'artiste : il leur donne — si je puis ainsi dire — une personnalité si intense qu'on y sent revivre quelque chose de l'intelligence qui les créa.

Mais aujourd'hui, dans les productions modernes à prétentions artistiques, que de choses fongibles en leur laideur, meubles hâtivement *fabriqués* sans goût et qui nous encom-

brent parce que nous voulons faire vite, oubliant qu'en matière d'art il est impossible de faire vite et bien.

Les grands monuments rattachent le passé à l'avenir. Ils sont les témoins des siècles. Ils évoquent l'histoire. Ils symbolisent le génie de la nation qui les édifie. Ils sont l'œuvre des générations. Chacun doit y apporter, par le travail de ses artistes, le témoignage des progrès de l'esprit et y fixer les formes impérissables où survit l'effort sublime de l'homme vers la beauté. Ainsi se forment lentement les richesses artistiques. Seul, le labeur patient, tenace, averti de ceux qui ont le devoir de veiller au développement de notre patrimoine artistique peut les accumuler.

Conserver avec respect les chefs-d'œuvre des âges disparus, maintenir dans cette terre belge la tradition merveilleuse des artistes qui l'ont glorifiée, travailler à l'éducation artistique de la nation, épurer le goût public, assurer le progrès de l'art public national, telle est l'œuvre à laquelle vous vous dévouez, Messieurs, avec un zèle, une compétence et un souci de bien faire que je ne puis assez louer.

Je serai toujours heureux de seconder, dans la mesure de mes moyens, les efforts que vous faites pour la conservation et l'amélioration de nos monuments et pour le progrès des arts. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions, de tout cœur, M. le Ministre de la Justice pour les paroles élogieuses qu'il a bien voulu nous adresser, et puisqu'il veut bien nous promettre tout son concours, nous l'assurons aussi du nôtre.

Le Ministère de la Justice en particulier sait combien nous faisons tous nos efforts pour satisfaire aux idées progressives qui prévalent tous les jours davantage en Belgique.

Un mot seulement, Messieurs, avant de donner la parole à notre Secrétaire, pour rappeler que, cette année-ci, comme l'année dernière, nous avons un nécrologe important : nous avons eu le regret de perdre successivement deux de nos membres effectifs : MM. Van Wint et Van Assche.

M. Vinçotte, dans un discours très remarquable, a prononcé l'oraison funèbre de M. Van Wint, qui non seulement a honoré sa ville natale, Anvers, mais qui a porté bien haut notre réputation à l'étranger.

Notre collègue M. Blomme, dans le discours qu'il a prononcé, a rappelé les mérites de M. Van Assche; il l'a fait avec une parfaite compétence et un grand bonheur d'expression.

Nous avons encore eu le regret de perdre, au cours de cette année, plusieurs membres correspondants des plus importants; il sera fait mention de leurs noms honorés dans le rapport de notre Secrétaire.

Je ne veux pas vous faire part de ces pertes sensibles et regrettables, ni me rassoir sans vous entretenir également d'un triomphe que nous avons enregistré avec fierté : c'est la nomination de notre premier Vice-Président, M. Helleputte, au Ministère si important des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes. (*Applaudissements unanimes.*)

Nous apprécions tous ses hautes capacités, son intelligence brillante et en même temps si remarquable. M. Helleputte a, pendant de nombreuses années, pris part à nos travaux. Je ne sais pas si M. Helleputte n'est pas plus jeune que

M. Acker ; ce que je sais certainement, c'est qu'il est le doyen des membres effectifs de la Commission ; il est, à l'heure actuelle, le plus ancien des membres par la nomination ; ainsi l'on peut dire qu'il est à la fois le plus jeune et le plus ancien d'entre nous. (*Rires.*)

Je suis persuadé, Messieurs, d'être votre écho à tous — vos applaudissements prouvent que j'exprime bien votre sentiment — en félicitant notre premier Vice-Président du grand honneur dont il a été l'objet et qui sera certainement suivi d'actes en rapport avec les dons multiples et élevés qu'il a reçu, si heureusement, de la Providence.

Nous avons été d'accord avec M. le Ministre des Sciences et des Arts pour estimer que la place qu'occupait parmi nous M. Helleputte devait rester ouverte. Nous souhaitons qu'elle demeure en cet état pendant un certain temps, fût-ce même pendant vingt ans encore. (*Très bien !*) Eh bien ! si M. Helleputte nous revient dans vingt ans, il retrouvera, au sein de notre Comité, sa place toujours ouverte. (*Vifs et nouveaux applaudissements.*)

J'accorde maintenant la parole à notre Secrétaire pour la lecture de son rapport annuel.

M. Massaux, *Secrétaire.* — Messieurs, en exécution de l'article 61 de notre règlement organique, nous avons l'honneur de vous rendre un compte sommaire des travaux de la Commission centrale depuis notre dernière réunion annuelle.

Tout d'abord, Messieurs, permettez-nous de rappeler à votre souvenir les collaborateurs que nous avons perdus : la période écoulée d'une année a été réellement désastreuse.

Deux membres effectifs, éminents chacun dans leur art, MM. Van Wint et Van Assche, nous ont été enlevés.

Parmi nos membres correspondants, nous avons eu le profond regret de perdre MM. Renier, Van Bastelaer, Van Neuss, Van de Wyngaert père, Van de Wyngaert fils et Soreil. Nous avons aussi perdu le baron de Béthune, Gouverneur de la Flandre occidentale, Président et ancien membre du Comité provincial.

Comme on le voit, de nombreux vides sont à combler dans nos rangs. Nous recommandons vivement cette affaire à l'attention éclairée de MM. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice.

Les regrets que nous a causés la disparition successive de nos savants collaborateurs ont été sensiblement atténués par la grande satisfaction que nous a fait éprouver l'appel de notre éminent premier Vice-Président, M. Helleputte, dans les conseils de la Couronne. Vous avez dû vous réjouir avec nous, Messieurs, de la nomination de M. Helleputte en qualité de Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Il a été décidé que la place de premier Vice-Président de notre Collège et celle de Président du Comité mixte des objets d'art resteront ouvertes jusqu'à ce qu'il plaise à M. Helleputte de les reprendre.

Depuis la dernière assemblée générale, la Commission centrale s'est réunie 50 fois, a fait 74 inspections d'édifices ou d'objets d'art et a donné des avis sur plus de 1,200 affaires; elle a eu de fréquentes conférences avec des artistes et des délégués d'administrations publiques.

Cette courte énumération que nous croyons inutile de développer puisque nos travaux sont publiés régulièrement dans notre Bulletin, démontre que notre activité ne se ralentit pas. Et s'il en est ainsi, nous pouvons dire que c'est grâce à la générosité de l'Etat et des Provinces, lesquels ne ménagent jamais leur intervention financière lorsqu'il s'agit de la conservation et du développement de notre patrimoine artistique.

Nous continuons, Messieurs, à tenir la main à ce que les nombreuses églises nouvelles que l'on érige soient orientées. Nous avons, en de fréquentes occasions, fait valoir les motifs sérieux qui militent en faveur de cette mesure. Nous vous engageons vivement à nous seconder chaque fois que des projets de constructions nouvelles sont soumis à votre examen.

A ce propos nous devons nous féliciter de ce que dans presque toutes nos provinces les Comités de nos membres correspondants sont appelés à émettre, au préalable, leur avis sur toutes les affaires dont l'examen nous est déféré. L'instruction des affaires et la bonne exécution des travaux ont tout à gagner de cette intervention.

Rappelons encore qu'à diverses reprises nous avons constaté que des architectes chargés de la construction d'églises nouvelles ne se préoccupent pas assez des types régionaux pour la conception de leurs projets. Nous le regrettons d'autant plus que l'introduction de types étrangers doit amener fatalement, dans une même région, un amalgame de produits empruntés au hazard. Chaque région

de notre pays possède un type particulier d'édifices qu'il importe de conserver pour l'histoire de l'art. Tous ces types originaux ont leur raison d'être : ils ont été inspirés les uns par la tradition, les autres par la situation topographique de la contrée, par les nécessités du climat, par l'emploi de matériaux locaux, etc. Il nous paraît de haute sagesse de maintenir ces traditions, d'autant plus que chaque région nous offre des modèles splendides d'édifices dont nos jeunes architectes peuvent tirer profit.

Pour diverses causes, il arrive assez fréquemment que l'on soit obligé de reconstruire des édifices du culte ayant un caractère ancien. Nous conseillons toujours, lorsque la chose est praticable, de conserver au moins une partie, si infime soit-elle, de ces temples. Il y a toujours des souvenirs attachés à ces vieilles constructions. Le maintien d'un clocher, d'une abside, d'un bras de transept, d'un porche, etc., rappelle l'antiquité de la commune, on y retrouve une page de son histoire que l'on ne saurait enlever sans détruire les liens de ses annales. Pour la même raison, il est du plus haut intérêt, lorsque le sort a décidé la disparition d'un édifice ancien, de conserver respectueusement tous les objets d'antiquité que l'on y rencontre, les inscriptions, fragments sculptés, etc. Si on ne peut les utiliser dans la nouvelle construction, on peut toujours les déposer dans un musée public voisin, en indiquant leur provenance.

Si nous sommes heureux de vous faire connaître que beaucoup de projets de travaux qui nous sont soumis sont présentés avec intelligence et tracés avec soin, nous devons aussi regretter de voir combien d'architectes sont peu sou-

cieux de faire valoir leurs études. Parfois, celles-ci se résument en de simples croquis informes ou sont reproduites au moyen de procédés industriels donnant des lignes blanches sur fond bleu intense. Comme il est impossible d'apprécier la valeur artistique de projets ainsi présentés, et même de lire correctement les dessins, nous nous voyons forcés de retourner ces productions à leurs auteurs à l'effet de les remplacer par des tracés plus convenables. De là des pertes de temps qui peuvent être évitées en tenant compte des recommandations formulées dans la circulaire de M. le Ministre de la Justice en date du 4 février 1901.

Nous sommes aussi obligés de signaler l'inexactitude impardonnable apportée fréquemment dans les relevés de la situation des édifices dont la restauration est projetée. Une telle négligence doit fatalement conduire à des erreurs, à des incorrections dans les restaurations, sans compter qu'elle peut avoir pour conséquence d'entraîner la disparition de documents archéologiques précieux pour l'étude de notre ancienne architecture nationale.

Chaque fois que nous constatons de semblables errements, nous refusons impitoyablement d'examiner ces plans défectueux. Nous estimons qu'on ne saurait apporter trop de soin et d'exactitude dans le relevé des anciens édifices. D'ailleurs, il n'est pas plus difficile d'exécuter ces plans fidèlement que de les tracer au hasard.

Le Comité mixte des objets d'art, composé par moitié de délégués de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale des Monuments, fonctionne régulièrement. Sa mission consiste à s'occuper de l'examen des questions d'art

d'une nature particulièrement délicate. Nous devons ici tous nos remerciements à MM. les délégués de l'Académie dont le concours nous est si utile pour la solution de ces problèmes spéciaux. Un certain nombre d'œuvres anciennes ont été réparées sous leur surveillance et la nôtre.

Des anciennes peintures murales ont encore été découvertes récemment sous le badigeon de nos vieilles églises. On en a retrouvé notamment à la collégiale de Termonde et à l'église paroissiale de Dilbeek. Nous recommandons toujours de conserver avec les plus grands soins ces fragments qui démontrent qu'au moyen âge nos monuments étaient, si non entièrement, au moins partiellement, décorés de peintures même jusqu'aux extrémités les plus reculées de nos provinces.

Nous ne pouvons nous dispenser, Messieurs, de vous entretenir un instant de la question relative à la publication de l'inventaire des objets d'art disséminés dans les édifices publics du pays.

Les provinces d'Anvers et de Brabant ont déjà publié une bonne partie de leur inventaire, grâce à la générosité de ces provinces qui ont pris à leur charge les frais de cette publication. Mais toutes les provinces ne sont pas en situation de se montrer aussi généreuses. Dans ces conditions, c'est à l'Etat qu'il appartient de se charger des frais de publication, d'autant plus que c'est lui-même qui l'a ordonnée.

Nous avons, à diverses reprises, sollicité du Gouvernement l'inscription au budget des Beaux-Arts des crédits nécessaires à cette fin. Nous n'avons malheureusement pas

encore abouti. Il importe cependant que la réalisation de cet utile et intéressant travail soit poursuivie sans retard. Les circonstances démontrent tous les jours l'absolue nécessité de cet inventaire, qui doit s'appliquer également aux meubles et aux immeubles, qui aura pour résultat d'empêcher l'aliénation des uns et de perpétuer le souvenir des autres.

Nous nous permettons de rappeler encore une fois l'urgence de promulguer une loi en faveur de la conservation des monuments historiques détenus par des particuliers.

Si des difficultés sérieuses se rencontrent parfois quand il s'agit de la conservation d'édifices publics, combien n'augmentent-elles pas quand il s'agit de monuments appartenant à des particuliers, au goût et à l'intelligence desquels il est impossible d'accorder une confiance exclusive. Pour eux, pas de garantie. Un caprice peut les défigurer, une spéculation les détruire, et ainsi une part considérable de notre trésor archéologique, peut-être la plus belle, nous échapper dans un temps très court. Des exemples malheureux et tout récents ne seraient pas difficiles à citer.

Il nous reste, Messieurs, pour terminer, à adresser tous nos remerciements à nos correspondants dont le zèle, chaque jour plus grand, nous aide puissamment à remplir une tâche chaque jour plus étendue. Notre reconnaissance n'est pas moins due à MM. les Gouverneurs, dont l'active intervention facilite beaucoup notre service compliqué et nous serons l'écho de cette assemblée en offrant à MM. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, ainsi

qu'à leurs représentants parmi nous, l'expression d'une gratitude toute particulière. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Messieurs, je ne dirai rien du rapport de notre Secrétaire, sinon qu'il est, tous les ans, très bien fait, par un homme qui pousse, tous les ans, la modestie un peu plus loin. Si M. Massaux pouvait employer dix écrans pour se dérober, il les utiliserait tous (*Rires*). Il a maintenant trouvé un truc, dirai-je, pour ne pas se mettre en évidence : il a fait lire son rapport par notre Secrétaire-adjoint (*Nouveaux rires*). Cela dit, nous le félicitons pour son excellent exposé et nous espérons bien qu'il continuera, pendant de longues années encore, à rédiger lui-même son rapport, sauf à le faire lire par autrui, s'il lui plaît ainsi.

M. Massaux, *Secrétaire.* — Je ne saurais pas le lire moi-même à cause d'un enrouement pour ainsi dire constant.

M. le Président. — J'ai omis tout à l'heure, Messieurs, de vous parler de la perte du Président du Comité provincial de la Flandre occidentale, le baron de Béthune, Gouverneur de la Flandre occidentale, notre regretté Collègue, qui a illustré cette Assemblée par des communications de tout premier ordre publiées dans notre *Bulletin.* Parmi les morts que nous regrettons, il a occupé une place des plus notables; c'était un homme, comme M. Helbig, difficilement remplaçable, bien que l'on dise souvent que « tous les hommes peuvent être aisément remplacés ». C'est là une affirmation hasardée; des hommes, tels que Béthune et Helbig, ne se retrouvent que très exceptionnellement.

Je prie les rapporteurs des divers Comités de vouloir bien tenir compte de la recommandation que nous leur adressons si fréquemment de ne pas dépasser le quart-d'heure pour leur exposé, conformément à l'article 64 de notre règlement. C'est le moyen le plus simple d'aboutir. Le résumé succinct qu'ils pourraient présenter de leur rapport n'empêchera pas celui-ci d'être inséré en entier au *Bulletin*.

Messieurs, l'ordre du jour reste arrêté tel qu'il a été fixé par la circulaire du 27 juillet dernier et par l'Assemblée préparatoire du 26 courant.

La parole est tout d'abord à M. le Rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

—

M. F. Donnet, *rapporteur :*

Messieurs,

Les hasards de la classification alphabétique veulent que le délégué de la province d'Anvers soit le premier à prendre la parole chaque année au nom des Comités provinciaux. Ce serait donc à lui le premier aussi à répondre au vœu du Comité central, qui voudrait voir résumer verbalement, en quelques mots, les rapports, quitte à les reproduire tout entiers au *Bulletin*. Nous ignorons quel sera à ce sujet l'avis de nos collègues des autres provinces, mais pour notre part, malgré le désir très grand que nous avons de donner pleine satisfaction à l'invitation qui nous a été faite, nous ne croyons pas que cette innovation serait heureuse. Certes, on peut résumer en quelques brèves indications l'énumération des travaux réguliers accomplis pendant le cours de l'année, et sur ce point, nous nous conformerons au désir du Comité central, mais nous estimons qu'il est utile de faire connaître d'une manière moins succincte les vœux que nous aurions à émettre, ou d'exposer avec quelques développements les sujets prêtant à controverse que nous aurions eu à examiner. Pendant tant d'années nous avons préconisé la réunion d'assemblées générales ; nous avons été si heureux de constater l'adoption de ce système et si satisfaits de voir accorder aux

membres correspondants une part plus active d'action et d'influence, que nous pourrions difficilement nous résigner à abandonner, même en apparence, une partie des faveurs qui nous ont été accordées. Nous sommes persuadés qu'il est d'un intérêt majeur pour tous les membres correspondants de pouvoir, au moins une fois par an, faire entendre à tous le résumé de leurs idées, de leurs desiderata. Nous croyons à notre tour, dans l'exposition raisonnée des travaux de nos confrères des autres provinces, pouvoir recueillir d'utiles indications, de précieux conseils. Un pâle résumé verbal ne nous donnerait plus la même satisfaction et nous empêcherait de bénéficier des avantages que nous pourrions évidemment retirer de l'exposé raisonné de la gestion des autres Comités.

C'est en nous guidant sur ces motifs que nous aurons l'honneur, en réservant pour l'impression l'énumération de nos travaux ordinaires, de vous exposer brièvement les résultats acquis pendant l'exercice que nous clôturons aujourd'hui.

M. le Gouverneur Frédégand Cogels, ayant résigné les hautes fonctions qu'il occupait à la tête de l'Administration provinciale, a également donné sa démission de président de notre Comité. Nous tenons, en nous séparant avec regret de lui, à rendre un sincère hommage à la courtoisie et à l'aménité dont il a toujours fait preuve en dirigeant nos travaux. D'autre part, les vides qui s'étaient produits dans nos rangs ont été enfin comblés, et, par arrêté royal du 27 février 1907, M. le chanoine Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines; M. Dieltiens, architecte à Anvers, et M. Opsomer, artiste peintre à Lierre, ont été nommés

membres correspondants, en remplacement de M. le chanoine Van Caster, promu membre du Comité central, et de MM. de Braekeleer et Mast, décédés. Nous avons été heureux d'accueillir parmi nous ces nouveaux confrères, car la somme de travail qui nous a été confiée a été considérable, et les nombreuses réunions que notre Comité a tenues ont toujours eu un ordre du jour extrêmement chargé.

Il faut croire que la prospérité matérielle dont jouit notre patrie trouve un écho jusque dans la moindre bourgade de nos campagnes, car les besoins religieux d'une population sans cesse croissante commandent l'agrandissement de nombre d'églises ou l'édification de temples nouveaux. Cette nécessité se fait sentir successivement dans toutes les localités de notre province. Nous y applaudirions, certes, si ces transformations n'avaient souvent pour résultat de faire disparaître d'anciennes églises qui, si elles n'offrent pas toujours une grande valeur architectonique, mériteraient le plus souvent, par leur aspect pittoresque ou artistique, d'échapper à la pioche des démolisseurs.

C'est ainsi que nous avons adopté, en y apportant quelques modifications, les plans pour de nouvelles églises : dans la paroisse, récemment créée, de la Sainte-Famille, à Borgerhout ; à Saint-Mariaburg, où jusqu'ici n'avait existé qu'une chapelle provisoire, contemporaine des premières bâtisses érigées en cette localité de date récente, et à Beersse-Ryckevorsel, au sein d'une agglomération industrielle nouvelle, érigée en pleine Campine. Dans d'autres paroisses, des églises existant déjà étaient devenues, paraît-il, insuffisantes ; elles devaient subir des modifications, permettant d'y accueillir un plus grand nombre de fidèles. Nous citerons,

dans cette catégorie l'église de Poederlé, d'un charme si intense et qui disparaîtra entièrement, sauf la tour, pour faire place à un temple plus vaste; l'église de Beersse, dont le mérite est moindre et dont la tour, seule partie plus ou moins intéressante, sera également conservée; l'église de Morckhoven, sans grand intérêt, et l'église de Wavre-Notre-Dame, dont la tour, le chœur et les transepts présentent un incontestable mérite, et dont nous avons du reste proposé la conservation.

D'autre part, de nombreux projets de restaurations, plus ou moins importantes, d'édifices religieux ont été soumis à notre examen.

Nous citerons l'église Sainte-Catherine, à Malines, dont on voudrait mettre en état la façade en partie dégradée. A ce sujet, nous avons émis le vœu que les abords de l'église fussent assainis et transformés, de manière à donner à la voirie avoisinante un aspect plus en rapport avec le monument qu'elle encadre. Le chœur de l'église Saint-Amand, à Gheel, dont le chevet est resté inachevé, doit être agrandi et complété. Il serait à souhaiter qu'en vue de donner à ces travaux toute l'ampleur désirable, on fit une emprise sur la chaussée côtoyant l'église, emprise que quelques expropriations peu coûteuses compenseraient d'autre part. Nous avons encore approuvé les plans de restauration des églises de Boisschot et de Raevels. A Schooten, les restaurations à effectuer à l'église ont donné lieu à diverses observations dont l'architecte devra tenir compte; certains aménagements déjà exécutés devront même être modifiés. A la belle église de Baelen-sur-Nèthe devraient être exécutés quelques travaux de conservation à la toiture et d'appropriation, nécessités

par suite de la disparition de la misérable maison communale, accolée aux bâtiments sacrés. Ces travaux pourront s'exécuter sans retard. On voudrait en entamer ensuite d'autres, ayant pour but de rendre à l'édifice l'aspect que l'on présume qu'il présentait lors de son édification. La fabrique d'église ne voit pas la nécessité urgente de ces modifications et nous croyons que les dispositions actuelles de l'édifice, consacrées par le temps, n'y gagneraient pas suffisamment pour encourager ces travaux inutiles. Toutefois, certaines améliorations pourraient être apportées à la construction du jubé, permettant d'utiliser, pour l'usage des fidèles, un emplacement plus spacieux dans la partie intérieure de l'église. La belle tour de Ryckevorsel, dans certaines parties, devrait subir des travaux urgents de consolidation ; ils seront exécutés, en tenant fidèlement compte, jusque dans l'emploi des matériaux, de l'aspect si harmonieux et si pur de cette partie des bâtiments.

A Broechem, on voudrait ouvrir les fenêtres du chœur pour y placer des vitraux. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que cette tâche soit exécutée, pourvu qu'on n'en prenne pas prétexte pour faire disparaître le maître-autel qu'y érigèrent autrefois les religieux de l'abbaye de Tongerloo.

Puisque nous parlons de vitraux, rappelons ici que des dessins de nouvelles verrières ont été envoyés à notre approbation et approuvés parfois, en recommandant certaines améliorations. Ces œuvres picturales devaient être placées dans l'église de Donc (Eeckeren), de Meerhout-Gestel, dans la chapelle de la Visitation de Saint-Jacques, à Anvers ; dans l'église Saint-Antoine, de la même ville ; à Putte (Malines) et

à Hellegat (Niel). Par contre, nous avons refusé d'accepter le dessin d'un vitrail qu'on voulait placer dans l'église Saint-Norbert, à Anvers. Nous avons approuvé le dessin de la fabrique de l'église Saint-Paul, à Anvers, de confier à un autre artiste, aux conditions préalablement stipulées, la restauration du tableau de De Crayer, le spécialiste auquel cette tâche avait antérieurement été confiée, étant décédé. Le curé d'Austruweel, n'abandonnant pas encore ses illusions, nous a demandé d'appuyer une demande de subside pour restaurer le pseudo Rubens découvert dans les greniers de la cure ; nous n'avons pas cru pouvoir appuyer cette requête, l'œuvre ne méritant en aucune façon une restauration quelconque.

Par contre, nous avons appuyé le projet de faire nettoyer et prudemment restaurer le magnifique triptyque de Maria-ter-Heide. Toutefois, nous avons émis l'avis que ce travail ne pouvait être confié qu'à un spécialiste de talent et devait être exécuté sous la surveillance des artistes, membres de notre Commission.

Des travaux de polychromage dont, après examen, nous avons approuvé l'exécution, ont été achevés dans l'église de Wavre-Sainte-Catherine ; d'autres sont projetés dans l'église de Saint-Léonard ; nous avons donné un avis favorable. D'autre part, nous avons prié la fabrique d'église Saint-François, à Merxem, de ne plus exécuter des travaux de ce genre, ceux qui avaient été antérieurement effectués sans autorisation ne pouvant être approuvés.

Non découragée par l'insuccès d'une première tentative infructueuse, la fabrique d'église de Saint-Gommaire, à Lierre, sous prétexte cette fois d'ériger un nouvel autel en

style ogival, destiné à recevoir comme retable le tryptique Colibrant, demande encore une fois l'autorisation de démolir l'autel Saint-Hubert, placé dans une des chapelles du déambulatoire. Nous avons persisté dans notre idée première de conserver cet autel, en y apportant quelques modifications, quitte à trouver pour le tryptique une place dans quelque chapelle de l'église, dont le mobilier serait déjà en rapport avec cette belle œuvre picturale, aujourd'hui si malheureusement exposée.

Les anciens fonts baptismaux, découverts par nos membres dans le jardin de la cure de Thielen, seront complétés d'après des dessins qui nous ont été soumis, puis placés dans l'église. D'autre part, les réparations effectuées, d'après nos conseils, aux boiseries de l'église de Bevel, ont été terminées ; après examen, nous avons dû reconnaître que cette restauration avait été fidèlement exécutée et pouvait être approuvée.

Le si intéressant retable de Saint-Quirin est enfin placé dans l'église de Loenhout ; toutefois, nous avons trouvé peu heureuses les dispositions du nouvel autel qu'il surmonte aujourd'hui. D'autres statues ont remplacé le retable, de sorte que l'aspect intérieur de la chapelle n'a pas subi de bien grandes modifications.

D'autres fois, et ce fut à maintes reprises, nous avons été appelés à examiner les demandes de placement dans les églises de nombreuses pièces de mobilier nouvelles. C'est ainsi que l'église de Baelen-Wezel recevra un ameublement complet, composé de trois autels, bancs de communion, chaises, fonts baptismaux, stalles, confessionaux, etc.

A Meerhout-Gestel, ce sont de nouvelles orgues qu'on

voudrait installer, et à Anvers, dans l'église Saint-Eloi, on souhaiterait d'ériger un maître-autel, auquel nous avons recommandé d'apporter quelques modifications, ainsi que des confessionnaux. Nous avons aussi donné notre avis au sujet de deux nouveaux autels et d'une cloche destinés à l'église du Sacré-Cœur, à Turnhout; d'orgues proposées pour l'église Saint-Willebrord, à Anvers; d'un autel à ériger dans l'église Notre-Dame-d'Hanswyck, à Malines; d'une chaire de vérité, proposée pour l'église de Boisschot, et de toute une série de meubles à placer dans l'église de Hellegat.

Nous ne nous sommes pas opposés au placement de confessionnaux et de lambris dans l'église Saint-Norbert, à Zurenborg; à la confection de nouvelles orgues et à la fonte d'une cloche destinée à l'église d'Achterbroek. Il existe un projet ayant pour but de transformer la chapelle de l'archevêché, à Malines, et de modifier son mobilier. Avant de nous prononcer sur ces divers points, nous avons réclamé quelques explications complémentaires avec plans.

L'année dernière, nous avons mentionné la demande de l'abbaye d'Averbode, désireuse de rentrer en possession de panneaux sculptés provenant de la salle capitulaire, enlevés à la fin du XVIIIe siècle par les Français et appartenant actuellement à l'église d'Eynthout. En échange, les religieux ont fourni généreusement des meubles nouveaux, destinés à remplacer ceux qui leur étaient restitués. C'est dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui ils demandent à rentrer en possession de stalles conservées actuellement dans l'église de Baelen. Pour les mêmes motifs, nous avons cru qu'il était équitable d'autoriser l'échange proposé.

Enfin, pour terminer l'énumération des points, relatifs aux églises, que nous avons eu à étudier, mentionnons que trois fois nous avons autorisé le placement de paratonnerres, notamment sur les toitures des églises de Linth, de Saint-Georges, à Anvers, et de Hombeeck. Nous avons même cru devoir prier les autorités provinciales de rappeler aux intéressés de quel grand intérêt il était pour la sécurité des églises qu'on s'assurât régulièrement de la bonne conservation des appareils destinés à les préserver des ravages du feu du ciel.

Des appropriations ont dû être apportées à divers cimetières ; le plus souvent il s'agissait de les clôturer d'une façon plus ou moins efficace. Dans ce but, on nous a présenté les projets d'un mur avec entrée grillée pour Heffen, d'une grille et d'un dépôt mortuaire pour Wiekevorst, également de grilles pour Schelle et pour Arendonck. Il est regrettable que partout disparaissent les haies ou les murs en briques, peu apparents, qui s'harmonisaient si heureusement avec l'aspect tranquille des modestes champs de repos campagnards, et constituaient un cadre si bien approprié aux pittoresques églises rurales. Il est vrai que pour celles-ci, partout agrandies et rajeunies, il fallait songer à un cadre plus pompeux. Les murs neufs appelaient nécessairement les grilles ouvragées. Nous le regrettons bien sincèrement.

Après les églises, nous eûmes, à maintes reprises, à nous occuper des cures, mais celles-ci n'offraient guère plus d'intérêt que ne peuvent en présenter des bâtiments nouveaux à élever ou à agrandir d'après des plans plus ou moins bien conçus. Des projets dans ce sens nous ont été soumis

pour la paroisse de la Sainte-Famille, à Borgerhout ; pour celles de Larum, de Ryckevorsel-Beersse, de Baelen-Wezel, de Moll, de Bar-le-Duc, de Hulsen, et enfin pour les paroisses urbaines de la Sainte-Famille, à Lierre ; du Sacré-Cœur, à Turnhout, et de Saint-Antoine, à Anvers.

Si nous passons maintenant aux bâtiments civils, nous trouvons trace dans nos procès-verbaux de nombreuses délibérations se rapportant à des hôtels de ville ou maisons communales.

Nous avons demandé que les plans de la maison communale à ériger à Vieux-Turnhout soient quelque peu rectifiés, en vue de donner aux bâtiments une disposition plus adéquate à la destination qui leur était réservée. Nous n'avons pas proposé de modifications relatives aux projets pour l'édification d'une maison communale à Heffen ; par contre, nous avons donné quelques conseils pratiques en vue de donner à l'ameublement destiné à celle d'Oostmalle un caractère un peu moins banal.

D'après nos conseils, quelques modifications ont été apportées au projet du perron, avec rampes et appareils d'éclairage, qui décore la façade de la maison communale de Mortsel. Enfin, les travaux qui bientôt devront être exécutés à l'hôtel de ville de Malines ont également attiré toute notre attention. On connaît l'intéressante polémique que la restauration de ces bâtiments communaux a provoquée. Si nous ne nous trompons, les plans de cette restauration ont déjà été arrêtés ; notre examen ne pouvait donc plus avoir de conséquences très pratiques ; toutefois nous avons cru, en présence de l'importance des travaux, devoir motiver l'avis qui nous était demandé, et nous avons chargé

quelques-uns de nos membres de faire un rapport détaillé et minutieux.

Le troisième panneau des peintures décoratives destinées à l'hôtel de ville d'Hoogstraeten a été achevé par M. Boom. Après des visites faites dans l'atelier de l'artiste, de concert avec les délégués du Comité central, cette nouvelle partie de ce travail pictural a été approuvée. Les intéressantes fresques anciennes, conservées à Anvers dans une maison de la rue Reynders, ont également attiré notre attention. Des conseils pratiques ont été donnés en vue de remédier aux ravages que l'humidité, produite par le voisinage de couches cimentées trop fraîches, pourrait occasionner aux peintures.

La ville de Malines nous a soumis les plans de restauration de la façade d'une maison-boutique appartenant à un particulier. Celle-ci constitue un spécimen intéressant de l'architecture civile à l'époque de la Renaissance. Afin d'empêcher que des réparations maladroites ne fissent perdre irrémédiablement le cachet artistique de cette façade intéressante, l'administration communale, intervenant par voie de subside, a conclu un contrat conservatoire avec le propriétaire. Ce système, que nous avons déjà signalé, est des plus heureux, et mis en pratique depuis quelques années, a réussi à conserver ou à faire restaurer avec intelligence bon nombre d'édifices civils qui contribuent à maintenir à la physionomie de la ville de Malines ce caractère urbain si archaïque que d'autres cités plus importantes pourraient à juste titre lui envier.

Dans la même ville, l'administration communale a émis le projet de faire restaurer l'ancienne chapelle du Saint-

Esprit. Pour accomplir ce travail, l'architecte a fidèlement observé les anciennes dispositions extérieures des façades, qu'il a pu restituer et qui permettront de rendre à ce petit édifice, non dépourvu d'intérêt, l'aspect qu'il devait présenter à l'époque de son édification.

En ce moment, nous étudions encore les plans d'agrandissement de l'hôpital de Gheel.

A Anvers, l'administration communale a persisté à vouloir exécuter le bizarre projet, dont l'année dernière nous vous avons rendu compte, et qui avait pour but d'accoler aux murs de la petite tour de la cathédrale un monument commémoratif rappelant le souvenir de l'architecte Appelmans. Après diverses péripéties, après des négociations laborieuses, après une polémique de presse animée, l'autorisation finale n'a pas été accordée par le Département de la Justice ; les figures de bronze du célèbre architecte et de ses trois compagnons de travail devront patiemment attendre jusqu'à ce qu'un emplacement mieux approprié soit trouvé pour les y placer sans inconvénient.

L'ancienne et si typique maison hydraulique, érigée au XVIe siècle par Van Schoonbeke, pour fournir de l'eau pure aux brasseries de la nouvelle ville, était dans un état de délabrement impardonnable. A diverses reprises nous avons protesté auprès de l'administration communale anversoise contre ce triste état de choses. Remède a, enfin, paraît-il, été porté à cette situation ; mais nous ne pouvons ici parler que par ouï dire, n'ayant pas été appelés à donner notre avis au sujet des restaurations ou réparations mobilières qui ont été effectuées.

Par contre, on nous a soumis, nous ignorons dans quel

but précis, les plans des bâtiments divers que la ville d'Anvers se propose d'ériger à front de la place de Meir, devant la nouvelle salle des fêtes. L'adjudication de ces travaux ayant déjà eu lieu, nous n'avons pu que renseigner les parties de ce plan qui nous paraissaient avoir une valeur architectonique. Car il y a lieu de remarquer que l'administration communale d'Anvers, qui érige tant de monuments importants de toutes catégories, depuis des théâtres et des hospices jusqu'à de somptueuses maisons particulières, semble ignorer l'existence de la Commission royale des Monuments. Les communes rurales qui exécutent des travaux immobiliers, sans avoir recours à celle-ci, sont promptement rappelées à l'ordre, tandis qu'il paraît loisible aux édiles de la grande cité scaldéenne de démolir, de bâtir, de restaurer, de transformer, suivant leur seul bon plaisir. Il nous semble pourtant que la loi devrait être égale pour tous.

Mais avant de terminer la nomenclature des projets de bâtiments civils qui nous ont été envoyés à l'examen, nous devons encore citer ceux qui se rapportent aux écoles à ériger à Borsbeeck, à Oevel, à Wommelghem et à Zammel. On ne peut, il est vrai, exiger un grand luxe de lignes architectoniques dans les bâtiments de modestes écoles rurales, mais souvent l'emploi de quelques matériaux particuliers ou l'adoption de quelques détails de construction peu coûteux, suffisent à donner à ces locaux une physionomie un peu plus vivante. Nous nous faisons un devoir de les préconiser.

Signalons enfin que, grâce à nos recommandations répétées, le pilori, qui gisait brisé dans un jardin de la commune

de Saint-Amand-sur-l'Escaut, va être réédifié dans une des rues du village, et que le couronnement armorié, qui appartenait aujourd'hui à un particulier, sera racheté et viendra, après plus d'un siècle, reprendre la place qu'il occupait autrefois.

Nous vous avons énuméré la liste presque complète de tous les travaux dont les plans ont été soumis à notre examen. Ceux-ci ne constituent cependant qu'une partie de ceux qui ont été exécutés dans notre province. Car, il y a lieu de constater que, malgré les avis réitérés des autorités, malgré les instructions les plus formelles, un peu partout des constructions ou des restaurations sont opérées sans que la moindre autorisation préalable ait été accordée. Ici ce sont des églises construites, agrandies ou modifiées à notre insu; là, des ameublements religieux anciens, parfois de grand mérite, qui disparaissent; ailleurs, des embellissements douteux qui sont exécutés; plus loin encore, des objets artistiques qui sont cédés souvent à vil prix. Pendant le cours de l'année, nous avons relevé de nombreux faits de ce genre; parfois même nous avons été enclins de croire à l'existence de quelque entente; car, dans certains parages, des irrégularités de ce genre ont été commises dans plusieurs villages voisins; et il serait difficile, à moins de prétendre à l'existence de quelque mystérieuse contagion, d'expliquer la multiplicité de pareils faits, se produisant dans un rayon restreint. Aujourd'hui, nous ne citerons pas de noms, nous ne fournirons pas de détails précis, le Gouverneur de la province ayant bien voulu intervenir avec énergie et rappeler aux intéressés les règles immuables qu'ils avaient à suivre en la matière.

Faut-il vous parler des inventaires d'objets d'art? Ce serait sans doute chose superflue, puisque l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui comporte un exposé de cette question qui, sans doute, nous fournira des instructions précises et amènera une solution longtemps désirée; qu'il nous suffise de dire que la rédaction de ces inventaires a suivi son cours normal et régulier et qu'un troisième volume, qui comportera un plus grand nombre encore de reproductions photographiques que les précédents, est actuellement à l'impression.

Pendant le cours de l'année, la Commission centrale s'est, à diverses reprises, rendue dans notre province. Presque toujours nous avons été appelés à l'accompagner.

Au cours de ces visites, on a étudié à Anvers le placement du monument Appelmans et examiné les travaux exécutés à la Maison des Bouchers. D'autre part, on s'est rendu à Malines pour étudier sur place un projet de restauration de l'église Sainte-Catherine; puis à Lierre, pour se rendre compte de la valeur d'un projet de démolition d'un autel, à remplacer par un nouveau. Enfin, certains travaux à exécuter dans les églises de Schooten et de Baelen-sur-Nèthe ont également été examinés sur place.

Chaque année, Messieurs, nous avons coutume de passer rapidement en revue les travaux importants exécutés dans notre province, ou de vous faire connaître les projets intéressants qui pourraient peut-être prochainement se réaliser. Cette fois, sur ce point, nous n'avons pas de grandes modifications à vous signaler.

A Anvers, le vif mouvement d'enthousiasme qui s'était développé, en vue du dégagement de la cathédrale, s'est

progressivement ralenti, pour s'éteindre tout à fait. Il est vrai qu'une déclaration des autorités communales s'est produite, affirmant que le travail se ferait et s'exécuterait par l'intermédiaire direct de la Ville. Il est à espérer que, dans un avenir pas trop éloigné, il soit donné à cette promesse une solution rationnelle, répondant au vœu de tous ceux qui s'intéressent à la mise en lumière du plus beau des monuments de notre province.

En même temps, un autre projet, qui cependant avait rallié de nombreuses sympathies, semble aussi ne plus provoquer la même activité. On aurait voulu voir racheter et remis en leur état primitif, autant que faire se pourrait, la demeure que se construisit le grand Rubens. La ville d'Anvers doit à la gloire d'un de ses plus illustres enfants de restituer au domaine public les lieux dans lesquels s'exerça en sa plénitude le talent du plus génial des artistes flamands.

Au sujet du Palais royal, nos craintes se sont malheureusement réalisées, et un bâtiment immense, dont nous n'apprécierons pas ici le mérite, écrase de sa masse dominante la gracieuse silhouette de l'œuvre du grand architecte Van Bauercheit.

Ailleurs, à côté de la maison communale, quelques bâtiments, sans mérite du reste, sont tombés sous la pioche des démolisseurs, créant par leur disparition, entre l'hôtel de ville et les rues voisines, un vide d'assez vastes proportions. Il a longuement été discuté sur la destination à donner à cet emplacement nouveau. Dans la presse locale, les projets les plus extraordinaires ont tour à tour été préconisés. Il nous semble que cette trouée, peu en rapport avec l'esthétique de la place, devrait nécessairement être masquée.

Qu'on ne perde pas de vue, les documents de l'époque l'attestent, que l'architecte du XVIe siècle, en élevant l'hôtel de ville, s'était préoccupé du cadre au milieu duquel il devait être construit, et qu'il avait prescrit les proportions que devaient comporter les immeubles à édifier autour du monument. Il ne serait donc pas rationnel aujourd'hui de dégager entièrement une façade destinée à rester plus ou moins dans l'ombre, et à créer pour la place des perspectives que ne comportent ni sa destination ni son ordonnance séculaire. Des constructions d'un style approprié à l'œuvre de Floris, tout en respectant les nécessités d'une voirie souvent encombrée, pourraient, nous semble-t-il, être élevées et servir à reconstituer la perspective aujourd'hui mutilée de l'antique forum municipal.

Puis derrière l'hôtel de ville, à bref délai, des maisons devenues propriété communale devront être appropriées pour y recevoir les services officiels, logés aujourd'hui trop à l'étroit dans leurs locaux actuels. Certains de ces immeubles possèdent encore des façades intéressantes; d'autres ont partiellement été démolis. Il y a lieu de se rappeler que ces maisons constituaient autrefois un des côtés de la place, ce qui explique, et les proportions, et parfois le luxe de leurs façades. Quand au XVIe siècle, on résolut d'édifier un nouvel hôtel de ville, on choisit pour le construire le terrain même de la place, masquant ainsi la série des maisons qui en formaient un des côtés. Il est à espérer que les constructions nouvelles seront conçues en harmonie avec le caractère général de cette partie de la ville, dont la physionomie si archaïque a malheureusement éprouvé, pendant ces dernières années, tant de regrettables transformations.

Sur ce point, nous aimons encore une fois à le rappeler, la ville de Malines donne un exemple hautement louable. Elle s'efforce non pas de reconstruire entièrement, mais de judicieusement restaurer les maisons particulières qui, si nombreuses, subsistent encore dans son enceinte. Et quand le palais du Grand Conseil sera réédifié d'après les plans anciens, et que l'hôtel de ville aura reçu sa parure définitive, la ville archiépiscopale pourra montrer avec fierté aux fervents des choses du passé des séries de documents architectoniques que devraient envier, malgré la richesse de leurs transformations modernes, maintes cités plus opulentes et plus importantes.

A Turnhout, le problème relatif au rachat de l'ancien Château et à sa transformation en palais de justice n'est pas encore résolu. Nous ne pouvons que renouveler le vœu que nous avons déjà émis, de voir cette transformation s'opérer dans le sens d'un retour vers l'état de choses antérieur aux malheureuses modifications opérées depuis quelques années aux abords du monument.

Tel est, Messieurs, brièvement exposé, le bilan des travaux du Comité provincial de la province d'Anvers, bilan certes assez considérable, mais qui aurait pu, et même aurait dû l'être davantage si nombre d'autres travaux n'avaient été exécutés sans l'intervention de la Commission royale des Monuments. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Donnet, nous vous félicitons de tout cœur, car vous n'avez pas dépassé cette fois le quart-d'heure qui vous était dévolu. (*Rires.*) Votre résumé est très bien fait. Bien que vous ayez menacé

l'assemblée d'une espèce de four, avez-vous dit, vous n'avez pas tenu parole. (*Nouveaux rires.*)

Un mot maintenant au sujet de divers points dont vous avez parlé.

Vos plaintes sont peut-être trop générales, car enfin, en ce qui concerne la Maison des Bouchers, nous avons été consultés, et vous aussi.

Quant au reste, nous répétons ce que nous disons chaque année : beaucoup dépend des administrations communales, du Commissaire d'arrondissement, du Gouverneur ; nous ne pouvons que rappeler ce que nous avons déjà dit à ce sujet : que chacun fasse connaître les abus qu'il constate.

Nous vous félicitons d'en être arrivés au troisième volume de votre inventaire avec photographies ; nous constatons avec plaisir, une fois de plus, que cet inventaire est très bien fait.

Quant au Palais Royal, vous nous permettrez de ne pas être tout à fait de votre avis. Le Palais Royal d'Anvers est une œuvre si bien dessinée et qui fait si bien place de Meir, que l'Administration communale d'Anvers, malgré le mastodonte voisin dont vous vous plaignez à juste titre, a considéré, comme nous, que le Palais reste comme un exemple de beauté et de délicatesse, et qu'il n'a rien perdu de ses mérites, de sa valeur, ni de ses qualités.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

—

M. Destrée, *rapporteur* :

Messieurs,

Le Comité des Correspondants du Brabant qui était privé depuis quelque temps déjà de deux de ses membres le plus écoutés, MM. Janlet et Van Even, a été très heureusement complété par les récentes nominations de M. Dumont, architecte à Saint-Gilles, et de M. le chanoine Maere, professeur à l'Université de Louvain.

La mission de la Commission royale des Monuments, à laquelle vos correspondants apportent sans compter l'aide de leur activité, ne cesse du reste de s'étendre. L'action de votre Commission défend avec bonheur les monuments anciens contre les déprédations que sont souvent tentés de commettre de trop entreprenants restaurateurs et s'exerce, comme un pouvoir directeur, sur les travaux que les besoins nouveaux réclament.

Si l'on peut se réjouir des heureux effets des mesures que vous avez prises pour assurer la conservation des admirables vestiges du passé, il est difficile de ne pas reconnaitre que les œuvres modernes, auxquelles vous voulez bien donner votre approbation, n'ont que trop rarement les qualités d'expression, de sincérité, qui sont la marque des œuvres de véritables artistes.

Le désir de posséder des maîtres ne les fait certes pas naître. Mais l'on doit tendre à développer chez nos architectes, souvent très habiles, plus de personnalité intense, d'émotion créatrice. Les merveilleux modèles que le passé nous a légués, fournissent des enseignements excellents, fixent des principes dont il est impossible de ne pas s'inspirer, mais il faut aussi redouter le trop exact, le trop savant esprit d'imitation qui appauvrirait les œuvres. La sincère et si légitime admiration qu'excite la splendeur des monuments anciens doit-elle ne faire admettre que leur pastiche?

Quand ces monuments d'autrefois sont édifiés par des hommes qui n'ont pas l'admirable équilibre d'âme de leurs devanciers, on n'y retrouve qu'une froide accumulation de très habiles qualités techniques. Ne pourrait-on pas espérer de nos jeunes architectes, si leurs dons naturels étaient plus sollicités, des œuvres plus animées et plus expressives, fût-ce même au prix de certaines erreurs qui disparaissent par le travail et par l'étude.

Ce sont là certes des observations qui sont plus du domaine des écoles d'architecture que de celui de la Commission royale des Monuments. Mais, il n'est peut-être pas sans intérêt de solliciter votre attention sur une question de ce genre, car votre intervention pourrait peut-être y faire donner pratiquement une solution satisfaisante.

A presque tous les projets qui nous ont été soumis, on peut faire le reproche de s'en tenir à des types de construction qui ne cherchent pas à s'individualiser dans le paysage et qui se dressent identiques sur la place publique d'une ville et sur le mail d'un gros village.

Plus particulièrement, on peut regretter que les auteurs des plans des églises rurales s'abandonnent trop facilement à la folie de la grandeur et surmontent presque toujours de flèches démesurées les temples villageois qui gagneraient tant d'expression à se faire plus simples et plus trapus.

Mais, disons-le, la difficulté que rencontre un architecte à identifier dans son milieu la construction qu'il érige, s'augmente de l'obligation devant laquelle il se trouve de recourir à de trop pauvres matériaux. La brique, la mauvaise brique d'aujourd'hui, qui sue la misère, leur est imposée par l'insuffisance des ressources, à moins que l'espérance qu'ont fait naître certaines constatations qu'a bien voulu nous communiquer M. Langerock ne reçoivent une complète confirmation.

Cet architecte, à qui des travaux nombreux ont donné une parfaite connaissance de la question, nous a signalé que, dans plusieurs localités du pays, il avait découvert des pierres d'excellente qualité qu'il avait pu faire mettre en œuvre dans des restaurations importantes et qui y avaient produit le meilleur effet.

Pour arriver à une solution pratique, il serait indispensable qu'avec l'aide de l'Etat, des géologues étudiassent la situation.

Que pourrait-on souhaiter de plus heureux pour la restauration de nos antiques monuments que de retrouver des gisements de pierres de la même nature, du même grain que les grès et pierres employés dans la construction primitive.

Ces matériaux identiques maintiendraient une parfaite homogénéité de ton et d'aspect à l'édifice remis en état, alors

qu'aujourd'hui le bloc nouveau brise très souvent par la crudité de sa couleur, si lente à faiblir, le jet d'une ligne architecturale et détruit le chaud coloris des murailles du vieux temple. Et c'est ainsi que certains artistes préfèrent presque la ruine d'un édifice à sa restauration. Un tel sentiment ne va pas pourtant sans un égoïsme dont les générations futures auraient le droit de nous faire un sanglant reproche.

Nous avons cru devoir vous soumettre les observations présentées par M. Langerock au sujet de ces anciens gisements que personnellement il juge nombreux et riches encore. Jusqu'à présent nous n'avons pas reçu information de la suite donnée à cette affaire qui nous paraît présenter un vif intérêt.

Parmi les nombreux objets soumis au Comité du Brabant, la question de l'emplacement de la nouvelle église à ériger sur le plateau du Jagersveld, à Boitsfort, fut examinée d'une façon très approfondie en deux séances successives.

Notre Comité, après avoir pris connaissance d'un rapport très étudié de M. Brunfaut, était d'accord pour recommander de placer l'église sur la gauche du plateau. Ainsi aurait été complètement assurée la conservation de ce paysage si caractéristique du pays brabançon. Mais notre proposition paraissant avoir peu de chance d'être accueillie, il nous a fallu rechercher une solution qui tint compte des multiples éléments de la question et c'est ainsi que tout en conservant nos préférences pour le premier emplacement, nous avons cru pouvoir proposer de placer l'église sur le terrain qui s'étend à droite du plateau, en face du presbytère.

Notre proposition a rencontré des détracteurs véhéments.

Les critiques très sévères mais bien intentionnées ne doivent pas déplaire aux commissions comme les nôtres, qui ne peuvent jamais espérer l'approbation unanime de leurs avis. Ces critiques leur font du reste constater l'éveil de l'esprit public aux questions d'art, éveil qui leur apporte un soutien qui leur a fait trop longtemps défaut.

Mais il serait souverainement injuste que les protestations qui se sont élevées pussent faire supposer que nous n'avons pas le constant souci de défendre les beautés naturelles du pays qui parlent une langue plus familière et aussi émue que les splendeurs d'architecture.

Le Comité du Brabant n'a pas eu à examiner d'autres projets de constructions très importantes, mais il a été appelé à se prononcer sur des questions fort intéressantes concernant la décoration intérieure des églises. C'est avec une réelle satisfaction qu'il a donné un avis très favorable à l'exécution de nouvelles peintures murales dans l'église Saint-Boniface, à Ixelles.

Mais tandis que vos correspondants se félicitaient de l'œuvre entreprise à Ixelles, ils ne pouvaient accorder les mêmes louanges aux vitraux placés récemment dans l'église de Saint-Gilles, qui sont peu heureux.

Manifestant son activité dans une autre sphère, le Comité a pu enfin publier l'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics de l'arrondissement de Louvain. L'accueil trop bienveillant fait à cette publication ne nous empêche pas de nous rendre compte qu'elle ne constitue qu'une très sèche nomenclatnre des objets d'art que nous possédons. Ce n'est, en effet, qu'un travail de conservation que nous avons ainsi voulu réaliser et, à ce point de vue, il répond,

semble-t-il, à son but. Aussi, continuons-nous le même travail en ce qui concerne les communes de l'arrondissement de Nivelles.

De plus, notre ouvrage réunit les premiers éléments de l'œuvre de glorification qu'il entre dans vos désirs, sans doute, comme dans les nôtres, de réaliser par la publication d'un inventaire abondamment illustré et complété par de courtes monographies des monuments et des objets remarquables que le passé nous a légués.

Le nombre de ces objets est plus grand qu'on ne le pense généralement et dans bien d'obscurs villages, dans bien des coins perdus de notre Brabant, nous avons pu signaler à l'attention des artistes et des archéologues de pures et naïves sculptures, rayonnantes d'extase ou frappantes de réalité et de vie intense.

Et pourquoi, au lieu de ces figures expressives, de ces poignantes mater dolorosa, de ces christs, de douleur et de pitié, voit-on multiplier dans nos églises, ces grandes et vulgaires statues de plâtre qu'un bariolage sauvage cherche vainement à animer? On les rencontre partout dans le plus pauvre temple villageois, comme dans l'opulente église de nos villes.

Les figures d'autrefois doivent parler pourtant plus sûrement au cœur des fidèles; elles continuent à prier avec une profonde émotion la miséricorde céleste et les bras qu'elles tendent au ciel ne se sont pas abaissés.

Une telle constatation impose aux commissions comme les nôtres le devoir de s'opposer de toutes leurs forces à l'envahissement des navrantes statues modernes, en recommandant de placer plutôt dans les temples qui sont dépourvus de

figures vénérables des reproductions d'anciennes et expressives images saintes.

Notre musée des arts décoratifs qui possède des reproductions des plus célèbres statues, signale aux donateurs nombre de ces touchantes figures. En les offrant à la vénération des fidèles, on assurerait une décoration sculpturale convenable à nos églises et on reprendrait en même temps les traditions de goût que la niaise imagerie d'aujourd'hui a si gravement compromises. Ce n'est pas d'un peuple comme le nôtre qu'il faut désespérer de réveiller les plus purs instincts d'art ; ils sommeillent quelquefois, mais ne disparaîtront jamais.

M. le Président. — Quelques mots seulement, Messieurs, afin de remercier M. Destrée pour son intéressant et toujours instructif rapport.

Vous avez, Monsieur Destrée, dans votre rapport, parlé entr'autres de l'emploi de la brique, de la mauvaise brique d'aujourd'hui, qui sue la misère, dites-vous, et qui est souvent imposée par l'insuffisance des ressources. Cela ne doit pas empêcher l'architecte d'exercer son talent. Ainsi l'emploi de la brique de la Campine limbourgeoise ou anversoise peut jouer un très grand rôle dans la construction d'une tour.

Quant à l'emplacement de l'église de Boitsfort, il s'agit là d'une affaire trop complexe, qui soulève trop de questions d'intérêts pour la résoudre ici. Je tiens à le dire : personne n'a soupçonné le Comité provincial du Brabant d'avoir fait à cet égard autre chose que ce que, en âme et conscience, il devait faire.

Nous vous félicitons quant aux travaux de l'inventaire ; nous sommes très heureux de saluer l'apparition du troisième volume, pour la préparation duquel vous n'avez rien négligé. Merci donc encore une fois et toutes nos félicitations.

La parole est à M. le chanoine Duclos. — Vous le voyez, Monsieur le chanoine : je ne vous qualifie plus cette fois-ci, comme je l'ai fait erronément l'année dernière, du titre d'abbé. (*Rires.*)

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

—

M. le chanoine Duclos, en remplacement de M. van Ruymbeke, *rapporteur*, lit le rapport rédigé par ce dernier :

Messieurs,

Avant de vous rendre compte des travaux du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, il est de mon devoir de rendre un hommage ému à la mémoire de feu le Baron de Béthune, Gouverneur de la province et ancien membre de notre Comité, décédé le 24 mars dernier, au château du Banhout. Enlevé prématurément aux travaux archéologiques et administratifs auxquels il s'était voué, il a rendu au sein de notre Comité d'inestimables services. Nombre de restaurations importantes sont dues à son initiative éclairée, et il excellait à les mener à bonne fin à travers tous les dédales administratifs. Il laisse parmi nous un vide dont nous apprécions toute l'importance.

Comme les années précédentes, l'activité du Comité a été grande, non par le nombre de séances qu'il a tenu, mais par le nombre et l'importance des questions qui y ont été débattues.

Nous constatons avec plaisir que les grands monuments de notre province, altérés dans leurs formes par l'action du temps, ou défigurés par la main de l'homme, seront tour à tour et dans un avenir rapproché, remis dans leur complète intégrité, dans leur force et dans tout leur éclat.

Nous avons signalé l'année dernière l'importante restauration qu'allait subir l'église de Saint-Martin, à Ypres, qui est un monument de tout premier ordre.

Nous sommes heureux, cette année, de pouvoir annoncer la restauration imminente des Halles et de l'Hôtel de Ville de la même ville. La dépense totale à faire à ces trois édifices ne comportera pas moins d'un million et demi de francs. L'étude très minutieuse que notre Comité a faite des bâtiments de l'Hôtel de Ville et des Halles, nous permet d'assurer que la restauration se fera avec une absolue correction. Il y a cependant une question que l'architecte restaurateur a laissé en suspens, c'est celle de la couverture de la Halle.

La Halle fut primitivement couverte en tuiles plates rouges. En 1377, on l'a couverte d'ardoises sur voliges. Alors aussi le crétage en terre cuite a été remplacé par un crétage en plomb sur armature de fer. Les ardoises étaient décorées de polychromie et de dorure, et des écussons armoriés en ornaient les pentes.

Notre Comité n'a pas été favorable au rétablissement de la couverture en tuiles plates. Il a opiné pour la couverture en ardoises et pour le rétablissement de la polychromie, de la dorure et des blasons armoriés.

Nous devons signaler dans la même ville d'Ypres la démolition partielle de la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Jean du Mont. Les deux étages démolis seront reconstruits d'après les données fournies par l'examen du plan en relief de la ville d'Ypres, conservé au Musée des Invalides, à Paris.

Parmi les autres monuments civils de notre province, signalons la restauration de l'Hôtel de Ville de Loo, qui est terminée, mais qui a donné lieu dans notre dernière séance

à des observations critiques qui seront transmises à l'autorité supérieure.

Les Grandes Halles de Courtrai seront aussi prochainement pourvues d'un gitage en bois de chêne, recommandé à la fois par la Commission Royale et par le Comité des correspondants, de préférence au plancher en béton armé, auquel un moment, on avait craint de devoir se résoudre à cause de la difficulté de se procurer, à bref délai, une aussi forte partie de bois de chêne, de qualité et d'équarrissage convenable. Rappelons en les dimensions : la salle des Halles a 80 mètres de longueur sur 14 de largeur, en deux travées séparées par des colonnes de pierre. A l'étage, il y a une salle de même dimension.

La restauration des monuments religieux de la province se poursuit également avec activité.

Citons à Bruges la très importante restauration de la façade principale de l'église Notre-Dame, celle du pignon du transept sud de la Cathédrale de Saint-Sauveur, ainsi que celle du transept nord de l'église Saint-Jacques.

A Furnes, on annexe à l'église de Sainte-Walburge, dont la nouvelle partie est livrée au culte, des magasins et des dépôts devenus indispensables. Un projet de remaniement des stalles et de déplacement du jubé de la même église a aussi été introduit : mais toutes les adhésions nécessaires ne sont pas acquises au projet présenté.

A Poperinghe, on procède au parachèvement de la restauration de l'église de Notre-Dame.

A Nieuport, après achèvement de la restauration de la magnifique église, on restaurera les anciennes sacristies et l'on élèvera quelques annexes dans le style de celles-ci.

Des restaurations et des constructions diverses seront encore exécutées aux églises de Wulverghem, Schoore, Beveren s/Yser, Wenduyne et à la tour de Couckelaere.

Des projets de mobilier nous ont été soumis pour l'Hôtel de Ville de Loo, pour les églises de Saint-Nicolas, à Dixmude, de Saint-Joseph, à Menin, ainsi que pour celle de Rolleghem, d'Alveringhem, de Passchendaele et de Moorslede; des projets de vitraux pour l'église de Saint-Sauveur, à Bruges; de Sainte-Walburge, à Furnes, ainsi que pour les églises de Ramscappelle, de Zuydschote et de Moorslede.

Quelques tableaux ont été restaurés pour le musée communal de Bruges et pour les églises de Warneton et de Wevelghem. Une restauration des peintures décoratives de la voûte et des parois de l'église de Mariakerke est en cours d'exécution. Notre Comité a exprimé le souhait que cette restauration soit complétée par celle de la peinture décorative des deux petites chapelles greffées sur les parois latérales de l'église, et des deux anges qui tiennent le cadran de l'horloge, sous le jubé.

Notre Comité aura à pourvoir à la désignation d'un ou de plusieurs membres, spécialement chargés de l'achèvement et de la publication de l'Inventaire des objets d'art de la province. M. le Baron de Béthune avait pris, depuis plusieurs années, la direction de cet important travail, et son décès donne lieu à un moment d'arrêt dans l'activité de ses collaborateurs étrangers à notre Comité. Espérons que nous pourrons vous annoncer dans notre prochain rapport la publication imminente de l'inventaire de toutes les richesses artistiques dont notre province est fière.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le Comité de la Flandre occidentale s'est toujours distingué par son activité. Nous en avons encore une preuve nouvelle dans cette séance; nous ne pouvons que l'en remercier une fois de plus et prier M. le chanoine Duclos d'accepter une bonne part de nos remerciements.

M. le Chanoine Duclos (Bruges). — J'ai reçu une dépêche de M. le Gouverneur me demandant de venir ici, en l'absence de M. van Ruymbeke.

M. le Chevalier Marchal (Bruxelles). — Monsieur le Président, je demande un instant la parole.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. le Chevalier Marchal (Bruxelles). — Je demande que des félicitations soient adressées à M. de la Censerie pour sa savante restauration de l'église Notre-Dame de Bruges; M. de la Censerie n'a pas seulement fait à cet égard œuvre d'artiste, mais il a fait œuvre d'archéologue érudit. On dirait vraiment qu'il a vécu de ce temps et qu'il a été contemporain de celui qui a érigé l'édifice.

(*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Nous nous rallions tous et de tout cœur à l'appréciation si flatteuse émise par le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique en ce qui concerne l'œuvre de M. de la Censerie; nous ne doutons pas

que ses mérites incontestables ne lui facilitent un jour l'entrée de l'Académie. (*Très bien ! de toutes parts.*)

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

—

M. le chanoine Van den Gheyn, *rapporteur :*

Messieurs,

Fidèle à ses engagements, le Comité provincial de la Flandre orientale a tenu sa réunion statutaire chaque mois ; il a même eu deux séances extraordinaires, ce qui met à quatorze le nombre de nos séances pendant l'exercice écoulé.

Est-ce à dire que nous ayons atteint un chiffre plus élevé de projets à examiner? Assurément non, mais le désir de ne pas retarder l'expédition des dossiers nous a valu généralement des ordres du jour peu chargés.

La plupart du temps c'est sur la valeur du mobilier d'églises que nous avons eu à émettre un avis, et notamment à propos d'autels, de chaires de vérité et de vitraux.

Nous ne reprendrons pas devant vous la discussion qu'a soulevée au point de vue artistique la critique de ces meubles, mais en certains cas nos délégués chargés de procéder à la réception de ces œuvres n'ont donné un avis favorable pour la liquidation des subsides, qu'au même titre qu'avaient été dans ces derniers temps approuvées beaucoup d'œuvres analogues n'ayant guère plus grand mérite.

Il faut bien l'avouer, c'est avec une résignation à laquelle se mêle parfois un peu de découragement que d'aucuns d'entre nous se décident à voter l'octroi de ces encouragements qui devraient être réservés à meilleur escient, et qui

en tout état de cause ne devraient pas se donner aux dépens du budget des Beaux-Arts.

Nous demeurons convaincus que dans bien des cas, une œuvre conçue d'après des données plus simples produirait non seulement un effet plus satisfaisant, mais au point de vue artistique même donnerait un meilleur résultat. Ce qui une fois de plus tend à prouver que souvent le mieux est l'ennemi du bien. Et pour ne citer qu'un exemple, on cherche à garnir un retable d'autel de groupes sculptés, d'une ordonnance parfois très compliquée. Le résultat auquel, faute de ressources suffisantes, on aboutit bien des fois, c'est d'obtenir un travail consciencieux et même fait avec grand soin, mais sans allure vraiment artistique et d'une exécution qui manque d'accent.

Loin de nous de vouloir par cette observation enrayer n'importe quelle bonne volonté, ou prétendre réserver nos encouragements à quelques rares chefs-d'œuvre, mais nous désirerions voir entrer dans nos mœurs une appréciation plus équitable du travail du sculpteur, dont le prix du talent est d'ordinaire calculé au mètre courant, et c'est ainsi que l'artiste sincère et méritant est nécessairement placé sur un pied d'infériorité vis-à-vis de concurrents toujours prêts à céder avec empressement aux moins offrants leurs marchandises.

Ce n'est pas à dire cependant que nous n'ayons pas eu d'éloges à décerner à maints travaux comme à maints projets.

Nous sommes heureux de signaler à votre attention la chaire de vérité exécutée en style de la Renaissance par M. Zens pour l'église d'Overslag, et le projet d'une autre

chaire en style roman pour l'église d'Afsné, dessiné par M. Sinaeve. M. Rooms a fourni à Lootenhulle un autel latéral dédié à la Sainte-Vierge, qui est des mieux réussi, comme encore le maître-autel, dont la tombe aux lignes simples et sévères supporte un beau tabernacle sous un baldaquin de cuivre, exécuté avec les meilleurs soins par M. Fierlefyn.

M. Van den Eynde a fait les plans de trois autels pour l'église d'Aeltre récemment agrandie et restaurée dans d'excellentes conditions. Ces projets ont été favorablement appréciés.

Un des éléments de décoration le plus puissant, et dont l'emploi se généralise de plus en plus, ce sont les vitraux peints. Nous n'avons pas à insister sur la réputation dûment établie de nos ateliers gantois; qu'il nous soit toutefois permis d'émettre un vœu qui n'atteint pas le verrier, mais bien les donateurs.

Il est fort rare qu'une commande d'une série de vitraux soit passée au même artiste. Le curé, désireux d'orner son église de verrières, attend avec une sainte impatience que quelques âmes généreuses se déterminent à entrer dans ses vues. Dès lors, avec ce système généralement obligé, c'est le donateur qui impose pour son vitrail le choix des sujets. De là souvent résulte la totale absence d'un plan d'ensemble. Et puis encore la diversité des artistes désignés par suite de la préférence accordée par ceux qui paient, amène souvent un contraste déconcertant et qui nuit à l'harmonie générale.

Quels remèdes faut-il apporter à une situation que tout le monde est à même de constater, et que doit naturellement déplorer tout homme de bon sens et de goût? C'est le pro-

blème que je pose et que de plus sagaces que moi chercheront, je l'espère, à résoudre.

A propos des vitraux à placer à l'église Saint-Martin, de Gand, une question très intéressante a été soulevée par M. Ladon, chargé de ce travail, et que la Commission royale des Monuments a résolue, à la suite de l'examen des deux types qui lui furent soumis. L'église de Saint-Martin ayant été bâtie, remaniée et restaurée à diverses époques, il s'agissait de déterminer le style à adopter dans les verrières projetées. Bien que les fenêtres appartiennent à la troisième période de l'époque ogivale, les délégués de la susdite Commission ont été unanimes à faire choix du style de la Renaissance, parce que la construction de l'édifice offre tout le cachet de cette époque.

Les vitraux pour l'église de Sainte-Élisabeth, de Gand, également de M. Ladon, ont aussi recueilli notre approbation. Les projets de verrières pour l'église de Pamele, à Audenarde, exigeront de la part de leurs auteurs une étude plus approfondie du superbe monument auquel on les destine. C'est le cas ou jamais d'user de sévérité, et de procéder avec la plus grande circonspection, puisqu'il s'agit d'une église qui constitue un des types les plus parfaits de l'architecture religieuse en Flandre.

A Bassevelde, église de la Renaissance, la question du vitrail se compliquait d'une question de principe. Fallait-il, par une verrière, remplacer le tableau qui surmontait le maître-autel, et qui avait été sérieusement endommagé par un incendie, ou bien après restauration de la toile, celle-ci devait-elle reprendre son ancienne place au fond de l'abside. C'est cette dernière solution qu'a fait prévaloir la Commission

royale, et par conséquent, notre examen du vitrail proposé n'avait plus raison d'être.

Si les divers objets de mobilier, dont nous venons de parler, réclament de la part de leurs auteurs une étude consciencieuse pour la conception, ainsi que des soins sérieux dans l'exécution, nous avons à exiger mieux encore de ceux qui, trop à la légère parfois, s'offrent à fournir aux églises des chemins de croix de tout genre, et dans tous les styles! Combien il serait plus sage de se contenter, quand on ne dispose pas de ressources suffisantes, d'une honnête reproduction d'un modèle connu et approuvé, au lieu de chercher à posséder une œuvre originale, aux dépens du mérite artistique.

A ce propos nous ne pouvons nous empêcher de marquer une fois de plus la déception que nous éprouvâmes, lorsque nous eûmes à faire réception du nouveau chemin de croix à Overslag. Aussi grande fût-elle, notre indulgence n'est pas parvenue à découvrir dans cette œuvre le moindre caractère artistique tant au point de vue de la composition qu'au point de vue de l'exécution.

Nous avons eu également à nous occuper de certains travaux d'embellissement d'églises tant extérieurs qu'intérieurs : citons le projet de la tour de l'église du Sacré-Cœur, à Mont-Saint-Amand, la restauration de la tour de Zele, la restauration de fenêtres à Meerbeke et à Zele-Heikant, enfin les travaux de recherches et de dégagement prévus à l'intérieur de l'église Saint-Nicolas, à Gand, pour lesquels MM. De Waele, Mortier et Serrure ont été spécialement délégués.

Inutile d'insister sur l'absolue nécessité de ces études

préliminaires qui ont amené la découverte d'éléments tout nouveaux, et dont ne pouvaient guère se douter ceux qui prirent l'initiative des premiers projets de restauration.

Faut-il pour permettre de mieux voir l'heure à distance, compromettre le caractère architectural d'une tour? Ce problème, dont l'énoncé seul fait sourire l'archéologue a paru singulièrement embarrassant à M. le bourgmestre d'Assenede, convaincu que ses chers administrés tenaient plus à l'heure qu'à la tour. C'est pour cette raison péremptoire qu'il prétendait faire ressortir dans tout leur éclat les chiffres dorés à neuf du cadran sur un fond du plus beau noir. Notre Commission n'a pu se rallier à cette manière de voir... l'heure; elle a partagé, cela va sans dire, l'avis de l'architecte provincial qui remettait la question sur son vrai et seul terrrain, celui de l'archéologie.

Usant de notre initiative, nous avons cru devoir signaler à l'attention de la Commission royale des Monuments un reste fort intéressant d'un cloître ogival, menacé de destruction à la suite de l'agrandissement de l'hôpital, à Grammont. Notre rôle s'est réduit à cette mission sommaire, puisque les décisions prises à ce sujet ne nous ont pas été communiquées. Ce mutisme administratif d'ailleurs est religieusement observé en toute circonstance : c'est la seule règle à laquelle nous ne connaissons pas la moindre exception. Et cependant pourrait-on à bon escient nous accuser d'empiéter sur les droits d'autrui, si nous nous permettions d'exprimer ici le vœu que dorénavant on veuille bien nous faire connaître la suite qui a été donnée aux amendements que nous avons jugé utile de proposer aux projets qui nous furent soumis?

Mais j'ai hâte de fermer cette parenthèse irrévérencieuse peut-être, pour revenir à Grammont, car nous avons à y adresser nos éloges à M. le doyen de l'église Saint-Barthélemy, qui n'a pas voulu décider de la vente éventuelle d'antependiums hors d'usage, sans prendre au préalable notre avis. MM. Lybaert et Van Biesbroeck, délégués à cet effet, ont désigné quelques-uns de ces antependiums, qui sans inconvénient auraient pu être cédés à quelques musées du pays, mais en parfait accord avec la fabrique d'église, ils en ont réservé d'autres, d'ailleurs en très bon état de conservation, et dont le maintien s'impose.

Lorsque nous aurons dit que nous avons aussi été appelés à émettre notre appréciation sur les plans d'une nouvelle église à 'S Gravenjansdijk et d'une cure à Saint-Gilles lez Termonde, nous aurons terminé la rapide et succincte revue de notre activité pendant l'exercice écoulé.

Toutefois, désirant user jusqu'au bout de la largesse coutumière de notre vénéré président, qui consent à accorder à chacun des rapporteurs tout un quart-d'heure par an, je m'empresse de signaler à votre bienveillante attention, non pas le fait de la découverte sensationnelle de l'admirable peinture murale du xve siècle à l'église Notre-Dame de Termonde — il vous a été communiqué par nos soins en temps opportun — mais l'ingénieux moyen proposé par M. Coppejans, artiste peintre à Gand, en vue de sa conservation.

Il présente le précieux avantage de concilier tous les intérêts et de donner satisfaction aux divers partis en présence. En effet — et la discussion reprend à chaque heureuse trouvaille de fresques anciennes — les uns préten-

dent qu'il ne faut pas sous prétexte de restauration chercher à interpréter ces vénérables peintures par des retouches aussi habiles soient-elles. C'est l'intégrité même des documents qu'il faut avant tout sauvegarder. Les autres, au contraire, font remarquer que l'endroit où se trouvent ces peintures, exige que celles-ci continuent à rehausser le décor général de l'édifice; elles ne peuvent, disent-ils, compromettre l'ensemble d'une restauration sagement conçue et prudemment conduite.

Les deux opinions se défendent avec une égale chaleur et s'appuient sur des arguments qui demandent à être examinés sans parti pris. A Termonde, l'importance exceptionnelle de la trouvaille est cause que le débat menace de devenir irritant.

Or, voici la solution qu'a trouvée M. Coppejans, et dont je crois pouvoir me faire l'écho devant vous. Il s'agirait de protéger cette peinture qui se trouve dans le creux d'une niche, et à laquelle on ne ferait pas subir la moindre retouche, au moyen d'un double volet sur la face extérieure duquel on reproduirait une copie exacte, mais complétée, de l'original. Cette proposition serait sans doute la plus coûteuse, mais elle me paraît devoir rallier tous les suffrages, et nous n'en doutons pas, le département des Beaux-Arts trouvera bien les ressources nécessaires pour en supporter généreusement tous les frais.

A plusieurs reprises les membres de notre Comité ont été invités à se joindre à leurs collègues de la Commission royale dans les inspections faites en notre province, notamment à Tamise, lors de l'examen de l'autel dédié à Notre-Dame; à l'église Saint-Martin, de Gand, pour la question des

soins à donner à divers tableaux, et pour le choix des nouveaux vitraux; à Grammont, à propos du maintien du cloître gothique, enfin à Alost, à l'église de Mylbeke pour l'examen du mobilier et de l'échantillon de la décoration murale destinée à former cadre au chemin de la croix.

La conclusion qui se dégagera peut-être du rapide coup d'œil jeté sur l'exercice écoulé, sera que nos travaux ne furent pas très absorbants. A ceux qui chercheraient à nous en faire un reproche, nous pouvons répondre de façon tout à fait péremptoire : si notre activité ne produit pas plus ample moisson, c'est que le champ qu'on nous réserve ne permet pas récolte plus abondante. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vous êtes, Monsieur le chanoine, vraiment trop modeste. Il me paraît, au contraire, que vous avez beaucoup travaillé sous la direction de votre excellent Gouverneur, M. le baron de Kerchove d'Exaerde, notre fidèle collègue. Il a maintenant tout à fait adopté les procédés que nous avons préconisés, puisque vous vous êtes réunis non seulement une fois tous les mois, mais quatorze fois cette année. Si vous avez pu accomplir un grand et utile travail, une notable partie du mérite en revient donc à votre Président, M. le Gouverneur. A ce sujet, je ferai remarquer que les avis de la Commission royale des Monuments et les décisions de l'autorité peuvent toujours être communiqués aux collègues correspondants. Il suffit de demander les dossiers et nul doute que ceux-ci ne soient mis à votre disposition. Il importe que les correspondants soient tenus au courant des décisions prises. Mais c'est aux

correspondants à en faire la demande; ainsi ils peuvent donner leurs avis en connaissance de cause. Je ne dis pas que ces avis doivent toujours être suivis; des décisions contraires peuvent être prises.

En ce qui concerne la conservation de la découverte sensationnelle, comme vous le dites, de l'admirable peinture murale du xve siècle à l'église de Notre-Dame de Termonde, la Commission a pu se rallier à la proposition faite par M. Coppejans.

On mentirait si l'on soutenait que vous n'avez pas travaillé beaucoup en même temps que vous multipliiez vos séances. Tenez-en davantage encore si possible; alors vous n'aurez plus le droit d'être aussi modeste qu'il vous a plu de l'être à la fin de votre rapport. (*Rires.*)

La parole est à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

—

M. Matthieu, *rapporteur :*

Messieurs,

La nomination par arrêté royal du 27 février dernier de MM. Jules Charbonnelle, architecte à Braine-le-Comte, et Alphonse Dufour, architecte à Tournai, est venue combler les vides qui s'étaient produits au sein du Comité provincial du Hainaut et lui apporter le concours de collaborateurs actifs, compétents et dévoués.

Il n'avait pas encore été procédé à l'installation de nos nouveaux collègues que notre Comité avait à déplorer la perte d'un de ses membres : M. Désiré-Alexandre Van Bastelaer, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 16 mars. Appelé à siéger parmi nous dès le 15 janvier 1878, M. Van Bastelaer n'a cessé pendant de longues années d'apporter à la Commission royale des Monuments une participation constante et intelligente, jusqu'au moment où ses forces physiques le condamnèrent au repos. Il s'attacha spécialement à veiller dans l'arrondissement de Charleroi à la conservation et à la restauration des édifices anciens et réunit de nombreux documents pour l'inventaire des œuvres d'art de cette région. Chercheur infatigable et écrivain érudit, il apporta, indépendamment des travaux qu'il publia dans les Annales de l'Académie d'archéologie et des Sociétés de Charleroi et de

Mons, une collaboration féconde au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, où il fit paraître : *Les instruments épilatoires chez les Romains et chez les peuplades germaniques et franques* (t. XIV); *L'ambre taillé ou véritable et l'ambre faux dans l'antiquité. Recherches chimiques et archéologiques* (t. XV); *Les coffrets de sépulture en Belgique à l'époque romaine et à l'époque franque d'après les observations faites au cimetière de Strée et autres* (même volume); *Origines du rasoir moderne. Transformations successives du rasoir depuis l'antiquité* (t. XVI); *Les grès céramés ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas improprement nommés* grès flamands. *Châtelet et Bouffioulx, centres importants de production et d'exportation en Belgique et en pays étrangers* (deux rapports, t. XIX et XX).

Notre Comité, qui avait délégué son secrétaire pour le représenter aux funérailles de M. Van Bastelaer, tient à redire encore tous les regrets que lui cause la disparition de ce savant collaborateur.

Le Comité du Hainaut s'est cordialement associé au jubilé scientifique de notre vénéré collègue M. Léopold Devillers, à l'occasion du cinquantenaire du Cercle archéologique de Mons. Le concours de l'éminent archiviste n'a cessé d'être acquis, avec un dévouement constant et une érudition justement appréciée, à tout ce qui intéresse le patrimoine artistique que nous a légué le passé. La Commission royale a bien voulu également manifester toutes ses sympathies au digne jubilaire en déléguant un de ses membres à cette solennité.

Dès la réunion qui a suivi notre assemblée générale, notre

Comité s'est occupé des mesures pratiques à suivre afin de poursuivre aussi activement que possible la confection des inventaires des œuvres d'art conservées dans les édifices publics de la province.

L'achèvement de ce travail pour le Hainaut comptant aujourd'hui 443 communes et 32 cantons exigera plusieurs années. Il importe donc de s'efforcer à en réunir le plus rapidement tous les éléments. C'est d'ailleurs répondre au vœu exprimé par notre infatigable président M. Lagasse-de Locht, qui, l'an dernier, nous résumait les règles adoptées pour donner à cette entreprise un caractère uniforme pour toute la Belgique et nous faisait part des engagements pris par les Ministres de l'Intérieur et des Beaux-Arts en vue de sa réalisation.

S'inspirant des idées émises sur cette question, notre Comité a pris les résolutions suivantes :

1° L'inventaire des œuvres d'art pour le Hainaut, rédigé d'après les types adoptés par la Commission royale des Monuments, formera trois séries ou volumes comprenant chacun un arrondissement judiciaire, savoir : I. l'arrondissement de Mons ; II. l'arrondissement de Charleroi ; III. l'arrondissement de Tournai.

2° L'inventaire sera publié par lettre alphabétique des cantons ; chaque canton formera un fascicule ; les communes seront classées alphabétiquement.

3° L'inventaire sera publié dans le format in-4°, à deux colonnes, à 1,000 exemplaires ; il comportera des illustrations. L'impression se fera aux frais de l'Etat ; mais elle ne sera entreprise que lorsque les Chambres législatives auront voté des crédits.

4° L'inventaire s'étend à tous les édifices publics, tant églises, chapelles et dépendances, qu'aux maisons communales et établissements charitables.

5° Les membres signeront leur travail et le soumettront à l'approbation du Comité.

Jusqu'ici les inventaires avaient été rédigés par nos collègues d'après les occasions qu'ils rencontraient et soumis ensuite à nos réunions réglementaires. Ce mode de procéder avait le grave inconvénient de mettre obstacle à une publication immédiate et nous aurait obligé d'attendre plusieurs années pour faire paraître un fascicule. D'un autre côté, les inventaires confectionnés par nos collègues décédés n'ont pas été déposés dans nos archives, en sorte que le bénéfice de leur labeur est perdu.

Nous avons donc résolu de poursuivre méthodiquement les travaux d'inventaires par canton. Pour l'année 1907, nous nous sommes répartis entre nous les communes des cantons de Boussu et d'Antoing, qui doivent figurer en tête des séries I et III, comprenant les arrondissements de Mons et de Tournai. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de laisser de côté, pour le moment, l'arrondissement de Charleroi, qui, depuis la mort de M. Cador, ne compte plus de représentant actif dans notre Comité.

Cette décision ne fait obstacle à ce que nos collègues poursuivent le travail pour des localités appartenant à d'autres cantons. Leurs communications auront l'avantage de contribuer à l'achèvement d'un labeur considérable.

La rédaction de l'inventaire du canton de Boussu est très avancée, en sorte que nous comptons que pour la fin de cette année le manuscrit sera prêt à être remis à l'imprimeur.

Déjà nous avons fait entre nous la répartition des communes du canton de Chièvres et l'examen de plusieurs des inventaires s'y rapportant a déjà été mis à l'ordre du jour de nos réunions.

En poursuivant ce travail dans une commune du canton de Boussu, nous avons pu constater toute l'urgence de former au plus tôt ces inventaires aux fins d'empêcher l'enlèvement d'œuvres de valeur que des brocanteurs ou des collectionneurs parviennent malheureusement à soustraire à nos temples. A Montreuil-sur-Haine, à la suite de la reconstruction de l'église paroissiale en 1840-41, on avait eu la sage inspiration de conserver dans le nouvel édifice les meubles et objets artistiques du temple démoli. Un curé, ami des arts, M. l'abbé Moulart, avait pris soin d'en faire apprécier l'intérêt artistique et traditionnel dans une notice publiée en 1894 (1). Après son départ et à l'insu de l'administration fabricienne, deux triptyques en bois ornés de belles peintures datés de 1627 et 1628 et divers objets du trésor, ont disparu, enlevés audacieusement par un brocanteur et sans que la paroisse ait obtenu la moindre compensation de cette acte de vandalisme !

Sans la notice de M. Moulart, cette soustraction aurait pu passer inaperçue. Indubitablement si un inventaire officiel avait été fait, l'enlèvement de ces œuvres d'art n'aurait pu s'accomplir sans motiver des mesures contre celui qui l'a perpétré !

Semblable fait montre une fois de plus toute l'importance et l'urgente nécessité du travail dont l'exécution a été confiée

---

(1) *Montreuil-sur-Haine. Esquisse religieuse.* — 2° fascicule. Leuze, Warny, 1894, in-12.

aux Comités provinciaux des monuments en vue de la conservation de nos œuvres d'art.

Nous nous sommes fait un devoir de nous faire représenter aux inspections faites dans la province pendant l'année ; elles ont eu lieu :

Le 8 janvier, à Buzet, pour l'examen de deux tableaux ; le 30 juillet, à l'église de Landelies, aux fins d'examiner un vitrail datant de 1550 et un ostensoir de la même époque ;

Le même jour, à Aulne, au sujet des travaux projetés aux ruines de l'abbaye ;

Le 18 octobre, à Binche, pour se rendre compte des projets de l'administration des chemins de fer supprimant deux passages à niveau qui sont de nature à détruire en grande partie le site pittoresque aux abords des anciens remparts ;

Le 22 octobre, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons, pour la réception de quatre vitraux, et ensuite à l'église d'Hyon au sujet de l'exécution de travaux de polychromie dont notre Comité avait signalé antérieurement les caractères défectueux.

Les rapports de la Commission royale des Monuments étant publiés dans le *Bulletin*, il est superflu de les rappeler ici.

Une demande de M. le Ministre des affaires étrangères concernant les renseignements et les documents relatifs aux moyens usités en Belgique pour la conservation du caractère original des constructions anciennes, nous a amenés à lui présenter les considérations suivantes, dans une lettre du 4 décembre :

« Au nombre des moyens usités en Belgique pour la conservation du caractère original des constructions anciennes

figure en première ligne le fonctionnement de la Commission royale des Monuments et de ses membres correspondants (arrêtés royaux des 7 janvier 1835 et du 31 mai 1860). Ils aident à mettre en pratique les instructions publiées par l'autorité supérieure et les progrès acquis par l'expérience. Dans le principe, en notre pays ainsi qu'en beaucoup d'autres, on était d'avis qu'une restauration exigeait l'unité du style primitif; en conséquence, on remplaçait ce qui y était étranger par des imitations; on substituait ainsi à des originaux, souvent de valeur, accumulés dans le cours des siècles, des pastiches n'ayant guère de rapport avec le monument dans lequel on les introduisait. Aujourd'hui, on conserve ce qui a du mérite quel qu'en soit le style, on respecte ainsi l'histoire du monument et son pittoresque. Autrefois, les restaurations semblaient l'occasion de remettre à neuf, même d'embellir; de nos jours, on se borne à remplacer ce qui ne pourrait être gardé sans nuire à la conservation de l'ensemble et on le fait partiellement avec des matériaux de même nature que ceux de l'époque et façonnés comme ils l'étaient alors.

» Les autorités chargées de l'administration de ces constructions anciennes doivent veiller à leur entretien de manière à les maintenir le plus possible à l'abri des intempéries de l'air, notamment par la réparation annuelle des toitures.

» Lorsqu'une restauration notable est reconnue indispensable, il importe avant tout travail : 1° de prendre une photographie du monument, ou tout au moins de la partie à réparer ; 2° de prescrire une étude préalable des plans anciens et des documents relatifs à l'édifice ; 3° à défaut de

documents suffisants, faire rechercher les types analogues dans la région soumise à l'influence locale, sans permettre d'aller copier des modèles d'autres pays. »

Par suite de la décision prise l'an dernier de soumettre à l'avis du Comité provincial les projets de travaux de construction ou de restauration offrant un caractère monumental ou un intérêt historique, nous avons été amené à tenir des réunions plus nombreuses que par le passé. Nous avons eu neuf séances qui ont été occupées par leur examen, par l'approbation des inventaires et par quelques communications. M. Charbonnelle nous a présenté un relevé des maisons anciennes de la ville de Braine-le-Comte; M. A. Dufour a fait ressortir la valeur artistique de la chaire de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai, et M. l'abbé Puissant a soumis un rapport sur les règles à proposer dans la confection des plans de nouvelles églises; ce rapport, que son auteur s'est engagé à compléter, s'inspire de principes très pratiques. Après en avoir discuté les conclusions, nous nous proposons de le soumettre à la Commission royale, en lui laissant le soin de décider si cette question ne pourrait être utilement portée à l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Il serait fastidieux, et ce serait m'exposer à dépasser le temps qui m'est accordé, d'énumérer tous les projets de travaux soumis à notre examen durant le cours de l'exercice écoulé. Des avis motivés ont été donnés sur chacun d'eux et transmis à la Commission royale. Nous ne sommes pas renseignés quant à la suite qui leur a été donnée et l'accueil qui leur est fait. Notre estimé Président a promis de s'interposer pour combler cette lacune.

Nous avons une observation d'un caractère général à

présenter au sujet des dossiers qui nous sont transmis. Trop souvent les auteurs des projets soumis à l'approbation des autorités publiques envoient des devis, des plans, des dessins absolument incomplets et insuffisants. Or, nous ne pouvons le plus souvent émettre d'avis que d'après les seuls éléments fournis par le dossier. Il importerait, dans l'intérêt même des auteurs, de leur faire comprendre tout l'avantage qu'ils auraient de dresser complètement leurs plans et dessins, et de fournir des devis mieux étudiés. L'examen deviendrait plus rapide et par là on gagnerait du temps.

La Société archéologique de Charleroi avait jugé opportun d'appeler notre attention sur la chapelle de Saint-Roch, à Châtelet, et sur l'urgence de travaux à y effectuer pour sa conservation. Déjà en 1866, la Commission royale des Monuments avait constaté que cette construction est « un des rares spécimens du style renaissance dans les environs de Charleroi. » Notre collègue, M. Charbonnelle, fut délégué pour l'examen de cet édifice. Construit en 1621, ainsi que l'atteste le millésime inscrit sur la façade, la chapelle de Saint-Roch est extérieurement d'une architecture très simple, mais elle présente à l'intérieur un plafond curieux formé d'une succession de caissons décorés de panneaux à figures. Un jubé, un banc de communion et un autel sont de la meilleure période du style renaissance. Huit tableaux anciens sont, en outre, conservés dans la chapelle. Notre collègue a eu le regret de constater l'état lamentable dans lequel se trouvent la toiture et le clocheton ; l'eau pénètre au travers de la charpente du plafond et tombe sur le pavement, où se remarquent des traces nombreuses de moisissures. Un travail de renouvellement de la toiture et du clocheton s'im-

pose à bref délai ; il est même à craindre que la croix ne se détache du sommet et n'amène des accidents. Par son architecture extérieure, ses boiseries, ses peintures, par les souvenirs qu'elles rappellent, il importe d'assurer la conservation de cette intéressante chapelle. Déjà en 1867 les pouvoirs publics sont intervenus pour y effectuer des travaux de restauration. Actuellement l'urgence de nouvelles réparations s'impose.

Deux importants projets dont le succès intéresse le pays tout entier viennent d'être mis à l'étude pour la province de Hainaut. Le premier a été mis en avant, il y a peu de jours, lors de la visite des délégués de la Commission royale à l'église de Sainte-Waudru, à Mons ; ce serait la reconstruction dans le transept nord de cette collégiale du magnifique jubé élevé par Jacques du Brœucq, l'éminent sculpteur montois, dont la France et l'Allemagne se sont plu à glorifier les mérites artistiques. Cette reconstitution est partiellement possible grâce aux statues et aux bas-reliefs qui sont conservés encore dans l'église de Sainte-Waudru et qui permettraient de rétablir une face de cette magistrale page de notre art au début de la Renaissance. Les guerres et les révolutions n'ont pas épargné les œuvres de Jacques du Brœucq dans notre pays et ce serait un bel hommage rendu à son talent que de relever une de ses productions les plus admirables. Toutefois pour réaliser cette pensée, il est indispensable d'obtenir le concours unanime de tous les pouvoirs publics. L'appui de la Commission royale des Monuments ne fera pas défaut.

Le second intéresse une antique construction féodale : le château des comtes de Hainaut, à Ath. Les restaurations

effectuées dans ces dernieres années à nos vieux monuments militaires : à Gand, du Château des Comtes de Flandre ; à Binche et à Bouvignes, des anciens remparts ; à Franchimont et à La Roche, des ruines de castels du moyen âge, ont rencontré dans tout le pays une approbation unanime. Historiens, artistes, archéologues et touristes ont été d'accord pour rendre hommage aux principes qui ont guidé les restaurateurs. De tous les monuments de la ville de Gand, c'est le Château des Comtes qui a reçu le plus grand nombre de visiteurs.

Sur l'initiative d'un de ses membres, notre Comité s'est résolu à procéder à l'examen de la forteresse élevée à Ath, au XIIe siècle, par le comte de Hainaut Baudouin le Bâtisseur. L'exploration minutieuse que nous avons faite de ces constructions nous a fait reconnaître que la ville d'Ath a l'avantage de posséder non seulement un donjon presque intact du XIIe siècle, mais encore l'enceinte restreinte primitive qui en défendait l'approche ; en outre, il subsiste d'importants vestiges de la grande enceinte construite pour étendre l'aire de la forteresse et en faire la citadelle avancée du Hainaut du côté de la Flandre.

Le donjon, il est vrai, est découronné ; l'arrête ou corniche, le crénelage et la toiture ont disparu. Un parement extérieur en grand appareil de pierre bleue a remplacé en 1371 l'appareil moyen en grès de la construction première. La petite enceinte a été reconstruite partiellement et partiellement détruite ; les fossés sont en partie comblées. Toutefois, les documents d'archives et un plan de lotissement de terrains datant du XVIe siècle fournissent des renseignements certains pour permettre de reconstituer la charpente,

l'échanguette et les créneaux du donjon. Quelques fouilles permettraient sans doute de retrouver les vestiges de l'arche en pierre sur laquelle reposait l'escalier volant donnant accès au premier étage du donjon.

Les substructions de la petite enceinte subsistent. Si des modifications ont été apportées à la partie qui émerge du sol, elles sont loin d'être dépourvues d'intérêt historique et présentent un pittoresque assemblage de constructions des XIVe, XVIe et XVIIe siècles, qui, moyennant quelques menus travaux, retrouveraient leur caractère architectural.

Quant à la grande enceinte, on en retrouve des parties entières sur plusieurs points de son périmètre. Notre visite nous a fait constater, dans une propriété de la rue aux Gades, la présence de plusieurs créneaux encore garnis de crochets en fer destinés à fixer les mantelets de bois qui ont été restitués au Château des Comtes à Gand. Les murs ont 30 pieds d'élévation et 9 pieds d'épaisseur. On retrouve non loin de là l'entrée d'une tour.

Le dégagement et les réparations de cette ancienne forteresse seraient donc à l'heure actuelle une œuvre d'une réalisation relativement aisée. Il serait toutefois urgent de s'en occuper, car des installations industrielles menacent d'attaquer l'intégrité des constructions anciennes. La mise à exécution du projet que nous soumettons avec confiance à l'examen de la Commission royale des Monuments et des pouvoirs publics serait peu onéreuse, puisque le vieux château d'Ath et sa petite enceinte, y compris l'emplacement des fossés, sont restés la propriété de l'Etat. Quelques services communaux y sont installés, il est vrai, mais l'admi-

nistration d'Ath et spécialement son bourgmestre sont tout disposés à seconder un projet qui, tout en résuscitant un monument national du plus grand intérêt, lui restituerait un témoignage de son importance d'autrefois.

Le Comité provincial du Hainaut serait heureux d'obtenir le concours de la Commission royale pour faire aboutir les projets qui, par leur importance et leur caractère artistique et historique, présentent incontestablement un intérêt national. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Matthieu, vous êtes un récidiviste. (*Rires.*)

Chaque année, je suis obligé de vous rappeler que vous dépassez le quart-d'heure réglementaire. Ce n'est pas le quart-d'heure comme l'entendent nos collègues d'Anvers et de la Flandre occidentale ; ce n'est pas le quart-d'heure du Président, c'est le quart-d'heure du règlement (art. 64). Cela dit, nous ne pouvons que louer vos rapports, par lesquels vous nous apprenez, ce que nous enregistrons avec grande satisfaction, que le Comité des correspondants du Hainaut marche bien, surtout au point de vue de l'inventaire. Nous l'en félicitons très sincèrement. Vous avez bien démontré, par un exemple, que la nécessité des inventaires s'impose souvent comme une mesure de conservation. C'est ainsi que les inventaires qui ne seraient pas dressés officiellement et qui ne seraient pas contrôlés, n'offriraient que très peu de garanties.

Nous devons évidemment nous inspirer de cette manière de travailler, recommandée en particulier par M. le Gouver-

neur baron du Sart de Bouland, qui est un spécialiste dans cette matière, comme dans bien d'autres.

Vous avez émis le vœu que les dossiers renfermant les questions au sujet desquelles vous avez à émettre des avis vous soient communiqués le plus tôt possible. Je suis convaincu que ces communications se font régulièrement depuis un an au moins; peut-être n'a-t-on pas marché à pas de géant dans cette voie; mais, je pense qu'il suffira de renouveler le vœu que M. le Gouverneur du Hainaut fasse le nécessaire pour que les communications désirées soient faites promptement.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Liége.

PROVINCE DE LIÉGE.

—

M. G. Ruhl, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, le Comité des correspondants liégeois a éprouvé une perte des plus sensibles par la mort de son vénéré vice-président, M. Jean-Simon Renier, enlevé le 15 février 1907, à l'âge de 89 ans. Membre de notre Collège pendant trente-cinq ans, M. Renier avait jusqu'à la fin conservé une grande activité et la plénitude de sa belle intelligence. Il a rendu au sein du Comité liégeois de nombreux services; malheureusement, un de ses travaux importants, l' « Inventaire des objets d'art conservés dans les arrondissements de Liége et de Verviers », fut, il y a huit ans, anéanti par un incendie. Celui de la ville de Liége seul subsiste, ayant pu être publié avant cette catastrophe. Tous ses collègues conserveront un souvenir vivace de cette noble et sympathique personnalité.

Un arrêté royal du 27 février 1907 a enfin comblé les vides qui s'étaient produits dans nos rangs : MM. Brahy-Proost, archéologue à Liége; Fernand Lohest, architecte à Liége, et Sylvain Balau, curé à Pepinster, ont respectivement remplacé MM. Henri Schuermans, premier président honoraire de la Cour d'appel de Liége; Prosper Drion, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Liége, et Jean-Simon Renier, artiste peintre et archéologue, à Verviers.

M. Stanislas Bormans a remplacé celui-ci en qualité de vice-président de notre Collège.

Pendant l'exercice écoulé, nous nous sommes réunis huit fois et nos travaux ont eu pour objet :

1° Les projets d'ameublement de l'église de Pepinster. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

2° Le placement de vitraux et d'autels dans l'église de Hodeige. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

3° La réception du chemin de la croix de l'église de Villers-le-Peuplier. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

4° La réception d'un vitrail de la collégiale Notre-Dame, à Huy. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

5° Les projets de décoration picturale de l'église de Hognoul. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

6° Les projets d'ameublement de l'église Sainte-Julienne, à Verviers. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et G. Ruhl.)

7° Les projets d'agrandissement de l'église de Flémalle-Haute. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

8° Les projets de vitraux de l'église de Chaineux. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ev. Carpentier.)

9° La réception des vitraux de l'église d'Odrimont (Lierneux). (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

10° Les projets de construction d'une chapelle à Renoupré-Andrimont. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

11° Les projets d'agrandissement de la chapelle de Florzé, à Rouvreux. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

12° Les projets de décoration picturale dans l'église d'Acosse. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

13° Les projets de peintures dans l'église de Houtain-Saint-Siméon. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

14° Le projet de vente de statues anciennes de l'église d'Ampsin. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

15° Les projets de construction de l'église et du presbytère d'Avin-en-Hesbaye. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre).

16° Le projet de la vente d'autels et de mobilier de l'église de Nonceveux-Aywaille. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

17° Les projets d'ameublement de l'église de Tignée. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

18° Les projets d'agrandissement et de restauration de l'église de Huccorgne. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

19° Les projets de restauration et du placement d'une chaufferie dans l'église de Moresnet. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et Ch. Soubre.)

20° L'inspection des travaux de restauration effectués dans l'église de Francorchamps. (Rapporteur : M. Ed. Jamar.)

21° L'inspection de l'ancien mobilier et de l'épigraphie de l'église d'Aubel. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

22° Les projets de mobilier pour l'église de Deigné-Louveigné (Rapporteur : Mgr Em. Schoolmeesters.)

23° Les projets de déblaiement et de restauration de la crypte de la collégiale Notre-Dame, à Huy. (Rapporteurs : MM. Ed. Jamar et F. Lohest.)

24° L'inspection des pierres tombales à replacer et des abords de l'église de Polleur. (Rapporteur : M. G. Ruhl)

25° La restauration des ruines du château de Poulseur. (Rapporteur : M. F. Lohest.)

Le Comité a, en outre, après examen, donné collectivement son avis relativement aux projets :

26° De la reconstruction de l'église de Tignée, à Evegnée, incendiée en juillet 1906.

27° De la décoration picturale de l'église de Gemmenich.

28° De la construction d'une sacristie à Bois-de-Breux.

29° Des annexes (maison de garde) pour la colonie de Lierneux.

30° Du placement de grisailles dans l'église de Merdorp.

31° De la reconstruction des sacristies de l'église Saint-Christophe, à Liége.

32° Du placement de vitraux et de la construction d'un baptistère dans l'église Saint-Georges.

33° Du placement de verrières dans l'église de Polleur.

34° Des projets de décoration picturale dans l'église de Crisnée.

35° De la restauration de l'église de Goé.

36° Des projets de décorations picturales dans l'église de Saint-Séverin-en-Condroz.

Comme les années précédentes, des membres de notre Comité ont accompagné les délégués de la Commission royale dans les inspections qu'elle a faites dans la province :

a) Le 16 octobre 1906, de l'église des Avins-en-Condroz, en reconstruction.

b) Le 25 octobre 1906, de la crypte découverte dans la collégiale Notre-Dame, à Huy.

c) Le 6 novembre 1906, de l'église de Wézeren, en vue de son classement comme monument.

d) Le 13 novembre 1906, du mobilier et de la décoration picturale de l'église de Welkenraedt.

e) Le 16 avril 1907, des cloîtres de l'église Saint-Denis, à Liége, dont la restauration est demandée, et des sacristies de l'église Saint-Christophe, à Liége, dont la reconstruction est décidée.

f) Le 23 mai 1907, du mobilier et de la décoration picturale, en projet, de l'église de Pepinster.

g) Le 11 juin 1907, du mobilier de l'église de Beyne, à Beyne-Heusay.

h) Le 13 août 1907, des vitraux placés dans l'église Saint-Barthélemy, à Liége, et des travaux de restauration en voie d'exécution à la maison Curtius, à Liége.

Comme vous pouvez le constater, Messieurs, nous n'avons, sauf deux exceptions, eu à nous occuper, sur ces 36 missions, que de monuments du culte; notre Collège, j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, serait heureux de voir sa bonne volonté mise également à contribution pour la restauration de maints édifices civils, dont la réfection ou la construction est subsidiée par les pouvoirs publics.

La ville de Liége a vu, cette année, effectuer l'heureuse restauration d'une partie de son plus vénérable édifice, *la tour notgérienne de l'église Saint-Denis;* notre collègue M. l'architecte Fernand Lohest a, dans le but d'unifier l'appareil primitif de la construction, utilisé très heureusement le grès houiller de Vivegnies, qu'il a retrouvé dans les décombres de l'ancien prieuré de Saint-Nicolas-en-Glain, malheureusement démoli il y a quelques années.

La maison Curtius, destinée à devenir le musée archéologique liégeois, est en pleine restauration ; sa tour, qui

avait dû être démolie pour cause de vétusté, se trouve aujourd'hui totalement remontée. L'exécution de ce travail, ainsi que l'aménagement de ce remarquable édifice du début du XVIIe siècle, font le plus grand honneur à M. Joseph Lousberg, architecte de la ville de Liége. Aussi la Commission royale a-t-elle, dans son rapport en date du 28 août dernier, constaté, pour la seconde fois, que cette restauration s'exécute dans de très bonnes conditions.

L'église de Pepinster sera sous peu pourvue de son riche mobilier; l'ensemble du monument, avec ses vitraux et sa décoration picturale, constituera dans la Wallonie un spécimen des mieux réussis d'église médiévale nouvelle.

La ville d'Aubel va être également dotée d'*une église d'un caractère monumental*, dont la flèche dominera les ci-devant « Hauts-Bans de Herve ». Nous avons été heureux de constater à Aubel que M. l'architecte Em. Deshayes, de Liége, a pris les mesures nécessaires en vue de replacer, dans la nouvelle église, les pierres tombales qui ont été conservées. Quant aux anciennes croix du cimetière, datant des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dont le déplacement a dû être effectué, elles seront dressées à l'entour du chœur. C'est là un exemple qui mériterait d'être suivi à *Anthisnes*, à *Flémalle-Grande* et à *Oupeye*, où depuis nombre d'années les monuments épigraphiques, rappelant l'histoire de l'église et de la localité, sont entassés dans le cimetière, brisés pour la plupart et exposés aux intempéries.

Notre Comité a également pris les premières mesures tendant à faire replacer dans *l'église de Polleur* deux pierres

tombales, enlevées sans scrupule lors de la restauration de cet édifice.

On ne se préoccupe généralement pas assez de la conservation des monuments funéraires de nos églises, et nous nous permettons d'attirer tout spécialement sur ce point l'attention de la Commission royale et celle des pouvoirs publics.

Est-il besoin d'insister encore sur l'état déplorable dans lequel se trouve *la très curieuse église de Xhignesse?*

Les ruines du château de Poulseur ont également été, cette année, l'objet de notre sollicitude; dans son rapport, en date du 8 juin 1907, M. l'architecte Fernand Lohest déclare que « cette ruine féodale est peut-être la plus intéressante du pays, parce que, ayant été abandonnée depuis » plusieurs siècles, elle n'a pas subi de transformations et » a conservé ses dispositions originales, qui remontent » vraisemblablement au XIe ou au XIIe siècle. Le donjon et » l'enceinte sont dans un état de conservation remarquable » et les dispositions de la forteresse méritent d'être précieusement conservées. »

Nous nous permettons d'espérer que le Gouvernement et la Province tiendront à encourager l'initiative privée et qu'on effectuera, avec leur concours, les travaux de déblaiement et de consolidation nécessaires.

Nous croyons également, Messieurs, devoir rappeler aujourd'hui les considérations que nous faisions valoir l'an dernier en faveur des *façades de notre vieille place du Marché, à Liége*, et des mesures à prendre pour la *conservation des édifices privés offrant un intérêt historique ou archéologique.*

Notre pays mosan est riche en souvenirs, et nous avons eu l'occasion d'y relever de nombreuses constructions qui présentent un intérêt réel; ces édifices, nous semble-t-il, devraient être soigneusement inventoriés et photographiés.

On ne peut, dans cet ordre d'idées, recourir à des mesures coercitives, mais la propagande et la persuasion peuvent obtenir de grands résultats. Je me permettrai de citer, comme preuve à l'appui, la nouvelle société fondée dans ce but à Cologne, le 20 octobre 1906, et dont les efforts ont déjà été couronnés d'un succès inespéré (1).

Il me reste, Messieurs, en terminant, à parler de notre inventaire; moins favorisés que d'autres provinces, nous ne pouvons actuellement songer à livrer à l'impression les travaux effectués, ne disposant pas des fonds nécessaires à cet effet.

Nous avons eu l'honneur, au mois de février dernier, de rappeler à la Commission royale sa dépêche du 2 mars 1906, ayant trait à la question des subsides destinés à couvrir les dépenses résultant dudit inventaire. Nous demandions, à cette occasion, quel accueil M. le Ministre des Beaux-Arts et de l'Agriculture avait fait à la proposition de prévoir au

---

(1) « *Rheinischer Verein für Denkmalplege und Heimatschutz.* » — Cette société, fondée par l'initiative privée, se trouve sous le patronage et la direction des plus hautes personnalités officielles, scientifiques et financières de la province rhénane et de la Westphalie; elle publie un *Bulletin* semestriel illustré.

En moins de six mois, elle avait déjà réuni 33 membres fondateurs à 1,000 marks, 53 membres protecteurs à 600 marks et près de 700 adhérents payant une cotisation annuelle de 5 marks au moins. La nouvelle société a déjà eu l'occasion d'intervenir à différentes reprises dans la restauration de maints édifices privés.

budget les crédits destinés à en couvrir les frais, dans lesquels la province de Liége ne semble pas disposée à intervenir. Notre Comité s'est occupé à maintes reprises de ce travail et espère, quand les circonstances le permettront, apporter sa part de concours à cette œuvre si nécessaire, à l'instar des laborieux inventaires dressés dans les provinces d'Anvers et de Brabant. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Ruhl, pour votre intéressant rapport.

En ce qui concerne l'église de Xhignesse, voilà bien quatre ou cinq fois que vous nous en parlez, je pense.

M. Lohest (Liége). — L'adjudication des travaux aura lieu incessamment.

M. le Président. — Vous recevrez donc bientôt satisfaction sous ce rapport, d'après ce que nous dit M. Lohest.

Quant au château de Poulseur, il s'agit d'un travail d'assez longue haleine et dont il y aurait peut-être lieu de ne pas parler en ce moment.

En ce qui concerne l'inventaire, la Commission désirerait qu'il fût terminé le plus tôt possible, et aucune démarche de sa part ne sera négligée pour aboutir à ce résultat.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DU LIMBOURG

—

M. l'abbé Daniëls, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis l'assemblée générale de 1906 notre Comité provincial a eu le regret de perdre un homme estimé et aimé non seulement de ses collègues du Limbourg, mais de tous les membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments. J'ai nommé M. Henri van Neuss, notre vice-président.

Sa nomination de membre correspondant datait du 15 février 1882, et pendant vingt-cinq ans il ne s'est lassé de participer d'une manière active aux travaux de la Commission; ses connaissances multiples et son amour du travail lui facilitaient d'ailleurs la besogne. Mais je me plais à rendre ici un hommage public à la mémoire de ce charmant collègue et travailleur si dévoué.

Le Gouvernement a comblé deux des trois vides qui se sont produits dans nos rangs; son choix s'est porté sur MM. Huybrigts, de Tongres, et Naveau, de Bommershoven. Il ne pouvait en faire de plus heureux.

Notre Comité s'est occupé cette année des différents objets dont voici la nomenclature :

Construction d'une nouvelle église à Dilsen et à Schakkebroeck (Herck-la-Ville);

Agrandissement des églises d'Achel et d'Eygenbilsen ;

Mobilier : Stalles à l'église de Neerpelt; autel latéral à Opoeteren ; croix triomphale à Kessenich ;

Vitraux à Genck ; à Heppen ; à Lanaeken ;

Polychromie : restauration et achèvement de la décoration de l'église de Neeroeteren ; décoration de l'église de Zolder ;

Placement d'une grille autour de l'église de Bree ;

Construction d'un presbytère à Achel et à Schakkebroeck (Herck-la-Ville) ;

Restauration de l'ancien refuge de Herckenrode, à Hasselt ;

Enceintes romaines de Tongres ;

Travaux divers de restauration ; placement de calorifère ; pierre tumulaire à Munsterbilsen ;

Inventaire des objets d'art.

Un mot de certaines observations présentées à l'occasion de ces divers objets.

Quand il s'est agi de donner avis sur les plans de nouvelles églises à construire, nous nous sommes permis de revenir une fois encore sur les excellentes idées émises naguère par M. le Secrétaire général sur le respect des types régionaux de construction et d'ornementation. Nous regrettons que des architectes soient portés à présenter quasi invariablement un projet-type affectionné par certaines écoles pour toute église rurale. — Puisqu'il est bon ! répond-on. — Eh, mon Dieu ! n'y a-t-il de bon que celui-là ? — Nous savons que c'est plus long de s'approprier par l'étude un type de construction, des modèles d'ornementation architecturale qu'on ne manipule pas tous les jours ;

mais n'est-il pas agréable de rencontrer dans le Limbourg de nouvelles églises qu'on n'a pas encore vues dans les Flandres ou dans le Brabant? La variété dans l'unité n'est-elle pas une grande source de beauté?

A propos de la transformation proposée de la vieille chapelle de Grathem-sous-Looz nous avons également tenu à défendre nos idées conservatrices. Il existe là une petite construction du XIIe siècle où fut enterré en 1171, le comte Louis de Looz; agrandie au XVe et plus tard au XIXe, elle sert actuellement à l'hôpital communal. Comme elle était devenue insuffisante on proposait une transformation complète. Voulant conserver une vénérable relique, et puisque on avait à sa disposition un terrain et un emplacement favorable pour une toute nouvelle construction, nous avons demandé avec insistance qu'on conserve religieusement l'antique chapelle et qu'on la rétablisse dans son état primitif.

Plus d'une fois, Messieurs, vous avez entendu prononcer ici le nom de l'Abbaye de Herckenrode. Nous tenons aujourd'hui à remercier le Gouvernement et la Commission royale d'avoir terminé l'affaire du porche de l'Abbaye dans le sens de nos vœux réitérés : le monument vient d'être acquis par l'Etat et l'on s'occupe de sa restauration.

M. le Président. — Vous étiez Saint-Thomas, l'année dernière! (*Rires.*)

M. l'abbé Daniëls. — Aujourd'hui, je vous remercie doublement, Monsieur le Président, même de la part de Saint-Thomas. (*Nouveaux rires.*)

Un autre souvenir de Herckenrode a attiré l'attention de notre Comité et de la Commission royale : c'est le refuge de l'abbaye, à Hasselt. Nous demandions l'achèvement de la restauration de cet intéressant monument par le rétablissement dans son état primitif de la façade latérale et d'une entrée de dépendances avec auvent; merci à la Commission d'avoir fait droit à notre demande.

En fait de polychromie, nous avons à mentionner l'achèvement des travaux à l'église de Neeroeteren. Il y a quelques années, on avait découvert au transept nord les restes d'une scène difficile à restituer, mais qui probablement représentait une scène de martyre. On proposait un grand sujet ayant rapport avec la Sainte-Eucharistie; l'idée ne nous semblait guère heureuse : rien ne justifie le sujet à cet endroit. On ne saurait mettre trop de soins à la restauration de cette belle église si richement décorée. Malgré l'observation présentée nous n'avons qu'à louer le talent que montre l'artiste chargé des travaux de restauration.

Un mot à propos de stalles placées dans une église de village nouvellement construite. D'abord un système développé de stalles convient-il dans une simple église de campagne? Quelle est leur utilité pratique? Mais étant donné qu'on en place, ne ferait-on pas chose utile d'exiger outre les dessins du meuble, un plan terrier avec indication de la place occupée par le meuble? On éviterait le mauvais effet de stalles prenant absolument trop de place dans le chœur, ne s'adaptant pas bien aux dispositions de l'édifice, et d'autres inconvénients appréciables seulement sur place.

Vous savez tous, Messieurs, que Tongres possède des restes importants de murs romains dont les savants de tous pays reconnaissent le haut intérêt historique et archéologique; qu'outre ces murs, différents tumuli existent sur le territoire de la ville et aux environs. Notre Comité a fait inviter les propriétaires de ceux-ci à prendre des mesures pour en assurer la conservation et exprimé le vœu de les voir passer à l'Etat. Quant aux enceintes romaines, nous avons prié M. le Gouverneur d'insister auprès de l'administration communale de Tongres pour qu'elle fasse protéger ces vénérables restes et sollicite au besoin à cette fin l'intervention pécuniaire de l'Etat.

Nous nous occupons de la publication de l'inventaire des objets d'art. Nos ressources étant restreintes, nous publierons prochainement le premier fascicule comprenant le canton de Hasselt. Nous sommes en pourparlers avec l'éditeur.

Je ne veux pas terminer ce modeste rapport, Messieurs, sans dire un mot d'une manifestation d'art à laquelle se sont généreusement dévoués deux membres de notre Comité : la section de l'art ancien à l'Exposition de Saint-Trond. On peut discuter théoriquement sur l'utilité des expositions d'art ancien, signaler les dangers qu'elles offrent; à Saint-Trond, les précautions les plus minutieuses ont été prises contre ces derniers; et pratiquement cette exposition a été d'une utilité indéniable. Ç'a été une œuvre d'initiation pour beaucoup et de vulgarisation pour tous. Les populations du Limbourg, je le confesse franchement, ont besoin encore d'être initiées, d'être instruites, d'être éclairées sur les choses d'art : le peuple a appris à connaître et à apprécier ce qui nous reste de notre trésor artistique, hélas! si impi-

toyablement pillé jusque il y a quelques années; et n'eût-ce été qu'une œuvre tendant à développer parmi nos populations l'esprit conservateur, l'Exposition de l'art ancien à Saint-Trond a rendu un réel service à l'histoire, à l'archéologie et à l'art.

J'ai dit. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur l'abbé, vos rapports sont toujours très savants et en même temps très entraînants.

Permettez-moi de vous dire ceci : si l'on met des stalles dans certaines églises de villages, c'est qu'on a envie probablement d'y faire pousser des chanoines. (*Nouveaux rires.*)

Quant aux remparts de Tongres, vous apprendrez avec satisfaction que la Commission royale des Monuments s'est complètement ralliée à votre manière de voir et qu'elle a insisté auprès de l'Administration communale et des Pouvoirs publics pour empêcher que ces remparts ne soient détruits. Les attaques souterraines, en quelque sorte, et hypocrites qui se sont produites à cet égard ont pour but unique d'amener la disparition de ces remarquables restes de l'antiquité.

Nos félicitations en ce qui concerne l'état d'avancement des inventaires, et pour ce que vous nous avez appris de l'Exposition d'art ancien, à Saint-Trond. Comme vous le dites fort bien, c'est là une initiative à encourager. Aussi, n'avez-vous pas hésité, — bien qu'elles aient encore besoin d'être initiées et éclairées, — à couvrir de fleurs les populations si intelligentes du Limbourg pour les services rendus à cette occasion à l'art et à l'archéologie. (*Marques d'approbation.*)

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg, M. Tandel, empêché, par indisposition, de venir aujourd'hui parmi nous. Il est remplacé par notre savant collègue M. Sibenaler, Secrétaire du Comité des correspondants d'Arlon.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

—

M. Sibenaler, au nom de M. Tandel, *rapporteur*, lit le rapport suivant :

Messieurs,

De même que dans l'exercice précédent, le Comité provincial n'a pas été réuni dans le courant de l'exercice 1906-1907 ; il n'a pas non plus été consulté sur les divers projets et travaux intéressant la province. Diverses missions ont été confiées à quelques-uns de ses membres.

1.

27 octobre 1906 et 24 juin 1907. — *Examen du maître-autel placé à l'église d'Assenois (Offagne).*

Les délégués, MM. Tandel, Van de Wyngaert et Sibenaler, ont constaté que ce mobilier avait, en général, été bien exécuté, mais qu'il n'avait pas été tenu compte des rectifications portées au plan, à l'encre rouge, par la Commission royale des Monuments.

Leur rapport du 28 octobre 1906 a relevé, en outre, plusieurs autres incorrections.

Le 29 juin 1907, MM. Haverland et Sibenaler, délégués à nouveau, ont reconnu qu'il avait été donné satisfaction à leurs observations et déclaré que les subsides promis pouvaient être délivrés.

2.

5 novembre 1906. — *Examen sur place de la question du zingage de l'église de Grandménil.*

Délégués : MM. Cupper et Sibenaler.

Rapport. — L'église de Grandménil, élevée en 1890, en style ogival du XIIe siècle, est bâtie en pierres de grès, qui donne à l'ensemble un bel aspect, harmonieux et solide.

Pour des raisons que nous n'avons pu découvrir, deux contreforts de la tour du côté ouest et deux autres de la basse-nef sont crevassés; les fissures se montrent sur toute la hauteur, et de face aussi bien que sur les côtés. Par la disjonction des pierres, l'eau pluviale s'introduit et se répand jusqu'à la surface intérieure de l'édifice. Ceci est confirmé par le fait que l'humidité ne se montre que là où sont les fentes.

Sans s'occuper de la cause des désagrégations, M. le commissaire-voyer se contente de cacher le mal et de combattre l'humidité par un revêtement de zinc.

L'état des contreforts peut être attribué soit à un assemblage défectueux des pierres à l'intérieur de la maçonnerie (l'appareil en est soigné au dehors), soit peut-être, pour les contreforts de la tour, au moins, à un tassement irrégulier de la maçonnerie.

En toute hypothèse, il serait imprudent de couvrir le mal et de le dérober ainsi à la surveillance, afin de pouvoir constater s'il reste stationnaire ou s'il s'aggrave.

Au point de vue de l'esthétique, personne n'oserait proposer le revêtement de zinc, et surtout de l'appliquer par taches, tel qu'il est prévu.

Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis de rejeter les zingages et nous proposons, comme remède, un rejointoiement au mortier de ciment, sérieusement fait. Celui-ci laisserait l'église telle qu'elle est, la consoliderait et empêcherait l'introduction de l'eau ; il laisserait aussi subsister la faculté de se rendre compte si le mal provient d'un tassement qui exigerait, le cas échéant, une reconstruction.

Pour le moment, il suffirait de remettre quelques pierres à leur place, de vider bien les joints, d'y introduire du bon mortier de ciment et de raccorder les rejointoiements.

Par la même occasion, il y aurait lieu que l'on fasse réparer un chenal, qui laisse verser les eaux contre le mur d'un des bas-côtés et que l'on capte les eaux de la flèche de la tour dans des chéneaux. La tour en est dépourvue et il nous a semblé que cette négligence a déjà mis la corniche de bois en mauvais état.

Quoique dans son ensemble l'église soit proprette, il est à remarquer que la couleur fait absolument défaut sur les boiseries extérieures et les fers des vitraux ; trois couches de couleur y seraient nécessaires. Après la première couche de couleur, il y aurait lieu de mastiquer les vitres et fentes des boiseries.

Les acrotères, aux pignons des bas-côtés, méritent aussi d'être examinés de près ; ils ne sont pas suffisamment garantis contre les eaux des toits par une bonne garniture de zinc ou de plomb.

Les Membres correspondants de la Commission royale des Monuments :

(Signé) Sibenaler. (Signé) Cupper.

3.

5 décembre 1906. — *Question de démolition de l'église d'Ollomont pour en reconstruire une nouvelle à Nadrin.*

Délégués : MM. Cupper et Sibenaler.

Rapport. — L'église est bâtie en pierres de grès schisteux du pays, sur une éminence abrupte des côtés est et sud. Le corps de l'église mesure, à l'intérieur, 19 mètres de longueur sur 7m15 de largeur ; la place pour les fidèles occupe 100 mètres carrés, dont il faut encore défalquer les petits autels et une moitié pour le jubé ; en sorte qu'elle ne peut servir qu'à 235 personnes.

Elle est donc trop petite pour une paroisse de plus de 500 fidèles.

D'un autre côté, les murs de la nef sont très humides, le niveau de l'église du côté nord est plus bas que le terrain, et celui-ci, en pente du nord au sud, déverse encore les eaux pluviales contre les murs. Toutes ces raisons ont décidé la commune à construire une nouvelle église, plus vaste et plus au centre de la paroisse.

Elle y ajoute la construction d'un nouveau presbytère, pour remplacer la cure actuelle adossée contre la montagne, près de l'église, et dont les murs suintent et en rendent le séjour malsain. La décision prise par l'Administration communale est donc justifiée et recommandable.

L'église est orientée, mais elle a cette particularité que la tour se trouve à l'est, derrière le chœur. Nulle autre part, dans la région, on ne trouve pareille disposition. La tour paraît très ancienne ; la maçonnerie en est rectangulaire et mesure 4m30 en chaque sens à la base, avec un léger rétré-

cissement sur ses 11 mètres de hauteur. Au rez-de-chaussee, il y a quatre ouvertures de même largeur, avec arcades en plein cintre. Celles des côtés du nord et du sud ont des hauteurs d'une porte ordinaire; celle vers l'ouest 3m50 environ, et celle de l'est 5 mètres.

L'intérieur est voûté suivant le cintre de l'ouverture ouest. Au-dessus de la voûte se trouve, du côté ouest, une petite ouverture, avec voûte, en plein cintre, et dans les trois autres murs, des ouvertures carrées, couvertes de dalles de schiste; toutes ont été bouchées vers le dehors.

En dessous de l'assise de la flèche existent six petites baies servant d'abat-son, deux dans chacun des côtés, à l'exception du côté ouest. L'ouverture de la haute arcade est fermée par un mur circulaire en saillie au dehors, et dans lequel est pratiquée une petite fenêtre plein cintre. Une fenêtre y a encore été faite, plus récemment, pour éclairer mieux le rez-de-chaussée qui sert de sacristie. Cette espèce d'abside est couverte d'un toit à pente assez raide. Les murs de la tour ont un mètre d'épaisseur et sont confectionnés avec du bon mortier à la chaux. La flèche, octogonale, est postérieure à la construction de la tour. Celle-ci est, certes, très ancienne et a du caractère, et je ne serais pas étonné qu'elle date, d'après ce que l'on dit, du XIe siècle.

D'après ce qui précède et pour répondre aux questions posées dans la lettre de M. le Bourgmestre, du 28 octobre, nous ne voyons pas d'inconvénient à démolir le vaisseau de l'église, qui est insignifiant, sans aucun caractère et qui, ayant été ajouté probablement, au XVIIIe siècle, à la tour, a été partiellement reconstruit il y a quarante ans. La tour avec la petite abside doit être maintenue et pourra servir

éventuellement de chapelle. Il va de soi que le mobilier pourra être utilisé dans la nouvelle église.

Nous tenons encore à vous signaler, Monsieur le Gouverneur, que M. le curé de Nadrin détient une pierre d'autel bien conservée et très intéressante qui, placée au revers, faisait partie du carrelage de sa cave.

Dans le milieu est incrusté l'Agneau pascal ; autour se trouve, en lettres gothiques, au premier rang, l'inscription suivante : *Ecce agnus dei qui tollis peccata mundi miserere nobis*, et le long des côtés : *Je suis Meh^r Niol Francquin. 1558. Requiescat in pace.*

Il y a aussi, au presbytère, une taque qui devrait être replacée dans le nouveau, afin de ne pas la voir disparaître. Elle date de 1617 et porte des armoiries des maisons de France, d'Angleterre et d'Espagne; le tout est en bon état.

Bastogne, le 12 décembre 1906.

L'architecte,
(Signé) CUPPER.

Par lettre du 4 janvier 1907, la Commission royale fait savoir qu'elle se rallie à l'avis de nos correspondants :

. . . . . .

« Nous nous rallions à l'avis de nos correspondants qu'on peut démolir le vaisseau de l'ancien édifice, mais qu'il importe de conserver la tour avec la petite abside pour servir de chapelle, ces parties du temple offrant de l'intérêt au point de vue archéologique.

» Nous estimons aussi, avec nos correspondants, qu'il importe d'assurer la conservation de l'ancienne pierre de consécration et celle de la taque de cheminée qui se trouvent au presbytère.

» Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que l'on utilise, dans la nouvelle église de Nadrin, le mobilier qui se trouve dans l'ancienne église d'Ollomont.

» *Le Président*,
» (Signé) LAGASSE-DE LOCHT.

» *Le Secrétaire*,
» (Signé) MASSAUX. »

4.

14 janvier et 24 avril 1907. — *Réception des autels et de la chaire à prêcher de l'église de Pin.*

Délégués : MM. Tandel, Haverland et Sibenaler.

Par rapport du 15 janvier 1907, les délégués signalent plusieurs défectuosités au mobilier en question. Par rapport du 1er mai 1907, ils déclarent qu'il a été fait droit à leurs observations et que les subsides peuvent être délivrés.

5.

26 avril 1907. — *Examen de substructions anciennes découvertes à Rozière-lez-Virton.*

Délégués : MM. Haverland et Sibenaler.

Rapport.

Monsieur le Gouverneur,

. . . . . .

1) Le cimetière découvert sur un plateau, au lieu dit *Rozière*, sur le territoire de Virton, est un cimetière de l'époque mérovingienne, lequel, à en juger par les diffé-

rents objets trouvés, jusqu'ici, par les ouvriers et éparpillés à droite et à gauche chez les particuliers (vases, objets de parures, scramasaxe, etc.), doit être des plus intéressants au point de vue de la science, de l'art et de l'histoire.

Des fouilles méthodiques donneraient probablement de bons résultats et seraient peu onéreuses.

3) Les substructions trouvées sous un bois de Musson, par un bûcheron de la localité, appartiennent à une époque qu'il est impossible de déterminer, dans l'état actuel des lieux. Mais nous pouvons dire qu'il ne s'agit aucunement d'un sarcophage contenant des ossements humains, comme la rumeur publique et les journaux de Bruxelles et de la province l'ont annoncé.

Le seul ossement trouvé, jusqu'ici, est un tibia de quadrupède, gisant à l'intérieur des substructions, à côté d'une large pierre sur laquelle on a trouvé des cendres de bois.

Quant aux substructions, elles sont sur plan carré de 4 mètres à $4^{m}50$ environ de côté, en moellons appareillés et assez soignés. Deux faits semblent indiquer qu'elles sont assez anciennes : 1° aucun habitant du village ne se souvient avoir vu une construction en cet endroit ; 2° un arbre de fortes dimensions et certainement séculaire poussait au centre des substructions, et c'est en enlevant la souche que le bûcheron a trouvé des murs.

Jusqu'ici la porte n'a pas été dégagée, ni la grande pierre sur laquelle se trouvait du charbon de bois. De plus, l'ouvrier n'est pas arrivé, croyons-nous, jusqu'au pavement, s'il y en a un. La découverte d'une moulure à la porte ou d'un indice quelconque, dans le fond des décombres intérieurs, est la seule chance qui reste de pouvoir identifier cette

petite construction. Une petite fouille serait nécessaire pour cela.

Une journée d'ouvrier suffirait pour nous fixer complètement à cet égard.

Le bois est propriété de la commune de Musson, et le lieu dit « *Dessous-la-Bombe* » (comble) doit être, je crois, un vieux mot du patois gaumais s'appliquant à certaines parties des forêts de la région, mais dont j'ignore la signification exacte.

Je vous prie, etc.

(Signé) Eug. Haverland.

6.

17 mai 1907. — *Réception du maître-autel de l'église de Libramont.*

Délégués : MM. Tandel, Deome et Sibenaler.

A la première visite, les délégués ont constaté des malfaçons qui subsistent toujours. Une photographie a été adressée à la Commission royale des Monuments, pour lui permettre de juger de l'ensemble du travail, sur lequel règne d'ailleurs un faux jour déplorable, produit par les trois baies du fond de l'abside.

7.

23 juillet 1907. — *Examen de l'emplacement d'une église à construire à Hollange.*

Délégués : MM. Janlet, Van Caster, Massaux, Cupper et Sibenaler.

Un rapport du 21 août 1907 examine les conditions dans lesquelles les différents emplacements proposés peuvent être acceptés.

8.

24 août 1907. — *Étançonnage de la tour de l'église de Longlier; visite des travaux.*

Délégué : M. Sibenaler.

Le rapport suivant a été adressé à M. le Gouverneur de la province, à la suite de cette visite :

Arlon, le 25 août 1907.

Monsieur le Gouverneur,

Comme suite à votre communication du 24 août courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'étançonnage de l'ancienne tour de l'église de Longlier est réellement rudimentaire : deux madriers sont dressés le long d'un pignon et ils sont soutenus par trois étais plus ou moins solides, posés obliquement. Ces madriers ne résisteront pas devant la pression exercée par les murs, qui menacent ruine.

Le danger d'écroulement immédiat est d'autant plus grand que le pilier extérieur de la tour ne repose plus que sur deux pierres, et que la brèche qui existait, en cet endroit, s'est agrandie de façon à former une véritable mine sous la partie la plus vétuste de la tour.

La toiture étant démolie, plus rien ne protège la tour lézardée contre les intempéries.

Les neiges et les pluies de la saison d'hiver, qui est proche, vont s'engouffrer dans ces vieux murs et achèveront de les détruire.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Sibenaler.

9.

16 septembre 1907.— *Visites des substructions anciennes à Torgny et à Lamorteau.*

Délégué : M. Sibenaler.

Les substructions de Torgny sont situées à l'extrême frontière, sur le territoire de Velomes (commune française), dans un champ portant le nom du lieu dit « *Champ des Cercueils* ».

On y trouve, en effet, de nombreux sarcophages taillés dans un ou deux blocs de pierre, renfermant des ossements, mais peu d'armes et bagages. Ces tombes, dont une sera reconstituée au musée d'Arlon, semblent appartenir à l'époque franque.

A Lamorteau, les substructions sont beaucoup plus importantes, mais il faudrait faire des fouilles en règle dans un champ appartenant au sieur Toussaint Lenoir.

Celui-ci y trouve de superbes morceaux de sculpture, et notamment un chapiteau extraordinaire, de forme concave, dans le genre du corinthien composite, mesurant 1 mètre de côté et 55 centimètres de hauteur : au milieu de feuilles d'acanthe émerge, à l'endroit de la rosace classique, une tête humaine plus que grandeur naturelle, d'une excellente facture. Le cristallin des yeux est sculpté en creux, ce qui permet de lui donner la date à peu près certaine du IVe siècle, de même qu'une petite monnaie trouvée à proximité, monnaie au type de VALENS (328 à 378 de Jésus-Christ). Au revers, on remarque une Victoire et l'inscription de VICTORIA AVGVSTI.

La photographie de ce chapiteau colossal est jointe au présent rapport, afin de pouvoir être reproduite dans le *Bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie*, si vous le jugez utile.

On se demande quel était le monument qui pouvait être orné de colonnes aussi extraordinaires? Sans doute un temple ou une villa très importante.

Les recherches ultérieures permettront d'être fixé sur ce point.

Il y avait aussi des fragments assez complets d'une statue sculptée en ronde bosse, représentant un personnage *innaturabilis*. La tête et les pieds manquent.

Les photographies des bas-reliefs, trouvés dans les thermes d'Arlon, sont également jointes, dans le but susindiqué, à ce rapport.

Ces bas-reliefs représentent :

1° Un maître d'école gaulois, tenant la férule à côté de son élève, qui est au tableau ;

2° Un personnage mordu au genou par un chien ;

3° Un autre personnage, dont l'attitude et la figure expriment la douleur;

4° Un géant mourant, qu'un serpent va mordre, comme dans le groupe de Pergame, qui est au musée de Berlin. (*Lutte des Géants de la terre contre les Dieux de l'Olympe*).

Cet établissement, dont une partie a été fouillée, se trouve sous l'ancien cimetière d'Arlon ; l'autre partie a été détruite par les travaux de déblais exécutés entre les ateliers du chemin de fer et le dit cimetière.

Les fouilles à exécuter à l'intérieur du cimetière sont d'une nature assez délicate, malgré les encouragements du Gouvernement, qui a bien voulu promettre un premier subside.

En effet, ce cimetière est formé d'une motte artificielle de terres amenées pour couvrir les substructions des thermes. On n'y enterre plus depuis cinquante ans, de sorte que tout est encore rempli de squelettes modernes, qu'il répugne de remuer, après un laps de temps relativement court.

Mais on se trouve bien en présence de thermes. On a découvert des canalisations, une grande piscine, des hypocaustes, des foyers et les parties essentielles d'une inscription de la porte d'entrée, inscription en vers, en partie reconstituée et qui signifie à peu près ce qui suit :

Nous sommes reçus dans les thermes ;
La saleté est enlevée du corps,
Et cela n'est pas assez ;
Il leur est donné aussi de chasser la mort.

On a aussi trouvé des monnaies romaines en grande quantité de Constance, de Constantius, de Magnence, de Dioclétien et de Posthume, toutes, comme on le voit, du IVe siècle, date probable également de l'établissement.

10.

20 septembre 1907. — *Examen d'un tableau de Wauters à l'église de Heinsch.*

Délégués : MM. Tandel et Sibenaler.

Rapport.

« Arlon, le 20 septembre 1907.

» Monsieur le Gouverneur,

Conformément à votre dépêche du 11 courant, 3e division, n° 13907, nous avons l'honneur de vous informer que le tableau de Wauters, à l'église de Heinsch, a été, en effet, reverni à l'aide de vernis de menuisier.

La toile s'est craquelée, et, à certains points, paraît même s'être resserrée.

A notre avis, la fabrique devrait traiter avec un peintre en état de dévernir ce tableau et de le recouvrir de vernis convenable.

M. Lambé, peintre et professeur à l'Académie d'Arlon, a fait, plusieurs fois déjà, et avec succès, des travaux de l'espèce; ses conditions sont très modérées et il peut être recommandé.

» A un autre point de vue encore, ce tableau, sauf sa partie tout à fait supérieure, est totalement masqué par le tabernacle placé sur l'autel. Seulement, nous nous demandons comment il pourrait être remédié à cet inconvénient. »

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Vice-Président,*
(Signé) Tandel.

Le Secrétaire,
(Signé) Sibenaler. »

Telles sont, Messieurs, les diverses questions qui ont été traitées par les membres de notre Comité, dont plusieurs en collaboration avec la Commission royale des Monuments. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Sibenaler, de votre intéressant exposé.

Quant aux travaux de fouilles dont vous nous avez parlé, il est évident que vos ouvriers ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être pour exécuter un pareil travail.

Qu'il ne soit plus question de la tour de Longlier, puisqu'il parait que l'Administration communale a été renversée avant la tour. (*Rires.*) Elle a ainsi mérité son châtiment.

Je me permets, à ce propos, de signaler à l'assemblée que nous conférons, à la Commission royale, avec l'auteur d'un procédé réellement remarquable pour l'assèchement des murs en pierres. Ce n'est pas seulement de la théorie, c'est aussi de la pratique. Il n'y a pas de mal à nommer la personne en cause, d'autant plus que tout le Comité sait de qui il s'agit : c'est M. l'architecte Knapen, l'inventeur d'un procédé permettant d'assainir tous les murs, même ceux qui sont complètement rongés par l'humidité.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR.

—

M. Dardenne, *rapporteur*.

Messieurs,

Déférant à la recommandation de notre honorable Président, nous serons bref cette année ; en cela d'ailleurs, nous ferons de nécessité vertu.

Deux faits seulement retiennent notre attention : une réception d'église à Anseremme, un projet de construction d'une église à Auvelais (centre).

L'église d'Anseremme est un des rares monuments de notre province construit en matériaux apparents (1). Le travail exécuté à Anseremme est satisfaisant ; peut-être un examen méticuleux décélerait-il çà et là quelques petits détails à corriger ; mais le grief n'est point capital. Et puis, il faut bien tenir compte du fait que c'était pour la région une première tentative sérieuse. Le choix des matériaux pouvait se faire en toute connaissance de cause, mais leur emploi réclamait des mains habiles et une technique spéciale. Quoi que fasse l'architecte dans l'élaboration de ses plans, quelque minutie qu'il apporte dans ses épures, il reste tou-

(1) Rappelons la belle église des Tombes, par feu Beyaert, bien que d'un système différent et quelques constructions de moindre importance. Nous serons toujours reconnaissants à notre illustre et regretté collègue feu Van Assche, d'avoir introduit ce mode constructif dans la province de Namur.

jours, en une certaine mesure, sous la dépendance des artisans chargés de traduire sa pensée, de réaliser l'œuvre qu'il a conçue. Or, les artisans qui travaillèrent à Anseremme n'étaient point complètement initiés au nouveau mode de travail : de là, par exemple, certains petits détails de voûtes laissant quelque peu à désirer. Hâtons-nous toutefois de dire que ce ne sont que fautes vénielles ; si nous en parlons, c'est pour en tirer une leçon pratique pour l'avenir ; car nous avons la ferme conviction que ce mode de construction s'introduira dans d'autres localités et aussi souvent que la situation et les ressources naturelles ou locales le permettront.

Voilà le gros œuvre terminé ; l'église d'Anseremme va maintenant entrer dans la seconde phase de son existence, phase peut-être plus importante que la première, nous voulons parler de la partie décorative. Nous croyons rentrer dans notre modeste rôle en signalant ce point dès aujourd'hui ; nous voudrions que le mobilier fût en rapport intime avec la construction, qu'il y eût accord complet entre l'architecte et les décorateurs à tous les degrés. Si d'ordinaire, on fait l'écrin pour le bijou, ici nous avons l'écrin, il y faut y placer le bijou ; que l'un soit digne de l'autre.

Il est évident que le mobilier d'Anseremme, dans ses grandes lignes, dans ses détails, dans sa couleur, doit correspondre aussi intimement que possible à la construction. D'autre part, instruits par une expérience déjà longue, nous nous permettons d'attirer l'attention de qui de droit sur le vitrage, probablement sur les vitraux, car il faut obéir à la mode du jour. C'est le moment, pensons-nous, de rappeler aux administrateurs et fabriciens d'Anseremme les obli-

gations qui leur incombent et de leur dire que des vitraux, et tous objets d'ameublement quelconques, même dus à de généreux donateurs, ne sont point pour cela affranchis du contrôle de la Commission royale des Monuments. Enfin, quant au chemin de croix, meuble de première nécessité, reportons-nous à notre chère église des Tombes, si pure dans ses lignes, si élégante dans ses proportions, si heureuse dans sa décoration générale et où l'on plaça, malgré nous, un chemin de croix de pacotille, moulage en plâtre bariolé, du type le plus mesquin, le plus vulgaire et du plus piteux effet. Nous faisons des vœux ardents pour que pareille chose ne se reproduise plus.

A Auvelais, c'est une autre note qui résonne : le projet présenté fut dressé en vue d'une construction en grès coloré. Etant complètement désintéressé dans la question, nous pouvons dire que le choix de l'architecte s'est arrêté sur le grès houiller, particulièrement le violet, du bassin d'Andenne.

Depuis nombre d'années déjà, les Bâtiments Civils ont signalé la voie, l'ont même ouverte et s'y sont franchement aventurés, à la grande joie du public, à l'entière satisfaction des intéressés (1). Mais on fit une assez grave objection à l'introduction de ces nouveaux matériaux : c'est qu'ils ne permettaient pas, disait-on, d'obtenir une liaison parfaite entre les deux tranches de la muraille, le grès à l'extérieur, la brique à l'intérieur; certains essais tentés, paraît-il, dans de mauvaises conditions, feraient craindre ce qu'en terme de

---

(1) Le succès remporté à Paris par la façade belge de notre distingué collègue M. Janlet est encore présent à toutes les mémoires.

métier on appelle des soufflures, et la cause de ce grave défaut, c'est la trop faible et trop uniforme dimension de queue des moellons employés. C'est qu'il était difficile, prétendait-on, d'obtenir des pièces de grès à queue suffisante pour assurer une bonne liaison. Nous avons voulu, à propos de la présentation du projet d'Auvelais, nous éclairer sur ce point. Eh bien! nous avons acquis la certitude que nos craintes étaient vaines, car nos maîtres de carrière de grès peuvent fournir des pièces de dimensions variées, allant de 15 à 50 centimètres, pièces à l'aide desquelles la liaison pourra se faire aussi bonne, aussi complète que possible. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer qu'il est possible, pour une église, par exemple, d'obtenir des boutisses ou parpaings traversant toute la muraille et ce en quantité suffisante, comme on l'obtient avec les calcaires; mais au moins la pénétration mutuelle des deux maçonneries se fera de façon variée, en multipliant les contacts et les rendant solidaires l'une de l'autre.

Seulement, il y a une considération dont il est bon de tenir compte; c'est que les matériaux de cette catégorie se livrent sous l'application d'un double tarif : au mètre carré pour la face visible ou en parement, au mètre cube pour les dimensions de queue dépassant une moyenne fixée. En sorte que le prix des parpaings est plus élevé que celui des panneaux ou panneresses; la difficulté constructive est vaincue, mais au prix d'un sacrifice pécuniaire.

Nous estimons que ce mode de construction mérite à tous égards nos encouragements; car, avec un mortier bien préparé nous aurons une construction solide, de grande résistance aux agents atmosphériques, imperméable à l'ex-

térieur, plus sèche, plus chaude, partant plus saine à l'intérieur. Il n'y aura plus qu'à généraliser l'emploi de la couche asphaltée sur les fondations, pour arrêter ou intercepter la progression verticale de l'humidité du sol.

Puisque nous sommes à la question des grès, qu'il nous soit permis d'ajouter une observation qui intéressera peut-être certains de nos collègues. Il paraîtrait que les assises de grès colorés ne sont ni très nombreuses, ni très riches ; que les bancs de certaines teintes recherchées se trouvent disséminés au milieu d'autres bancs moins colorés ou moins résistants, donc encombrants ou inutiles pour l'exploitation, ce qui augmente le prix de revient des portions utilisées. Déjà certains carriers entrevoient l'épuisement, à assez courte échéance, de plusieurs gisements de grès. Rassurons-nous cependant, il y a nombre d'années que nous entendons annoncer l'épuisement prochain des terres plastiques du bassin d'Andenne, et chaque année on en expédie plus que jamais. D'ailleurs, quand les carrières actuellement en exploitation seront épuisées, quand on aura suivi et exploré, planchette géologique en main, toute la ligne de cette formation, on reportera les sondages plus loin. Or, par-delà notre crête silurienne de Sambre et Meuse, il y a le Coblentzien de Dumont, le Famènien inférieur de la nouvelle carte géologique, dans lequel, à Perwez, à Jallet, on a ouvert des carrières en vue surtout de l'exploitation du grès coloré pour construction ; nous-même, nous avons récemment rencontré vers Gesves, dans le même étage des blocs de grès violet à grain très fin, qui pourraient fort bien, quelque jour, se substituer au grès d'Andenne que l'on va utiliser à Auvelais. Et puis, il y a probablement la ressource des

carrières de l'Ourthe et du Houyoux, aussi ouvertes dans le Famenien. Les amateurs de constructions colorées n'ont donc point à redouter la disette des matériaux (1).

Il est seulement une question que nous désirerions soumettre aux spécialistes en la matière et leur réponse viendrait encore à temps pour l'église d'Auvelais : Les grès houillers ou dévoniens peuvent-ils être posés en délit, contrairement aux calcaires en général, aux pierres de Gobertange, de Baeleghem, etc. ? Et puis quelle importance faut-il attribuer aux *limés* qui traversent le plan de stratification, sans empêcher toutefois la résonnance de la pierre sous le choc du marteau? Certains carriers nous ont affirmé que le maximum de résistance de leurs grès se trouve dans le sens de l'axe de compression. Or, comme les bancs éifeliens ou dévoniens auxquels nous faisions tantôt allusion se présentent en dressants, la ligne de résistance se trouverait en contradiction flagrante avec le principe appliqué aux calcaires qui, chacun le sait, deviennent d'autant plus mauvais que les bancs se rapprochent davantage de la verticale. Une instruction pratique, toute sommaire sur ce point, pourrait, nous semble-t-il, rendre de grands services à l'heure actuelle.

Comme les années précédentes, nous avons rempli quelques missions, soit comme auxiliaires, soit comme délégués de la Commission centrale.

---

(1) Ceux qui s'intéressent à cette question des matériaux colorés pourront se renseigner au Musée organisé par M. Mourlon, directeur du service de la Carte géologique, au Palais du Cinquantenaire.

De là nos visites :

A Fosses, pour la réception des stalles restaurées ;

A Counjoux, pour l'examen d'une ancienne chaire ;

A Bouvignes, pour l'étude des moyens pratiques de conservation à appliquer aux ruines de Crevecœur.

Nous avons, d'autre part, examiné, préalablement à la réception, les derniers vitraux placés à l'église de Rochefort, le maître-autel et les vitraux de l'église de Marche-les-Dames.

Dans l'ensemble, les vitraux de Rochefort sont satisfaisants ; ils s'harmonisent bien avec leurs aînés ; ils s'enchâssent heureusement dans la décoration générale du monument, qui se trouve ainsi complétée. Une visite comme celle de Rochefort calme bien des regrets, atténue bien des déceptions antérieures.

Les œuvres placées à Marche-les-Dames sont bien exécutées et répondent aux projets présentés.

Enfin nos délégués se sont rendus :

A Biesmerée, pour la réception de l'autel principal et de deux autels latéraux en marbre et cuivre à hauts reliefs, d'une conception et d'une exécution satisfaisante.

A Stave, réception des autels récemment placés. Le principal figurait à l'Exposition de Liége, où nous avons pu constater ses hautes qualités de facture et d'exécution. Ces meubles produisent très bon effet dans l'église de Stave.

Nous terminerons en rendant un dernier et public hommage à la mémoire de feu Soreil, un des membres les plus capables et des plus érudits de notre Comité. Ses connaissances, aussi étendues que solides, son expérience consommée nous furent en tout temps d'un précieux secours. Nous ne

nous étendrons pas sur les qualités du cœur de notre regretté collègue; qui ne connaissait son affabilité ouverte, la franchise de son caractère, la droiture et la sincérité de ses opinions, la chaleur avec laquelle il les défendait. Il vivra longtemps dans nos souvenirs, comme dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. (1) (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Dardenne, pour votre rapport très important.

En ce qui concerne l'emploi des grès, on doit utiliser ceux-ci suivant les cas. On ne peut pas juger, ni fixer par une règle si tel ou tel grès convient ou ne convient pas. Il faut surtout considérer la région où il doit être employé.

Je profite de la circonstance pour dire encore un mot au sujet du Luxembourg. M. le Gouverneur de cette province, comte de Briey, ayant dû se retirer, a bien voulu me dire que, dans le but de donner satisfaction au Comité provincial, dorénavant ce Comité sera convoqué tous les trois mois.

Vous avez entendu, Messieurs, le rapport si savant de M. Sibenaler. Comme je viens de le dire, le Comité provincial se réunira tous les trimestres, et je prie M. Sibenaler de bien vouloir porter cette bonne nouvelle à Arlon, c'est-à-dire à son vice-président.

---

(1) Notre cher collègue s'était chargé de dresser la liste des matériaux naturels de notre province propres à la construction des édifices publics; ses connaissances géologiques approfondies nous faisaient espérer un travail complet et pratique. Plusieurs fois il nous en avait annoncé le prochain achèvement; nous ne savons ce qu'il en est advenu.

Maintenant, je dois annoncer à l'assemblée que M. le Ministre de la justice, ayant, comme vous le savez, de nombreuses affaires sur les bras, vous demande la permission de se retirer. Mais avant que M. le Ministre ne quitte cette salle, je désire le remercier en votre nom à tous pour sa présence parmi nous et pour le témoignage de vive sympathie qu'il a bien voulu nous donner. (*Applaudissements.*)

(*M. Renkin, Ministre de la Justice, accompagné du Président, se retire, salué par l'Assemblée, qui assiste debout à son départ.*)

M. le Président. — Nous abordons, Messieurs, la discussion du troisième objet à notre ordre du jour, ainsi conçu :

« L'orientation liturgique des édifices du culte est-elle rationnelle ? »

Le rapport sur cette question est terminé. La parole est à M. le Chanoine Van Caster.

M. le chanoine Van Caster (Malines). — L'an dernier j'avais à traiter ici même *La disposition des autels dans les chapelles absidales*, et je vous disais alors que, d'après moi, cette disposition des chapelles est essentiellement subordonnée à celle de l'église, et que la question de l'orientation de l'église aurait dû être traitée d'abord.

M. le Président prenant acte de ce desideratum, le proposa à l'assemblée, qui décida d'inscrire à l'ordre du jour de cette année la question de l'orientation liturgique des édifices du culte catholique, et me chargea de vous exposer à la séance d'aujourd'hui un résumé d'étude sur ce sujet.

On appelle *Orientation*, la disposition des églises chré-

tiennes qui ont leur axe longitudinal dirigé de l'occident à l'orient. Il y a là du symbolisme.

Le symbolisme n'est pas une invention du moyen âge. De tout temps l'homme s'est servi de symboles pour figurer sa pensée. Le symbole, dit Guillaume Durand, consiste à dire une chose pour en signifier une autre. Les Saintes Ecritures abondent en symboles qui forment d'innombrables liens, unissant les deux Testaments. C'est ainsi que l'on a pu dire : l'Ancien Testament s'explique par le Nouveau, tandis que celui-ci est caché dans celui-là (1). Tous les mystères de la religion chrétienne sont de nature symbolique, l'autel, le sacrifice de la Messe, les vêtements sacerdotaux, les paroles liturgiques, le chant forment un ensemble, un témoignage de l'esprit religieux de nos pères. Qui donc pourrait admettre que la disposition de leurs églises leur serait resté indifférente ! L'église est la Maison de Dieu, fondée sur les Apôtres et les Prophètes, et dont le Christ lui-même est la pierre angulaire. Or le Christ est notre orient (2). C'est vers l'orient que le Chrétien doit se tourner, vers le Christ, son Rédempteur, pour Lui demander le salut par les mérites de sa Passion.

Le Christ a été crucifié la face vers l'occident Il tournait le dos à la ville sainte, conformément à cette parole de Jérémie : *Au jour de leur perdition, je leur montrerai le*

---

(1) Vetus testamentum in Novo patet
Novum testamentum in Veteri latet.

(2) Christus noster oriens est.

dos et non la face (1). Il est donc tout naturel que nous nous tournions vers Lui, c'est-à-dire vers l'orient, en Lui adressant nos prières.

Lors de son ascension, le Sauveur tournait ses regards vers Jérusalem, où se trouvaient ses premiers disciples. Il regardait encore l'occident. Les fidèles ont pris dès l'abord l'habitude de se tourner vers l'endroit où ils avaient vu leur Maître remonter vers son Père. Il laissa sur la montagne des Oliviers l'empreinte de ses pieds, selon la prédiction du prophète Zacharie : *Et ses pieds se poseront en ce jour sur la montagne des Oliviers, qui est à l'opposé de Jérusalem à l'orient* (2).

L'usage des Chrétiens de prier vers l'orient était si ponctuel que les païens en prirent parfois occasion de dire qu'ils adoraient le soleil. C'est pour combattre ce reproche que Saint-Athanase disait : « Le Christ est l'Orient » ; Dieu est appelé la lumière et le créateur de la lumière, et il convient que ceux qui prient soient tournés vers le côté du ciel où naît la lumière.

L'orient est tenu comme la source de la lumière ; et, par opposition, l'occident signifie ténèbres. De là vient l'ancien usage d'après lequel celui qui devait être baptisé, devant d'abord renoncer au démon, se plaçait vers l'occident et prononçait les paroles du renoncement. Puis, pour confesser le Christ, il se tournait vers l'orient.

---

(1) Dorsum et non faciem ostendam eis in die perditionis eorum. Hieremiæ, XVIII, 17.

(2) Et stabunt pedes eius in die illa super Montem olivarum, qui est contra Hierusalem ad Orientem. Zachariæ, XIV, 4.

Le Paradis terrestre était à l'orient. Nous devons tourner nos regards vers ce Paradis pour entretenir en nous le regret de l'avoir perdu, et le désir du Ciel, Paradis véritable dont le premier n'était que la figure.

L'orientation des églises est prescrite par les Constitutions Apostoliques dont la codification fut faite vers le milieu du IIIe siècle. Il y est dit : *Que l'église soit oblongue, et tournée vers l'orient; et qu'elle ait dans cette direction des sacristies de chaque côté; et qu'elle ait la forme d'une nef* (1). Ces Constitutions ont toujours joui d'une grande autorité. L'ordonnance citée, relative à l'orientation des édifices du culte est attribuée au pape Saint Clément, qui vivait à la fin du Ier siècle (2).

Il est encore dit dans ces mêmes Constitutions que dans l'église tous doivent se tenir convenablement pour entendre la parole de Dieu; que tous (après que les catéchumènes et les pénitents se sont retirés) doivent se lever et, regardant l'orient, prier Dieu et se rappeler que le Paradis d'où l'homme a été expulsé se trouvait aussi du côté de l'orient (3).

---

(1) Aedes sit oblonga : ad Orientem versa; ex utraque parte pastophoria habens, et quæ sit navi similis.

(2) Saint Clément I siégea de 90 à 100.

(3) *Opportet enim in Ecclesia sapienter, sobrie ac vigilanter stare, auribus ad verbum Domini intentis. Deinde cuncti pariter consurgentes et in Orientem contemplantes, egressis catechumenis et poenitentibus, orent Deum, qui ascendit super caelum caeli ad Orientem ac recordantes antiquam possessionem Paradisi ad Orientem siti, unde primus homo, Dei mandato neglecto, persuasus consilio serpentis eiectus fuit.*

D'après un décret du pape Vigile, qui régna de 538 à 555, le prêtre à l'autel doit se tourner vers l'orient pour prier.

Voilà donc deux ordonnances de Souverains Pontifes qui confirment l'usage de l'orientation. D'après l'une, la nef d'une église doit être dirigée vers l'orient, et d'après l'autre, le prêtre à l'autel doit se tourner dans la même direction. Ces ordonnances ne prescrivent rien de nouveau, mais rappellent seulement la pratique ancienne à la mémoire de ceux qui avaient négligé d'en tenir compte.

Les témoignages des Pères en faveur de l'orientation sont innombrables. En voici quelques-uns choisis parmi les principaux :

Nous croyons, dit Saint-Justin, que Dieu réside à l'orient et c'est pour ce motif que nous regardons de ce côté quand nous lui chantons des hymnes ou que nous lui adressons nos supplications. Tous, dit-il encore, nous nous tournons vers le levant à l'heure de la prière ; et cette coutume, l'Église l'a reçue des Apôtres. C'est d'eux qu'elle a appris à prier et comment il le fallait faire. Voilà le témoignage d'un auteur du IIe siècle (1).

Au IIIe siècle, Origène se posant la question : vers quel côté faut-il se tourner en priant, continue ainsi « Qui donc ne répondra aussitôt que nous devons regarder le levant où surgit la lumière? » (2)

---

(1) *Dei sedem habentes eam partem quae ad solem orientem posita est; ad eam respicimus cum hymnos et preces ad deum fundimus..... A quibus autem precandi morem, ab iis et alicubi precandi consuetudinem accepit Ecclesia, id est ab Apostolis.* (Quaest. ad Orthod.)

(2) De oratione cap. XXXII. Homilia V, in Numer.

Certaines pratiques nous sont venues par tradition écrite, dit Saint-Basile, d'autres nous sont transmises en mystères par la tradition apostolique. L'une et l'autre ont la même force pour exciter notre piété..., par exemple : l'usage de prier vers l'orient (1).

Saint-Chrysostôme, contemporain de Saint-Basile, en expliquant le passage de Daniël où il est dit que ce jeune hébreu étant en captivité, se tournait trois fois par jour vers Jérusalem pour prier son Dieu, ajoute : « et nous aussi, nous prions comme nos pères nous l'ont enseigné, les yeux tournés vers l'orient ; car nous aussi nous soupirons après notre antique patrie (2).

Saint-Augustin, au ve siècle, constate aussi l'usage général des chrétiens de se tourner vers l'orient pendant la prière. Mais n'allez pas croire, dit-il, que Dieu réside à l'orient comme s'il n'était plus présent dans les autres parties du monde, car il est présent partout ; mais il veut que notre esprit ait une direction déterminée en priant (3).

D'après Isidore de Séville, auteur du VIIe siècle, les anciens bâtissaient des églises en les dirigeant vers l'orient où le soleil se lève à l'époque de l'équinoxe, afin qu'en priant ils regardassent le vrai soleil levant qui est le Christ (4).

Dans son ouvrage *Des offices ecclésiastiques*, terminé en 820, Amalaire parle de l'ancienne coutume d'après

---

(1) Migne, Patrol. grecque XXXII, col. 187, 190, 191. (Saint-Basile vécut de 329 à 379.)

(2) Ad Danielis VI, 10.

(3) De Sermone Domini in monte. Migne, Patrol. lat. XXXIV, col. 1277.

(4) Etymolog. Lib. XV, cap. IV, n° 7.

laquelle, dans les réunions ecclésiastiques, les hommes se tiennent séparément, et les femmes aussi séparément. Les hommes, continue-t-il, doivent se tenir du côté *méridional*, et les femmes du côté *septentrional*. Or, cette disposition ne peut avoir lieu que dans une église bien orientée.

Le même Amalaire voulant corroborer sa manière de voir en cette matière, rappelle le sentiment de Saint-Augustin cité plus haut.

Alcuin s'exprime à peu près dans les mêmes termes (1). Honorius d'Autun, † 1136, veut aussi que les églises soient dirigées vers l'orient, où le soleil se lève, c'est-à-dire vers l'orient *réel* (2). Saint-Thomas d'Aquin traite assez longuement cette question, et en divers endroits de ses œuvres (3).

L'évêque de Mende, Guillaume Durand, publia en 1285, un ouvrage très important intitulé *Rational des Divins Offices*, où il dit : *Le chevet* (de l'église) *sera donc tourné vers le lever équinoxial du soleil. Et il ne faut pas tourner le chevet vers le lever du solstice comme quelques-uns le font* (4).

Au moyen âge, où la mystique s'était si pieusement développée autour de nos cérémonies liturgiques, l'orientation de l'édifice religieux devenait l'objet de soins tout particuliers.

L'emplacement que devait occuper l'autel de la nouvelle église était choisi par le fondateur. Le centre de l'autel était

---

(1) De divinis officiis, cap. XXXII.

(2) Migne, Patrol. lat. CLXXII, col. 586.

(3) Sum. Theol. IIa IIæ q. 84 ad 3. — In III Lib. Sententiarum, Dist IX, 9, 193, 3.

(4) Rational des Divins Offices, Livre I, chap. 8.

indiqué par un pieu fixé dans le sol. On décidait ensuite quel jour les travaux seraient commencés, et l'on choisissait généralement pour cette cérémonie la fête du saint auquel l'église devait être dédiée. C'est la veille de ce jour que le fondateur, le clergé, les ouvriers et le peuple se réunissaient sur le terrain. La nuit se passait en prières et exercices pieux. A l'approche du lever du soleil, un des maîtres de l'œuvre était placé en observation pour guetter la première apparition de l'astre au-dessus de l'horizon. Lorsque le soleil était bien en vue, le maçon principal plaçait une gaule entre le pieu de l'autel et le milieu du disque solaire, et l'on fixait ainsi la ligne d'orientation avec laquelle devait se confondre l'axe de l'église.

Il résulte de ce système de déterminer l'orientation, que les églises bâties à l'époque des équinoxes, sont tournées directement vers le levant, tandis que celles bâties au solstice d'hiver dévient un peu vers le sud-est ; et celles construites au solstice d'été sont légèrement dirigées vers le nord-est.

Dans la cérémonie de consécration d'une église, l'évêque, après avoir aspergé le côté intérieur des murs, répand de l'eau bénite, en forme de croix, sur tout le pavement. Il trace ainsi une ligne au milieu du pavement, en commençant à l'autel et allant jusqu'à la porte principale de l'église ; puis il en trace une seconde, en travers de la première, d'un mur latéral à l'autre (1).

---

(1) *Aspergit cum praedicta aqua pavimentum Ecclesiae per medium, incipiendo ab Altare, usque ad portam principalem, deinde, per transversum de uno pariete ad alium.* Pontifical Romain, IIe partie. Dédicace ou Consécration d'une église.

Puis se tenant au milieu de l'église, au point d'intersection des deux lignes qu'il vient de tracer, il jette de la même eau bénite d'abord vers l'abside, puis vers l'entrée ; ensuite vers le côté de l'Évangile et enfin du côté de l'Épître : c'est-à-dire, d'après la Rubrique du Pontifical romain : successivement *vers l'orient, l'occident, l'aquilon et le sud* (1). Cette cérémonie suppose l'église orientée, car elle ne serait pas d'application correcte dans un sanctuaire qui ne l'est pas.

Dans une messe solennelle, l'Évangile est chanté contre le nord parce que l'aquilon est le symbole des ténèbres. Depuis le IXe siècle, le diacre se tourne de ce côté comme pour éclairer et instruire ceux qui n'ont pas encore connaissance de la parole divine.

Saint-Remi d'Auxerre enseignant à Reims, en 882, dit que le diacre se tourne au septentrion pour montrer d'où vient l'Evangile et quels sont ceux à qui il est annoncé. Le vent du midi, qui est doux et chaud, représente le souffle de l'Esprit-Saint, d'où part la parole de Dieu comme un vent qui échauffe les âmes, et les pénètre du feu de l'amour divin. L'aquilon, au contraire, vent sec et froid, figure le souffle de l'esprit malin qui dessèche les cœurs et les raidit contre l'amour de Dieu.

Encore une fois, ce rite du chant de l'Évangile ne trouve son application rigoureuse que dans une église bien orientée. Ce devait donc être la règle générale de diriger l'axe longitudinal des églises vers l'orient. En effet, s'il n'en avait pas

---

(1) *Aspergit aquam per pavimentum, versus* ORIENTEM, OCCIDENTEM, AQUILONEM *et* AUSTRUM. Pont. Rom , IIe partie.

été ainsi, on se serait contenté de dire que pour chanter l'Evangile, le diacre se tournerait *à gauche*, et cette expression aurait pu s'appliquer à toutes les églises, quelle que soit leur direction.

Les fonts baptismaux se trouvaient généralement près de l'entrée des églises et du côté septentrional. La liturgie de l'église de Milan prescrit positivement cette disposition : *Que les fonts soient placés à l'entrée de l'église, et du côté gauche de ceux qui entrent* (1). On ne pourrait le dire plus clairement.

La manière d'ensevelir les morts nous est encore une preuve que les anciens tenaient beaucoup à l'orientation, jusques dans les tombeaux. Cet usage doit avoir été bien général et admis partout, pour que déjà au XIIe siècle il fut formulé en précepte.

Jean Beleth, liturgiste, qui vivait à Paris en 1150, dit expressément : *Que les morts soient déposés la tête tournée vers l'occident et les pieds vers l'orient* (2). Si l'usage d'orienter les églises n'avait pas été si général alors, l'auteur aurait dit, sans doute, qu'il fallait placer les défunts la tête tournée vers la porte de l'église et les pieds vers l'autel, car cette manière de procéder eut été pratique dans toute église quelle que fut sa direction.

---

(1) *In Ecclesiae ingressu collocatus sit fons baptismalis, isque a sinistra ingredientium parte.* Acta eccl. mediolanen.

(2) *Ponantur præterea* (mortui) *capite versus Occidentem, et pedibus versus Orientem.* Divinorum officiorum, ac eorumdem rationum brevis explicatio. Cap. CLIX.

L'évêque Durand, que nous avons déjà cité, dit aussi qu'*il faut inhumer les morts de manière qu'ils aient la tête vers l'occident, et les pieds vers l'orient. Dans cette position*, ajoute-t-il, *le défunt prie, et nous fait comprendre qu'il est tout disposé à passer du couchant au lever*, c'est-à-dire de la mort à la vie (1).

D'après la conviction des chrétiens de toutes les époques, à la résurrection générale, les morts se lèveront comme ils gisent, la face vers l'orient et ils iront dans cette direction au-devant de leur Juge, d'après cette parole du prophète Joël : *J'assemblerai tous les peuples, et je les conduirai dans la vallée de Josaphat, et là, j'entrerai en jugement avec eux* (2).

D'après dom Mabillon, une dérogation à cette manière d'enterrer les morts fut introduite au XVIe siècle, celle notamment d'inhumer les évêques et les prêtres contrairement à l'usage séculaire, et de les tourner la tête vers l'orient et les pieds vers l'occident.

On a voulu signifier par là que les évêques et les prêtres, envoyés du Christ pour enseigner sa doctrine aux hommes, seront comme les assesseurs du Juge suprême, appelés à témoigner pour ou contre ceux qui auront suivi ou méprisé leurs enseignements.

---

(1) *Debet autem quis sic sepeliri ut, capite ad Occidentem posito, pedes dirigat ad Orientem, in quo quasi in ipsa positione orat : et innuit quod promptus est ut de occasu festinet ad ortum, de mundo ad sæculum.* Rationaln Divin, offic. Lib. VII, Cap. XXXV, n° 38.

(2) *Congregabo omnes Gentes, et deducam eas in vallem Josaphat : et disceptabo cum eis.* JOËL, chap. III, verset 2.

Le corps du Sauveur fut aussi placé dans le tombeau, les pieds vers l'orient. Il n'est donc pas étonnant que les chrétiens aient adopté et généralisé cette manière d'ensevelir.

A l'office ecclésiastique de Prime, on chante au chœur l'hymne du matin : *Au lever de l'astre lumineux, prions Dieu en toute humilité qu'il nous préserve, pendant cette journée, de tout ce qui nous est nuisible* (1). Le chantre qui entonne cette strophe se trouve à ce moment *ad aquilam*. Il est donc tourné vers l'autel, c'est-à-dire qu'il regarde l'orient ou le levant. Il se contredirait s'il regardait dans une autre direction. En effet, il parle de la ravissante lumière que répand le soleil à son lever ; et l'on pourrait supposer qu'il lui tourne le dos !

La liturgie, si riche en cérémonies, en renferme un grand nombre dont on ne comprend le sens que par l'orientation. Les *liturgistes* savants, au courant de l'histoire de nos cérémonies, ont toujours parlé de l'orientation comme d'une pratique générale à laquelle il n'était dérogé que pour des motifs graves.

Il est vrai que par-ci par-là on rencontre un *rubriciste* de cinquième ordre, s'érigeant en pédagogue infaillible, mais n'étant pas près de le devenir, soutenant que la pratique de l'orientation est tombée en désuétude et qu'il ne faut plus en tenir compte.

---

(1) Jam lucis orto sidere
Deum precemur supplices
Ut in diurnis actibus
Nos servet a nocentibus.

Ainsi Gonzalès (1) commence par dire : « Je trouve que les anciens ont tenu à l'orientation. Ils plaçaient l'autel à l'orient et la porte à l'occident, conformément à la tradition apostolique. » Puis, après avoir cité en faveur de cette thèse, Clément, Justin et divers auteurs, il ajoute : « Ils le faisaient conformément à l'ancien usage chrétien. Mais il ne faut en tenir compte s'il y a quelque difficulté. Dans ce cas, il ne faut pas tenir compte de tout cela, comme dit Bellarmin. » Mais Gonzalès se trompe. Bellarmin ne dit rien de semblable, au contraire, il assure que d'après un grand nombre d'auteurs (2), la prière vers l'orient est de tradition apostolique; puis il ajoute : « Tous les anciens disent que cela doit être observé principalement dans les prières publiques qui se font dans les églises. »

Le même Bellarmin, loin de traiter l'orientation aussi légèrement que l'insinue Gonzalès, ajoute : Les raisons de la prière vers l'orient sont : 1° parce que le Paradis est de ce côté ; 2° parce que le mouvement du Ciel part de l'orient; 3° parce que le Christ auquel nous adressons nos prières est la lumière du monde; 4° parce que le Christ en mourant regardait l'occident, et il convient de nous tourner vers Lui. Il est aussi monté au ciel du côté de l'orient et c'est de là qu'il viendra pour juger le genre humain ; 5° parce que les juifs se tournaient vers l'occident, la lettre qui tue; tandis que nous regardons l'orient, l'esprit qui vivifie (3).

---

(1) In lib. III, Decretal. tit. XL. cap. I, n° 10.

(2) Il cite à ce propos, Saint-Paulin, Saint-Justin, Epiphane, Origène, Saint-Basile, Saint-Grégoire de Nysse, Saint-Augustin, Saint-Germain, Saint-Jean Damascène.

(3) De Controv. Christ. Fidei. Lib. III. De Cultu Sanctorum. Cap. III.

Il est encore d'autres rubricistes qui ne tiennent pas à l'orientation parce qu'elle n'est pas rendue obligatoire, et ils en infèrent que les textes liturgiques qui s'y rapportent doivent s'entendre d'une orientation fictive. C'est Vinitor (1) qui nous déclare cela, en 1685, à l'époque de la mauvaise renaissance, lorsque les arcs de triomphe de marbre blanc et noir ont été introduits dans nos églises gothiques, en guise de catafalques perpétuels; ne dirait-on pas qu'ils ont voulu figurer les obsèques de l'art du moyen âge et aussi celles de la première renaissance? Cette dernière, en effet, tout en modifiant les détails avait conservé les principes de la précédente période.

Et ces mêmes hommes qui renient la mystique médiévale s'acharnent à vouloir remplacer l'orientation réelle par une imaginaire!

Alberdingk Thym, l'aîné, dit à ce propos : Avec ces principes là, on n'aurait qu'à se figurer ce qui devrait être. Ainsi, par exemple, pendant la semaine sainte, au lieu du *Stabat* Mater de Haydn on pourrait faire entendre *la Fille du Régiment.* Au lieu d'orner l'église aux grandes solennités, on se contenterait d'employer le mobilier des jours ordinaires, et ainsi de suite. On peut croire alors en regardant le coucher du soleil que l'on assiste à son lever ; et le chant émouvant du *Dies iræ* pourrait être remplacé par de la musique théâtrale (2).

---

(1) Compendium Sacrorum Rituum.

(2) Geen kerkelyke bouwkunst zonder Orientatie. Amsterdam, Van Langenhuysen 1859.

En principe, il ne faut donc pas que l'église ait son abside dirigée au hasard. Elle doit être tournée vers l'orient réel, dans les proportions indiquées plus haut; et ce n'est que dans des cas exceptionnels, pour des raisons graves, que l'on doit faire autrement.

La coutume d'orienter les églises a pour elle l'ancienneté. Nous trouvons d'abord à Rome même, la plus ancienne église de la ville, celle de *Sainte-Marie in Cosmedin*, dont l'abside est tournée vers l'orient. Elle fut bâtie au IIIe siècle par le pape Saint-Denys (1), sur l'emplacement d'un ancien temple de Cérès. Adrien Ier la rebâtit au VIIIe, en lui donnant la forme basilicale.

Comme témoignages du IVe siècle, Rome possède trois églises fort importantes : la première est celle de *Sainte-Croix-en-Jérusalem*, construite par Sainte-Hélène, mère de Constantin-le-Grand, et consacrée par le pape Saint-Sylvestre (2); la seconde est celle de *Saint-Paul-hors-les-murs*, bâtie par Constantin en 324. Elle fut reconstruite sur un plan plus vaste par Valentinien II. Théodose et Arcadius lui donnèrent la forme basilicale, et Honorius la termina en 395. Elle était la plus ancienne basilique du monde entier lorsque le 16 juillet 1823, elle devint la proie des flammes. L'incendie avait été causé par l'incurie des plombiers. Rebâtie depuis lors, elle fut consacrée par Pie IX, le 10 décembre 1854. La troisième église du IVe siècle est la basilique de *Saint-Laurent-hors-les-murs*,

---

(1) Saint-Denys occupa le siège pontifical de 259 à 269.

(2) Saint-Sylvestre régna de 314 à 336.

érigée par Constantin en 330. Placidia, fille de l'empereur Théodose, la fit rebâtir et agrandir à la même occasion, au siècle suivant. Il est une quatrième église élevée primitivement au IVe siècle, celle de *Sainte-Anastasie*, martyre. En 492, le pape Saint-Gélase Ier (1), fit de ce sanctuaire un titre cardinalice. L'église actuelle date de 1636.

Pour le Ve siècle, nous avons l'église de Sainte-Sabine, construite en 425, en remplacement de l'oratoire bâti d'abord sur le tombeau de cette sainte.

La basilique constantinienne dite des *Saints-Apôtres*, fut édifiée au VIe siècle par Pelage Ier (2). Elle fut terminée par son successeur Jean III. Ce pape la dédia aux apôtres Philippe et Jacques.

L'église de *Saint-Pierre-aux-liens*, appelée aussi basilique eudoxienne, restaurée en 555 par Pelage Ier, fut rebâtie au VIIIe siècle par Adrien Ier (3), et renouvelée en 1503 par Jules II (4). Le sanctuaire de *Sainte-Marie-sur-Minerve* ainsi dite parce qu'elle couvre en partie l'emplacement d'un ancien temple dédié à la déesse de ce nom, existait déjà en 750. Elle fut accordée aux Dominicains, en 1370, et ces religieux la desservent encore aujourd'hui.

Après la paix obtenue en 1487 entre les princes chrétiens, Sixte IV fit élever l'église de *Sainte-Marie de la Paix*, en ex-voto de reconnaissance.

---

(1) Le pape Saint-Gélase Ier régna de 492 à 496.

(2) Pelage fut pape de 555 à 560.

(3) Adrien Ier siégea de 772 à 795.

(4) Jules II fut élu en 1503 et mourut en 1515.

Voilà donc un bon nombre d'églises et de basiliques romaines bâties à diverses époques, et dont l'axe longitudinal est dirigé vers l'orient.

Cet usage de diriger les églises vers l'orient équinoxial était consacré et si général que Saint-Paulin, évêque de Nole, après avoir bâti près de la basilique de Saint-Félix une autre église plus petite mais non orientée, s'excuse d'avoir fait cela *contrairement à l'usage général*, afin de tourner les trois belles arcades de ce nouveau sanctuaire vers le tombeau de son saint de prédilection.

Il est aussi à Rome, et ailleurs, des sanctuaires dont l'axe est dirigé d'orient en occident. On peut dire de ces églises qu'elles sont *occidentées*. Il faut en citer quelques-unes; et d'abord l'église de *Sainte-Marie au-delà du Tibre*. Son origine offre un intérêt spécial. A la place occupée par cette église se trouvait, sous les empereurs romains, un groupe de bâtiments servant de magasins et de dépôt, connus sous le nom de *taberna meritoria*. Il s'y trouvait aussi un hôpital pour soldats invalides. Sous le règne d'Auguste, l'entrepôt fut abandonné. Les chrétiens le prirent en location et y construisirent un oratoire. Les cabaretiers du voisinage trouvèrent bon de les inquiéter et même de les chasser. L'affaire fut portée devant le tribunal d'Alexandre-Sévère qui donna ce rescrit : « Il vaut mieux que Dieu soit honoré, n'importe comment, dans la taberna meritoria que de la livrer à des cabaretiers. » Forts de cette protection, les chrétiens y bâtirent une église que le pape Saint-Calixte consacra à *la Mère de Dieu*, en 324 (1). Elle fut rebâtie

(1) C'est la première église consacrée sous ce vocable : *Prima ædes Deiparæ dicata.*

en 340 par Saint-Jules Ier, et par Grégoire III vers 735. En 1139, Innocent la refit jusqu'aux fondements, et Nicolas V (1) lui donna sa forme actuelle.

Saint-Pierre du Vatican a également son abside vers l'ouest; tandis que les deux grandes basiliques de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-de-Latran dévient un peu, la première vers le nord-ouest et la seconde vers le sud-ouest.

D'après cet exposé, les grandes basiliques constantiniennes et quelques autres églises des premiers siècles sont occidentées, c'est-à-dire que leur entrée est à l'orient et leur axe dirigé vers l'occident.

Dans ces basiliques, la grande nef est terminée par une abside circulaire. Cette abside n'avait primitivement d'autre but que d'abriter pour ainsi dire le trône de l'évêque au milieu des sièges des prêtres, rangés de part et d'autre dans l'hémicycle. De son siège, l'évêque se rendait directement à l'autel placé devant lui, et pendant toute la durée du Saint-Sacrifice, il avait ainsi le visage tourné vers l'orient, et en même temps vers le peuple rangé dans la nef, entre l'autel et l'entrée de l'église. Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle fut introduit l'usage de reculer l'autel au fond de l'abside et de placer le siège de l'évêque au côté latéral. Il est à croire que dans les églises ordinaires le maître-autel a généralement été placé dans le fond, et ces églises étaient *orientées*.

Cependant les premiers fidèles ont parfois désorienté leurs sanctuaires, pour des motifs graves. Ils l'ont fait pour

(1) Nicolas V fut pape de 1447 à 1455.

se défendre contre les accusations des païens qui prétendaient que les chrétiens se tournaient vers l'orient pour adorer le soleil. Ils l'ont encore fait pour protester contre les Manichéens, qui soutenaient que la prière vers l'orient était obligatoire sous peine de péché.

Aux époques byzantine et romane ainsi que pendant toute la période du moyen âge, les églises et les chapelles ont toujours eu leur abside tournée vers l'orient. Cet usage était constant et général, et les exceptions à cette règle sont si rares que nous pouvons raisonnablement ne pas en tenir compte, en présence des milliers de sanctuaires bien orientés.

Les exceptions peuvent donc être tolérées; mais elles ne seront jamais règle, même en étant nombreuses. Walafride Strabon (1), d'abord moine à Reichenau, puis à Fulda, où il mourut en 849, après avoir parlé de l'usage de prier vers l'orient, ajoute : « Nous prions maintenant vers tous les côtés, parce que Dieu est partout ». Il constate ainsi que de son temps il y avait des églises non orientées; mais la raison du fait qu'il croit avoir trouvée, est fort peu convaincante. On n'avait pas dû attendre l'arrivée du bon cénobite pour savoir que la règle de l'orientation, comme toute règle du reste, avait souffert des exceptions. Mais il a oublié de distinguer entre les prières publiques et les prières privées. Celles-ci peuvent se faire partout et dans toutes les directions (2); mais les autres ne se font que dans le lieu

---

(1) *De Ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis, ad Reginbertum episcopum.* Migne, Patrol. lat. CXIII et CXIV.

(2) Il est pourtant un usage fort louable dans certaines familles, de se tourner vers l'église paroissiale pendant la prière du soir faite en commun.

consacré à cet effet, et vers l'orient. Ainsi l'a très bien dit Durand : « Quoique Dieu soit présent partout, le prêtre à l'autel et pendant les offices divins doit se tourner vers l'orient quand il s'adresse à Lui publiquement au nom de tout le peuple.

On peut dire que les églises chrétiennes ont généralement eu leur axe dirigé vers l'orient équinoxial, soit très exact, soit fort approximatif, d'après l'époque de la construction (1). Il en est encore d'autres, mais fort rares, dont l'axe a été dirigé au hasard, comme le sentier qui traverse le labouré, sans le moindre souci d'orientation. L'ignorance du principe, la disposition du terrain ou d'autres causes encore peuvent avoir occasionné parfois une dérogation à la règle. Mais c'est surtout depuis la renaissance que ce point de la liturgie a été négligé. Le style classique avec ses rangées de colonnes et ses frontons linéaires préférait naturellement disposer les façades principales de ses édifices dans l'alignement des rues et des places publiques. Depuis deux siècles on en était là pour les nouveaux quartiers de nos grandes villes. Tout cela est très régulièrement bâti au cordeau, au compas et à l'équerre ; mais c'est très uniforme et lamentable comme aspect. C'est du dessin linéaire plutôt que de l'architecture.

Malgré cela, le principe de l'orientation est demeuré debout, et il est hautement apprécié de nos jours. Aussi, voyons-nous avec une grande et légitime satisfaction qu'à la Commission royale des Monuments de Belgique l'orientation est toujours conseillée, et même exigée dans la mesure du possible ; car tout en établissant la règle il faut pouvoir tolérer les exceptions raisonnables.

---

(1) Voyez page 274.

Il arrive parfois que des particuliers ou des sociétés propriétaires de vastes terrains, donnent ou cèdent, à des conditions en apparence fort avantageuses, un espace médiocrement suffisant pour la construction d'une église paroissiale, sans tenir compte de l'orientation. Leur but étant tout simplement de donner une plus-value à leur propriété, il nous semble qu'il ne faut pas trop facilement accepter des deux mains les générosités de ce genre. L'expérience démontre que, dans la plupart des cas, il est possible de réserver pour le monument religieux un espace suffisant pour permettre l'orientation, sans grand sacrifice de la part des propriétaires. Nous pourrions citer plusieurs exemples récents de plans modifiés, sur nos instances, afin de pouvoir donner à l'église projetée la direction de l'orient, pour la défense de laquelle nous avons entrepris ce travail.

Mais ce n'est pas seulement depuis l'époque du Christianisme que l'on a pratiqué l'orientation. La tradition primordiale s'est conservée au milieu du Paganisme. Les monuments les plus anciens sont vraisemblablement ceux de l'Egypte, et parmi ces derniers, les plus importants sont les pyramides de Giseh. Leur entrée est au nord, et pour plusieurs d'entre elles cette entrée s'ouvre sur une galerie qui conduit à une salle centrale oblongue ayant ses deux petits côtés à l'est et à l'ouest. Les pyramides de Memphis, construites sur plan carré, sont orientées. Le milieu de chacune de leurs faces regarde un des quatre points cardinaux. Les temples du Paganisme étaient généralement dirigés de l'occident vers l'orient.

Le Parthénon tournait vers l'orient son frontispice sur

lequel Phidias avait sculpté la naissance de Pallas-Athénée. Le temple de Thésée avait sa face à l'orient, et celui de la Victoire à l'Acropole s'ouvrait aussi de ce côté comme pour recevoir les premiers rayons du soleil. Le portique principal de l'Erechtéion regardait dans la même direction.

Les Doriens dirigeaient les quatre faces de leurs temples vers les quatre plages du monde, de telle manière que l'entrée de l'édifice regardait l'occident. Ainsi ceux qui venaient offrir des sacrifices voyaient devant eux la statue de la divinité, et le Dieu paraissait s'avancer et venir du levant.

Le temple de Salomon avait son entrée à l'orient. Les Israélites venant de l'Egypte, où le culte du soleil était en grand honneur, devaient être préservés de l'idolâtrie et empêchés de suivre les usages du peuple au milieu duquel ils avaient vécu. Ezéchiel (1) parle de l'adoration du soleil levant comme d'un crime dont la gravité surpassait toutes les idolâtries. Il cite à ce propos la conduite de vingt-cinq idolâtres qui lui avaient été montrés dans une vision à l'entrée du temple, entre le vestibule et l'autel, tournant le dos au temple du Seigneur, et la face vers l'orient pour adorer le lever du soleil. Voilà pourquoi les Israélites se tournaient vers l'occident pour prier.

Le prophète Habacuc (2) avait dit aux Juifs : *Dieu viendra du midi.* Et pour ce motif, les Juifs se tournaient de ce côté dans l'attente du Messie qui devait naître à Bethléem. Or, cette ville était située au sud de Jérusalem.

---

(1) Ezechiel, chap. VIII, v. 15.
(2) Habacuc, chap. III, v. 3.

Les Samaritains avaient leur temple sur le mont Garizim, et ils se tournaient toujours vers ce sanctuaire. Ainsi ceux qui habitaient au nord de Garizim regardaient le midi, et ceux qui étaient au sud se tournaient vers le nord. De même ceux qui étaient à l'est regardaient vers le couchant et ceux qui étaient de ce côté se tournaient vers l'orient.

Plutarque raconte que d'après le rite prescrit par Numa Pompilius pour l'adoration des divinités, le temple devait être tourné vers le soleil levant. Celui qui vient adorer le Dieu se tourne, lorsqu'il est arrivé à l'entrée, pour regarder l'orient. Puis il se retourne vers la divinité. Il achève ainsi le cercle et complète sa prière par cette double adoration.

Nous lisons dans l'ouvrage de Vitruve sur l'architecture : « Les demeures des dieux immortels doivent être orientées de manière que, si rien ne s'y oppose, si l'on peut agir librement, l'objet du culte qui sera placé dans la cella, regarde vers la région du couchant, afin que ceux qui viennent à l'autel pour y déposer leurs offrandes ou faire des sacrifices, regardent en même temps et le levant et l'image qui sera dans le temple; et qu'ainsi en adressant leurs vœux ils regardent le temple et l'orient du ciel; et pour que les statues elles-mêmes paraissent se lever et contempler ceux qui prient et ceux qui leur offrent des sacrifices. Il paraît donc nécessaire que tous les autels des dieux regardent vers l'orient. » Voilà ce que Vitruve donne comme règle pour l'orientation des temples. Mais si la nature de l'endroit l'empêche, dit-il, on peut faire une exception.

Les Romains n'orientaient pas seulement leurs temples, ils procédaient aussi avec un soin religieux à l'établissement

de leurs camps. L'augure traçait sur le sol deux lignes ou chemins. Le premier, allant de l'est à l'ouest, s'appelait *Decumanus limes;* le second, du nord au sud, était le *Cardo.*

Nous terminons ici notre exposé, qui, tout en étant encore assez incomplet, nous semble de nature à pouvoir fournir une conclusion pratique.

L'orientation est aussi ancienne que le monde. Elle a toujours été une pratique de la vie religieuse des peuples anciens. Depuis le commencement du christianisme, elle a toujours été voulue pour les édifices du culte. Les exceptions à la règle étaient bien rares jusqu'à la fin du moyen âge, et la plupart du temps justifiées. Elles ne se sont multipliées qu'à cette époque de décadence religieuse et de Renaissance de l'art païen.

La coutume d'orienter les sanctuaires chrétiens est rationnelle, elle est sanctionnée par les Souverains Pontifes et confirmée par la liturgie de l'église catholique, dont bon nombre de rites ne s'expliquent pas sans l'orientation.

OUVRAGES CONSULTÉS :

J.-A. Alberdingk Thym, *De Heilige Linie.* Amsterdam, 1858.
Id., *Lettre sur la ligne sacrée.* Amsterdam, 1858.
Id., *Geen kerkelijke bouwkunst zonder orientatie.* Amsterdam, 1859.
K. Bähr, *Symbolik des Mosaischen Cultus.* Heidelberg, 1837.
J. Kreuzer, *Der Christliche Kirchenbau.* Bonn, 1851.
L. Batissier, *Histoire de l'art monumental.* Paris, 1860.
D. Ramée, *Histoire générale de l'architecture.* Paris, 1860.
H. Nissen, *Das Templum.* Berlin, 1869.
Id., *Orientation Studien.*
B. Gavanti, *Thesaurus sacrorum Rituum.* Coloniae, 1734.
C. Merati, *Novæ observ. ad Comment. Gavanti. Augustæ Vindelicorum.*
Cl. De Vert, *Explications des cérémonies de l'Église.* Paris, 1709.
P. Lebrun, *Explications de la Messe.* Paris, 1778.

M. le Président. — Il est entendu, Monsieur le chanoine, que votre intéressant exposé sera inséré *in extenso* au *Bulletin*.

Nous vous félicitons au sujet de votre important travail, sur lequel j'ouvre la discussion.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Silence.*) Si personne ne la demande, je dirai quelques mots à ce sujet.

La thèse de M. le chanoine est certainement la meilleure. Il faut incontestablement tenir compte du climat; c'est une des raisons pour lesquelles la Commission royale des Monuments est très sévère à cet égard et le devient de plus en plus. Si une église est bien orientée, si la façade, le porche, les parties les plus robustes de l'édifice sont à l'ouest, elles reçoivent les mauvais vents, les neiges; elles sont les plus appelées à souffrir des intempéries de l'air. Au contraire, le sanctuaire est la partie la plus délicate, souvent la plus ornée, puisque c'est là que se pratique le Saint-Sacrifice. S'il est placé à l'est, il sera dans la situation la plus favorable au point de vue de la résistance aux intempéries.

Quant aux bas côtés, s'ils sont exposés au nord et au sud, ils profitent des rayons du soleil à tour de rôle. Il est donc rationnel, dans notre climat, d'orienter liturgiquement l'église. C'est un point sur lequel M. le Secrétaire a déjà insisté plusieurs fois dans ses rapports; il l'a fait encore cette année. On ne pourrait assez appeler sur ce point l'attention des membres correspondants et surtout celle des curés eux-mêmes; souvent, hélas! il arrive que, dans les grandes agglomérations, le terrain étant très cher, on lésine sous ce rapport; l'on en éprouve des regrets par la suite.

Aujourd'hui, nous avons une grande école de peintres-verriers. Il s'ensuit que, dans des églises secondaires, tertiaires, pour ne pas dire quaternaires, de généreux donateurs ont trouvé le moyen de mettre de très beaux vitraux. Je ne veux nommer spécialement aucune église, mais il y en a, en Belgique, qui, quoique modestes, renferment de véritables chefs-d'œuvre.

Nous connaissons une magnifique église, construite dans un port de mer par notre éminent collègue dont on célébrait tout à l'heure les mérites.

Elle est ornée de belles verrières de Dobbelaere, Casier, Ladon. Eh bien! si vous voulez jouir de la vue de ces vitraux le matin, alors que les offices se célèbrent, vous ne le pouvez; ils sont plongés dans l'obscurité par suite de la désorientation regrettable de l'édifice. C'est là, dit-on, un point de vue secondaire ; mais au point de vue de l'art et de l'éducation du peuple, ce n'est point secondaire du tout.

Nous serons d'accord, j'en suis convaincu, pour reconnaître qu'il faut insister le plus possible, avec une certaine insistance, pour qu'on veuille réaliser partout ce que réclament à la fois les principes rappelés d'une façon si complète par M. le chanoine Van Caster, et les nécessités climatériques auxquelles est subordonnée, sous notre climat, la pratique des constructions habitables.

Nous abordons, Messieurs, l'examen de la question suivante, ainsi conçue :

« 4° Quelles sont les règles à conseiller pour que les flèches, ne faisant pas corps avec les tours, se raccordent à celles-ci de la manière à la fois la plus solide, la plus simple et la plus élégante?

» Quelles sont les précautions à prendre pour l'écoulement des eaux pluviales au bas de ces flèches de tour? »

Ce sont MM. Blomme et De la Censerie qui ont été nommés rapporteurs.

Je donne la parole à M. Blomme.

M. Blomme (Anvers). — Monsieur le Président, je vous ai communiqué des croquis à ce sujet. Je dirai néanmoins quelques mots qui expliqueront plus clairement ce que je voudrais dire dans mon rapport.

M. le Président. — Lisez toujours votre rapport; il est très clair; ne faites pas preuve d'une fausse modestie!

M. Blomme (Anvers). — Soit; voici donc mon rapport :

Pour pouvoir répondre à la première question, nous croyons devoir jeter un coup-d'œil sur l'historique des tours et des flèches.

Extrêmement rares avant le XIe siècle, les tours étaient primitivement de forme quadrangulaire (fig. I et II), surmontées d'une flèche de forme pyramidale à quatre pans, peu élevée par rapport à la tour.

A la longue, ces flèches se firent plus aiguës; finalement très hautes et très luxueusement ornementées.

Les tours présentèrent tantôt la forme octogonale simple (fig. III), tantôt la forme octogonale avec amortissements aux angles (fig. IV), ou avec bahut et balustrades, ou encore avec flèche pleine et ajourée, parfois avec flèche à côtes saillantes et rentrantes, avec flèche torse, etc.

Fig. I et II.

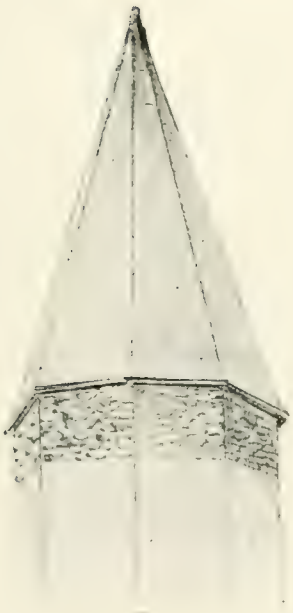

Fig. III.

Fig. IV.

A l'époque de la renaissance, les versants affectent des formes accidentées, présentent des étages avec des colonnades, des arcades ajourées et des formes bulbeuses.

Pour les tours datant de la période du XIe au XIVe siècles, il est à remarquer que la flèche ne dépasse guère la largeur de la tour qui lui sert de base et se termine par un cordon à glacis et larmier faisant l'office de rejet d'eau.

Certaines flèches ont des corniches. L'ornementation de celles-ci est généralement très sobre. Des corbeaux, des feuilles toujours peu saillantes, laissant une ombre portée en rapport avec l'architecture qui l'entoure.

Nous croyons pouvoir ajouter que les tours doivent être conçues eu égard à la situation des lieux, c'est-à-dire que les tours isolées, les tours enclavées dans d'autres constructions, les tours ayant comme voisinage des montagnes, des rochers, des sites boisés doivent porter leur cachet d'élégance, de solidité et de robustesse d'après le cadre naturel dans lequel elles sont placées.

Il ne nous sera pas interdit de formuler en passant le vœu que dans la construction des tours l'on tienne compte du caractère tout spécial, du cachet propre à la région que le clocher à construire est appelé à dominer.

Pour en venir directement aux questions posées, nous concluons que pour les tours en styles roman et gothique jusqu'au XVe siècle, on raccorde les flèches à leur base le plus judicieusement possible, comme les anciens l'ont toujours fait, c'est-à-dire en appliquant la forme rationnelle aux lois de stabilité et d'équilibre.

Quant à l'écoulement des eaux pluviales au bas des flèches, nous estimons que l'établissement d'une gouttière

sur les versants ou la construction de corniches avec gouttières est à condamner. Primitivement il n'y avait qu'une simple tablette sur les murs recevant les tuiles de la couverture et les eaux tombaient directement sur le sol. On aurait tort, à notre avis, d'abandonner ce système.

En ce qui concerne les styles en vigueur à partir du XVe siècle, il est impossible d'édicter des règles fixes à observer. Depuis cette époque les architectes ont déployé toutes les ressources de leur brillante imagination et ont créé des œuvres de génie, telles que les tours d'Anvers, de Strasbourg, de Fribourg, qui ont suscité l'admiration enthousiaste de toutes les générations.

M. le Président. — Nous vous remercions beaucoup, Monsieur Blomme ; permettez-moi de vous associer, dans nos remerciements, notre cher collègue De la Censerie.

Nous reconnaissons dans votre collaboration les effets utiles de votre excellente amitié. (*Rires.*)

Vous voudrez bien, Monsieur Blomme, compléter quelque peu les croquis pour la publication de votre rapport.

M. Blomme (Anvers). — J'ajouterai quelques exemples.

M. le Président. — Evidemment, vous ne pouvez pas le faire aujourd'hui, mais comme vous avez un peu de temps avant la publication, il vous sera aisé de compléter votre travail.

M. Blomme (Anvers). — Parfaitement, Monsieur le Président.

M. le chanoine Van Caster (Malines). — Messieurs, le texte de ce rapport me suggère une idée qui est celle-ci : vous avez, Monsieur le rapporteur, omis une quantité de flèches dont on pourrait faire état. Ainsi, par exemple, dans la Flandre maritime, la tour est carrée et la flèche est octogone. Le raccordement n'est pas fait; il y a tout simplement une galerie sans gouttière.

M. le Président. — Vous parlez des tours en maçonnerie?

M. le chanoine Van Caster (Malines). — Oui, des tours en maçonnerie. Là où se trouve la partie massive de la tour, on laisse, sans scrupule, s'écouler les eaux comme elles le veulent.

M. le Président. — Par exemple, dans des gargouilles.

M. Blomme (Anvers). — Je crois que les gargouilles sont devenues rares de nos jours. On voit généralement des corniches aux cathédrales; par exemple, la corniche de la cathédrale de Paris a bien 80 centimètres de saillie, la gorge a $1^{m}50$, avec deux rangées de crochets. Elle peut facilement rejeter les eaux, parce que la corniche a une très grande saillie. C'était des cathédrales où la flèche était en pierre, comme primitivement on en construisait, mais sur le profil remis, cela n'est pas représenté.

M. le Président. — Vous devriez ajouter quelques mots à votre rapport.

M. Blomme (Anvers). — Il s'agit d'un travail assez considérable.

M. le Président. — Puisque vous parlez de le compléter, vous pourriez y ajouter quelques mots pour développer votre pensée. (*Adhésion.*)

M. le Président. — Nous passons, Messieurs, au cinquième objet de notre ordre du jour.

« Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics. »

Après les explications détaillées que j'ai données dans notre réunion préparatoire, c'est-à-dire dans notre assemblée de samedi dernier, je ne crois pas avoir beaucoup de choses à ajouter dans l'assemblée générale publique.

Nous avons entendu tout à l'heure qu'un certain nombre de provinces, marchent. Elles s'inspirent de ce principe : « J'existe, donc je dois marcher ! » Elles marchent, quoique jusqu'à présent elles n'aient pas eu à leur disposition les ressources nécessaires.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir annoncer que le vœu exprimé par M. Matthieu sera réalisé, c'est-à-dire que les Chambres législatives ont voté les 10,000 francs dont nous avons besoin annuellement pendant une dizaine d'années.

Nous avons certainement en faveur de notre œuvre des inventaires, M. le Ministre de la Justice et son Département.

Il ne faut pas nous le dissimuler : dans d'autres milieux, il y a des préjugés à ce sujet. Certaines personnes ont dit : « nous pourrions avoir en Belgique une répétition de ce qui s'est passé dans un pays voisin. » Cela est une grave erreur !

Nous n'avons pas à nous préoccuper de ce qui s'est passé, sous ce rapport, dans un pays voisin. Je ne sais pas si, dans ce pays, on s'est adressé à des gens compétents pour dresser des inventaires; je ne pense pas que des huissiers et des receveurs de l'enregistrement soient capables d'apprécier et de classer des œuvres d'art. Il ne paraît pas indispensable que la force armée doive intervenir pour collaborer à un travail artistique et archéologique. Tout cela est loin de notre pensée et du bon sens belge. Le travail dont il s'agit doit être fait tranquillement, simplement, avec calme, avec maturité; il n'est question que de continuer et d'achever une œuvre de conservation. On a dit aussi que le clergé se montre difficile ou tout au moins ombrageux quant à l'opération elle-même. J'ai donné à cet égard des preuves incontestables du contraire dans notre réunion préparatoire de samedi dernier; non seulement le clergé n'est pas adversaire du système d'inventaire, compris de la manière dont nous le réalisons, mais il y collabore d'une façon effective. Un savant évêque m'a donné personnellement toute assurance à cet égard. Je l'ai nommé lors de notre assemblée privée.

Au surplus, j'en appelle à ces Messieurs de la province d'Anvers et du Brabant; il n'y a pas de doute qu'ils trouvent un bon accueil partout.

M. Donnet (Anvers). — Presque partout.

M. le Président. — Il ne s'agit pas d'exceptions, mais de la règle. Tous les membres effectifs de la Commission royale des Monuments, les Gouverneurs-Présidents et les

membres des Comités de nos correspondants, ainsi que le clergé, tous sont d'accord pour considérer l'œuvre des inventaires comme une œuvre utile, parce que, comme l'a dit tantôt M. Matthieu, on peut citer des exemples certains, d'après lesquels si l'inventaire avait existé, telle ou telle œuvre d'art n'aurait pas été aliénée.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

Si personne ne la demande, il me reste, Messieurs, à vous lire une communication au nom du chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Voici ce que m'écrit le chevalier Marchal :

« Les Académies, Messieurs, n'ont plus besoin de vous réitérer qu'elles se considèrent comme très honorées de voir dans leur local les réunions annuelles si intéressantes pour l'archéologie et l'art national de la Commission royale des Monuments. Aussi, Messieurs, vous souhaitent-elles le revoir jusqu'à l'année prochaine. »

Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète à tous en remerciant toutes les Académies de la bonne hospitalité qu'elles nous offrent si gracieusement pour la dixième fois. (*Vive approbation.*)

Permettez-moi encore de souhaiter que nos réunions annuelles, reprises il y a dix ans, se continuent et que nous nous retrouvions souvent en aussi grand nombre que nous le sommes aujourd'hui et dans d'aussi bonnes conditions.

Vivons tous cent ans si possible et faisons en sorte que nos réunions soient aussi durables que nos vieilles et belles églises.

A cette fin, songeons à l'estomac ; ne manquons pas d'être nombreux ce soir, à six heures, à l'hôtel du *Grand Miroir*, où se célèbre notre petit banquet fraternel.

Ceux qui y participeront y goûteront quelques moments agréables ; en cette matière-là, le règlement n'oblige pas le Président à rappeler qu' « un quart-d'heure est déjà passé ». (*Rires et applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à cinq heures.

TABLE DES MATIÈRES

1° Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1907.

2° Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1907.

3° Commission royale des Monuments. — Séance générale préparatoire du 26 octobre 1907.

4° Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 28 octobre 1907. Présidence de M. Lagasse-de Locht.

PLANCHES.

	Pages.
Église d'Assenede	125
Flèches de tours	294

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du Bulletin *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* Bulletin, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. Massaux, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE. — 11 et 12.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1907

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

)YALE DES MONUMENTS.

S PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

ıbre; des 7, 14, 21 et 28 décembre 1907.

:E ET SCULPTURE.

is des avis favorables sur :

l'exécution de peintures décoratives née, sous Ham-sur-Heure (Hainaut). nef, le Collège donne la préférence . lettre *C*, qui est le plus simple. Au :onviendra de supprimer l'ornemen- ıet des murs du chœur entre les :ur, M. Percy;

Église de Beignée. Peintures décoratives.

ıration picturale de l'église d'Han- 'éserve de supprimer les crochets ıulé aux encadrements des fenêtres;

Église d'Hansinelle. Décoration picturale.

ant le placement de deux vitraux 'rameries (Hainaut). L'attention de

Église de Frameries. Vitraux.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 8, 16, 23 et 30 novembre; des 7, 14, 21 et 28 décembre 1907.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de peintures décoratives dans la chapelle de Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut). Pour la peinture de la nef, le Collège donne la préférence au type présenté sous la lettre *C*, qui est le plus simple. Au cours de l'exécution, il conviendra de supprimer l'ornementation figurée au sommet des murs du chœur entre les ogives des fenêtres; auteur, M. Percy; Église de Beignée. Peintures décoratives.

2° Le projet de décoration picturale de l'église d'Hansinelle (Namur), sous réserve de supprimer les crochets formés par l'appareil simulé aux encadrements des fenêtres; auteur, M. Meunier; Église d'Hansinelle. Décoration picturale.

3° Le projet concernant le placement de deux vitraux peints dans l'église de Frameries (Hainaut). L'attention de Église de Frameries. Vitraux.

l'auteur, M. Ladon, a été appelée sur le fond du vitrail, qu'il conviendrait d'établir en verre anglais, et sur la bordure extérieure qui pourrait se rapprocher davantage du style général de la composition ;

Église de Maubray. Vitraux.

4° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans l'église de Maubray (Hainaut). Il conviendra d'examiner, au cours de l'exécution, s'il n'y aurait pas lieu d'établir un petit filet autour du vitrage de la verrière le long de la maçonnerie encadrant les baies ; auteur, M. Ladon ;

Église de Nieuwmunster. Vitrail.

5° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans l'église de Nieuwmunster (Flandre occidentale) ; auteur, M. Coucke ;

Église de Saint-André lez Bruges. Vitrail.

6° Le projet d'un vitrail peint destiné à l'église de Saint-André lez Bruges (Flandre occidentale), à la condition de tenir compte de la recommandation formulée par M. l'Inspecteur architecte provincial, dans son rapport du 13 septembre 1907, relativement à la tonalité de la peinture, qui devrait être plus vive ; auteur, M. Coucke ;

Église de Leeuw-Saint-Pierre. Vitrail.

7° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans la fenêtre du pignon nord de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant). L'attention de l'auteur, M. Dobbelaere, a été attirée sur la convenance de veiller avec soin à ce que les couleurs de cette verrière ne nuisent pas à l'effet de la fresque voisine, œuvre de M. De Geetere ;

Église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde. Vitraux.

8° Le projet de quatre vitraux destinés au côté sud de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale), tout en appelant l'attention de M. Dobbelaere sur la partie inférieure des verrières, qui pourrait être un peu plus coloriée ;

9° Le projet d'un vitrail peint à placer dans le chœur de l'église de Wetteren (Flandre orientale); auteur, M. Casier; Église de Wetteren. Vitrail.

10° Le projet de restauration des vitraux de l'église d'Olloy (Namur); Église d'Olloy. Vitraux.

11° Le projet concernant l'exécution de deux vitraux pour l'église de Saint-Nicolas, à Putte (Anvers); auteur, M. Casier; Église de Saint-Nicolas, à Putte. Vitraux.

12° La proposition de faire restaurer un ornement sacerdotal de l'église de Meysse (Brabant). Le travail consiste à réappliquer les broderies sur un nouveau fond de soie blanc. La soie moirée proposée peut être admise à la condition qu'elle soit passée au thé pour lui donner la teinte voulue. Église de Meysse. Ornement sacerdotal.

— Il a été procédé, le 29 octobre 1907, dans l'église de Kerkhoven, sous Lommel (Limbourg), à l'examen d'un spécimen, complètement achevé, des quatre peintures murales projetées au sanctuaire. Exécutée d'après le système huile et cire, cette composition, qui représente la Dernière Cène, sans être particulièrement originale, produit bon effet et mérite l'approbation. Église de Kerkhoven. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 8 novembre 1907, dans l'église de Grimberghen (Brabant), à l'examen de vingt-trois grands tableaux anciens restaurés par M. Buéso et remis à leur place respective. Église de Grimberghen. Tableaux.

Il a été constaté que cette restauration difficile et de longue haleine avait été menée avec une prudence et une habileté qui méritent des éloges.

Telles qu'elles se présentent, ces toiles sont dépourvues de leur complément. Leur bon aspect serait considéra-

blement accru si on les entourait d'une baguette dorée sans prétention formant cadre.

Église d'Hyon. Peintures décoratives.

— Les travaux de décoration effectués à l'église d'Hyon ont fait l'objet d'un examen, sur place, le 22 octobre 1907, de concert avec MM. Hubert, Devillers, l'abbé Puissant, Motte, Van Loo et Matthieu, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut.

Il a été reconnu que la polychromie entamée au sanctuaire, aux bas-côtés et à une partie du vaisseau était moins défectueuse que le représentaient le projet soumis et les avis communiqués.

Il y aura lieu pourtant d'inviter l'artiste à remanier une partie de son œuvre.

Les draperies du chœur devront se déployer d'une pièce et présenter moins de plis tracés.

De gros plis figurés remplaceront les colonnettes grises. Les arcatures auxquelles les colonnettes susdites servent de support, seront avantageusement remplacées par des rustiques dans le ton de la draperie du soubassement. Ces rustiques seront séparés de la draperie par une litre d'une couleur qui ne heurte pas les parties avoisinantes.

Le ton gris des colonnes peintes du vaisseau demande à être réchauffé pour qu'il s'harmonise avec les colonnes de la nef, qui sont en pierre naturelle.

Les claveaux des petites fenêtres et des grandes arcades de la nef devront être inscrits dans une seule ligne, c'est-à-dire qu'ils devront être constitués sans saillie.

M. Verheughen prendra à tâche d'appliquer aux endroits critiqués un échantillon sur toile ou sur papier huilé. La

Commission royale jugera des corrections faites et verra, s'il y a lieu, les modifications à y apporter.

Église de Loenhout. Retable.

— La visite qui a eu lieu à Loenhout et à laquelle assistait M. l'abbé Laenen, membre du Comité des correspondants de la province d'Anvers, a été consacrée à l'examen de la restauration du retable en chêne sculpté, sans peintures, qui couvre le mur de la chapelle sud de l'église paroissiale.

Cette œuvre d'art, dont l'histoire de Saint-Quirin fournit les principaux sujets, date des premiers temps de la Renaissance.

Elle est garnie de volets massifs en chêne de facture moderne. L'examen des faces latérales de la caisse du retable a permis de constater qu'autrefois ces volets n'existaient pas. On ne relève, en effet, aucune trace de charnières. En outre, il y a, de part et d'autre, des sculptures en forme de chimères que l'on a déplacées pour les mettre derrière les volets, en manière telle que ces ornements ne sont visibles que lorsque le meuble est fermé.

A part ces volets, qu'il conviendra d'enlever, les travaux de restauration artistique ont été exécutés dans les conditions voulues; il n'y a pas d'inconvénient à ce que le Département des Sciences et des Arts liquide le subside de 500 francs promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

Église de Sainte-Anne, à Bruges. Tableau.

— MM. Ch.-L. Cardon, membre effectif, et le baron H. Kervyn de Lettenhove, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, chargés de l'examen du grand tableau restauré de l'église de Sainte-Anne, à Bruges, ont dressé le rapport suivant, qui a été lu en séance du

8 novembre 1907, adopté par tous les membres présents et transmis en copie au Conseil de fabrique :

« Monsieur le Président,

» M. Ch.-L. Cardon, délégué par la Commission royale des Monuments pour examiner le grand tableau récemment restauré à l'église de Sainte-Anne, à Bruges, m'a prié de l'accompagner dans cette visite et nous avons fait ensemble les constatations suivantes :

» Le tableau a été bien nettoyé et convenablement restauré sur certaines coutures anciennes.

» L'enduit à la cire dont il a été ensuite recouvert ne fait pas ressortir suffisamment, à notre avis, toute la gamme de certaines couleurs employées par le peintre pour donner des valeurs différentes, ne restitue pas aux personnages d'avant-plan toute leur vigueur et ne détruit pas entre les personnages de l'arrière-plan et le fond une confusion que l'artiste n'a pas voulue. Le vernis aurait remédié à toutes ces lacunes.

» A notre avis encore, le vernis aurait offert pour la conservation de la peinture des garanties de *préservation* indiscutables, alors que l'enduit à la cire semble n'avoir pas ces mêmes avantages.

» D'autre part, plusieurs personnes, sans partager nos craintes, estiment qu'un vernis étendu sur un tableau de dimensions si vastes, placé entre un double éclairage, produirait toujours sur certaines parties de sa surface des miroitements nuisibles à l'effet d'ensemble de cette très belle œuvre.

» Devant des opinions aussi divergentes et par déférence pour certains collègues et membres du Conseil de fabrique,

nous avons décidé de ne pas trancher la question et de nous borner à une expérience.

» Nous avons donc fait vernir un coin du tableau, tandis que tout le reste demeure couvert de son enduit à la cire.

» Et voici ce qui légitime à nos yeux cette solution : les craquelures de la peinture de ce Jugement dernier et l'état de vétusté de la toile exigeront à assez bref délai un *rentoilage* de tout le tableau. D'ici là, on pourra juger par expérience du degré de protection qu'offre pour la peinture l'enduit à la cire qu'on y a mis. On pourra comparer l'état de conservation et de propreté de la couleur placée sous le vernis avec l'état de celle qui aura reçu l'enduit à la cire, et le résultat tranchera cette importante question.

» Nous avons donc autorisé l'enlèvement des échafaudages placés devant le tableau. »

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet relatif à la construction d'une maison communale à Juseret (Luxembourg) ; architecte, M. Würth ; Maison communale de Juseret.

2° Le projet de restauration de l'ancien pilori qui se trouve à côté du cimetière de Saint-Amand (Anvers) ; architecte, M. Careels. Ancien pilori de Saint-Amand.

— La démolition autorisée des deux étages supérieurs de la tourelle de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-du-Mont, à Ypres (Flandre occidentale), ayant soulevé des protestations, la Commission a jugé utile de faire examiner le monument, le 18 novembre 1907. Abbaye de Saint-Jean-du-Mont, à Ypres.

Il résulte de cet examen que les lézardes verticales de la tourelle sont telles, le tassement des matériaux et le

renflement avec déviation des arêtes vers l'extérieur sont si accentuées que toute restauration paraît impossible sans démolition partielle de l'édifice.

Il y a donc lieu de continuer la démolition des deux étages supérieurs de la tourelle.

Toutes les pierres sculptées et moulurées ainsi que les poutres de la toiture, où se voient encore des têtes sculptées, sont conservées avec soin dans un grenier du bâtiment attenant, et le tout y est assemblé de manière à faciliter la reconstruction. Celle-ci devra pouvoir se faire le plus tôt possible, afin de ne point laisser disparaître ce très gracieux monument d'un aspect vraiment artistique et qui constitue, en outre, un souvenir historique.

D'autre part, il importera de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la conservation de tous les matériaux susceptibles d'être remis en œuvre lors de la restauration du monument.

La Commission insiste vivement pour qu'on soumette, sans nul retard, aux autorités compétentes le projet de restauration de l'édifice. Il importe aussi que cette restauration soit traitée avec la plus grande fidélité et que l'on s'entoure de tous les renseignements possibles pour la restitution des parties de la tourelle qui ont subi des changements postérieurs à la construction.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau de Grasheide, sous les communes de Putte et

Schrieck (Anvers), sous la réserve d'atténuer la raideur de l'escalier donnant accès à l'étage; architecte, M. Careels;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Noville (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

3° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Roclenge-Looz (Limbourg); architecte, M. Silveryser;

4° Le projet de restauration du presbytère de Hulsen, sous Baelen (Anvers); architecte, M. Taeymans;

5° Le projet concernant l'exécution de travaux d'amélioration et de restauration au presbytère d'Audenhove-Sainte-Marie (Flandre orientale); architecte, M. Bernaert;

6° Le projet de travaux de réparation à exécuter au presbytère de Sugny (Luxembourg); architecte, M. Courtois;

7° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Floriffoux (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

1° A la construction d'une église à Roumont, commune de Flamierge (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église de Roumont.

2° A l'agrandissement de l'église de Hour (Namur), tout en faisant remarquer que le chœur de l'édifice est fort étriqué; au cours de l'exécution des travaux, il importera de prolonger d'environ un mètre la partie droite du sanctuaire du côté de l'abside; architecte, M. Lange; Église de Hour.

3° A l'agrandissement de l'église de Gammerages (Brabant); architecte, M. Van den Bemben; Église de Gammerages.

Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende.

4° A l'aménagement des abords de l'église des SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie;

Église de Ways.

5° A la construction d'un jubé dans l'église de Ways (Brabant); architecte, M. Bauthier;

Église de Saint-Nicolas, à Gand.

6° A la construction de sacristies à l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale). Il y aura lieu, au cours de la construction, de revoir l'encaissement situé entre le garde-meubles et les contreforts de la dernière chapelle de la partie droite du chœur, encaissement qui pourrait devenir une cause d'humidité et un réceptacle à neige. Il importera aussi de rechercher un meilleur emplacement que celui proposé pour les water-closets. Si l'espace dont on peut disposer à cette fin ne suffit pas pour établir deux water-closets, qu'on se borne à un seul; architecte, M. Geirnaert;

Église de La Hulpe.

7° A l'établissement de clôtures autour de l'église de La Hulpe (Brabant); architectes, MM. Bastin et Simon;

Objets mobiliers d'églises.

8° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut) : autel dédié au Bienheureux Richard;

Boubier, à Châtelet (Hainaut) : mobilier complet;

Trieux, à Carnières (Hainaut) : maître-autel;

Notre-Dame de la Tombe, à Kain (Hainaut) : mobilier complet;

Saint-Gilles, à Liége : banc de communion;

Saints-Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale) : complément du mobilier;

Lombeek-Notre-Dame (Brabant) : maître-autel;

Buzet, sous Floreffe (Namur) : mobilier complet ;

Asper (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Aeltre (Flandre orientale) : maître-autel et deux autels latéraux ;

Saint-Antoine, à Esschen (Anvers) : mobilier complet ;

Saint-Norbert, à Anvers : confessionnal et lambris ;

Horendonck, sous Esschen (Anvers) : mobilier complet ;

Wasmuël (Hainaut) : cloche.

Église de Spontin.

— La chaire en pierre bleue posée dans l'église de Spontin a fait l'objet d'un examen sur place, le 19 novembre 1907, de concert avec MM. Boveroulle, Dardenne, Lange et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur.

Il a été reconnu que cette chaire méritait l'intervention pécuniaire promise du Département des Sciences et des Arts, en vue de sa réalisation.

Le meuble se présente du côté de l'Evangile, appuyé au pilier près le sanctuaire, l'escalier avec garde-corps en fer forgé, débordant sur la grande nef.

Cette disposition inusitée n'est pas heureuse ; il est regrettable que l'on n'ait pas établi la tribune entre deux colonnes ou qu'on ne l'ait pas adossée au gros pilier du côté de l'Épître.

Toutefois, en présence du fait accompli, de la bonne foi qui y a présidé, du travail dispendieux et incertain qu'occasionneraient le démembrement et la réédification du massif de pierre dans la nef méridionale, il faut se résoudre au maintien de l'état de choses actuel. Aucun plan terrier n'avait été soumis aux autorités consultées.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Hozémont.

1° Le projet relatif à la restauration des fenêtres de l'église de Hozémont, commune de Horion-Hozémont (Liége);

Chapelle d'Arloncourt.

2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à la chapelle d'Arloncourt, commune de Longwilly (Luxembourg), et au placement de bancs dans cet édifice;

Église de Heer.

3° Le projet de réparation du plafond et de la toiture de l'église de Heer (Namur);

Église de Spy.

4° Le projet relatif à la restauration et à la consolidation du plafond d'une chapelle-annexe de l'église de Spy (Namur); architecte, M. Lange;

Église d'Oplinter.

5° Le projet relatif au parachèvement de la restauration de l'église d'Oplinter (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église de Ragnies

6° Le projet concernant la restauration de l'église de Ragnies (Hainaut). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de remplacer par une voûte polygonale en bardeaux, la voûte prévue en maçonnerie pour la nef. Le plafond actuel sera conservé au-dessus de la voûte en bardeaux; architecte. M. Veraart;

Chapelle du Saint-Esprit, à Malines.

7° Le projet de restauration de la chapelle du Saint-Esprit, à Malines (Anvers), sous réserve de réduire un peu les proportions des lucarnes projetées à la toiture et de faire usage, comme le demande le Comité provincial des correspondants, de la pierre blanche au lieu de la pierre bleue, pour la restauration des seuils des fenêtres; architecte, M. Peel;

8° Le projet concernant l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Moorslede (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw; Église de Moorslede.

9° Le compte rendu des travaux de restauration exécutés pendant le premier semestre de l'année de 1907, à l'église de Notre-Dame, à Anvers. Église de Notre-Dame, à Anvers.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX PENDANT L'ANNÉE 1906.

—

Notre Comité se propose, par un accroissement méthodique de ses collections de moulages, d'offrir, tant aux étudiants qu'aux artisans d'art et aux artistes, des séries chronologiques, aussi complètes que possible, de spécimens d'art appliqué à différentes branches de l'industrie. Il va sans dire que nous avons à nous occuper d'abord de celles de nos collections qui présentent le plus de lacunes. Dans cet ordre d'idées, nous avons réuni déjà une belle série de dinanderies, notamment des fac-similés de fonts baptismaux, de lutrins, de chandeliers d'église et d'aquamaniles qui offrent des spécimens de cet art depuis le XIIe jusqu'au XVIe siècle. Dans cette collection, le XIVe siècle n'occupe pas encore la place à laquelle il aurait droit ; mais cette lacune sera bientôt comblée, au moins en partie, par la reproduction du beau lutrin de Jean Joses que possède l'église Notre-Dame, à Tongres.

Nous avons continué cette année un travail commencé en 1905, et dont le but est de réunir des documents en vue du choix d'un certain nombre de spécimens, à reproduire par le moulage, du travail artistique du bois. Nous avons fait photographier, dans ce but, les boiseries de l'église Saint-

Piat, à Tournai ; de l'église du Saint-Sauveur, à Haekendover, et de l'hôtel d'Ansembourg, à Liége.

Haekendover. L'église du Saint-Sauveur, à Haekendover, possède un retable dont nous avons le moulage ; il date du XIVe siècle ; il est décoré de nombreuses statuettes de saintes et de saints et d'une série de groupes sculptés dont les sujets sont relatifs à la fondation de l'église. Ces statuettes et ces groupes sont disposés dans une « huche » munie de deux volets dont l'intérieur porte, comme celui de la huche, deux rangées d'élégants baldaquins d'architecture, sous lesquels les sculptures sont simplement posées, sans aucune attache ; cette circonstance a donné lieu à deux faits regrettables ; d'abord, des amateurs peu scrupuleux se sont emparés d'une statuette et d'un groupe ; d'autre part, les sculptures ont été placées d'après des données évidemment fausses et ne répondant pas à la disposition primitive.

Le premier dommage est malheureusement irréparable : la statuette manquait déjà quand nos mouleurs ont exécuté la reproduction du retable ; dans notre moulage, sa place est occupée par un double d'une des autres figurines. Le groupe a été enlevé plus tard ; il figure, en effet, dans notre moulage ; il se compose de quatre personnages : Saint-Jean l'Évangéliste et les deux Marie s'empressant autour de la Vierge, qui s'évanouit : c'est le « Spasimo » ; cette composition se trouvait dans le compartiment central du retable, ainsi qu'un groupe de trois soldats. Ces deux groupes se voient toujours dans les compositions qui représentent le Calvaire ; il manque donc encore au retable d'Haekendover le groupe du fond, composé du Christ en croix entre les

deux larrons. Il est très regrettable que l'enlèvement de ce dernier groupe soit aussi antérieur à notre moulage; il n'est pas possible, en effet, de le remplacer, comme on pourrait le faire pour le groupe du « Spasimo », soit par un plâtre peint, soit par une copie en bois exécutée d'après notre moulage.

Nous avons dit que le placement actuel des sculptures est défectueux; en effet, toutes les statuettes occupent l'étage supérieur, d'un bout à l'autre du retable en y comprenant les volets, et tous les groupes se suivent de la même façon à l'étage inférieur; le groupe des trois soldats, dont la place dans le compartiment central s'indique d'elle-même, se trouve sous le second baldaquin du bas de la huche, entre deux groupes relatifs à la fondation de l'église, avec lesquels il n'a pas le moindre rapport.

Le compartiment du milieu a été garni, par un restaurateur, d'un baldaquin placé à mi-hauteur et qui n'a certes jamais existé à cet endroit dans l'œuvre originale.

La figure du Père Éternel bénissant, posée sur ce baldaquin, devait se trouver au sommet, couronnant la composition du « Calvaire », qui occupait toute la hauteur de ce compartiment. Au bas et au premier plan, respectivement à droite et à gauche, étaient le « Spasimo » et le groupe des soldats. Les douze groupes relatifs à la fondation de l'église devaient occuper les douze niches de la huche, dont les baldaquins diffèrent de ceux des volets, où doivent prendre place, deux par deux, les vingt-quatre figurines de saintes et de saints.

Le moulage exposé dans notre Musée est disposé de cette façon; il suffit de le comparer au retable original dans son

état actuel pour acquérir la conviction que cet arrangement est non seulement plus avantageux au point de vue de la présentation de l'œuvre d'art, mais encore tout à fait conforme à la tradition constante, observée dans les retables analogues de l'époque gothique.

L'église d'Haekendover possède encore une croix triomphale de la fin du xve ou du début du xvie siècle. Les boiseries : chaires, lambris et stalles appartiennent à l'époque moderne.

La chaire date du commencement du xviiie siècle. L'escalier, avec un terme en forme d'aileron au bas d'une rampe ajourée décorée de moulures et de feuillages, conduit à une cuve circulaire sur le pourtour de laquelle se détache le buste en profil du Christ, en bas relief, dans un encadrement de style rocaille, entre deux petits pilastres. Le panneau formant le fond de la chaire est flanqué de deux ailerons du même style; l'abat-voix, très large, est surmonté de quatre enroulements disposés en croix, servant de piédestal à une statuette de l'Enfant Jésus.

Les murs de l'église sont revêtus de boiseries divisées en panneaux, sur chacun desquels se détachait jadis une délicieuse chute de fleurs, suspendue à une patère où s'accroche aussi une guirlande d'étoffe. Cette ornementation a disparu en plus d'un endroit; une des chutes de fleurs qui subsistent a été moulée par notre atelier; mais il est à désirer que l'on reproduise plusieurs autres spécimens de cette charmante décoration.

Dans la sacristie se trouve un beau confessionnal de style rocaille comme la chaire, appliqué sur un fond de lambris que relèvent aussi des chutes de fleurs. La reproduction de

ce meuble constituerait pour nous un modèle intéressant au double point de vue de l'histoire du mobilier religieux et de la sculpture décorative de la première moitié du XVIIIe siècle.

De chaque côté du chœur de l'église du Saint-Sauveur est disposée une rangée de stalles, avec hauts dossiers; elles sont antérieures aux autres boiseries et ne paraissent pas avoir été exécutées pour leur emplacement actuel.

On remarque d'abord, à l'entrée du chœur, une série de cinq *formes;* aux quatre premières correspond une stalle basse; devant la cinquième est placé un pupitre dont la face est décorée du monogramme de la Vierge encadré de riches sculptures en plein bois; cette face est renforcée de pilastres flanqués d'ailerons avec chutes de fleurs, d'une exécution moins délicate que celle des lambris des bas-côtés.

Les hauts dossiers des trois dernières stalles forment un ensemble en avant-corps, comportant, au milieu, deux colonnes torses enlacées de branches avec fleurs et feuillages, et de chaque côté, deux colonnes à fût lisse; les six chapiteaux sont composites. L'entablement, dessinant une saillie semi-circulaire, forme une sorte de baldaquin au-dessus de la stalle comprise entre les deux colonnes torses; il est rectiligne au-dessus des deux stalles contiguës. Un lambrequin court sous l'architrave; la frise est enrichie de rinceaux.

Cette première série de stalles est séparée par la porte de la sacristie d'un second ensemble comprenant trois *formes;* le dossier de celle du milieu est flanqué de deux colonnes à fût lisse, au-dessus desquelles l'entablement forme un avant-corps rectiligne; une dernière stalle vient ensuite, abritée sous un baldaquin semi-circulaire supporté par deux

colonnes torses, chacune accouplée à une colonne lisse. Il n'existe plus, ici, de stalles basses. Dans les deux ensembles, les accoudoirs correspondant aux colonnes torses sont soutenus par des têtes d'anges, ailées. Les parcloses sont élégamment ornées d'enroulements et de feuillages. Toute la décoration est riche sans surcharge prétentieuse.

Si un moulage des stalles d'Haekendover était exécuté pour notre Musée, il y aurait lieu de reproduire l'ensemble des trois stalles avec baldaquin arrondi au-dessus de celle du milieu, ainsi que le pupitre placé devant la dernière, et l'une des stalles basses.

Tournai. Des *formes*, contemporaines de celles d'Haekendover, sont placées dans le chœur de l'église Saint-Piat, à Tournai. Il y en a quatre de chaque côté, munies de pupitres, mais sans stalles basses.

Leurs hauts dossiers forment des panneaux encadrés de moulures ornementées, séparés l'un de l'autre par des colonnes torses sur consoles, avec chapiteaux composites et entablement à frise ornée de rinceaux. Ces stalles sont inférieures à celles de l'église d'Haekendover.

Notons en passant que l'église Saint-Piat possède un fort joli lutrin-aigle, datant du début du xve siècle. L'oiseau est perché sur une sphère aplatie. Le pied, de forme circulaire, est composé de moulures très simples de diamètre décroissant, enrichies de rosettes ; il est porté par trois petits animaux monstrueux et élevé sur un socle de marbre, également mouluré. La tige qui séparait primitivement ce pied de l'aigle-pupitre a disparu, à la suite d'un accident ; on lui a substitué une sorte de balustre renflé et godronné à

mi-hauteur et couronné de feuillages, qui n'a aucun rapport de style avec le reste de l'objet.

La cathédrale de Tournai possède une superbe chaire en bois sculpté du commencement du XVIIIe siècle.

La cuve est circulaire et divisée, par des ressauts ornés de chutes de fleurs, en panneaux richement encadrés de moulures fleuries, de style rocaille ; elle s'évase vers le bas, qui est entouré d'un gros tore très ornementé ; au-dessous, autour d'un gros pendentif, se voient des statues en grandeur naturelle personnifiant les Trois Vertus théologales ; à la droite du meuble, la Foi, tenant la croix et le calice ; de l'autre côté l'Espérance, qui pose la main gauche sur le jas d'une grande ancre, et tend l'autre main vers la Charité : une femme, assise sur le sol et qui soigne maternellement deux petits enfants. Le fond de la chaire simule une draperie soutenue par deux angelots qui sonnent de la trompette ; cette draperie s'applique contre le tronc d'un palmier qui soutient tout l'édifice ; sa tête feuillue s'élève au-dessus de l'abat-voix, formé de la même draperie étendue, garnie au bord de cordelières à glands et relevée par un angelot. En somme, la cuve de cette chaire rappelle, avec plus de recherche dans la silhouette comme dans l'ornementation, celle de la chaire de la Collégiale de Nivelles au bas de laquelle Laurent Delvaux a représenté le prophète Elie dans le désert ; l'abat-voix fait penser à celui de la chaire de Saint-Pierre à Louvain, exécutée par Jacques Berger ; toutefois cette dernière est adossée à deux palmiers, tandis qu'il n'en a qu'un seul à la chaire de Tournai.

Le vœu de voir reproduire par le moulage l'imposant jubé de la cathédrale serait purement platonique ; nous ne

disposons ni de ressources suffisantes pour faire face à la dépense énorme qu'entraînerait ce travail, ni d'un emplacement convenable pour l'exposer. L'auteur de ce jubé, Corneille II Floris de Vriendt, est d'ailleurs fort bien représenté dans nos collections par les tabernacles de Suerbempde et de Léau; il ne nous paraîtrait pas inutile toutefois de donner un exemple plus spécial du talent de cet artiste comme sculpteur de bas reliefs, en reproduisant un fragment du jubé comportant : un des grands bas-reliefs de la galerie supérieure, un ou deux compartiments du soubassement de la balustrade, un des médaillons circulaires surmontant les entrecolonnements, accosté de deux figures des écoinçons.

Il existe dans la cathédrale de Tournai deux pierres commémoratives des plus remarquables, dont le moulage serait fort à souhaiter.

La première, en granit, rappelle par ses dispositions générales et ses proportions le retable ancien actuellement encastré dans un mur de l'église Sainte-Dymphne, à Gheel, et qui représente le Christ en croix, entre la Vierge et Saint-Jean, accompagné des apôtres, placés deux par deux sous des arcades ogivales, sur les deux ailes du retable. Comme ce dernier, la pierre de Tournai présente la forme d'un rectangle très allongé, portant au milieu du bord supérieur du cadre une surélévation, également rectangulaire, et dont la hauteur mesure exactement le tiers de celle des ailes latérales. Dans le retable de Gheel, tous les arcs sont brisés; dans la pierre de Tournai, ils sont tous à plein cintre, avec une pointe d'accolade à peine sensible au sommet, sous le fleuron. L'intrados de l'arcade centrale est divisé en sept

lobes par six redents fleuronnés; son extrados porte huit crochets de feuilles de chicorée et un petit fleuron formé de trois des mêmes feuilles. Chacune des ailes présente trois arcades trilobées, retombant sur des écus armoriés placés en pendentifs; les redents sont également fleuronnés et l'extrados ne porte que deux crochets de chicorée de chaque côté d'un fleuron semblable — toutes proportions gardées — à celui de l'arcade centrale. Tous les arcs se détachent sur un fond de petites fenestrations trilobées. La grande arcade du milieu abrite la figure assise du Christ, levant les mains ouvertes; le globe du monde est entre ses pieds.

Sous les arcades latérales sont figurés, de chaque côté, quatre personnages agenouillés, les mains jointes, accompagnés chacun d'un saint patron, debout; ce sont les membres de la famille Cotriel (Cottrel). A la droite du Rédempteur se trouve d'abord un vieillard vêtu d'une longue robe et d'un long manteau, d'apparence monacale; puis trois chevaliers en armure, ayant chacun leur casque déposé à côté d'eux sur le sol. Quatre femmes occupent l'aile gauche. La partie inférieure de l'encadrement en plate-bande porte huit inscriptions disposées chacune sur deux lignes et donnant les noms des personnages représentés; les caractères, en relief, sont malheureusement très dégradés. Les hommes sont, en commençant par celui qui est agenouillé à la droite du Christ : « Jehan Cotriel » (patron : Saint-Jean Baptiste, portant l'agneau); un autre « Jehan » (Saint-Jean l'Évangéliste tenant le calice); « Jake » (Saint-Jacques le Majeur, avec le bourdon et le chapeau de pèlerin) et Pierre (Saint-Pierre tenant les clefs). A la gauche du Rédempteur : « Margrite » (Sainte-Marguerite portant une croix); une

femme dont le nom est effacé, accompagnée d'une sainte sans attribut; « Marie » avec la Vierge; enfin « Jehanne » présentée par Saint-Jean l'Évangéliste.

A en juger par les armures et par le type des lettres, ce monument daterait de la fin du XIVe siècle. Suivant MM. de la Grange et Cloquet (1) il aurait été placé dans la cathédrale de Tournai au commencement du XVe siècle. Posé en guise de retable sur une tombe en forme d'autel, il n'occupe évidemment pas son emplacement primitif; en déplaçant la pierre, on l'a brisée au milieu; il y manque aussi la tête de Jehanne Cotriel et l'angle supérieur gauche de la partie surélevée; à part cela, son état de conservation peut être considéré comme très satisfaisant.

L'autre monument est en pierre blanche; il est d'un tout autre caractère que le précédent, auquel il est postérieur de quelques années; il date de la première moitié du XVe siècle.

C'est une dalle oblongue, décorée aux angles de médaillons circulaires avec les emblèmes évangélistiques disposés comme suit :

aigle	homme ailé.
lion	veau.

Au milieu se dresse une croix, à la traverse de laquelle est suspendue une banderolle; la branche supérieure, très courte, est percée d'un trou; mais l'absence d'autres trous

---

(1) *Études sur l'Art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville.* (Tournai, Veuve H. Casterman, 1887), page 151.

dans les bras et le montant permet de croire qu'elle n'a jamais porté la figure du Christ.

A la droite de la croix est agenouillée une femme qui porte la main droite à sa poitrine; derrière elle, une autre femme — sans doute une sainte patronne — debout.

De l'autre côté, un homme agenouillé est présenté par un saint, debout, qui lui pose la main gauche sur l'épaule; un dernier personnage, à l'extrême gauche de la pierre, porte la main droite à sa poitrine. Toutes ces figures sont décapitées et toutes les mains, sauf celles que nous avons mentionnées, ont disparu. Dans l'angle supérieur droit de la composition, le Père Éternel, bénissant, apparaît à mi-corps dans les nuées. Dans l'angle opposé, une couronne.

La partie supérieure du cadre est ornée d'une gracieuse guirlande de feuillage. Au bas, cette inscription moderne en capitales romaines : HINC PASCOR A VULNERE HINC LACTOR AB UBERE. Peut-être en faisant disparaître avec précaution cette ajoute, retrouverait-on l'inscription originale qu'elle semble recouvrir, et dont quelques lettres apparaissent, malheureusement insuffisantes pour fournir une indication utile.

Notre délégué a examiné, dans l'église Saint-Quentin, un tombeau du XIVe siècle que l'on avait découvert récemment en déplaçant un autel moderne qui le masquait entièrement. Ce monument consiste en un sarcophage cubique dont la face antérieure est décorée de huit petites niches abritant autant de petites statuettes de « pleurants », toutes décapitées. Il en est de même de la grande figure du défunt, couchée sur la tablette supérieure. Ce gisant, vêtu d'une longue robe, a les mains jointes et les pieds posés sur un chien dont les iconoclastes ont également brisé la tête.

Le bord de la tablette porte l'inscription, très lisible, que voici : CHY GIST JAKEMES KASTANGNES KI TRESPASSA LAN MILLE CCC ET XXVII PRIES POUR S(ON) AME.

Jacques Castagne fut prévôt ou juré de Tournai de 1313 à 1325.

Pour placer l'autel qui dissimulait ce monument au point d'en faire oublier l'existence, on avait, au XVIIIe siècle, brisé les crochets et les redents de l'archivolte de l'enfeu sous lequel il est placé; une bonne partie de cette ornementation a été retrouvée sur la tombe, ce qui permettra de la restaurer sans y introduire d'éléments hypothétiques.

Ce monument funéraire est d'un style superbe; il devra être reproduit pour notre Musée. En opérant le moulage des fragments séparés dans leur état actuel, on pourrait tenter de restituer d'abord l'ensemble au moyen de ces moulages, ce qui permettrait ensuite de reconstituer l'original sans tatônnements.

Liége.

Poursuivant notre recherche de boiseries, nous avons fait examiner et photographier quelques-uns des beaux ensembles décoratifs de l'époque de Louis XV, que l'on admire dans l'hôtel d'Ansembourg, à Liége.

Les cheminées, les lambris, les portes, sont de toute beauté; la richesse et la variété des motifs défient toute description. Nous ne croyons pas pouvoir trouver de meilleurs exemples de ce style à offrir aux visiteurs de nos collections.

Nous avons entamé des pourparlers avec l'Administration communale, propriétaire de l'immeuble, en vue de pouvoir exécuter une série de moulages qui nous permettront de

constituer, lorsqu'un local suffisant sera mis à notre disposition, une petite salle entièrement décorée au moyen d'éléments puisés à l'hôtel d'Ansembourg, et qui sera réservée exclusivement aux spécimens de la sculpture de la même époque. Il y aura lieu de reproduire en même temps le départ et trois ou quatre des panneaux de la magnifique rampe d'escalier en fer forgé.

Notre délégué a visité encore les parties anciennes des locaux occupés par le couvent des Filles de la Croix, rue Hors-Château, à Liége, qui renferment aussi des boiseries du XVIIIe siècle, fort belles, mais d'un style moins pur et d'une exécution moins savante que celles de l'hôtel d'Ansembourg.

Notre attention avait été attirée sur les monuments funéraires des comtes du Chastel, dans l'église de Howardries. Howardries.
Cette église, dédiée à Sainte-Marie-Madeleine, date du Xe siècle; elle ne comporte qu'une seule nef; au fond, un arc triomphal donne accès dans un petit transept que l'on pourrait considérer comme la chapelle funéraire de la famille seigneuriale du lieu.

1° Dès l'entrée de ce transept, au-dessous de l'arc triomphal et à la gauche du visiteur placé en face de l'autel, une pierre tombale encastrée jadis dans un dallage et usée par le frottement des pieds, est adossée au mur. Elle présente, en faible relief, les effigies de deux personnages; c'est une œuvre du XVIe siècle, sans grande valeur.

2° Au fond du bras gauche du transept (côté de l'Epître) au-dessous de la fenêtre, est adossée au mur une dalle du XVe siècle à deux gisants : un chevalier armé et une dame,

tournés de trois quarts l'un vers l'autre; ces figures, de proportions un peu courtes, sont sculptées en faible relief; elles offrent cette particularité que les visages sont taillés « en relief dans le creux », à la mode des bas-reliefs de l'Égypte antique. Eu égard à cette disposition, relativement rare, nous estimons qu'il y aurait lieu d'inscrire le moulage de cette pierre sur la liste de nos desiderata, sauf à le remplacer, éventuellement, par un meilleur spécimen du même genre de sculpture.

3° A proximité de cette pierre, adossée au mur qui sépare le transept de la nef, se trouve une autre dalle, plus ancienne et d'un mérite artistique supérieur. Elle paraît dater de la fin du XIIIe siècle et présente, gravée au trait, l'effigie d'une dame. La pierre ne porte aucune inscription Il y aurait lieu d'en prendre tout au moins un frottis.

4° Contre la même muraille est placé un petit monument votif de style classique; il offre l'aspect d'un portique à trois baies cintrées; celle du milieu domine les deux autres; l'entablement qui la surmonte est couronné d'un fronton triangulaire. La composition sculptée qui devait occuper originellement cette niche a disparu; elle est remplacée par un crucifix tout à fait moderne. Les niches latérales, surmontées d'un entablement rectiligne, abritent respectivement les statuettes d'un chevalier et d'une dame, tous deux agenouillés et les mains jointes, vus de profil et tournés vers la niche centrale. Ces figures paraissent d'une date plus récente que la partie architecturale du monument.

5° En face de ce dernier, adossé au mur vers le chevet de temple, un petit autel porte un retable en forme de portique encadrant un bas-relief à figures, sans grand mérite.

6° Dans le bras droit du transept (côté de l'Évangile), et en pendant à cet autel, il s'en trouve un autre avec un retable du même genre mais plus intéressant au point de vue de la sculpture.

7° Tout le fond du bras droit du transept est occupé par un grand monument funéraire du XVIIe siècle, qui rappelle, au premier abord, celui de la chapelle funéraire des Seigneurs de Boussu.

Comme ce dernier, il se compose d'un portique composite formé d'une grande arcade entre deux colonnes supportant un entablement. Le fût des colonnes est lisse et porte un anneau de moulures au tiers de sa hauteur; il est en marbre de couleur; la base et le chapiteau sont en marbre blanc; l'architrave et la corniche sont en marbre foncé; la frise, en marbre blanc, est ornée de huit consoles décorées, alternativement, les unes de cannelures, les autres de moulures qui tracent cinq compartiments.

L'archivolte à plein cintre de la grande niche retombe sur des piédroits très bas. Une grande figure d'ange portant une palme occupe chacun des écoinçons. Cette niche abrite trois figures de grandeur nature agenouillées sur des coussins et tournées à peu près de profil vers la droite du spectateur; au milieu, un seigneur en armure recouverte d'un tabard; son casque est déposé derrière lui sur le sol; de chaque côté, une dame en robe ajustée à la taille, et portant un grand manteau brodé d'armoiries, jeté sur les épaules et retenu par une agrafe au col. Le fond de la niche est lambrissé de marbre blanc jusqu'à la hauteur de l'imposte des piédroits; sur le tympan de la niche, de couleur sombre, se détache un grand cartouche de marbre blanc avec inscription

commémorative en capitales romaines; celle-ci fait connaître que les défunts sont : NOBLE ET PUISSANT S^R MESSIRE NICOLAS DV CHASTEL... S^R DE HOWARDRIES... LEQVEL TRESPASSA LE XVIII IOVR DE MARS MIL SIX CENS DIX, et ses deux « ESPEVSES » dont la première mourut le 15 octobre 1565. Un autre cartouche du même marbre, sur le soubassement du monument, rappelle une fondation établie par « LEDIT MESSIRE NICOLAS » au bénéfice de l'église.

8°, 9°, 10° Au-dessus de la corniche de ce monument, on en a placé trois autres, composés chacun de deux colonnes composites, sur soubassement, avec entablement de marbre blanc et noir, surmonté d'un motif décoratif; la baie, rectangulaire, est occupée par des blasons armoriés. Le monument placé au milieu, un peu plus grand que les deux autres, porte sur le soubassement le millésime 1592.

11° Dans l'abside même, à la droite de l'autel, se trouve le monument funéraire de François du Chastel, décédé le 20 août 1622. C'est un sarcophage à coffre rectangulaire, avec base et corniche moulurées. La face antérieure porte un écu avec deux lions comme supports; de chaque côté, deux blasons armoriés superposés; le motif central est dégradé. La face étroite du sarcophage, du côté de la tête, présente une inscription qui rappelle les victoires du défunt sur les Autrichiens, les Hongrois, les Bohémiens, les Moraves, les Silésiens, et sa mort sur le champ de bataille. Une statue, sur la tablette du sarcophage, représente François du Chastel couché sur une natte que relève, sous la tête, une grande coquille chargée d'un mascaron. Il est couvert de son armure de combat; la tête appuyée sur la paume de la main droite, la main gauche posée sur le

genou, les jambes à demi étendues, la visière du casque relevée, les yeux clos, c'est un guerrier qui se repose tout armé dans l'intervalle de deux combats, prêt à s'élancer au premier signal. Un lion est accroupi à ses pieds.

12° De l'autre côté, à la gauche de l'autel, est placé le monument du frère de François, Nicolas du Chastel, mort de maladie le 15 novembre 1631. Le sarcophage est pareil au précédent à ceci près que le motif central de la face est un parfait état et que les armes de Recourt et de Saint-Omer qui sont placées du côté des pieds sur la face antérieure du tombeau de François du Chastel, se trouvent ici du côté de la tête. La petite face en retour du même côté porte aussi une inscription commémorative.

Le défunt est à demi étendu sur une natte que relèvent, sous la tête, ses gantelets d'acier. Accoudé sur le bras gauche, les jambes à demi-pliées, la main droite sur le genou, la tête sur la paume de la main, les yeux ouverts, il semble plongé dans une rêverie.

Son casque est posé près de ses pieds, qui s'appuient sur un lion accroupi. Il porte, sur son armure, une veste d'armes, sorte de tabard à manches courtes bordé de fourrure, avec ses armes brodées sur la poitrine. La gorge est entourée d'une large collerette de dentelle, sur laquelle tombent les longues boucles d'une perruque disposée à la mode du temps de Louis XIII.

Ces deux statues gisantes sont peintes à l'imitation de la nature ; les armures et les accessoires sont argentés et dorés. Cette polychromie est entretenue avec le plus grand soin, ce qui nous paraît regrettable : une patine naturelle, adou-

cissant l'éclat des couleurs et des métaux, donnerait à ces figures un bien meilleur aspect.

A regretter aussi la précaution que l'on a prise d'enduire d'une couleur brune les dalles tumulaires en bas relief (1°, 2° 3°), en rehaussant d'un filet d'or les contours des sculptures.

En résumé, de tous ces monuments, la seconde et la troisième pierre tumulaires présentent seules de l'intérêt au point de vue de nos collections.

Desiderata.

Après avoir entendu les rapports de son délégué et examiné les photographies produites à l'appui de leurs conclusions, ainsi qu'après délibération sur les propositions motivées de plusieurs de ses membres, le Comité a décidé l'inscription à la liste de ses desiderata des moulages des objets d'art et des monuments ci-après :

BRABANT.

Haekendover. — Église du Saint-Sauveur : Série de panneaux de lambris avec chutes de fleurs. — Confessionnal.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Ypres. — Église Saint-Martin : Clôture d'une chapelle latérale et plusieurs chapiteaux des colonnes du chœur.

HAINAUT.

Tournai. — Église Saint-Quentin : Tombeau de Jakemes Kastangnes;

Id. Cathédrale : plusieurs fragments du jubé; monument commémoratif de la famille Cotriel; bas-relief en pierre blanche.

LIÉGE.

Liége. — Place du Marché : Monument dit « Le Perron liégeois » ;

Id. Hôtel d'Ansembourg : une cheminée; une ou deux portes intérieures; un ébrasement de fenêtre; plusieurs panneaux de lambris.

Le Comité décide aussi, en principe, les achats suivants : à MM. Brucciani, à Londres : moulages de plusieurs sculptures assyriennes appartenant au British Museum; à M. Semmelmayr, à Wurzbourg : un calvaire du xve siècle et deux tombeaux d'évêques, de la Renaissance.

Photographies.

Indépendamment des photographies exécutées pour la vente au public, d'après les moulages du Musée, notre collection s'est accrue des clichés, pris d'après les monuments originaux, dont la liste suit :

Haekendover. — Église du Saint-Sauveur :

Cinq vues d'ensemble et détails des stalles, chaire, lambris, confessionnal, retable (côté droit et côté gauche).

Howardries : Église Sainte-Marie-Madeleine :

Monument funéraire de Nicolas du Chastel († 1610); sarcophages avec statues gisantes de François du Chastel († 1622), et de Nicolas du Chastel († 1651), trabes et croix triomphale.

Liége. — Hôtel d'Ansembourg :

Porte dans le vestibule, grand escalier, lambris de la première salle à gauche de l'entrée, cheminée de la même

salle, lambris de la seconde salle à gauche de l'entrée, cheminée de la même salle, cheminée d'une petite salle, cheminée de la première salle à droite de l'entrée, porte dans la même salle, grand meuble à deux corps.

Ottignies. — Cheminée gothique appartenant à M. Emile Etienne.

Frottis.

Notre collection de frottis de pierres tombales s'est augmentée des reproductions suivantes :

Marguerite de Froway (église Sainte-Gertrude, à Nivelles),
de Mérode et Rubempré (église de Forest),
Gérard Vanderheyd,
Écuyer Martini (église de Vilvorde),
Floriaen id.,
Willem id.,
Jean Harsec (église de Villers-sur-Lesse),
Guillaume... (église Notre-Dame des Victoires, au Sablon, à Bruxelles),
Gérard et Jean de Heere (église de Limbourg),
acquis de M. Mundeleer, à Ixelles.
Toussaint de la Ruelle (église de Saint-Omer),
Symon Bocheux id.,
Sire Michel id.,
Vincent Brecoy id.,
Lodewyck de Baenst (église Notre-Dame, à Bruges),
Johannes Ficquart id.,
Elis. Van de Voorde (église du Béguinage, à Bruges),
M..... id.,

Anthonine Caloine (église du Béguinage, à Bruges),
Josyne Coene id.,
exécutés par M. Hubert Hoste, à Bruges.

Hubert de Holden (maison Curtius, à Liége), exécuté par M. J. Colpa, à Bressoux.

Phototypies.

Seize vues nouvelles exécutées par M. C. Aubry, à Bruxelles, ont enrichi notre collection de reproductions phototypiques de monuments anciens du pays. Ce sont :

Bruxelles. — Église Sainte-Gudule : façade occidentale ;
Id. id. id. septentrionale ;
Id. Église Notre-Dame au Sablon : nefs ;
Id. id. id. façade septentrionale ;

Villers. — Église abbatiale : façade occidentale ;
Id. id. chevet ;
Id. id. réfectoire ;
Id. id. nefs.

Nivelles. — Collégiale Sainte-Gertrude : préau du cloître ;
Id. id. vue prise du cloître ;
Id. id. nef centrale.

Anvers. — Cathédrale Notre-Dame : nefs ;

Hal. — Eglise Saint-Martin : façade méridionale ;

Lisseweghe. — Eglise abbatiale ;

Vinchem. — Eglise Saint-Omer : tour ;

Ypres. — Ancienne cathédrale : nefs.

Échanges et acquisitions.

Nous avons acheté à M. de Beule, à Gand, deux exemplaires du moulage du retable de l'église de Hemelveerdegem représentant des épisodes de la légende de Saint-Jean-Baptiste; l'un de ces exemplaires a été cédé, en compte d'échange, au Musée de sculpture comparée de Paris (Trocadéro).

Au Musée provincial de Münster, un moulage du tympan du portail sud de l'église Saint-Lambert, à Münster, représentant l'Arbre de Jessé.

Les moulages des sculptures grecques antiques découvertes dans les fouilles pratiquées en Grèce par MM. Graindor et Demoulin, sont aussi entrés dans nos collections.

Vente.

Le produit de la vente, au public et aux établissements d'enseignement, de photographies et de moulages, s'est élevé à fr. 19,165-60.

Présidence.

En séance du 13 novembre 1906, M. le chanoine Delvigne, membre de la Commission royale des Échanges depuis sa fondation (en 1871) et faisant fonctions de Président, a été élu, par acclamation, Président effectif de notre Comité.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu et approuvé :
Le Président,
AD. DELVIGNE.

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

—

Messieurs,

Pour accomplir la mission dont vous avez bien voulu me charger au cours de la séance du 11 juin dernier, je me suis rendu au Musée archéologique d'Arlon afin d'y examiner, d'abord la pierre armoriée dont le moulage a été préconisé, ensuite les autres monuments lapidaires que possède ce Musée, et dont il pourrait être utile de prendre des reproductions pour les collections des échanges.

La pierre dont il s'agit provient d'une cheminée du château d'Autel, situé à quelques kilomètres d'Arlon. Elle est décorée, en haut relief, de quatre écussons timbrés de heaumes, et qui portent les armes suivantes :

1° D'Autel (Elter) : de gueules à la croix d'or accompagnée de vingt billettes de même; comme cimier, un buste de More habillé aux armes de l'écu;

2° De Reuland : d'or à la fasce vivrée de sable; comme cimier, un vol aux armes de l'écu;

3° De Pallant : fascé d'or et de sable à six pièces; comme cimier, un écusson des armes dans un vol de sable;

4° De Bourbon, duc d'Orléans : d'azur à trois fleurs de

lys d'or, au lambel d'argent en chef; au cimier, les armes de l'écu dans un vol (1).

Sur la tranche d'une plinthe qui supporte ces quatre écussons se détache, en relief, une inscription allemande sur deux lignes, en caractères gothiques, où l'on relève les noms de Johann, seigneur d'Elter (Autel), Katrin van Pallant, et le millésime M.V.X.V.

A l'époque d'une prétendue « restauration » du château d'Autel, cette pierre a été enlevée de la cheminée dont elle ornait le manteau et encastrée dans le mur extérieur d'une tour.

J'estime, Messieurs, qu'il y a utilité à présenter dans notre Musée quelques beaux spécimens d'armoiries; à ce titre, le moulage du monument en question se justifierait en tous points.

Avant de passer aux monuments romains du Musée d'Arlon, je mentionnerai, pour mémoire, quelques objets intéressants qui ne remontent pas à l'antiquité :

Un tabernacle du XVIe siècle rappelle, dans ses grandes lignes, celui qui surmontait le retable du maître-autel de l'église Saint-Martin, à Hal (et qui a été rétabli dans le moulage de notre Musée). Il est de forme pyramidale aiguë et comporte : au bas, une niche circulaire, ouverte par des baies à plein cintre dont les clôtures ont disparu ; c'était le tabernacle proprement dit; au-dessus, quatre piliers soutiennent une plate-forme qui abrite une statuette d'évêque ; aux angles de cette plate-forme, des balustres entourés de

---

(1) Voir la notice de M. J.-B. Sibenaler, dans les *Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, tome XV (1905), pages 315, 316. — Pl.

fruits et couronnés de feuillages servent de supports à une seconde terrasse, sur laquelle s'élève un édicule carré, aux angles flanqués de pilastres à forte saillie, au toit pyramidal orné de fleurs, de feuilles et de fruits.

Ce tabernacle, détourné depuis longtemps de son rôle et de sa place, avait été transporté sur la toiture de la sacristie de l'ancienne église de Musson; au moment de la démolition de cet édifice, M. Tandel put obtenir la remise au Musée d'Arlon de l'ornement si peu fait pour l'étrange emplacement que lui avait assigné un constructeur ignorant, sans doute, de sa destination primitive.

De nombreux tabernacles ont été ainsi déplacés depuis qu'au XVIIe siècle l'usage a prévalu d'enfermer la réserve eucharistique dans une niche placée sur l'autel même ou pratiquée au bas du retable. Beaucoup de ces monuments sans doute ont été détruits ou vendus et sont perdus sans retour; d'autres ont été simplement exclus de l'église : celui de Goé, près Dolhain, est placé maintenant dans le cimetière ; celui d'Andenelle, après avoir subi le même sort, a repris, sur l'avis de la Commission royale des Monuments, sa place dans l'abside du temple; celui de Hal que j'ai cité plus haut gît, démonté, dans un endroit caché où nos mouleurs l'ont heureusement découvert, ce qui nous a permis de présenter, dans le Musée, le retable avec son couronnement primitif. Des recherches feraient peut-être retrouver bien d'autres monuments de ce genre et non des moins intéressants.

Un autre tabernacle, qui appartient aussi au Musée d'Arlon, date de la fin du XIVe siècle. Il figure un pignon d'église flanqué de deux contreforts carrés, qui s'élèvent

jusqu'à la hauteur du faîtage. L'entrée est une haute baie ogivale en tiers-point, flanquée de deux étroites ogives aveugles, trilobées; la porte est un simple treillis de fer, à carrés, avec un encadrement de fer plat et une forte serrure à verrou. Dans le gâble est découpée une rose à six lobes, avec un trèfle encadré au centre. Les rampants portent chacun trois crochets de chicorée; pour amortissement, un fleuron de feuillage. Les contreforts sont décorés, au bas, d'une ogive aveugle sur chaque face; à partir de la naissance des rampants, leurs arêtes sont ornées de feuilles appliquées; un lourd bouquet de feuillage les couronne.

Le Musée archéologique d'Arlon possède un fort joli retable de la fin du xve siècle, œuvre vraiment typique de l'école d'Anvers, dont il porte d'ailleurs les marques : le château-fort et la main coupée (1).

Je dois signaler enfin l'importante collection de taques ou contre-cœurs de cheminée, presque tous dans un état de conservation remarquable et dont plusieurs, fort intéressants, seraient très utilement reproduits pour nos collections.

J'arrive au Musée lapidaire romain.

L'excellent catalogue qu'en a dressé le conservateur, M. Sibenaler, comporte septante numéros, plus une douzaine de figurines ou de fragments en terre cuite ou en bronze.

Quelques belles pièces, provenant des dernières fouilles des Thermes, sont venues s'y ajouter récemment.

---

(1) H. Rousseau, *Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique. — Les Retables. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tome XXX (1891), page 216.

A l'intérêt historique et archéologique qui s'attache à ces monuments de l'antiquité, découverts sur le sol belge, vénérables témoins des fastes de notre histoire, s'ajoute, pour beaucoup d'entre eux, tout le mérite artistique nécessaire pour leur ouvrir les portes de notre Musée. Aussi ai-je pris note tout particulièrement d'une série de monuments dont la reproduction par le moulage me paraît à souhaiter.

Je citerai tout d'abord une tête de statue en marbre blanc, de très grande allure, qui provient de Messancy et fut offerte au Musée par M. de la Fontaine, ancien gouverneur du Luxembourg (n° 1 du catalogue).

Le visage est d'un modelé ferme et large, d'une expression très vivante, bien que les globes des yeux soient pleins et sans indication de la pupille; les cheveux courts sont disposés en une infinité de petites boucles; M. Sibenaler compare, avec beaucoup de raison à mon avis, cette tête à celle du buste de « Julie », fille de Titus, qui appartient au Musée de Naples. J'estime avec lui que ce fragment remonte au premier siècle de l'ère chrétienne.

La stèle portant le n° 9 offre tout à la fois un beau spécimen de l'épigraphie romaine et un exemple intéressant de monument funéraire d'une sobre élégance.

Elle est de forme rectangulaire, haute de $1^{m}80$, large de $0^{m}80$. Le couronnement figure un petit fronton, au tympan décoré de deux feuilles de volubilis gravées au trait; il n'occupe pas toute la largeur de la dalle : de chaque côté, aux deux angles supérieurs de celle-ci, se dresse une sorte d'acrotère orné d'un quatrefeuille encadré d'une moulure. Ce couronnement est séparé de l'inscription par une frise de feuilles de lierre. L'inscription commence, suivant

l'usage, par les initiales dédicatoires D. M. (*Dis Manibus*, Aux Dieux mânes) séparées l'une de l'autre par deux feuilles de volubilis pareilles à celles du fronton. Le texte consacre la mémoire de Gaïus Julius Maximus, soldat émérite de la légion VIII et bénéficiaire d'un procurateur. Ce monument lui fut élevé par sa femme, Similinia Paterna. Dressée au bord d'une route, cette stèle porte un salut au voyageur : *Ave viator*, *vale viator*. L'inscription, parfaitement conservée, est tout à fait typique et figurerait avec grand avantage dans la collection paléographique actuellement en formation.

Sous le n° 11 est cataloguée une superbe pierre tombale cubique, sculptée sur trois de ses faces. La principale figure une niche cintrée, peu profonde, dans laquelle sont représentés en haut relief deux couples d'époux.

Les quatre personnages sont debout. L'homme placé du côté droit du monument porte dans la main gauche un rouleau, le contrat de mariage (*sponsalia*) ; il donne la main à sa femme, qui tient un mouchoir (*linteum*). L'homme debout du côté gauche est barbu et figure un personnage plus âgé que le premier ; il place la main gauche sur le cœur ; la femme qui l'accompagne tient de la main gauche un lacrymatoire ou une fiole à parfums. Dans le haut de la niche des génies, dont on ne voit plus que les jambes, soutenaient des draperies. Comme soubassement, une frise en bas relief représentant trois bucrânes aux cornes desquels sont suspendues des guirlandes de fleurs.

Ces deux couples figurent peut-être, d'une part, de jeunes époux, d'autre part leurs parents ; mais je serais tenté d'admettre plutôt la seconde hypothèse énoncée par M. Sibenaler : le sculpteur aurait voulu représenter le même

couple, d'abord au moment de l'union, puis à l'instant de la séparation éternelle; ainsi s'expliquent mieux leurs attitudes et leurs attributs : d'un côté le contrat dressé lors des fiançailles; de l'autre, le lacrymatoire ou la fiole à parfums souvent figurée sur les monuments funéraires.

Le côté droit de la même pierre présente, en bas relief, un faune mangeant une grappe de raisin qu'il élève de la main gauche au-dessus de sa tête, tandis que la main droite, abaissée, tient le *pedum*, sorte de houlette donnée comme attribut aux divinités champêtres. Derrière lui, un pilastre à chapiteau d'acanthe et au fût décoré, sur deux registres superposés, de quatre petits faunes dans l'attitude de la danse.

Le côté gauche du monument offre l'image d'une danseuse qui élève le bras droit au-dessus de la tête et abaisse l'autre bras, faisant claquer de chaque main de petites cymbales. Derrière elle, à la hauteur du torse, est taillée en bas relief une figurine de femme dans une pose analogue, mais renversée : le bras gauche en l'air, le droit abaissé.

Il est à regretter que ce monument, d'une bonne conservation, ait eu à subir quelques mutilations honteuses de la part de soldats qui étaient de garde en 1870 au Palais de Justice d'Arlon, où les collections lapidaires étaient remisées à cette époque; tel qu'il est toutefois, il constitue encore une œuvre remarquable et dont le moulage serait une excellente acquisition pour le Musée.

La pierre n° 37 est aussi un monument funéraire à trois faces sculptées, d'un grand intérêt. On voit à la face principale, dans une niche bilobée, les deux époux debout, le corps de face, les visages tournés l'un vers l'autre; à droite, la

femme qui porte le *linteum* de la main droite et un coffret (à bijoux?) sur le bras gauche. L'homme tient de la main droite un pli formant revers de son vêtement; de la main gauche, il porte la serpe d'arboriculteur appelée *falx arboraria;* c'était donc un chef d'exploitation rurale. En effet, on voit sur le côté gauche de la pierre, deux bas-reliefs superposés dont l'un, au bas, représente un marchand de fruits; il se baisse au-dessus d'une manne d'osier qu'il incline d'une main, tandis que de l'autre il y prend un fruit qu'il présente à un acheteur; ce dernier l'examine, les deux mains portées à la ceinture. Le bas-relief supérieur montre un personnage dans un cabriolet, excitant du fouet un cheval au trot.

Sur la tranche opposée de la pierre, deux autres bas-reliefs ont pour sujets : au bas, deux jardiniers dont l'un enfonce sa bêche en y appuyant le pied, tandis que l'autre parait ratisser. Au-dessus, deux hommes se tiennent derrière une table couverte de pommes, sous laquelle on voit trois mannes d'osier; un troisième personnage, barbu et les cheveux bouclés, semble conclure un marché avec eux; des claies sont suspendues dans le haut du tableau.

Ce monument ne porte aucune inscription autre que l'initiale M, à l'angle supérieur gauche de la face principale; la lettre D, qui devait se trouver dans l'angle opposé, a disparu.

Je désirerais vivement voir entrer dans nos collections le moulage de ce monument, et d'autres œuvres montrant, comme celle-ci, nos ancêtres dans l'exercice de leurs professions diverses. Nous ne possédons jusqu'à présent aucun spécimen de ces représentations si pittoresques et si instructives au point de vue de la vie privée des anciens.

C'est à ce même point de vue que je signalerai la pierre

n° 52 ; elle présente aussi trois faces sculptées, dont la principale offre la représentation d'une femme debout entre deux hommes Elle tient d'une main le *linteum*, de l'autre la fiole à parfums. Son voisin de droite porte une main à sa poitrine et tient de l'autre un rouleau et des tablettes ; l'autre homme porte un sac (d'argent?) dans la main gauche et saisit de l'autre main le pli supérieur de son vêtement, comme le personnage du n° 37. Les trois têtes sont brisées.

Le côté droit de la pierre présente, en deux bas-reliefs, la boutique d'un marchand de drap. Dans le haut, le marchand, debout derrière un comptoir sur lequel est une pièce de drap déroulée, fait palper l'étoffe à un homme barbu assis sur une chaise, et que son glaive, tenu entre les deux jambes, fait reconnaître pour un militaire Au-dessus du comptoir, un rayon chargé de coupons pliés est fixé au mur.

Le bas-relief de la zone inférieure montre encore le comptoir, derrière lequel se tiennent deux personnes ; à la place occupée tantôt par le militaire est assis un homme qui tient des tablettes sur ses genoux et paraît occupé à établir un compte ; il est vêtu d'une toge à larges manches. Un personnage portant le même vêtement et assis dans un cabriolet attelé d'un cheval est figuré sur le retour gauche de la pierre. Il tient de la main gauche les rênes ; de la droite, le fouet.

Au-dessous on voit, devant un édifice à grande baie cintrée, un homme conduisant deux ânes attelés à un chariot chargé de marchandises.

Le monument précédent était érigé à un chef de culture ; celui-ci est évidemment consacré à un marchand de drap.

Un autre beau monument funéraire porte le n° 67. Moins complet que les deux précédents, il ne donne que la partie

supérieure du corps des personnages, jusqu'au-dessous du bassin.

La face antérieure présente un homme et une femme : Celle-ci, placée à droite, montre à l'époux un anneau qu'elle tient entre le pouce et l'index, et porte sur le bras gauche un coffret à bijoux; l'homme, vêtu du manteau à capuchon, reproduit la pose de deux des personnages mentionnés précédemment; la main droite tient un pli du vêtement; la gauche, des tablettes suspendues à un cordon.

Sur l'encadrement, à gauche de la pierre, est sculptée une figurine de danseuse, nue.

Sur la tranche de cette pierre, un jeune homme couvert d'une toge tient de la main droite un rouleau.

Le bas-relief n° 68 représente un personnage assis sur une chaise devant un comptoir, sur lequel il vide un sac d'argent. De l'autre côté du comptoir un homme debout, difforme, à mine patibulaire, fait un geste de la main droite, tandis que la gauche serre un bâton terminé au bas par une pointe longue et effilée. M. Sibenaler suppose, non sans quelque apparence de vraisemblance, que cette scène se rapporte au meurtre d'un financier.

Le retour droit de cette pierre représente le bas, jusqu'à la naissance du torse, d'une figure d'homme vêtu d'une toge. Ce personnage devait être beaucoup plus grand que ceux du bas-relief de la face; la partie supérieure de son corps a dû être sculptée sur un second bloc, superposé à celui-ci.

Très intéressant aussi est le bas-relief n° 6 : un fragment de frise avec un morceau de fût de pilastre cannelé, à droite; comme personnages, trois cavaliers, le bras droit levé, la lance pointée vers la terre, comme s'ils combattaient

des fantassins ou menaçaient la foule; le premier est presque entier; il ne lui manque que le bas de la jambe droite, jusqu'au milieu du mollet; on voit aussi la selle, le cou et la tête de sa monture; le second est vu jusqu'à la ceinture; il ne reste du troisième que le bras droit (qu'il lève en équerre comme ses compagnons), l'épaule et la partie postérieure du crâne. Ces guerriers sont coiffés de casques sans cimier (*galea*) avec couvre-joues ornés d'une rosette.

Le fragment n° 23 présente aussi un intérêt marqué pour l'histoire du costume militaire; il représente un guerrier vu de face, de la poitrine aux genoux; le reste du corps et tout le flanc gauche font défaut. Le personnage est en costume de parade; sur la cuirasse se détache le baudrier, figurant une chaîne d'anneaux rectangulaires, attachée aux deux côtés du fourreau du glaive; la poignée de celui-ci est décorée de quatre volutes, deux petites à l'extrémité supérieure, deux plus grosses tenant à la garde. Le bras droit du personnage est passé derrière le corps et se profile sur un bouclier rond.

A droite on aperçoit l'avant-bras d'une autre figure; la main tient fortement la corne d'un taureau, dont il ne reste qu'une partie du haut de la tête.

Les n°s 49 et 50 comportent chacun une frise en bas relief, méritant une mention spéciale.

La première (n° 49) représente un taureau marin, figure hybride rare. L'autre (n° 50) offre un sujet qui ne semble pas avoir été bien compris jusqu'à présent. Le catalogue de M. Sibenaler en donne la mention suivante : « Frise figurant un homme enfermé dans un cadre rectangulaire, les mains posées sur l'encadrement.

» Il semble être entraîné par un animal dont on voit la queue et que l'on peut ranger dans l'espèce bovine. La scène se passe dans un champ d'herbes ou de blés et s'explique difficilement.

» Dessiné par Prat, mais non décrit (1).

» Décrit mais non déterminé par Roulez (2). »

Voici comment ce sujet se présente : un homme, à demi-nu, marche à grands pas, de la gauche vers la droite de la composition. Il est courbé au-dessus d'une longue barre cylindrique, posée presque horizontalement, et sur laquelle il appuie les deux mains. On distingue l'arrière-train d'un animal (peut-être un bœuf) devant cette barre, dont l'une des extrémités était cachée par le corps du quadrupède, qui a disparu, tandis que l'autre extrémité paraît soutenue par une large lanière plate qui l'entoure et remonte perpendiculairement vers le haut du panneau. Dans le fond, une série de traits, les uns verticaux, les autres plus ou moins incurvés, atteignant la hauteur des genoux du personnage, peut simuler un champ de blé ou de hautes herbes; mais cette interprétation est discutable.

A mon humble avis, on peut voir dans cette composition la représentation d'un manège, analogue à ceux qui, de nos jours encore, servent à actionner certaines machines à battre le blé. Le mouvement est donné à la machine par la rotation sur son axe d'un arbre vertical, actionné lui-même par le bras horizontal auquel le bœuf est attelé, et que l'homme pousse de son côté pour aider l'animal tout en le dirigeant;

---

(1) Prat, Atlas, 2e série.

(2) Roulez, *Académie royale de Belgique*, page 682, n° V.

la lanière qui soutient l'extrémité du bras horizontal se rattache, par un autre bras sans doute, à la partie supérieure de l'arbre. On emploie actuellement encore des broyeurs à mortier actionnés de la même façon.

Si l'interprétation que je propose se trouvait confirmée, le bas-relief d'Arlon établirait l'existence dès les premiers siècles de notre ère, soit d'une batteuse mécanique, soit de toute autre machine mise en mouvement au moyen d'un manège; cela n'aurait rien d'invraisemblable.

J'estime que l'intérêt du sujet de cette pièce se joint à son mérite artistique pour en justifier la reproduction par le moulage.

Une autre pièce, bien curieuse, figure au catalogue sous le n° 21. C'est une pierre longue de $1^{m}55$, large de $0^{m}60$ et haute de $0^{m}75$, qui présente la forme d'un cube allongé surmonté d'une pyramide tronquée; c'était peut-être la base d'un obélisque ornant le cirque duquel proviennent les fragments de *spina* que possède aussi le Musée d'Arlon.

La partie pyramidale est couverte d'imbrications; deux des faces de la partie cubique sont brisées. Des deux faces qui subsistent, l'une, la plus étroite, porte en haut relief un lion, court et trapu, à tête énorme, frappante d'énergie sauvage et farouche. L'autre face est divisée en trois compartiments triangulaires par deux moulures qui partent des angles du bas et se rejoignent au milieu de l'arête supérieure. Dans le plus grand de ces compartiments, celui qui a pour base l'arête inférieure de la pierre, l'artiste a sculpté en bas relief une louve, assise, dévorant un enfant nu dont la tête et les épaules disparaissent dans la gueule du monstre. L'un des deux autres triangles est orné d'un grand

masque scénique barbu; dans l'autre se trouvait sans doute un oiseau, à en juger par les indications de plumes qui subsistent; mais la pierre présente là une cassure importante qui a emporté la majeure partie du sujet.

Beaucoup d'autres pierres seraient à signaler dans le superbe Musée romain d'Arlon; je me bornerai à en mentionner spécialement deux, qui proviennent de fouilles opérées tout récemment à l'emplacement des anciens thermes, et ne sont pas encore cataloguées.

L'une est un bas-relief qui paraît représenter un gardien préposé à l'entrée du monument. Vu jusqu'à mi-corps, de face, il est vêtu du long manteau à capuchon appelé *paenula;* il a la tête nue, le visage quelque peu rébarbatif, et tient de la main droite un bâton qu'il appuie sur l'épaule. Un personnage vu en trois quarts perdu, presque de dos, était représenté en conversation avec le précédent, faisant un grand geste de la main droite, qu'il élève au-dessus de la tête; il n'en reste que cette main et la moitié du crâne.

L'autre pierre est un fragment d'inscription à la louange de l'hydrothérapie, semble-t-il; les caractères sont plus réguliers et plus soignés que ceux de la stèle que j'ai signalée plus haut; eu égard à cette différence, j'estime qu'il y aurait utilité à réunir, dans nos collections, ces deux spécimens de la paléographie romaine.

MM. Tandel, président de l'Institut archéologique du Luxembourg, et Sibenaler, conservateur du Musée d'Arlon, ont mis avec la plus extrême obligeance à la disposition de notre Comité tous les objets de leurs collections que nous jugerions opportun de faire mouler. Je dois signaler, à ce propos, que l'utilité des moulages que j'ai proposés ne se

borne pas au complément de nos collections : plus d'un Musée de l'étranger tiendra à en posséder des exemplaires et il n'est pas douteux que ces reproductions ne nous procurent l'occasion de réaliser d'avantageux échanges.

Le Musée de Luxembourg, si pittoresquement situé dans la vallée du Pfaffenthal, renferme les collections les plus variées : potiches, peintures et soies de la Chine et du Japon, armes du Congo, fragments innombrables de poteries anciennes étiquetés avec soin, fibules, médailles, monnaies; fusils et shakos datant de cent ans autour d'une armure complète du XVIe siècle; vitrines renfermant une imposante collection de semelles de bottes; boutons d'uniformes, figurines romaines et gréco-romaines, crânes et autres débris humains, quelques contre-cœurs de cheminée rongés par la rouille, tout cela voisine dans trois ou quatre salles, disposées avec autant d'ordre qu'il soit possible d'en apporter au placement, dans un espace aussi restreint, d'objets aussi nombreux et aussi hétéroclites. Il est bien regrettable qu'il n'en existe point de catalogue. Luxembourg.

L'objet auquel les gardiennes du Musée semblent attacher le plus d'importance est un écrin contenant la truelle et le marteau qui ont servi au Grand Duc pour poser la première pierre du nouveau et splendide viaduc, le Pont Adolphe, qui enjambe la vallée de la Pétrusse.

Dans ce fouillis d'objets divers, il y a lieu de remarquer deux ou trois grands vases antiques d'une belle conservation et d'une forme très élégante; des verres et quelques vases romains, une belle mosaïque romaine découverte à Médernach, de jolies figurines. Dans le jardin du Musée, une ou

deux pierres sculptées d'époque romaine, très frustes, et enfin deux monuments qui intéressent spécialement notre section : d'abord une *Piéta* du xve siècle, de grandeur demi-nature à peu près; la tête de la Vierge est demeurée pleine d'expression, en dépit de quelques mutilations, et ses vêtements sont remarquablement drapés; il manque au corps du Christ, assis sur ses genoux, la tête, le bras droit et une partie des jambes; ce corps n'en est pas moins resté des plus intéressants par son modelé large et savant. C'est une pièce de mérite, et j'estime qu'il y aurait lieu de faire des démarches pour en obtenir le moulage.

Le second monument, s'il est extrêmement curieux au point de vue de l'archéologie, est tout à fait dépourvu de mérite artistique. C'est l'une des trois ou quatre dalles funéraires reléguées dans un coin du jardin. Elle offre, en bas relief, l'effigie d'un personnage en robe demi-longue; au-dessus de son épaule droite on distingue un pot et un verre, au-dessus de l'épaule gauche, un grand et un petit pot.

L'inscription qui encadre la dalle, en caractères gothiques du début du xive siècle, est ainsi conçue :

anno . Domini . MCCC ET XV . XIII KL aprilis . obiit . iacobus dict / us . mont . filius / Petri victi ul.....mi (o?)....

La figure est naïve et mal proportionnée; mais cette pierre n'en n'offre pas moins le double intérêt d'une ancienneté respectable et d'une bonne conservation.

Bollendorf. Sur la rive gauche de la Sure, entre Diekirch et Echternach, dans la forêt de Niederburg, à une demi-heure environ de Bollendorf (où s'éleva jadis une villa romaine) se

trouvent les restes d'un autel romain dédié à la déesse de la chasse, comme en fait foi l'inscription que l'on y lit encore :

DEAE. DIANAE
Q. POSTVMIVS
POTENS. V. S.

« Quintus Postumius Potens (éleva cet autel) à la déesse Diane, à la suite d'un vœu ».

Le monument à Diane offre cette particularité curieuse, qu'il est taillé — tel le grand Sphinx de Gizéh — à même le roc, dans une aiguille isolée. Trois des faces ont été simplement aplanies; la quatrième a été sculptée et représentait, dans la *cella* d'un petit temple *in antis*, la figure en relief de la déesse, debout sur un socle peu élevé, ayant à sa droite la biche traditionnelle assise, et peut-être aussi un chien (l'état de dégradation du monument ne permet pas d'être affirmatif quant à ce dernier). L'entablement du temple était soutenu, outre les antes, par deux colonnes isolées; le tout s'élevait sur un haut piédestal formé de deux gradins surmontés d'un dé portant l'inscription que j'ai donnée plus haut.

A une époque relativement peu éloignée de nous, au XVIIe siècle au plus tard, selon le docteur Hettner, toute la partie supérieure du monument fut détruite, jusqu'à la hauteur des genoux de la figure principale. La partie subsistante de l'autel de Diane mesure 3 mètres environ de hauteur sur 1^m47 de largeur. Il en existe un moulage au Musée provincial de Trèves.

Wasserbillig. A l'extrémité de la petite ville de Wasserbillig, au delà du pont jeté au xve siècle sur la rivière la Sure, et tout à côté du poteau qui marque la frontière prussienne, se dresse un monument votif en pierre de taille d'un type assez curieux, mais dénué de mérite artistique.

C'est un pilier à section rectangulaire, légèrement rétréci de la base au sommet, supportant un panneau sculpté qui déborde des deux côtés, donnant à l'ensemble la silhouette d'une croix dont les bras seraient très larges et excessivement courts; la branche supérieure est arrondie en forme de petit fronton semi-circulaire.

Le panneau sculpté présente un Christ en croix, accosté de trois personnages : à sa droite la Vierge, à sa gauche Saint-Jean et un homme agenouillé, sans doute le donateur. Plus bas, sur la face antérieure du pilier, est sculptée en bas relief la figure de Saint-Nicolas, accompagnée de la traditionnelle cuvelle de laquelle émergent trois enfants.

Le travail n'est guère savant et les proportions des personnages sont peu observées. Il existe dans la rue principale de la localité un autre monument à peu près de la même forme, qui paraît constituer un type local assez original. Une remarque encore : dans le cimetière qui entoure la petite église de Wasserbillig, la plupart des tombes sont ornées d'une stèle de style gothique d'un type à peu près immuable et qui semble s'être perpétué par tradition d'année en année depuis une époque fort lointaine; car les plus anciennes sont visiblement copiées d'un spécimen authentique du xve siècle et elles-mêmes ont servi de modèles aux monuments plus modernes, sans que les sculpteurs se soient permis de variantes bien notables.

Cependant l'église elle-même, avec son porche surmonté d'un clocheton à lanterne, paraît remonter tout au plus à la fin du XVIe siècle; ce temple à nef unique possède trois autels assez riches de l'époque de Louis XIV; mais l'édifice, peu intéressant en lui-même, a sans doute remplacé une église contemporaine du pont de la Sure, c'est-à-dire de la dernière période médiévale.

A peu de distance de Wasserbillig, le petit village d'Igel est traversé par la voie romaine de Trèves à Arlon et Reims, au bord de laquelle est érigé le beau monument funéraire que l'on dénomme vulgairement « Igeler Saüle », *colonne d'Igel.* En réalité, ce monument n'a rien d'une colonne; c'est une construction à étages, sur plan rectangulaire, couronnée d'une sorte de dôme à quatre pans, donnant en coupe une ogive infléchie. Igel.

L'édifice s'élève au centre d'une terrasse entourée d'une grille moderne, et à laquelle on accède par un escalier faisant face à la voie publique. Il comporte : un soubassement de quatre gradins à faibles retraites, dont les trois supérieurs sont décorés de sujets sculptés en bas relief; puis une *prédella* supportant l'étage principal qui figure, sur chaque face, un portique entre deux pilastres corinthiens; au-dessus de l'entablement, un haut attique surmonté, sur chaque face, d'un fronton rectangulaire.

Tous les étages et toutes les faces de ce monument sont ornés de sculptures.

Sur la face principale, tournée vers la voie publique et exposée au sud, on voit sucessivement :

1° Dans le fronton : Hylas enlevé par les nymphes. Le

fils d'Héraklès est debout au milieu de la scène; une nymphe lui saisit le bras droit, un amour retient son bras gauche;

2° Sur l'attique : plusieurs personnages (dont quatre bien visibles et les autres en relief perdu) semblent examiner une pièce d'étoffe;

3° Sur la frise du grand portique : des personnages assis autour d'une table; aux deux côtés, des serviteurs;

4° Dans le portique principal : les adieux des époux; deux personnages dont l'un au milieu (auquel manque le haut du corps depuis la poitrine) et un à sa gauche, se serrent les mains en se séparant; un autre (le Conducteur des Morts?) est debout, à droite; dans le haut de la baie sont suspendus trois médaillons circulaires encadrant chacun un buste en bas relief. Sur les faces des pilastres s'étagent quatre figurines de personnages nus, dans diverses attitudes de la danse; au-dessous des personnages principaux et entre les pilastres, une haute plinthe porte une inscription commémorative;

5° Sur la *prédella* est représenté l'intérieur d'une boutique de marchand de drap : clients, marchands à leur comptoir et dépliant des étoffes, scribe tenant le compte des ventes.

Cette scène rappelle celle qui figure sur la pierre n° 52 du Musée d'Arlon; en raison de ses dimensions, elle est plus complète et plus animée, mais en moins bon état de conservation.

Les sculptures du soubassement à gradins sont devenues indistinctes de ce côté.

La face qui regarde l'orient porte, dans le même ordre, les sujets suivants :

1° Le char de la Lune, attelé de chevaux marins;

2° Le paiement de la dîme ou des fermages : à gauche, un personnage assis et un autre debout devant une table; de l'autre côté, deux autres hommes, dont l'un se penche pour déposer sur la table, son dû;

3° Un intérieur de cuisine, où l'on voit s'empresser de toutes parts des cuisiniers et leurs aides, les uns à leurs fourneaux, d'autres près d'une table, d'autres encore apportant des victuailles diverses;

4° Comme sujet principal, une scène mythologique : Achille plongé dans le Styx par Thétis.

Le bas de cette dernière composition est très dégradé; les sculptures de la *prédella* et des gradins ont presque entièrement disparu.

Du côté du nord, où les sculptures sont le mieux conservées, on voit successivement :

1° Le Soleil, sur un char attelé de deux chevaux marins;

2° Un jeune homme nu, entre deux griffons de grande taille;

3° Deux mules chargées de marchandises et accompagnées de leurs conducteurs, franchissant une montagne; l'une monte, l'autre descend; un bâtiment avec fronton s'élève de chaque côté de la scène;

4° La baie du portique est occupée par un zodiaque annulaire; dans les angles, des masques d'adolescents personnifient les vents; au centre du zodiaque est figurée l'apothéose d'Hercule;

5° Deux hommes faisant démarrer, à la gaffe, une embarcation.

Le premier et le troisième des gradins historiés représentent des scènes de combat entre tritons et monstres marins; sur le gradin du milieu on voit une grande barque chargée de marchandises et halée par deux hommes, tandis qu'un troisième personnage (qui personnifie peut-être le fleuve) est à demi étendu sur le sol, à la gauche de la composition.

La face tournée vers l'ouest montre les sujets suivants :

1° Mars et Rhéa Sylvia. Le dieu de la guerre, portant la lance, le casque et le bouclier rond, s'avance vers la fille de Numitor, à demi-nue, assise sur le sol; cette composition est identique à celle qui figure sur le revers d'une monnaie d'Antonin le Pieux;

2° Une voiture à deux roues, attelée d'un cheval et contenant deux personnes, passant devant une borne milliaire;

3° Une file de personnages, porteurs de gibier et de poissons, se dirigent vers la cuisine représentée sur la face septentrionale de la frise;

4° Dans le portique, deux sujets superposés : l'un montre Persée délivrant Andromède; l'autre est en grande partie fruste et indéchiffrable;

5° Une voiture à quatre roues, tirée par trois chevaux et paraissant chargée de marchandises, passe dans un paysage.

Les sujets des gradins paraissent les mêmes que sur la face nord : combats de tritons contre des monstres marins; barque halée par des piétons et chargée de disques, qui représentent sans doute des bouts d'énormes pièces d'étoffe enroulées; car certaines des compositions que j'ai mention-

nées montrent que les défunts étaient à la tête d'une fabrique ou d'un important commerce de draperies.

Sur les quatre faces du monument se répètent, le long des pilastres, les quatre figurines de danseuses; ces figurines ont été signalées aussi sur plusieurs des pierres tombales du Musée d'Arlon.

Les faces tournées vers le nord et vers le sud sont d'un quart environ plus larges que les deux autres.

La pointe de la toiture supporte un amortissement d'une certaine importance; il présente d'abord un bloc quadrangulaire légèrement évasé vers le haut; chacune de ses faces porte deux serpents entrelacés, au dessous d'un masque, et chaque angle est flanqué d'une figure-caryatide; au-dessus, une terrasse sur chaque angle de laquelle est posé un buste colossal; au milieu, une sphère que domine un aigle aux ailes déployées, planant sur l'ensemble de l'édifice, à vingt-trois mètres au-dessus de la terrasse. Debout et tout contre l'aigle, se voit le corps d'un jeune garçon, nu (Ganymède?).

La largeur prise au gradin inférieur est d'environ cinq mètres.

L'exécution de ce monument paraît remonter à la seconde moitié du deuxième siècle de notre ère. La similitude, que j'ai signalée plus haut, du sujet de l'un des frontons avec le même sujet frappé sur une monnaie d'Antonin le Pieux, ainsi que le caractère général de la sculpture, tendraient à faire classer l' « Igeler Saüle » parmi les œuvres du règne de cet empereur.

Ce tombeau monumental fut érigé, pour eux-mêmes et pour leurs parents, par Lucius Secundinius Aventinus et Lucius Secundinius Securus. Les Secundinii s'étaient,

comme en témoignent les sujets sculptés sur leur tombe, enrichis dans le commerce du drap et dans l'exploitation de vastes domaines ruraux.

C'est miracle vraiment qu'un édifice aussi délicatement ornementé, exposé depuis dix-huit siècles au bord d'une grand'route, aux intempéries comme aux actes de mauvais gré, soit parvenu jusqu'à nous dans un aussi bel état de conservation.

Il ne paraît pas avoir subi d'autre restauration que le remplacement de quelques blocs de grès, détachés de l'angle sud-ouest du soubassement.

Trèves.

Au moment de mon passage à Igel, on travaillait au moulage de ce monument, pour en enrichir le Musée provincial de Trèves. Au cours d'une conversation, confirmée ultérieurement par lettre, le savant directeur de ce Musée, M. le Dr Krueger, m'a fait savoir que nous pourrions obtenir, soit contre paiement, soit par voie d'échanges, des exemplaires des parties moulées.

Il existe au Musée provincial de Trèves une réduction du monument d'Igel de 2m70 de hauteur, soit environ au neuvième de l'original.

Cette réduction, très fidèle et très habilement exécutée, a été faite il y a nombre d'années, par souscription; après le coulage des exemplaires destinés aux souscripteurs, les creux ont été abandonnés et se sont détruits; il n'en existe donc aucune épreuve dans le commerce.

J'estime qu'il serait très intéressant et très utile d'exposer dans notre Musée cette belle réduction du tombeau monumental romain, entourée des reproductions en grandeur

réelle des meilleures sculptures qui décorent l'original. J'ai appris que l'un des souscripteurs était disposé à se dessaisir de l'exemplaire qu'il possède. Il y a là une occasion qu'il importe de saisir, car il vaudrait mieux posséder l'un des exemplaires sortis du moule primitif qu'un surmoulage de celui qui appartient à la section de « la Belgique primitive » des Musées du Cinquantenaire. J'ai à peine besoin d'insister sur l'intérêt qu'offrirait ce mode de présentation, dans notre Musée, d'une série de fragments d'un monument, moulés sur l'original, à côté d'une réduction montrant l'ensemble de l'édifice lui-même, à une échelle assez grande pour permettre d'en bien apprécier les dispositions et les proportions, ainsi que le rôle joué dans sa décoration par les parties reproduites en grandeur d'exécution.

Le Musée provincial de Trèves possède quelques objets de l'antiquité égyptienne, notamment le beau coffre à momie de *Pisnif-Aanou, fille du prêtre du dieu Mentou, le seigneur de Thèbes*, provenant d'une pyramide de Saqqarah; on y voit aussi d'intéressants vases grecs; mais il est remarquable surtout par sa collection, extrêmement riche, de monuments romains, dont beaucoup sont d'une remarquable conservation, et par ses superbes mosaïques.

J'aurai peut-être l'occasion plus tard, lorsque nous disposerons de locaux plus vastes, d'émettre un vœu en faveur de l'acquisition des moulages de quelques-unes de ces belles sculptures, tels que certains sarcophages de Neumagen; en attendant, le monument d'Igel et les reproductions des monuments du Musée d'Arlon suffiront pour représenter très honorablement dans nos collections l'art funéraire romain dans nos contrées.

Nombreuses sont aussi les œuvres de la statuaire romaine qui n'appartiennent pas à l'art funéraire; parmi celles-ci, je signalerai, comme utile à posséder dans nos collections documentaires, une « pierre de carrefour », sorte d'*hermès quadrifrons* composé des têtes redoublées et adossées en croix d'Hercule et de Mercurius Viator. A signaler encore, la belle collection des bustes d'époque romaine, remarquable surtout par le soin avec lequel leurs auteurs se sont attachés à reproduire les traits des modèles; cette préoccupation des statuaires romains a permis de former à Trèves un fort intéressant groupe dit « des types ethnographiques » dans lesquels on distingue nettement, tout autant par les traits caractéristiques du visage que par la disposition des cheveux et de la barbe, les races latine, germanique, celtique, à côté des têtes qui décèlent une origine orientale, voire asiatique. Des maquettes, à une petite échelle, des Thermes et de divers monuments romains de Trèves, constituent des documents des plus instructifs.

Je ne puis omettre de mentionner, — pour mémoire, car ils s'éloignent du cadre de nos collections, — des vases antiques, dont plusieurs de toute beauté; une importante collection de verres; des objets de ménage, des figurines de bronze, des médailles, des fibules, des bijoux et des armes d'époques diverses; l'âge de la pierre, l'âge du bronze, la période hallstadtienne, les époques romaine, mérovingienne, romane et gothique, la Renaissance et même l'époque moderne (tissus et dentelles des deux derniers siècles) ont là des témoins nombreux et variés de l'activité de leurs artistes et de leurs artisans; du goût, de l'esprit d'invention et de l'habileté qu'ils déployèrent dans la pratique,

non seulement de l'Art proprement dit, mais aussi des arts dits mineurs et des industries artistiques.

Parmi les objets de nature à intéresser spécialement nos collections, je mentionnerai un très curieux chapiteau double, d'époque romane, haut de 0m26, large de 0m41. Il est décoré d'arcatures retombant sur des piliers trapus accouplés; au-dessus des couples de piliers se montrent les têtes barbues de marmousets qui se serrent la main au dessous des arcades. Ce morceau très original figurerait avec avantage dans notre série, assez pauvre encore, de chapiteaux historiés.

Les collections du Musée provincial de Trèves sont conservées dans un bel et vaste édifice moderne, très bien distribué; toutes les salles sont parfaitement éclairées.

Un bon guide-catalogue, abondamment illustré, dont l'auteur est le professeur docteur Hettner, se vend 1 mark 60 pfennig (2 francs). L'entrée de ce Musée n'est gratuite que le mercredi, le dimanche et certains jours fériés, de 11 à 13 heures; en autres temps, il est perçu un droit de 50 ou 75 pfennig.

L'intérieur de la cathédrale de Trèves était, au moment où j'y suis allé, encombré d'échafaudages qui en rendaient la visite assez difficile. Il n'y a d'ailleurs rien à signaler dans ce temple qui ne soit déjà connu; je me bornerai à mentionner, parmi les nombreux monuments funéraires qu'il renferme, ceux de Richard III, de Greiffenklau (mort en 1531), de Jean III, de Metzenhausen (mort en 1540), dont les moulages ont été signalés dans mon rapport sur l'Exposition rétrospective des Beaux-Arts à Düsseldorf, en 1902.

On remarque à la porte sud-ouest de la cathédrale des

plaques de heurtoir circulaires, figurant une tête de lion entourée d'une inscription en caractères du XIIIe siècle, disposée sur deux lignes concentriques, et portant les mots suivants : « MAGISTER NICOLAUS ET MAGISTER IOHANNES DE BINCI NOS FECERUNT. »

L'église Notre-Dame, attenante à la cathédrale, possède un beau portail, tout enrichi de sculptures reproduisant des sujets bibliques; une autre porte, dans la sacristie, est remarquable par la luxuriance de sa décoration végétale, sculptée presque en ronde-bosse. Il existe dans le chœur de cette église un aigle-lutrin en laiton, fac-similé d'une œuvre du XIVe siècle dont l'original doit être, ou je me trompe fort, le célèbre lutrin exécuté en 1372 par Jean Joses, de Dinant, et qui appartient à l'église Notre-Dame, à Tongres.

La même église renferme de nombreux autels et des monuments votifs de chanoines, du XVIe au XVIIIe siècle, peu intéressants en général; on y voit aussi un « Christ au tombeau » en figures de grandeur humaine, polychromées; plusieurs églises belges possèdent des monuments analogues, sans grande valeur artistique.

L'église Saint-Gangulphe possède un curieux bénitier portatif en bronze, que l'on a fixé à un pilier, près de l'entrée, au moyen d'un support moderne en fer.

C'est un bassin hémisphérique, avec trois pieds en forme de pattes d'animal; à l'extérieur, un peu au-dessous du bord, court une inscription en caractères gothiques.

Dans la même église se trouve une très ancienne cuve baptismale; c'est un bassin en métal en forme de cône tronqué, renversé, porté par quatre pieds Il est renforcé par des cercles sur lesquels se lit une longue inscription

latine en capitales romaines mélangées de lettres *n* et *h* aux jambages terminés par des crochets — signe caractéristique de l'épigraphie de la fin du XIIe siècle. On a rendu cette cuve mobile en la posant sur une plate-forme à roulettes.

Le Musée provincial de Bonn est installé, comme celui de Trèves, dans un imposant édifice moderne, aux salles spacieuses, largement éclairées. Comme celui de Trèves aussi, cet établissement est riche surtout en antiquités de l'époque romaine : sarcophages, autels, bornes milliaires, etc., sans oublier les vases, les bijoux, les terres cuites diverses et de charmants petits bronzes. Je ne m'étendrai pas sur ces œuvres, dont il ne faut pas penser, au moins quant à présent, à obtenir des reproductions. On y voit aussi de belles parures provenant de tombeaux francs, et un certain nombre d'objets d'art de mérite, du Moyen âge et de la Renaissance. Bonn.

Je citerai comme intéressants, à notre point de vue :

Pour l'époque romane : des chapiteaux et autres fragments d'architecture décorée de l'ancienne église abbatiale des Bénédictins de Brauweiler; un chapiteau historié de Siegbourg (XIIe siècle); un autre, polychromé, de l'église d'Oberpleis; un bas-relief du XIIe siècle provenant de la même église et représentant deux anges portant un calice entouré d'une gloire, entre deux bustes d'apôtres; un bas-relief avec sujet cynégétique, de l'église paroissiale de Remagen ; un autre bas-relief, à sujet religieux, du commencement du XIIIe siècle; ce dernier est un moulage dont l'original appartient à l'église paroissiale d'Andernach ; nous pourrions peut-être en obtenir un exemplaire.

Pour le moyen âge : un retable en pierre polychromée, de la fin du xve siècle, représentant des épisodes de la vie et de la mort de Saint-Jean-Baptiste (provient de l'église paroissiale de Lindern); une Piéta du xive siècle; une Vierge avec l'Enfant Jésus, du commencement du xve siècle; des chapiteaux du cloître de Brauweiler.

Pour la Renaissance : un entablement de cheminée aux armes de la ville de Cologne; une série de figures en bois sculpté de la fin du xve et du xvie siècle, appartenant aux écoles rhénanes; des fragments de tombeaux de la seconde moitié du xvie siècle provenant de l'église collégiale de Saint-Goar; un bas-relief de pierre également du xvie siècle, qui passe pour avoir appartenu à la cathédrale de Bonn et représente les Vierges sages et les Vierges folles; un bas-relief en marbre, du xviie siècle, représentant la Sainte-Trinité; enfin, des bas-reliefs de même époque, avec sujets bibliques.

Je passe sous silence quantité d'objets d'art fort intéressants, mais dont la nature ne se rattache pas à celle de nos collections.

Le Musée provincial de Bonn n'est public que le jeudi, le dimanche et les jours fériés, de 11 à 13 heures; à d'autres heures et les autres jours, on paie une entrée de 50 pfennig le matin et 75 pfennig l'après-midi. Le guide se vend 60 pfennig (75 centimes); il ne renferme aucune illustration; mais le directeur, le docteur Hans Lehner, a entrepris la publication d'un ouvrage illustré d'après les photographies des monuments les plus intéressants et les plus instructifs. La première partie de cet ouvrage a seule été publiée jusqu'à présent; elle se rapporte aux monuments romains;

elle comprend 34 planches et 10 pages de texte et coûte 1 mark 50 pfennig.

Le Musée académique comprend une superbe collection de moulages d'œuvres antiques; nous en possédons une bonne partie; parmi les autres, en voici quelques-uns dont l'acquisition me paraît le plus nécessaire; certains ont été mentionnés déjà dans des rapports précédents :

1° La naissance d'Aphrodite; socle d'une statue d'un dieu de l'Olympe, décoré sur trois de ses faces de sujets en bas relief : au devant, Aphrodite sortant du sein des eaux, aidée de deux jeunes filles; sur l'un des côtés, une joueuse de flûte; sur l'autre, une jeune mariée portant un coffret à parfum. L'original en marbre, superbe exemple de la grâce et de la délicatesse de l'art ionien à la fin de l'époque archaïque, est conservé à Rome, au Musée des Thermes;

2° La stèle d'Orchomène (actuellement au Musée d'Athènes) sur laquelle Alxénor, de Naxos, a représenté en bas relief le défunt jouant avec son chien, — très belle œuvre de l'école attique qui devrait depuis longtemps figurer en regard de notre moulage de la stèle d'Aristion;

3° L'Héra archaïque de Samos, aujourd'hui au Musée du Louvre; spécimen précieux de l'art grec insulaire du début du ve siècle avant notre ère, tout imbu encore des traditions de l'archaïsme, mais en possession de l'habileté, de la sécurité du ciseau qui devait porter cet art à son apogée un demi-siècle plus tard;

4° La Nikè de Délos, marbre archaïque du Musée d'Athènes; figure courante et volante à la fois, qui dénote chez son auteur une hardiesse remarquable pour l'époque

en même temps qu'une conception fort juste de la grâce et de la légèreté du mouvement;

5° La statue en bronze d'Hypnos, du Musée de Vienne, dans laquelle se devine toute l'élégance de l'époque de Praxitèle.

Je serais tenté d'ajouter à cette liste un imposant fragment des hauts-reliefs de l'autel de Pergame; mais nous possédons déjà trois beaux spécimens de ces sculptures décoratives du IIe siècle avant Jésus-Christ, recueillies par le Musée royal de Berlin. La statue d'Hypnos est bronzée à l'imitation de l'original; il en est de même des moulages de l'Aurige de Delphes, de l'Enfant à l'oie, du Génie suppliant, du Diadumène, d'après Polyclète....

Je ne puis omettre de mentionner, pour mémoire, la belle collection de vases peints, depuis les poteries primitives ornées de simples lignes brisées, jusqu'aux superbes pièces de céramique décorées de figures noires, de figures rouges et de figures rouges sur fond rouge pâle. Ces œuvres, il est vrai, n'ont pas de rapport avec nos collections; mais je ne puis m'empêcher de leur rendre, en passant, le tribut d'admiration qu'elles méritent. Je me demande, d'ailleurs, s'il ne serait pas utile d'ajouter à nos moulages de vases sculptés quelques reproductions de vases peints, joignant à l'élégance de la forme la richesse de la décoration en couleurs? Peut-être certaines de ces pièces pourraient-elles compléter heureusement la Section des Antiquités grecques? C'est là un point que j'indique, en vue d'un examen ultérieur de la question.

Le Musée académique de Bonn est public les lundis, mercredis et vendredis, de 3 à 5 heures en été, de 2 à 4 heures en hiver. Il n'en existe pas de catalogue.

Le principal objet de mon passage à Cologne était la visite des magasins de M. Gerber, qui avait sollicité une commande de ses moulages, polychromés d'après les originaux. Cologne.

C'est dans le grand quartier neuf, au nord-est de la ville, entre les rues nouvelles de Clèves et de Belfort, que M. Gerber a installé son vaste établissement qui comprend, outre ses ateliers et bureaux, d'importantes galeries d'exposition permanente; galeries encombrées d'un nombre considérable de moulages bronzés, ivoirés, patinés, marbrés, polychromés, les uns en fac similés des originaux, les autres imitant une matière autre que celle de l'original.

La faculté de peindre le plâtre en tons divers, d'en faire à volonté du bois, du marbre, du bronze, de l'ivoire est un avantage pour les amateurs en général : tel buste, telle statue qui leur plaît surtout et conviendrait par sa silhouette et ses dimensions dans tel coin de leur salon, ne s'y verrait pas bien, étant en bronze ou en vieux chêne; on en fait du marbre blanc — et l'objet se détache agréablement dans la pénombre. Telle autre sculpture dont l'original est un marbre ne serait pas en harmonie avec le reste du meuble : le moulage est bronzé en vert, en bleu, en brun, et paraît sortir des fouilles de Pompéi ou d'Herculanum, ou venir en droite ligne d'une ancienne collection florentine. Il y a là, je le répète, un avantage pratique pour l'acheteur de moulages qui attache plus d'importance à l'effet produit par la pseudo-œuvre d'art qu'à la sincérité de la reproduction.

A la vérité, le mal n'est pas grand au point de vue de l'art, lorsque l'on se borne à la transposition d'une matière en une autre matière de texture à peu près analogue : on

peut dorer le moulage d'un original en bronze, marbrer celui d'une statue de pierre — ou vice-versa — sans grand inconvénient ; j'ai vu chez M. Gerber deux moulages d'une tête d'Aphrodite trouvée à Tralles, qui appartient à la collection Kaufmann, à Berlin ; l'un était peint en imitation de pierre blanche patinée, l'autre marbré d'après l'original ; si j'avais eu à choisir, toute abstraction faite de la vérité historique, j'aurais choisi le premier, dont l'aspect me plaisait plus que celui du moulage en faux marbre — peut-être parce que la matité de la pierre blanche est plus facile à imiter en peinture que l'éclat terni du vieux marbre. L'essentiel est que la pierre reste une pierre, et le métal, un métal ; il ne faut pas que sous une imitation de marbre, si parfaite soit-elle, l'observateur quelque peu attentif remarque les pores du bois, ou le coup de pouce imprimé par l'artiste dans la cire ou dans la terre glaise — témoins irréfutables qui décèlent aussitôt le mensonge de la copie. Le moulage d'un original en cire ou en terre cuite pourra être bronzé, puisque l'œuvre en bronze n'est elle-même qu'un moulage en métal coulé dans l'empreinte d'un original en cire ou en terre ; mais il ne pourra être enduit d'une imitation de bois ou de pierre sans risquer de porter en lui-même la preuve manifeste d'une contre-vérité.

Cela ne peut s'appliquer toutefois qu'aux moulages vendus aux amateurs ; pour les collections des Musées, aucune transposition de matière n'est admissible ; il faut l'exactitude absolue, le *fac similé* dans l'acception la plus rigoureuse du terme ; si l'imitation ne permet pas d'y atteindre, il faut renoncer à l'imitation.

Les moulages que nous exposons sont des reproductions

rigoureusement exactes de *la forme* des originaux ; si nous voulons en reproduire aussi *la couleur*, il faut que cette reproduction soit aussi rigoureusement exacte, ou qu'elle ne soit pas. Ce n'est pas, bien entendu, que nous veuillons tromper le public en lui offrant des fac similés qu'il puisse confondre avec les originaux ; c'est un cas de conscience, un devoir de probité pour les administrateurs d'un Musée, d'avertir les visiteurs qu'on leur montre une imitation parfaite, ou bien que l'on se borne à leur montrer la grandeur et la forme exactes d'une œuvre dont l'original est en telle ou telle matière.

Est-ce à dire que, dans le cas où l'imitation rigoureusement exacte des matières et des tons serait possible, il faudrait nécessairement étendre la polychromie à *tous* les moulages de notre Musée? J'hésite moins que jamais à répondre : Non! Car la visite des magasins de M. Gerber, tout en me laissant une impression très vive d'admiration pour la perfection de ses procédés, m'a démontré une fois de plus les grands dangers d'une polychromie générale : manque d'harmonie, d'équilibre, dans la réunion de certains objets que la nécessité d'une présentation méthodique nous oblige à grouper ; empêchement, pour les personnes qui viennent étudier chez nous la science primordiale de la forme, de voir bien nettement les lignes dont les finesses, que la teinte claire met en évidence, s'atténuent et se perdent dans l'ombre des couleurs ; difficulté de l'étude comparative de la plastique pure, car s'il est facile de comparer, au point de vue des formes, un plâtre à un plâtre, il est beaucoup moins aisé de comparer un bronze à un marbre, certains tons atténuant, « mangeant » les lignes. De là aussi, état d'infériorité dans lequel se trou-

veraient placées certaines reproductions : tel vieux bronze, qui se détache et se détaille à merveille dans le grand air d'une place publique, sous le ciel italien, deviendrait noir et massif dans le jour terne de notre climat et sous le plafond d'un Musée; pour le mettre en valeur il faudrait en atténuer la teinte, c'est-à-dire commettre intentionnellement une inexactitude que nos principes mêmes doivent répudier.

Est-ce à dire, maintenant, que la polychromie doive être systématiquement proscrite d'un Musée de moulages? Non encore; mais son application est avant tout une question de tact et d'opportunité. Une imitation sincère, bien entendu, rendra souvent de réels services : le fac similé d'un objet, placé à côté de son moulage en blanc, mettra en évidence les modifications *apparentes* que subit la forme lorsqu'elle est revêtue de telle ou telle couleur. C'est donc dans cet ordre d'idées que j'ai proposé, il y a plusieurs années déjà (1), de placer à côté de certains grands moulages un fragment peint ou métallisé d'après l'original; cela a été réalisé en partie : déjà on a placé deux panneaux bronzés de la porte du Dôme d'Hildesheim et une face polychromée de chacun des tombeaux de Marie de Bourgogne et de Charles le Téméraire, à proximité des moulages de l'ensemble de ces monuments. Cette mesure devrait être généralisée; j'ai préconisé jadis l'exécution d'un compartiment polychromé de la grande frise de l'hôpital de Pistoïa; on pourrait marbrer aussi, d'après les fragments conservés au British Museum, les moulages séparés de la frise du Parthénon; toutefois, je le répète, la condition *sine qua non* de ces imitations est

(1) Rapport de voyage à Londres, en 1899.

qu'elles soient faites *à côté de l'original;* même dans cette condition il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire d'atteindre à la fidélité absolue de la reproduction ; nous avons été témoins, il n'y a pas bien longtemps, des difficultés qu'a éprouvées un spécialiste rompu au métier pour reproduire fidèlement, d'après la statue authentique qu'il avait sous les yeux, la patine du bronze du Septime Sévère ; et cependant, le plâtre se prête infinement mieux à la métallisation qu'à l'imitation des veines du bois ou du marbre.

Les œuvres les plus susceptibles d'une imitation parfaite sont, outre les métaux, les bois peints et les faïences polychromes. J'ai remarqué dans les magasins de M. Gerber d'admirables fac similés, en tous points dignes de ce nom ; notamment une Madone de Luca della Robbia, du Musée de Florence, et des anges en bois peint et doré, de Veit Stoss (à Nuremberg), dont je souhaiterais enrichir nos collections. Quant aux œuvres en bronze, je ne puis que réitérer le vœu, admis déjà par notre Comité, de voir entrer dans notre Musée les fac similés, si habilement exécutés par M. Gerber, des deux œuvres magistrales de Pierre Vischer : la statue d'Arthur, roi d'Angleterre, et celle de Théodoric, roi des Goths, qui font partie de la Garde d'honneur du tombeau de Maximilien Ier, à Innsbruck.

Ces vœux me tiendront lieu de conclusion.

HENRY ROUSSEAU.

Mousty, le 31 octobre 1907.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments en 1907 5

Actes officiels. — Nomination de membres correspondants . 15

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1907 . 15

Nécrologie. — Décès de M. Auguste Van Assche . . . 37

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1907 . . 41

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1907. . . 59

Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1905, par M. Henry Rousseau 89

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1907 . . 105

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1907 . 131

Commission royale des Monuments. — Séance générale préparatoire du 26 octobre 1907 155

Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 28 octobre 1907. Présidence de M. Lagasse-de Locht 157

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1907. 305

Rapport sur les travaux de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1906, par M. Henry Rousseau 317

Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, par M. Henry Rousseau. 339

PLANCHES.

Pages.

Église d'Assenede 125

Flèches de tours 294

LIBRARY
NOV
19
1981
UNIVERSITY OF TORONTO

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE. — 1, 2, 3 et 4.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1908

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

BULLETIN

DES

ISSIONS ROYALES

RT ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE

BRUXELLES

IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1908

LIBRARY
NOV
19
1981
UNIVERSITY OF TORONTO

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1908

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. Lagasse-de Locht (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Helleputte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Blomme (L.), architecte, à Anvers.
Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
Delacenserie (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.
Janssens (J.), artiste peintre, à Anvers.
Mortier (Et.), architecte provincial, à Gand.
Rooms (R.), sculpteur, à Gand.
Van Caster (G.), chanoine, archéologue, à Malines.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Membre-Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Smekens (Th.), président honoraire du tribunal de 1re instance, à Anvers.

Membres : MM. Bilmeyer (J.), architecte, à Anvers.
Blomme (H.), architecte, à Anvers.
de Vinck de Winnezeele (Bon), archéologue, à Anvers.
Dieltiens (E.), architecte, à Anvers.
Dierckx, ancien membre de la Chambre des représentants, à Turnhout.
Laenen (l'abbé), archiviste-adjoint de l'archevêché, à Malines.
Nève (L.), ingénieur, à Louvain.
Opsomer (I.), artiste peintre, à Lierre.
Rosier (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre, à Anvers.
Van Leemputten (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. Donnet (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. Jacobs (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. Baes (H.), artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.
Brunfaut (J.), architecte, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.

MM. Delvigne (le chanoine), archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
De Vriendt (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.
Dumont (A.), architecte, à Bruxelles.
Flanneau (O.), architecte, à Bruxelles.
Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.
Langerock (P.), architecte, à Louvain.
Maere (l'abbé), professeur d'archéologie, à l'Université, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. de Bethune (Bon F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
de Bethune (Bon Emm.), archéologue et architecte, à Marcke lez Courtrai.
Coomans (J.), ingénieur-architecte, à Ypres.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Duclos (chanoine A.), archéologue, à Bruges.
Gillès de Pélichy (Bon C.), membre de la Chambre des Représentants, à Iseghem.
Kervyn de Lettenhove (Bon H.), archéologue, à Saint-Michel lez Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. Van de Walle (R.), commis de 2me classe à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. Cloquet (L.), architecte, professeur à l'Université, à Gand.

De Ceuleneer (A.), professeur à l'Université, à Gand.

Delvin (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Lybaert (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Gand.

Tytgadt (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Academie des Beaux-Arts, à Gand.

Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Van der Haeghen (F.), bibliothécaire, directeur de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. Van den Gheyn (chanoine), archéologue, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. Hansens, chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Hubert, architecte-ingénieur, à Mons.

Membres : MM. Charbonnelle (J.), architecte, à Braine-le-Comte.

Devillers (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

Dufour (A.), architecte, à Tournai.

Motte, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

Puissant (l'abbé Ed.), archéologue, professeur à l'Athénée de Mons.

MM. Soil-de Moriamé (E.), archéologue, vice-président du tribunal de première instance, à Tournai.
Sonneville (C.), architecte, à Tournai.
Van Loo (A.), architecte, à Belœil.

Membre-Secrétaire : M. Matthieu (E.), avocat, archéologue, à Enghien.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Bormans (S.), administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.

Membres : MM. Balau (l'abbé S.), curé et archéologue, à Pepinster.
Brahy-Prost, archéologue, à Liége.
Carpentier, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Francotte (G.), ancien Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.
Jamar (E.), architecte, à Liége.
Lohest (F.), architecte, à Liége.
Schoolmeesters (E.), archéologue, vicaire général, à Liége.
Soubre, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Van Zuÿlen (Paul), archéologue, à Liége.

Membre-Secrétaire : M. Ruhl-Hauzeur (G.), avocat, à Liége.

Secrétaire-adjoint : M. Levers (A.), chef de division au Gouvernement provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. De Borman (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Membres : MM. Christiaens, architecte, à Tongres.
De Grünne (Cte G.), sénateur, à Russon.
de Renesse (Cte Th.), sénateur, à Schoonbeek (Bilsen).
Huybrigts, conducteur de 1re classe des ponts et chaussées, archéologue, à Tongres.
Jaminé (L.), architecte provincial, à Hasselt.
Naveau (L.), archéologue, à Bommershoven.
Serrure (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. Daniels (l'abbé Polydore), archéologue, à Hasselt.

Secrétaire-adjoint : M. Van Weddingen (A.), commis de 1re classe au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M....

Membres : MM. Carly (J.), juge de paix, à Florenville.
Cupper (J.), architecte provincial honoraire, à Bastogne.
Déome, avocat, archéologue, à Neufchâteau.
Haverland, architecte, à Virton.
Loës (l'abbé F.), curé à Hondelange.
Kurth (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
van Limburg-Stirum (Cte A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
Wilmar, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : Sibenaler (J.-B.), conservateur du Musée archéologique, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Bequet (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. Boveroulle, architecte provincial, à Namur.
Dardenne, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
Del Marmol (Bon F.), archéologue, à Dinant.
de Pierpont (E.), conseiller provincial, vice-président de la Société archéologique de Namur, à Rivière (Lustin).
Lange (L.), architecte, à Namur.
Sosson, chanoine titulaire, archéologue, à Namur.
Van den Eeden, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. Vandenneuker, directeur à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART

Président : M. Helleputte (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Hymans (H.), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Janssens (J.), artiste peintre, à Anvers.
Marchal (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 janvier; des 1er, 8, 15, 22 et 29 février 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales dans l'église de Dilbeek (Brabant); auteur, M. Bressers; *Église de Dilbeek. Peintures murales.*

2° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Blanden (Brabant); auteur, M. Beyens; *Église de Blanden. Décoration picturale.*

3° Le projet de décoration picturale de l'église de Beez (Namur); peintre, M. Schoul; *Église de Beez. Décoration picturale.*

4° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans la chapelle de Saint-Pierre, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. Ladon, a été attirée sur la remarque signalée par le Comité provincial des correspondants et sur la convenance d'examiner, au cours de l'exécution, s'il n'y aurait pas lieu de revoir l'échelle des proportions des personnages qui composent les diverses scènes de la partie inférieure du vitrail; *Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitrail.*

5° Le projet de deux vitraux destinés à l'église de Saint-Norbert, à Anvers; auteur, M. Dobbelaere. *Église de Saint-Norbert, à Anvers. Vitraux.*

Hôtel de ville d'Hoogstraeten. Peintures.

— A la demande de M. Boom, il a été procédé dans l'atelier de cet artiste, le 21 janvier 1908, à l'examen du modèle au tiers du quatrième panneau des peintures de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

MM. Smekens, Van der Ouderaa, l'abbé Laenen et H. Blomme, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Le panneau en question représente une cérémonie religieuse se rapportant à un épisode de la vie d'Antoine de Lalaing, qui, en 1518, fut créé par Charles-Quint, comte et seigneur d'Hoogstraeten.

Dans cette imposante cérémonie, entourée de toute la pompe de l'Église, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, en présence de la Cour, pose sur la tête d'Antoine de Lalaing, le chapeau de comte. La scène se passe dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

L'ensemble très bien ordonné de cette très riche composition peut être adopté. Le groupement des figures est très heureux ainsi que leur expression. Quelques observations ont été faites à l'artiste au sujet de la pose des jambes du page d'un groupe de deux figures; on ferait gagner de l'importance à la composition en rapprochant ces figures de celle de l'archiduc Ferdinand d'Autriche. L'attention de l'artiste a été appelée sur un bouclier d'une dimension qui semble exagérée. Même observation pour la bannière armoriée qui paraît prendre trop d'importance, et sur une draperie sur tringle qui est placée dans le chœur derrière le retable de l'autel. Au premier plan sont assis des Dominicains. L'un d'eux porte une coiffure qui est fantaisiste; d'autre part, le banc qu'ils occupent est recouvert

d'une draperie en brocard qui devrait être légèrement relevée pour laisser entrevoir quelque chose de plus que le montant de ce meuble; enfin, le rouge très brillant du costume du récipiendaire devrait être rappelé dans la partie droite du tableau dans un détail d'un costume.

L'artiste s'est engagé à tenir compte de ces observations dans le cours de l'exécution définitive de cette nouvelle partie de son œuvre.

Église d'Hastière-par-delà. Vitraux.

— Il a été procédé, le 16 janvier 1908, dans l'église d'Hastière-par-delà à l'examen des vitraux dont le placement, dans cet édifice, a été autorisé par arrêté royal du 7 juillet 1907.

Il résulte de cet examen, auquel assistaient MM. Boveroulle, Dardenne, Van den Eeden et de Pierpont, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, que les vitraux en question sont entièrement terminés et que leur exécution est satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside promis, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Justice de paix et maison communale à Arendonck.

1° Le projet relatif à l'ameublement de la justice de paix et de la maison communale d'Arendonck (Anvers); architecte, M. Taeymans ;

Hôtel de ville de Malines.

2° Le projet de restauration extérieure de l'hôtel de ville de Malines (Anvers), sous la réserve de supprimer les lucarnes inférieures en bois de la toiture s'il n'y a pas de

raison de les maintenir pour l'intérieur de l'édifice; architecte, M. Van Boxmeer;

Abbaye de Herckenrode, à Curange.

3° Le projet concernant l'exécution des travaux indispensables pour assurer la conservation du porche d'entrée de l'ancienne abbaye de Herckenrode, à Curange (Limbourg). La Commission estime qu'il importera de moiser le pied de la charpente; elle a indiqué cette modification, au crayon, sur la coupe transversale du bâtiment; architecte, M. Rypens;

Ancienne abbaye de La Cambre, à Ixelles.

4° Le nouveau tracé de l'avenue Courbe, destinée à relier les étangs d'Ixelles au Bois de la Cambre, de manière à assurer la conservation de la chapelle de Saint-Boniface qui existe dans l'ancienne abbaye de la Cambre, à Ixelles (Brabant).

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction et restauration de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Nieuport-Bains (Flandre occidentale). L'attention de l'architecte, M. Carbon, a été appelée sur l'effet malheureux que produirait le demi-pignon à droite du bâtiment et qu'il fera bien de revoir au cours de la construction;

2° A la reconstruction du presbytère d'Estaimbourg (Hainaut), sous la réserve d'atténuer la raideur de l'escalier et de supprimer les arcatures figurées au pignon de la façade latérale. Il conviendrait que la destination presbytérale fût au moins quelque peu indiquée dans la façade principale; architecte, M. Cordonnier;

3° A la reconstruction du presbytère de Sinay (Flandre orientale). L'attention de l'architecte, M. Goethals, a été

appelée sur la convenance d'abaisser les petits arcs de décharge des fenêtres de la façade principale et de ramener l'abat-jour des fenêtres de cette façade au niveau du chapiteau de la colonne du porche;

4° A la restauration du presbytère de Montquintin, commune de Dampicourt (Luxembourg);

5° A la restauration du presbytère de Santhoven (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Saint-Jean-Baptiste, à Courtrai.

1° A Courtrai (Flandre occidentale), paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Ce projet mérite l'entière approbation. Le Collège est unanime pour adresser ses sincères félicitations à l'auteur, M. Coomans, à propos de cette conception vraiment remarquable. La Commission pense toutefois qu'au cours de la construction, l'architecte fera bien de n'établir que trois contreforts au lieu de quatre aux chapelles avoisinant le chœur, en vue de supprimer les deux coins formés par les contreforts du chœur et le premier contrefort de ces chapelles. La lumière des deux premières fenêtres des dites chapelles serait du reste obstruée par le chœur. M Coomans a été engagé aussi à ouvrir les murs reliant les chapelles aux colonnes du vaisseau pour mieux dégager la construction. Enfin, il lui a été conseillé d'utiliser la tourelle vide du transept en y prévoyant un escalier destiné à donner accès aux combles, l'escalier ménagé dans l'autre tourelle étant réservé pour le jubé;

Église de Loth.

2° A Loth (Brabant). Ce projet est parfaitement étudié. L'attention des auteurs, MM. les architectes Veraart et Lemaire, a été appelée sur le grand nombre de lumières qui se remarque dans les deux fenêtres des pignons du transept;

Église de Brumagne.

3° A Brumagne, commune de Lives (Namur). L'attention des autorités locales a été attirée sur l'escalier donnant accès à la sacristie. Cet escalier, composé de 20 marches, sera très incommode en cas de mauvais temps; architecte, M. Falize.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Nieuwmoer.

1° De Nieuwmoer, sous Calmpthout (Anvers), sous réserve d'abaisser la toiture de la chapelle des fonts, ainsi qu'il est indiqué au crayon, sur le plan; architecte, M. Gife;

Eglise d'Eppeghem.

2° D'Eppeghem (Brabant), à la condition de tenir compte des recommandations formulées par M. l'architecte provincial dans son rapport joint au dossier; architecte, M. Bilmeyer;

Église de Wavre-Notre-Dame.

3° De Wavre-Notre-Dame (Anvers). La Commission eût préféré voir démolir le dôme moderne de la vieille tour et le remplacer par un étage en style roman avec couverture du même style. Mais il résulte de renseignements communiqués par M. l'architecte Careels, que cette construction est en parfait état de conservation et que les habitants de la localité regretteraient de la voir disparaître par suite des souvenirs qu'elle rappelle. Dans ces conditions, le Collège n'insiste pas et pense qu'on peut donner suite au projet soumis, qui est d'ailleurs très bien étudié;

Eglise de Loonbeek.

4° De Loonbeek (Brabant); architecte, M. Langerock.

Ainsi que les projets ci-après :

5° Construction des fondations de la Basilique du Sacré-Cœur de Jésus à ériger dans le parc de Koekelberg (Brabant); architecte, M. Langerock; — Église du Sacré-Cœur de Jésus, à Koekelberg.

6° Travaux supplémentaires nécessités par la construction de l'église de Ghislenghien (Hainaut); architecte, M. Dosveld; — Église de Ghislenghien.

7° Établissement d'un trottoir autour de l'église d'Alsemberg (Brabant); architecte, M. J. Albert; — Église d'Alsemberg.

8° Établissement d'une grille de clôture à l'ancien cimetière d'Arendonck (Anvers); architecte, M. Taeymans; — Cimetière d'Arendonck.

9° Construction d'un portail dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer; — Église de Saint-Jean-Baptiste, à Malines.

10° Amélioration des abords de l'église d'Ermeton-sur-Biert (Namur); — Église d'Ermeton-sur-Biert.

11° Construction d'un porche à l'église du Saint-Sépulcre, à Nivelles (Brabant); architecte, M. Govaerts; — Église du Saint-Sépulcre, à Nivelles.

12° Établissement d'un dallage dans l'église d'Arloncourt (Luxembourg); — Église d'Arloncourt.

13° Exécution de travaux divers dans l'église de Rumillies (Hainaut). Il résulte de renseignements communiqués que les travaux dont il s'agit sont terminés. En présence de l'insignifiance de l'édifice, au point de vue de l'art, le Collège ne croit pas devoir s'opposer à l'approbation de ces ouvrages. Il y aura lieu toutefois d'appeler la sérieuse attention du Conseil de fabrique sur l'irrégularité commise et de lui recommander de ne plus recommencer, à l'avenir, semblable irrégularité. Il n'est pas admissible que l'on se passe de l'autorisation des pouvoirs publics et que l'on vienne, après coup, réclamer leur intervention financière; architecte, M. Dufour; — Église de Rumillies

Objets mobiliers d'églises.

14° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Salles (Hainaut) : confessionnal;

Afsné (Flandre orientale) : chaire à prêcher et confessionnal;

Mont-sur-Marchienne (Hainaut) : buffet d'orgue;

Saint-Louis, à Marcinelle (Hainaut) : maître-autel;

Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles : mobilier de la nouvelle sacristie;

Crisnée (Liége) : maître-autel;

Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale) : banc de communion et clôture du chœur;

Saints-Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale) : buffet d'orgue;

Monceau-sur-Sambre (Hainaut) : lutrin;

Marchienne-au-Pont (Hainaut) : mobilier complet;

Baine-l'Alleud (Brabant) : deux autels latéraux;

Kessenich (Limbourg) : autel pour la chapelle des fonts baptismaux;

Petit-Brogel (Limbourg) : buffet d'orgue;

Dolhain (Liége) : girandoles;

Hansinelle (Namur) : lambris et grillages intérieurs;

Hulste (Flandre occidentale) : stalles, confessionnaux et banc de communion;

Evere (Brabant) : confessionnal;

Sainte-Gertrude, à Etterbeek (Brabant) : mobilier de la chapelle des fonts baptismaux.

Église de Braives.

— Il a été procédé, les 28 janvier et 19 février 1908, à l'inspection de l'église actuelle de Braives (Liége) et à l'exa-

men de l'emplacement proposé pour la reconstruction de cet édifice.

L'église actuelle de Braives, quoique remontant à une époque très reculée, n'offre aucun intérêt artistique ou archéologique. Elle a subi, dans la suite des temps, de nombreux remaniements qui lui ont enlevé tout caractère. De plus, elle est de beaucoup insuffisante pour les nécessités du culte et se trouve dans un état misérable. Il y a donc utilité à ce qu'on la remplace par une autre construction en rapport avec la population locale, qui compte 1,235 habitants.

En ce qui concerne l'emplacement que l'on compte assigner au nouvel édifice, il parait très convenable; il est favorable à la bâtisse, est situé à mi-côte de l'agglomération et autant que possible au centre de celle-ci.

Sans doute, le terrain qu'occupe l'église actuelle est fort bien situé au point de vue de l'aspect pittoresque, mais il se trouve à la limite extrême du village. Cette situation s'expliquait autrefois lorsque l'église servait au culte de plusieurs villages ; elle ne peut plus s'expliquer aujourd'hui que ces villages sont dotés chacun de leur paroisse. D'autre part, cet emplacement se trouve dans un endroit escarpé, ce qui rend l'ascension de cette cote extrêmement pénible surtout pour les personnes âgées. Il faut, en outre, tenir compte des nécessités d'aujourd'hui, qui ne sont plus celles des temps lointains, et de cette considération que l'accès de l'édifice y est exposé, sur une crête, à toutes les intempéries.

Toutes ces considérations militent en faveur de l'abandon de l'emplacement actuel.

Il doit être entendu toutefois que la vieille église ou tout

au moins sa tour, sera protégée contre toute destruction à cause du rôle qu'elle joue dans le panorama du village.

On pourrait, en cas de conservation intégrale, affecter la vieille église à l'usage de chapelle funéraire.

Il doit être entendu encore que le terrain servant d'emplacement à l'église nouvelle dépassera d'au moins 10 mètres les parties les plus saillantes des faces latérales. Le nouvel édifice devra être orienté aussi exactement que possible et on relèvera un peu son niveau.

Les plans ont été revêtus du visa.

Église de Saint-Nicolas, à Willebroeck.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que le cimetière qui entoure l'église de Saint-Nicolas, à Willebroeck (Anvers), est limité de deux côtés par la voie publique. Du côté de l'entrée principale de l'église, il est fermé par un mur en pierre, à hauteur d'appui, interrompu en deux endroits par des portes grillées en fer. Le côté latéral sud est séparé de la rue par une vieille haie dont l'état délabré nécessite le remplacement par une clôture plus convenable. La grille projetée, d'après le dessin de M. l'architecte Careels, devrait servir à cet effet.

Il serait à conseiller qu'à l'occasion du travail projeté, on remplaçât aussi les murs qui relient les portes en fer du côté de l'entrée principale afin d'avoir une clôture uniforme dans tout le pourtour. Les montants en pierre actuellement existants seraient naturellement conservés, et les poteaux destinés à rompre la monotonie d'un grillage devraient être conçus d'après le style des anciens.

On pourrait aussi faire au cimetière des plantations d'arbustes de verdure décorative, comme il s'en trouve autour de la statue de M. Louis De Naeyer.

Sous réserve qu'il soit tenu compte des recommandations qui précèdent, le projet soumis peut être adopté. Il a été revêtu du visa.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet des travaux de grosses réparations de l'église de Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut). Il résulte de renseignements parvenus que ces ouvrages ont été effectués d'urgence. Ce procédé est incorrect. Il y aura lieu de le rappeler aux autorités locales et de leur faire connaître que cette irrégularité ne pourra plus se reproduire à l'avenir; Église de Chapelle-lez-Herlaimont.

2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Job in t' Goor (Anvers) et à la reconstruction de la sacristie de cet édifice. La Commission est d'avis avec M. l'architecte provincial Gife, qu'il importe de placer le calvaire contre le mur est, mur aveugle, où il sera à l'abri des intempéries, ne masquera pas la fenêtre nord et ne nuira pas à la vue du vitrail qu'on pourra y installer plus tard; Église de Saint-Job in t' Goor.

3° Le projet concernant des travaux de restauration et de construction à l'église de Varssenaere (Flandre occidentale). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte de l'observation formulée par M. l'inspecteur-architecte provincial, en ce qui concerne l'épaisseur des murs en élévation du magasin, qui est insuffisante et qui devra être portée à une brique et demie; architecte, M. Soete; Église de Varssenaere.

4° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de la Madeleine, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw; Église de la Madeleine, à Bruges.

Église de Salles.

5° Le projet de restauration de la tour de l'église de Salles (Hainaut); architecte, M. Maréchal;

Église de Hampteau.

6° Le projet relatif aux travaux de consolidation et de réparation à exécuter à l'église de Hampteau (Luxembourg); architecte, M. Deroché;

Église de Jenneville.

7° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'appropriation à l'église de Jenneville, sous Moircy (Luxembourg);

Église de Filée.

8° Le projet de restauration de l'église de Filée (Namur); architecte, M. Tonglet;

Église d'Onhaye.

9° Le projet concernant la restauration de la façade de l'église d'Onhaye (Namur); architecte, M. Frankinet;

Église de Hechtel

10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Hechtel (Limbourg); architecte, M. Gilson;

Église de Genendyck.

11° Le projet relatif à la restauration de l'église de Genendyck, sous Quaedmechelen (Limbourg); architecte, M. Moers;

Église de Hamoir.

12° Le projet concernant des travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à l'église de Hamoir (Liége); architecte, M. Demany;

Église de Saint-Pierre, à Lessines.

13° Le projet de restauration du pavement de l'église de Saint-Pierre, à Lessines (Hainaut); architecte, M Deportemont;

Église de Ste-Marguerite, à Liége.

14° Le projet relatif à la restauration des escaliers extérieurs de l'église de Sainte-Marguerite, à Liége; architecte, M. Lousberg;

Église de Bailleul.

15° Le projet de restauration de l'église de Bailleul (Hainaut), sous réserve de diminuer un peu la largeur des fenêtres des basses-nefs; architecte, M. Sonneville;

Église de Hoxem.

16° Le projet relatif à l'exécution d'une seconde série de travaux de restauration à l'église d'Hoxem, sous Hougaerde (Brabant); architecte, M. Langerock;

17° Le projet de restauration de la façade sud de la cathédrale de Liége vers le préau des cloîtres. Les travaux dont il s'agit sont effectués. Tenant compte de la bonne foi qui a présidé à l'exécution de ces ouvrages, lesquels n'ont exercé aucune conséquence au point de vue de l'aspect du monument, la Commission a émis un avis favorable sur cette affaire; architecte, M. Lohest; Cathédrale de Liége.

18° Le projet relatif à l'exécution de travaux complémentaires de restauration à la voûte en bardeaux de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wispelaere; Chapelle du Saint-Sang, à Bruges.

19° Le projet de restauration de la fenêtre du pignon principal de la nef latérale droite de l'église de Loo (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Loo.

20° Le projet concernant l'exécution d'une nouvelle série de travaux de restauration à l'église de Saint-Hubert (Luxembourg). Les travaux que l'on projette, pour le moment, peuvent être autorisés. La Commission estime toutefois qu'avant de poursuivre complètement les travaux de rejointoyage intérieur, il sera indispensable d'établir deux échantillons, l'un avec du sable ordinaire de la localité, l'autre avec du sable un peu plus blanc. Lorsque ces échantillons seront établis, le Collège les fera examiner par ses délégués. Au cours d'une réunion récente, la Commission a interrogé M. Capronnier sur le point de savoir si l'on peut ajourner la restauration du portail sud. Cet artiste a déclaré qu'il ignorait si cet ajournement est possible. Pour sa part, le Collège pense que cette restauration doit rester comprise dans le devis actuel; étant donné le délabrement avancé de ce beau morceau d'architecture, la Église de Saint-Hubert.

Commission ne se croit pas autorisée à se rallier à la proposition d'ajourner sa consolidation. Elle a, du reste, déjà signalé l'urgence de ces travaux, notamment dans son rapport du 7 juin 1906. La Commission ne voit rien qui s'oppose à ce que l'on confie les travaux projetés à l'entrepreneur Heine-Jamagne, de Huy, qui a déjà effectué d'autres travaux importants au même édifice à la satisfaction générale. Il paraît dangereux, pour des ouvrages de cette nature, d'une délicatesse reconnue, de courir le risque d'une adjudication même restreinte. Ce procédé se justifie d'ailleurs par de nombreux précédents en pareille espèce.

Église d'Hastière-par-delà.

— Un avant-projet soumis en vue de l'aménagement de la crypte de l'église d'Hastière-par-delà a fait l'objet d'un examen, sur place, le 16 janvier 1908.

MM. Boveroulle, Dardenne, de Pierpont et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

Depuis l'exécution des travaux de restauration générale de l'église d'Hastière-par-delà, la crypte est restée à peu près dans l'état où on l'a retrouvée en 1882. Cette excavation ouverte au delà du transept, dans le chœur roman, ne paraît pas devoir être maintenue indéfiniment telle quelle, surtout aujourd'hui que le monument est remis en bon état. Il semble qu'il y a quelque chose à faire à ce sujet. Le meilleur parti à adopter paraît, de l'avis général, être celui de recouvrir la crypte par une voûte dans le type de ce qui est proposé à l'avant-projet soumis. Toutefois, il y aura lieu de borner la hauteur de la crypte à environ celle de la crypte de l'église voisine de Celles, qui semble remonter approximativement à la même époque. Par conséquent, la

hauteur entre le sol de cette crypte et l'intrados de la voûte devrait être limitée à $2^{m}50$. La limitation de la hauteur à $2^{m}50$ nécessitera une légère réduction de hauteur des pilastres accolés aux murs extrêmes, mais cette réduction n'offre aucun inconvénient, attendu que, lors de l'appropriation provisoire de la crypte, au cours des travaux de restauration de l'église, les dits pilastres ont été quelque peu surélevés pour régulariser l'aspect d'ensemble.

Le massif d'un ancien autel existant dans la crypte devra être conservé avec soin dans son état actuel.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on prévoie au projet définitif un autel sur la voûte à rétablir au-dessus de la crypte. Cet autel devra être conçu dans des proportions peu élevées de façon que, vu de la nef de l'église, son sommet ne masque pas le bas du seuil des fenêtres de l'abside, qui est une très belle construction du XIIIe siècle.

Un seul escalier suffira pour donner accès sur la voûte de la crypte.

Quant à la question du ciborium que l'on désirerait élever au-dessus de l'autel, il conviendra de la réserver jusqu'après le placement de l'autel. On étudiera alors, au moyen d'un bon gabarit, les proportions et la forme à lui donner pour qu'il ne masque pas des parties essentielles du fond de l'abside.

Il va de soi qu'au cours des travaux d'appropriation de la crypte, on devra enlever les deux pilastres établis à l'angle du transept joignant le chœur roman. Ces pilastres, qui ont été construits avant la découverte de la crypte, n'ont pas existé à l'origine; ils ne se raccordent d'ailleurs pas bien à l'ancien arc triomphal. Cet enlèvement a déjà été demandé antérieurement.

La trabes existant aujourd'hui sous l'arc de l'abside, devra être reportée sous l'ancien arc triomphal roman que recouvrent des restes de peintures murales très anciennes. C'est là du reste sa place normale.

En vue de la conservation de l'intéressante église d'Hastière-par-delà, il importe que l'on ne tarde pas à exécuter les travaux nécessaires pour écarter les eaux pluviales du pied des murs. Il a été constaté, au cours de l'inspection, que les eaux provenant des toitures séjournent au pied des murailles et s'introduisent dans les fondations, où elles ne tarderont pas à exercer des ravages importants.

Église de Stabroeck.

— Le projet relatif à la restauration de l'église de Stabroeck a fait l'objet d'un examen, sur place, le 18 février 1908, de concert avec MM. Donnet et Opsomer, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers.

Bien que la tour et l'abside présentent un certain aspect, il a été constaté que l'église de Stabroeck n'offre guère d'intérêt au point de vue artistique ou archéologique.

Le vaisseau, qui a reçu d'importantes transformations et des agrandissements modernes, n'a pas une valeur suffisante pour que l'on y exécute des travaux coûteux de restauration. Par exemple, il n'y aurait pas avantage à rétablir les bardeaux de la nef centrale; il est préférable que l'on se borne à restaurer la voûte actuelle en lattis et plâtrages, pourvu qu'on y exécute, ainsi qu'aux murs, une peinture de meilleur goût que celle qui les recouvre.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on autorise la restauration des trois fenêtres de l'abside et à ce que l'on place des meneaux et réseaux dans ces baies en laissant

ouverte celle du centre et en essayant ce qu'il convient de faire dans les deux latérales, soit les ouvrir aussi, soit les boucher par une demi-brique intérieure. Ainsi l'on aura l'avantage d'une part de restituer à l'extérieur de cette partie de l'édifice son aspect primitif et, d'autre part, d'éclairer le réduit derrière l'autel.

Quant au calvaire situé à l'extérieur du chevet et qui empiète sur la fenêtre centrale, la Commission émet le vœu de le voir déplacer.

Avant de passer à l'exécution des meneaux et réseaux des fenêtres de l'abside et de la haute nef, il sera indispensable que l'architecte en soumette les détails aux autorités compétentes, les dessins d'ensemble à échelle réduite joints au dossier ne permettant pas de se rendre un compte suffisant de ce travail des plus délicats.

Le mobilier Renaissance de l'église de Stabroeck est, en général, fort intéressant. Il y a lieu de citer surtout les confessionnaux placés dans le transept et le banc de communion. Ce dernier meuble est une conception remarquable du XVIIe siècle; d'un aspect original, il est composé de plusieurs panneaux renfermant des motifs de sculpture finement taillés en plein bois. La chaire de vérité est également un bon morceau de sculpture; ce meuble aujourd'hui adossé à une colonne du côté de la nef centrale, mérite d'être remis à sa place primitive entre deux colonnes. Outre qu'il est mal exposé, il a encore le défaut de masquer en grande partie la vue vers le fond du chœur.

L'autel du transept sud, qui est en bois, devrait être peint en imitation de celui du transept nord qui est en marbre et

il importerait d'y remettre le tableau qui s'y trouvait autrefois et que l'église possède encore.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, le projet soumis peut être adopté.

Vu l'urgence de restaurer sans retard les toitures et les chéneaux, il y a lieu d'autoriser la mise à exécution immédiate de ces ouvrages, qui intéressent tout particulièrement la conservation de l'édifice et qui figurent au n° 1 du devis estimatif annexé au dossier.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 mars; des 4, 11, 18 et 25 avril 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le travail de restauration effectué au grand tableau représentant le Jugement dernier, qui se trouve dans l'église de Sainte-Anne, à Bruges (Flandre occidentale); peintre-restaurateur, M. Vincent; Église de Sainte-Anne, à Bruges.

2° Le projet relatif à des travaux de peinture à exécuter dans le chœur et les chapelles latérales de l'église de Saint-Josse-ten-Noode. Il importera qu'au préalable l'artiste s'applique à l'apposition d'un échantillon qui sera examiné par une délégation du Collège; Église de Saint Josse-ten-Noode.

3° Le projet de décoration picturale de l'église de Kerkhoven, sous Lommel (Limbourg). Au cours de l'exécution, il y aura lieu de tenir compte des observations Église de Kerkhoven.

présentées par le Comité provincial des correspondants; peintre, M. Heidbuchel;

Église des SS. Pierre et Paul, à Châtelet. Vitraux et décoration.

4° Les projets concernant l'exécution de travaux de placement de vitraux et de décoration intérieure de l'église des Saints Pierre et Paul, à Châtelet (Hainaut); architecte, M. Vaerwyck; peintre, M. Bressers; peintres-verriers, MM. Mayer et Cie;

Église de Glons. Vitraux.

5° Le projet de vitraux peints destinés à l'église de Glons (Liége). L'attention de l'auteur, M. Ladon, a été appelée sur le croissant formé au-dessus du médaillon supérieur, dont l'effet n'est pas heureux. L'artiste pourrait peut-être remédier à ce défaut en établissant un petit médaillon dans le croissant précité;

Église de Mall-sur-Geer. Grisailles.

6° Le projet de grisailles à placer dans l'église de Mall-sur-Geer (Limbourg); auteur, M. Jeurissen;

Église de Sainte-Colombe, à Deerlyck. Retable.

7° Le projet relatif à la restauration éventuelle du retable de Sainte-Colombe, à Deerlyck (Flandre occidentale). Il semble résulter des pièces du dossier que le retable lui-même n'est pas en mauvais état. Toutefois, la Commission estime, avec le Comité provincial de ses correspondants, qu'il importe de dérocher cette œuvre d'art. Le Collège est d'avis que ce travail doit être confié à un spécialiste en la matière et qu'il y a lieu de commencer par dérocher un panneau en ayant soin de respecter scrupuleusement l'ancienne polychromie qui, probablement, existe encore sous les couches de couleur modernes. Lorsque ce premier panneau sera terminé, la Commission fera examiner l'essai de dérochage par ses délégués;

Église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles. Statues.

8° La proposition de l'Administration communale de Bruxelles de faire exécuter quatre figures qui doivent

compléter la restauration extérieure du chevet de l'église des SS. Michel et Gudule, sous la réserve que les figures en question seront exécutées avec soin et que les maquettes seront soumises à la Commission en temps opportun ; sculpteurs, MM. De Rudder et Marin.

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek. Chemin de la croix.

— Le chemin de la croix exécuté par M. Van Esbroeck, artiste peintre, dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), a fait l'objet d'un examen, le 28 mars 1908.

Il a été constaté que l'œuvre d'art dont il s'agit est entièrement terminée et qu'elle a été exécutée avec tous les soins désirables. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le travail de M. Van Esbroeck soit adopté définitivement.

Église de Saint-Quentin, à Louvain. Vitraux

— Le projet de restauration de l'église de Saint-Quentin, à Louvain, actuellement en voie d'exécution, prévoyait pour les fenêtres des vitrages mis en plomb avec bordure de couleur.

Une personne généreuse de la paroisse offrit de payer la différence entre la vitrerie prévue pour les deux grandes verrières du transept et des vitraux en grisaille coloriée.

A la suite de cette offre, on a dressé le projet soumis de grisailles. M Mertens, peintre-verrier à Koekelberg, s'est mis à l'œuvre et les grisailles sont terminées.

Entretemps, d'autres généreux donateurs de la paroisse ont exprimé le désir de voir placer au centre de ces deux baies quelques figures en pied avec socles et baldaquins. Le peintre-verrier a complété son projet en tenant compte de ce désir.

Cette étude a été examinée sur place, le 24 mars 1908, de concert avec MM. Brunfaut, l'abbé Maere et Langerock, membres du Comité provincial des correspondants du

Brabant. Il a été constaté que l'intercallation de figures dans les deux immenses verrières du transept romprait heureusement la monotonie des grisailles et que l'étude des figures est bien comprise.

En conséquence, il n'y a aucun inconvénient à ce que le projet ainsi complété soit adopté. Il y aura lieu toutefois de tenir compte, pour les baldaquins, des types figurés à la droite du dessin avec fond bleu. Il conviendra aussi de donner au bleu de fond une tonalité un peu plus forte que celle indiquée au projet, en vue de faire détacher davantage les compositions du fond en grisaille.

Église de Sainte-Walburge, à Furnes. Verrières.

— Par dépêche du 11 novembre 1907, M. le Ministre de la Justice a bien voulu appeler l'attention de la Commission sur deux questions relatives à des travaux en voie d'exécution à l'église de Sainte-Walburge, à Furnes. Il a été décidé que ces questions seraient examinées sur place, dès le retour de la bonne saison.

La visite en question a été opérée le 7 avril 1908, de concert avec M. van Ruymbeke, membre du Comité provincial des correspondants de la Flandre occidentale.

Il a été constaté que l'une des trois grandes verrières confiées à M. Ladon, celle du transept sud, est entièrement terminée et que cette œuvre d'art est d'un effet des plus remarquables.

M. le Ministre de la Justice estime qu'il est désirable qu'il y ait une certaine harmonie entre les vitraux commandés à M. Ladon et ceux dont l'exécution est confiée à M. Wybo et qui doivent être installés dans la partie nouvelle de l'église à l'angle sud-ouest.

M. Wybo avait déjà terminé les verrières qui lui sont

confiées. Voulant les mettre autant que possible en harmonie avec celles de M. Ladon, il a jugé opportun de les refaire. L'une d'elles, celle du bas-côté vers l'ouest, a été remplacée. Il a été constaté que cette œuvre nouvelle est bien comprise et qu'elle est suffisamment en rapport avec celle de M. Ladon. Le même remaniement sera opéré à celle figurant au côté sud de la nef latérale. Il résulte de cette constatation que les vitraux de M Wybo paraissent en bonne voie de réalisation; il y a lieu de croire qu'ils se rapprocheront favorablement des œuvres de M. Ladon.

M. le Ministre de la Justice estimait que, dans le cas où le Collège jugerait utile d'envoyer des délégués à Furnes, il y aurait lieu de les charger de se rendre compte de l'effet que produirait le magasin construit contre le transept nord de l'église de Sainte-Walburge, conformément au projet qui a reçu le visa de la Commission, le 6 mars 1907

Il résulte de l'examen sur place que le bâtiment en question ne peut être convenablement établi qu'à cet endroit. Il ne sera du reste guère vu et il ne masquera aucune partie essentielle du monument. Dans ces conditions, il n'y a aucun inconvénient à ce que l'on donne suite au projet visé.

Église de Saint-Pierre, à Anderlecht. Statues.

— Il a été procédé, le 11 avril 1908, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht, à l'examen des modèles de deux statues debout et d'une statue assise pour le portail latéral sud et de l'une des statues pour le chœur de cet édifice.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. l'abbé Maere, membre du Comité provincial du Brabant, que les modèles précités sont bien compris dans leur ensemble. Il y aura lieu toutefois d'agrandir les statues du chœur de six centimètres et de les munir de socles de quinze centimètres de hauteur.

La statue représentant Saint-Boniface ne doit pas être figurée tenant une figure de la Sainte-Vierge. Cette statue devra être traitée avec la caractéristique habituelle.

Musée communal de Bruges. Tableau.

— Au cours d'une inspection des tableaux du musée communal de Bruges, le 10 décembre 1906, le Comité mixte des objets d'art avait demandé de commencer par faire au tableau de Van Eyck un essai sur une petite surface *de quelques centimètres carrés* d'enlèvement des retouches anciennes aux abords du joint des deux panneaux, dans le but de s'assurer si l'on peut, sans inconvénient, enlever les dites retouches anciennes aux abords du joint.

Cet avis avait été partagé par la Commission.

Lors d'une visite subséquente, le 21 septembre 1907, faite par des délégués du Comité mixte et par des délégués de la Commission, il a été constaté qu'il n'y avait pas lieu de faire cet essai. Le Collège y a renoncé dès alors.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Hôtel Gruuthuuse, a Bruges.

1° Les plans définitifs des travaux de reconstruction et de restauration des dépendances de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges (Flandre occidentale). La Commission estime avec le Comité provincial des correspondants qu'il convient de hausser un peu l'angle des toitures et de le porter à environ 70 degrés. Par suite les gradins des pignons devront être revus. Le Collège pense aussi que le mauclair de la grande porte d'entrée pourrait être un peu plus orné. Pour ce qui concerne les autres observations formulées par le Comité provincial, la Commission laisse à l'architecte, M. Delacen-

serie le soin d'examiner, au cours des travaux, quelles sont les modifications qu'il jugera à propos d'opérer;

2° Le projet relatif à l'exécution de lustres pour la salle des pas-perdus de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); auteur, M. Wilmotte; Hôtel de ville de Louvain.

3° L'augmentation de dépenses qui s'est produite à l'occasion de la restauration de l'ancienne église des Dominicains, à Braine-le-Comte (Hainaut), transformée en service public; architecte, M. Brunfaut. Ancienne église des Dominicains, à Braine-le-Comte.

— Il a été procédé, le 2 mars 1908, à l'inspection de la façade principale du collège de Saint-Louis, à Lokeren, dont le classement, parmi les édifices monumentaux civils, est sollicité. Collège de Saint-Louis, à Lokeren.

M. De Ceuleneer, membre du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette inspection.

La façade du collège précité remonte au commencement du XVIIIe siècle. Elle est recouverte de badigeon. Cette partie de l'édifice, d'un aspect pittoresque, ne manque pas d'intérêt. C'est, du reste, une des rares constructions anciennes de la ville et à ce titre il convient d'en assurer la conservation.

En conséquence, il y a lieu d'inscrire la façade au tableau des monuments et de la ranger dans la 3e classe.

Certains travaux de restauration et de remise en son état primitif devraient être effectués à cet édifice; en outre, il importe de débarrasser la façade des nombreuses couches de badigeon qui y ont été appliquées et qui la défigurent.

Le collège de Saint-Louis est la propriété de Mgr Hebbelinck, recteur magnifique de l'Université de Louvain. S'il n'y a pas possibilité pour le Gouvernement, étant donnée

cette propriété privée, de concourir par un subside aux travaux de restauration, il sera nécessaire que l'Administration communale fasse l'acquisition de la façade ou tout au moins qu'elle y établisse une servitude assurant son maintien intégral pour l'avenir, comme cela se pratique pour d'autres constructions similaires, par exemple à Gand, à Alost, à Malines, etc. Dans cet état de choses, le Gouvernement pourra, sans aucun doute, aider la ville à l'exécution des travaux de remise en état que réclame la façade du monument.

Anciennes fortifications de Termonde.

— Le déclassement des fortifications de la place de Termonde ayant été décidé par le Département de la Guerre, il a été procédé, le 14 avril 1908, à l'inspection des trois portes de ces fortifications, à l'effet de déterminer s'il n'y aurait pas lieu de les préserver de la destruction.

MM. De Ceuleneer et Mortier, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

Les portes dont il s'agit constituant des documents intéressant l'histoire de la ville de Termonde en même temps que l'histoire militaire du pays, il y a lieu de les conserver et de faire les sacrifices nécessaires pour les mettre en bon état d'entretien pour l'avenir.

Les constructions précitées peuvent donc être inscrites sur la liste des monuments historiques et être rangées dans la 3e classe.

Au cours des travaux de démolition des remparts, il sera intéressant de conserver l'aspect actuel des portes susmentionnées A cette fin, il faudra ménager à leur approche les ponts et une partie des fossés, de façon à rappeler conve-

nablement le rôle qu'ont exercé les portes dans l'enceinte de la ville.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Breedene lez Ostende (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Massul, sous Longlier (Luxembourg); architecte, M. Adam;

3° Le projet de reconstruction du presbytère d'Estaimpuis (Hainaut), sous réserve qu'il sera tenu compte de l'avis émis par le Comité provincial des correspondants, de prévoir au devis estimatif la somme nécessaire pour assurer la surveillance spéciale et permanente des travaux; architecte, M. Clerbaux;

4° Le projet relatif aux travaux d'aménagement et d'amélioration à effectuer au presbytère d'Oostnieuwkerke (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

5° Le projet concernant la construction d'un mur de clôture au jardin du presbytère de Saint-Gilles, à Saint-Hubert (Luxembourg);

6° Le projet relatif à la construction d'un mur de clôture au presbytère de Rymenam (Anvers); architecte, M. Careels.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Massul.

1° A Massul, commune de Longlier (Luxembourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution, l'auteur réduise la saillie de la flèche ainsi qu'il est indiqué au crayon sur le plan et qu'il remonte toutes les fenêtres, l'espace entre celles-ci et le toit étant considérable ; architecte, M. Würth ;

Église d'Eygenbilsen.

2° A Eygenbilsen (Limbourg); architecte, M. Christiaens ;

Église de Stall.

3° A Stall, sous Coursel (Limbourg); architectes, MM. Martens et Lenertz ;

Église de Basse-Hestre.

4° A Basse-Hestre, sous Fayt-lez-Seneffe (Hainaut). Au cours de la construction, il importera de rétrécir la fenêtre inférieure de la tour ; d'augmenter d'au moins un mètre la hauteur de la maçonnerie de la tour et proportionnellement celle de la flèche ; de supprimer la retraite formée par la base de la flèche et de mieux assurer l'éclairage du transept. Il doit être entendu que l'édifice sera orienté, le chevet exposé à l'est ; architecte, M. Sonneville ;

Église de José.

5° A José, sous Battice (Liége); architecte, M. Philippart ;

Église de Saint-Paul, à Gand.

6° A Gand, paroisse de Saint-Paul (Flandre orientale). Il résulte des plans soumis par M. l'architecte Valcke que l'emplacement proposé par M. le bourgmestre est très bien choisi, pourvu que l'édifice soit orienté le chevet à l'est. La Commission insiste vivement pour que cet emplacement soit adopté et pour que l'église soit entourée d'un square.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Brouckom.

1° De Brouckom (Limbourg). La Commission estime tou-

tefois qu'avant d'apposer son visa sur le plan, il y aura lieu de produire un devis détaillé des travaux, conforme aux instructions de la Députation permanente, le résumé joint au dossier n'étant pas suffisant pour pouvoir procéder à une adjudication publique; architecte, M. Vanden Berh;

2° De Meix-le-Tige (Luxembourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution, l'auteur des grisailles examine s'il ne conviendrait pas de poser du bleu à côté du jaune dans la bordure plutôt que du rouge; architecte, M. Würth. Église de Meix-le-Tige.

Ainsi que les projets ci-après :

3° Exhaussement de la tour de l'église de Merlemont (Namur); architecte, M. Leborgne; Église de Merlemont.

4° Exécution de travaux supplémentaires à effectuer à la nouvelle église de Marenne (Luxembourg); architecte, M. Deroché; Église de Marenne.

5° Exécution de travaux complémentaires à la nouvelle église de Floriffoux (Namur); architecte, M. Langerock; Église de Floriffoux.

6° Etablissement d'un calorifère à air chaud dans l'église de Bierset (Liége); Église de Bierset.

7° Construction d'un grand portail avec jubé et de deux portails latéraux en l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale). L'attention de l'auteur, M. Langerock, a été attirée sur les plombs des vitrages, qui paraissent appartenir à une époque plus récente que l'ensemble des portails; Église de Sainte-Walburge, à Audenarde.

8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Balgerhoeke (Flandre orientale) : mobilier complet;

Uytbergen (Flandre orientale) : mobilier complet;

Grammene (Flandre orientale) : maître-autel et stalles;

Thielrode (Flandre orientale) : stalles;

Lanaye (Limbourg) : retable et bancs;

Fosses (Namur) : banc de communion et quatre confessionnaux;

Momalle (Liége) : maître-autel et décoration picturale;

Vilvorde (Brabant) : deux autels latéraux;

Saints Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale) : stalles.

Malines (Anvers), chapelle du palais archiépiscopal : autel.

Église de Sainte-Walburge, à Furnes.

— La délégation du Collège a mis à profit les visites à Furnes des 7 et 21 avril 1908, pour examiner les travaux ayant pour objet d'aménager les stalles du chœur et de déplacer le jubé de l'église de Sainte-Walburge, conformément au plan visé par la Commission, le 11 avril 1907, et aux instructions données par l'autorité supérieure dans la dépêche du 15 mai 1907, adressée à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale.

Après un examen minutieux fait au cours des deux visites précitées, la Commission est *unanimement* d'avis que l'orgue ne peut être remis à l'entrée du chœur, où il masquerait tout à fait la vue, aujourd'hui superbement dégagée, du très beau sanctuaire de Sainte-Walburge.

L'orgue devra être placé devant la fenêtre occidentale ou à côté, sur un jubé dont le projet sera présenté aux autorités compétentes.

D'autre part, il a été constaté que les essais, pratiqués en ce qui concerne le déplacement de certaines stalles, ne sont pas heureux.

Sauf deux collègues qui s'en tiennent au plan précité du

11 avril 1907, la Commission pense qu'il y a lieu de rétablir la situation primitive des stalles et de leurs retours vers le transept avec les galeries qui les surmontaient. En un mot, à une très grande majorité, le Collège estime qu'après les essais pratiqués, on ne peut sagement apporter d'autre modification à la situation ancienne que le déplacement de l'orgue.

On devra profiter de l'occasion pour restaurer le gros pilier du transept en pierre de Tournai, tel qu'il existait primitivement et pour améliorer la situation de l'un des contreforts extérieurs, qui se détériore très gravement par l'humidité.

L'avis précité de la très grande majorité de la Commission royale ne paraît point réfutable au point de vue artistique. Le Collège ne se dissimule pas qu'il peut être combattu au point de vue des nécessités de l'exercice du culte. C'est pour cette dernière et seule raison que l'un des membres de la Commission, M. le chanoine Van Caster, ne s'est pas rallié à l'opinion de la majorité.

Contrairement à l'opinion et au vœu de la majorité de la Commission royale des Monuments, l'agrandissement de l'église de Sainte-Walburge ne s'est point fait dans les limites voulues par l'auteur de ce beau monument.

Sans doute, la réalisation des idées de ce grand artiste eût coûté cher; la preuve en est que lui-même n'a réussi à faire construire, de son temps, que le chœur de l'église.

Mais le Collège n'a cessé de prétendre que l'agrandissement partiel construit en ces derniers temps, aurait dû réserver l'avenir et laisser entier le projet du maître de l'œuvre. Malheureusement, la Commission n'a pas été plus

écoutée en cette matière capitale qu'au sujet du maintien des curieuses peintures ornementales du sanctuaire.

On peut le voir, maintenant : le souci du grand art et les nécessités du culte ne se fussent point contrariés si l'idée mère de l'artiste eût été respectée. Suivant cette conception, le chœur de Sainte-Walburge, avec sa belle clôture de stalles, devenait une chapelle de chevet. Au devant de celle-ci se serait élevé un second maitre-autel, conformément à des exemples connus.

En cette occurrence, le Collège doit le répéter : il n'a aucune prétention à l'infaillibilité en matière d'art et de science archéologique. Rien n'est plus difficile que de traiter, à fond et définitivement, les questions complexes, délicates, soumises à ses délibérations. Au moins a-t-il la conscience de n'épargner ni travaux, ni recherches, ni débats contradictoires, ni visites des monuments pour que les Ministres aient sous les yeux, au moment de prendre leur décision, avec des documents complets, des avis réfléchis mûrement et sans parti pris d'école.

Il appartient aux Ministres d'apprécier s'il est prudent et pratique de ne point écouter la Commission suivant ce qui s'est pratiqué dans le cas très important de l'église de Sainte-Walburge.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Louftémont.

1° Le projet de travaux d'appropriation à exécuter à l'église de Louftémont (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Église d'Hatrival.

2° Le projet relatif à l'exécution de divers travaux

d'appropriation à l'église d'Hatrival (Luxembourg) et au placement d'un maître-autel dans cet édifice. La Commission s'est ralliée à l'opinion du Comité d'art chrétien qu'il serait désirable de voir doter l'église d'Hatrival d'une chapelle baptismale dont elle est dépourvue; architecte, M. Würth;

3° Le projet des travaux de rejointoyage à effectuer à l'église d'Anhée (Namur); Église d'Anhée.

4° Le projet des travaux de grosses réparations à effectuer à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Bois-d'Haine (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Saint-Jean-Baptiste, à Bois-d'Haine.

5° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Pottes (Hainaut); architecte, M. Clerbaux; Église de Pottes.

6° Le projet concernant la restauration de l'église d'Erondegem (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert; Église d'Erondegem.

7° Le projet concernant le remplacement de la voûte en maçonnerie du chœur de l'église de Laethem-Sainte-Marie (Flandre orientale), par une voûte en bardeaux; architecte, M. Janssens; Église de Laethem-Sainte-Marie.

8° Le projet relatif à l'exécution de quelques travaux de restauration extérieure et au placement d'une grille à l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout (Anvers), sous réserve de tenir compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants, dans son rapport en date du 6 mars 1908; architecte, M. Mertens; Église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout.

9° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église d'Eelen-sur-Meuse (Limbourg); Église d'Eelen-sur-Meuse.

10° Le projet des travaux de restauration à exécuter, en 1908, à l'église de Saint-Paul, à Anvers; architecte, M. Stuyck; Église de Saint Paul, à Anvers.

11° Le projet relatif à la sixième série des travaux de Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

restauration de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. La Commission est d'avis que le projet soumis mérite son entière approbation. Elle est unanime pour féliciter M. l'architecte Van Ysendyck au sujet de la façon remarquable et consciencieuse dont il a fait preuve dans l'élaboration de cette étude des plus délicates. Depuis la rédaction de ce projet, M. Van Ysendyck a poursuivi ses recherches et, au cours de la réunion du 14 mars 1908, il a communiqué le résultat de ses dernières découvertes, qui sont consignées sur le papillon annexé à la façade du portail à restaurer vers la rue de la Régence. La Commission ne peut qu'approuver également cette rectification. On demandera seulement qu'au cours des travaux l'architecte donne au pied du fleuron couronnant le portail une forme un peu plus oblique. Le Collège recommande tout spécialement de bien choisir la pierre à mettre en œuvre dans cette entreprise d'une nature particulièrement délicate. Cette recommandation s'applique surtout à la pierre de Reffroy, qu'il conseille de ne pas employer. Tenant compte des grandes difficultés d'exécution et des aptitudes toutes particulières dont les entrepreneurs des travaux antérieurs ont fait preuve, la Commission est d'avis, avec M. l'architecte provincial, qu'il y a lieu d'accueillir la proposition de l'Administration communale de confier cette nouvelle série de travaux à M. Capel pour le gros œuvre et à M. Jaspar pour la sculpture, aux mêmes conditions que précédemment.

Église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles.

— Il résulte d'une communication de M. le Gouverneur du Brabant, en date du 21 janvier 1908, que, dans sa dernière séance, le Comité provincial des correspondants,

qui n'a pas été appelé à examiner le projet des travaux de dégagement du chevet de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, a décidé de signaler à l'attention de la Commission royale des Monuments l'impression peu favorable que donne, à son avis, la balustrade établie sur les nouvelles dépendances de l'église, derrière la chapelle de la Vierge.

Le Comité exprime également le vœu de voir rechercher le moyen de restaurer plutôt que de reconstruire les parties anciennes de l'édifice mises au jour derrière la chapelle du Saint-Sacrement.

Si le Comité des correspondants du Brabant n'a pas été appelé à examiner le projet des travaux de dégagement du chevet de la collégiale de Sainte-Gudule, ce fait ne dépend pas de la Commission. Il appartient à M. le Gouverneur de la province, Président du Comité, de consulter ce Comité quand il le juge opportun. Et de fait, la Commission voit toujours avec satisfaction consulter ses correspondants au sujet de toutes les affaires qui intéressent les travaux qui s'exécutent aux édifices publics de la province.

Pour ce qui concerne la balustrade établie sur les dépendances derrière la chapelle de la Vierge, le Collège, qui a inspecté récemment les travaux, n'a pas subi la même impression que le Comité provincial. Cette balustrade rentre bien dans le caractère de la construction. Tout au plus peut-on reprocher à son appareil une échelle un peu grande par rapport à l'appareil général du bâtiment. Mais ce qui a èveillé l'attention, c'est l'appareil à crossettes du cintre de la grande baie, appareil qui n'était pas en usage à l'époque de la construction. Le cintre aurait dû se terminer par une ligne continue.

Quant aux parties anciennes mises au jour derrière la chapelle du Saint-Sacrement, elles ne se sont révélées qu'au cours des démolitions, après la rédaction du projet de dégagement. Il va de soi que leur restauration n'exigera pas un renouvellement aussi prononcé que celui du parement des dépendances du côté opposé, le parement de la construction mise au jour derrière la chapelle du Saint-Sacrement étant suffisamment conservé pour ne nécessiter qu'une restauration ordinaire.

En tous cas, l'architecte a été invité à faire un relevé très exact, à une échelle suffisante, de cette belle partie de l'édifice et à y indiquer, par des teintes spéciales, les restaurations qu'elle nécessite. Cette étude sera soumise, en temps opportun, à l'appréciation des autorités compétentes.

Église d'Eppeghem.

— Il a été procédé, le 10 mars 1908, à l'inspection de l'église d'Eppeghem (Brabant) à l'effet de déterminer s'il y a lieu de ranger cet édifice parmi les monuments du culte.

Il résulte de cet examen que la tour seule de l'église d'Eppeghem offre un mérite artistique suffisant pour motiver son inscription sur la liste des monuments et qu'il y a lieu de la ranger dans la 3e classe.

Église de Notre-Dame, à Aerschot.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 17 mars 1908, à une inspection de l'église de Notre-Dame, à Aerschot, dont le débadigeonnage intérieur est terminé.

MM. Brunfaut et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que des restaurations assez sérieuses devront être effectuées à l'intérieur de ce beau monument. Ces restaurations sont surtout nécessitées par suite des

incendies qui ont atteint l'édifice à plusieurs reprises et dont les dégâts ont été dissimulés au moyen de replâtrages.

L'ossature de l'édifice est construite en pierre ferrugineuse, dans laquelle on remarque à certains endroits des alternances de pierre blanche. Les parements des murs sont en grande partie également en pierre ferrugineuse, mais on y constate aussi d'importantes surfaces de parements en briques.

Le Conseil de fabrique désire profiter de ces restaurations :

1° Pour faire percer une arcade dans chacun des massifs latéraux du beau jubé placé à l'entrée du chœur, afin que les fidèles puissent suivre les cérémonies du culte qui se pratiquent dans le chœur;

2° Pour déplacer l'orgue aujourd'hui installé contre la paroi ouest du bras nord du transept, où il se détériore et ne peut servir en aucune façon aux cérémonies du culte par suite de l'acoustique défectueuse et des complications vraiment extraordinaires des transmissions. Cet orgue serait installé sur un jubé placé dans la tour et le buffet divisé occuperait les deux côtés de la grande fenêtre de la façade occidentale;

3° Pour construire une sacristie convenable au côté sud du chœur, les deux petites annexes actuelles ne constituant que des réduits insignifiants, incompatibles avec les nécessités de la paroisse.

Il a été convenu sur place, au cours de la visite, que le Conseil de fabrique s'entendra avec l'architecte de l'église, M. Langerock, pour soumettre des propositions, accompagnées de dessins, en vue de l'exécution de tous les travaux que réclame l'édifice, de façon que les autorités compétentes puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

Sans doute, la mise à exécution de tous ces ouvrages réclamera des sommes assez importantes, mais rien n'empêche de commencer par les travaux les plus urgents et de continuer l'entreprise au fur et à mesure des ressources dont on pourra disposer.

Au sujet du percement éventuel de deux arcades dans le jubé situé à l'entrée du chœur, il doit être entendu qu'au cas où cette autorisation serait accordée, les deux petits autels insignifiants qui s'y trouvent aujourd'hui pourront disparaître; mais les monuments funéraires et les tableaux qui les surmontent devront être conservés dans l'église et installés convenablement.

La peinture murale qui a été découverte sous le badigeon au fond du bas-côté nord ne devra pas être restaurée; elle devra être conservée telle quelle.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

TABLE DES MATIÈRES

1° Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments en 1908.

2° Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1908.

3° Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1908.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* BULLETIN, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. MASSAUX, Secrétaire de la Commission royale des Monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — 5, 6, 7 et 8.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

—

BRUXELLES

1908

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

ACTES OFFICIELS.

---

royal du 6 mai 1908, ont été nommés membres
ı Commission royale des Monuments :

Nomination de membres effectifs et de correspondants.

Rooms, sculpteur, à Gand, en remplacement de
t, décédé ;

e Mortier, architecte provincial, à Gand, mem-
ndant de la Commission royale des Monuments
lre orientale, en remplacement de M. Van Assche,

royal cité ci-dessus, M. A. Massaux, secrétaire
ssion royale des Monuments, est nommé membre
à titre personnel.

---

royal du 6 mai 1908, ont été nommés membres
ıts de la Commission royale des Monuments
vinces énumérées ci-après, savoir :

cidentale : M. le baron Emmanuel de Bethune,
et architecte, à Marcke lez Courtrai, en rem-
feu M. le baron J. de Bethune.

de Liége : M. Paul Van Zuijlen, archéologue,
emplacement de feu M. Renier.

ACTES OFFICIELS.

Nomination de membres effectifs et de correspondants.

Par arrêté royal du 6 mai 1908, ont été nommés membres effectifs de la Commission royale des Monuments :

M. Remi Rooms, sculpteur, à Gand, en remplacement de M. Van Wint, décédé;

M. Étienne Mortier, architecte provincial, à Gand, membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la Flandre orientale, en remplacement de M. Van Assche, décédé.

Par arrêté royal cité ci-dessus, M. A. Massaux, secrétaire de la Commission royale des Monuments, est nommé membre de ce Collège à titre personnel.

Par arrêté royal du 6 mai 1908, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des Monuments pour les provinces énumérées ci-après, savoir :

Flandre occidentale : M. le baron Emmanuel de Bethune, archéologue et architecte, à Marcke lez Courtrai, en remplacement de feu M. le baron J. de Bethune.

Province de Liége : M. Paul Van Zuijlen, archéologue, à Liége, en remplacement de feu M. Renier.

Province de Limbourg : M. le comte de Renesse, sénateur, en remplacement de feu M. Van Neuss.

Province de Luxembourg : M. Jules Carly, juge de paix, à Florenville, en remplacement de feu M. Van de Wyngaert père ; M. l'abbé Loës, curé à Hondelange, en remplacement de feu M. Van de Wyngaert fils.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 mai; des 6, 13, 20 et 27 juin 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à un travail complémentaire à apporter à la fresque peinte par M. De Geetere dans l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant); Église de Leeuw-Saint-Pierre. Fresque.

2° Le projet relatif à la décoration picturale du chœur de l'église de Saint-Norbert, à Anvers. Il y aura lieu, au cours de l'exécution, de tenir compte des observations formulées par le Comité provincial des correspondants. La Commission demande, en outre, que les auteurs donnent les attributs d'usage aux Évangélistes et aux Docteurs; que Saint-Ambroise tienne la crosse de la main gauche; que les mitres aient un caractère moins moderne; que la coloration prévue pour les figures soit simplifiée. D'autre part, il importera de supprimer les rideaux figurés dans le trifo- Église de Saint-Norbert, à Anvers. Décoration picturale.

rium. Il n'y a pas lieu de donner aux murs une imitation de maçonnerie, mais de les décorer d'un rusticage. Les filets rouges autour des baies devront être supprimés; artiste-peintre, M. Ratinckx; peintre-décorateur, M. Veranneman;

Église de Saint-Antoine de Padoue, à Anvers. Chemin de la croix.

3° Le projet concernant le placement d'un chemin de la croix peint dans l'église de Saint-Antoine de Padoue, à Anvers. Lorsqu'une station sera exécutée et placée, la Commission la fera examiner par des délégués à l'effet de s'assurer si l'ensemble de l'œuvre peut être continué dans le même sens; auteur, M. E. Wante;

Église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde. Verrieres.

4° Le dessin de l'une des quatre verrières à placer dans la chapelle latérale sud de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Saint-Martin, à Alost. Vitrail.

5° Le projet d'un vitrail à exécuter par M. Casier, pour la chapelle de Saint-Joseph, en l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale), à la condition que l'auteur ait égard aux observations présentées par le Comité provincial des correspondants dans son rapport du 9 avril 1908 et qu'il prenne à tâche d'éviter les heurts dans les nuances;

Église de Sainte-Walburge, à Audenarde. Vitraux.

6° Le projet de trois vitraux à placer dans les fenêtres de l'abside de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale); auteur M. Ladon;

Église de Nieuport. Vitrail.

7° Le projet élaboré par M. Ladon, pour le placement d'un vitrail dans la fenêtre restaurée du pignon de l'abside de l'église de Nieuport (Flandre occidentale);

Église de Ternath. Verrière.

8° Le projet relatif au complément de la grande verrière existant sous la tour de l'église de Ternath (Brabant), dont la partie inférieure vient d'être ouverte; auteur, M. Dobbelaere;

9° Le projet concernant le placement d'un chemin de la croix dans l'église de Givroulle (Luxembourg). Au cours de l'exécution des stations, l'auteur, M. le sculpteur Jean Rooms, devra donner plus de légèreté aux cadres en continuant les chanfreins sur toute la longueur des encadrements, sans interruption aux angles; Église de Givroulle. Chemin de la croix.

10° Le projet concernant l'exécution d'une statue pour l'église de Saint-Norbert, à Anvers. Il doit être entendu que le piédestal de cette statue sera traité avec soin et conformément au style de l'ensemble de la composition; sculpteur, M. Weyns. Église de Saint-Norbert, à Anvers. Statue.

— Il a été procédé, le 12 juin 1908, dans l'atelier de M. Boom, à l'examen du quatrième panneau des peintures de la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten dont le projet au tiers d'exécution a été discuté dans le rapport du 29 janvier dernier. Hôtel de ville d'Hoogstraeten. Peintures.

L'œuvre représente l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, entouré d'une suite nombreuse, dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, procédant à l'investiture d'Antoine de Lalaing comme comte d'Hoogstraeten.

La peinture définitive est jugée très favorablement. Quelques légères critiques ont toutefois été adressées à l'artiste, qui s'est engagé à en tenir compte lors de la présentation du travail d'ensemble de la décoration dans la salle de l'hôtel de ville.

La Commission exprime le vœu de voir enlever de dessus la double porte de la salle le couronnement crénelé qui ne s'harmonise pas avec les peintures des panneaux des murs et de le remplacer par un simple panneau depuis la chambranle jusqu'au plafond. Ce nouvel arrangement permettrait

à l'artiste d'accompagner ses fresques par un motif décoratif de blasons et d'inscriptions qui ajouterait à l'intimité de l'ensemble. En tous cas, il importe, pour arriver à une solution, que l'artiste prépare deux ou trois croquis qui seront examinés sur place.

Église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost. Décoration picturale.

— Il a été procédé, le 15 juin 1908, à l'inspection des travaux de décoration picturale et du chemin de la croix peint exécutés dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Mylbeke, sous Alost.

MM. Serrure, De Ceuleneer et Van Biesbroeck, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que les ouvrages précités ont été exécutés avec soin et que leur caractère artistique ne laisse rien à désirer.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides promis, par les pouvoirs publics, en vue de cette entreprise.

Église de Pepinster. Décoration picturale.

— A la demande du conseil de fabrique et suivant ce qui a été convenu lors de l'approbation du projet, le 14 avril 1907, il a été procédé, le 30 juin 1908, à l'inspection des travaux de peinture en voie d'exécution dans l'église de Pepinster.

MM. Bormans, Ruhl et Balau, membres du Comité des correspondants de la province de Liége, assistaient à cette inspection.

La délégation a été très satisfaite des travaux de peinture effectués. Cette décoration s'harmonise parfaitement avec les vitraux et avec le chemin de la croix en tapisserie également en voie d'exécution.

La peinture des bas-côtés est aussi très réussie; elle encadre parfaitement les séries de vitraux qui décorent cette partie de l'édifice. Les défauts signalés dans le plan primitif ont été soigneusement évités.

La décoration de la voûte en carreaux Francart était particulièrement difficile. On a réussi à en tirer un excellent parti au moyen d'or et de médaillons. Ce supplément de décoration, non prévu au projet primitif, a été nécessité au cours de l'exécution et a amené un très bon résultat. Un supplément semblable est naturellement appelé dans le transept et dans le chœur. Il en résultera nécessairement que le chiffre de la dépense primitivement fixé sera dépassé. Il n'y aura pas à le regretter étant donné l'effet intéressant obtenu dans l'achèvement de cette belle église.

Les colonnes entières ont conservé la teinte naturelle de la pierre. M. Tassin ferait bien d'essayer de leur donner un peu de décoration. Par exemple, en introduisant une petite bande peinte près de la base, une autre à quelque distance de l'astragale et en cernant les joints des tambours. Enfin, quelques points de dorure compléteraient heureusement les chapiteaux. Cette légère décoration liaisonnerait mieux les colonnes aux arcades et aux murs de la haute-nef.

L'examen du travail décoratif a démontré que les tapisseries représentant le chemin de la croix devront être dépourvues de cadres, tout en conservant leurs châssis. Ces tapisseries seront accrochées à la tringle sous la claire-voie de façon que l'on voie le mode de suspension. Il ne faut pas d'intervalle entre les tapisseries, lesquelles formeront une frise continue Les espaces précédant et terminant la frise seront occupés par des motifs décoratifs, des armoiries, etc.

Église de Walcourt. Chemin de la croix.

— Il a été procédé, le 7 mai 1908, dans l'église de Walcourt, à l'examen de la première station du chemin de la croix exécutée en cuivre repoussé pour cet édifice.

MM. Dardenne et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

Cette première station parait de nature à être adoptée. Il y aura lieu cependant, dans la suite du travail, de tenir les figures dans une proportion un peu plus petite, de façon que les têtes des personnages n'arrivent pas trop près du bord des bas-reliefs. Dans la station-type, la tête du Christ est un peu trop grande.

Le rebord formant cadre des stations devra être un peu plus large que celui indiqué; il aura environ 2 centimètres de plus de largeur tout en laissant à sa dimension actuelle la partie formant rosace aux quatre coins du cadre.

La station-spécimen a reçu une patine. Il importera de ne pas patiner le cuivre. Il vaut mieux laisser au temps le soin de le patiner.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que les stations soient disposées dans les travées du déambulatoire telles qu'on le propose en plaçant les 12e, 13e et 14e dans la dernière travée, la 12e un peu plus grande, au-dessus des 13e et 14e.

Église de Saint-Bavon, à Gand. Monuments funéraires.

— La question relative au placement d'anciens monuments funéraires dans la porche sud-ouest de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, a fait l'objet d'un examen sur place, le 11 juin 1908, de concert avec M. le chanoine Van den Gheyn, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale.

Après inspection de la situation des lieux, il a été constaté que le maintien intégral du petit monument et du tabernacle ainsi que des restes de peinture découverts récemment contrarierait l'exécution du projet de placement des monuments funéraires tel qu'il a été conçu. Les monuments à installer devraient être posés à 5 mètres de hauteur, ce qui serait excessif. Dans ces conditions, plutôt que de placer, comme le propose le Comité des correspondants, l'un des monuments à sa hauteur primitive, l'autre au côté opposé du porche où d'ailleurs il devrait se trouver trop bas et empiéter sur la fenêtre sud, il semble que le moyen-terme proposé par M. l'architecte provincial, est celui qui paraît devoir être adopté. Les deux monuments seraient ainsi placés à la hauteur de 3m50. Le petit édicule découvert récemment et qui est d'ailleurs complètement mutilé, serait installé ailleurs, par exemple dans la crypte. Le tabernacle et les restes de la décoration picturale ne contrariant pas le placement à 3m50 des monuments funéraires, seraient conservés tels qu'ils existent.

On donnerait ainsi satisfaction aux diverses autorités appelées à émettre leur avis sur les travaux à effectuer et sur la conservation des objets découverts au cours de la démolition de la grande armoire qui se trouvait dans le porche.

Église des SS Michel et Gudule, à Bruxelles, Statues.

— Il a été procédé, le 6 juin 1908, à l'examen des maquettes des statues destinées aux constructions nouvelles de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles.

M. Hanon-de Louvet, membre du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistait à cet examen.

Deux types de la statue de Saint-Michel, à poser sur

le pilastre surmontant la balustrade, sont présentés par M. Marin. La figure habillée doit être préférée.

Le même artiste a modelé trois types de la statue de Sainte-Gudule pour le pilastre entre les deux fenêtres de la sacristie. Le type exposé à droite pour le spectateur, paraît le meilleur; toutefois cette figure manque de style et de caractère.

M. De Rudder a traité les maquettes des statues de Saint-Emelbert pour le contrefort central de la façade de la conciergerie et de Sainte-Amelberge destinés à la niche du portail d'entrée des sacristies. Ces maquettes laissent beaucoup à désirer; il y aura lieu de les revoir. L'auteur tiendra compte que Sainte-Amelberge ne doit pas porter une lanterne. Cet accessoire constitue la caractéristique de Sainte-Gudule.

La maquette représentant Sainte-Renelde, conçue par M. Vogelaere, n'est pas heureuse; une nouvelle étude s'impose.

Il est à remarquer que les diverses esquisses soumises ne sont pas heureusement présentées. Elles devraient être établies sur des modèles en plâtre, exactement et sérieusement exécutés de l'architecture dans laquelle elles devront s'ajuster. Les artistes devront tenir compte de cette recommandation essentielle dans la présentation de nouvelles maquettes et celles-ci devront être suffisamment détaillées pour qu'on puisse les apprécier utilement.

Il importe, d'autre part, que ces maquettes ne soient présentées aux autorités compétentes que lorsque l'architecte dirigeant les aura personnellement trouvées satisfaisantes.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet n° III relatif à la construction d'une entrée à l'avenue conduisant au monument de la Bataille des Éperons d'or, à Courtrai (Flandre occidentale). Le Collège demande toutefois qu'au cours de la construction l'auteur, M. Viérin, donne plus de résistance à la voûte en augmentant la profondeur des piédroits, comme on l'a indiqué sur le plan. La Commission se rallie à la proposition de M. Coomans, adoptée par le Comité provincial des correspondants, en ce qui concerne le grillage, qui devra être rendu plus cossu par une division en travées, accusées par des piliers en matériaux pierreux. Derrière cette clôture ajourée, on établira un écran de verdure reliant l'ensemble, tout en évitant la percée dans l'axe de la place publique ; Monument de la Bataille des Éperons d'or, à Courtrai.

2° Le nouveau projet relatif aux travaux de consolidation et de restauration à effectuer au pont du Broel, à Courtrai (Flandre occidentale). La Commission est heureuse que l'on ait fait droit enfin à ses désirs concernant cette affaire, formulée au point de vue de l'art et de la science, notamment dans sa lettre du 7 février 1905, à M. Troost, directeur général à l'Administration des Ponts et Chaussées. Pont du Broel, à Courtrai.

— Le projet soumis en vue de la restauration intérieure de l'ancien hôtel de ville d'Alost a fait l'objet d'un examen sur place, le 15 juin 1908. Ancien hôtel de ville d'Alost.

Il résulte de cet examen, auquel assistaient MM. Serrure, De Ceuleneer et Van Biesbroeck, délégués du Comité des correspondants de la province de la Flandre orientale, que le projet dressé par M. l'architecte Goethals est bien

compris et qu'il peut être adopté. Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des recommandations formulées par M. l'architecte provincial. On s'abstiendra surtout de moulurer les marches d'escaliers. Ces marches seront la reproduction des anciennes ; on conservera les parties qui sont encore susceptibles d'être maintenues et on se bornera à compléter les parties manquantes.

Il importera d'inscrire au cahier des charges que l'on conservera avec soin tous les objets ayant un caractère historique, archéologique ou artistique, qui proviendront de la restauration. Ces objets prendront place dans le musée à installer dans le monument après sa restauration.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Ortheuville, sous Tenneville (Luxembourg), sous réserve de supprimer les encadrements en briques des baies extérieures ; architecte, M. Cupper ;

2° A la reconstruction du presbytère de Herstappe (Limbourg) ; architecte, M. Christiaens ;

3° A la construction d'un presbytère à Gerdingen (Limbourg). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial, auxquelles le Comité provincial des correspondants s'est rallié. La Commission demande, en outre, que l'auteur rapproche la porte de la cuisine de l'entrée du bâtiment et recule l'escalier en augmentant le nombre de

marches afin d'élargir le palier et de permettre le passage sous celui-ci, qui serait impraticable tel qu'il est projeté; architecte, M. Swennen;

4° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de La Cuisine (Luxembourg); architecte, M. Henriquet;

5° A des réparations à effectuer au presbytère d'Ochamps (Luxembourg); architecte M. Würth;

6° A la construction d'un logement pour le chapelain de Lescheret, sous Juseret (Luxembourg). Il conviendra que l'auteur, M. l'architecte Würth, tienne compte des observations consignées dans le rapport du Comité diocésain d'art chrétien;

7° A l'appropriation et à l'aménagement à exécuter à un immeuble à consacrer à l'usage de presbytère dans la paroisse de Saint-Loup, à Namur; architecte, M. Lange;

8° A des réparations à exécuter au presbytère de Hemptinne (Namur);

9° A la restauration des toitures du presbytère de Petite-Chapelle (Namur);

10° A l'exécution de travaux d'amélioration aux abords du presbytère de Doische (Namur);

11° A la construction d'un presbytère à Labliau, commune de Marcq (Hainaut), sous réserve de tenir compte des observations formulées pour le Comité provincial des correspondants.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Quatrecht, sous Wetteren (Flandre orientale), sous Église de Quatrecht

la réserve que l'auteur renforce l'épaisseur des murs de la tour; architecte, M. Geirnaert;

Église d'Etalle.

2° A Etalle (Luxembourg). D'accord avec le Comité diocésain, la Commission est d'avis qu'on pourrait avantageusement établir une entrée extérieure donnant accès au baptistère dans la façade ouest du bas-côté nord; que la piscine de la saristie ne peut avoir son écoulement dans la canalisation des égouts; elle doit avoir son échappement spécial et à puits-perdu; que l'entrée ou départ de l'escalier conduisant au jubé serait mieux à sa place sous la tour à gauche en entrant; que les fenêtres à trois lumières de la haute-nef sont un peu maigres comparativement à celles du chœur. Les dessins des vitraux et des meubles joints aux plans de l'église peuvent aussi être adoptés. La table du maître-autel devra avoir plus de largeur pour qu'elle puisse être consacrée; architectes, MM. Würth et Lamy;

Église de Notre-Dame de Lourdes, à Quaregnon.

3° A Quaregnon, paroisse de Notre-Dame de Lourdes (Hainaut). Au cours de l'exécution des travaux, il importera de raccorder les tours à la toiture de la haute-nef par des petites toitures en dos d'âne, afin d'éviter qu'il ne se produise des bacs à neige contre les maçonneries; architecte, M. Sonneville;

Église d'Ortheuville.

4° A Ortheuville, sous Tenneville (Luxembourg), à la condition de rétrécir un peu l'ouverture de l'arc triomphal en augmentant légèrement la profondeur des piédroits; d'établir la cheminée ailleurs que dans la flèche; de supprimer la corniche prévue au pied de la flèche, laquelle est inutile; architecte, M. Cupper;

Église de Grasheide.

5° A Grasheide, sous les communes de Putte et Schrieck (Anvers), moyennant de tenir compte des observations

présentées par le Comité provincial des correspondants. La Commission ne peut admettre que les toitures des bas-côtés soient couvertes en zinc. Si l'inclinaison des versants est insuffisante pour adopter des couvertures en ardoises, l'auteur peut employer d'autres moyens, soit en faisant pénétrer les croupes dans la toiture de la haute-nef, soit en réduisant la hauteur des bas-côtés, soit en établissant des pignons sur ceux-ci dans le sens du croquis joint aux plans. Dans tous les cas, l'échelle des fenêtres des bas-côtés est exagérée; il y aura lieu de réduire la dimension de ces baies; architecte, M. Careels.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Goefferdingen (Flandre orientale), sous réserve de tenir compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial; architecte, M. Vandamme; Église de Goefferdingen.

2° De Grâce-Berleur (Liége); architecte, M. Vaessen; Église de Grâce-Berleur.

3° De Micheroux (Liége); architecte, M. Monseur. Église de Micheroux.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Établissement d'un jubé avec balustrade et buffet d'orgues dans l'église de Saffelaere (Flandre orientale); sculpteur, M. Rooms; Église de Saffelaere.

5° Travaux d'aménagement à exécuter à la nouvelle église de Houdeng-Goegnies (Hainaut); architecte, M. Bodson. Église de Houdeng-Goegnies.

6° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Hollebeke (Flandre occidentale) : autel latéral;

Ham-sur-Heure (Hainaut) : maître-autel;

' S Heeren-Elderen (Limbourg) : armoire;

Regnez, sous Bihain (Luxembourg) : trois autels;

Halanzy (Luxembourg) : bancs;

Wortegem (Flandre orientale) : mobilier complet;

Kruysstraat, à Moerbeke (Flandre orientale) : mobilier complet;

Saint-Joseph, à Gand (Flandre orientale) : mobilier complet;

Asper (Flandre orientale) : stalles et clôture du chœur;

Appelterre (Flandre orientale) : deux confessionnaux;

Osptal, sous Buggenhout (Flandre orientale) : mobilier complet;

Anseremme (Namur) : trois autels;

Marche (Luxembourg) : appareils d'éclairage;

Grand-Brogel (Limbourg) : chaire à prêcher, deux confessionnaux et restauration du banc de communion, de la croix triomphale, ainsi que de la cuve baptismale et du Saint-Sépulcre.

Église d'Aubel. — Il a été procédé, le 26 mai 1908, à une inspection de la première partie de l'église d'Aubel, qui est en voie de reconstruction. Cette première partie comporte le chœur, le transept et la première travée des nefs joignant le transept.

Il a été constaté que cette partie importante de l'édifice s'exécute dans de bonnes conditions tant au point de vue de la qualité des matériaux mis en œuvre que de l'exécution des travaux.

L'aspect du nouvel édifice est monumental et pittoresque.

Rien n'empêche de poursuivre la construction telle qu'elle est entamée et conformément au plan adopté.

Le projet de construction du porche nord, contre la tour, a soulevé, dans la commune, des observations parce que ce

porche sera placé obliquement. Cette disposition est, au contraire, très heureuse, parce que la dite entrée se présentera ainsi directement vers le centre de l'agglomération; du reste, des exemples de cette disposition se remarquent dans nombre de nos beaux monuments anciens. Il y a donc lieu de la maintenir.

L'emploi de l'Éternit pour la couverture des toitures a été critiqué au sein du Conseil communal. La Commission n'a pas conseillé ce matériau. L'Éternit est un produit nouveau dont l'aspect n'est pas désagréable ; il se rapproche d'ailleurs de la teinte des ardoises. On doit surtout avoir soin de lui conserver sa teinte naturelle; une légère variété dans sa coloration ne peut qu'ajouter au pittoresque du monument. Cette variété de teinte s'observe aussi dans les ardoises naturelles.

En résumé, tout fait prévoir que la nouvelle église d'Aubel constituera l'un des édifices modernes intéressants de la province et que la commune n'aura pas à regretter les sacrifices qu'elle s'est imposés pour doter la localité d'un temple digne de son importance.

Par rapport adressé à M. le Gouverneur de la province de Liége, le 19 juin 1907, la Commission s'est ralliée à la proposition du Comité des correspondants de faire replacer les pierres tombales anciennes contre les parois intérieures du nouveau temple et d'adosser à cette construction les anciennes croix du cimetière.

Il y aura lieu de tenir la main à ce que cette décision soit observée.

Église de Saint-Jean-Baptiste, au Béguinage, à Bruxelles.

— Pour satisfaire au désir exprimé par le Conseil de fabrique, il a été procédé, le 9 mai 1908, à l'examen du

travail de dérochage effectué aux confessionnaux de l'église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles.

Il a été constaté que ce travail a été effectué avec soin et que les ouvrages de menuiserie dont il s'agit ont beaucoup gagné par cette opération.

On a soulevé la question de savoir si les confessionnaux dérochés ne devraient pas être cirés. Les avis paraissent partagés sur ce point. Après délibération, la Commission pense qu'il est préférable, pour le moment, de ne pas cirer ces meubles.

Eu égard au résultat favorable atteint par le nettoyage des confessionnaux, il y a unanimité pour demander que la même opération soit effectuée à la chaire à prêcher qui est recouverte de couches de couleur d'une teinte des plus vulgaires et qui dénaturent complètement cette œuvre de sculpture. Ce travail devra être effectué avec grand soin par un homme expert.

L'attention de la Commission a été attirée sur plusieurs fenêtres de l'église donnant immédiatement au-dessus des portails latéraux et par lesquelles on s'est déjà plusieurs fois introduit nuitamment dans l'église.

Le parti le plus sage à mettre en pratique paraît être celui de protéger les fenêtres en question par des grillages attachés aux parements extérieurs et en saillie. (Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture*, tome 6, pp. 74-75). Aux endroits où ils seront placés, ces grillages ne seront guère vus tant de l'intérieur que de l'extérieur du temple.

Un projet de ce travail devra être soumis en temps opportun.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet des travaux de restauration à effectuer à l'église de Chératte-Notre-Dame (Liége); architecte, M. Jolet; *Église de Chératte-Notre-Dame.*

2° Le projet des travaux de réparation à exécuter à l'église et au presbytère de Bois, commune de Bois-Borsu (Liége); architecte, M. Schoenmakers; *Église et presbytère de Bois, à Bois-Borsu.*

3° Le projet de restauration de l'église de Castillon (Namur); architecte, M. Renard; *Église de Castillon.*

4° Le projet relatif à la restauration de l'église de Trivières (Hainaut), sous réserve de tenir compte de la recommandation faite par M. Dufour, à laquelle s'est rallié le Comité provincial des correspondants, en ce qui concerne le larmier des fenêtres dont le profil devra être soigné pour éviter des infiltrations. La même recommandation est faite en ce qui regarde les corniches, lesquelles devront être modifiées dans le sens du croquis joint au plan afin d'éviter que les eaux ne coulent pas sur les modillons; architectes, MM. Tock et Draily; *Église de Trivières.*

5° Le projet des travaux de réparation à effectuer à l'église de Pesches (Namur); architecte, M. Desomme; *Église de Pesches.*

6° Le projet de restauration de l'église de Sautin, sous Sivry (Hainaut); architecte, M. Maréchal; *Église de Sautin.*

7° Le projet concernant la restauration de l'église de Pontillas (Namur); architecte, M. Janne; *Église de Pontillas.*

8° Le projet de travaux de réparation à effectuer aux toitures des églises d'Avernas-le-Baudoin et de Bertrée (Liége); *Églises d'Avernas-le-Baudoin et de Bertrée.*

Église de Fontenelle.

9° Le projet de restauration de l'église de Fontenelle (Namur); architecte, M. Renard;

Église d'Ochamps.

10° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Ochamps (Luxembourg); architecte, M Würth;

Église de Buzenol.

11° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'aménagement à l'église de Buzenol (Luxembourg), à la condition d'étudier avec soin, au cours de l'exécution des travaux, les profils des menuiseries; architecte, M. Lamy;

Église d'Helchin.

12° Le projet de travaux de réparation à exécuter aux toitures et à la tour de l'église d'Helchin (Flandre occidentale); architecte, M. Desmet;

Église de Wommersom.

13° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Wommersom (Brabant); architecte, M. Langerock;

Églises de Huppaye et presbytère de Molembais-Saint-Pierre.

14° Le projet de restauration des deux églises de Huppaye et du presbytère de Molembais-Saint-Pierre (Brabant);

Église de Somergem.

15° Le projet relatif à la restauration de l'église de Somergem (Flandre orientale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice. La Commission se rallie aux observations formulées par M. l'architecte provincial, dont il devra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux. Le Collège estime aussi, avec le Comité provincial des correspondants, qu'il importe de maintenir les pierres tombales encastrées dans les murs extérieurs de l'édifice. Enfin, il se demande pourquoi l'auteur prévoit une tourelle d'escalier à la nouvelle sacristie, alors qu'il en existe déjà une à proximité et qui paraît pouvoir être utilisée pour les besoins de la sacristie. Il y aura lieu de supprimer la tourelle projetée; architectes, MM. Vaerwyck;

16° Le projet de restauration des toitures de l'église de Gembloux (Namur), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations présentées par M. l'architecte provincial en ce qui concerne des erreurs constatées au devis estimatif; architecte, M. Taburiaux; Église de Gembloux.

17° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Audenhove-Sainte-Marie (Flandre orientale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Geirnaert; Église d'Audenhove-Sainte-Marie.

18° Le projet de restauration des toitures de l'église de Sainte-Walburge, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. de la Censerie; Église de Sainte-Walburge, à Bruges.

19° Le projet concernant la restauration de l'église de Saint-Michel, à Roulers (Flandre occidentale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice. Au cours de l'exécution des travaux, il y aura lieu de tenir compte des recommandations faites par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Van Assche; Église de Saint-Michel, à Roulers.

20° Le projet relatif à la restauration de l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg). La Commission fait remarquer toutefois que les plans joints au dossier ne constituent que des croquis au moyen desquels il est difficile de procéder à une adjudication. Le cahier des charges devra être revu. Certaines clauses donneraient lieu à des procès. (Voir notamment les articles 2 et 11 de ce document et la fin du devis, 1er lot). Le travail doit pouvoir être augmenté ou diminué d'au moins un tiers dans une entreprise où il y a tant d'aléas. Les devis ne peuvent être donnés qu'à titre de renseignements, précisément par suite de ces aléas. Il n'appartient pas à la Commission de déterminer les pierres à mettre en œuvre dans cette restauration. Ce choix incombe Église de Notre-Dame, à Tongres.

aux architectes qui ont la direction et la responsabilité des travaux et ils doivent les choisir à bon escient. Il conviendra qu'on avertisse le Collège quand il sera intéressant et possible de visiter le monument. Il enverra des délégués sur place lorsqu'il y aura moyen d'inspecter toutes les parties à restaurer; architectes, MM. Lohest et Christiaens.

Cathédrale de Liége.

— Il a été procédé, le 25 avril 1908, à l'examen des travaux de restauration effectués récemment à la cathédrale de Liége.

Les travaux dont il s'agit comprennent le renouvellement de pierres brisées ou branlantes, la réparation d'arcs-boutants et de contreforts et la construction d'une balustrade avec pinacles sur le mur du bas-côté vers les cloîtres.

Ces divers ouvrages, qui se sont bornés au strict nécessaire, ont été effectués avec beaucoup de soin et ont eu pour résultat de restituer à ce côté de l'édifice son aspect primitif. Il y a peut-être lieu de regretter une certaine lourdeur qui se remarque dans les crochets des pinacles. Toutefois, l'aspect d'ensemble de ces éléments décoratifs est satisfaisant.

Il est question d'effectuer certains travaux de restauration aux cloîtres de la cathédrale et notamment au portail qui y donne accès au côté sud près de la tour.

M. l'architecte Lohest, chargé de l'étude de cette restauration, a fait voir sur place le projet qu'il est occupé à élaborer pour la restauration du susdit portail. Il lui a été conseillé de soumettre cette étude à l'avis de la Commission avant de la pousser dans tous ses détails d'exécution. Cette étude est compliquée par suite de ce que la construction du portail qui a été entamée en style ogival a été continuée

au début de la renaissance et a subi, en outre, plus tard, des transformations qui en rendent la restauration difficile. Il sera nécessaire, pour chercher à retrouver, dans la mesure du possible, la situation primitive, d'opérer quelques fouilles au pied du portail et dans les pilastres qui y ont été accolés dans la suite, sans doute pour obvier à des mouvements qui se sont produits dans la construction.

L'administration de la cathédrale paraît aussi disposée à faire rétablir les meneaux qui ont existé autrefois dans certaines arcades intérieures des cloîtres. Cette idée doit être encouragée. Il importera de soumettre aux autorités compétentes le projet de cette restitution en même temps que celui de la restauration générale des cloîtres, ces parties de la cathédrale étant fort intéressantes.

Église d'Assche.

— Le projet soumis en vue de la restauration intérieure de l'église paroissiale d'Assche et de la construction d'un jubé dans cet édifice, a fait l'objet d'un examen sur place, le 27 avril 1908, de concert avec MM. Brunfaut et Hanon de Louvet, membres du Comité des correspondants du Brabant.

Il a été constaté que le projet présenté est bien compris. En conséquence, il y a lieu de se rallier à l'avis émis par le Comité provincial des correspondants, qui en propose la mise à exécution.

Il doit être entendu que la balustrade du jubé sera exécutée en chêne, comme les poutres et le plafond. La description des travaux est rédigée de façon à soulever plus tard des doutes sur ce point.

Église de Hamme.

— L'église de Notre-Dame, à Hamme, canton d'Assche (Brabant), a fait l'objet d'une inspection, le 27 avril 1908.

L'église de Hamme est une petite construction de l'époque ogivale, mais dont la nef a été restaurée et remaniée au XVIIIe siècle. Elle n'offre rien de bien remarquable au point de vue artistique. Sa partie la plus intéressante est le chœur terminé par un chevet plat. Mais dans son ensemble, ce petit édifice, entouré de vieux arbres, avec son clocher en charpente, présente un aspect des plus rustiques qui en ferait vivement désirer le maintien dans ses dispositions actuelles, si le temple ne devait subir un agrandissement qui est indispensable pour les nécessités du culte.

L'agrandissement de l'église semble devoir être opéré par le prolongement de la nef vers l'ouest. Il y aura lieu de soumettre un avant-projet dans ce sens.

Pour l'agrandissement, il importera de faire usage de la pierre et de remettre en œuvre à la façade les anciens matériaux, toute l'église étant construite en pierre grise des environs, probablement d'Afflighem.

Il y aura lieu aussi de débadigeonner l'extérieur de l'édifice qui est recouvert de nombreuses couches de chaux.

Vu l'intérêt archéologique que présente le chœur, cette partie de l'édifice peut être rangée dans la 3e classe des nonuments du culte.

Le Membre-Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 juillet; des 1er, 8, 14 et 22 août 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de confier à M. Maillard la restauration de deux tableaux ornant l'église de Wechelderzande (Anvers); Église de Wechelderzande. Tableaux.

2° La proposition de confier à M. Maillard la restauration d'un vieux tableau ornant l'église de Raevels (Anvers), sous la réserve que les travaux seront effectués au musée d'Anvers sous la surveillance d'un membre du Comité provincial des correspondants. Lorsque les travaux seront exécutés, il importera que le restaurateur prévienne le Collège. Celui-ci les fera examiner à l'atelier même par des délégués; Église de Raevels. Tableau.

3° Les propositions formulées par M. le sculpteur D'Hondt, de Bruges, auxquelles s'est rallié M. l'inspecteur-architecte provincial, en vue de l'exécution des travaux de Église de Nieuport. Chaire de vérité et tabernacle.

restauration de la chaire de vérité et du tabernacle en pierre de l'église de Nieuport (Flandre occidentale). Tous ces ouvrages devront être effectués avec les plus grandes précautions. Si, après avoir solidifié un panneau en bois de la chaire, on éprouve des doutes sur l'efficacité de cette opération, il importera de consulter la Commission, qui avisera;

Église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde. Vitraux.

4° Les dessins relatifs au placement de vitraux peints dans la chapelle latérale sud de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale); auteur M. Dobbelaere;

Église de Saint-Rombaut, à Malines. Autel, verrières, etc.

5° Les projets d'un autel, de verrières et d'un confessionnal à exécuter pour l'une des chapelles latérales de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers). L'attention de l'auteur du retable a été attirée sur les figures qui paraissent un peu grandes. Une légère réduction de celles-ci donnerait plus de caractère à l'autel. On devra éviter de mettre les inscriptions et les armoiries sur la tombe de l'autel. On pourrait les mettre à côté, dans la chapelle; sculpteur, M. Gerrits; peintre-verrier, M. Ladon;

Église de Maria-ter-Heyde, à Brasschaet. Vitrail.

6° Le dessin d'un vitrail à exécuter par M. Grossé pour le chœur de l'église de Maria-ter-Heyde, à Brasschaet (Anvers), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations formulées par le Comité provincial des correspondants et les projets de deux vitraux à exécuter par M. Dobbelaere pour la même église;

Église de Herck-Saint-Lambert. Vitraux.

7° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans le chœur de l'église de Herck-Saint-Lambert (Limbourg). Il doit être entendu que l'on donnera suite à la modification proposée en marge du dessin, soit de remonter les figures d'un panneau des verrières; auteur, M. Osterrath;

8° Le projet d'un vitrail à placer dans l'église de Saint-Gilles lez Bruxelles ; auteur M. Dobbelaere ; Église de Saint-Gilles lez Bruxelles. Vitrail.

9° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Wetteren (Flandre orientale) ; sculpteur, M. de Beule. Église de Wetteren. Chemin de la croix.

— Il a été procédé, le 13 août 1908, à l'examen des tableaux du musée communal de Bruges, confiés pour leur remise en bon état à M. Paul Buéso fils. Musée de Bruges Tableaux.

Mgr de Bethune et MM. van Ruymbeke et Coomans, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cet examen, lequel porte d'abord sur cinq tableaux confiés par la Commission royale des Monuments, en 1907, à M. Buéso, savoir :

1° Pourbus, Pierre. Le jugement dernier ;

2° Pourbus, Pierre. Portrait d'Adrienne Fernagant ;

3° Blondeel, Lancelot. Saint-Georges terrassant le dragon ;

4° Claeis, Pierre. La Convention de Tournai ;

5° Inconnu. Vierge et Enfant Jésus.

Il est constaté que les parties des panneaux disjoints ont été rassemblées avec beaucoup de soins à l'aide de taquets ; les parties de couleurs soulevées ont été refixées. Les assemblages ont été mastiqués et pointillés avec beaucoup de discrétion ; les grattages au canif exécutés par M. Copman en vue d'enlever d'anciennes restaurations, ont été très habilement dissimulés par le restaurateur.

Outre ces cinq tableaux, l'Administration communale de Bruges a fait remettre en état les six tableaux suivants :

1° École flamande, xve siècle. Scènes de martyre, épisodes ;

2° Id. id. Scène de la vie de Saint-Georges.

Sur chacun de ces deux anciens volets sont représentés en quatre compartiments les épisodes de la vie de Saint-Georges ;

3° École flamande, xve siècle. Épisodes de la vie de Saint-Roch ;

4° École flamande, xvie siècle. Panneau central ; et

5° Volet d'un retable provenant de l'église de Dixmude. Le panneau central représente la Naissance de la Vierge et le volet Sainte-Anne et Saint-Joachim ;

6° École flamande, xviie siècle. Le Christ sur les genoux d'un saint.

Ensuite deux tableaux de la Commission des Amis des Musées :

8° Pourbus, François le jeune, portrait d'homme ;

9° Id. id. id. portrait de vieille dame.

L'ensemble de la restauration de ces tableaux est parfaitement exécuté ; la même observation que pour le Jugement dernier de Pourbus se rapporte aux numéros 1 et 2 représentant des épisodes du martyre de Saint-Georges. Le numéro 4, panneau central, représentant la Naissance de la Vierge, se présente avec une partie d'architecture dorée dont la gravure et les glacis ont disparu, les ors sont discordants et devraient être matés et ternis par le restaurateur.

L'application du vernis final n'aura lieu que dans le courant de l'année 1909, ce qui permettra à ces tableaux d'être complètement secs pour cette dernière opération.

La Commission remarque la présentation peu convenable du portrait de la femme de J. Van Eyck. Cette admirable peinture entourée de son vieux cadre patiné par le temps

est placé sur un fond de velours jaune du plus fâcheux effet. En plus, une moulure noir et or vient accentuer cette situation malheureuse.

Église de Villers-la-Ville.

— Il a été procédé, le 7 juillet 1908, à l'examen de deux retables en bois de chêne qui ornent l'église paroissiale de Villers-la-Ville, à l'effet de rechercher le meilleur emplacement à donner à ces œuvres d'art.

MM. le chanoine Maere, Hanon de Louvet et Brunfaut, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

Les retables en question, qui appartiennent au style gothique, sont placés l'un au-dessus de l'autre dans le bras sud du transept, sur la lourde et vulgaire predella d'un autel disgracieux. Un dais simulé en plâtre, appliqué contre la paroi du mur et bariolé de bleu et de rouge, leur sert d'encadrement.

Le retable inférieur, qui paraît avoir subi d'importants remaniements, semble remonter au milieu du xve siècle.

Le retable supérieur porte la date de 1538; il est encore en style gothique; la Renaissance ne s'y accuse que dans certains détails. Les dimensions sont très restreintes, mais c'est une sculpture de très grande valeur infiniment plus distinguée que celle du retable inférieur.

M. le chanoine Maere, membre du Comité provincial des correspondants, a fait ressortir, dans un remarquable rapport adressé au Comité provincial, tout l'intérêt qui s'attache aux retables de l'église de Villers-la-Ville.

Il est incontestable que la disposition des susdits retables réunis ne peut perdurer; ces belles œuvres sont mal installées à tous les points de vue.

D'autre part, la configuration actuelle de l'église se prête mal à une installation plus favorable. Il est à remarquer, en outre, que l'église est trop petite pour les nécessités du culte. Elle est d'ailleurs dans le plus mauvais état, délabrée, humide et malsaine.

Il résulte des renseignements recueillis au cours de l'inspection, que le Conseil de fabrique est disposé à soumettre des propositions en vue de la reconstruction de l'édifice. En présence de cette situation, il paraît prématuré de s'occuper dès maintenant de la question du déplacement des retables. Au cours de l'étude du projet de reconstruction du temple, on pourra étudier en même temps le projet des emplacements à donner à ces belles œuvres d'art et de leur appropriation.

En attendant, il convient d'engager le Conseil de fabrique à veiller à la conservation de ces sculptures qui souffrent de l'humidité qui règne en maîtresse dans l'église et qui se fait sentir sur les retables mêmes, où l'on constate des traces de moisissure.

Dans le cas où, par suite de circonstances spéciales, les autorités locales ne seraient pas en situation de subvenir aux dépenses qu'entraînerait la reconstruction de l'église, la restauration et l'appropriation des retables, la Commission ne verrait pas d'inconvénient à ce que les retables de l'église de Villers-la-Ville fussent vendus au Musée de sculpture ancienne de l'État

Église de Saint-Gommaire, à Lierre. Statues.

— Il a été procédé, le 25 juillet 1908, à l'examen des modèles de deux des statues de saints à exécuter pour les niches des contreforts au côté nord du chœur de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre.

MM. Smekens, l'abbé Laenen, Donnet et Opsomer, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Si l'on considère isolément ces deux figures, on doit reconnaître qu'elles sont bien traitées et d'un aspect artistique intéressant.

Mais ces œuvres étant destinées à compléter l'architecture du monument, il importe qu'elles se lient d'une façon parfaite à celui-ci. Or, les figures dont les modèles sont établis dans leurs niches sont trop grandes pour la place qui leur est destinée. Elles sont en outre trop volumineuses, de sorte qu'elles contrarient les lignes architecturales des niches au lieu de les continuer. Leur adaptation au monument exigerait que ces œuvres fussent réduites et ramenées à la dimension de leur emplacement.

Il est à remarquer, d'autre part, que les figures soumises à l'examen ne sont pas conçues dans le style de l'architecture du monument, lequel a été érigé au xve siècle. Il est indispensable que le caractère de l'ornementation artistique soit conçu dans le goût de l'époque qui a vu édifier le monument.

Il y a lieu aussi de se demander si l'on procède d'une façon correcte en exécutant ainsi au hasard des statues pour un monument de cette importance. Il semble que l'on devrait, avant tout, établir un programme de toute la statuaire à exécuter pour compléter la restauration de l'édifice. Ce programme devrait être soumis aux autorités compétentes avant toute exécution. En procédant autrement, et étant établi que des donateurs sont disposés à se charger des frais d'exécution d'un certain nombre de figures, on

ne tarderait pas à obtenir une disparate choquante dans l'ensemble décoratif.

La rédaction d'un programme aura cet avantage de mettre les donateurs dans l'obligation de s'en tenir aux sujets imposés.

Église de Sainte-Catherine, à Malines. Monument funéraire.

— En démolissant un appentis construit contre le mur du chœur de l'église de Sainte-Catherine, à Malines (Anvers), à la troisième travée côté nord, on a découvert un petit monument en pierre, du XVIIe siècle. Il a été démonté avec précautions et déposé provisoirement dans la chapelle des fonts baptismaux.

C'est un haut-relief représentant l'Adoration des Bergers portant la marque F, qui pourrait être la signature d'Antoine Fayd'herbe. Les montants qui encadrent cette sculpture sont formés de cariatides. La partie supérieure figure un rideau écarté de part et d'autre pour permettre de voir le sujet sculpté. Le couronnement est décoré d'armoiries que l'on croit être celles du curé de Wachtelere, et porte à son sommet un vase avec fleurs et fruits.

Dans le soubassement, on lit cette devise : *Tu vero vigila.*

Ce monument mérite d'être conservé. On pourrait le remettre dans le chœur et, si possible, à la place correspondant à celle où il a été trouvé.

L'architecte chargé de la direction des travaux de restauration de l'église devrait être invité à étudier le projet de cette installation.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Hôtel Ravenstein, à Bruxelles.

1° Le projet relatif à la transformation du mur de clôture et de la terrasse du restaurant vers le jardin, à l'ancien

hôtel Ravenstein, à Bruxelles. Le Collège est d'avis que ce projet peut être adopté pour ce qui concerne le travail de maçonnerie et sous la réserve que l'on mettra en œuvre, pour cette entreprise, le plus possible d'anciens matériaux. Les grillages et la porte d'entrée devront être exécutés en fer forgé et point en fonte. Il importera de soumettre, en temps utile, le dessin à une échelle suffisante d'une ou de deux travées des grillages, le croquis joint au dossier ne permettant pas d'apprécier en complète connaissance de cause la valeur de ce travail;

Hôtel de ville de Louvain

2° La nouvelle soumission de M. Roemaet, modifiée suivant les observations du Collège, concernant les travaux de restauration (3e série) du pignon est de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); architectes, MM. Frische et Langerock.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Chapois, sous Leignon (Namur). Au cours de la construction, l'auteur devra ajouter une marche à la première volée de l'escalier. De cette façon, il réduira un peu la hauteur des marches sans augmenter la hauteur totale de la volée; architecte, M. Louwers;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Houdrémont (Namur). Bien que ce projet soit d'une conception médiocre, le Collège croit cependant pouvoir en autoriser l'adoption; vu l'urgence, les travaux pourront

être commencés immédiatement. Toutefois, au cours de la construction, on diminuera la hauteur du pignon de l'avant-corps et on supprimera les consoles des pilastres; architecte, M. Mortiaux;

3° Le projet de reconstruction du presbytère de Grandhan (Luxembourg). Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il soit donné satisfaction à M. le desservant de la paroisse en ce qui concerne le maintien de la fenêtre occupant la droite de la cheminée du salon; architecte, M. Charneux;

4° Le projet concernant la reconstruction du presbytère de Genval (Brabant), sous réserve d'augmenter la largeur des marches de l'escalier; architecte, M. Hérent;

5° Le projet d'agrandissement du presbytère de Naninnes (Namur); architecte, M. Lange;

6° Le projet concernant des travaux d'amélioration à exécuter au presbytère de Waha (Luxembourg); architecte, M. Lambercy;

7° Le projet de restauration et d'appropriation du presbytère de Geer (Liége); architecte, M. Bricteux;

8° Le projet des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Rommershoven (Limbourg);

9° Le projet des travaux d'amélioration qu'on se propose d'exécuter aux abords du presbytère de Remichampagne, commune de Hompré (Luxembourg); architecte, M. Gelise.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Église du hameau « Le Purgatoire », à Wegnez.

1° A la construction d'une église au hameau « Le Purgatoire », à Wegnez (Liége). Il doit être entendu que les

archivoltes prévues aux façades latérales devront être établies sur toute l'épaisseur des murs pour que, dans l'avenir, l'édifice puisse être agrandi par l'adjonction de bas-côtés ; architecte, M. Piscador ;

2° A la construction d'une chapelle à Herhet, sous Houyet (Namur). Au cours de l'exécution des travaux, il y aura lieu de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 30 mai 1908, sauf pour ce qui concerne l'orientation de la chapelle, laquelle est exposée le chevet au nord-est, ce qui peut être admis ; architecte, M. Lange ; Chapelle de Herhet.

3° A l'agrandissement de l'église de Brouckom (Limbourg). Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on établisse provisoirement la sacristie comme on le propose au fond du chœur. Plus tard, lorsque les ressources le permettront, on pourra construire une sacristie à côté du chœur ; architecte, M. Van Berh ; Église de Brouckom.

4° A la reconstruction de la tour de l'église de Longlier (Luxembourg). La Commission a revêtu le projet de son visa, mais à son très grand regret. C'est une étude banale sans le moindre caractère architectural. Son exécution fera d'autant plus déplorer la disparition de la vieille tour que celle-ci, toute simple qu'elle était, avait le mérite d'offrir un aspect original en rapport avec le site qui l'entourait ; de rappeler des souvenirs historiques intéressants ; architecte, M. Adam ; Église de Longlier.

5° A la construction d'une tour à l'église de Dranoutre (Flandre occidentale) ; architecte, M. Viérin ; Église de Dranoutre.

6° A l'exécution de travaux d'appropriation au jubé et aux orgues de l'église de Melden (Flandre orientale) ; Église de Melden.

Objets mobiliers d'églises.

7° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : autel et confessionnal pour une chapelle des bas-côtés ;

Schooten (Anvers) : maître-autel ;

Achterbroeck (Anvers) : orgue et cloche ;

Bomel (Namur) : mobilier complet ;

Ophoven (Limbourg) : trois autels ;

Saint-Jean-Sart, sous Aubel (Liége) : maître-autel, stalles et lambris ;

Trieux, sous Carnières (Hainaut) : complément du mobilier ;

Saint-Pierre, à Ostende (Flandre occidentale) : maître-autel ;

Lombeek-Notre-Dame (Brabant) : maître-autel ;

Saintes Thérèse et Alice, à Schaerbeek (Brabant) : fauteuils et sièges pour le chœur ;

Léau (Brabant) : orgues.

Eglise de Saint-Martin, a Gand.

— A la suite d'une inspection de l'église de Saint-Martin, à Gand, qui a eu lieu le 23 octobre 1906, la Commission a engagé le Conseil de fabrique à examiner l'opportunité de modifier la voûte de la nef centrale en vue d'harmoniser cette voûte avec celles des nefs latérales. La Commission faisait remarquer que lorsque le projet de restauration de cette église lui a été soumis, en 1900, elle avait regretté que la voûte en bardeaux de la nef centrale fût moins élevée que celle des nefs latérales. Mais des renseignements fournis à cette époque faisaient connaître que cette voûte avait été restaurée il y a quelques années. La Commission déclarait que si elle avait été consultée au sujet de cette entreprise, elle aurait pu examiner si des raisons sérieuses s'opposaient

à ce que cette voûte fût élevée à la hauteur des autres. Elle ajoutait qu'aujourd'hui que l'édifice est restauré, on remarque d'autant mieux cette anomalie. La courbe malheureuse de cette voûte produit un effet disgracieux que l'on voudrait voir disparaître.

Un projet dans ce sens a été produit par le Conseil de fabrique.

Cette affaire a fait l'objet d'un examen approfondi. Et celui-ci soulevant des questions intéressantes et délicates, la Commission a jugé utile de l'examiner de concert avec le Comité provincial de ses correspondants.

Une réunion de la Commission et de ses correspondants a eu lieu, à cet effet, le 11 janvier 1908. Après discussion approfondie, il a été reconnu par la majorité que la voûte en question n'a rien de primitif. M. l'architecte Mortier est d'un avis contraire.

La grande majorité du Collège, comme de ses correspondants, a émis l'avis qu'il y a lieu de surélever la voûte de la nef centrale à la hauteur de celles des nefs latérales.

Toutefois, voulant écarter tout doute à cet égard, la Commission a décidé de procéder à une nouvelle inspection du monument dès qu'il serait possible de visiter les greniers. Cette visite a eu lieu le 11 juin 1908. La majorité de la délégation estime que la voûte actuelle n'est pas ancienne. Elle résulte sans aucun doute d'une reconstruction opérée après un désastre qu'a subi l'édifice ; ce qui le démontre à l'évidence, c'est le caractère essentiellement moderne de la charpente de la toiture. Du manque absolu de liaison entre celle-ci et la voûte en bardeaux, il est visible que la voûte a été construite à une époque encore postérieure à la

charpente. Ce qui le démontre clairement, c'est l'existence de l'entrait de cette charpente auquel est attachée la voûte; de là sa forme malheureuse.

Dans ces conditions, il importe, étant donnée la valeur artistique du monument, de donner suite au projet soumis de transformation de la voûte, projet qui est d'ailleurs bien compris. Ce projet a été revêtu du visa.

Église de Léau.

— Le Conseil de fabrique de Léau (Brabant) se propose de faire démolir le jubé de l'église de cette localité et d'ériger de nouvelles orgues dans le triforium du chœur.

Le jubé actuel occupe la première travée de la grande nef à l'entrée de l'église, travée qui appartient à une sorte de narthex qui prolonge les nefs. Cet emplacement présente pour l'aspect monumental de l'église plusieurs inconvénients : la tribune d'orgue brise les arcades élevées donnant sur les nefs latérales et amoindrit les proportions de la grande nef; l'orgue masque la grande lumière du fond de l'église; un escalier d'accès au jubé, de construction moderne, dépare la façade principale du monument.

Le nouvel instrument serait placé dans les tribunes du pourtour du chœur du côté sud. Ces tribunes sont peu élevées; leurs parois extérieures sont peu ajourées. L'orgue ne sera guère visible de l'intérieur de l'église; on pourra ainsi se contenter d'un modeste buffet en bois de chêne. L'escalier d'accès aux tribunes existant serait utilisé.

L'emplacement proposé paraît très satisfaisant. L'orgue étant à peu près invisible, ne nuira en rien aux lignes architecturales du monument, tandis que l'enlèvement du jubé actuel, qui n'a aucune valeur artistique, rendra à la nef son bel aspect primitif.

Le projet préconisé par le Conseil de fabrique étant tout à l'avantage du monument, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il y soit donné suite. En conséquence, il importera de soumettre à l'avis des autorités compétentes le projet des nouvelles dispositions à réaliser en produisant un plan du triforium et les dessins du buffet d'orgue à y installer.

Chapelle de La Converserie, près de Champlon.

— Un petit sanctuaire a été élevé récemment, à front de la chaussée, dans la forêt dite « de Saint-Hubert », à l'endroit appelé *la Converserie*, près de Champlon (Luxembourg). Cette chapelle, en style roman, a été érigée par souscription entre les principales familles du pays, en mémoire de la conversion de Saint-Hubert, patron des chasseurs.

Le comte de Mérode-Westerloo, président du Sénat, décédé il y a peu de temps, attachait une grande vénération à ce sanctuaire, vénération qu'il a conservée jusqu'au dernier jour et qui était partagée par le baron Orban de Xivry et par les grandes familles de la contrée.

Dans le but de préserver ce petit édifice des actes de vandalisme que des gens bien intentionnés pourraient y commettre sous prétexte de l'embellir, le comte de Mérode avait attiré l'attention de la Commission sur le point de savoir si la chapelle de la Converserie ne pourrait être rangée parmi les monuments dont la conservation intéresse le pays.

Il a été procédé, le 27 juillet 1908, de concert avec M. Sibenaler, membre du Comité des correspondants du Luxembourg, à une inspection de la chapelle précitée. Ce minuscule édifice offre un aspect très intéressant tant par son style et par son caractère pittoresque que par le mémo-

rial des grandes familles dont les armoiries sont retracées à l'intérieur du sanctuaire.

Jusqu'à présent la Commission n'a classé aucun édifice moderne. Mais en raison du caractère tout spécial qui distingue la chapelle de la Converserie, devenue édifice public, et désirant assurer sa conservation pour l'avenir, la Commission estime qu'on peut la classer, mais à titre *purement exceptionnel et sans préjudice de l'ordre adopté antérieurement pour le classement des édifices.*

M. le Ministre des Sciences et des Arts sera prié de vouloir faire connaître s'il adopte cette manière de voir à ce sujet.

Lors de l'inspection du 27 juillet 1908, la Commission a constaté que la chapelle de la Converserie est entourée d'une simple clôture de ronces artificielles. Le Collège est d'avis que cette clôture est peu digne de l'édifice. Il conviendrait de la remplacer par un mur en moellons d'un mètre de hauteur environ.

Tout en louant le caractère pittoresque et original de l'intérieur de la chapelle, la Commission doit regretter que les nombreux blasons qui y figurent n'aient pas été traités plus intimement dans le style de la construction.

Le Collège doit signaler aussi le rejointoyage extérieur des murs qui, à tort, a été traité en relief et a été mal soigné; il donnera lieu, à bref délai, à des mécomptes, certains joints s'étant déjà ouverts.

Église de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines.

— Il a été procédé, le 6 août 1908, dans l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, à l'examen des projets relatifs à l'exécution de deux autels latéraux pour les absides de cet édifice.

MM. le chanoine Laenen, Van Leemputten, Rosier, Opsomer et Donnet, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Les plans soumis paraissent avoir le retable trop large. Il faudra rapporter le tout aux dimensions qu'avaient ces autels primitivement. On peut très bien apprécier ces dimensions : 1° par la table en pierre qui existe encore et dont la hauteur et la largeur sont restées les mêmes ; 2° par la fenêtre ou arcade de l'ancien chœur des religieux qui surmontait l'entablement primitif. Ces données doivent servir de base au plan des autels nouveaux.

La largeur du retable doit être déterminée par la largeur de l'ancien tableau qu'encadraient autrefois deux pilastres devant chacun desquels se trouvait une colonne torse de marbre rouge. Le bas de l'arcade du chœur descendait jusqu'à l'entablement en marbre noir qui portait à ses extrémités un fronton brisé et à son milieu un petit socle avec un buste ou un emblème. Le bas de l'ouverture du chœur des religieux au-dessus du retable était muni d'une balustrade identique à celle qui se trouve aux ouvertures similaires près du maître-autel. Quoique l'ouverture n'ait pas eu primitivement un fenestrage, rien n'empêche d'en mettre ; mais il convient de lui donner la courbe déterminée par le mur de l'abside.

Les autels actuels des absides latérales placés il y a environ cinquante ans, sont beaucoup trop larges et trop élevés. Ils n'ont pas de valeur artistique et d'autre valeur matérielle que le revêtement de la tombe en marbre, que l'on pourrait conserver.

On devrait profiter du remplacement des autels pour

condamner le fenestrage absolument vulgaire qui se trouve dans les ouvertures près du maître-autel.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église d'Othée.

1° Le projet relatif à des travaux de réparation et d'amélioration à effectuer à la tour de l'église d'Othée (Liége); architecte, M. Dethier;

Église d'Erquelinnes.

2° Le projet concernant le renouvellement des vitrages de onze fenêtres de l'église d'Erquelinnes (Hainaut), sous réserve de tenir compte de la recommandation faite par M. Charbonnelle, à laquelle le Comité provincial des correspondants s'est rallié;

Église de Torgny.

3° Le projet de reconstruction du perron de l'église de Torgny (Luxembourg). Au cours de l'exécution des travaux, il importera d'éviter que les traverses du garde-corps ne soient en contact avec les marches en pierre. Dans ce but, il conviendra d'écarter les traverses de $0^{m}05$ des marches. En outre, l'auteur devra supprimer les volutes prévues au pied de la rampe; architecte, M. Henriquet;

Église de Saventhem.

4° Le projet relatif au badigeonnage de l'église de Saventhem (Brabant), cette opération n'étant pas de nature à gêner la restauration du temple dans l'avenir;

Église de Mont-Saint-André

5° Le projet de restauration de l'église de Mont-Saint-André (Brabant); architecte, M. L'Hoost;

Église de Wavre.

6° Le projet de restauration extérieure du transept sud et de la basse-nef de l'église de Wavre (Brabant); architecte, M. Langerock;

7° Le projet relatif aux travaux de restauration à effectuer aux toitures de l'église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain (Brabant); architecte, M. De Wit; Église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain.

8° Le projet relatif à la restauration de l'ancienne tribune des Comtes de Flandre, à Courtrai (Flandre occidentale). La Commission est d'avis qu'il y a lieu de donner la préférence au projet de façade marqué de la lettre B. Il doit être entendu que cette restauration sera exécutée en moellons de pierre de Tournai, entièrement conformes à ceux existants dans le soubassement, tant comme nature que comme forme de taille; architecte, M. Carette; Chapelle des Comtes de Flandre, à Courtrai.

9° Le projet d'un second état de travaux complémentaires de restauration de l'église de Wenduyne (Flandre occidentale). La Commission regrette qu'au cours des travaux de restauration de la flèche, on ait donné à celle-ci une élévation beaucoup plus grande que celle prévue au projet adopté, sans en avoir référé à toutes les autorités compétentes; architecte, M. Depauw; Église de Wenduyne.

10° Le projet relatif à la reconstruction du campanile de l'église de Saint-Pierre, à Saint-Trond (Limbourg), qui a été frappé par la foudre; architecte, M. De Hennin; Église de Saint-Pierre, à Saint-Trond.

11° Le projet de restauration de l'église de Kerckhem, commune de Maercke-Kerckhem (Flandre orientale); architecte, M. Colpaert; Église de Kerckhem.

12° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Saint-Bertin, à Poperinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Carette; Église de Saint-Bertin, à Poperinghe.

13° Le projet de restauration intérieure de l'église de Notre-Dame de Messine, à Mons (Hainaut), sous réserve de tenir compte des recommandations formulées par l'Admi- Église de Notre-Dame de Messine, à Mons.

nistration communale et par le Comité provincial des correspondants dans leurs rapports en date du 23 mai et du 12 juin 1908; architecte, M. Dufour;

Églises et presbytères d'Aix-sur-Cloie et de Battincourt.

14° Le projet relatif à l'exécution de travaux aux églises et aux presbytères d'Aix-sur-Cloie et de Battincourt (Luxembourg). D'accord avec le Comité diocésain d'art chrétien, la Commission estime qu'il est utile de donner aux marches du perron de l'église de Battincourt une légère pente pour assurer l'écoulement des eaux; architecte, M. Léonard;

Église de Foy-Notre-Dame.

15° Le projet modifié des travaux à effectuer à l'église de Foy-Notre-Dame (Namur). Avant de passer à l'exécution du dais de la statue de Notre-Dame, il importera de supprimer la croix supérieure; le monogramme de la Sainte-Vierge sera placé au fronton; l'ornementation des angles du fronton sera supprimée;

Église de Notre-Dame, à Anvers. Compte.

16° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant l'exercice 1907, au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Église de Bois.

— L'église de Bois, à Bois-Borsu, ayant été signalée comme un édifice très ancien et intéressant au point de vue archéologique, il a été procédé à son inspection le 3 août 1908.

L'église de Bois est, en effet, un petit édifice très ancien. Il remonte au XIIe siècle pour ce qui concerne le chœur et la grande nef. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, on a reconstruit, en les élargissant, les bas-côtés.

Le chœur, orné à l'extérieur de pilastres supportant des arcatures, est d'une construction très élégante. On remarque encore, dans le chevet semi-circulaire, trois fenêtres romanes

primitives dont deux sont bouchées; la troisième est masquée par le retable du maître-autel.

La nef est divisée par deux rangées de piliers carrés dépourvus de bases et de chapiteaux. Une simple imposte se remarque au sommet des piliers et seulement vers l'intérieur des arcades. Les petites fenêtres de la nef haute ont été modernisées probablement à l'époque où l'on a reconstruit les bas-côtés.

En résumé, l'église de Bois, dont la majeure partie remonte à l'époque romane, est très intéressante; on peut ranger *le chœur et la nef centrale* au nombre des édifices monumentaux de 3e classe.

Quelques travaux de restauration viennent d'être autorisés aux toitures; il serait utile de profiter de l'occasion pour remettre en bon état les autres parties du bâtiment qui sont tout aussi délabrées. Ces travaux devraient aussi comprendre l'ouverture des fenêtres de l'abside, ce qui nécessiterait l'enlèvement du mauvais retable en bois qui surmonte le maître-autel insignifiant. Cet autel, qui n'a d'ancien que sa pierre de recouvrement, est d'ailleurs trop avancé vers la nef; il serait utile de le rapprocher du fond de l'abside en le ramenant à l'alignement de la partie circulaire de celle-ci. Il paraît intéressant aussi de dérocher les piliers de la nef qui sont aujourd'hui recouverts d'une énorme couche de mortier. Peut-être sera-t-il possible de conserver les piliers à nu, on ferait aussi une bonne opération en recherchant sous le plâtrage du mur du fond de l'abside quelles sont les raisons pour lesquelles ce mur est moins épais au pied qu'au sommet.

Quelques pierres tumulaires sont encastrées dans le pavement de l'édifice. On fera bien de les appliquer contre les murs intérieurs. Ces documents intéressent l'histoire locale; ils ne tarderont pas à disparaître si l'on ne prend de promptes mesures pour en éviter l'usure.

Le projet de divers travaux énumérés ci-dessus devra être confié à un architecte de talent et soumis, en temps utile, aux autorités compétentes.

Église de Goyck.

— Certaines parties de l'église de Goyck (Brabant) ayant été signalées comme présentant un réel mérite artistique et archéologique, il a été procédé, le 10 août 1908, à une inspection de cet édifice.

Il a été constaté que la nef et ses collatéraux ont subi, dans la suite des temps, d'importants remaniements et des reconstructions qui leur ont enlevé toute valeur monumentale. Il n'y a donc pas lieu d'y avoir égard.

Par contre, le chœur, la tour et la chapelle annexée au côté nord du chœur offrent un réel mérite artistique.

La tour et la chapelle semblent remonter à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Le chœur, aux vastes proportions, recouvert de voûtes à nervures croisées et éclairé par de hautes fenêtres ogivales, date du XVe siècle.

La façade principale a été reconstruite en 1821, au moyen de pierres provenant de l'ancienne abbaye de Ninove, laquelle, selon toute probabilité, remontait au XVIIIe siècle.

En résumé, le chœur, la tour et la chapelle nord de l'église de Goyck offrent un mérite artistique suffisant pour

qu'il y ait lieu de les ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

Le Membre-Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

TABLE DES MATIÈRES

1° Actes officiels. — Nomination de membres effectifs et de correspondants.

2° Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1908.

3° Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1908.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* BULLETIN, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. MASSAUX, Secrétaire de la Commission royale des Monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE. N° 10.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1908

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

'ES OFFICIELS.

---

du 19 octobre 1908, ont été nommés lants de la Commission royale des provinces énumérées ci-après, savoir :

Nomination de membres correspondants.

: : M. le Chevalier Goethals, archéo- 'emplacement de M. le Baron de Vinck ssionnaire.

ndre orientale : M. Modeste De Noyette, ɔrg, en remplacement de M. Mortier, ɛtif.

mbourg : M. Cornu, ingénieur prin- aussées, à Arlon, en remplacement de

ur : MM. Paul Thémon, artiste peintre, né Brouwers, conservateur des archives ɔn remplacement de MM. Van Gheluwe

ACTES OFFICIELS.

Nomination de membres correspondants.

Par arrêté royal du 19 octobre 1908, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des Monuments pour les provinces énumérées ci-après, savoir :

Province d'Anvers : M. le Chevalier Goethals, archéologue, à Anvers, en remplacement de M. le Baron de Vinck de Winnezeele, démissionnaire.

Province de la Flandre orientale : M. Modeste De Noyette, architecte, à Ledeberg, en remplacement de M. Mortier, nommé membre effectif.

Province de Luxembourg : M. Cornu, ingénieur principal des ponts et chaussées, à Arlon, en remplacement de M. Tandel, décédé.

Province de Namur : MM. Paul Thémon, artiste peintre, à Namur, et Dieudonné Brouwers, conservateur des archives de l'État, à Namur, en remplacement de MM. Van Gheluwe et Soreil, décédés.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église de Transinne (Luxembourg). Il y aura lieu toutefois de se borner à exécuter des tons plats en supprimant les claveaux des fenêtres ; Église de Transinne. Peintures décoratives.

2° Le projet concernant l'exécution d'un maître-autel, de cinq vitraux peints et la restauration d'un triptyque pour l'église de Beersse (Anvers). Le projet d'autel, daté du 22 avril 1908, paraît de nature à être adopté tel qu'il est présenté. La Commission estime aussi que le triptyque peut être restauré dans les conditions exposées dans le rapport de M. Maillard. Ce travail devra être effectué au musée d'Anvers, sous la surveillance des membres du Comité Église de Beersse. Travaux d'art.

provincial des correspondants. Cette œuvre devra être placée, après sa restauration, sur un autel latéral en rapport avec les dimensions du triptyque; architecte, M. Goethals; peintre-verrier, M. Ganton; peintre restaurateur, M. Maillard;

Église de Walcourt. Vitraux.

3° Le projet relatif au placement de dix verrières dans le déambulatoire du chœur et d'un vitrail derrière l'autel de Notre-Dame dans l'église collégiale de Walcourt (Namur); auteur, M. Osterrath;

Église de Berlaer. Chemin de la croix.

4° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Berlaer (Anvers); sculpteur, M. Rooms;

Église de Sainte-Walburge, à Furnes.

5° Le dessin de deux vitraux de M. Wybo pour le bas-côté sud vers l'ouest et pour le côté sud de la nef latérale de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale). Le Collège a constaté, au cours de sa visite du 7 avril 1908, qu'il n'y aura pas trop de heurt entre le vitrail de M. Ladon et ceux de M. Wybo.

Église de Heinsch. Tableau.

— Un membre du Comité mixte des objets d'art s'est rendu à Heinsch (Luxembourg), le 27 août 1908, en vue de constater l'etat d'un tableau décorant le maitre-autel de l'église de cette localité.

Il résulte de cet examen que la peinture signalée par le Comité provincial des correspondants est l'œuvre de M. Edm. Wouters et non de M. Emile Wauters, comme on l'a dit par erreur. Elle représente *l'Ascension* et n'est pas sans mérite.

Déparée par une couche épaisse d'un vernis tourné au brun, elle est, à part cela, dans un bon état de conservation. La décrasser est une opération anodine; le revernissage se fera après.

Le Comité provincial propose pour cette remise en état M. Lambé, professeur à l'Académie d'Arlon, qui a fait plusieurs fois et avec succès des travaux de l'espèce.

Le Comité mixte des objets d'art ne voit rien qui s'oppose à cette proposition.

Malheureusement un tabernacle très élevé cache une partie considérable de la toile. Pour obvier à cet inconvénient l'unique ressource est de modifier le dispositif de l'autel, attendu que le tabernacle fait corps avec lui.

Église de Saint-Germain, à Tirlemont. Lutrin.

— Il a été procédé, le 27 août 1908, à l'examen des travaux préliminaires effectués en vue de la restauration du lutrin pélican de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont.

Le lutrin est complètement en laiton et appartient à la troisième période du style ogival. Sur la base hexagonale s'élève une colonne centrale entourée de six colonnettes, complètement dégagées et inclinées vers le haut, portant le socle sur lequel se dresse un pélican.

Le fût supérieur de l'une des six colonnettes est déprimé par suite d'un choc.

Le socle se compose d'une galerie ajourée, limitée à sa partie supérieure par une moulure horizontale et ornée à sa partie inférieure de redents. Aux angles on remarque des pilastres munis de petits baldaquins destinés à abriter des statuettes. Deux des six statuettes existent encore, l'une figurant l'apôtre Saint-Jean et une seconde sans autre attribut qu'un livre qu'il est difficile d'identifier.

Le pélican est posé sur un demi-globe pivotant dans un socle, ses ailes sont reliées par quatre barres de fer

méplat ; la barre inférieure est ornée d'une crête en fer forgé.

La fabrique d'église se propose de restaurer le lutrin et de le compléter dans les parties réellement manquantes ou supposées telles. Dans ce but, et croyant que la seconde des deux figurines dont il s'agit plus haut peut-être considérée comme représentant Saint-Marc, elle a fait modeler, par M. Van Uytvanck, quatre figurines représentant le Sauveur, Saint-Germain, patron de l'église, et les évangélistes Saint-Mathieu et Saint-Luc. Ces deux dernières compléteraient le groupe des évangélistes dans lequel Saint-Jean, quoique figuré comme apôtre, représenterait l'écrivain du quatrième évangile. L'idée d'ajouter la figure du Sauveur à celle des quatre historiens qui nous ont laissé la biographie de leur divin maître paraît raisonnable. Mais celle de céder la sixième place à Saint-Germain semble moins heureuse. Cette place revient plutôt à la Sainte-Vierge, la mère du Christ, qu'il n'est pas rare de voir figurer avec les apôtres et les premiers et principaux disciples de son divin fils.

Une dernière question se rapporte à l'armature en fer du pélican qui ne se prête que très imparfaitement à la pose des énormes livres de chant employés autrefois. L'auteur du projet de restauration propose le maintien des trois barres supérieures et le remplacement du crétage inférieur par un appui nouveau en laiton. Le modèle de ce dernier, qui fut présenté au cours de l'inspection, ne semble pas heureux ; il est trop raide et ne s'adapte pas convenablement aux ailes et à la queue de l'oiseau. Il y aurait lieu d'étudier un autre support, comportant la suppression ou la modification de

l'armature supérieure et le maintien ou le remplacement du crétage inférieur.

— Il a été procédé, le 1er septembre 1908, dans l'église de Heers (Limbourg), à l'examen de deux monuments funéraires anciens. Église de Heers. Monuments funéraires.

Le sarcophage des anciens seigneurs de l'endroit, placé primitivement au milieu du chœur, est actuellement relégué derrière le maître-autel, contre le mur de l'abside.

Le monument est en marbre noir et porte à sa partie supérieure deux gisants en parfait état de conservation. Les côtés latéraux étaient ornés d'armoiries taillées en albâtre d'Ecosse, dont quelques-unes ont disparu.

La restauration de cet intéressant monument comporte, avant tout, son rétablissement au milieu du chœur, dont il faudrait en tout cas enlever un autel néo-gothique de style fort douteux, placé depuis quelques années seulement, en dépit des usages liturgiques, contre le mur sud. Les marches de cet autel, beaucoup trop grandes d'ailleurs pour l'endroit qu'il occupe, s'étendent à peu près jusqu'à la ligne d'axe du chœur et empiètent ainsi sur la place due au sarcophage des seigneurs.

Il existe encore au chœur de l'église de Heers, sous la fenêtre centrale de l'abside, un second monument funéraire composé d'une tablette de marbre noir portée par deux consoles, au-dessus de laquelle se trouve une statue en albâtre d'Ecosse figurant un chevalier couché sur le côté gauche, le corps appuyé sur le bras.

Ce monument devrait aussi trouver place au chœur, à l'endroit qu'occupe actuellement l'autel dont il est question plus haut, du côté de l'Epître. Il y serait abrité par une arca-

ture semblable à celles qui existent de part et d'autre sous les fenêtres de l'abside, près du maître-autel. Dans l'arcature du côté de l'évangile se trouve, encastrée dans le mur du fond, une tablette avec inscription provenant de ce monument, placé actuellement sous la fenêtre absidale. Cela donnerait lieu à supposer que le monument s'est d'abord trouvé en cet endroit. Mais il faut renoncer à cette hypothèse parce que l'arcature qui devrait abriter le monument est beaucoup trop étroite, et il ne semble pas qu'elle ait été modifiée dans ses dimensions. De plus, l'inscription n'est pas là à sa place primitive, car dans la disposition actuelle elle serait entièrement cachée si le gisant en albâtre était placé en cet endroit. D'autre part, d'après l'ancien usage, les défunts étaient figurés dans la position qu'occupait leur corps dans le tombeau, c'est-à-dire les pieds vers l'autel.

D'après ces considérations il semble donc que le mausolée à deux gisants devrait être restauré et rétabli au milieu du chœur où il s'est trouvé primitivement, et que l'on pourrait ériger le second monument contre le mur côté sud du chœur, à l'endroit occupé aujourd'hui par un autel portatif dénué de toute valeur artistique.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Maison Curtius, à Liége.

La Commission a adopté l'état des dépenses faites à la date du 9 mai 1908 pour les travaux de restauration effectués à la maison Curtius, à Liége. Les travaux de restauration de la maison Curtius ont été exécutés par voie de régie, sur adjudication restreinte, pour les prix unitaires fixés. Eu

égard à la situation de ce monument et à la nature toute spéciale des ouvrages projetés, il ne pouvait en être autrement. Ces travaux se sont d'ailleurs bornés au strict nécessaire.

Hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

— Il a été procédé, le 12 octobre 1908, à l'inspection de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

MM. le chanoine baron de Béthune, chanoine Duclos, Coomans, De Meyer et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la province de la Flandre occidentale, assistaient à cette inspection.

Un projet concernant la construction de bâtiments entourant la cour d'honneur des côtés nord et ouest a été dressé et adopté par les autorités compétentes. Les travaux sont commencés.

Aujourd'hui que le bâtiment du côté occidental séparant la cour du cimetière a disparu, on s'est demandé s'il ne faudrait pas laisser ouvert tout ce côté, afin qu'on puisse jouir, du cimetière de Notre-Dame, de la vue des grands bâtiments du Gruuthuuse.

Il résulte de l'inspection du 12 octobre, qu'il ne saurait être question de laisser le côté occidental de la cour de l'hôtel ouvert ou simplement fermé par un grillage; il ne faut pas que la cour de l'hôtel soit le prolongement du cimetière de Notre-Dame.

Ainsi que le déclare le Comité provincial des correspondants, il importe de maintenir l'idée admise par tous les corps qui ont eu à s'occuper de l'affaire, d'achever la reconstitution de l'hôtel Gruuthuuse par la reconstruction des « communs » sur les deux côtés au nord et à l'ouest de la cour, d'après les indications fournies par les documents.

Toutefois, il y a lieu de se rallier à la proposition du Comité provincial de ne pas construire d'étage sur le bâtiment longeant le cimetière, de façon que sa faîtière ne dépasse pas les 7 mètres. Ce bâtiment aurait donc moins de largeur et de hauteur que celui prévu au projet précédemment adopté. Il n'occuperait en longueur que les deux tiers de l'espace disponible entre le petit bâtiment à front de rue de l'hôtel; l'espace restant serait fermé par un mur. Voir le croquis tracé sur une photogravure dans le rapport du Comité provincial, duquel il résulte que l'on jouira ainsi d'une belle vue sur tout l'hôtel seigneurial.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Baranzy, sous Musson (Luxembourg), sous réserve de supprimer toutes les colonnes des baies de la façade principale et de donner plus de largeur au perron; architecte, M. Bodson;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Wibrin (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

3° Le projet de restauration du presbytère de Sterpigny (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

4° Le projet de travaux de réparation à effectuer au presbytère de Straimont (Luxembourg);

5° Le projet concernant l'exécution de travaux de répa-

ration au presbytère de Corbion (Luxembourg); architecte, M. Richard;

6° Le projet relatif à la restauration, en vue d'y établir le presbytère de la paroisse de Saint-Michel, à Gand (Flandre orientale), de l'édifice ancien connu sous le nom de *Lindeworm;* architecte, M. De Waele.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Courtrai, paroisse de Saint-Jean-Baptiste (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans; Église de Saint-Jean-Baptiste, à Courtrai.

2° A Zeebrugge, territoire de Bruges (Flandre occidentale). L'attention de l'architecte, M. Buyck, a été appelée sur les triangles formés par la rencontre des chœurs latéraux avec le chœur principal, qui sont de nature à créer des réceptacles à l'humidité; sur les panneaux des contreforts, qui sont inutiles; sur les chapiteaux des colonnes, qui sont empruntés au type classique; Église de Zeebrugge.

3° A Graethem-Looz (Limbourg); architecte, M. Langerock. Église de Graethem-Looz.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Wavre-Notre-Dame (Anvers). La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu, ainsi que le demande le Conseil de fabrique, d'inscrire sur la liste des monuments du culte les parties de l'église qui seront conservées. Ces parties Église de Wavre-Notre-Dame.

n'offrent pas un intérêt artistique transcendant; d'autre part, il y aura trop de remaniements à y opérer, au cours de l'agrandissement, pour motiver ce classement; architecte, M. Careels;

Église de Gierle.

2° De Gierle (Anvers), à la condition qu'au cours des travaux l'auteur, M. l'architecte Taeymans, aura égard à la recommandation émise par le Comité provincial des correspondants dans son rapport du 7 juillet 1908.

Ainsi que les projets ci-après :

Église d'Impde.

3° Construction d'un nouveau beffroi dans la tour de l'église d'Impde sous Wolverthem (Brabant);

Église de Devantave.

4° Établissement d'un nouveau dallage dans l'église de Devantave (Luxembourg); architecte, M. Charneux;

Objets mobiliers d'églises.

5° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Bomel (Namur) : mobilier complet;

Saint-Joseph, à Menin (Flandre occidentale) : mobilier complet;

Sainte-Anne, à Zwyndrecht (Flandre orientale) : complément du mobilier;

Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale) : autel pour la chapelle de Notre-Dame du Rosaire;

Braine-le-Comte (Hainaut) : banc de communion et lambris;

Kessenich (Limbourg) : armoire pour la sacristie;

Léau (Brabant) : buffet d'orgue;

Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale) : autel de Sainte-Anne.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts a adressé à la Commission, le 19 octobre 1908, la dépêche suivante : Chapelle de la Converserie, près de Champlon

« J'ai transmis à M. le Ministre de la Justice votre rapport du 19 août écoulé, n° 8811, (voir *Bulletin*, page 89) relatif à la chapelle de la Converserie près de Champlon (province de Luxembourg), en lui marquant mon intention, *à titre rigoureusement exceptionnel*, de me rallier en principe aux conclusions de ce rapport, pourvu que, de son côté, il prît une décision semblable.

» Mon honorable collègue m'a écrit qu'il ne s'oppose pas à ce qu'il soit donné suite aux conclusions du document prérappelé.

» L'oratoire de la Converserie a été érigé en annexe ressortissant à l'église succursale de Laneuville-au-Bois, commune de Tenneville, par arrêté royal du 6 janvier 1906 (*Moniteur*, n° 17). »

En conséquence de ce qui précède, la Commission a inscrit la chapelle de la Converserie dans la 3e classe des monuments du culte.

Sous la date du 8 octobre 1908, la Commission a adressé à M. le Ministre de la Justice le rapport suivant : Exécution de travaux d'art.

« Il arrive parfois que l'on nous soumet des projets de construction d'églises dans lesquels sont compris des travaux d'art proprement dits, tels que peintures décoratives, vitraux, meubles, etc.

» Ces ouvrages d'art s'exécutent en même temps que l'entreprise principale. Il en résulte d'abord qu'ils sont soumis abusivement à l'adjudication publique; ensuite,

qu'en fait la réception artistique n'a pas lieu. L'architecte provincial se borne à faire la réception en bloc.

» Cette façon de procéder donne lieu à de sérieux inconvénients. Une réception spéciale des œuvres de cette nature doit toujours avoir lieu avec l'aide de délégués de la Commission royale des Monuments, agissant au nom de l'État.

» Nous vous serions obligés, Monsieur le Ministre, de vouloir bien adresser une circulaire à MM. les Gouverneurs des provinces, les priant de recommander aux administrations locales de ne plus comprendre dorénavant les ouvrages d'art du genre précité parmi les travaux de construction. Des demandes spéciales, accompagnées de dessins et de devis estimatifs, devront être transmises, à cette fin, aux autorités compétentes. »

TRAVAUX DE RESTAURATION

La Commission a revêtu de son visa :

Église de Corbion.

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Corbion (Luxembourg); architecte, M. Richard;

Église de Straimont.

2° Le projet de restauration de l'église de Straimont (Luxembourg);

Église de Stockem.

3° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à l'église de Stockem, sous Heinsch (Luxembourg); architecte, M. Léonard;

Église de Sesselich.

4° Le projet de restauration de la chapelle de Sesselich, commune de Hondelange (Luxembourg), sous réserve de tenir compte des recommandations formulées par le Comité

d'art chrétien en ce qui concerne les tuyaux d'aérage et la porte d'entrée de la chapelle ; architecte, M. Walin ;

5° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Sterpigny (Luxembourg), à la condition de supprimer le tabernacle qui est inutile aux autels latéraux et de donner plus de style à la console supportant la statue ; architecte, M. Cupper ; Église de Sterpigny.

6° Le projet relatif à la restauration et à l'aménagement de l'église de Mussy-la-Ville (Luxembourg) ; architecte, M. Würth ; Église de Mussy-la-Ville.

7° Le projet relatif à des travaux de restauration et de consolidation à effectuer à l'église de Nieuwmunster (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw ; Église de Nieuwmunster.

8° Le projet de restauration des toitures des bas-côtés de l'église de Nieuport-Bains (Flandre occidentale). Les ardoises indigènes pouvant rivaliser avec celles de l'étranger, il conviendra de les mettre en parallèle, au cahier des charges, avec ces dernières ; architecte, M. Carbon ; Église de Nieuport-Bains.

9° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw ; Église de Westcappelle.

10° Le projet de restauration de l'église de Villers-Potterie (Hainaut). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations de M. l'architecte Van Loo, adoptées par le Comité provincial des correspondants. Dans l'intérêt de la bonne exécution des ouvrages et de leur conservation, il est préférable de faire un palier entièrement neuf à l'escalier extérieur plutôt que de multiplier les joints, qui donneraient lieu à des infiltrations regrettables ; architecte, M. Dujardin ; Église de Villers-Potterie.

Église de Wercken.

11° Le projet relatif au renouvellement des fenêtres de l'église de Wercken (Flandre occidentale). La Commission est d'avis avec M. l'inspecteur-architecte provincial que la fenêtre du transept doit être rétablie en style roman, qui est celui de cette partie de l'église. Mais la baie proposée par M. Nolf est trop allongée. Au cours de l'exécution, il devra suivre le type proposé par M. Viérin au croquis tracé dans son rapport du 15 juillet 1908. La Commission se rallie aussi à l'avis de ce fonctionnaire, que l'emploi de briques mécaniques pour les meneaux et réseaux des fenêtres est à déconseiller. Lorsque les ressources locales le permettront, il importera que l'on restaure en bon style les fenêtres en pierre blanche qui n'ont que quelques années d'âge; architecte, M. Nolf;

Église de Segelsem.

12° Le projet de restauration de la tour de l'église de Segelsem (Flandre orientale); architecte, M. Vandevelde;

Église de Notre-Dame, à Termonde.

13° Le projet de restauration de la voûte du chœur et de la tour de l'église de Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale). La restauration de la haute nef doit être différée. On examinera plus tard l'utilité d'y rétablir la voûte en bardeaux. Se ralliant à l'avis de M. l'architecte provincial, la Commission estime qu'il y a lieu de dérocher entièrement toutes les parties de l'édifice, afin de se rendre compte de l'état réel de la construction; architecte, M. Vaerwyck;

Église de Saint-Nicolas, à Tournai.

14° Le nouveau projet de restauration du clocher de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

Église de Notre-Dame, à Anvers.

15° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant le premier semestre de 1908, au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

— Le Conseil de fabrique de Chastres (Namur) ayant signalé l'insuffisance du projet soumis par le Conseil communal en vue de l'exécution de travaux aux abords de l'église de cette localité, il a été procédé récemment à l'examen sur place du projet présenté. Église de Chastres.

Il a été constaté, en effet, que les travaux prévus au plan de M. Van Riel ne remédieraient pas d'une façon satisfaisante à la situation incommode qu'offre l'accès de l'édifice. La mise en bon état des abords de celui-ci et la circulation des eaux pluviales tout autour du bâtiment ne sont pas prévues à ce projet.

Le Conseil de fabrique de Chastres a fait voir, sur place, un projet dressé par M. l'architecte Hucq, qui, mieux conçu au point de vue pratique et économique, rend aussi plus salubre l'édifice et en améliore l'entretien.

Il semble utile, pour l'aspect de l'entrée du temple comme pour la solidité du travail à effectuer, que l'escalier conserve, comme le prévoit M Hucq, toute la largeur actuelle entre les deux murs. Pour la même raison, il importe que l'escalier s'appuie sur une maçonnerie centrale plus large que celle indiquée au plan.

Le palier intermédiaire pourrait être borné à 0m90 de large au lieu de 1m90. Ainsi, on laissera plus d'espace entre l'église et l'escalier pour le cas où il serait utile, par la suite, d'agrandir quelque peu l'édifice du côté de l'entrée par l'ajoute d'un baptistère avec porche.

En présence de l'état déplorable et absolument dangereux de l'escalier actuel, il est de la plus grande urgence que les autorités locales s'entendent pour effectuer les travaux dans les conditions prévues par le projet de M. Hucq.

en tenant compte toutefois des recommandations ci-dessus stipulées.

Église de Notre-Dame, à Tongres.

— Il a été procédé, le 20 octobre 1908, à l'inspection de l'église de Notre-Dame, à Tongres, dont la restauration est projetée.

MM. le chevalier de Borman, Christiaens, Huybrigts, l'abbé Daniëls, Jaminé et Naveau, membres du Comité des correspondants du Limbourg, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que cette restauration est devenue absolument nécessaire. Des fragments de pierres se détachent du monument en maints endroits et des accidents sont à craindre. Il y a donc urgence de mettre la main à l'œuvre.

Il est à remarquer que les plans adoptés dans leur ensemble, le 5 juin 1908, ne constituent que des croquis au moyen desquels il serait difficile de procéder à une adjudication à forfait telle qu'on la désire. Les architectes chargés de la direction des travaux proposent de diviser ceux-ci par parties et d'en faire des adjudications partielles d'après des relevés dressés soigneusement au moyen d'échaufadages placés successivement pour l'exécution de chaque série d'ouvrages.

Il est désirable, pour un monument de la valeur artistique de l'église de Notre-Dame, que l'on n'entame les travaux de restauration que lorsque des plans précis et détaillés auront reçu l'approbation de toutes les autorités compétentes. Il importe, comme le dit M. l'architecte provincial, de n'agir qu'après une étude approfondie des moindres détails.

En attendant, si quelques pierres menacent de se détacher de certaines extrémités de contreforts, de pinacles, de

balustrades, etc., rien n'empêche de les faire enlever à bref délai pour éviter des accidents.

L'étude précitée permettra aussi d'examiner s'il n'y aura pas lieu d'exclure de la restauration certains détails ajoutés mal à propos au monument lors de la première restauration entamée vers 1846 et dont la conservation laisse beaucoup à désirer.

Le Membre-Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 24 octobre 1908, à 2 heures.

Présidence de M. Lagasse-de Locht.

Membres effectifs présents : MM. Maquet, vice-président ; Blomme, Cardon, Janlet, Mortier, Rooms et Van Caster, membres ; Massaux, membre-secrétaire.

MM. Acker, empêché, Vinçotte et Janssens, indisposés, se sont fait excuser.

Membres correspondants présents : MM. le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg, De Ceuleneer, De Wacle, chanoine Van den Gheyn, Serrure (de Gand), Lybaert, Van Biesbroeck, chevalier de Borman, Naveau, Matthieu, Ruhl, l'abbé Loës, Haverland, Sibenaler, Dardenne, Van den Eeden ; Destrée, secrétaire du Comité du Brabant.

M. le Président rappelle le texte des articles 68 et 69 du règlement se rapportant aux séances préparatoires. Il donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et publique du 26 octobre courant.

Aucune proposition n'ayant été produite à propos de cet ordre du jour, M. le Président le déclare adopté définitivement.

M. le Gouverneur du Luxembourg signale l'urgence de proposer au Gouvernement d'acquérir les ruines d'Orval. Il paraît qu'une société serait à la veille d'exploiter ces admirables ruines à l'américanisme. Dans ces conditions, on se demande ce qu'elles deviendraient. Il paraît urgent que le Gouvernement se mette en mesure de déposséder le propriétaire de ces restes vénérables qui intéressent l'art et l'archéologie nationale. M. le Président remercie M. le Gouverneur de cette communication ; il estime qu'il sera probablement nécessaire d'exproprier les parties les plus intéressantes des ruines qui constituent des restes uniques dans notre pays. M. le Gouverneur annonce qu'il doit avoir prochainement un entretien avec le propriétaire. Il en fera connaître le résultat. En tous cas, l'assemblée est unanime pour décider de reprendre les négociations avec l'État en vue de sauver le monument, car il y a urgence.

M. le Président entretient un instant l'assemblée de la question des inventaires des objets d'art conservés dans les édifices publics du pays. Il fait connaître la situation actuelle de cette affaire. D'après les renseignements qui lui sont parvenus, il espère qu'on aboutira prochainement à une solution.

M. le chevalier de Borman rappelle que plusieurs provinces ont entamé la publication de l'inventaire, y compris le Limbourg. M. le Président répond que rien n'empêche que les provinces qui ont commencé la publication continuent dans la même voie.

M. le chevalier de Borman recommande pour la reproduction des planches le procédé Van Damme, qui est remarquable, selon lui.

M. le Président remercie MM. les Membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion préparatoire. Voulant entrer, de plus en plus, dans la voie qu'il a ouverte il y a onze ans, il engage ceux qui le désirent à rester à la séance ordinaire de la Commission, laquelle est ouverte à 3 1/2 heures. Il rappelle, à cet égard, que déjà il y a eu une séance plénière de la Commission royale et des correspondants de la Flandre orientale à propos d'une difficulté maintenant résolue concernant l'église Saint-Martin, à Gand. De même, il se propose, s'il y a lieu, de convoquer, à bref délai, une réunion plénière de la Commission royale et des correspondants de la Flandre occidentale, au sujet du porche de l'église Notre-Dame, à Bruges.

Assistaient à cette séance MM. le chevalier de Borman, Ruhl, Haverland, l'abbé Loës et Naveau, pour répondre au vœu de M. le Président.

Le Membre-Secrétaire, A. Massaux.

Le Président, Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 26 OCTOBRE 1908

AU PALAIS DES ACADÉMIES (Salle de Marbre)

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,

Inspecteur général des Ponts et Chaussées, ayant rang de Directeur général,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent également place au bureau : MM. Beco, Gouverneur du Brabant; baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; Maquet, architecte à Bruxelles, 2e Vice-Président de la Commission royale; L. Blomme, architecte à Anvers; Cardon, artiste peintre à Bruxelles; Acker, architecte à Bruxelles; Janlet, architecte à Bruxelles; le chanoine Van Caster, archéologue à Malines; Rooms, sculpteur à Gand; De la Censerie, architecte à Bruges; Mortier, architecte à Gand, membres de la Commission; De Vriendt, artiste peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Anvers, membre et correspondant de la Commission; Smekens, Président honoraire du tribunal de première instance à Anvers, membre correspondant de la Commission royale des Monuments; Luckx, Directeur général des Cultes; Hymans, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique,

membres du Comité mixte des objets d'art, et Massaux, secrétaire et membre effectif de la Commission royale des Monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Smekens, H. Blomme, Fernand Donnet, Opsomer, chanoine Laenen.

Province de Brabant : MM. De Vriendt, J. Brunfaut, Baes, Langerock, Hanon de Louvet; Destrée, secrétaire du Comité.

Province de la Flandre occidentale : MM. J. Coomans, van Ruymbeke.

Province de la Flandre orientale : MM. Lybaert, Serrure, De Waele, Cloquet, chanoine Van den Gheyn, De Ceuleneer, Van Biesbroeck.

Province de Hainaut : MM. Van Loo, Charbonnelle, Soil de Moriamé, Matthieu, Hubert, Devillers, Sonneville, l'abbé Puissant, Motte, Dufour.

Province de Liége : MM. Carpentier, l'abbé Balau, Ruhl, Lohest.

Province du Limbourg : MM. Huybrigts, Christiaens, l'abbé P. Daniëls, chevalier de Borman, L. Naveau.

Province du Luxembourg : MM. Haverland, comte de Limburg-Stirum, Sibenaler, l'abbé Loës, Wilmart.

Province de Namur : MM. Dardenne, Van den Eeden, Boveroulle, Lange.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

M. le Président. — Messieurs, j'ai, en premier lieu, des

excuses à vous présenter de la part de plusieurs collègues empêchés :

D'abord, de la part de deux Ministres, qui m'avaient fait savoir qu'ils assisteraient à notre assemblée générale.

M. Renkin, Ministre de la Justice, s'est trouvé empêché; il a chargé M. Luckx, Directeur général des cultes, non seulement d'assister, comme de coutume, à notre assemblée, mais aussi d'excuser l'absence de son chef.

Le baron Descamps, Ministre des Siences et des Arts, m'avait formellement promis d'assister à notre réunion, mais il s'est trouvé également empêché au dernier moment et m'a chargé de l'excuser auprès de l'assemblée. Il n'a pu malheureusement se faire représenter par son Directeur général, M. Verlant, qui est en ce moment en Italie.

Outre ces deux absences, que nous regrettons tous, nous avons également des excuses à vous présenter :

De M. le comte de Renesse, sénateur et membre correspondant dans le Limbourg;

De M. Vinçotte, qui m'écrit qu'il est très enrhumé et qu'il regrette de ne pouvoir assister à notre séance et il ajoute : « aussi au banquet ». (*Rires*);

De M. Albert Dumont, membre correspondant du Brabant, qu'une indisposition persistante empêche d'assister à notre assemblée;

Enfin, du baron du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut, empêché au dernier moment.

J'accorde maintenant la parole à notre Secrétaire pour donner lecture de son rapport annuel.

M. Massaux, Membre-Secrétaire (*prie M. Dugniolle, Secrétaire adjoint, de bien vouloir, en son lieu et place, donner lecture de son rapport.*)

Messieurs,

L'article 61 de notre règlement nous impose l'obligation, au début de notre réunion annuelle, de vous rendre un compte sommaire des travaux de notre Collège pendant l'année écoulée.

Depuis la dernière assemblée générale, la Commission centrale s'est réunie 50 fois, a fait 54 inspections d'édifices, d'objets d'art, etc., et a donné des avis sur 1,182 affaires. Elle a eu de fréquentes conférences avec des artistes et des délégués d'administrations publiques.

Nous croyons pouvoir nous borner à cette courte énumération de nos travaux, ceux-ci étant publiés régulièrement dans notre Bulletin. Ce résumé indique suffisamment que notre activité s'accroît d'année en d'année.

A ce propos, nous croyons utile d'appeler l'attention du public sur notre Bulletin et l'engageons vivement à le lire. Il y trouvera toujours des renseignements utiles et des détails intéressants.

Nous constatons avec une légitime satisfaction que dans presque toutes nos provinces, les Comités de nos membres correspondants sont appelés à émettre, au préalable, leur avis sur les questions dont l'examen nous est déféré. Deux provinces seulement, celles du Luxembourg et de Namur, ne sont pas encore entrées dans cette voie. Nous engageons vivement MM. les Gouverneurs, car cela dépend d'eux, à suivre l'exemple de leurs collègues et à réunir à cette fin

leurs Comités. Ces réunions régulières ne peuvent occasionner des retards marquants dans l'instruction des affaires, tandis que la bonne exécution des travaux ne peut que gagner de cette intervention. On ne doit pas se dissimuler, en effet, que le concours précieux des connaissances spéciales de nos correspondants en ce qui concerne les richesses monumentales et archéologiques de leur ressort, ne peut que renforcer nos avis. Aussi, nous nous faisons un devoir de remercier tout particulièrement MM. les membres correspondants pour leur zèle à se rendre chaque fois aux inspections auxquelles nous les convions.

De son côté, le Comité mixte et permanent des objets d'art, composé par moitié de délégués de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale des Monuments, continue à fonctionner régulièrement. Cette collaboration nous rend de précieux services en s'occupant tout spécialement des questions qui intéressent la conservation des œuvres magistrales de nos anciennes écoles d'art.

Comme vous le savez, Messieurs, deux de nos Comités provinciaux ont entamé la publication de l'inventaire des objets d'art conservés dans les édifices publics de notre pays. Leur travail est très avancé, grâce à la générosité de ces deux provinces qui ont fait les frais de la publication. D'autres Comités sont en mesure d'entamer la publication, mais ils ne disposent pas des fonds nécessaires à cette fin, toutes les provinces n'étant pas en situation de faire acte de pareille générosité que les provinces d'Anvers et de Brabant.

Nous avions espéré que le Gouvernement soumettrait cette année aux Chambres législatives le vote d'un premier crédit destiné à entamer simultanément la publication de l'inventaire. Notre proposition n'a malheureusement pas eu de suite. Nous ne désespérons pas de la voir aboutir dans un avenir peu éloigné, étant donné que c'est le Gouvernement lui-même qui a ordonné cette publication en présence de son utilité incontestable.

Il est entendu que si le Gouvernement contribue à la publication, les inventaires des provinces d'Anvers et de Brabant, publiés prématurément, seront refondus conformément aux types adoptés en dernier lieu, afin que les inventaires soient semblables dans toutes les provinces.

On a encore découvert, il y a peu de temps, d'anciennes peintures murales sous le badigeon de l'une de nos plus anciennes et de nos plus modestes églises. Il s'agit de l'église romane de Bois, à Bois-Borsu, à laquelle s'exécutent quelques travaux de réparation. Ces restes de peinture sont très intéressants parce qu'ils nous prouvent que la polychromie était en usage au moyen âge non seulement dans les édifices importants, mais même dans les églises les plus modestes et dans les localités les plus reculées de nos provinces. Pour cette raison seule, il importe de les conserver avec grand soin. Nous avons prié M. le Ministre des Sciences et des Arts d'engager la Section d'art monumental du musée d'antiquités d'en faire prendre des photographies à bref délai.

La tendance qu'ont certaines administrations fabriciennes à vouloir des églises nouvelles est déplorable. Nous devons

continuer à protester contre cette manie. Il y a toujours possibilité de conserver les vieux édifices en les agrandissant ou en utilisant quelques-unes de leurs parties, tels le chœur, la tour, un bras du transept, etc. Les parties conservées tout en réalisant une économie sérieuse pour la localité, rappellent des souvenirs historiques, témoignent de l'antiquité de la paroisse.

Le déplacement d'une église doit aussi être évité dans toute la mesure du possible. L'église est le centre de la paroisse; si elle ne l'est plus aujourd'hui, elle l'a été à l'origine. D'un autre côté, nos ancêtres étaient experts dans le choix des emplacements des édifices religieux, ce qui fait qu'en déplaçant une église, on s'expose à détruire un site.

Notre mission est fort délicate de concilier des tendances opposées qui se manifestent à propos de travaux de restauration ou de reconstruction. Nous avons à lutter à la fois contre la tendance de certains conservateurs qui ne rêvent que ruines et les tendances de novateurs remuants et parfois puissants, de ces bâtisseurs qui voudraient tout reconstruire. Il s'agit, en effet, de trouver la voie droite, d'arriver à une conciliation juste, exacte dans chaque cas particulier.

Notre attention s'applique toujours à la protection des sites aussi bien qu'à celle des monuments. Les sites sont des monuments naturels. C'est ainsi que nous avons mis pour condition à la reconstruction et au déplacement de l'église de Braives, que la vieille église ou tout au moins sa tour, bien que dépourvue d'art, soit protégée contre toute destruction à cause du rôle qu'elle joue dans le panorama du village.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, à l'attention des pouvoirs publics, la détermination prise récemment par l'administration communale de Rochehaut d'autoriser de nouveau les habitants à extraire des pierres des rochers surplombant le village et qui constituent un des plus beaux sites des Ardennes.

Dans un même ordre d'idées, nous voudrions voir les pouvoirs publics chercher à prendre des mesures pour arrêter l'envahissement malheureux de la réclame, ce qui serait peut-être possible par l'imposition d'un droit d'affichage. Non seulement les façades sont encombrées de pancartes tant dans les villes que dans les villages, mais nos campagnes et jusqu'aux rochers pittoresques sont défigurés d'une façon ignoble par certains industriels qui ne reculent devant aucun procédé de lucre. Le mal se généralise de plus en plus; c'est surtout le long de nos voies ferrées que le mal devient écœurant et où les intérêts particuliers l'emportent sur l'intérêt public. Après les sites historiques, ce sont des ensembles plus modernes comme les abords des gares des villes qui sont attaqués. La surélévation des hôtels publics y devient un véritable fléau.

Afin d'empêcher que des réparations maladroites ne fassent perdre irrémédiablement le cachet artistique de certaines façades intéressantes de constructions privées, les administrations communales de plusieurs villes du pays, notamment de Bruxelles, Gand, Alost, Malines, etc., ont déjà conclu des contrats de servitude conservatoire avec les propriétaires et interviennent par voie de subsides dans les travaux de restauration. Cette détermination est des plus heureuses; elle a réussi à conserver ou à faire restaurer

avec intelligence bon nombre d'édifices civils qui contribuent à maintenir à la physionomie de ces villes ce caractère urbain tant envié ailleurs. Ce système mérite d'être encouragé.

Nous nous permettons cependant de rappeler une nouvelle fois l'urgence de promulguer une loi en faveur de la conservation des monuments historiques détenus par des particuliers. Chaque jour voit disparaître ou dénaturer l'une ou l'autre construction intéressante. Ainsi nous échappera, si l'on n'y prend garde, dans un temps très court, une grande partie de notre trésor archéologique.

Dans le cours de l'année écoulée, nous avons eu le regret de perdre un de nos membres correspondants qui comptait parmi les plus distingués. Il s'agit de M. Emile Tandel, commissaire de l'arrondissement d'Arlon-Virton. Nous déplorons vivement la perte de ce savant collaborateur.

Il nous reste, Messieurs, pour terminer, un devoir à remplir, celui d'exprimer ici notre profonde gratitude à Messieurs les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, ainsi qu'à Messieurs les Directeurs généraux des Beaux-Arts et des Cultes qui nous donnent constamment des marques du vif intérêt qu'ils portent à nos travaux et de leur sollicitude pour la conservation de nos richesses artistiques.

M. le Président. — Messieurs, j'ai oublié tout à l'heure d'excuser l'absence d'un collègue très important, qui nous a fait l'honneur d'assister à notre assemblée préparatoire de samedi : le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg.

Cela dit, je tiens à remercier, en votre nom à tous, notre Secrétaire pour son rapport que, depuis quelques années, il ne lui plaît plus, — pour des raisons plus ou moins plausibles, — de nous lire lui-même, mais qu'il a toujours soin de faire avec la même science, la même érudition et la même habileté de plume.

Cette fois, nous avons donné un cachet plus matériel que d'habitude aux remerciments que nous adressons à notre cher Massaux : la Commission royale des Monuments a obtenu du Roi, sur la proposition du Ministre de la Justice et du Ministre des Beaux-Arts, la désignation, par arrêté royal du 6 mai 1908, de notre ami Massaux comme membre effectif de la Commission royale des Monuments. (*Très bien ! Acclamations de toutes parts.*)

Depuis longtemps, la Commission désirait qu'il en fût ainsi ; ce désir ayant été réalisé, les membres effectifs ont cru qu'ils devaient manifester publiquement leur satisfaction de ce que M. Massaux allait enfin occuper la place qui lui était due parmi nous depuis de nombreuses années.

La Commission royale des Monuments a décidé d'offrir à M. Massaux un mémorial ; elle a pensé qu'elle ne pouvait mieux faire que d'en distribuer un exemplaire à tous les membres effectifs de la Commission qui désireraient contempler à l'aise la face si intéressante de ce cher ami ; il m'en voudra beaucoup, j'en suis certain, à cause de ces quelques paroles, qui sont tout simplement l'expression de la vérité. D'avance, je lui donne la permission de n'y point répondre et je suis convaincu qu'à la suite de cette permission, il va devenir tout à fait serein. (*Rires.*)

Nous avons informé de notre intention les membres correspondants; ils ont bien voulu se joindre à nous pour acclamer notre ami, dont les traits sont reproduits par deux plaquettes : l'une en argent et l'autre en bronze, avec cette inscription : « à A. Massaux, la Commission royale des Monuments — 1860-1908 — ». Le maître De Vrees a exécuté cettre œuvre avec son grand talent. Je ne puis m'empêcher de regarder ce front si large et si serein de notre ami; cette bouche qui s'ouvre si rarement, mais qui, de temps en temps cependant, donne son avis, toujours frappé au coin du bon sens, j'allais dire de l'infaillibilité artistique. Quelquefois aussi, cette bouche s'ouvre, mais c'est pour lancer un aphorisme wallon, prouvant qu'à côté de l'érudit, du savant et de l'écrivain, il y a chez lui un maître délicieux. (*Applaudissements.*)

Et cette face, comme je viens de le dire, toujours si tranquille, en apparence si placide, traduit les impressions de l'homme, de l'artiste, par des traits d'une délicatesse telle que ceux-là seuls peuvent les apprécier qui sont habitués à siéger à côté de notre secrétaire. On doit le reconnaître : De Vrees a saisi cette physionomie si intéressante d'une façon tout à fait remarquable.

M. Massaux est doué d'une modestie poussée aux limites extrêmes. Personne, assurément, n'est aussi modeste que lui, et, pour le prouver, je n'aurai qu'à vous narrer une simple anecdote : lors de la première séance où M. Massaux siégeait comme membre effectif de la Commission, le Président avait commis la gaffe d'oublier le nom du nouvel élu dans un appel pour l'un des rares votes que la Commission émet parfois. Croyez-vous que M. Massaux ait rappelé le

Président à son devoir en lui adressant la parole ou en le tirant par le pan de son habit? (*Rires.*)

Pas du tout; il n'en a rien fait; il a fallu recommencer le vote à cause de la modestie excessive de notre ami.

Outre une vaste érudition, M. Massaux possède un rare talent pour reproduire la pensée et la parole d'autrui. Si nous allons faire une inspection d'un monument quelconque, il retient jusqu'au moindre détail de cette visite; il remémore en quelque sorte toute l'histoire; tout ce qui s'est passé au cours de cette inspection est saisi au vol par Massaux; il dépose, à ce sujet, des rapports qui étonnent vraiment tous les assistants à la réunion. Il en est de même en ce qui concerne nos réunions hebdomadaires. Nos collègues, effectifs et autres, qui ont assisté à nos réunions y ont entendu émettre des idées divergentes, des conclusions plus ou moins arrêtées. Eh bien, la plume de notre ami Massaux fait, de tout cela, des rapports au sujet desquels je n'ai plus d'éloges à faire.

Ce n'est pas un éloge funèbre que je veux faire en ce moment, ni même un panégyrique; je ne veux pas que, comme secrétaire, Massaux se prépare au suicide. (*Rires.*)

C'est un portrait que j'esquisse. Eh bien, dans ce portrait, à côté de l'éclat de la figure, à côté de ces lignes remarquables que je viens de signaler, il y a cependant une petite ombre; elle se traduit par deux reproches que j'ai à adresser à notre ami Massaux.

Le premier est celui-ci : je lui reproche, depuis dix ans, de n'avoir pas créé une école de secrétaires de la Commission. Je le sais bien : Napoléon Ier n'a pas non plus formé d'école, mais il a eu des élèves posthumes; l'on a dit notam-

ment que de Moltke s'était inspiré du génie napoléonien. Si notre ami Massaux n'a pas fait école, espérons qu'un jour des de Moltke suivront le chemin qu'il a tracé ; en attendant, je souhaite qu'il continue, pendant de longues années encore, à nous prêter son précieux et toujours actif concours. (*Très bien! de toutes parts.*)

Le second reproche que j'ai à lui adresser, c'est de ne pas encore avoir dressé le catalogue de notre bibliothèque. Espérons-le, cette lacune sera comblée un jour, et même sans trop tarder.

Voici quels sont les états de service de notre ami :

Le 5 novembre 1860, M. Massaux est entré à la Commission des Monuments comme surnuméraire ;

Le 30 juin 1862, il a été nommé dessinateur-copiste ;

Le 25 juillet 1871, il a été désigné comme commis-comptable.

Comment a-t-on pu songer à faire de lui un commis-comptable? (*Rires.*)

Le 20 février 1883, il a été nommé commis-rédacteur;

Enfin, après vingt-sept ans, le 30 juin 1887, il a été nommé secrétaire adjoint;

Le 28 novembre 1891, il a été appelé aux fonctions de secrétaire : c'est-à-dire qu'il est, depuis lors, la cheville ouvrière de la Commission.

Le 4 mai 1896, il a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, mais la Commission a eu soin de proposer sa nomination comme officier; j'espère que cette promotion ne tardera pas.

M. Massaux est un ancien lauréat des classes d'architecture et d'archéologie de l'Académie royale des Beaux-Arts

de Bruxelles et un ancien élève de l'atelier de feu Portaels. Il étudie, depuis son entrée à l'Administration, les diverses questions qui intéressent l'art et l'archéologie du moyen âge et il a été nommé — couronnement de l'édifice pourrais-je dire, — membre effectif de la Commission le 6 mai 1908.

Je pense, Messieurs, que ces quelques mots suffisent pour faire passer le portrait de notre ami à la postérité. Comme je le disais tout à l'heure, cette plaquette sort des mains d'un artiste habitué à produire de nombreux chefs-d'œuvre ; il a fait la plaquette célèbre de M. De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles ; il a reproduit les épisodes de la célèbre bataille des Eperons d'or ; maintes autres œuvres font honneur au talent du maître De Vrees.

Je suis persuadé d'être votre écho à tous en le remerciant d'avoir bien voulu nous prêter son précieux concours en cette circonstance. (*Très bien !*)

Je remets des exemplaires à M. Massaux, en les accompagnant d'une cordiale et amicale poignée de main. (*M. Massaux remercie M. le Président en lui serrant à son tour la main avec effusion.*) (*Vifs applaudissements.*)

Il y a, en ce moment, quatorze exemplaires de cette plaquette : dans ces conditions, nous ne pouvons pas en délivrer à tout le monde. Mais ceux d'entre vous qui en emporteront un exemplaire aujourd'hui, voudront bien nous en informer, afin d'éviter les doubles emplois, à moins qu'ils ne nous en fassent part tantôt au banquet, auquel notre ami Massaux a promis d'assister.

Je vais accorder successivement la parole aux rapporteurs des divers Comités, en leur renouvelant la recommandation de ne pas dépasser le quart-d'heure réglementaire pour

leur exposé, ce qui n'empêchera pas l'insertion en entier de leur rapport au *Bulletin*.

La parole est à M. le rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

—

M. F. Donnet, *rapporteur :*

Messieurs,

Le Comité des membres correspondants de la province d'Anvers a l'honneur de vous soumettre le résumé des travaux auxquels il a procédé pendant l'exercice écoulé, résumé forcément réduit, mais qui vous permettra pourtant de vous rendre compte de la multiplicité et de l'importance des questions qui furent soumises à son appréciation.

Un arrêté royal du 15 novembre 1907 avait appelé à la présidence de notre Comité le nouveau gouverneur de la province d'Anvers, M. le comte de Brouchoven de Bergeyck. Toutefois les circonstances l'ont forcé de se démettre bientôt de ses hautes fonctions, et un arrêté royal du 14 mars 1908 acceptait sa démission. Qu'il nous soit permis de regretter la durée éphémère de son mandat présidentiel. Le vif intérêt qu'il portait au domaine artistique de la province nous faisait augurer les plus heureux résultats de sa présence à la tête de notre Comité. Il a été remplacé, en vertu d'un arrêté royal du 14 mars 1908, par M. le comte Ferdinand de Baillet-Latour, qui lui avait succédé comme représentant du Roi dans la province d'Anvers.

Le zèle intelligent que notre nouveau président a mis à diriger depuis quelques mois nos travaux, nous a prouvé combien il s'intéresse à la mission qui nous est confiée.

Nous avons, de plus, eu à enregistrer, avec les plus sincères regrets, la démission d'un de nos meilleurs confrères, M. le baron de Vinck de Winnezeele, qui, depuis 1892 faisait partie de notre Comité. Tous, nous déplorons les circonstances qui l'ont forcé de se séparer de nous; tous nous rendons justice aux services qu'il nous a rendus, et tous aussi, nous faisons des vœux pour le rétablissement prompt et complet de sa santé.

Qu'il nous soit maintenant permis de passer rapidement en revue les travaux au sujet desquels nous avons été consultés, en nous occupant d'abord des monuments religieux.

Nous avons accepté, après quelques observations, les plans d'une nouvelle église à ériger à Sint-Mariaburg. Jusqu'ici cette paroisse, créée depuis quelques années au milieu des sapinières qui s'étendent entre les villages d'Eeckeren et de Brasschaet, n'était dotée, malgré le chiffre de sa population, que d'une chapelle provisoire. C'est dans les mêmes conditions que nous avons approuvé le projet d'érection d'une église à édifier dans la nouvelle paroisse de Grasheide, dépendant de Putte.

Dans nos grandes villes, l'accroissement incessant de la population nécessite également la création de paroisses nouvelles, dans lesquelles, dès que les ressources le permettent, des églises spacieuses doivent être élevées. Tel est de nouveau le cas à Anvers pour la paroisse de Saint-Lambert, qui, jusqu'ici, ne possédait qu'une chapelle rudi-

mentaire, et à Malines, où la nécessité s'imposait de doter la paroisse de Saint-Jean-Berchmans d'un temple en rapport avec le nombre des fidèles appelés à le fréquenter.

L'église de Wavre-Notre-Dame était devenue insuffisante pour l'usage des habitants, dont, grâce à des communications faciles avec la ville de Malines, le nombre s'accroît sans cesse, et le projet avait été émis d'édifier une construction nouvelle. Toutefois le chœur et les transepts surtout de l'ancienne église offrent de l'intérêt. Dans certaines parties ils conservent une ornementation sculptée qui dénote la caractéristique du style ogival du XIIIe siècle.

Nous avons prôné la conservation de ces parties intéressantes, et, grâce au talent de l'architecte provincial, M. Careels, nous avons pu provoquer l'approbation d'un plan dans lequel l'adjonction des bâtiments nouveaux aux anciens constituera une silhouette des plus pittoresques et enrichira la province d'un monument d'une réelle originalité. L'architecte a même eu l'heureuse idée de conserver le lanterneau qui s'élève sur la croisée du transept, lanterneau sans style si l'on veut, mais qui faisait en quelque sorte partie intégrante du paysage ambiant. Les villageois se seraient avec peine résignés à la disparition de leur *peperbus*. Nous tenons à souligner ce souci, souvent trop rare, de conserver l'intrégrité d'un paysage consacré. Il est parfois regrettable, et toujours préjudiciable, sous bien des rapports, de modifier brusquement, même en les améliorant, des perspectives séculaires ou des habitudes invétérées.

Pour l'église de Nieuwmoer, nous avons cru ne pas devoir adopter les plans qui nous étaient soumis, étant d'avis qu'il serait plus judicieux d'agrandir l'église en conservant

la façade et en donnant plus d'ampleur aux bas-côtés. A Gierle, il fallait aussi augmenter les places à mettre à la disposition des fidèles; nous avons donc dû souscrire à l'agrandissement de l'église, mais, afin de rendre le moins visibles les travaux nouveaux, nous avons préconisé l'emploi des anciens matériaux, ou, en cas d'insuffisance de ceux-ci, tout au moins de matériaux qui, par leur forme et leur apparence, se rapprocheraient le plus de ceux qui sont utilisés dans les parties anciennes du bâtiment sacré.

La petite église de Gestel est aussi, paraît-il, devenue insuffisante. Nous avons soigneusement étudié sur place le problème d'un agrandissement qui ne pourrait nuire à l'aspect de l'édifice, et nous avons dans ce sens conseillé d'élargir les bas-côtés en rétablissant, avec tous leurs caractères, les façades qu'ils possèdent aujourd'hui, et de transporter dans une annexe, à construire dans le style de l'édifice, les fonts baptismaux qui actuellement sont placés à l'intérieur de l'église. On pourra ainsi réduire à leur minimum les inconvénients artistiques de transformations devenues nécessaires.

Quant aux restaurations à apporter aux églises actuellement existantes, et pour lesquelles notre avis a été sollicité, elles sont excessivement nombreuses.

A Stabroeck, nous avons consenti à l'exécution de certains travaux, tels la restauration des meneaux des fenêtres de la grande nef, mais, par contre, nous nous sommes opposés au projet d'ouverture des fenêtres du chœur et au remplacement du lambrissage des voûtes par des bardeaux, ces projets devant fatalement entraîner la disparition du calvaire qui s'abrite contre le chevet extérieur de l'abside, ainsi

que du maître-autel et d'autres pièces d'ameublement, conçus, il est vrai, en style de la renaissance, mais dignes de conservation, et par leurs qualités d'exécution, et par les souvenirs religieux qui s'y rattachent.

A Saint-Job-in 't Goor, des travaux de restauration ou plutôt d'entretien étaient désirés; après une visite sur place nous les avons approuvés, mais, encore une fois, ici nous avons combattu l'enlèvement du calvaire qui s'appuie contre les murs du transept. Nous le savons, bien souvent ces images pieuses sont dépourvues de mérite artistique, mais presque toujours elles constituent un motif intimement lié avec l'aspect de l'église et plein de pittoresque. Bien plus, de multiples souvenirs y rattachent la piété villageoise. En les déplaçant, on heurte sans nécessité les sentiments intimes et hautement respectables de la population des alentours, on met souvent brusquement fin à des pratiques religieuses séculaires, et on rompt sans motif l'aspect consacré de sites devenus familiers à de multiples générations.

Au centre des polders anversois s'élève robuste et altière la tour de l'église d'Eeckeren. Elle fut autrefois surmontée d'une flèche que le feu du ciel a détruite. Depuis lors elle est restée mutilée, et malgré les caractères de son architecture ogivale, par sa masse, elle donne à distance l'illusion de quelque construction élevée à l'époque romane. Aujourd'hui, sans nécessité bien apparente, on voudrait couvrir cette tour d'une flèche courte et écrasée. Nous sommes d'avis que rien ne motive pareille adjonction qui ferait plutôt tort au caractère architectonique de l'édifice; mais si, malgré tout, on s'obstinait à l'édifier, nous croyons qu'il

faudrait alors lui donner les proportions élancées qu'elle possédait autrefois et qu'on retrouve encore sur d'anciennes reproductions gravées.

Ce ne sont pas seulement les antiques églises médiévales qui réclament les soins des restaurateurs ; les temples plus modernes doivent à leur tour y avoir recours, et c'est dans cet ordre d'idées que nous avons émis un avis favorable au sujet des plans des travaux à exécuter aux diverses façades de l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout.

Au village de Beersse s'est présenté un cas spécial sur lequel nous croyons un instant devoir attirer l'attention. Autorisation avait été donnée de démolir l'ancienne église, sans mérite du reste, et d'en édifier une nouvelle, aujourd'hui presque achevée, dans le voisinage immédiat de la première. Mais cette ancienne église possédait un mobilier en style renaissance non dépourvu de mérite. Le retable notamment du maître-autel, de vastes proportions, tapissait jusqu'au sommet de la voûte tout le chevet du chœur, dont il empruntait les contours. Des lambris complétaient cet ensemble sculptural.

La conservation de ces œuvres artistiques avait naturellement été imposée. Toutefois, démolies, arrachées du cadre pour lequel elles avaient été conçues, transportées dans un bâtiment de proportions et de style fort dissemblables à leur conception, elles auraient évidemment perdu une bonne partie de leur mérite. Le curé nous a proposé de conserver le chœur de l'ancienne église, construction modeste, mais intacte du XVIe siècle, de le fermer en y appliquant une façade toute simple, copiée sur le chevet du transept démoli, et de maintenir dans cette chapelle ainsi reconstituée et

qui servirait à l'avenir aux réunions d'associations pieuses, le mobilier renaissance qui aujourd'hui le garnit. Nous avons applaudi à cette idée, qui gagnerait à être généralisée. S'il y a, en effet, nécessité dans maintes localités de mettre à la disposition du culte des bâtiments plus vastes, rien n'oblige, souvent pas même les raisons d'économie, à les édifier à l'emplacement des anciens. Pourquoi ne pas conserver ceux-ci, qui, moyennant quelques discrètes restaurations, pourraient facilement être utilisés pour de multiples emplois? On trouverait toujours à proximité un terrain approprié où l'église nouvelle s'élèverait, et ainsi seraient souvent sauvées ces si pittoresques églises rustiques, dont le mérite architectural n'est pas toujours transcendant, mais qui, par le charme de leurs constructions vétustes, font en quelque sorte partie intégrante du paysage qu'elles complètent, et constituent un témoin indéniable et fidèle des souvenirs de tous genres et des sentiments les plus intimes de toute une population.

Si l'on édifie des églises nouvelles, si on restaure les anciennes, il faut naturellement songer à les décorer et à les meubler. A Saint-Norbert, à Anvers, il s'agissait de polychromer, la nef et les bas-côtés, et de décorer le chœur de peintures murales, dont l'exécution serait confiée à M. Ratinckx. Ces projets nous ont été soumis et admis moyennant certaines modifications. Par contre, à Anvers encore, dans l'église Saint-Antoine, condamnée à disparaître incessamment, existait à l'extrémité d'un des bas-côtés, une composition peinte autrefois par Victor Lagye. Cette œuvre, d'un dessin fort correct, était malheureusement dans un état de conservation tel que son transport, au dire de

spécialistes, n'était plus guère possible ; nous avons donc dû souscrire à sa disparition.

Le beau retable de Saint-Quirin, à Loenhout, autrefois si habilement restauré par le tant regretté sculpteur Van Wint, a été transporté de la chapelle qui jusqu'ici l'avait abrité, dans l'église paroissiale et placé sur un autel nouveau. La composition de celui-ci ne nous a pas donné satisfaction et nous avons exprimé le vœu de le voir modifier. On voudrait aujourd'hui compléter ce retable par l'adjonction de volets. Avant de consentir au principe de cette modification, le Comité central voudrait prendre connaissance des documents graphiques que nous possédons et qui nous avaient permis de constater qu'autrefois, avant la restauration, la disposition préconisée existait.

A Lierre, à l'église Saint-Gommaire, nous avions été d'avis qu'une partie trop notable du mobilier en style renaissance avait déjà disparu, sans autorisation du reste, pour faire place à des meubles nouveaux d'un goût très contestable, pour autoriser encore une fois la démolition de l'autel de Saint-Hubert. Repoussé une première fois, la fabrique d'église est revenue à la charge, proposant cette fois de remplacer l'autel en question par un autre sur lequel serait placé le beau triptyque Colibrant. Sous cette forme, sa proposition a, paraît-il, plus de chance d'être acceptée, et pourtant nous nous souvenons que, consulté, en 1874, au sujet de la même église, à la suite d'une demande du même genre, le Comité central imprimait dans son rapport, qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser le remplacement du maître-autel en style renaissance, « ce premier changement en amènerait d'autres et qu'on arriverait au remplacement de

tout le mobilier de l'église, qui appartient presque tout entier au XVIIe siècle ». « Il est impossible, ajoutait-il, d'encourager ce système qui amènerait à la fois à altérer gravement l'histoire de l'édifice et l'histoire même de l'art. Ce qui fait l'importance et le prestige de nos temples chrétiens, c'est qu'il a fallu pour les bâtir, les meubler et les décorer, le travail de plusieurs siècles, et il est toujours intéressant d'y retrouver la trace de générations qui s'y sont succédé ». Ces considérations sont trop justes pour que nous ne nous y rallions pas entièrement, et nous espérons que les autorités qui président au sort artistique de l'église Saint-Gommaire se les rappelleront assez pour mettre fin au système de renouvellement qu'ils ont si malheureusement entrepris.

A Malines, dans l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, nous nous sommes trouvés en présence d'une situation toute spéciale et fort peu régulière. On sait que ce temple, œuvre de l'architecte Faid'Herbe, sert d'abri à une vénérable image de la Mère de Dieu, objet d'un culte fort ancien et excessivement répandu. Aux murailles, de toutes parts, étaient suspendus de nombreux ex-votos, consistant pour la plupart en toiles peintes représentant de jeunes enfants, et offertes en reconnaissance de guérisons obtenues. Parmi ces toiles il y en avait d'intéressantes, il y en avait de médiocres, il y en avait de naïves et de curieuses, mais leur ensemble constituait un témoignage irrécusable de la piété séculaire des Malinois, et donnait à la physionomie intérieure du sanctuaire un aspect approprié à la dévotion des visiteurs ; elles constituaient aussi un souvenir intéressant des coutumes et usages qui persistaient avec une si constante fidélité en ce sanctuaire vénérable. Toutes elles

furent enlevées et remisées pêle-mêle dans les sous-sols de l'édifice; elles y voisinent avec les stations peintes du grand chemin de croix qui également étaient appendues dans l'église. Pour remplacer tous ces motifs décoratifs si typiques, une belle couche de couleur à l'huile, bien uniforme, bien claire, bien luisante, a été étendue sur toutes les murailles, sur les colonnes et les pilastres, sur les moindres motifs d'ornementation, couvrant même, en neutralisant leur perspective, les hauts-reliefs sculptés par Faid'Herbe dans les parois de la coupole, et s'étendant sur les voûtes, sur lesquelles elles simulent consciencieusement l'azur céleste. Au fond de l'église, une chapelle basse, enfumée, propice aux oraisons ferventes, abritait un Christ pitoyable. Éclairée, repeinte, joyeuse, elle encadre aujourd'hui une statue rayonnante de couleur, et qui bientôt sera inondée de feux électiques, que prodigueront en cet oratoire rajeuni des branches de lumière d'une riche fantaisie. Pour compléter ce travail d'ensemble il faut encore remanier les deux autels latéraux. Ceux-ci sont surmontés d'un retable en style renaissance dont les colonnes, soutiens d'un entablement classique, servent d'encadrement à deux toiles non dépourvues de valeur. Un couronnement modeste, enlevé il n'y a pas bien longtemps, complétait cette ornementation, mais aujourd'hui, il est question de modifier leur ordonnance, d'abaisser les autels, de diminuer les proportions du retable, afin de rendre visibles deux fenêtres qui s'ouvrent dans les absidioles de ces chapelles et qui, assure-t-on, pour compléter le plan primitif de l'architecte, devraient être dégagées entièrement et surtout pourvues d'une balustrade identique

à celles qui garnissent les baies latérales du chœur. Nous n'avons pas approuvé ce projet, étant d'avis qu'aucun motif artistique ou utilitaire ne militait en faveur du rétablissement complet de ces fenêtres. Nous n'avions pas compris l'urgence qui imposait le replacement de ces balustrades. Nous avons donc cru inutile de modifier davantage encore l'aspect intérieur de l'église. Le Comité central nous a donné tort. Il nous faut nous incliner devant sa décision, tout en regrettant pour les fervents des choses du passé, et pour les si nombreux pèlerins habitués de ce sanctuaire célèbre, une transformation si radicale et si en opposition avec les traditions qu'avaient constituées une succession d'années déjà bien nombreuses.

Signalons encore à Malines la découverte inopinée, contre le mur extérieur du chœur de l'église Sainte-Catherine, caché par un hangar lépreux qui vient de disparaître, d'un petit monument sculpté portant la date de 1623 et le blason du curé de Wachtelaer. Sans doute, il était placé en cet endroit pour indiquer aux fidèles l'emplacement où, à l'intérieur du temple, s'élevait le tabernacle. Nous avons préconisé son transport et son placement intérieurement contre la muraille même dont jusqu'ici il avait occupé la paroi externe, et cette restauration se parachève en ce moment.

Que dire des ameublements nouveaux dont les dessins nous ont été maintes fois soumis? Quelquefois ils méritent d'être approuvés, mais bien souvent ils ne se distinguent que par une désespérante banalité. Pourquoi, au lieu de s'évertuer à créer du nouveau, ne pas se borner à simplement copier des modèles anciens? Il en existe encore dans

nos églises, dans nos musées, qui sont parfaits et qui mériteraient sous tous les rapports d'être reproduits. Nous avons été appelés à examiner les projets pour de nouvelles orgues à Achterbroeck et à Lillo, pour un ameublement complet à Horendonck et à Esschen (Saint-Antoine), pour des statues pieuses destinées à l'église de Saint-Norbert à Anvers, pour un banc de communion pour l'église Saint-Georges, et un chemin de la croix pour la nouvelle église de Saint-Antoine de la même ville, pour le placement d'un autel et de divers meubles, déjà presque exécutés pour orner la chapelle qui, dans l'église archiépiscopale de Malines, sera consacrée à la mémoire du cardinal Goossens, puis encore pour un chemin de croix sculpté, destiné à l'église de Berlaer, pour un maitre-autel à placer dans le chœur de la nouvelle église de Beersse, pour des statuettes destinées à peupler les niches qui ornent extérieurement les façades de l'église Saint-Gommaire à Lierre, etc. Il nous a même été donné d'approuver le devis d'achat pour une nouvelle cloche à Achterbroeck; nous avons recommandé de l'orner de quelque inscription pieuse en rapport avec le rôle religieux que la cloche est appelée à jouer, plutôt que d'une insipide énumération de noms quelconques, dont la postérité n'aura certes pas cure.

Ailleurs, à Eeckeren, nous avons protesté contre le placement de monuments funéraires accolés aux murs extérieurs de l'église. L'adjonction parasitaire de ces mémorials dont rien souvent ne relève la banalité ou la lourdeur, ne peut que faire sous tous les rapports du tort à l'édifice sacré contre lequel ils sont si malencontreusement édifiés. Pour compléter l'ameublement des églises de nos provinces,

en maints endroits, on a placé des vitraux. Tel a été le cas à Hellegat, à Saint-Norbert (à Anvers), à Maria-Ter-Heide, à Beersse. Grâce aux indications des artistes qui font partie de notre Comité, nous avons pu donner aux peintres verriers des conseils autorisés pour la composition et la coloration des œuvres projetées. Qu'il nous soit permis d'attirer ici un instant votre attention sur un point que nous considérons être d'une importance majeure.

Lorsque des vitraux anciens sont restaurés, il arrive que le peintre verrier, peut-être pour obtenir plus d'unité dans son travail, copie le plus fidèlement possible certaines parties encore fort bien conservées et livre un travail dans lequel les fragments originaux ne sont plus compris, mais remplacés par des reproductions entièrement nouvelles. La publication récente d'un ouvrage relatif aux peintures sur verre à Anvers et à Lierre, nous a permis, grâce à des illustrations photographiques, de constater, à notre grand étonnement, que les fragments les plus précieux, tels surtout des portraits, des têtes, appartenant à des œuvres des XVe et XVIe siècles, de bonne conservation, ont été remplacés dans nos principales églises auxquelles ils appartenaient, par des imitations modernes, et font aujourd'hui partie de collections particulières.....

M. le Président. — C'est plus qu'un abus, c'est un vol !

M. F. Donnet, *rapporteur*. — Nous constatons le fait sans l'apprécier.

M. le Président. — Il est certain que cela est absolument inconnu de la plupart des membres du Comité des

correspondants de la province d'Anvers et d'autres provinces également, et, *a fortiori*, de la Commission royale et du Ministre de la Justice. Et j'appelle sur ce point toute l'attention de M. le Directeur général des cultes Luckx. Je proposerai même à l'assemblée, *hic et nunc*, de faire un rapport sur ces faits là et d'adresser une circulaire pour que de pareils méfaits ne se reproduisent plus.

M. le Directeur général Luckx. — Le fait est-il récent ?

M. F. Donnet, *rapporteur*. — Depuis quelque temps, il s'en est produit plusieurs.

M. le Directeur général Luckx. — On ne signale pas la localité ?

M. le Président. — Pardon, il s'agit de Lierre.

M. F. Donnet, *rapporteur*. — De Lierre et d'Anvers.

..... Nous ignorons dans quelles conditions ces travaux de restauration ont été entrepris, et il est possible que l'abandon de ces échantillons précieux du talent de nos peintres verriers d'antan, aient été volontairement faits aux restaurateurs. Mais pour notre part nous considérons que ces faits constituent d'impardonnables abus, et nous voudrions qu'à l'avenir, lorsqu'une autorisation sera demandée pour des restaurations de ce genre, qu'il soit strictement prescrit que le travail devra se faire sous la surveillance des membres de la Commission des Monuments, et que, dans tous les cas, aucune partie ancienne des vitraux

ne pourra être aliénée ou abandonnée sans autorisation préalable.

Après les vitraux nous avons été à plusieurs reprises appelés à intervenir dans des questions de restauration de tableaux. Pour Wilmarsdonck, pareil travail est aujourd'hui achevé et nous l'avons approuvé. La restauration du tableau de De Crayer, représentant le Calvaire et appartenant à l'église Saint-Paul, à Anvers, a été exécutée et terminée dans d'excellentes conditions.

D'autre part, avis favorable a été donné pour la restauration, sous la surveillance des artistes peintres, membres de notre Comité, d'un tableau appartenant à l'église de Raevels et d'un intéressant tryptique du XVIe siècle, reproduisant des scènes de la vie de Saint-Corneille et qui provient d'une petite chapelle située au milieu des sapinières dans la paroisse de Beersse.

A Berlaer, autrefois le maître-autel, dans l'ancienne église, était surmonté d'une toile importante représentant le crucifiement de Saint-Pierre et qu'on considérait comme une des meilleures œuvres de Pieter Thyssens. Lors de la démolition de l'église et de l'autel en 1874, elle avait disparu. On la disait roulée et oubliée dans quelque coin perdu du grenier de la cure. Nos membres l'y ont vainement cherchée. Il paraît qu'à la suite d'une demande officielle de renseignements, l'œuvre de Thyssens a reparu inopinément dans le grenier; prochainement nous irons nous assurer de la réalité de son existence et examiner dans ce cas son état de conservation. La majorité de nos membres a été d'avis d'autoriser l'église de Baelen-sur-Nèthe de vendre au musée d'Anvers deux tableaux anciens de valeur,

représentant la dernière Cène et le chemin du calvaire, cette dernière œuvre attribuée à Pieter Aertssens.

Les hospices d'Anvers conservaient une série assez nombreuse d'œuvres religieuses. Toutes avaient autrefois fait partie du mobilier de ces nombreuses chapelles dépendant des petits hospices que la piété de nos pères avaient élevés dans tous les coins de la vieille ville. Presque toutes ont aujourd'hui été démolies, et leur mobilier dilapidé. Elles possédaient de nombreux tableaux ; les meilleurs sont actuellement conservés dans les collections de notre musée de peinture ou dans les bureaux de l'administration des hospices Ce sont les œuvres qui n'ont pas été jugées dignes de figurer dans ces collections que l'administratien a fait vendre publiquement pour une somme dérisoire. L'autorisation de procéder à cette aliénation ne leur a pas été refusée. Enfin, nous avons également consenti à ce que l'administration communale achetât pour le musée trois toiles modernes représentant des vues du Vieil-Anvers, aujourd'hui disparu Dans la chapelle du palais archiépiscopal de Malines, de grands changements sont en voie d'exécution. Il s'agit du placement d'un nouvel autel et d'autres motifs décoratifs. Notre Comité a jugé que, sans se prononcer sur la valeur artistique de ces projets, il n'y avait pas lieu d'empêcher leur exécution.

A Malines, à deux pas de l'église cathédrale, s'élève le bâtiment vétuste de l'ancienne chapelle du Saint-Esprit, qui sert aujourd'hui à l'administration des hospices de local d'examen pour les malades indigents. On voudrait restaurer ce bâtiment, mais avant d'approuver les plans qui nous étaient soumis, nous avons demandé qu'il fût procédé à un

dérochage complet des murailles. Inspiration heureuse, car ce travail préliminaire, tout en permettant de constater qu'au cours des siècles les bâtiments de la chapelle avaient subi des remaniements nombreux et souvent malheureux, a fait retrouver de fort intéressants fragments datant des constructions primitives, et notamment une fenêtre, une piscine, une niche et un tronc d'offrande, dont la décoration architectonique permet d'établir qu'ils furent construits au début du XIIIe siècle quand l'influence romane se faisait encore sentir dans la conception des œuvres inspirées déjà des principes de l'art ogival naissant. Grâce à ces découvertes, les plans ont été remaniés et nous espérons qu'on pourra rendre à la chapelle sa physionomie primitive et doter la ville de Malines d'un monument judicieusement restauré et dont la valeur sera incontestable.

Dans l'intérêt de la conservation des monuments religieux, nous avons prié le Gouverneur de la province de rappeler aux autorités chargées de leur surveillance, combien il était urgent de pourvoir au placement de paratonnerres et de soigneusement surveiller leur entretien. L'étude des monuments de notre province prouve, qu'au cours des siècles, il n'y a pas une des tours de nos églises rurales qui n'ait, une ou ordinairement plusieurs fois, été frappée par la foudre, cet accident occasionnant sa destruction entière ou partielle. Or, depuis que l'on prend la précaution de placer partout des paratonnerres, nos tours sont toutes épargnées par le feu du ciel et l'on peut être sûr que quand d'ici de là, l'une d'elles est atteinte, c'est que l'entretien des paratonnerres n'est pas suffisant. L'utilité de ces engins de préservation ne peut donc pas être sérieusement contestée.

L'énumération des travaux exécutés dans les édifices religieux de notre province sous la surveillance de la Commission des Monuments a été longue, et toutefois elle devrait être bien plus importante encore, si dans tant de cas, on ne se passait pas de notre intervention. Maintes fois nous vous avons dénoncé des faits de ce genre ; à plusieurs reprises des instructions précises ont été transmises aux curés et aux fabriques d'église pour leur rappeler, sous ce rapport, leurs obligations, et nous regrettons de constater que bien souvent on ne tient compte de ces instructions que lorsque, en vue de l'obtention d'un subside, une intervention officielle est sollicitée. Dans nombre de paroisses des restaurations sont exécutées aux édifices religieux, des ameublements placés, d'autres aliénés à notre insu, et bien souvent nous nous trouvons désarmés devant le fait accompli. Nous citerons brièvement quelques exemples. A Stabroeck, nous avons trouvé, lors d'une récente visite, la tour de l'église restaurée sans que les plans de ces travaux nous aient été envoyés.

A Putte, les anciens fonts baptismaux, dans les mêmes conditions, avaient été donnés à la nouvelle église de Peulis; à Gheel, dans la belle église Sainte-Dymphne, sous prétexte que l'autorisation avait été donnée de placer le gaz, on avait enlevé des meubles et des ex-voto pour les reléguer dans une annexe et on avait exécuté d'importants travaux de polychromage. Le Comité central nous a prié de faire une enquête pour des faits du même genre qui s'étaient produits à Edeghem, et nous avons appris qu'en effet divers objets, tels des lustres, des chandeliers, des dentelles, avaient été ou vendus ou donnés. Mais le cas le plus symptomatique que

nous ayions à signaler s'est passé à Turnhout, où depuis plusieurs années, l'église Saint-Pierre est régulièrement restaurée et débarrassée de son ancien mobilier sans la moindre autorisation. C'est ainsi que tous les murs ont été dérochés, que les anciens autels en style renaissance ont été enlevés, qu'un tabernacle s'élevant dans le chœur a été démoli et les débris jetés dans les fossés du château, que le maître-autel, œuvre importante du sculpteur Pompe, a été mutilé, que les anciennes sculptures ont disparu et que par contre de nombreux autels nouveaux, plusieurs vitraux, des statues et d'autres œuvres encore, ont été acquises ou reçues pour remplacer celles qui avaient si malheureusement été enlevées. Et pour compléter ce tableau on a poussé le souci de la restauration jusqu'à s'attaquer aux abords de l'église. L'ancien cimetière qui l'entourait, était clos par un mur bas en briques, mur fort simple et sans caractère, mais s'harmonisant avec les façades peu pittoresques de l'église. Ce mur avait, de plus, une valeur historique, ayant en 1790, servi d'abri aux troupes patriotes, lors du fameux combat de Turnhout. Aujourd'hui le mur a disparu pour faire place à une petite grille en fonte. Le cimetière lui-même a subi une toilette nouvelle, et à la place des modestes tombes gazonnées des combattants de la révolution brabançonne, s'étalent maintenant des petits parterres fleuris, qu'enserrent des petits chemins bien propres, encadrant un petit bassin circulaire au milieu duquel, posé sur un minuscule rocher, un héron de bronze jette désespéremment vers le ciel un mince jet d'eau !

Puisque nous parlons de cimetières, relatons encore pour mémoire que nous avons approuvé le projet d'une grille à

placer autour du cimetière entourant l'église d'Arendonck. Pour une église moderne, pareille clôture au besoin se justifie. Mais nous ne nous lassons pas de la combattre quand il est question de bâtiments anciens. Rien ne rompt davantage l'harmonie de lignes architecturales adoucies par la patine du temps, que le voisinage de ces vulgaires clôtures dont on rêve si souvent de les enclore. A Brecht, nous avons recommandé l'érection, si pas d'une haie vive, au moins d'un modeste mur en briques; à Berlaer, nous nous sommes opposés à la démolition d'une clôture de ce genre. A Willebroeck, nous avons préconisé l'érection d'une clôture soutenue par de modestes pilastres telle qu'elle existait déjà en partie entre l'église et le couvent voisin. Pareille enceinte se serait harmonisée avec le bâtiment de l'église qui, malgré de fort malheureuses transformations, offre encore d'intéressants vestiges d'architecture du XIIIe siècle. Notre avis n'a pas été admis par le Comité central, qui a autorisé le placement d'une somptueuse grille offerte par une généreuse donatrice!

Quelques cures nouvelles ont aussi dû être érigées dans notre province, entre autres à Grasheide sous Putte, à Saint-Antoine à Anvers. Les plans en ont été approuvés ainsi que ceux qui avaient rapport à des travaux de restauration ou d'agrandissement à exécuter aux cures de Santhoven, de Mortsel et de Rymenam.

Si maintenant nous quittons le domaine religieux pour entrer dans le domaine civil, nous avons à vous signaler quelle a été notre action au sujet des maisons communales.

C'est ainsi, qu'après étude préalable, nous avons approuvé en y joignant nos observations les plans pour l'érection

d'une nouvelle maison communale avec école adjacente à Weert et d'une maison communale à Wyneghem. La question si importante de la restauration de l'hôtel de ville de Malines a derechef attiré toute notre attention. Nous avons pris connaissance des diverses études qui avaient été publiées à ce sujet et prié un de nos membres de nous faire un rapport détaillé de la question, ce qui nous a permis de transmettre certaines observations dont nous voudrions voir tenir compte lors de l'exécution des travaux. L'architecte n'ayant pas voulu admettre les critiques que nous avions formulées au sujet de l'ameublement de la maison communale et du local de la justice de paix d'Arendonck, nous avons soumis tout le dossier au jugement du Comité central. Approbation a, de plus, été donnée à la composition historique, peinte par M. Boom et formant le quatrième panneau destiné à orner la grande salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

L'hôpital de Gheel, dont l'origine est des plus anciennes, a subi au cours des siècles de nombreuses transformations. Les bâtiments les plus intéressants, actuellement encore existant, ne remonteraient pas bien plus haut que le XVIe siècle, mais comme les nécessités du service et le désir d'introduire dans l'établissement des modifications en rapport avec les derniers perfectionnements hygiéniques, exigent l'agrandissement des locaux, nous avons recommandé que l'aile nouvelle, qui sera incessamment édifiée, soit mise en rapport, au point de vue du style, avec les bâtiments auxquels elle sera amorcée. Des négociations se sont encore poursuivies avec l'architecte chargé de l'édification des importantes constructions destinées au bureau

de bienfaisance de Borgerhout. Nous tenons à ce que les plans soient judicieusement et pratiquement dressés. Il est toutefois regrettable que le terrain mis à la disposition de l'architecte ne lui permette pas de donner à son projet plus d'ampleur.

Il existe un projet de restauration de la façade du collège de Saint-Rombaut, à Malines.

Les plans ne sont pas encore présentés, mais nous savons qu'ils ne tendent à rien moins qu'à reconstituer entièrement cette façade sur les anciens modèles mais en matériaux neufs. L'exécution de pareil projet serait néfaste, car elle aurait pour conséquence inévitable de détruire irrémédiablement l'harmonieuse patine qui donne à cette façade un cachet si artistique. Pour éviter ce danger nous avons demandé le classement de cet édifice, comptant pouvoir veiller ainsi à ce que seules les restaurations absolument nécessaires soient discrètement exécutées.

Dans nos précédents rapports nous avons à diverses reprises préconisé le rachat par la province du château de Turnhout. Cette acquisition est aujourd'hui un fait accompli. Pour répondre à sa nouvelle destination, le château devra être restauré. Déjà un plan nous a été soumis à titre officieux, mais depuis lors des explorations systématiques ont été entreprises et ont fait découvrir d'importants vestiges qui permettront, d'une façon plus complète et plus fidèle, la reconstitution exacte des locaux primitifs. Quoi qu'il en soit, nous nous efforcerons de faire rendre au château l'aspect si imposant qui le caractérisait avant que celui-ci eut été si malencontreusement modifié par la disparition des larges fossés de l'enceinte et de la ceinture d'arbres séculaires, qui en couvraient les bords.

Nous avons été heureux de pouvoir approuver le projet formé par l'administration communale de Saint-Amand, de replacer sur une des places du village l'ancien pilori, actuellement gisant morcelé dans le cimetière et de racheter, pour le compléter, le couronnement armorié qui le surmontait primitivement.

Notre action s'est étendue jusque sur les bâtiments de service pour la nouvelle écluse maritime à Anvers, dont les plans, dressés par l'administration communale, nous ont été soumis pour avis par la Députation permanente.

La ville de Malines continue le système qu'elle a si heureusement instauré il y a quelque temps déjà, d'accorder, en vue de conservation et restauration, des subsides aux propriétaires de façades anciennes intéressantes. Elle est intervenue cette fois dans les frais des travaux exécutés à deux immeubles de la Grand'Place portant pour enseignes *De gulden Appel* et *De Girafe*. Ces travaux, aujourd'hui terminés, ont permis de restituer à ces maisons intéressantes l'aspect qu'elles avaient lors de leur édification au xve siècle. La ville de Lierre à son tour a suivi cet exemple, et grâce à l'intervention de l'administration communale, la jolie façade en style renaissance de la maison située à la Grand'Place et qui pendant plusieurs siècles servit de local à la chambre de rhétorique *De groeiende Boom*, a pu être rétablie en son état primitif.

A Anvers, l'administration des hospices sollicitait l'autorisation de pouvoir démolir, pour cause de vétusté, un immeuble à usage de boutique situé au Marché aux Œufs. La façade, de style simple, mais couronnée d'un pignon à gradins, constituait un spécimen d'architecture en usage au

XVIe siècle dans notre ville pour les modestes maisons bourgeoises. L'autorisation de démolir a été donnée à condition que la façade nouvelle soit édifiée entièrement conforme à l'ancienne.

Nous venons de citer en exemple la restauration exécutée à Lierre, grâce à l'intervention de l'administration communale. Hâtons-nous d'ajouter que cette intervention a été provoquée par une circulaire que le Gouverneur, comte de Brouchoven de Bergeyck, adressa à toutes les administrations communales de la province Il leur demandait de dresser une liste complète de tous les bâtiments, de toutes les maisons situées sur le territoire de leur commune et qui offraient quelque intérêt architectonique ou archéologique. Il les engageait à ajouter à cette liste les constructions quelconques : habitations particulières, moulins, fermes, et qui, au point de vue pittoresque, méritaient d'être remarqués. Lorsque cette liste sera parfaite, le Comité provincial de la Commission des Monuments devra la contrôler et au besoin la compléter, et une fois arrêtée, elle pourra servir de base pour provoquer l'intervention officielle en vue de la conservation ou de la restauration des bâtiments ou des sites intéressants, devenus malheureusement trop rares dans nos campagnes et dans nos villes surtout. Beaucoup de communes répondant à cet appel, ont déjà envoyé l'inventaire demandé. Plusieurs d'entre elles n'ont peut-être pas assez bien compris le sens des réponses qu'elles devaient faire et se sont bornées à citer les monuments importants tels les églises et les maisons communales. Il faudra leur donner des instructions supplémentaires en vue de leur faire compléter leurs renseignements. Les villes d'Anvers et de

Malines n'ont pas encore fait parvenir leur réponse. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions trop louer l'heureuse initiative prise par l'ancien Gouverneur de la province. Il est indéniable que dans nos villes les incessants travaux, nécessités par leur développement progressif, a causé la disparition de nombre d'édifices intéressants. Dans les campagnes, l'envahissement de l'industrie, le développement du système des routes, ont causé des dommages tout aussi déplorables. Il est plus que temps qu'un effort sérieux soit tenté pour conserver les trop rares vestiges subsistant encore dans nos cités transformées, des derniers spécimens de l'art de bâtir aux diverses époques du passé.

Pourquoi dans nos grandes villes ne suivrait-on pas l'exemple si heureux donné par la ville de Bruxelles, qui ne s'est pas bornée à faire photographier, non seulement les façades anciennes intéressantes, mais même les fragments dignes d'intérêt, tels pignons, enseignes, statues pieuses, sans oublier les motifs de décoration intérieure des cours ou appartements, et qui, de plus, a réuni toutes ces photographies en d'artistiques albums, qui, mis à la disposition du public, formeront un répertoire architectonique précieux pour tous ceux qui voudront s'initier aux habitudes et à la vie de nos ancêtres ou choisir des modèles en vue de constructions plus en rapport avec le style du pays que beaucoup de celles qui sont édifiées aujourd'hui, en s'inspirant de types fort en opposition avec nos traditions nationales ou les exigences de notre climat? A la campagne les types choisis et reproduits pourraient être proposés à l'imitation des constructeurs et remplacer les banaux cubes de

briques qu'on rencontre aujourd'hui jusque dans nos villages les plus éloignés.

Peut-être y aurait-il intérêt à étudier ce qui sur ce point se passe en un pays voisin, où, dans les villages, des subsides sont accordés à tous les propriétaires, afin qu'ils ne bâtissent plus que d'après des types arrêtés, types soigneusement choisis d'après les meilleurs spécimens encore subsistant de l'architecture rurale d'autrefois. Ce serait le moyen peut-être le plus efficace de rendre à nos campagnes cette physionomie pittoresque propre à chaque région et qui tend chaque jour à s'atténuer pour faire place à la plus désespérante des banalités.

Les membres du Comité central de la Commission royale des Monuments se sont rendus plusieurs fois dans notre province pour juger en dernier ressort de causes qui nous avaient été antérieurement soumises. Les membres de notre Comité les ont accompagnés quand ils ont examiné à Loenhout le placement dans l'église du triptyque de Saint-Quirin, qu'ils ont étudié à Stabroeck les restaurations projetées à l'église, qu'ils ont jugé de l'effet que produisaient les maquettes des statues à placer dans les façades de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, qu'ils ont examiné l'utilité de modifier les autels latéraux de l'église Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, et qu'enfin, à deux reprises, ils ont été appelés à donner leur avis dans l'atelier du peintre Boom sur les panneaux décoratifs destinés à l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

Ici s'arrête, Messieurs, la longue et substantielle énumération des travaux de notre Comité pendant l'exercice écoulé. A cette revue nous aurons peu de mots à ajouter.

Successivement nous avons au cours de ce rapport eu l'honneur de vous exposer notre opinion au sujet des travaux intéressant les monuments de la plupart des localités de la province. A Anvers même nous n'avons pas de bien grandes modifications à vous signaler. La restauration de la Boucherie s'achève bien lentement, bien proprement; l'harmonieuse patine, œuvre inimitable des siècles, a été consciencieusement grattée, les pierres quelque peu émoussées sous l'action de la bise marine, ont été soigneusement remplacées; la pieuse statue qui surmontait l'arcade de la voie qui court sous le bâtiment et qui faisait en quelque sorte partie intégrante de ce site consacré, a été enlevée après avoir été impunément détériorée à coups de pierres; la fenêtre murée qui servait de fond au calvaire a été ouverte; les taches de couleur si vive, si brutale, mais toutefois si caractéristique, qui contribuaient si bien au relief des statues appendues contre les façades, ont été complètement raclées Malgré la correction du travail accompli, les artistes si nombreux qui se sont plu depuis tant d'années à reproduire par le pinceau, par le crayon, par le burin, tous les aspects de ce chef-d'œuvre ogival et de son cadre si archaïque, auraient peine aujourd'hui à reconnaître le modèle qui les avait charmés par son harmonieuse coloration et par ses aspects traditionnels, œuvre collective des nombreuses générations qui s'étaient succédé aux alentours.

A la Grand'Place, la malencontreuse trouée, qui a brutalement dégagé une des façades de l'hôtel de ville, ne semble pas de si tôt devoir être refermée, malgré les projets nombreux et parfois les plus extraordinaires tour à tour préconisés par la presse locale.

Antérieurement déjà nous avons émis le vœu de voir racheter la maison dans laquelle autrefois vécut le grand Rubens et que celui-ci s'était plu à édifier superbement pour servir de cadre à ses travaux et d'abri pour ses dernières années. Ce projet jusqu'ici ne paraît pas entrer dans la voie de la réalisation ; il se heurte à cette espèce d'invincible inertie qui parfois à Anvers semble victorieusement s'opposer à l'exécution des projets ayant la mauvaise fortune d'émaner d'une initiative privée ou trop indépendante. Toutefois des plans de restauration et de restitution ont été élaborés ; notre confrère, M. H. Blomme, leur auteur, nous les a soumis, et bientôt à l'Exposition de Bruxelles s'élèvera la reconstitution fidèle telle que l'artiste l'a conçue, de la somptueuse demeure du plus génial des maîtres de l'école flamande. Nous formons des vœux pour que cette initiative puisse provoquer la solution prompte et heureuse de cette question et que bientôt le projet entrevu ailleurs, devienne réalité chez nous.

Jamais il n'aura été donné de rendre un hommage plus justifié et plus éclatant à la mémoire d'un des plus glorieux enfants d'Anvers.

Que vous dire, Messieurs, du dégagement de la cathédrale? Nous vous en avons l'année dernière exposé les avatars.

Depuis lors, il est vrai, le Conseil provincial s'est brièvement occupé de la chose, de temps en temps les journaux font allusion à cette question qui semblait, il y a peu de temps encore, provoquer l'attention de tous et susciter l'impatience autant des autorités que du public. Mais insensiblement ce beau feu s'est éteint, et la solution de cette

question si intéressante semble encore longtemps devoir se faire attendre.

Car des travaux d'une importance capitale doivent aujourd'hui forcément occuper le premier plan de l'attention générale. Bientôt la ceinture fortifiée, dans laquelle Anvers étouffe, devra disparaître, et d'immenses terrains deviendront disponibles autour de la ville. Déjà des projets d'appropriation de toutes parts ont surgi. On suggère la création de grandioses voies publiques, de squares verdoyants, d'avenues majestueuses. On veut faire grand, on veut faire beau. Nous est-il permis au milieu de ce concert utilitaire et grandiose de faire entendre une faible note, et de plaider la cause de la conservation des rares monuments qui s'élèvent sur les territoires qui bientôt feront partie de la grande ville? Parmi les portes de l'enceinte, il en est qui ont grand caractère, qui sont ornées d'œuvres artistiques, et qui, dégagées des remparts de terre qui les enserrent, ne feraient certes pas mauvais effet au rond-point de quelque avenue nouvelle ou au centre d'un cadre urbain soigneusement approprié. Nous espérons qu'elles pourront être conservées, et qu'ici on ne renouvellera l'impardonnable faute qui nous a privé à jamais des portes de l'ancienne enceinte du XVIe siècle.

Puis, dans les villages suburbains, qui bientôt seront réunis à la ville et en deviendront faubourgs, se remarquent encore quelques églises anciennes. Déjà l'augmentation de la population semble commander leur agrandissement. Mais pourquoi n'attendrait-on pas quelque peu et n'édifierait-on pas en quelque terrain bien approprié un temple nouveau en rapport avec les besoins religieux futurs?

Ces églises anciennes, dont quelques-unes sont en tout ou en partie dignes d'attention, pourraient être conservées dans un cadre approprié et, dans quelques années, les générations nouvelles seraient certes heureuses, au milieu de quartiers entièrement neufs, de pouvoir rencontrer quelques monuments anciens, si modestes fussent-ils, constituant de fidèles et trop rares témoins d'une époque déjà lointaine. Ils pourront en quelque sorte servir de jalons pour marquer les extraordinaires développements de la grande cité scaldéenne.

Messieurs, lors de la séance générale de la Commission royale des Monuments, le 30 septembre 1862, mon honorable prédécesseur, le secrétaire du Comité provincial d'Anvers, dans le rapport dont il donna lecture, rappelant l'arrêté royal du 23 février 1861, qui prescrivait l'inventaire des objets d'art, annonçait qu'on attendait pour coordonner les matériaux déjà réunis, l'adoption officielle du modèle dont la discussion figurait à l'ordre du jour de cette séance. Aujourd'hui, après presque un demi-siècle d'attente, ce même objet figure encore une fois à l'ordre du jour de notre séance. Nous le savons, le Comité central et son président surtout, ont fait sur ce point les plus énergiques efforts pour obtenir une solution satisfaisante. Nous ne pouvons que constater une situation qui, solutionnée plus tôt, aurait peut-être contribué à éviter bon nombre de ces actes de vandalisme dont nous avons eu à déplorer si souvent la répétition et l'impunité. Quoi qu'il en soit, notre Comité a régulièrement continué la rédaction des inventaires, nous avons réuni la matière pour plusieurs volumes, et si le troisième fascicule, à l'impression depuis bon temps

déjà, n'a pas encore paru, la faute en est uniquement imputable à l'invincible lenteur d'un imprimeur officiel. Nous espérons toutefois avant peu pouvoir distribuer ce troisième fascicule que de nombreuses reproductions illustreront.

Vous savez que notre Comité, en 1862, a fondé le musée d'antiquités d'Anvers, et que nos membres, avec le titre de fondateurs, doivent à perpétuité former le noyau de la Commission directrice de cette institution. Nous avons la satisfaction de pouvoir vous annoncer que parmi les membres adjoints, elle en a recruté qui s'occupent spécialement de numismatique, et que ceux-ci ont réussi à classer et à exposer, dans les locaux trop exigus dont elle dispose jusqu'ici, une collection remarquable de monnaies, de jetons et de méreaux. Ils en rédigent un catalogue sommaire qui, nous l'espérons, sera imprimé et publié avant la fin de l'année.

Nous espérons, Messieurs, que le rapport que nous venons d'avoir l'honneur de vous soumettre, réussira à vous prouver que l'action du Comité provincial dans la province d'Anvers a été fructueuse et que la somme des travaux soumis à l'appréciation de ses membres a été importante et considérable.

M. le Président. — Nous remercions et félicitons M. Donnet pour son excellent rapport.

Permettez-moi seulement de présenter deux remarques au sujet de la cathédrale. Nous avons écrit, à deux reprises

différentes, à ce sujet à l'administration communale d'Anvers, qui nous avait saisis de l'idée du dégagement de la cathédrale, et nous lui avons demandé de nous donner connaissance des divers projets élaborés à cet égard. Mais jusqu'ici cette communication ne nous a pas été faite.

En ce qui concerne les inventaires, nous demandons au Comité de la province d'Anvers de continuer dans la voie où il est entré, et nous espérons qu'avant peu de temps nous aurons la suite des travaux commencés.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

—

M. Destrée, *rapporteur :*

Messieurs,

Répondant au vœu fréquemment exprimé au sein des réunions générales, le Comité des Correspondants pour le Brabant se réunit mensuellement, à l'exception du temps des vacances, et toutes les questions d'art, d'archéologie et d'architecture intéressant la province sont soumises à ses délibérations.

Le bulletin que nous publions chaque année relate nos travaux et le développement que prennent nos annales en marque l'importance, sans compter que, grâce à l'érudition des membres, nous avons pu publier des communications d'un grand intérêt archéologique, telles notamment la notice si complète et si documentée de M. le chanoine Maere sur les deux retables de l'église de Villers-la-Ville et celle toute récente qui vient de vous être communiquée sur le donjon de Rotselaer.

Parmi les projets les plus importants sur lesquels le Comité du Brabant a été appelé à se prononcer, on peut citer le projet élaboré par M. l'architecte Veraart en vue du placement d'un nouvel autel, de vitraux et de la polychromie de la majestueuse église de Lombeek-Notre-Dame, qui s'élève si grave et si belle au bout du pays brabançon.

Nous avons eu la satisfaction de voir la Commission royale des Monuments se rallier complètement à notre manière de voir et recommander, comme nous l'avions préconisé, de mettre en œuvre une pierre d'un coloris plus doux et d'un aspect moins fruste que la pierre bleue pour l'édification de l'autel sur lequel doit être placé le retable célèbre du maître huchier Borremans.

La question de la polychromie de cette église, rangée dans la première classe des monuments, doit être étudiée d'une façon approfondie et c'est pourquoi nous avons cru devoir recommander d'attendre l'effet que produiront l'achèvement de la restauration de l'église et les nouveaux vitraux, avant de prendre une décision au sujet de la décoration picturale du fond du chœur de cet édifice. Les résolutions prématurées dans des matières aussi délicates sont si désastreuses que l'expectative et l'étude s'imposent à tous ceux qui ne s'en tiennent pas à des règles absolues et à des principes exclusifs dont le respect a le très problématique avantage de solutionner tous les problèmes plus aisément que les recherches patientes, mêlées de tant d'hésitation et d'inquiétudes, des véritables artistes.

Devançant toute invitation officielle, mais s'appuyant sur les dispositions de l'arrêté organique de son établissement, le Comité du Brabant s'est rendu au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'effet d'examiner sur place les panneaux décoratifs de Montald que l'on destinait à la décoration du vestibule de ce monument.

Notre impression, nous nous sommes empressés de vous la communiquer, fut nettement défavorable au placement en cet endroit de ces grandes pages déco-

ratives dont un éclairage insuffisant détruisait la puissante harmonie.

Mais, il faut bien comprendre notre pensée. Nul de nous ne songe à refuser sa très vive et très sincère admiration aux panneaux décoratifs de Montald, qui sont une œuvre d'un style et d'une grandeur incontestables. Nous voudrions les voir placer dans une salle d'expression plus moderne que le vestibule du Palais des Beaux-Arts.

Nous espérons qu'une solution de cette nature interviendra bientôt, car en même temps qu'elle assurerait le respect de l'œuvre de Balat, elle mettrait en pleine lumière les hautes qualités de celle de Montald.

Un autre vœu que vos correspondants ont décidé de vous soumettre est de voir terminer l'ornementation de la façade latérale du Palais des Beaux-Arts. Des tympans et des panneaux y montrent la brique à nu.

A en juger d'après les statues de la balustrade, des compositions en mosaïque rappelant les grandes époques de l'histoire de l'art constitueraient un décor harmonieux où pourrait se déployer le talent d'un artiste en renom.

La défense des créations des artistes de notre temps nous a suggéré la pensée de soumettre à vos délibérations la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'étendre aux œuvres modernes la protection que le classement parmi les monuments assure aux productions des architectes du passé. Certes, ce classement ne devrait jamais être prononcé du vivant de l'architecte de l'édifice, car la faiblesse humaine ferait craindre que le souci de ne pas mortifier un vaillant et probe ouvrier amenât des décisions trop complaisantes.

Aussi avons nous cru pouvoir vous proposer en principe

que le classement d'une œuvre ne pourra être prononcé que quelques vingt-cinq ou trente ans après la mort de l'artiste.

A ce moment, le recul est suffisant, la personnalité de l'architecte s'efface devant l'œuvre même et celle-ci, perdant son caractère personnel, devient en quelque sorte le patrimoine que le passé lègue à l'avenir.

Du jour où la collectivité s'empare du travail des individus, il lui incombe le devoir d'en assurer la conservation et de le transmettre intact aux générations de demain.

C'est un devoir que nous avons compris en ce qui concerne tous les édifices du moyen âge et des temps modernes, pourquoi ne pas le remplir à l'égard des monuments édifiés par nos devanciers immédiats.

Ne pouvons nous espérer que quelques édifices de notre temps ont été construits en dehors du présent, sous l'aspect de l'éternité, pour employer la forte expression de Spinosa.

La question mérite, nous semble-t-il, d'être l'objet de vos délibérations, et peut-être pourrait-on songer à la soumettre à l'examen d'une des prochaines réunions générales afin qu'elle fut complètement éclaircie par une discussion approfondie et aussitôt après définitivement élucidée. Il résulte, en effet, d'une récente communication de M. le Ministre de la Justice que le classement des monuments est de la compétence exclusive de votre Commission. Rien ne s'oppose donc à ce que cette question soit définitivement réglée par vos soins.

Si le Comité de vos correspondants a eu à se prononcer sur de nombreux projets de restauration, d'amélioration et de construction d'édifices publics, s'il a été appelé à faire connaître son avis sur les mobiliers à acquérir pour les

églises et sur les aliénations que certains établissements publics ont demandé à pouvoir faire, si enfin il a continué l'œuvre de récolement qui doit se traduire en la publication prochaine d'un troisième volume de l'inventaire des richesses artistiques disséminées dans les communes de l'arrondissement de Nivelles, il semble que son concours aurait pu être réclamé encore en d'autres matières qui ne rentrent pas complètement dans le cadre tracé par son arrêté d'organisation, mais dans lesquelles son intervention aurait les plus heureux résultats.

La beauté d'un monument peut être sérieusement compromise par le cadre qui l'entoure, par les constructions qui l'environnent et détruisent son harmonie. Tout récemment nous avons eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'effet déplorable que produisent, aux abords de l'église de Winxele, la morgue et le mur de clôture du cimetière qu'on y a construits. Cet édifice, d'une si parfaite et si originale expression, se trouve déparé par ce voisinage désastreux. S'il est difficile d'exiger la démolition de ces nouvelles constructions, il vous paraîtra sans doute aisé d'éviter le retour de telles fautes de goût, en demandant qu'à l'avenir les projets de bâtiments à édifier, dans des sites heureux et connus ou aux côtés d'un monument de deuxième ou de première classe, soient soumis à votre examen, au même titre que les réfections ou transformations qu'on entreprendrait à ces monuments classés.

C'est dans le même ordre d'idées que nous demandons de faire porter votre bienfaisante tutelle sur les projets de création de quartiers nouveaux et de rues. Ces projets sont actuellement soumis à des autorités dont la compétence ne

peut être mise en doute à bien des points de vue, mais les exemples que nous avons sous les yeux démontrent que la question si importante de l'esthétique de nos cités n'est qu'une des préoccupations secondaires de nos autorités communales.

Si, grâce à certains artistes et à quelques hauts esprits, l'agglomération bruxelloise s'est merveilleusement embellie par la création du quartier Nord-Est, par exemple, et des somptueuses et vastes avenues qui entourent Bruxelles, d'autres coins de la cité, hier encore plaine cultivée et déserte, se sont brusquement transformés en une accumulation de rues trop étroites, de places exiguës sans caractère ni tracé, qui font tache et que nos successeurs ne toléreront pas longtemps. L'exemple que fournit certain quartier de faubourg est frappant et il suffirait à lui seul pour justifier l'examen des projets de création de quartiers nouveaux par une commission préoccupée d'art, comme la Commission des Monuments et ses correspondants. Étrangère à toutes les difficultés que crée l'intérêt local et auxquelles se buttent les administrations publiques les mieux intentionnées, la Commission des Monuments se prononcerait librement et n'aurait d'autre guide que le souci de créer dans nos villes en plein épanouissement des quartiers appropriés aux exigences de la vie intensive d'aujourd'hui, mais en évitant l'uniformité des tracés et en cherchant à individualiser nos cités de demain par une expression distincte, peut on dire personnelle, qui leur fera complètement défaut si les errements actuels doivent se continuer. N'est-ce pas Beyaert, ainsi que le rappelle M. Brunfaut dans la notice biographique qu'il a consacrée au grand archi-

tecte, qui disait : « Depuis environ deux siècles et demi, tous » les travaux de voirie sont tracés d'après un principe inva- » riable, la ligne droite et la symétrie. Notre quartier Léo- » pold en est un échantillon important. Si l'on a cette » manière de voir, on en a eu une toute autre pendant un » grand nombre de siècles précédents... Bruxelles possède » quelques artères anciennes d'un tracé très artistique et » que je considère comme des monuments : la rue du » Marché-aux-Poulets et la rue du Marché-aux-Herbes.

» La règle aujourd'hui tient lieu d'imagination ; ne pour- » rait-on pas la mettre un peu au repos pour céder la place » à l'imagination et à l'originalité artistique qui étaient les » principes de nos ancêtres, principes avec lesquels ils ont » su donner à chaque rue et à chaque place un cachet » spécial? »

Ces réflexions sont toujours d'actualité et c'est ce qui nous fait espérer que la proposition de nous soumettre les projets de création des nouveaux quartiers rencontrera l'assentiment unanime. Une interprétation trop étroite des statuts de notre compagnie n'est sans doute pas à craindre de la part du Gouvernement, qui ne voudra pas mettre obstacle à l'œuvre si utile à laquelle la Commission royale des Monuments, par sa composition et ses préoccupations dominantes, pourrait encore se consacrer, malgré la lourde tâche qu'elle assume aujourd'hui.

Il ne lui suffit pas de défendre la beauté de nos cités d'antan, elle entend aussi créer et développer la beauté de celles de demain. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Messieurs, s'il fallait apprécier com-

bien le Comité des correspondants travaille, le rapport si intéressant de M. Destrée en serait une nouvelle preuve.

Deux mots seulement au sujet de l'observation que le classement des édifices modernes ne pourrait être opéré que quelques vingt-cinq ou trente ans après la mort de l'artiste. C'est là, en effet, une question très intéressante que le Comité du Brabant pourrait soumettre à une prochaine assemblée. Si ce Comité avait déjà pris cette initiative depuis un certain temps, elle aurait pu être mise à l'ordre du jour de cette séance, mais ce sera pour l'année prochaine, si votre Comité veut bien en faire l'objet d'une proposition ferme.

A propos du travail de l'inventaire, j'adresserai également des félicitations au Comité du Brabant, comme j'en ai adressé au Comité de la province d'Anvers. On dirait vraiment que ces deux provinces voisines sont sœurs et se font la concurrence pour parvenir à se dépasser, puisqu'elles arrivent déjà à la publication du troisième et même du quatrième volume.

Reste encore la question si importante et si vaste que le rapport de M. Destrée vient de soulever au sujet de la bienfaisante tutelle à accorder au projet de création de quartiers urbains nouveaux.

Ce sont là des questions à l'égard desquelles on ne peut qu'émettre des vœux auprès du Gouvernement, en attendant l'action directe de la Commission ; certainement personne d'entre nous ne répugnera à la tâche. Je ne pense pas que ceci soit un sentiment personnel ; je ne crois pas non plus qu'on puisse faire de propositions directes au Gouvernement. Il est le premier intéressé à comprendre que les sites

environnant les monuments dans les quartiers urbains, doivent faire l'objet de tous ses soins. Combien cela est indispensable pour que nous n'ayons plus sous les yeux des exemples déplorables!

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre occidentale.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

—

M. van Ruymbeke, *rapporteur :*

Messieurs,

Au nom des membres correspondants de la Flandre occidentale, j'ai l'honneur de vous soumettre un exposé succinct de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les ordres du jour des séances que nous avons tenues n'ont pas été moins chargés que ceux de l'année précédente, mais l'importance des projets soumis à notre examen a été moindre.

Parmi les projets sur lesquels nous avons eu à nous prononcer, signalons en première ligne la reconstruction des dépendances de l'hôtel Gruuthuuse à Bruges. Ces locaux serviront de musée archéologique et compléteront la cour d'honneur de cet hôtel seigneurial. L'adjudication des travaux est faite et l'on était sur le point de les entamer, lorsqu'à la suite de la démolition d'un ancien bâtiment séparant l'hôtel du chevet de l'église Notre-Dame l'on a constaté combien ces deux édifices se faisaient valoir réciproquement et présentaient un ensemble harmonieux.

Nous devons féliciter l'Administration communale d'avoir convié sans retard la Commission royale à examiner s'il n'y

a pas lieu de modifier dans certaines de ses parties le projet adopté.

Parmi les projets de restauration de monuments civils, citons celui de l'hôtel de ville de Courtrai et du pont de Broel en la même ville.

Les constructions et restaurations d'édifices religieux dont les projets nous ont été soumis sont les suivants :

Dranoutre, construction d'une tour.

Vive-Saint-Bavon, restauration de l'église.

Heyst-sur-Mer, restauration générale de l'église.

Roulers, construction d'une sacristie à l'église de Saint-Michel et restauration de l'église.

Wercken, restauration des fenêtres de l'église.

Aarseele, agrandissement et restauration de l'église.

Nieuport, restauration de l'ancienne sacristie et construction d'une nouvelle annexe.

Bruges, construction d'un portail à l'église de Notre-Dame.

Eessen lez Dixmude, restauration de l'église.

Furnes, aménagement des stalles du chœur et déplacement du jubé.

Parmi tous les projets un surtout a donné lieu à des divergences de vues et à des polémiques de presse. Faut-il construire un porche devant la façade restaurée de l'église de Notre-Dame, à Bruges? Il est certain qu'un porche a existé devant l'église, et il semble avoir été construit peu après la façade elle-même. Mais on n'en a retrouvé que des fragments insuffisants pour le reconstituer dans sa forme primitive. La Commission royale a jugé avec nombre de membres de son Comité provincial qu'il n'y avait pas lieu

de construire un porche devant cette belle façade si remarquablement restaurée d'après les plans d'un de ses plus habiles confrères.....

M. le Président. — Permettez-moi, Monsieur van Ruymbeke, de faire une rectification au sujet des diverses délégations qui se rendent en province pour procéder à l'une ou l'autre inspection. Il y a, dans votre exposé, une erreur qu'il importe de relever. La Commission royale n'a rien décidé du tout en ce qui concerne la construction du porche dont vous parlez. Elle a envoyé à Bruges une délégation, qui était très nombreuse. Celle-ci était composée de la plupart des membres correspondants et je ne crois pas qu'il y ait une indiscrétion à dire que l'avis dont vous parlez n'a pas été émis. Jusqu'à présent, la Commission royale n'a pas reçu de rapport à ce sujet; elle n'a pas pris de décision. On ne peut donc pas dire que ceci ou cela est chose arrêtée. Je sais parfaitement bien que, dans les journaux, des erreurs de la sorte se produisent très souvent. Lorsqu'on procède à une inspection, il est impossible, en quelque sorte, aux délégués ou aux membres effectifs de ne pas laisser paraître plus ou moins leur opinion sur leur visage, bien qu'on ne puisse pas empêcher un érudit ou un archéologue de garder son opinion pour lui. On dit souvent que les femmes ne savent pas se taire. Mais il y a des hommes plus bavards qu'elles! (*Rires.*) Dans tous les cas, c'est une chose fort difficile que d'empêcher que des discussions ne se produisent dans l'occurrence.

Remarquez, au surplus, que tout n'est pas jugé l'orsqu'une délégation a terminé sa mission. La solution est

souvent tout autre lorsque la question a été débattue devant la Commission royale et devant l'assemblée régulière des délégués. Il est déjà arrivé que l'opinion de la délégation, quoique très fondée, n'a pas été admise.

Sous cette réserve, tout ce que vous avez dit est parfaitement exact, et je pense qu'il suffira de faire à cet égard une légère correction à votre rapport.

M. van Ruymbeke, *rapporteur*. — Ce que j'en ai dit m'a été inspiré par la relation des journaux.

M. le Président. — Ils se sont trompés. Je ne crois pas que la majorité des délégués qui se sont rendus à Bruges ait pu dire qu'il était inutile de construire le porche dont il s'agit.

M. van Ruymbeke, *rapporteur* — ..... La restauration de l'église paroissiale d'Eessen, dont la tour majestueuse se dresse tout près de la station de cette localité, devra se faire avec un soin tout particulier et avec grande discrétion. Cette église est dans presque toutes ses parties, qui sont de différentes époques, un véritable chef-d'œuvre de maçonnerie en briques. Les ébrasements des fenêtres en briques moulurées offrent une remarquable variété de profils d'une extrême délicatesse. Il en est de même des corniches, des cordons, des larmiers même des bases, des fûts et des chapiteaux des colonnes, tous construits avec une science étonnante en briques taillées avant la pose.

Un certain nombre de projets de mobiliers d'église nous ont été soumis. En voici la nomenclature :

Bruges, église de Notre-Dame, autel de Sainte-Catherine.
Bruges, cathédrale, autel de Sainte-Anne.
Mouscron, église du Touquet, ameublement.
Passchendaele, maître-autel.
Couckelaere, aliénation de meubles.
Alveringhen, enlèvement de deux autels.
Passchendaele, nouveaux vitraux.
Mariakerke lez Ostende, peintures décoratives.

Il est regrettable de devoir constater que les projets de mobiliers n'ont en général pas la valeur des projets de construction et de restauration des édifices civils et religieux. Ceux-ci accusent plus tôt un progrès, tandis que les premiers sont sans progrès si même ils ne sont en recul.

Il semble que le bon meuble, simple, rationnel, bien construit, n'a pas les préférences des fabriques d'églises. On en est encore au clinquant et au tape à l'œil à bon marché. Faisons des vœux pour que le goût artistique se développe et s'étende de ce côté.

Dans le courant de cet exercice, nous avons été appelés à donner notre avis sur le classement de deux édifices religieux, les églises d'Arseele et de Vive-Saint-Bavon. Nous avons opiné en faveur de leur classement dans la troisième catégorie des monuments.

Deux demandes de restauration de tableaux ont été soumises à votre examen. Pour le musée de Bruges, la restauration du tableau de Claissens, représentant la convention de Tournai, et pour l'église de Sainte-Anne, à Bruges,

la restauration de l'immense composition d'Herregouts, représentant la damnation des réprouvés.

Notre avis a été favorable à ces restaurations, qui ont été exécutées à notre entière satisfaction.

Notre Comité a été appelé à assister aux visites que les délégués de la Commission royale ont faites dans notre province. Il apprécie très hautement cette consultation qui marque de la part de la Commission royale toute la maturité qui préside à ses délibérations. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Cette fois-ci, Monsieur van Ruymbeke, c'est vous qui tenez la corde! (*Rires.*)

Nous vous remercions pour la brièveté de votre résumé et en même temps nous vous félicitons pour les travaux incessants du Comité de la Flandre occidentale, qui, avec le Comité d'Anvers et celui du Brabant, est l'un des Comités les plus distingués de la Belgique.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

—

M. le chanoine Van den Gheyn, *rapporteur :*

Messieurs,

Un début souvent aisé, macabre toujours, c'est de parler dès l'abord des disparus. Si en l'occurrence il ne faut pas strictement faire usage de ce qualificatif, la pioche du démolisseur a fait une fois de plus besogne assez navrante, pour ne plus laisser subsister d'une ancienne splendeur que quelques débris odieusement mutilés. De la construction primitive, c'est à peine si l'étage supérieur rappelle une beauté qui tombe et un souvenir qui s'éteint.

L'*Hotel Schamp*, qui, à l'aurore du XVIIIe siècle avait, rue des Champs, à Gand, remplacé l'ancien *Hof van Huele*, méritait d'être gardé dans son intégrité, non seulement en raison de sa valeur architecturale, mais encore pour les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est là en effet qu'en 1814 vinrent loger les plénipotentiaires américains convoqués à Gand pour signer le traité de paix entre l'Angleterre et les États-Unis. L'année suivante, la duchesse d'Angoulême y séjourna pendant les Cent Jours.

Et c'est pour mettre en meilleure évidence les colifichets cotés 95 centimes, pour mieux étaler la pacotille de la dernière mode, que ce magnifique immeuble a été éventré

et que sa superbe façade a dû se résigner à subir tous les outrages que s'ingénie à découvrir une commerciale innovation.

Chose triste à constater, plus pénible encore à avouer, pour empêcher cet acte de vandalisme, se sont vainement évertuées toutes les commissions que le souci de l'archéologie a su se créer en Belgique, et voilà comment se vérifie en plein xxe siècle l'antique définition du droit de propriété : *Jus utendi et abutendi.....*

M. le Président. — Je tiens, Monsieur le chanoine, à vous faire remarquer que non seulement le Comité, mais aussi la Commission royale est intervenue.

M. le chanoine Van den Gheyn, *rapporteur*. — Alors, je suis heureux de l'apprendre, tout en ne discutant pas la question, pour ne pas dépasser le quart-d'heure qui m'est dévolu. (*Rires.*)

..... La Commission provinciale de la Flandre orientale a tenu cette année onze séances, pendant lesquelles cinquante-six affaires ont été soumises à son examen.

L'une d'entre elles nous a même valu un voyage à Bruxelles, car le Comité central par une innovation, heureuse celle-là, et à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, nous a invités à venir examiner la question de concert avec lui.

Il s'agissait de discuter l'opportunité de modifier la voûte de la nef centrale de l'église Saint-Martin, à Gand, en vue de l'harmoniser avec les voûtes des nefs latérales. La question

présentait un intérêt d'autant plus réel, qu'elle ne se posait pas uniquement sur le terrain de l'esthétique pure, mais aussi, croyait-on, sur celui de l'archéologie. Cette voûte, en effet, restaurée il y a quelques vingt ans, était par d'aucuns considérée comme la voûte primitive, et méritait à ce titre d'être conservée malgré son apparente anomalie.

L'examen sur place qui, à peu de temps de là, suivit la discussion à Bruxelles, trancha le différend de définitive façon, car il fut dûment constaté que la voûte supposée primitive devait plutôt avoir été reconstruite après quelque désastre subi par l'édifice. « Ce qui le démontre à l'évidence, conclut le rapport de la Commission royale, c'est le caractère essentiellement moderne de la charpente de la toiture..... Du manque absolu de liaison entre celle-ci et la voûte en bardeaux, il est visible que la voûte a été construite à une époque encore postérieure à la charpente. »

Ce n'est pas en raison d'un militarisme outré que nous avons cru pouvoir user de notre initiative pour appeler l'attention du Comité central sur le démantèlement décidé, en principe du moins, de la ville de Termonde. Le Président de la Société d'archéologie de cette ville nous avait très utilement fait observer combien il serait fâcheux de voir disparaître notamment les trois portes de la ville, qui constituent pour Termonde un véritable souvenir historique.

Nous avons été heureux de voir partager notre avis par la Commission royale des Monuments, qui nous écrivait en date du 30 avril qu'il y avait lieu « de conserver ces portes et de faire les sacrifices nécessaires pour les mettre en bon état d'entretien pour l'avenir. » Avec infiniment de raison, elle faisait observer qu' « il aurait été intéressant au cours des

travaux de démolition des remparts, de conserver l'aspect actuel des portes susmentionnées. A cette fin il faudra ménager à leur approche les ponts et une partie des fossés, de façon à rappeler convenablement le rôle qu'ont exercé les portes dans l'enceinte de la ville. »

Quelle sera, dans l'avenir, la suite qui sera donnée à ces indications si sages et si précises? Comment ne pas s'émouvoir à l'idée de la disparition plus ou moins prochaine de la si pittoresque vue de Termonde avec son enceinte fortifiée. Ses fossés dormants et plantés de nénuphars seront irrémédiablement comblés et sa verdoyante ceinture de bastions engazonnés sera remplacée par quelque banale rue, dont les cafés aux prétentieuses façades, et les tintamaresques vitrines de bazar feront seuls tous les frais, à moins toutefois que l'Administration communale mieux avisée ne prenne elle-même l'heureuse initiative de sauvegarder le côté esthétique du nouveau quartier à créer.

Sans doute, nos vieux remparts répondent fort mal à la balistique moderne, mais ils prêtaient à nos villes, jadis fortes, un cachet bien curieux, qu'on a mis trop de zèle à détruire partout.

A Gand aussi s'est livrée autour de la citadelle élevée au lendemain de Waterloo, un acharné combat, qui a mis aux prises conservateurs et démolisseurs. Notre Comité, un moment, a cru devoir entrer en lice, mais il a dans la suite préféré laisser le champ libre à la commission locale des monuments et à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, qui l'une et l'autre avaient provoqué sur cette intéressante question de passionnés débats.

La restauration de l'église Saint-Nicolas, à Gand, demeure

toujours à l'état de projet, bien que les architectes MM. Van Rysselberghe et Geirnaert poursuivent leurs études aussi consciencieuses qu'approfondies de ce merveilleux monument. Ces messieurs ont bien voulu s'adresser à notre Comité pour obtenir la solution de certaines questions de principe, avant de faire de plus amples dessins et devis.

Toutefois le projet de la nouvelle sacristie a non seulement reçu son approbation définitive, mais est actuellement en voie d'exécution. Ainsi se sont réalisées les vues de la Commission provinciale, qui toujours a été d'avis qu'une sacristie doit être un édifice bien apparent, qu'il ne faut nullement chercher à dissimuler. Dans l'ensemble des monuments une sacristie bien conçue peut très heureusement contribuer à l'effet général, et ajouter un élément nouveau de beauté archéologique. Nous avons toutes les raisons de croire qu'il en sera ainsi pour l'église Saint-Nicolas, à Gand, puisque l'architecte M. Geirnaert a été des mieux inspiré dans l'élaboration de son plan.

On n'a pas encore oublié la discussion soulevée à l'une de nos assemblées générales au sujet de la question traitée en sens divers par nos deux savants collègues Helbig et M. le chanoine Van Caster : « Les églises au moyen âge ont-elles été polychromées d'après un plan d'ensemble. » Si pour ce qui concerne le passé, le problème demeure ardu, il me paraît que pour l'avenir la solution semble s'imposer, et nous avons été dans le cas d'émettre un avis en cette matière.

L'église Sainte-Walburge, à Audenarde, vient d'être complètement restaurée, et, disons-le en passant, en d'excellentes conditions. On songe maintenant à la décorer inté-

rieurement, et naturellement on ne peut négliger un élément aussi précieux que celui fourni par la polychromie. Mais faut-il commencer cette décoration picturale par l'une ou l'autre des chapelles, ou bien n'est-il pas plus sage de produire avant tout un plan général de polychromie, sauf naturellement à ne l'exécuter que par parties, au fur et à mesure des ressources obtenues. C'est cette dernière solution qui a prévalu et nous avons l'espoir de la faire adopter par le Comité central.

On le voit, pendant le cours de cette année, nous avons eu à nous prononcer sur maintes questions de principe, qui dans la pratique de l'art témoignent de leur opportunité. C'est dans le même ordre d'idées que nous avons pour le mobilier projeté de la fameuse crypte de l'église de Saint-Hermès, à Renaix, préconisé l'emploi de matériaux mieux en rapport avec l'austérité du sanctuaire auquel ce mobilier est destiné. Pourquoi, en effet, y dresser un autel en pierre, et faire un usage exclusif du bois pour le banc de communion, la chaire de vérité, les crédences? Dans cette grave et romane église souterraine, c'est le granit, ou tout au moins la pierre blanche qui produit l'effet d'ensemble désiré.

Sans doute, montrer pareille exigence, c'est du coup réclamer des dépenses plus considérables, mais souvent n'y a-t-il pas trop d'empressement à vouloir d'emblée acquérir un mobilier complet, alors que les ressources sont insuffisantes pour le rendre digne de l'endroit où il doit figurer?

Il ne peut entrer dans les limites nécessairement étroites d'un rapport succinct par ordre de refaire le procès-verbal de chacune de nos séances, et telle est la raison qui m'oblige à éliminer ce que je nommerai les détails de notre activité.

Nous ne pourrions d'ailleurs que nous répéter, sauf à modifier les noms des localités auxquelles se rapportaient les projets dont nous avions à nous occuper. Nous nous contenterons, pour ceux que la chose concerne, d'en faire le relevé en matière de conclusion, tout en renouvelant l'espoir, si souvent exprimé, de voir se relever, notamment dans le mobilier nouveau de nos églises, le niveau artistique. Peut-être serait-il intéressant de rechercher quelque jour ensemble les moyens les plus efficaces pour la réalisation de ce vœu?

Avant de renoncer à la parole, qu'il me soit permis de signaler aux critiques d'art qui récemment déploraient en termes si navrants la décadence de l'art du vitrail, d'un art, disait-on, jadis si brillant et dont les Flandres particulièrement virent éclore les plus éblouissantes floraisons (1), qu'il me soit permis, dis-je, de signaler les vitraux qu'il nous a été donné d'apprécier à l'église Sainte-Walburge, à Audenarde.

Nous n'hésitons pas à le dire : le dernier vitrail qu'y a placé M. Ladon est absolument remarquable, tant au point de vue du style et de la composition qu'au point de vue de l'harmonie des couleurs.

Il n'est donc pas nécessaire, croyons-nous, « pour la rénovation du vitrail », d'attendre l'Exposition de Bruxelles, puisque déjà maintes de nos églises peuvent avec fierté citer les œuvres vraiment belles et dignes de l'admiration de tous, sorties de nos ateliers gantois.

---

(1) *L'Art moderne*, 4 octobre 1898, « Vitraux d'art », par O. Maus.

Si notre rôle, hélas, ne consiste que trop souvent à dire la vérité qui blesse parfois, il nous est d'autant plus agréable de rendre hommage et justice à ceux qui ont bien mérité de l'art et de l'archéologie !

*
* *

Relevé des travaux de la Commission

I. Restauration de monuments :

Alost : hôtel de ville.

Gand : églises Saint-Nicolas et Saint-Martin.

Meerbeke : église.

Segelsem : tour.

Somergem : extérieur de l'église.

Termonde : église Notre-Dame.

II. Autels nouveaux :

Alost (Saint-Martin), Asper, Grammene, Opstal-Buggenhout, Renaix (crypte de Saint-Hermès), Termonde (Notre-Dame), Uytbergen, Wortegem.

III. Mobilier :

Alost-Mylbeke : chemin de croix, stations des sept douleurs.

Asper : chaire de vérité, stalles, confessionnaux.

Audenarde (Sainte-Walburge) : jubé et portail.

Balgerhoecke : mobilier complet.

Gand (Saint-Joseph) : chaire de vérité.

Grammene : stalles.

Moerbeke : mobilier complet.

Opstal-Buggenhout : chaire de vérité, confessionnaux.

Renaix (crypte de Saint-Hermès) : banc de communion, chaire et crédences.

Thielrode : stalles.

Uytbergen : mobilier complet.

Wetteren : chemin de croix.

Wortegem : jubé, banc de communion.

IV. Vitraux :

Alost (Saint-Martin), Audenarde (Sainte-Walburge et Notre-Dame de Pamele), Wetteren.

V. Peintures décoratives :

Alost-Mylbeke, Audenarde (Sainte-Walburge), Mont-Saint-Amand (Sacré-Cœur), Opbrakel.

VI. Fresques anciennes :

Gand (Saint-Bavon) : entrée extérieure de la crypte et portail sud-ouest.

VII. Tableaux anciens :

Kieldrecht : Calvaire école de F. Floris, restauration éventuelle.

Watervliet : La Pentecôte, école de Q. Metsys, restauration éventuelle.

VIII. Réception de mobilier :

Audenarde : vitrail et maître-autel.

Gand (Saint-Antoine) : autel. — Musée des Beaux-Arts : statues de la façade.

Grammont : banc de communion et statues.

Ronsele : meubles restaurés.

Thielrode : maitre-autel.

IX. Nouvelles cures :

Mespelaer, Sinay.

X. Classement de monuments :

Lokeren : façade du collège épiscopal, 3e catégorie.

Termonde : portes des fortifications, 3e catégorie.

XI. Questions diverses :

Gand (Saint-Bavon) : placement des monuments funéraires au portail sud-ouest.

Gand (Saint-Nicolas) : place de la nouvelle sacristie.

Leerne-Saint-Martin : aliénation éventuelle d'un plateau en cuivre.

Termonde : démantèlement.

Mesures préventives contre l'humidité.

Mesures à prendre pour conserver à Gand l'hôtel Scamp.

XII. Visites en commun avec les délégués de la commission royale.

Alost : hôtel de ville.

Gand : église Saint-Martin. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur le chanoine, je dois vous féliciter d'être resté dans les limites réglementaires, quoique vous ayez eu l'air de dire que ce serait de ma faute si vous occupiez l'assemblée au-delà des limites permises.

Au sujet de la mutilation de l'hôtel d'Alcantara, tous les efforts possibles pour le maintenir ont été faits et de la manière pressante que vous avez signalée tout à l'heure.

La parole est à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

M. Matthieu, *rapporteur :*

Messieurs,

L'exercice écoulé depuis notre dernière assemblée générale n'a été marqué, dans le Hainaut, ni par l'exécution de travaux d'un caractère artistique notable, ni par l'étude de projets de grande importance. Aussi constatons-nous que, dans le cours de cette année, aucune délégation de la Commission royale des Monuments n'a été envoyée dans notre province.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'il se soit produit un ralentissement dans les entreprises de travaux publics ou l'exécution d'objets mobiliers commandés pour des églises et les édifices publics. Les projets nombreux qui ont été soumis à notre examen attestent l'activité apportée comme précédemment aux restaurations d'édifices anciens, aux constructions nouvelles et au renouvellement de mobilier décoratif.

Nous avons donc reconnu la nécessité pour l'examen des dossiers qui nous sont soumis de nous réunir régulièrement chaque mois, afin de ne pas retarder l'approbation des projets.

Sans m'arrêter à une énumération des édifices ou œuvres d'art pour lesquels notre Comité a été consulté, — ce qui

pourrait m'exposer à dépasser le quart-d'heure réglementaire, — je signalerai à l'attention de l'assemblée quelques observations d'un caractère général.

C'est d'abord l'absence trop fréquente dans les dossiers de renseignements suffisants quant aux éléments artistiques qui doivent caractériser l'exécution d'œuvres d'art, spécialement pour les vitraux historiés et les travaux de peinture murale décorative. Nous avons trop souvent à déplorer le placement dans nos églises rurales d'une série de vitraux d'un dessin incorrect, d'une tonalité criarde et défigurant malencontreusement l'intérieur du temple qu'ils ont la prétention de décorer. Cela tient d'ordinaire à l'absence d'études suffisantes de la part de l'artiste tant dans la conception du projet que dans sa réalisation ; on néglige trop l'examen du milieu où l'on doit le placer, la nécessité de le faire cadrer avec les autres parties de la décoration, pour présenter une œuvre banale dont l'effet sera déplorable.

Trop souvent, sous l'influence de donateurs, les fabriques d'églises se hâtent trop d'accepter de ces œuvres médiocres par le désir de les placer promptement, sans laisser le temps ni à l'artiste de les mûrir sérieusement, ni aux pouvoirs compétents de les examiner avec attention. On nous soumet des croquis incomplets qui ne permettent pas de juger en parfaite connaissance de la valeur du travail soumis à notre examen. Avec des ressources insuffisantes, on cherche à réaliser une décoration complète, alors qu'il serait préférable de se limiter à un seul vitrail auquel on pourrait alors donner un cachet véritablement artistique. Il importerait à tout point de vue de faire moins, mais de faire mieux. Aussi insistons-nous pour que la Commission se montre

plus difficile dans l'approbation des projets relatifs à l'exécution de vitraux et de peinture murale.

Notre Comité croit utile de vous soumettre le vœu, aux fins d'éviter le retour d'abus en matière de restauration ou de décoration artistique, de faire surveiller les travaux pendant leur exécution par un membre effectif ou correspondant de la Commission royale des Monuments, qui ferait rapport à son Comité.

On a, en effet, constaté que dans le cours de travaux des modifications notables étaient apportées aux plans régulièrement approuvés et en défiguraient l'ensemble.

Parmi les travaux de restauration poursuivis cette année, il convient de signaler ceux proposés à Ragnies, à Notre-Dame de Messine, à Mons et à Bailleul.

La commune de Ragnies a conservé une église d'un cachet architectural et dont un projet de restauration a été préparé. D'après l'abbé Braconnier, auteur d'une monographie de ce village, l'église a été détruite au xve siècle par un incendie. Le chevet du chœur est tourné vers l'Orient.

L'église était extérieurement en pierre de taille, comme le chœur l'est encore actuellement.

La voûte du chœur est en carène à nervures ogivales. Les deux clefs de voûte plates à moulures ainsi que les culs de lampe sont simples et sans ornementation. Les deux fenêtres du chevet sont extérieurement et intérieurement bien conservées, le tympan de la grande fenêtre a disparu.

D'après l'architecte, auteur du projet, la tour est une construction romane remaniée au xve siècle, par l'ajoute de deux portes gothiques à l'entrée et le placement d'une nouvelle toiture. Le corps de l'église a été reconstruit avec des maté-

riaux de toutes dimensions, on a utilisé des pierres de l'ancienne église.

Notre Comité, sur le rapport de M. Van Loo, a approuvé les travaux proposés aux murs et aux toitures ; mais il fait des réserves en ce qui concerne la voûte en briques apparentes. Les indications de la coupe transversale et la description du devis sont insuffisantes pour permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la nature du travail proposé.

Cette restauration donnera à l'édifice un aspect intéressant, mais le style qui le caractérise comporterait, semble-t-il, une voûte en bardeaux à double cloison plutôt qu'un berceau en briques, véritables ou simulées, avec corniche, culs de lampe et nervures en stuc, que propose l'auteur.

On conserve à l'entrée un bénitier ancien et dans le chœur des stalles sculptées provenant du prieuré d'Oignies, dont il importerait d'assurer la restauration.

L'église de Notre-Dame de Messine, à Mons, pour la restauration intérieure de laquelle est proposée une série de travaux, est une ancienne église conventuelle mise à la disposition des paroissiens en 1805, pour remplacer le temple détruit en 1797. Le couvent des frères mineurs érigé en 1238 posséda une église importante dont la construction fut commencée en 1246. Un document de 1407 constate que pour les « malvais fons sur coy elle avoit estet assise et fondée » les récollets avaient été amenés à l'abattre et en faisaient alors élever une nouvelle pour laquelle ils recueillaient les aumônes dans le Hainaut (1).

---

(1) La date de cette reconstruction résulte des documents suivants :

« As frères mineurs de Mons a estet donnet, au commandement des eskievins, en l'ayde de la réparation de leur église qui leur avoit convenut

C'est à l'édifice bâti alors qu'appartiennent les parties gothiques signalées dans le rapport de l'architecte et qui furent conservées dans la construction élevée au XVIIe siècle.

Les travaux pour lesquels l'administration fabricienne de Notre-Dame de Messine sollicite l'autorisation comportent l'ouverture dans le chœur et la nef de plusieurs fenêtres actuellement murées. Le Comité provincial estime qu'il y a lieu d'approuver ce projet, qui donnera plus de lumière à l'édifice et lui rendra un aspect plus grandiose. Il fait toutefois ses réserves quant aux trois fenêtres du côté sud du chœur dont la réouverture est empêchée par l'existence de constructions adossées à l'édifice; l'idée d'y simuler par un enfoncement des fenêtres qu'on ornerait de vitraux églomisés ne paraît pas heureuse, et il serait préférable de laisser subsister de ce côté l'état actuel.

Le Comité est d'avis que la suppression de la chapelle de Notre-Dame de Messine bâtie en hors-d'œuvre, mais dans le même style et à la même époque que le reste de l'église, serait à tout point de vue un fait déplorable. Cette chapelle est, en effet, le siège d'une dévotion populaire à Mons, et sa

---

faire abattre pour les malvais fons sur coy elle avoit estet assise et fondée, ij couronnes de Franche qui vallent par XXX s. le pièche... IX s. »

— Compte de la massarderie de Chièvres du 1er mars 1406 au 1er mars 1407. Chambre des comptes n° 39467 aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

« A j frère meneur le IIIe jour de septembre qu'il dist messe en l'église des frères meneurs par devant les eskievins et ouvriers de la ville qui adont alloient autour pour visiter le fortereche donnet... iij s. »

« As ouvriers machons qui celui jour ouvroient à la ditte église fu donnet de courtoisie au boire... iij s. »

— Compte de la massarderie de Mons du 1er novembre 1407 au 1er novembre 1408. Archives de la ville de Mons.

suppression causerait un profond mécontentement dans toute la ville. Il serait fâcheux de reléguer à un autel latéral l'image de la Madone, œuvre du statuaire Marchal. La suppression proposée ne paraît être motivée que par le désir d'y installer une salle de catéchisme, mais rien n'empêche d'y réunir les enfants pour l'instruction religieuse, tout en la conservant dans son état actuel. La chapelle est de même style et présente la même ordonnance que le reste de l'édifice, on propose même de masquer la maçonnerie qu'on projette d'élever pour la séparer du reste du temple par le lambris existant dans cette chapelle.

La raison invoquée, quant aux frais d'entretien, ne se justifie pas puisque, même séparée par un mur du reste de l'édifice, la chapelle subsistera, et de toute façon il faudra pourvoir à l'entretien des murs et des toitures.

En outre, il est à remarquer que la population de cette paroisse augmente et que ce serait une erreur de réduire dans ces circonstances l'étendue de l'église.

L'église de Bailleul dont les plans de restauration ont été très habilement dressés par notre collègue M. Sonneville, est un édifice des XIIIe et XIVe siècles, dont la flèche pittoresque datant de 1712 domine la région. La construction élevée au XIIIe siècle se composait d'une nef avec bas-côtés, longue de deux travées et d'un chœur. Des fouilles pratiquées en vue de la restauration ont fait retrouver les fondations du pignon primitif, des murs goutterots et des murs des bas-côtés.

De la nef ancienne il ne reste que deux colonnes, deux demi-colonnes et deux piliers avec chapiteaux à crochets de style tournaisien ainsi que les grands arcs plein-cintre qui

les relient; le pavement de la nef a été exhaussé d'environ 0m40, travail qui eut pour résultat d'enterrer les bases des colonnes qui heureusement sont demeurées intactes.

La nef est couverte d'un plafond plat.

Il est à présumer qu'au XIVe siècle, on a démoli l'ancien chœur pour construire le chœur actuel et un peu plus tard on aura démoli également les bas-côtés dans une travée de la nef pour les élargir et former les transepts actuels, qui présentent cette particularité d'être couverts par des toitures indépendantes, ayant par conséquent chacun deux pignons.

Le chœur et le transept sont construits en pierre de Tournai; les encadrements des fenêtres (sans meneaux) sont parfaitement appareillés et finement moulurés. Le chœur seul est couvert par une voûte en maçonnerie dont les nervures en pierre très ouvragées, retombent sur des culs de lampe ornés de têtes sculptées. Toute cette partie de l'édifice est également intéressante.

En 1774, l'église étant sans doute devenue trop petite a subi un nouvel agrandissement, mais très malheureux, car on a supprimé les bas-côtés, noyé les colonnes dans le mur nouveau, clôturant la nef désormais sans bas-côtés et allongé celle-ci d'une travée. Toute la nouvelle construction est en briques et les nouvelles fenêtres, dignes d'une grange, ont la forme de demi-oculus. Une espèce de tourelle, qui flanque le transept du côté droit, contribue encore à défigurer absolument ce gracieux monument.

Notre Comité s'intéresse toujours à la conservation des constructions anciennes appartenant à des particuliers et s'attache à en obtenir un relevé. Sur une bienveillante communication de M. Fourdin, architecte à Ath, au sujet

de la démolition d'une maison sise en cette ville rue du Chaudron, dont la façade date de la fin du xve siècle, notre Comité a fait une démarche près du propriétaire, qui a consenti à assurer la conservation des parties architecturales présentant un caractère monumental.

Notre collègue M. Van Loo a appelé l'attention sur l'ancien château d'Huisseignies et a fait ressortir le mérite architectural des parties conservées de ce vieux manoir féodal.

Nous avons eu la satisfaction de voir un de nos collègues, M. Dufour, diriger la restauration d'un ancien bâtiment, situé à Mons, rue de la Biche. La partie principale, construite de 1600 à 1603, servit jusqu'en 1797 à l'hôpital de Saint-Nicolas, où elle était spécialement affectée à la communauté religieuse qui le desservait; on y remarque une galerie soutenue par des piliers et des arcs en pierre d'Ecaussines. Devenue propriété particulière, cet immeuble vient d'être racheté pour servir à une école d'arts et métiers; une restauration faite avec goût a rendu à la façade dégradée un aspect monumental et a rétabli à l'intérieur de belles salles recouvertes d'un plafond en chêne.

La confection des inventaires de nos églises et édifices publics se poursuit d'une manière suivie et nous attendons la décision de la Commission royale sur les mesures à prendre pour la publication projetée. Généralement nous rencontrons près du clergé un accueil sympathique. Il se rencontre parfois des paroisses où l'absence de toute œuvre d'art cadre avec l'insignifiance architecturale de l'édifice. Ce fait est constaté dans de modestes localités éprouvées par les guerres et les pillages des siècles précédents où la

pénurie de ressources n'a pas permis de réparer les pertes subies aux époques malheureuses.

Par contre, nos collègues ont parfois l'avantage de signaler un édifice qui mérite une attention spéciale C'est ainsi que nous avons été amené à proposer le classement de deux églises de notre province dans la 3e catégorie des édifices du culte, savoir l'église de Steenkerque et l'église d'Hennuyères.

La première, construite toute en pierres dans un site pittoresque sur un plateau dominant la vallée de la Senne, est l'une des plus belles églises rurales du Hainaut. La construction principale date du xve siècle; à diverses époques des retouches et des remaniements y ont été apportés et il y a une trentaine d'années on y a exécuté une restauration importante. Le plan présente des irrégularités qui ont été certainement voulues. Le transept nord n'est pas dans l'axe du transept sud. Le premier est plus important que le second et, détail à noter, une jolie colonne en pierre surmontée de deux arcs doubleaux divise en deux l'entrée de ce transept nord. L'existence de cette colonne a été nécessitée par la retombée de l'arc doubleau de la dernière travée du bas-côté nord.

A la façade latérale sud, il existe un beau porche ouvert construit complètement en pierres appareillées avec gable à crochets et également voûté en briques à l'intérieur. Ce porche paraît avoir été construit postérieurement au reste de l'église, de même que la pointe du pignon du transept sud qui possède également une succession de crochets fort bien sculptés. Le fleuron couronnant ce pignon a disparu.

L'église vue extérieurement a des formes trapues, les

profils et l'appareillage des pierres sont traités d'une façon extrêmement simple. Les anglées, souvent appareillées, quelquefois prises dans des moellons irréguliers, décorent tous les angles de la construction et encadrent toutes les baies. Le parement proprement dit est composé par un appareil irrégulier en moellons schisteux, extraits très vraisemblablement dans les environs. Il existe à quelque distance des anciennes exploitations de la même pierre.

Le village de Steenkerque emprunte indubitablement son nom de son église en pierre. La tour, construite en avancée sur la nef, est de forme très élégante, la flèche pyramidale qui la surmonte n'a pas une très grande élévation.

Tout l'ensemble de la tour a de belles proportions et cadre parfaitement avec les autres parties du monument.

L'église a trois nefs avec quatre travées de dimensions irrégulières. Le chœur à abside plate n'est éclairé que par deux fenêtres latérales.

Les sacristies ont été modifiées et agrandies dans la seconde moitié du siècle précédent, les matériaux qui y ont été employés sont semblables à ceux des autres parties.

Lorsque l'on pénètre à l'intérieur du monument on est surpris du contraste qui existe avec l'extérieur. Ici les moulures ont été répandues à profusion. Les colonnes, toutes en pierre, ont les bases et les chapiteaux fort habilement profilés. Les arcs doubleaux, les nervures, les culots, les archivoltes, sont traités d'une façon très savante et avec beaucoup d'unité. De très élégantes voûtes en briques couvrent les nefs et le chœur. Ces voûtes ont leurs arcs doubleaux, arcs ogives et formerets en petit granit très finement ciselés.

Quelques inscriptions sont gravées sur les fûts des colonnes. Elles sont en belles lettres gothiques du xve siècle et fort bien conservées.

Une particularité se voit dans la voûte du sanctuaire. Celle-ci descend plus bas que l'arc doubleau dépassant la nef du chœur. Il semblerait que cette voûte aurait été rapportée après coup et qu'il y aurait existé précédemment une voûte en bardeau. L'accès de cette partie des combles n'est malheureusement pas possible pour s'en assurer.

Le crépissage intérieur de l'église a été fait en imitant un appareil de pierre bleue. Cette façon de faire, qui paraît à première vue assez choquante, donne cependant à l'ensemble un cachet tout spécial.

L'édifice n'est pas en trop mauvais état et il y aurait peu de réparations à y faire pour qu'il soit tout à fait convenable.

La fabrique se propose de démolir le jubé du xviiie siècle qui existe, pour le remplacer par un autre beaucoup moins important et en rapport avec le style de l'église. Un projet sera présenté dans peu de temps.

L'église dédiée à Saint-Martin possède trois pierres tombales, érigées à la mémoire des seigneurs de la maison de Gavre. L'une d'elles mesure 2^m96 de longueur sur 1^m62 de largeur. Elle date du xvie siècle (1557). Une autre pierre tombale, très grande, se trouve contre le mur intérieur d'une remise de l'église. Cette pierre devrait être reportée dans le transept. Elle porte la date de 1556. La troisième, plus petite, érigée à la mémoire de cinq enfants de sire Willemaume de Grave, porte la date de 1584. Ces pierres tombales, extrêmement intéressantes, sont bien conservées.

Sans avoir conservé un ensemble aussi complet l'église

d'Hennuyères mérite pour certaines de ses parties d'être classée dans nos édifices anciens.

Le chœur et le transept sud appartiennent au style gothique de la dernière époque. Ils sont bâtis en moellons très irréguliers dont la coloration chaude produit le meilleur effet. Les angles du transept, le cadre de la fenêtre ainsi que les côtés de l'abside à partir des seuils des fenêtres sont construits en pierre de taille régulièrement appareillée. Les rampants du pignon du transept, également en pierre de taille, sont ornés de petits crochets. A l'angle, face vers l'ouest, se trouve une pierre portant l'inscription suivante en lettres gothiques :

Cette capelle
édifié et
parv... en l'an
M V XVII.

Le chœur, primitivement doté d'une voûte en bardeaux, possède actuellement une voûte en maçonnerie.

Deux fenêtres de l'abside sont murées. Deux autres sont munies d'un vitrage moderne. Dans l'angle formé par le chœur et le transept sud s'élève un bâtiment couvert en appentis. Les murs en moellons forment l'étage inférieur d'une tour qui remonte pour le moins au XIIe siècle. On y remarque une voûte d'arête primitive construite en gros moellons. L'intérieur n'est éclairé que par un étroit créneau.

Le transept nord, les bas-côtés et le clocher sont construits en briques et pierres de taille. Ils présentent peu d'intérêt. Il convient cependant de faire une mention spéciale de la

porte principale pratiquée dans le clocher et à laquelle on a remis en œuvre les pierres provenant d'un portail gothique.

La grande nef date de l'époque ogivale, mais des arcs en plein cintre ont été établis en dessous des ogives et les chapiteaux des pilastres en pierre bleue ont été masqués par des enveloppes en plâtre imitant des chapiteaux à crochets.

L'inspection de l'église a confirmé les membres du Comité dans l'impression produite par les dessins de notre collègue M. Charbonnelle, chargé d'en diriger la restauration. Ils estiment que lorsque le chœur et le transept auront retrouvé leur aspect primitif, ils présenteront une importance suffisante pour être classés dans la 3e catégorie des monuments.

Nous espérons, Messieurs, que la Commission royale voudra bien approuver ces propositions en vue d'assurer la meilleure conservation de deux églises rurales d'un caractère monumental.

En vous les signalant, comme dans l'accomplissement de la tâche qui nous est confiée, nous n'avons d'autre but, Messieurs, que de seconder vos efforts pour la conservation de notre patrimoine artistique et monumental. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Cette fois-ci, Monsieur Matthieu, vous êtes resté dans les termes réglementaires. Par conséquent, vous êtes absous de toutes les fautes du passé. (*Rires.*)

Je vous félicite d'avoir continué le travail des inventaires.

En ce qui concerne la surveillance personnelle des travaux

par les soins des membres correspondants de la Commission, c'est là une très grosse question. Il est évident que si les membres correspondants devaient surveiller tous les édifices en construction, il pourrait en résulter des conflits avec les architectes responsables. Mais, je reconnais avec vous que s'il en était ainsi, chaque fois pour ainsi dire, ils constateraient des négligences, je dirai plutôt des « omissions regrettables ». Il y aurait peut-être quelque chose à faire sous ce rapport : ce serait de permettre aux membres correspondants de faire auprès des Députations permanentes des propositions qui seraient soumises à des hommes compétents. Mais je ne vous cache pas que des difficultés seraient à craindre ; la chose serait néanmoins utile, plusieurs collègues l'ont constaté, notamment dans le Luxembourg. Nous en causerons tout à l'heure, si vous le voulez bien.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Liége.

PROVINCE DE LIÉGE.

M. G. Ruhl, *rapporteur :*

Messieurs,

Avant de rendre compte à votre honorable assemblée des travaux de vos correspondants liégeois, j'éprouve le désir d'exprimer ici les regrets bien sincères de notre Comité, qui s'est vu priver au cours de la présente année de la collaboration si chère, si précieuse, de son président M. Léon Pety de Thozée.

Alors que rien ne faisait prévoir cette détermination et malgré les plus vives instances de tous ceux, et ils sont nombreux, qui avaient pu apprécier ses grands mérites, M. Pety de Thozée résignait ses hautes fonctions de Gouverneur de la province de Liége, qu'il exerçait avec tant d'éclat et de distinction depuis vingt-six ans, et renonçait en même temps aux charges accessoires qui formaient l'apanage de la première magistrature provinciale.

C'est ainsi, Messieurs, que la destinée nous sépare de cet homme de bien, qui nous avait accoutumés à tant d'urbanité et de bienveillance et dont nous escomptions, pour longtemps encore, le concours aussi utile qu'éclairé. En toutes circonstances, il fut pour nous un Président modèle, nous prodiguant les conseils de sa longue expérience, diri-

geant nos débats avec un tact parfait, une compétence exceptionnelle, nous inspirant toujours l'exemple de l'assiduité au travail et d'une inlassable activité.

Ce nous est un devoir de rendre solennellement hommage aux éminentes qualités de notre ancien Président et de lui témoigner notre profonde reconnaissance pour les incontestables services qu'il a rendus à notre Comité.

Appelé par la confiance de Sa Majesté le Roi à lui succéder, M. Henry Delvaux de Fenffe saura, nous n'en doutons pas, continuer les glorieuses traditions de son prédécesseur et imprimer à nos travaux cette direction sage, stimulante, qui doit assurer leur fécondité. (*Applaudissements.*)

Notre Comité a vu, au cours de l'exercice écoulé, augmenter le nombre de ses membres par la nomination de M. Paul Van Zuylen, nommé correspondant par arrêté royal du 6 mai 1908, et nos travaux ont eu pour objet au cours de nos six réunions :

1° L'examen de deux tableaux appartenant à l'église de Mortier. (Rapporteurs : MM. Brahy-Proost et Ev. Carpentier.)

2° La restauration de l'église de Cheratte-Notre-Dame. (Rapporteur : M. Edm. Jamar.)

3° Le projet d'un banc de communion pour l'église Saint-Gilles, à Liége. (Rapporteur : Mgr Em. Schoolmeesters.)

4° Le projet de construction d'une église à José-Battice. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest).

5° L'examen des réparations aux maçonneries extérieures du narthex de l'église Saint-Barthélemy, à Liége. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest.)

6° La réception du banc de communion de l'église de Borlez. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

7° Le projet d'agrandissement et la restauration de l'église de Grace-Berleur. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest.)

8° Le projet d'agrandissement de la chapelle de Micheroux. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest.)

9° La réception des peintures murales de l'église de Blegny-Trembleur. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

10° Le projet de classement de l'église de Lens-sur-Geer. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et G. Ruhl).

11° L'examen d'un tableau et de bancs anciens que le conseil de fabrique de l'église d'Anthisnes demande à aliéner. (Rapporteurs : MM. Ev. Carpentier et G. Ruhl.)

12° L'examen des projets de restauration et compléments de la chapelle baptismale et des fonts de l'église Saint-Barthélemy, à Liége. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et G. Ruhl.)

13° L'examen d'un tableau appartenant à l'église de Nonceveux-Aywaille. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

Le Comité a, en outre, après étude, donné collectivement son avis relativement aux projets :

14° Du placement de lambris et d'un chemin de croix dans l'église de Froidthier (Clermont-sur-Berwinne).

15° Des plans de reconstruction de l'église de Braives.

16° Du classement, comme monument, de l'Hôtel d'Ansembourg, à Liége.

17° Des vitraux et girandoles à placer dans l'église de Dolhain (Limbourg).

18° Des modifications à l'escalier d'accès de l'église Sainte-Marguerite, à Liége.

19° De l'aliénation de deux tableaux historiques appartenant aux hospices civils de Huy.

20° Des travaux de restauration et d'appropriation de l'église de Hamoir.

21° Du placement d'un maître-autel et de la décoration picturale de l'église de Momalle.

22° Du placement de vitraux dans l'église de Glons.

23° Du placement d'une chaire de vérité et d'un banc de communion dans l'église de Goffontaine (Cornesse).

24° De la vente de l'ancienne chaire de vérité de l'église de Wamont.

25° Du classement comme monument et de la restauration de l'ancien Perron de Theux.

26° De la chaire de vérité de l'église de Hollogne-aux-Pierres.

27° De l'ameublement de l'église de Saint-Jean-Sart (Aubel).

28° De la décoration picturale de l'église de Moresnet.

29° De la décoration picturale de l'église de Méry (Tilff).

30° Du placement d'un maître-autel dans l'église de Saint-Georges-sur-Meuse.

31° De la décoration picturale et du placement d'un retable dans l'église de Polleur.

32° De la décoration intérieure de l'église de Saint-Lambert, à Herstal.

33° De la décoration picturale de l'église de Saint-Séverin en Condroz.

Comme les années précédentes, des membres de notre Comité ont accompagné les délégués de la Commission royale des Monuments dans les inspections qu'elle a faites dans la province :

a) Le 28 janvier 1908, de l'église actuelle et de l'em-

placement proposé pour l'érection d'une nouvelle église à Braives.

b) Le 25 avril 1908, des travaux exécutés à la grande nef extérieure du côté sud de la cathédrale de Liége et de ceux à effectuer éventuellement au portail de ses cloîtres à la place Saint-Paul.

c) Le 26 mai 1908, des travaux exécutés à la nouvelle église d'Aubel.

d) Le 30 juin 1908, de la décoration picturale de l'église de Pepinster.

e) Le 3 août 1908, de l'église de Bois (Bois-Borsu).

La question de l'inventaire n'a pas été perdue de vue pendant l'exercice écoulé ; de plus, M. l'abbé Sylv. Balau a eu la bonne fortune de se rendre acquéreur de notes provenant de feu notre regretté vice-président M. J.-S. Renier et constituant un inventaire sommaire des objets d'art conservés dans les édifices publics de l'arrondissement de Verviers.

M. Balau a bien voulu nous remettre une copie de ces documents auxquels il a ajouté des notes personnelles ; ce travail pourra servir de premier jalon quand on entreprendra l'inventaire de l'arrondissement de Verviers.

Il importe de mentionner ici *deux motions importantes* faites au cours de notre exercice ; elles sont d'une utilité pratique incontestable et le Comité, après approbation unanime, en a décidé l'envoi à la Commission royale :

A) Le 17 janvier 1908, M. Ev. Carpentier a demandé que les travaux de peinture à effectuer dans les édifices publics soient de préférence confiés à des élèves de notre Académie dans le but d'encourager d'une manière efficace les talents des artistes du pays liégeois.

B. Le 21 mai 1908, M. l'abbé Sylv. Balau a lu un rapport substantiel et des plus intéressants au sujet des mesures pratiques à prendre pour préserver de l'humidité les nouvelles constructions et notamment les églises. Il serait à désirer que ce laborieux mémoire, basé sur l'expérience de l'auteur d'un de nos plus beaux édifices contemporains, soit largement vulgarisé dans l'intérêt de la bonne exécution de nos futurs monuments.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris, au mois de décembre 1907, que l'administration communale de Mortroux avait fait replacer dans l'église *l'ancienne cuve baptismale* ogivale, qui depuis nombre d'années se trouvait reléguée dans le cimetière. Il serait à désirer que cet exemple fut suivi dans un bref délai à Lixhe et à Heure-le-Romain.

Le 17 janvier 1908, notre Comité, sur la proposition de MM. Ed. Brahy et G. Ruhl, émit le vœu unanime de voir enfin terminer la restauration et l'appropriation de *la seconde cour de notre vieux Palais de Justice* (1). Fondé dès l'origine de la nationalité liégeoise, ce grandiose édifice représente en général le style en vigueur à l'époque de notre grand prince Erard de la Marck, qui le reconstruisit de 1526 à 1538, sous la direction de maître Arnold Van Mulken. La façade Renaissance (1735-1737), non sans mérite, due à l'architecte Jean-André Anneesens, a vu rétablir il y a quelques années le blason de son constructeur, le prince Georges-Louis de Berghes. Le Palais de Liége, qui ne fut jamais achevé d'après les plans du

(1) Voir au sujet de ce monument, le remarquable travail de M. Théod. Gobert, archiviste provincial : « Le Palais de Liége ». (Liége, L Demarteau, 1896).

XVIe siècle, était très délabré au commencement du siècle dernier; il avait été victime de plusieurs incendies, ainsi que des ravages de la Révolution. C'est de 1849 à 1855 que l'architecte J.-Ch. Delsaux édifia la partie comprenant le Palais provincial, et jusqu'à notre époque des constructions et restaurations notables eurent lieu, grâce à la haute intervention de MM. le baron de Macar, de Luesemans et Pety de Thozée, gouverneurs de la province; de MM. Henri Schuermans, premier président, et Ulric Ernst, procureur général de la Cour d'appel; ces travaux furent effectués sous la direction de MM. J.-Ch. Delsaux, God. Umé, L. Noppius et E. Remouchamp, architectes provinciaux; ils aboutirent notamment à la reconstitution complète de la première cour qui forme un ensemble vraiment imposant. Toutefois la création d'un jardin central, à l'instar de ce qui se voit dans d'autres anciennes résidences princières, atténuerait l'aspect un peu froid que présente ce grand espace souvent trop désert et contribuerait à mettre mieux en relief les détails architectoniques des façades. Puissions-nous, dans un avenir relativement peu éloigné, voir couronner cette réfection par la restauration de la seconde cour, de la façade située rue du Palais, enfin par le rétablissement des quatre tours qui jadis s'élevaient majestueusement aux angles de la cour principale. Cet état de choses constituerait la restauration complète de la perle archéologique des monuments civils de la Wallonie en même temps l'un des plus beaux édifices de la Belgique (1).

---

(1) On a, en ces derniers temps, parlé de l'agrandissement du Palais; si ce projet venait à se réaliser, un emplacement tout trouvé existerait dans la partie appelée jadis « la troisième cour du Palais », où sous l'ancien

Depuis plus de deux ans, les travaux sont interrompus aux *ruines du Château de Franchimont* (1); le subside promis pour les travaux de consolidation est de 42,000 francs, et M. le Ministre des Travaux publics, par sa dépêche du 19 mars 1908, a autorisé M. l'architecte Fernand Lohest à commencer la réfection de l'enceinte extérieure, y compris les quatre bastions et la grosse tour d'entrée. Les plans, cahier des charges et devis de ces ouvrages ont été remis au Ministère le 25 mars 1908, suivant estimation de fr. 39,729-32, l'affaire se trouve actuellement dans la filière administrative. Il serait toutefois urgent de commencer ces travaux, car non seulement l'enceinte pentagonale, mais encore le manoir avec ses dépendances et surtout le donjon réclament une prompte réfection appelée à prévenir le dégagement qui, de jour en jour, devient de plus en plus menaçant.

La restauration de l'hôtel de ville de Visé, décidée il y a quatre ans, ne semble pas près de s'effectuer. Aussi la municipalité, désespérant probablement de voir une restauration prochaine, a-t-elle cru dernièrement opportun de faire donner au monument deux bonnes couches d'un badigeon jaune qui n'en rehaussera certes pas les lignes architectoniques.

---

régime se trouvait le jardin du prince. On pourrait sur ce vaste espace de terrain, élever de spacieux bâtiments et on éviterait ainsi de démolir le pittoresque et caractéristique dôme de l'ancienne église Saint-André et d'exproprier une grande partie de nos curieuses maisons du marché; par contre, nul ne se plaindrait en voyant disparaître le très disgracieux et très peu pratique bâtiment affecté à la Direction des contributions et du cadastre, constituant un voisinage qui jure avec l'appareil et le caractère du Palais.

(1) C'est le 16 août 1906 que la Commission royale se rendit la dernière fois sur les lieux et approuva les travaux de déblaiement effectués.

Quoi qu'il en soit, le Comité des correspondants liégeois croit devoir insister au sujet de cet intéressant édifice qui constitue avec la série des constructions avoisinantes un des coins archéologiques les plus en vue de la vallée de la Meuse.

Le Congrès archéologique, tenu à Gand au mois d'août 1907, nous a fourni tout particulièrement l'occasion de constater la très complète reconstitution du Château des Comtes de Flandre. Pendant de celui de Bouillon, dont la restauration est également décidée, ces deux forteresses féodales constituent pour notre pays les types accomplis de châteaux en pays plat et en région accidentée. Dans une question analogue, si, quant aux enceintes murales, on a opéré la restauration des remparts de la ville de Binche, située en plaine, qu'il nous soit permis de formuler un *desideratum* relatif à une reconstitution analogue dans une partie pittoresque de la Wallonie mosane : *les remparts de la petite ville de Dalhem*. Cette ancienne cité du duché de Limbourg, célèbre par ses nombreux siéges, a conservé une grande partie de son enceinte murale; elle offre une grande analogie avec la ville de Niedecken (Eifel), dont les défenses médiévales ont été restaurées naguère par le gouvernement allemand. Le pourpris, flanqué de tours semi-circulaires, est pour ainsi dire intact et si les deux entrées de la ville ont disparu, les travaux historiques en cours de M. l'abbé J. Ceyssens, révérend curé de Dalhem, permettraient de les reconstituer, de même que le château comtal dont les hautes et solides murailles dominent l'assiette de la place. Ce serait pour notre pays une résurrection, réduite il est vrai, à l'instar de ce que le gouvernement français a jadis réalisé

pour la ville de Carcasonne. Si je me permets, Messieurs, de vous demander la prise en considération de ce simple vœu, la raison en est que les restes de constructions militaires urbaines sont trop rares en notre pays pour ne pas appeler l'attention toute spéciale des pouvoirs publics

Si je n'ai pas cru, Messieurs, devoir vous entretenir à notre dernière réunion plénière des *découvertes archéologiques*, que des canalisations ont provoqué dès le début de l'été 1907, *dans le sous-sol de la place Saint-Lambert, à Liége* (1), la raison en est qu'en octobre les travaux n'avaient pas produit les résultats merveilleux qu'on pouvait prévoir à cette époque.

Actuellement on peut donner un aperçu général des fouilles qui ont abouti à de vraies révélations. Dès le mois de juin 1907 on découvrit des substructions de murailles en grès appartenant à des constructions d'âges différents, entre autres les puissantes fondations des cathédrales successives de 1015 et de 1185 (notamment du chœur occidental, avec des colonnettes romanes, carreaux en terre cuite vernissée du XIIIe siècle, débris de vitraux, fragments de mosaïque, caveaux et plus de vingt-cinq sarcophages). Mais ce qui

---

(1) Voir pour plus amples informations :

a) Le journal *La Meuse* (Liége) : Ch.-J. Comhaire, *Les fouilles de la place Saint-Lambert*, juin-novembre 1907 (avec plans).

b) Paul Lohest : *Découvertes archéologiques place Saint-Lambert* (avec plan), Liége, août 1907.

c) Eugène Polain : *Les fouilles de la place Saint-Lambert* (avec plan). *Chronique archéologique du pays de Liége*, organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois, Liége, août-novembre 1907.

d) Lucien Renard : *Les fouilles de la place Saint-Lambert.— Archives belges*, Revue critique d'historiographie nationale, n° 8. Liége, octobre 1907.

vint trancher bien des discussions débattues jusqu'à ce jour, fut la découverte d'un dépôt belgo-romain considérable, comprenant des tuiles, rondelles de piliers d'hypocauste, mosaïque, fragments de platras colorié à fresque, tessons de poteries, bijoux, épingles en os et en bronze, débris de terre samienne décorée à la barbotine, marbre noir et vert, etc., qui dénotaient l'existence d'une vaste et luxueuse villa romaine. Au mois d'août, la ville de Liége octroya un premier subside de 1,500 francs, et le 4 novembre une seconde subvention de 4,000 francs, pour les fouilles qui furent effectuées sous la direction de MM. Paul Lohest et Eugène Polain, délégués de l'Institut archéologique liégeois. Les travaux avaient, en outre, amené la découverte de la sépulture d'un de nos grands princes-évêques, Albert de Cuyck († 1200), dont les restes étaient accompagnés d'une inscription en plomb d'un haut mérite archéologique, de sa bague en or et de sa crosse épiscopale en un alliage de plomb et d'étain.

Toutefois, la découverte sensationnelle entre toutes pour l'histoire liégeoise, fut, à une profondeur de quatre mètres, d'un fond de cabane néolithique avec son mobilier caractéristique (silex taillés, lames, couteaux, grattoirs, nucleus, un instrument en corne de cerf, etc.). Si ce fond de cabane est contemporain de ceux retrouvés en Hesbaye, on pourrait d'après les théories du savant suédois Montélius, faire remonter jusqu'à 2500 ans avant Jésus-Christ le séjour de l'homme sur le sol liégeois. Aussi le 25 novembre 1907, le conseil communal vota-t-il sans hésiter un subside de 5,000 francs, en vue d'établir un vaste caveau surmonté d'un plancher en béton armé, destiné à conserver ces sou-

venirs des âges lointains de Liége à différentes époques. Ce travail est actuellement en voie d'exécution.

Tous les amis du passé sauront gré à M. Paul Lohest-Delchambre, conseiller communal, qui a obtenu en même temps qu'il recevait les félicitations de tous ses collègues, les subsides octroyés par la municipalité. Ils rendront également hommage au Conseil de la cité, qui, outre sa générosité, a mis à la disposition de l'Institut archéologique un personnel d'élite et notamment son chef M. l'ingénieur Pélégrin.

Aussi, Messieurs, émettons-nous le vœu de voir tous les pouvoirs publics suivre ce noble exemple pour l'expansion de l'histoire et de l'archéologie dans notre belle province. (*Nouveaux applaudissements*).

M. le Président. — Toutes nos félicitations, Monsieur Ruhl, au sujet de votre intéressant rapport. Pour y répondre, je vais commencer par où vous avez fini.

Je pense que l'assemblée adoptera avec enthousiasme la proposition de félicitations que vous projetez d'adresser à la ville de Liége, au Conseil communal, à M. Lohest et à d'autres archéologues qui se sont attachés non seulement à la découverte, mais aussi à la conservation des découvertes qui ont été faites dans ces derniers temps dans la province. Je crois que ce vœu sera unanimement admis et que vous l'acclamerez tous. (*Très bien, de toutes parts.*)

Au sujet de Dalhem et de l'hôtel de ville de Visé, je ne crois pas, Monsieur Ruhl, que, jusqu'à présent, la Commission royale soit saisie de la question.

En ce qui concerne les ruines du château de Franchimont, soyez tranquille ; le dossier n'est pas perdu dans les arcanes administratives. Je vous dirai tout à l'heure, en particulier, ce qui en est, si vous voulez bien vous joindre à nous, à l'heure du banquet.

Quant au vœu que vous avez émis au sujet de la restauration de la seconde cour du palais de justice, je puis vous assurer que l'on s'en occupe sérieusement.

Permettez-moi, à ce propos, de vous faire une petite observation, ou plutôt de signaler une petite incorrection : je crois que le Comité a oublié que l'émission de ce vœu revenait plutôt à la Commission royale elle-même.

Quant aux inventaires, vous avez assisté à l'assemblée préparatoire de samedi dernier ; je ne vous répéterai pas ce qui a été dit à ce propos. Vous savez les motifs qui nous ont engagés à vous pousser dans la voie où vous êtes entrés ; nous espérons voir bientôt vos efforts couronnés du résultat que vous désirez.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DE LIMBOURG.

—

M. l'abbé Daniëls, *rapporteur :*

Messieurs,

La mort du regretté M. Van Neuss avait laissé un grand vide au sein du Comité des correspondants du Limbourg; ce vide vient d'être comblé par la nomination de M. le comte de Renesse, membre du Sénat. Le Gouvernement ne pouvait faire un choix plus heureux.

Si dans d'autres provinces plus importantes la mission des correspondants tend à s'étendre considérablement, celle de notre Comité ne comporte pas la somme de travail que l'on a à déployer ailleurs; cependant nous tâchons d'apporter à nos modestes travaux tout ce que nous possédons de bon vouloir et d'activité, afin de bien remplir le rôle modeste qui nous est assigné.

En fait de constructions d'églises nous avons eu à nous occuper de celles d'Eygenbilsen et de Stal sous Coursel; ensuite de celle de la chapelle de Grathem annexée à l'hospice de Looz. Ici nous tâchons toujours de conserver intacts les restes de l'antique chapelle abritant le tombeau de Louis de Looz, mort en 1171, et de pousser à la restauration de ce vénérable monument.

Nous avons eu à donner notre avis sur l'agrandissement de l'église de Brouckom et de celle de Fologne; sur la

restauration de celle d'Eelen et celle de Tongres. Pour ce qui concerne cette dernière — un monument de 1re classe — de graves problèmes sont à résoudre. Les travaux exécutés dans le courant du siècle passé ne sont pas à l'abri de sérieux reproches, et nous avons émis l'avis qu'avant de procéder à de nouveaux travaux considérables et très coûteux, une étude approfondie soit faite du monument et de l'opportunité qu'il y aurait d'examiner s'il convient de conserver certaines choses anciennes ne paraissant pas répondre aux exigences d'une restauration rationnelle. La visite solennelle faite au courant de la semaine dernière apportera, nous l'espérons, de la lumière et une solution satisfaisant le désir de procéder à des réparations urgentes en même temps que celui de faire bien.

Dans la commune de Neerepen existe une vénérable petite église, que d'abord on voulait démolir; notre Comité a été d'avis qu'il y avait plutôt lieu de rétablir le monument dans son état primitif, sauf à l'appropier aux besoins actuels de la paroisse. Nous avons été assez heureux d'obtenir le classement de l'église et de voir ainsi l'architecte entrer dans les vues du Comité.

Nous espérons obtenir également le classement de l'église de Fologne. C'est un modeste monument, mais un type régional assez intéressant pour qu'on le conserve, et il sera facile d'y apporter les changements que réclament les besoins du culte.

Puisque je parle de Fologne, laissez-moi vous mentionner le beau plafond à caissons peints de l'église. Quand j'aurai dit que les quarante-huit caissons, exécutés avec beaucoup d'art et reliés par des poutrelles également ornées de pein-

tures, représentent la vie de la Sainte-Vierge en vingt-quatre scènes, les Évangélistes, les Docteurs de l'église latine, plus les seize quartiers de Jean de Berlo et Marie d'Argenteau, vous comprendrez qu'il y a là une œuvre d'une valeur réelle, tant au point de vue historique qu'au point de vue archéologique et artistique. Or, il est temps qu'on s'occupe de la conservation et d'une restauration sobre de ce spécimen unique en son genre pour autant que nous sachions.

Tout près de Fologne se trouve le village de Heers, un nom bien connu dans l'histoire de la principauté de Liége. Après la disparition de l'ancienne famille de Heers, ce furent les de la Rivière qui possédèrent le château et la seigneurie. Un d'eux, Érard de la Rivière, décédé en 1582, et son épouse Jeanne de Mérode, décédée en 1587, furent inhumés dans l'église sous un splendide mausolée en marbre noir sur lequel ils sont représentés couchés, les têtes posées sur des coussins; sur les côtés du mausolée huit écussons en marbre blanc donnent leurs quartiers de noblesse; et deux plaques en marbre portent, l'une l'épitaphe, l'autre, aujourd'hui tombée bas, mais dont nous venons de retrouver les fragments, les écus accolés des défunts. Cette œuvre superbe est reléguée derrière le maître-autel dans un véritable trou à crasses indigne du lieu saint et du monument même. Peu ou point de personnes connaissent l'existence du monument. Nous avons demandé que cette œuvre d'art soit replacée là où elle fut jadis et nous espérons obtenir les fonds nécessaires pour sa restauration et son placement au milieu du chœur de l'église.

Dans ce même trou on a relégué également la belle sta-

tue couchée en marbre blanc d'un autre seigneur, Jacques de Bette, ainsi que divers ornements de la niche du monument existant encore au côté nord du chœur.

Dans cette assemblée générale nous appelons l'attention de la Commission des Monuments sur l'état déplorable d'abandon et de péril dans lequel se trouvent ces deux beaux monuments, les seuls de l'espèce existant dans notre province, et dont les spécimens sont même rares dans notre pays.

Puisque j'en suis aux monuments funéraires, j'ajouterai que notre Comité a insisté auprès de la fabrique d'église de Brouckom pour que la belle pierre plate du XIIIe siècle recouvrant autrefois la tombe de deux chevaliers de Brouckom père et fils soit relevée et placée dans la nouvelle église de façon qu'elle ne coure plus aucun risque de détérioration ou de destruction.

Passons à l'article ameublement.

Il a été placé : un retable et des bancs à l'église de Lanaye ; — des autels latéraux à Bree, à Grand-Brogel, à Lommel, à Ophoven ; — un chemin de croix à Zolder ; — un ameublement complet à Lindel-Hoeven ; — des confessionnaux et une croix triomphale à Caulille.

Tous ces objets d'ameublement ont recueilli les suffrages des connaisseurs et de tous les juges tant par le soin apporté à leur exécution que par leur mérite artistique.

Que ne pouvons-nous décerner les mêmes éloges à un autre genre de travaux qui, comme le disait si bien l'année passée le rapporteur de la Flandre orientale, constitue un des éléments de décoration le plus puissant et dont l'emploi se généralise de plus en plus ; je veux parler des vitraux.

Notre regretté confrère le baron de Béthune nous a ici même entretenu de l'art du peintre verrier, et son travail précieux et si complet a paru dans nos rapports ; la théorie existe donc ; de plus nous avons en Belgique des artistes de toute première force dans la matière et tels qu'on n'en trouve pas ailleurs. Hélas ! certaines administrations fabriciennes — je ne recherche pas pour quel motif, car parfois celui-ci n'est pas de ceux qu'on avoue volontiers, — certaines administrations fabriciennes recourent à des industriels qui n'ont du peintre-verrier que le nom... Et chose plus malheureuse encore : il arrive que nos deniers publics belges passent dans le porte-monnaie de gâcheurs étrangers. Parfois aussi le 1er du mois, l'on entre dans une église dépourvue de vitraux, et le 30 du même mois on trouve des vitraux, combien misérables ! à toutes les fenêtres.

Notre Comité se permet donc d'attirer une fois encore l'attention de la Commission royale sur l'article vitraux.

Dans notre province on en a placé à Mall-sur-Geer, à Godsheide, à Bree, à Herck-Saint-Lambert et à Neerpelt.

Trois mots encore et je finis.

La publication de notre inventaire est en train.

L'église de Saint-Quentin, à Hasselt, va rentrer en possession du tableau de Lampsonius, le seul connu du peintre liégeois.

Notre Comité a émis un avis favorable à la proposition de notre collègue M. Huybrigts qui a proposé la participation du Limbourg à l'Exposition de Bruxelles au point de vue de la voirie et du bâtiment. Notre province peut fournir des documents sur la voirie et le bâtiment dans le Limbourg aux époques néolitique, celtique, gauloise et romaine. Il

sera certes intéressant de donner à la génération présente une idée de ce qu'avaient réalisé en cette matière les habitants de l'antique Éburonnie.

J'ai dit. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nos félicitations nouvelles, Monsieur l'abbé, au sujet de votre intéressant rapport. Vous n'avez pas dépassé le quart-d'heure qui vous était dévolu.

Je le dis en passant : si l'église de Fologne a été classée, c'est grâce à l'intervention de M. Navaux, qui aurait bien voulu rester parmi nous et qui a pris part également à notre réunion hebdomadaire de samedi.

Je viens de recevoir un télégramme de notre distingué collègue, M. Janssens, artiste peintre à Anvers, qui m'écrit qu'il regrette vivement, étant indisposé, de ne pouvoir assister à l'assemblée de ce jour, et il adresse au cher collègue M. Massaux ses félicitations respectueuses et ses affectueux souhaits.

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

PROVINCE DE LUXEMBOURG

M. Sibenaler, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée, de notables changements ont été introduits dans la formation de notre Comité.

Nous avons à déplorer une perte bien grande, celle de M. Tandel, notre vice-président, et on peut aussi dire la cheville ouvrière du Comité des correspondants de la province de Luxembourg.

M. Tandel était un excellent fonctionnaire doublé d'un archéologue distingué, qui a laissé un monument à notre province par la publication de la monographie des communes luxembourgeoises, œuvre colossale s'il en fût.

Il a été remplacé comme vice-président dans la réunion du 21 courant, par M. Wilmart, archéologue et conseiller provincial.

Un arrêté royal du 6 mai 1908, nomme MM. Jules Carly et l'abbé Loës, correspondants pour le Luxembourg, en remplacement de MM. Van de Wyngaert, père et fils, décédés.

Par suite de la résiliation de mes fonctions au Gouvernement provincial, M. le Gouverneur a désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint, M. Émile Lejeune, attaché à la dite administration.

Notre activité n'a pas été bien grande pour le motif que le champ de nos opérations est très restreint : le Luxembourg possède très peu d'œuvres d'art, peu d'églises remarquables. Beaucoup d'anciens édifices ont été remplacés par des constructions nouvelles dont la banalité ne vous est que trop connue.

Notre intervention a surtout été demandée pour les inspections et la réception de travaux subsidiés par le Département des Sciences et des Arts.

Je vous fais grâce de la lecture des rapports particuliers qui ont été adressés à la Commission royale ; vous les trouverez reproduits in-extenso dans le présent rapport.

Le 25 octobre 1907, MM. Haverland et Sibenaler se sont rendus à Massul à l'effet de procéder, sur place, à l'examen de la question de l'orientation à donner à la nouvelle église et de l'emplacement du presbytère de la paroisse.

L'orientation indiquée par les délégués du Comité est à peu près l'orientation classique. Il a fallu tenir compte de l'axe du chemin qui mène de Longlier à Massul.

La Commission des Monuments s'est ralliée à ces propositions tout en insistant pour qu'une petite entrée soit ménagée sur le côté de l'édifice en vue d'éviter l'introduction du vent sud-ouest et de la pluie dans le temple.

Le 16 novembre suivant, les mêmes membres correspondants ont procédé à la réception des verrières placées à l'église de Villers-devant-Orval.

Le même jour, ils ont adressé le rapport suivant à M. le Gouverneur de la province :

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, suivant votre désir, nous avons procédé, le 16 novembre courant, à l'examen des vitraux placés à l'église de Villers-devant-Orval.

» Nous avons constaté que certains changements ont été introduits dans l'ordre des sujets représentés sur les plans approuvés par la Commission royale des Monuments et que plusieurs scènes ont été entièrement modifiées.

» L'explication qui nous a été donnée par M. le curé de la paroisse au sujet de ces changements nous a paru admissible et l'exécution de l'ensemble du travail est irréprochable sous tous les rapports.

» Nous estimons, en conséquence, Monsieur le Gouverneur, que les subsides promis peuvent être liquidés.

» Agréez, etc.

» *Le Membre correspondant*,

» (Signé) HAVERLAND.

» *Le Membre-Secrétaire*,

» (Signé) SIBENALER. »

Le 9 mars 1908, M. Haverland a adressé la lettre suivante à M. le Gouverneur :

« Virton, le 9 mars 1908.

» Monsieur le Gouverneur,

» Samedi dernier, 7 mars, je me suis rendu à Mussy-la-Ville, sur la demande de M. l'abbé Wavreil, révérend curé

de la paroisse, lequel a bien voulu me confier l'élaboration d'un projet de banc de communion.

» Près de l'entrée de l'église, j'ai remarqué parmi les vieux matériaux provenant des travaux récemment effectués à l'intérieur de cet édifice (sur les plans de feu M. Van de Wyngaert) une pierre de grandes dimensions, travaillée sur plan carré, dans laquelle j'ai cru reconnaître un monument *romain*.

» Le monument étant couché par terre sur l'une de ses grandes faces, je n'ai pu examiner que trois de ces faces. Chacune de celles-ci est ornée d'une divinité debout, sculptée en relief. En somme, il s'agit d'un socle à trois ou quatre divinités, socle analogue à l' « ara » d'Amberloup, à l' « ara » de Villers-sur-Semois, etc., etc. Le fait est qu'à Mussy-la-Ville, comme dans les deux localités ci-dessus, le monument païen a été utilisé intentionnellement comme base surbordonnée à la « mensa » de l'autel chrétien. C'est en démolissant le massif de maçonnerie composant le maître-autel que les ouvriers ont mis au jour le petit monument dont il s'agit, lequel était noyé dans la dite maçonnerie et portait à sa face antérieure le petit sépulcre contenant les reliques des saints.

» Malheureusement les trois personnages ont été, à une époque probablement reculée, complètement mutilés, à tel point qu'il n'en reste presque plus rien et qu'une identification des divinités représentées sera très difficile pour ne pas dire impossible.

» Quoi qu'il en soit, je me suis fait un devoir, Monsieur le Gouverneur, de vous signaler cette trouvaille, intéressante surtout *pour la localité*. Il est vraisemblable, en effet,

que ce petit monument provient d'une villa romaine qui fut le berceau du village et dont le souvenir se retrouve aussi dans le nom de Mussy-la-Ville. D'autre part, je crois bon de faire remarquer que certains archéologues attribuent à Saint-Willibrord la fondation des églises où se trouve un autel chrétien superposé à un monument païen, comme les églises citées plus haut, et, en plus, Latour, Ethe, cette dernière dédiée, comme l'église de Mussy, aux apôtres S.S. Pierre et Paul. J'ai moi-même recueilli sur l'emplacement de l'église primitive d'Ethe des fragments de tuiles à rebords (tegulæ) romaines. Bref, tout semble nous prouver la très haute antiquité du village de Mussy-la-Ville et de l'établissement du culte catholique dans la localité.

» M. le curé Wavreil, qui avait reconnu l'origine romaine du socle dès qu'il fut retiré de dessous le maître-autel, met bien volontiers ses bons offices à votre disposition pour donner à cet objet la destination la plus en rapport avec l'intérêt qu'il présente, réserve faite, bien entendu, des droits de la fabrique.

» Mon avis est que si le monument est trop détérioré pour trouver place dans le Musée de l'Institut archéologique d'Arlon, on en prenne cependant un dessin ou une photographie (sur toutes les faces) pour les déposer dans les vitrines ou la bibliothèque de l'Institut et que l'on place le monument lui-même à l'endroit le plus favorable à sa conservation, par exemple, dans le jardin du presbytère.

» Je profite de cette missive pour appeler également votre attention sur la découverte d'un squelette humain à

Clairefontaine, découverte qu'il serait utile de signaler à M. Sibenaler.

« *Lugubre découverte.* — Hier à midi, des ouvriers » occupés à la carrière qui se trouve près de la propriété » des P.P. Jésuites, à *Clairefontaine*, ont découvert, dans » leur chantier, un squelette d'adulte en parfait état de » conservation. Les restes humains reposaient sur le dos; » tout indiquait qu'il n'avait pu s'agir d'un accident, mais » d'une inhumation volontaire. L'endroit où fut faite cette » lugubre trouvaille avait été exploité naguère pour » l'extraction des pierres; puis ce chantier avait été aban- » donné et recouvert de terre. Or le cadavre avait été » déposé sous cette couche de terre, à même la couche » calcaire. C'est en enlevant la terre pour exploiter à » nouveau cette partie de la carrière que les ouvriers ont » mis ces ossements à jour. On se perd en conjectures » sur cette trouvaille mystérieuse. (Extrait du journal » *l'Avenir du Luxembourg*). »

» Me basant sur un grand nombre de découvertes analogues, faites dans l'Entre-Sambre et Meuse notamment, je présume que ce squelette n'est pas isolé et que l'on a affaire, *probablement*, à des sépultures datant des premiers siècles de l'ère chétienne.

» Enfin je tiens à vous annoncer, Monsieur le Gouverneur, que la Société d'Archéologie de Bruxelles va envoyer quatre fouilleurs pour explorer les tombes mérovingiennes de Rosière au territoire de Villers-la-Loue, ainsi que les substructions romaines dites « Château des Sarrazins », à

Robelmont, ruines très considérables qui mériteraient d'être conservées. Des pourparlers sont engagés ou sur le point d'être engagés avec les propriétaires.

» Je regrette pour ma part que notre Institut archéologique d'Arlon n'ait pas un service de fouilles régulièrement organisé comme les sociétés sœurs de Charleroi et de Namur. N'est-il pas triste pour les Luxembourgeois de se voir faire la leçon par des étrangers à la province ou à l'Institut et, ce qui est pire, de voir nos trésors archéologiques et artistiques prendre le chemin des musées de la capitale. Personnellement j'ai pu m'assurer lors de plusieurs visites sur le terrain que les dites fouilles seront extrêmement fécondes en résultats.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» (Signé) Eugène Haverland. »

Le 17 du même mois, M. le Gouverneur informe M. Haverland qu'il a chargé M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants et conservateur du Musée archéologique, d'examiner la pierre romaine remarquée dans les matériaux provenant des travaux exécutés à l'église de Mussy-la-Ville.

« Il visitera également le chantier où a été découvert le squelette humain de Clairefontaine.

» Quant à l'incursion d'archéologues bruxellois dans les fouilles à exécuter sur le territoire de la province, je ne vois pas le moyen de les en empêcher et je ne peux que regretter avec vous que les moyens financiers fassent défaut à l'Institut archéologique pour procéder à ce travail.

» Je pense néanmoins, Monsieur Haverland, qu'à défaut d'un service régulier des fouilles dans notre province, il est préférable que les antiquités exhibées du sol luxembourgeois aillent enrichir le musée de l'État plutôt que d'être acquises par les étrangers. »

Comme suite aux visites faites en vertu de cette délégation, M. Sibenaler a adressé le rapport suivant à M. le Gouverneur de la province :

« Bruxelles, le 17 juillet 1908.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des missions que vous avez bien voulu me confier à la suite du désir exprimé par M. Haverland, architecte, à Virton, membre correspondant de la Commission royale des Monuments.

» En ce qui concerne le squelette trouvé à Clairefontaine, il ne peut être considéré comme très ancien, car il n'était accompagné d'aucun objet de nature à déterminer son origine : La forme du crâne n'avait rien d'extraordinaire, il était plutôt brachycéphale que dolychocéphale ; tout semble indiquer qu'il s'agit d'un soldat tué à l'occasion de l'attaque de l'ancien couvent et qui a été enterré au pied du mur d'enceinte de l'abbaye.

» Dans les débris provenant des travaux exécutés à l'église de Mussy-la-Ville, il existe une grande pierre monolithe, mesurant $1^{m}38$ de longueur sur $0^{m}74$ de largeur à sa base et $0^{m}64$ au-dessus du socle.

» Cette pierre constitue un monument païen, dit socle de colonne à Jupiter et considéré par les anciens comme autel ou ara romaine : Trois divinités y sont représentées; 1) Minerve, dont on remarque encore la lance et le bouclier. Vers le bas se trouve un petit enrochement, en relief, sur lequel devait se trouver la chouette, attribut principal de Pallas; 2) Mercure, le dieu du commerce et de la guerre, qui tient de la main gauche le caducée, symbole de la paix; la main droite s'étend vers un petit autel placé à sa droite, sur lequel il sacrifiait aux dieux de l'Olympe; 3) Hercule, tenant de la main droite, à hauteur de l'épaule, la massue qui le caractérise et, sur le bras gauche, la peau du lion de Nemée, dont la tête est parfaitement conservée. — Le 4e côté a été rentaillé, comme d'ailleurs tout le monument; mais les trois autres faces laissent encore deviner les formes des divinités qui figurent généralement sur les socles des colonnes élevées en l'honneur du Jupiter, le dieu des dieux de la mythologie.

» Il faut aussi voir dans ces mutilations volontaires, des actes de vandalisme imputables aux premiers chrétiens qui marquèrent ainsi le triomphe du christianisme sur le paganisme, en établissant leurs propres autels sur ceux qu'ils ont renversés.

» Ce fait n'est pas isolé à Mussy-la-Ville. Il ajoute un monument de plus à ceux qui sont connus dans le Luxembourg, c'est-à-dire à ceux de Latour, de Villers-sur-Semois, de Wolkrange et à ceux qui existaient à Amberloup, dont l'original se trouve au musée de Luxembourg, à celui de Messancy (1) qui est conservé par la famille de Mathelin et,

(1) Acquis récemment par le musée de Bruxelles. Voir fragments de Colonnes au Géant par Franz Cumont, page 3.

enfin, à l'ara de Virton déposée au Musée archéologique d'Arlon.

» Dans l'état fruste où il se trouve, je pense, Monsieur le Gouverneur, et la Commission des Monuments sera, sans doute, aussi de mon avis, qu'il y a lieu de le déposer dans le jardin du presbytère, contre le mur que j'ai indiqué à M. l'abbé Wavreil, et de prendre des mesures de conservation pour l'avenir, afin que ce curieux et rare monument du passé, qui atteste l'antiquité de l'église de Mussy-la-Ville et de la localité, ne disparaisse pas, comme tant d'autres, sans une autorisation spéciale du Gouvernement.

» L'antiquité de l'église de Mussy-la-Ville est encore attestée par une découverte que j'ai faite dans une des pierres qui sont semées dans les décombres : dans une des cavités habilement bouchée par une autre pierre, se trouvaient enveloppées dans une toile grossière, des reliques d'un saint, reliques qui y ont été placées au XIVe siècle, lors d'une consécration.

» Déjà, dans le monolithe païen, les ouvriers avaient retiré d'une cavité où elle était scellée, une bouteille carrée contenant un liquide ; c'est la trace d'une consécration probablement précédente. Malheureusement, cette bouteille a été brisée et les morceaux sont dispersés !

» La 3e consécration est indiquée au moyen d'une plaque en marbre scellée dans la table de l'autel actuel de l'église.

» Il y aurait donc eu trois consécrations dont les deux premières étaient ignorées, ou du moins dont les reliques étaient perdues et allaient être irrémédiablement dispersées sans mon intervention.

» Avec les reliques que j'ai retirées de la cavité de la

pierre indiquée ci-dessus, se trouvait un sceau en cire vierge, de forme ovale, mesurant 0m06 de longueur sur 0m04 de largeur. On distingue un évêque debout, portant la mitre et tenant une crosse très ornementée ; à ses pieds est agenouillé un ange. Entre deux grènetis, on lit en lettres gothiques du XIVe siècle : S. PETRI DEI GRATIA SUDENSIS EPISCOPI; au revers se trouve un contre sceau sur lequel on lit : SUDENSIS EPISCOPI S.... (secretum).

» Cette dernière inscription entoure un écusson armorié qui, en langage héraldique, doit être exprimé comme suit : coupé parti en chef au 1 à une croix grecque; au 2 une tête coiffée d'une mitre ; en pointe une quintefeuille.

» Comment expliquer la présence, avec ces reliques, du sceau décrit ci-dessus?

» Probablement pour les authentifier lorsqu'elles ont été envoyées à l'occasion d'une des consécrations de l'église de Mussy-la-Ville au XIVe siècle ou à la fin du XIIIe, date des caractères du sigle.

» Les évêques de Sudensis (en Asie septentrionale), ne sont connus qu'au nombre de trois : Franscicus en 1398, Gualtérus en 1419 et Joannes de Medina, en 1524.

» S. Petri, auquel est dû le sceau qui nous occupe, doit donc y être ajouté vraisemblablement entre les dates de 1419 et de 1524, qui forment près d'un siècle.

» Ce sceau devra être précieusement conservé à la cure ou dans un reliquaire de l'église de Mussy-la-Ville et une mention spéciale à son sujet devra être consignée dans le « liber factorum ».

Il existe aussi au presbytère une taque de foyer au millésime

de 1608 portant la double croix de Lorraine et les armoiries très compliquées de la maison de Lorraine, dans lesquelles sont assemblées celles de Hongrie, des Deux-Siciles, de Jérusalem, d'Arragon, d'Anjou, de Gueldre, de Juliers, de Bar. Sur le tout brochent celles de Charles de Lorraine.

» Il y aurait lieu également de prescrire des mesures de conservation pour cet intéressant document du passé.

» Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération très distinguée.

» (Signé) J.-B. Sibenaler. »

La Commission des Monuments s'est rendue dans le Luxembourg, le 27 juillet 1908, pour examiner si la chapelle dite de la Converserie, située près de Champlon, pouvait être rangée dans les édifices monumentaux ainsi qu'on le demandait.

Des délégués de M. le Gouverneur, M. Sibenaler seul était présent. Il a adressé le rapport suivant au sujet de cette visite :

« Bruxelles, le 28 juillet 1908.

» Monsieur le Gouverneur,

» Comme suite à votre lettre du 24 juillet courant, 2e division, n° 139-08, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a été procédé à l'inspection de la chapelle dite de la Converserie, le 27 juillet courant, en présence de MM. Lagasse-de Locht, président de la Commission royale des Monuments, le chanoine Van Caster, Janlet, Vinçotte, Blomme, Mortier, Rooms, membres, et Massaux, secrétaire.

» Le Comité des correspondants du Luxembourg n'était représenté que par moi.

» On a fort admiré cette belle œuvre de l'architecte Langerock, située en pleine Ardenne à l'endroit même où a eu lieu la conversion de Saint-Hubert.

» Bien qu'il ne soit pas d'usage de classer des monuments modernes, on a décidé qu'une exception toute spéciale serait faite eu égard à la situation presque isolée de la dite chapelle, à son grand cachet artistique, aux souvenirs historiques qui s'y rattachent et à l'intérêt particulier que lui portait la regretté Président du Sénat, M. le comte de Mérode.

» Veuillez agréer, etc.

» (Signé) Sibenaler. »

Par un rapport adressé à M. le Ministre des Sciences et des Arts, la Commission des Monuments abonde dans le même sens, tout en préconisant la construction d'un mur de clôture au lieu des ronces artificielles qui entourent actuellement l'édifice.

Elle regrette aussi que les nombreux blasons qui figurent sur les murs de la chapelle n'aient pas été traités plus intimement dans le style de la construction.

Il faut cependant reconnaître qu'il eût été difficile d'harmoniser des sujets héraldiques avec le style roman qui date d'une époque où le blason n'était guère en usage.

Le 31 juillet dernier, M. le Gouverneur a chargé MM. Carly, Sibenaler et Haverland de procéder à la réception de la chaire de vérité placée à l'église de Noirefontaine.

Ces messieurs ont déposé le rapport suivant, au sujet de cette mission :

« Noirfontaine, le 22 novembre 1908.

» Monsieur le Gouverneur,

» Nous avons rempli aujourd'hui même la mission que vous avez bien voulu nous confier, au sujet de la réception d'une chaire de vérité placée à l'église de Noirefontaine.

» Nous avons constaté que l'un des panneaux est disjoint dans la hauteur à la place où des lignes ogivales viennent se rejoindre.

» Contrairement aux règles admises, ces lignes sont cintrées dans certains panneaux, alors qu'elles sont ogivales dans le premier.

» L'auteur du travail a été déclaré en faillite et M. le curé a cru devoir payer le prix avant la réception que la Commission des Monuments devait faire.

» Comme on se trouve en présence du fait accompli, nous proposons néanmoins de faire liquider les subsides promis pour les Beaux-Arts.

» Nous avons profité de notre visite pour conseiller à M. le curé, en présence de M. le bourgmestre et de l'échevin, de faire restaurer le tableau ancien qui décore le maitre-autel et de s'adresser de préférence à M. Lambée, peintre de l'académie d'Arlon, qui a restauré avec succès les tableaux des églises de Jamoigne, de Meix-le-Tige et de Rossignol.

» *Le Secrétaire*,
» J. Sibenaler.

» *Les Délégués*,
» Haverland,
» Carly. »

Les journaux ont fait grand bruit autour des découvertes archéologiques à Arlon ; on a même dit que j'étais sur place et que je conduisais les travaux.

Peu de chose reste debout de cette nouvelle due, sans doute, à un reporter à court de copie. On a trouvé sous le pavé de la Grand'Rue un puits maçonné que l'on a eu garde de vider et de fouiller comme c'est la règle la plus élémentaire en pareille circonstance.

Ce qui aurait cependant dû éveiller l'attention des autorités, c'est la découverte d'une pierre sur laquelle sont incrustés deux médaillons : l'un de femme voilée, l'autre d'un guerrier dont la tête est radiée. Cette pierre a été déposée au Musée archéologique de la province.

On avait aussi mis à jour des poteries romaines dont quelques-unes sont assez bien conservées, mais les ouvriers sont venus les voler pendant le repos de midi et il n'a pas été possible d'en retrouver !

La ville d'Arlon forme une véritable mine archéologique qu'il serait intéressant d'exploiter, mais hélas ! nous ne pouvons pas mettre en action les appuis officiels que l'on a trouvés en Allemagne à l'occasion des fouilles de Neumagen, ni obtenir les encouragements donnés par souscription publique aux vaillants fouilleurs de Salésia, qui sont occupés à ressusciter la ville principale de la Gaule celtique.

Je désire dire un mot au sujet des ruines de l'abbaye d'Orval.

M. le Gouverneur de la province nous a entretenus à l'assemblée préparatoire de samedi dernier et je crois devoir reprendre, pendant quelques instants, le même sujet.

Il a été question de former une société dans le genre de celle qui s'est constituée pour l'exploitation des ruines de la province de Liége et de ce qui s'est fait pour la grotte de Han.

J'insiste vivement auprès de la Commission royale pour qu'elle fasse tous ses efforts afin d'assurer le plus activement et le plus rapidement possible, la conservation de ces ruines. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions M. Sibenaler de son intéressant rapport.

Je dois dire, au sujet des ruines d'Orval, que la question n'est pas perdue de vue. Il a été convenu avec M. le comte de Briey, qu'il en saisirait la Commission royale elle-même et que celle-ci renouvellerait ses instances auprès du Gouvernement au sujet de la conservation de ces ruines, uniques dans leur genre, puisqu'elles représentent dans notre pays l'architecture de l'église de Reims et de la belle église d'Avioth, avec laquelle l'abbaye d'Orval, située à trois lieues, avait beaucoup de relations.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR

—

M. Dardenne, *rapporteur :*

Messieurs,

Notre tâche de rapporteur sera facile cette année, car notre Comité ne se réunit que trois fois, et encore avec des ordres du jour peu chargés et d'importance toute relative, à part le projet de monument à élever à Gembloux à la mémoire de Sigebert, abbé de la célèbre abbaye bénédictine de cette ville ; ajoutons l'examen d'un modeste mobilier pour l'église de Floriffoux.

Ce n'est pas à dire pourtant que le service des construction, restauration, ameublement ou décoration des édifices publics ait chômé dans la province de Namur durant l'année qui s'achève. Non, car l'indicateur nous a renseigné dix-neuf affaires rentrant dans le cadre de nos attributions et dont nous n'avons eu aucune connaissance. Voilà donc dix-neuf dossiers qui ont été formés non pas sous nos yeux, mais derrière notre porte, formés au triple point de vue administratif, technique ou financier, avec approbations, réserves ou critiques des services compétents, sauf le nôtre. Eh bien ! ces dix-neuf dossiers, pour des raisons que nous n'avons ni à rechercher ni à apprécier — vu notre rôle essentiellement consultatif, — ont pris le chemin de Bruxelles, la plupart en express, sans toucher barre au Comité provincial des monuments de Namur.

Personnellement, nous avions cru voir dans ce procédé une conspiration contre notre Comité, auquel nous sommes cependant tous cordialement attachés. Mais, fort heureusement, il n'en est rien, car cette situation a pris fin et le régime des réunions trimestrielles est instauré à Namur. Ainsi se trouve réalisé le vœu émis par notre honorable Président dans une de nos précédentes assemblées générales. Faisons des vœux pour qu'il se maintienne et pour que toutes les affaires rentrant dans notre programme nous soient soumises. Interprète de la pensée de nos collègues, nous pouvons affirmer, dès aujourd'hui, que, s'il se présente des projets d'exécution urgente, notre intervention ne gênera en rien leur évolution et surtout ne retardera pas d'une façon appréciable leur marche vers le port du salut.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes cependant pas restés inactifs au cours de notre dernier exercice, nous avons fait, soit en compagnie de messieurs les membres de la Commission centrale, soit en suite de délégation spéciale, de nombreux voyages dans notre province. C'est ainsi que nous fûmes associés à l'étude du projet de crypte pour l'église de Hastière et à l'examen des vitraux de cette même église; notre avis nous fut aussi demandé pour les verrières de Fronville et de Philippeville. Nous avons fait les visites préparatoires à la réception du mobilier des églises de Han, de Beauraing, d'Yves-Gomezée, de Rochefort et de Gonrieux. Nous avons aussi assisté à l'examen d'un spécimen de chemin de croix, genre nouveau, en cuivre martelé, — rénovation de dinanderie, — pour l'église collégiale de Walcourt, et d'un groupe en bois sculpté (Saint-Georges) surmontant un des autels latéreaux de l'église de Gonrieux.

A part les échanges de vues, toujours intéressants, toujours utiles, qui se produisent en pareille circonstance, ces visites nous ont permis de constater une notable amélioration dans la conception et dans la construction de nos mobiliers religieux : ensemble mieux compris, exécution plus soignée, assemblages plus solides, profils plus corrects, sculpture décorative mieux entendue. Il n'y a plus qu'à demander de progresser dans la voie où l'on marche actuellement.

Quant aux vitraux — on en place beaucoup aujourd'hui — on en rencontre de valeurs diverses, de facture inégale; bref, malgré la multiplicité des ateliers de peintres-verriers, le progrès de cet art si intéressant n'est pas égal partout. Il est vrai qu'il y a souvent nécessité de se plier aux ressources locales; mais on serait parfois bien tenté de se demander s'il ne vaudrait pas mieux de se passer de ces vitraux aussi médiocres que prétentieux et de chercher à meubler les baies de nos modestes églises de campagne d'une façon plus simple, mieux appropriée au cadre général, et surtout mieux en rapport avec les ressources financières dont on dispose. Car il est, à notre avis, bien des cas où une verrière toute simple, toute tranquille, une mosaïque ou un verre uni aux plombs bien dessinés serait beaucoup plus élégante et plus décorative que certains panneaux à prétentions exagérées.

A ce propos, et sans aucune allusion personnelle nous voudrions bien demander qu'il soit rappelé aux fabriques d'églises et par elles à leurs généreux donateurs, qu'il est légalement interdit de placer un vitrail, pas plus qu'un objet d'art ou d'ameublement quelconque dans une église ou un édifice public sans une autorisation spéciale des

services compétents et notamment de la Commission royale des Monuments.

Au sujet des vitraux, nous signalerons un fait d'une gravité suffisante pour retenir notre attention et mettre notre vigilance en éveil. Il s'agit de la grande et si remarquable verrière placée naguère à la collégiale de Dinant, une des pièces les plus importantes, à tous égards, de l'art verrier moderne en notre pays. Or, ce vitrail est exposé, sans aucune défense ou protection, à toutes les causes de dégradation, grêle, vents, sans compter l'éternelle engeance toujours et partout semblable à elle-même. Des démarches officieuses ont éte faites, des recommandations pressantes furent, à diverses reprises, adressées aux autorités locales, mais toujours sans résultat. Considérant que cette belle œuvre fait en quelque sorte partie du domaine national, qu'elle fut érigée avec le concours des finances publiques, il nous semble que nous sommes tous suffisamment intéressés à sa conservation. C'est pourquoi nous signalons le fait et appelons de tous nos vœux une solution prochaine et suffisamment préservatrice.

En présence de cette insouciance coupable, il serait peut-être sage, à l'avenir, d'exiger que tout projet de verrière présenté à la Commission royale soit accompagné du projet d'appareil protecteur, de telle sorte que les deux parties, solidaires l'une de l'autre, soient conduites de pair.

M. le Président. — Monsieur Dardenne, vous avez parfaitement rempli votre devoir et je vous félicite de tout cœur pour votre intéressant rapport.

Au sujet des vitraux, je crois qu'il ne faut pas exagérer, comme vous avez semblé le faire. Nous avons en Belgique certainement les plus belles verrières du continent, je pourrais presque dire du monde entier.

Evidemment, il est regrettable que, dans un pays où il existe une pareille école, dont l'origine est due à notre vénéré maître Béthune, on rencontre encore des vitraux de valeurs diverses, de factures inégales; mais il ne faut pas oublier que les fabriques d'églises et les donateurs ont parfois, en pareille matière, beaucoup d'exigences et que l'on se trouve ainsi à leur égard dans des situations extrêmement difficiles.

Nous voudrions bien, dans certains cas, ne pas approuver les projets, mais on nous dit : « Il s'agit d'un don auquel on ne doit pas renoncer volontairement » et parfois on dit aussi erronément, « que c'est une bonne affaire ». On se figure que, parce que l'on ne subsidie pas les objets d'art, l'arrêté royal de 1824 n'est pas applicable. C'est là une erreur. Nous suivons à cet égard la ligne tracée par le Ministère de la Justice et par celui des Beaux-Arts.

Quant au vitrail de la collégiale de Dinant, c'est là une très grosse question ; c'est un véritable chef-d'œuvre de Ladon, qui n'est évidemment pas protégé comme il devrait l'être; mais il ne faudrait pas prendre des mesures de protection qui peuvent souvent nuire au vitrail lui-même. Veuillez ne pas vous borner, en ce qui concerne ce vitrail, aux observations présentées dans notre assemblée, mais demandez plutôt d'en saisir immédiatement la Commission royale. Nous verrons alors ce qu'il y aura à faire à ce sujet.

Nous passons, Messieurs, à la troisième question de notre ordre du jour :

Moyens de préserver les édifices contre les atteintes de l'humidité.

M. Maquet, avant que l'on n'aborde cet objet, désirerait dire quelques mots. Je lui accorde la parole.

M. Maquet. — Si j'ai demandé la parole, Messieurs, c'est pour féliciter M. Destrée d'avoir bien voulu appeler l'attention des pouvoirs publics sur les tracés nouveaux des voies urbaines. Ces tracés sont souvent dus aux études de hasard, et celles-ci devraient faire l'objet d'un examen spécial de la part non seulement des ingénieurs, mais aussi des architectes et des artistes.

C'est une question de grande importance, car ces voies nouvelles constituent toujours la ligne principale et fondamentale d'une ville.

M. le Président. — Nous nous joignons à M. Maquet pour féliciter M. Destrée sur ce point spécial. Mais il ne faut pas oublier que l'initiative appartient aux pouvoirs publics, et comme nous avons le plaisir de compter parmi nous M. le Gouverneur du Brabant, nous espérons bien que ce vœu sera entendu.

Notre ordre du jour porte, en premier lieu, la difficile question de la préservation des édifices contre les atteintes de l'humidité.

Nous avons fait venir l'auteur du procédé Knapen dans une de nos assemblées hebdomadaires, afin de l'interroger sur les détails de son invention.

Aujourd'hui, je lui donne la parole pour qu'il nous entretienne, pendant quelques instants, de ses idées et de sa pratique en la matière.

M. A. Knapen, *architecte-expert*, rapporteur. — Messieurs, avant d'aborder sommairement un sujet aussi vaste et aussi complexe que celui de l'étude de l'humidité dans les constructions, permettez-moi de témoigner toute ma reconnaissance à la Commission royale des Monuments de Belgique et à son éminent et dévoué président, à l'ingénieur en chef, inspecteur général des ponts et chaussées de Belgique, M. Lagasse-de Locht.

C'est grâce à sa science toujours en éveil devant les manifestations les plus diverses de la pensée humaine et des progrès de toutes espèces, que j'ai obtenu la faveur unique, sans précédent pour un inventeur, d'avoir l'honneur de venir vous exposer bien brièvement (parce que le temps qui m'est dévolu est bien court) et bien imparfaitement, je le crains, quelques résultats obtenus *après plus de vingt années d'observation, de recherches et d'études.*

Si l'attention des chercheurs et des constructeurs, des hygiénistes comme des propriétaires est mise en éveil et est attirée dans une nouvelle voie, vers de nouveaux progrès, dans l'art de bâtir sainement nos maisons, et de conserver à l'abri des ravages du temps et de l'humidité les monuments historiques que nous ont légués les siècles passés, c'est à M. le Président et à la Commission royale des Monuments que nous le devrons.

C'est lui seul, au milieu de l'indifférence si nuisible et si commune, hélas! pour les idées nouvelles, qui a pris l'initiative

et le parrainage d'une nouvelle branche d'études dans l'art de construire, qui sera demain la science de l'hygrométrie du bâtiment.

Les travaux déjà faits et les vœux formulés par la Commission internationale pour l'essai des matériaux, les études et les rapports sur leur porosité et leur perméabilité de MM. Maynard, Feret, Candlot, Trélat et Cordeau, Somasco, etc., depuis 1900, ont déjà fait faire un pas immense à la question.

Touchant à la météorologie, à l'hydrologie, à la géologie, à la physique et à la chimie, même à la botanique par les mucédinées et les cryptogames, ouvrant le champ le plus vaste et le plus utile à l'observation des faits naturels, cette nouvelle science apportera à l'hygiène publique et privée, comme à l'économie générale, les merveilleux résultats de ses améliorations de toutes espèces, aussi bien aux riches qu'aux pauvres, à l'État comme aux particuliers.

Je vais tâcher de vous soumettre un aperçu sur l'hygrométrie du bâtiment et sur son importance dans la construction.

Au point de vue de l'économie générale. — En examinant le nombre sans cesse grandissant des propriétés bâties, celui des monuments existants et la multitude de ceux qui s'élèvent de toutes parts, il est impossible de chiffrer l'immense valeur archéologique, artistique ou vénale, des centaines de millions que représente ainsi la fortune publique ou privée de tous les peuples.

En dehors de grandes causes d'usure par le temps, des incendies, des bouleversements sismiques, des guerres ou des influences atmosphériques, l'une des plus répandues universellement et qui occasionne la dépréciation inévitable

de ces valeurs et leur destruction lente, est due à *l'humidité*, qui les envahit et dont les ravages sont incessants.

Depuis des siècles, Messieurs, des savants, des chercheurs de tous les âges et de toutes les nations, se sont proposés de défendre ces richesses contre les effets de décomposition et d'affaiblissement des matériaux, même les meilleurs assemblés et utilisés dans les conditions de la technique la mieux étudiée. Cependant, mal posé, le problème était resté jusqu'ici sans véritable solution pratique, parce que tous les procédés et moyens préconisés *vinculaient la nature.*

En reprenant entièrement la question, en remontant aux causes naturelles et non en attaquant superficiellement leurs effets, le moyen simple, naturel et logique, devait se trouver.

Je suis obligé d'entrer ici dans certaines explications sur les différentes espèces d'humidité ou plutôt de sources d'humidité qui peuvent se rencontrer dans un bâtiment, soit isolées, soit à plusieurs, soit toutes réunies.

Dans les constructions existant à l'état liquide ou à l'état gazeux, nous trouvons quatre espèces d'humidité :

1° L'humidité originelle ou de construction ;

2° L'humidité de capillarité ;

3° L'humidité de condensation, et

4° Enfin, les humidités d'infiltrations.

La première, *l'humidité originelle* ou de construction, comme son nom l'indique, commence dès l'origine de la construction ; elle existe dans les pierres à l'état d'eau de carrière, dans les briques, etc. ; elle est produite par l'eau servant à faire le mortier comme aussi par les pluies et autres intempéries jusqu'à la mise sous toit.

La seconde, *l'humidité de capillarité*, commence à exister du jour où la première pierre a été posée sur le sol des fondations. Elle est produite par l'attraction moléculaire sur les liquides, le pouvoir catalytique des corps poreux, les forces osmotiques et la viscosité des liquides, le pouvoir hygroscopique des pierres et leurs affinités chimiques.

Tous les matériaux des constructions étant poreux à des degrés plus ou moins élevés, l'humidité de capillarité est *générale et permanente*, mais elle existe en quantité *qui dépend du coefficient de porosité*, du degré hygrométrique de l'atmosphère, de la proximité de la nappe aquifère ou du degré thermique et de la densité de la matière.

La troisième espèce d'humidité, celle de condensation, se produit inévitablement à l'intérieur et à l'extérieur des matériaux, chaque fois que le degré thermique de ces matériaux descend au point de rosée, par rapport au degré de saturation de l'air ambiant et au degré thermique que cet air a atteint à ce moment. Elle est d'autant plus fréquente, que les variations atmosphériques sont plus brusques et que l'air est plus saturé, parce que les matériaux ont besoin d'un temps d'autant plus long, pour suivre les variations thermiques de l'air ambiant, que leur densité est plus grande et leur coefficient de porosité moins élevé.

La quatrième et dernière espèce d'humidité, celle qui est amenée par les infiltrations, comme son nom l'indique, est accidentelle.

Elle peut être due à des défauts de canalisations ou de couverture, de solution de continuité dans les matériaux ou encore à leur trop grande porosité.

Elle peut être due aussi à des influences atmosphériques,

telle que la pénétration mécanique des eaux pluviales dans les murs, grâce à la force du vent, etc., etc.

Il serait trop long d'entrer dans les explications et les démonstrations scientifiques de tous ces phénomènes physiques. Je ne puis guère en indiquer que brièvement les effets.

Toutes ces différentes causes d'humidité dans les bâtiments agissent à des degrés de puissance différents, sous chaque climat, dans chaque terrain, suivant les différences d'exposition et d'orientation des matériaux et de la façon dont ils ont été réunis dans la construction.

Élevés au-dessus du sol, les murs dans l'air participent à toutes ses vicissitudes atmosphériques; ils subissent les influences thermiques et hygrométriques, les dilatations et les contractions, les effets des pressions et des dépressions, l'action *mécanique* de la gelée et des végétaux et des décompositions qui en résultent.

A l'intérieur ont lieu les réactions dues à la différence de densité des matériaux les uns sur les autres, et à leurs affinités; les effets chimiques et ceux de la diffusion, de la saturation et de la condensation des gaz; les effets dus à l'usage par l'habitation et les modifications qui en sont les conséquences.

Au-dessous du niveau du sol, la construction subit également les conditions de milieu.

Mais il est à remarquer que, dans les rares constructions sèches, aux matériaux sains et homogènes, les inconvénients qui résultent de ces différentes causes sont réduits au minimum.

Cependant, chaque fois que deux parois de matières dont le coefficient de porosité est différent viennent en contact,

c'est celle qui est la moins poreuse qui condense les vapeurs de l'autre, en quantité proportionnelle au degré hygrométrique des vapeurs, à l'hygroscopie de la matière et à la différence qu'il y a entre le volume des pores des deux surfaces.

Le volume des pores superficiels en contact de la matière la plus poreuse étant *plus grand* que celui de l'autre paroi, réabsorbe par capillarité la différence d'humidité et quelquefois, lorsqu'elle est plus abondante que l'action capillaire ne peut en répartir dans la masse, *elle suinte*.

Les effets de l'humidité de capillarité ne prennent donc pas nécessairement leurs sources dans le sol, mais peuvent se présenter à n'importe quelle hauteur de la construction, comme conséquence d'une condensation locale, à l'endroit où elle se produit.

L'humidité est le véhicule, le lien, en quelque sorte le leitmotif de presque tout ce qui arrive de désagréable aux constructeurs et aux habitants ou propriétaires de constructions : c'est une des plus grandes causes des nombreuses et coûteuses réparations.

Contre cet ennemi de nos richesses et de notre bien-être dans nos habitations, il n'y avait qu'un obstacle, qu'un seul élément à opposer, qu'une seule puissance plus grande que la sienne : *c'est celle de l'air, parce que l'air se sature d'humidité*, et que c'est par son action incessante et victorieuse que l'assèchement doit et peut seul etre obtenu.

C'est l'agent le plus répandu de la nature, le véhicule par excellence, puis-je dire, qu'elle emploie pour évaporer les surfaces des mers et des lacs ; les excédents des eaux fluviales, qu'il enlève et transporte à travers l'espace sous

forme de vapeur ou de nuages, pour aller se condenser dans les hauteurs ou sur sur les glaciers, entretenir ainsi la vie animale et végétale et le débit de nos fleuves, de nos sources et de nos rivières.

Pour vous donner la description du nouveau système rationnel d'assèchement au point de vue technique, je suis bien obligé de vous parler du système Knapen, que je vais essayer d'exposer aussi succinctement et aussi clairement que possible.

Chacun sait que l'air atmosphérique peut se partager en tranches horizontales de densité de moins en moins grandes à mesure que l'on s'élève dans l'espace et qu'au même niveau, la tranche d'air possédant la même densité se tient en équilibre.

On sait aussi que si, pour une cause quelconque, la densité de l'air de cette tranche venait à se modifier, l'équilibre serait rompu, et que cet air se mettrait immédiatement en mouvement pour trouver le nouveau niveau de sa nouvelle densité.

C'est sur ces principes, Messieurs, que sont basés les appareils et le système d'assèchement proposé.

Aussi immuables que les lois naturelles elles-mêmes, leur action ne peut cesser que par la destruction de l'immeuble dans lequel ils sont appliqués.

Le système Knapen est donc appuyé sur :

1° La faculté de saturation de l'air;

2° Sur les différences thermiques et hygrométriques, et, conséquemment, sur les constructions et les dilatations qui en dérivent, avec les diverses densités qui en résultent.

Il est actionné par un moyen mécanique à l'abri :

1° De l'influence du temps et de l'usure;

2° De l'action chimique des fermentations, des oxydations ou décompositions;

3° De la surveillance et de l'entretien.

En résumé, c'est un appareil dont la remise en action, après arrêt, et le fonctionnement plus ou moins intense ou rapide ne dépendent uniquement que du degré et de l'état d'humidité de la matière à assécher et non de l'intervention d'une personne ou d'une cause autre que celles-là.

C'est un siphon atmosphérique monobranche à mouvement automatique continu établi dans un « *matériau* » de porosité déterminée, tel qu'il a été breveté par le *gouvernement allemand*.

PEUT S'APPLIQUER A TOUTES LES CONSTRUCTIONS.

Après de nombreuses expériences et observations, en tenant compte surtout du coefficient de porosité des divers matériaux à assécher, la forme la plus pratique de l'appareil réunissant les conditions susdites, a été déterminée *sans nuire à la solidité et à l'esthétique des murs et sans compromettre la stabilité des constructions tout en obtenant le maximum de rendement*.

Il peut se construire dans les matériaux mêmes des murs existants, quelle que soit la matière dont ils sont composés, briques ou pierres.

Il se place tout construit dans les murs des nouvelles constructions.

Dans les deux cas, il est proportionnel au coefficient de porosité, aux effets de capillarité qui s'y produisent et à la quantité maximum d'eau dont les matières peuvent être saturées ou pourraient se saturer.

Le rendement dépend du diamètre et de l'inclinaison de l'appareil.

Entre l'horizontale et la verticale, il y a pour chacun des matériaux et chacune des épaisseurs des murs une pente de plus grand rendement et il existe une relation entre le temps nécessaire à la saturation de l'air entrant et à la vitesse d'écoulement de l'air sortant.

Cela permet de dire que :

Plus le mur est humide, c'est-à-dire a un degré hygrométrique plus élevé, comparativement à l'air ambiant des surfaces par une température normale moyenne, et *plus grande aussi sur la quantité d'humidité extraite* dans un temps donné ou déterminé.

MODE DE DÉTERMINATION DU DEGRÉ HYGROMÉTRIQUE.

Lorsqu'au moyen du thermomètre et de l'hygromètre on a pu se rendre compte de la différence qui existe entre l'air de l'intérieur et celui de l'extérieur d'un mur, il reste à calculer le volume des interstices ou vides moléculaires existant dans un mètre cube de la maçonnerie ou de la matière en traitement.

Pour établir scientifiquement une méthode d'assèchement rationnel, il faut commencer par chercher à connaître, non seulement le degré d'humidité que peut avoir un mur, mais aussi la quantité maximum de l'humidité qu'il pourrait contenir.

Les applications du système Knapen dépendent donc, au point de vue du rendement, à produire, du volume des vides moléculaires, des affinités chimiques des matériaux, du coefficient de porosité de ces matériaux, variables dans

chaque espèce, de leur pouvoir hygroscopique et du degré hygrométrique moyen de l'air atmosphérique dans chaque pays ou contrée de même climat.

MOYENS CHIMIQUES POUR LA SUPPRESSION DU SALPÊTRE ET DES MOISISSURES.

Après avoir obtenu par les moyens physiques du système Knapen, la suppression des effets dus à la capillarité, diminué les effets de la condensation sur les murs, par une augmentation de leur degré thermique, éloignant ainsi la fréquence du point de rosée, il restait à empêcher les réactions chimiques dues à l'humidité dans les différents matériaux composant les murs.

Le résultat est obtenu en introduisant dans les murs et en les lavant superficiellement au moyen de la mixture, système Knapen, qui détruit les germes des mucédinées, des nitrates et des nitrites, empêchant ainsi la formation des cristaux de salpêtre, pour arriver finalement à l'assainissement complet de la construction et à son assèchement en moins de six mois, *si l'application du système a été intégralement faite.*

HYGIÈNE.

Au point de l'hygiène, dois-je m'étendre sur les ruines morales et physiques que cette calamité des habitations fait peser sur l'humanité tout entière?

Moïse, le premier des hygiénistes, n'a-t-il pas dit aux Hébreux dans le « Pentateuque » : « Si ta maison est » humide, grattes les murs et quittes-la pendant quinze » jours; si, en rentrant, elle l'est encore, changes les » pierres et va-t-en pour un mois.

» Si, à ton retour, elle l'est encore, abandonnes-la et » brûles-la ! »

Dans les récentes recherches faites en Egypte, n'a-t-on pas trouvé jusque dans les cimetières des animaux sacrés, entourés de bandelettes et momifiés, des traces les plus évidentes des tares et des dégénérescences des articulations des os, dues aux influences néfastes de l'habitat défectueux, sous le ciel le plus beau et l'un des climats les plus secs du monde?

Ces animaux, dont l'existence fastueuse s'écoulait au milieu des adorations, dans les locaux privés de lumière des temples et humidifiés par leurs déchets, loin des conditions naturelles nécessaires à la vie, étaient atteints par l'arthritisme et l'ankylose dus à l'humidité.

Depuis cette époque lointaine, l'humidité de l'habitation des hommes et des animaux a continué à peser plus particulièrement sur les peuples civilisés et leur descendance, plus sur les animaux domestiques que sur les animaux sauvages.

Elle est devenue la source de maladies innombrables qui, après avoir supprimé les plus faibles, finit par affaiblir et terrasser les plus forts et les plus résistants.

Au congrès de la tuberculose de 1905 de Paris n'a-t-il pas été prouvé qu'elle affaiblit les organismes et qu'en diminuant les résistances, elle les prédispose à contracter la tuberculose, *cette pourvoyeuse de nos cimetières et de nos tombeaux.*

Le temps s'écoule, et je dois terminer.

A l'heure présente, Messieurs, le problème si aride et si longtemps cherché de l'assèchement rationnel et de l'assai-

nissement définitif des constructions et de leurs matériaux, paraît résolu.

De nombreuses applications, tant en France qu'en Belgique et en Hollande, ont prouvé que les résultats ont été les mêmes partout, malgré les différences des matériaux et celles, très sensibles, de la météorologie : ces différents pays ne possédant pas la même moyenne hygrométrique.

Depuis les locaux de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand, dans la vieille abbaye de Baudeloo, reconstruite au XVIIe siècle, dont les briques étaient saturées d'humidité, au point qu'ils devaient être abandonnés, jusqu'aux souterrains des palais de Versailles et de ceux du palais du ministère des affaires étrangères du quai d'Orsay, à Paris; dans les murs du pénitencier des bas-fonds de la belle ville de Luxembourg jusqu'aux villas dans les bois humides de La Haye et de Scheveningue, au bord de la mer du Nord, sous le climat brumeux de la Hollande; dans les souterrains du Palais du Roi, à Bruxelles, et dans l'humble maison de l'ouvrier brabançon; dans les usines comme dans les châteaux, le système a fait ses preuves ou les fait dans les travaux en cours.

Que ce soient des briques, des grès, des schistes ou des calcaires, tous les matériaux subissent ses influences en passant par tous les types de construction, des palais d'Ostende aux masures froides et humides des Ardennes.

Non seulement les incalculables valeurs immobilières et artistiques citées plus haut pourront à l'avenir être soustraites à des causes de destruction anticipée et de dépréciation continue, mais la suppression de l'humidité de capillarité dans les constructions anciennes ou nouvelles sera l'avène-

ment d'une meilleure hygiène de l'habitation, tant du pauvre que du riche.

Vous aurez rendu le plus grand service à l'art monumental en appliquant les principes si naturels et si logiques du nouveau système à leur conservation, à celle de ces peintures et de ces fresques inimitables du moyen âge et de la Renaissance, qui, comme celles de Léonard de Vinci, périssent misérablement actuellement, sous l'action ininterrompue depuis des siècles de la capillarité triomphante !

Par l'assainissement des matériaux et leur préservation, vous diminuerez les charges de l'existence, et ce bienfait social aura les plus heureuses conséquences sur la santé générale et une immense répercussion sur la fortune publique.

Ce sont des milliers d'existences que vous sauverez, tout en épargnant les nombreux millions, que vous pourrez utiliser à de plus nobles causes qu'à les dépenser, nouveau tonneau des Danaïdes, dans des essais d'applications de coûteux et inutiles palliatifs, toujours à recommencer et toujours aussi inutiles, qui laissent périr *quand même* les matériaux de vos édifices et de vos monuments.

Jusqu'ici on n'a opposé à l'humidité que deux principes :

L'un, celui de *l'imperméabilité*, à laquelle je ne crois pas, parce que l'imperméabilité complète n'existe pas, ou que la nature a tôt fait de s'en débarrasser, quelle que soit la matière dont est faite la barrière opposée : qu'elle soit grasse comme la meilleure asphalte (hydrofuges, etc.) ou comme un enduit fait avec le meilleur ciment ou le meilleur émail ou métal.

Le second, celui de *l'évaporation superficielle*, entre des

parois verticales, dont les contre-murs sont le type, avec une aération quelconque entre les deux.

Vous en connaissez la valeur et le peu d'action, car en mettant dix contre-murs, les uns devant les autres, vous n'empêcherez ni la capillarité, ni la condensation, tout au plus donnerez-vous la pénétration à l'intérieur des eaux pluviales.

Reste le nouveau système, avec *un principe diamétralement opposé aux autres*, dont je viens de vous entretenir.

Il extrait l'humidité au fur et à mesure de sa production, au lieu de la cacher ou de la lécher superficiellement. Il est le seul conforme aux exigences de la nature, par le maintien ou le rétablissement de la porosité naturelle des matériaux.

Avec l'imperméabilisation, c'est l'air confiné, la stagnation, *la mort physique des matériaux de liaisonnement*, par la fermentation, les combinaisons chimiques et enfin la désassociation avec le retour en poussière.

Par la porosité, au contraire, on entretient l'aération naturelle des interstices moléculaires et avec elle *le mouvement et la vie* ou la persistance de l'état physique.

Je termine, Messieurs, en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter et en témoignant ici toute ma reconnaissance à M. Maquet, l'architecte de notre palais royal, qui a signalé le premier le nouveau système et n'a pas hésité à utiliser mes théories dans ses propres immeubles.

J'ai dit. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Knapen, pour votre intéressante communication. Évidem-

ment, il ne peut pas être question, dans une assemblée comme celle-ci, d'entrer dans tous les détails de la question, comme nous l'avons fait dans une de nos réunions hebdomadaires. Mais vous aurez certainement compris, Messieurs, qu'il s'agit d'extraire l'humidité des constructions et de faire parvenir, jusque dans l'intérieur des bâtiments, un air sec. Bien des préventions ont été dissipées à cet égard, M. Maquet l'a reconnu. Les faits sont là, car des essais concluants ont été tentés dans plusieurs châteaux. Sans le désigner nominativement, je puis parler d'un sénateur très distingué et connu de vous tous qui, après avoir essayé le système de M. Knapen, s'est entretenu avec l'honorable préopinant pendant deux heures sur les moyens d'assécher son propre tombeau. (*Rires.*) C'est vous dire qu'il a pleine confiance dans les résultats de la méthode de M. Knapen. Ceux d'entre vous qui voudraient faire l'essai de cette méthode pour leurs bâtiments, n'auront qu'à s'adresser à M. Knapen pour se convaincre de l'efficacité de son système.

Avec plusieurs collègues, nous avons examiné le système de M. Knapen, et tous ont reconnu qu'il y avait là, véritablement un procédé très pratique, si simple qu'on ne comprend pas qu'on ne l'ait pas trouvé plus tôt. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur au sujet de sa découverte.

Si quelqu'un désire la parole à ce sujet, je la lui accorderai bien volontiers.

M. le Comte de Limburg-Stirum. — Je demande à dire un mot.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. le Comte de Limburg-Stirum. — Voici la question qui viendra probablement à l'esprit de tous ceux qui ont entendu la si intéressante conférence de M. Knapen : on peut difficilement se rendre compte de la valeur de la découverte dont il s'agit parce que nous n'avons pas sous les yeux des tableaux nous permettant d'apprécier les appareils employés. Ainsi, M. Knapen nous a dit, sans autres explications, que son système s'appliquait aussi bien aux murs anciens qu'aux murs nouveaux. Mais nous n'avons pas même entendu la réponse à cette question : si un mur nouveau est entamé par l'humidité dans tel ou tel cas, faudra-t-il démolir tout le mur, ou quelle espèce de travaux faudra-t-il entreprendre pour y porter remède? C'est la première question qui se présentera à l'esprit de tout le monde.

M. Knapen. — Ce sont là des choses très faciles à expliquer. On enlève les briques ou les pierres attaquées et on les remplace par d'autres. S'il n'y en a qu'une seule d'atteinte, on n'en enlèvera qu'une seule.

M. le Comte de Limburg-Stirum. — Sans doute.

M. Knapen. — On agit proportionnellement à l'état des matériaux, mais pour cela il faut que l'on connaisse parfaitement la situation des choses. Il faut considérer la proportion, la masse du volume et l'état des matériaux.

M. le Président. — Dans la communication que vous avez faite à l'assemblée préparatoire, vous avez indiqué que le remède consistait surtout dans l'emploi de drains d'un

diamètre de 0m050. Lorsqu'il s'agit d'anciens bâtiments, vous forez les murs.

Voici une comparaison à propos du système Knapen. Supposez un homme congestionné au poumon. Si on pouvait établir de petits drains dans toutes les parties malades de ce poumon, toutes les matières stagnantes à l'intérieur et qui ont provoqué la congestion, pourraient être évacuées ; le poumon reviendrait à l'état normal.

Ainsi, en est-il du mur auquel est appliqué le procédé nouveau, avec cette différence que le poumon, criblé de drains, serait tué, tandis que le mur, ainsi assaini, retrouve toute sa valeur.

Il n'y a rien de tel, au reste, pour se convaincre de la très grande efficacité du procédé Knapen que d'aller voir l'une ou l'autre construction où ce système a été appliqué.

M. Knapen. — C'est entendu. Quand on voudra.

M. l'abbé Balau. — Je demanderai à dire un mot au point de vue pratique et pécuniaire.

Nous avons, dans la région de Verviers, un grand nombre d'églises construites ou bâties il y a douze ou quinze ans et qui sont absolument envahies par l'humidité. Est-ce que, dans ces églises modestes, on pourrait, sans des frais trop peu en rapport avec la valeur de l'édifice, amener un drainage suffisant? Je parle d'églises modestes, qui ont, par exemple, coûté 40,000 ou 50,000 francs, comme on en construit généralement dans nos villages. Beaucoup d'entre elles sont rongées par l'humidité. Y aurait-il possibilité, moyennant une dépense relativement modeste, d'arriver à drainer leurs murs?

M. Knapen. — Certainement. On peut bien assécher des maisons ouvrières, pourquoi ne pourrait-on pas assécher des églises?

M. l'abbé Balau. — Est-ce que vous pourriez nous donner une certitude à cet égard?

M. Knapen. — Parfaitement.

M. le Président. — Il y a un moyen bien simple d'aboutir à cet égard : c'est de mettre le malade en présence du médecin ; cela n'engage à rien !

M. le Directeur général Luckx. — Je crois qu'un certain nombre d'années serait nécessaire pour aboutir à une amélioration appréciable.

M. le Président. — Voici comment je comprends la question de M. l'abbé Balau :

M. Knapen peut-il affirmer que, étant donnée une petite église de village, il l'assainira par son système, dans des prix doux, en rapport avec la valeur de cette église? Voilà le problème à résoudre.

Eh bien ! je crois que la première chose à faire, c'est de choisir une de ces églises et de faire une expérience.

M. Knapen. — Parfaitement.

M le Président. — Lorsque M. Knapen sera sur les lieux, on lui demandera d'évaluer le coût de la dépense éventuelle.

M. l'abbé Balau. — Est-ce que cette application des drains peût être faite à l'intérieur et à l'extérieur?

M. Knapen. — Cela dépend des matériaux. A Hanzinne, près de Dinant, où le procédé a été appliqué, les murs sont asséchés depuis deux ans.

M. Boveroulle. — Toute la question est de savoir si le problème a été résolu avec efficacité?

M. le Président. — Il l'a été pour plusieurs édifices.

M. Knapen. — Et depuis quatre ans.

M. le Président. — Donc, beaucoup d'essais fructueux ont été faits.

Nous passons au quatrième objet de notre ordre du jour, ainsi conçu : *L'art architectural ancien a, dans la pratique, des raffinements de construction encore peu étudiés. Telles sont les déformations qui affectent certains monuments grecs, gothiques et de la Renaissance.*

La Commission royale demande de relever et de cataloguer, en Belgique, ces déformations, dont l'église remarquable de Mouzon (Ardennes françaises), la collégiale (ancienne cathédrale) d'Ypres et la belle église de Léau, notamment, paraissent offrir de curieux exemples.

Ces déformations sont-elles voulues ou accidentelles?

Nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous le rapporteur, M. Cloquet, auquel j'accorde la parole pour nous donner communication de son rapport.

M. Cloquet. — Je suis vraiment confus, Messieurs, après les deux ou trois heures que dure déjà la séance, de devoir solliciter encore votre attention pendant un certain temps, mais c'est à la demande de notre honorable Président, qui m'a invité à vous exposer et à soumettre à votre clairvoyance une question actuellement controversée : celle des anomalies des formes, des déformations qui affectent certains monuments grecs, gothiques et de la Renaissance.

M. le Président. — Vous pouvez présenter un résumé de votre rapport, qui paraîtra, du reste, au *Bulletin*, d'autant plus que nous avons encore à notre ordre du jour, sur cette même question, à entendre M. le chanoine Maere et M. Coomans.

M. Cloquet. — Parfaitement, Monsieur le Président.

Messieurs, je vais avoir l'honneur de vous exposer ma thèse en ce qui concerne les déformations des lignes architecturales des monuments et généralement des raffinements auxquels on a recours dans la construction des monuments.

Il y a, Messieurs, deux manières de concevoir les rapports entre les formes d'un édifice et le tracé graphique principal de l'architecture moderne et de l'architecture ancienne.

LES RAFFINEMENTS ARCHITECTONIQUES

I. — Irrégularités architectoniques.

Il y a deux manières de concevoir le rapport entre les formes d'un édifice et les tracés graphiques préalables de l'architecte : la nôtre, et celle des anciens. Le bâtiment construit nous apparaît comme la réalisation concrète de formes conçues par un dessinateur. Le dessin peut, au contraire, être considéré comme la représentation anticipée, le schéma de portraiture (pour employer un vieux mot) de l'organisme que l'architecte a vu d'avance tout construit dans son imagination.

Nos édifices modernes procèdent généralement de la première conception; ceux du moyen âge se rattachent plutôt à la seconde. A notre époque, l'œuvre est conçue, la règle et le compas à la main, par l'architecte qui en fixe les lignes de structure et de décor. Il procède à ce tracé sur papier par les méthodes rigoureuses du dessin géométrique. Il a la religion de l'exactitude et de la belle régularité des lignes; il affectionne les niveaux réguliers, les aplombs absolus, les entr'axes égaux, le carré parfait, la symétrie et les pendants. Parfois il ne compose que la moitié d'une façade, sur laquelle il décalque l'autre moitié; il dessine avec précision une travée, qui est ensuite répétée identiquement un certain nombre de fois.

Jadis le maître d'œuvre était moins géomètre; c'était un artisan habile. Il procédait beaucoup par tracé direct sur le

terrain, suivant un croquis schématique. Il envisageait l'espace beaucoup plus dans l'air et sur le sol que sur le papier. Il était adroit aux tracés manuels et directs, comme nos campagnards au calcul mental. Sa manière de bâtir était plus primesautière, et il y a entre ses ouvrages et les nôtres un peu de cette différence, qui distingue l'écriture autographe de la lettre moulée imprimée. C'est ce que rend frappant l'examen de l'album de Villard de Honnecourt.

De fait, parmi les beaux monuments du monde, il y en a peu qui réalisent la perfection orthogonale des nôtres. Quand nous relevons le plan d'un édifice ancien, nous croyons d'avance à sa régularité et souvent nous négligeons ses anomalies. Mais ceux qui font des relevés scrupuleux, comme par exemple feu A. Van Assche en a fait beaucoup de nos vieilles églises, sont étonnés de voir combien sont biscornus les plans de ces édifices. Les dissymétrées les plus fortes, les hors d'équerre les plus hardis, les irrégularités les plus curieuses s'y rencontrent en abondance, qui avaient échappé à notre œil à la simple observation de l'édifice.

Il est certain que les anciens ont procédé à la plantation de leurs murs avec une certaine désinvolture, venant peut-être d'un beau dédain de l'exactitude géométrique, ou plutôt d'une étonnante conscience de notre tolérance visuelle.

Citons en des exemples :

Ils ont parfois évasé vers l'avant les nefs des églises. Sans doute pour utiliser vers l'entrée le surcroît de largeur correspondant aux saillies du transept, ils ont construit les trois nefs sur des axes divergeants, comme on le voit à la cathédrale de Poitiers, à Saint-Maurice de Gençais, à Saint-

Étienne de Venise (fig. 1), à Notre-Dame de la Pieve d'Areszo (fig. 2), à Sainte-Éphémie de Plaisance, à Saint-Georges in Velabro à Rome, etc. Sur des emplacements anormaux, ils n'ont pas hésité à établir des plans tout de travers, comme à la curieuse église de Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol, etc.

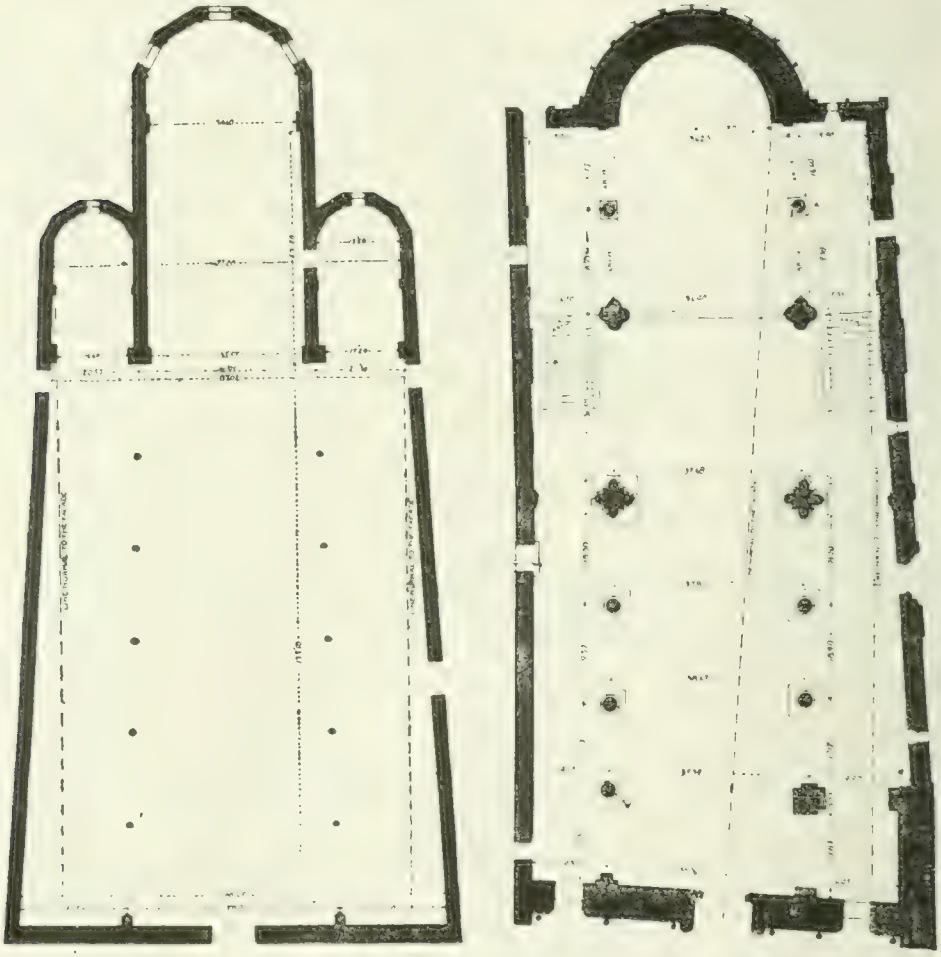

Fig. 1.
Saint-Étienne de Venise.

Fig. 2.
Notre-Dame d'Areszo.

(D'après des relevés de M. Goodyear.)

La cathédrale de Beverley montre de curieuses déviations des axes transversaux de ses nefs; il en est de même à

Saint-Michel de Pavie, au dôme de Plaisance, à Saint-Fidèle de Côme, à Saint-Leu d'Esserent, à Preuilly sur Seine, etc.

Ces anomalies s'expliquent par des causes adventices, par les péripéties de la construction, et M. J. Bilson a prouvé que les reprises incorrectes qu'on constate sont souvent dues à ce que la construction des églises a été souvent effectuée par parties; on continuait les unes, tandis que les autres étaient déjà occupées par le culte et les fidèles.

Lorsque, il y a deux ans, on s'est mis à discuter à fond la question de la déviation de l'axe du chœur des églises, M. R. de Lasteyrie a publié (1) une collection curieuse de plans d'église médiévales, exactement relevés, qui offrent des déviations dans tous les sens, des brisures d'axe, des hors d'équerre aussi fantastiques que nombreux.

Le plus curieux des plans biscornus est celui de S.S. Serge et Bacchus à Constantinople. On peut encore citer le chœur de Notre-Dame à Grand Poitiers, Saint-Jean de Troyes, Saint-Aspais à Melun, Saint-Nicolas de Port (2).

Mais ce dont on se doute à peine, ce sont les déviations non moindres qu'offrent les édifices dans ce qu'on appelle leur *élévation*.

M. Goodyear, directeur du musée de Brookleyn, a prouvé que les anciens monuments sont en général en désaccord avec le fil à plomb comme avec l'horizon, tant

---

(1) V. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1906.

(2) V. *Bulletin monumental*, année 1905, pp. 437 et suivantes. MM. de Lasteyrie et Bilson ont d'ailleurs démontré que généralement les déformations des plans sont dus à des circonstances locales et accidentelles.

V. ibid., p. 422.

dans les constructions de la Renaissance que dans les romanes, les byzantines et les gothiques. Il a établi par des procédés rigoureux les déviations rencontrées notamment à Saint-Jean de Caen, dans trois églises de Châlons sur Marne, à Saint-Jacques, à Saint-Remi de Reims, aux cathédrales de Reims, de Laon, d'Amiens, de Noyon, de Saint-Quentin, de Pise, de Fiesole, d'Assise, comme à Saint-Ambroise de Milan, à Saint-Marc de Venise, à Sainte-Sophie de Constantinople, à Saint-Ambroise de Gènes et dans plusieurs monuments de la Renaissance (1).

Avant de rechercher ce qu'il y a d'accidentel ou de voulu dans les irrégularités que nous venons de signaler, comme dans les déformations bien connues de monuments antiques, dans toutes les anomalies qui affectent le détail comme l'ensemble des édifices historiques, nous nous permettrons d'insister sur l'effet résultant pour l'œil de l'allure désinvolte de certains monuments. Il n'est pas aussi fâcheux qu'on pourrait le croire, hormis, bien entendu, les difformités résultant de circonstances de force majeure.

Remarquons que la correction géométrique d'un édifice évoque l'idée d'un monolithe facilement ravalé, plutôt que d'une construction organique combinée. Un mur bien lisse, aux joints imperceptibles, ne fait pas penser à la structure,

---

(1) V. W. H. Goodyear, *Architectural refinement in french gothic cathedrales and early bysantine churchs*. Maximiliar et C° Brookleyn, 1904.

— Id. *A Renaissance danning façad at genoa*, 1902.

— *Memoirs of art and archaeology* de l'*Institute of Arts and Sciences*, de Brookleyn. Vol. 1, n°s 1, 2 et 4.

— *Architectural Record*, t. VI, n° 3, et t. XVI, n°s 2, 5ab.

— *Edimburgh architectural association illustrated catalogia of Architectural Refinement*, 1905.

que révèle au contraire un appareil rudement accusé. La rigidité des lignes géométriques exprime la correction, mais aussi la froideur; elle n'inspire pas l'attrait des choses où la vie et le travail humain ont laissé leur empreinte.

Le charme d'un croquis d'artiste gît dans la vivante incorrection des lignes, et dans cet à peu près du trait, qui traduit l'impression nerveuse personnelle. Il n'y a rien de cette vie dans les dessins compassés. Il en est de même pour les bâtisses aux contours mécaniquement tracés à l'aide du froid compas d'Euclide. Il y manque ces traits émus, qui sont le prestige des maîtres du dessin.

Les monuments élevés par les anciens, quand ceux-ci étaient des artistes, ont au contraire cette allure vibrante. Leurs pierres ont leur entité et font dans le concert architectonique chacune leur partie, comme autant de voix dans un chœur de chantres. Les travées d'un édifice sont pareilles sans être identiques, et on les regarde l'une après l'autre comme on envisage plusieurs personnes. Tous les coins d'un monument, mêmes symétriques, ont leur physionomie propre. Le regard se promène sans lassitude sur des surfaces, où l'artisan a semé les traces de son activité émue.

II. — Déformations voulues.

Les lignes tracées avec la règle et le compas sont les dominantes de l'architecture. L'horizontale et la verticale sont, en vertu des sujétions de la pesanteur, les directrices nécessaires de l'art monumental. L'aplomb des façades et des supports, le niveau des étages, des corniches et des faîtes dérivent des lois primordiales de la construction.

Cependant les chefs-d'œuvre de l'architecture présentent quantité de lignes incurvées et irrégulières, et il est de ces lignes qui, par leur précision et leur lien avec la structure, semblent avoir été voulues par les architectes en vue d'un raffinement esthétique. Telles sont les corniches arquées, les piles déviées de la verticale, les façades convexes, les murs inclinés, les sols relevés, les rangées d'arcades progressivement décroissantes. Nous envisagerons seulement quelques-unes de ces déformations.

Corniches incurvées.

La particularité des corniches incurvées dans un *plan vertical* a été constatée, notamment, aux quatre façades du Parthénon d'Athènes et du temple de Thésée. Le fait fut signalé pour la première fois en 1838, par l'Allemand Hoffer, alors architecte du Gouvernement grec, dans la *Gazette générale d'architecture* (1838); puis par l'Anglais Pennethorne et par le Français Paccard. — En 1851 furent exécutés les célèbres relevés de Penrose, opérés sur les Propylées, sur le Parthénon et sur le temple de Thésée à Athènes; leurs déformations, originelles ou accidentelles, furent déterminées avec une rigoureuse précision. L'architecte Joseph Durm, de Karlsrhue, les vérifia plus tard. Il est acquis, notamment, que les corniches sous les frontons du Parthénon présentent une courbure de près de $0^{m}08$ sur une longueur de 31 mètres environ, concave vers le sol. Les longues façades offrent une courbure dans le même sens, beaucoup moindre.

Cette courbure se retrouve dans plusieurs monuments doriques grecs. Elle peut être due à des mouvements sur-

venus dans les fondations de l'édifice, à de légers défauts dans la pose primitive des pierres, ou à des déformations produites au cours de vingt-cinq siècles. Bötticheh estimait que l'incurvement de la corniche du Parthénon provient du fléchissement des fondations aux angles. Hoffer pourtant admet une courbure intentionnelle, tout en reconnaissant que le stylobate peut avoir subi de légers tassements. Durm, dans son *Manuel d'architecture*, combat l'hypothèse de l'incurvation voulue, qu'a soutenue, au contraire, brillamment E. Burnouf, l'ancien directeur de l'École française d'Athènes.

Si cette déformation fut voulue, elle doit tenir à de très fines observations des artistes grecs sur la vision dans l'espace. Nous nous permettrons de nous arrêter un instant à cette question.

III. — Déformation apparente des parallèles.

Deux lignes parallèles indéfinies, considérées dans l'espace par un spectateur qui s'en trouve éloigné, lui paraissent

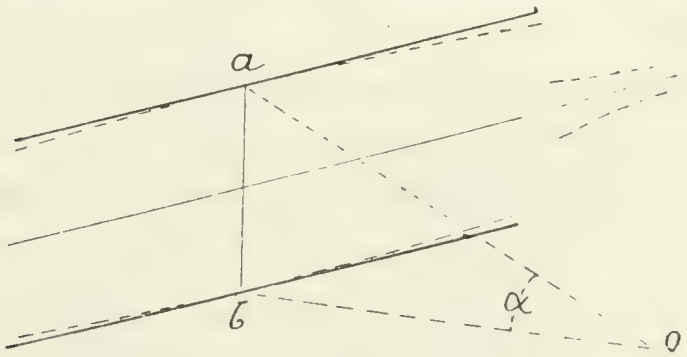

Fig. 3.

nécessairement courbes. Leur écartement s'apprécie par la longueur d'une perpendiculaire *a-b* (fig. 3) qui les réunit,

Mais la grandeur apparente de celle-ci correspond à l'ouverture de l'angle α, sous lequel le spectateur placé en O l'envisage. Si l'on considère des régions très éloignées de l'observateur, l'angle α devient plus petit, les deux lignes font l'effet de se rapprocher; elles tendent à se confondre à l'infini. Au lieu de deux droites le spectateur voit deux courbes symétriques, tangentes aux lignes considérées et asymptotiques à leur médiane.

Une ligne droite indéfinie, isolée, paraît donc courbe.

On voit donc que si nous nous plaçons devant une façade d'édifice très longue et couronnée par une corniche horizontale, celle-ci nous paraîtra légèrement arquée, par suite de la dégradation perspective qui s'accuse vers les extrémités éloignées de nous.

Il y aura peut-être lieu, pour remédier à cet anamorphose, de donner à la corniche une forme arquée en sens contraire, c'est-à-dire concave vers le haut. On peut, du reste, calculer la grandeur de la flèche f à donner à la courbe, dans le cas où l'on voudrait faire paraître cette corniche droite à un observateur occupant un point de vue normal déterminé.

D'après ce qui précède on doit s'attendre à trouver à la corniche du Parthénon une courbe relevée vers les extrémités, tandis que, au contraire, les lignes de l'entablement s'abaissent vers les bouts. Cette circonstance paradoxale s'explique par un autre phénomène.

Il se produit un effet en sens inverse du précédent, qui a été expliqué par E. Burnouf dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, année 1875; je résumerai très brièvement sa théorie.

Nous avons tous appris aux leçons de physique, l'effet visuel produit par un bâton appuyé contre un mur. Au dessus du point d'appui le mur paraît s'incliner vers le dehors (fig. 4). En d'autres termes, si deux lignes droites se coupent obliquement, l'angle aigu α nous paraît plus grand que la réalité; l'angle obtus β plus petit et la ligne M N semble brisée en O.

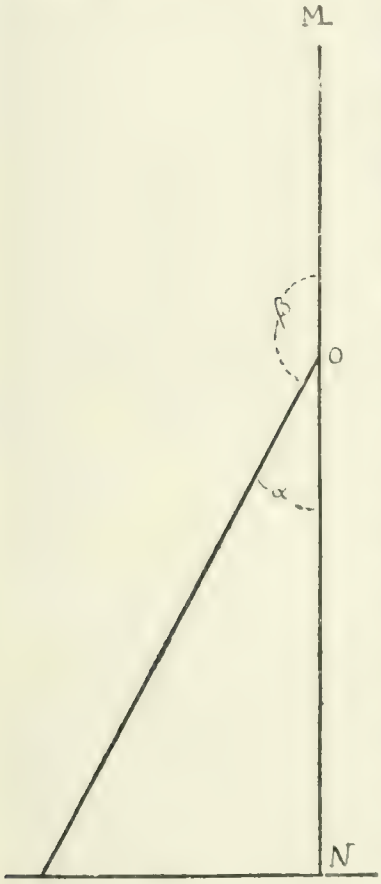

Fig. 4.

Si plusieurs lignes obliques tombent sur une horizontale A B, celle-ci paraît relevée vers A (fig. 5). Dans un triangle E G F les angles aigus sont augmentés par l'illusion et les côtés adjacents à E F paraissent déformés (fig. 6).

Une ligne droite coupée par des lignes obliques en deux sens symétriques paraît courbe, et il y a telle ligne courbe qui, dans cet ensemble paraît droite (fig. 7).

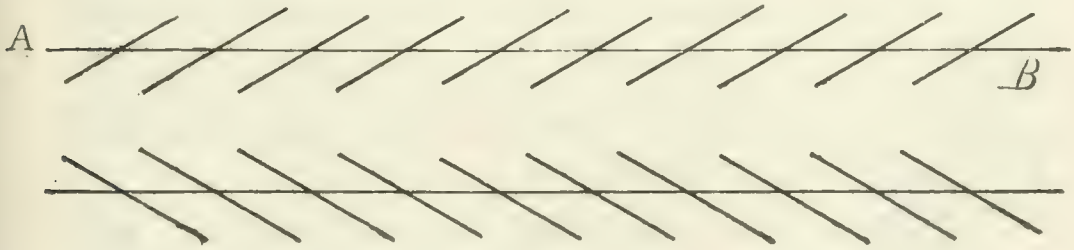

Fig. 5.

Il y a même une certaine obliquité de lignes incidentes, qui produit une plus grande déviation apparente que toute

autre, et l'on a pu établir qu'elle correspond à un angle de 20°; on sait même que dans ce cas la ligne E F s'infléchit en apparence suivant une courbe dont la flèche est de 1/80 de E F. On sait enfin que la longueur apparente d'une ligne droite dépend des lignes auxquelles elle se raccorde à ses extrémités (fig. 8).

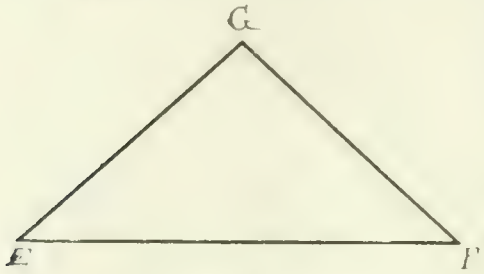

Fig. 6.

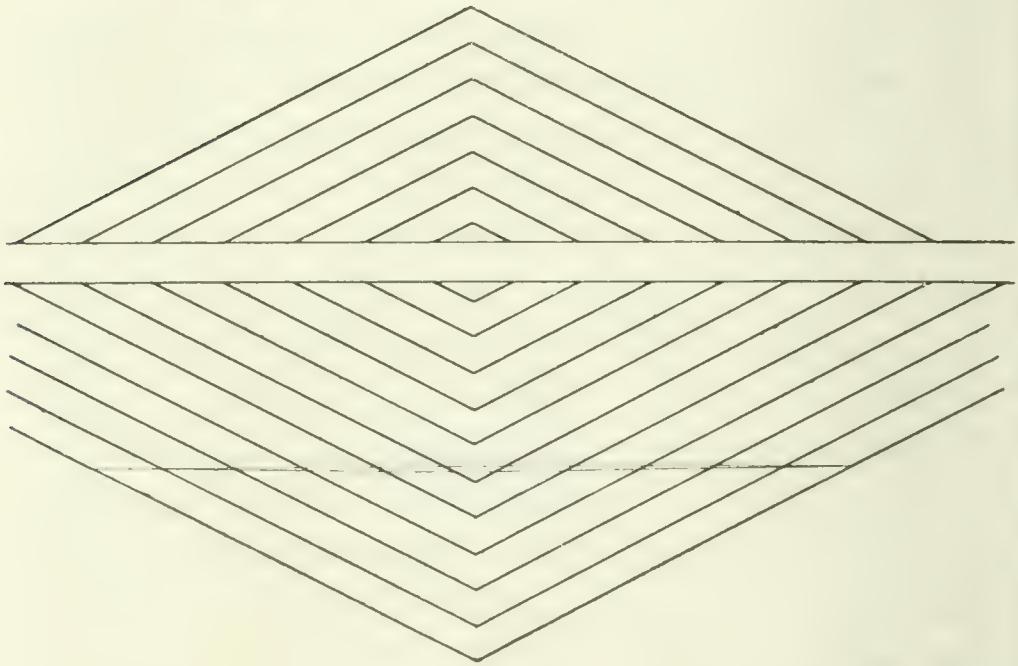

Fig. 7.

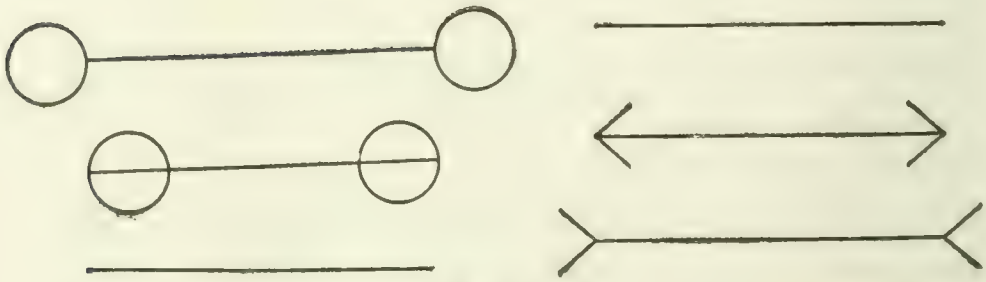

Fig. 8

Si nous tenons compte de ce curieux caprice de l'œil humain, nous comprendrons que les lignes rampantes du fronton du temple grec doivent donner aux lignes horizontales de l'entablement l'apparence de courbes tournant leur convexité vers la terre, et c'est ce que l'on peut constater à Athènes même, au fronton dorique de la façade moderne de la banque de Vienne, par exemple, où la corniche est rigoureusement horizontale. D'après Burnouf, on peut admettre que les Grecs du temps de Periclès, plus avisés que l'architecte viennois du XIXe siècle, se sont aperçus d'une anamorphose qui aurait affecté les premiers de leurs temples construits avec des entablements bien rectilignes. Ils ont pu arquer intentionnellement les entablements du Parthénon et du temple de Thésée.

Il est vrai que la dégradation perspective agit, comme nous l'avons vu, précisément en sens contraire; elle neutralise en partie l'effet des lignes rampantes, mais agit dans une mesure moindre, de sorte qu'au total il y avait lieu de donner à l'entablement, non pas la flèche de courbure égale à $\frac{31}{80} =$ soit 0,37, que nous avons calculée plus haut, mais une flèche beaucoup plus réduite bien qu'encore appréciable, dans le sens d'une courbe concave vers le sol.

Si l'on considère les longues façades latérales, le procédé attribué à Ictinus paraît se trouver en défaut, vu l'absence de fronton. Une légère courbure existe ici aussi, dans le même sens, tandis qu'elle devrait se produire en sens contraire. Mais M. Burnouf fait état des lignes descendantes de la couverture qui, par l'effet de la perspective et pour un spectateur placé à bonne distance devant le

milieu de la façade, se projettent sous des angles symétriques analogues à ceux des rampants des frontons. Cette circonstance explique la courbure, sans compter d'autres influences qu'il serait trop long d'examiner ici.

Ces procédés de raffinement attribués aux Grecs ont-ils été pratiqués intentionnellement par eux? Plusieurs l'ont cru, et même d'aucuns ont imité de nos jours leur méthode. Ainsi les éminents architectes de la nouvelle université de Colombie, MM. Mekim, Meade et White l'ont appliquée à la façade monumentale du corps principal de ce grand édifice.

IV. — Déformation des lignes verticales.

On sait que les édifices photographiés de trop près donnent une image déformée par la convergence des lignes verticales vers le haut. Les édifices très élancés, comme les églises gothiques, considérés de l'intérieur, offrent à la vue la même anamorphose. Celle-ci se produit surtout avec intensité à la croisée du transept, dans les quatre maîtresses piles.

Considérons les quatre arêtes de ces piles qui, pour une position de spectateur, se profilent sur l'espace; elles sont, je suppose, rigoureusement verticales. Nous verrons au lieu de quatre verticales, quatre lignes courbes qui tendent à se rapprocher de la verticale au centre de la croisée, celle-ci étant leur asymptote.

Nous pourrions, d'ailleurs, remédier à cette imperfection et corriger même avec précision son effet, pour un spectateur placé à un endroit déterminé, en remplaçant les verticales

par des courbes convenables, que l'on peut déterminer par le calcul.

C'est ce que firent, à ce que pense M. Goodyear, les architectes gothiques, en vue d'arriver à ce résultat plus satisfaisant. Cet archéologue a relevé avec un soin consciencieux quantité d'exemples de ce que nous appellerons l'*évasement des piles du transept*. Les plus frappants ont été publiés dans la livraison de juillet de la *Revue de l'Art chrétien*. A ceux que nous avons cités plus haut, d'après les constatations de M. Goodyear, M. Reginald Blomfield a ajouté le cas de Saint-Pierre de Saumur. M. Schmidt, l'abbatiale de Lauch et celle de Peterlingen, M. G.A.T. Middleton, Sainte-Marie à Douvres, M. J. Coomans, Saint-Martin d'Ypres. Nous avons cité déjà le cas de l'église de Mouzon.

Les conclusions de M. Goodyear ont été diversement accueillies. Des maîtres de grande autorité, MM. R. de Lasteyrie (1) et Lefebvre-Portalis (2) en font bon marché, tandis que M. Choisy (3), l'éminent auteur de l'*Histoire de l'Architecture*, incline à les admettre.

M. Goodyear a voulu mettre ses documents sous les yeux du public dans une exposition *ad hoc* ouverte à Edimbourg en 1905. Son opinion a été combattue alors par M. Prior dans l'*Architecturial Review*, et il a répliqué dans le même périodique en indiquant vingt-huit cas nouveaux relevés par

---

(1) R. de Lasteyrie, *Bulletin monumental*, 1905, p. 439. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1906, p. 218.

(2) E. Lefebvre-Portalis, *Bulletin monumental*, 1905, p. 371.

(3) A. Choisy, *Revue de l'Art chrétien*, 1908, p. 228.

lui au fil à plomb. Notre confrère M. J. Coomans a exprimé, lors de la réunion de la *Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc*, à Mouzon, l'opinion qu'il faut attribuer le recul des piles de la croisée de cette église au mouvement des maçonneries sous la poussée de voûtes. Dans la dernière livraison de la *Revue de l'Art chrétien* (juillet 1909) a paru un exposé de la question par l'éminent archéologue américain lui-même (1).

La controverse se poursuit énergiquement entre M. Goodyear et son principal antagoniste M. Joh. Bilson, qui a soutenu dans le *Bulletin des Architectes britanniques* (1907), que les « prétendus raffinements » sont le résultat d'erreurs dans l'exécution des ouvrages, des reprises de travail, du mouvement accidentel des maçonneries.

La cathédrale d'Amiens considérée comme un monument typique et relativement parfait, a servi de champ à leurs mesurages et à leurs discussions. La question est complexe et mériterait une enquête très approfondie. Je penche jusqu'ici en faveur d'une certaine déformation intentionnelle dans le sens des observations de M. Goodyear. J'indique en note les sources nombreuses où l'on peut puiser les éléments d'une étude approfondie (2).

La controverse n'est pas close. M. Goodyear répondra prochainement à M. Bilson dans le *Bulletin monumental*.

---

(1) D'éminents architectes américains ont adhéré à sa théorie d'une manière toute pratique en l'appliquant dans la construction de la superbe cathédrale de Saint-Jean-de-Dieu, à New-York.

(2) John Bilson, *Journal de l'Institut royal des Architectes britanniques*, 25 décembre 1906. — *Bulletin monumental*, 1907, p. 32.

Il m'a communiqué ses principaux arguments. Voici actuellement comment la question se pose :

Les deux archéologues se sont mis d'accord sur la question de fait, notamment sur la mesure de la déviation au transept. L'évasement, très régulier, est de $0^{m}27$, il y a un écart de $0^{m}135$ à chaque pile.

Il avait été constaté déjà par Viollet-le-Duc et attribué à un mouvement des maçonneries sous la poussée des voûtes. M. Goodyear oppose à cette manière de voir la parfaite régularité du profil des piles ; elles sont parfaitement verticales du sol au-dessus des chapiteaux, puis elles présentent une pente rectiligne finement régulière jusqu'à la naissance des hautes voûtes.

Il montre que dans l'hypothèse du renversement des murs sous la pression des voûtes, on constaterait dans la maçonnerie des troubles dont il n'y a aucune trace ; les mouvements constatés autrefois, et les traces de brisures encore visibles sont de celles qui sont dues à des tassements inégaux.

J'ajoute que M. Goodyear a constaté une déformation étrange, une courbure des deux murs goutterols de la nef, au niveau des corniches, courbure parfaitement régulière, qui présente sa concavité vers l'intérieur. Il m'est impossible d'y trouver une raison d'être satisfaisante.

V. — Raffinements divers.

M. Goodyear a signalé quantité d'autres expédients employés par les anciens constructeurs pour produire des effets ou des illusions de perspectives avantageuses à l'aspect des édifices.

C'est ainsi qu'il a rencontré 55 exemples, dans les églises italiennes, de pavements des églises se relevant progressivement depuis le portail jusqu'au chœur; comme à l'*Ara Cœli*, à Sainte-Sabine de Rome, à Saint Jean de Viterbe, etc.; parfois, les arcades vont, comme dans cette dernière église, en se relevant de concert avec le sol.

*
* *

Voici une autre déviation curieuse. Les architectes, non seulement du moyen âge, mais encore de la Renaissance, ont parfois, de parti-pris, établi les façades dans des plans non verticaux, inclinés en avant. On peut constater que la chose est voulue, car les pierres sont taillées en léger talus et offrent leurs joints de lit bien horizontaux. On semble avoir voulu éviter par là la déformation des reliefs des sculptures par suite du raccourci et de la vue oblique; on a traité en quelque sorte les façades, à partir d'une certaine hauteur, comme les grandes toiles appendues dans les musées dans une position inclinée.

Remarquons qu'une pareille inclinaison, nécessairement faible, peut être suffisante pour donner une vision claire de la sculpture. Car il ne faut pas perdre de vue, dans ce cas-ci, comme aussi dans tous les précédents, que le spectateur sous-estime les raccourcis de la perspective, et qu'il fait une certaine correction dans son esprit. Du raccourci, il ne reste qu'une fraction à l'état d'illusion, et c'est dans cette fraction qu'il faut modifier le plan correct pour aider à une vision juste. Ce raisonnement s'applique aussi aux lignes incurvées par les obliques, aux dégradations perspectives, etc., et c'est pourquoi l'on ne peut tirer de tout ce

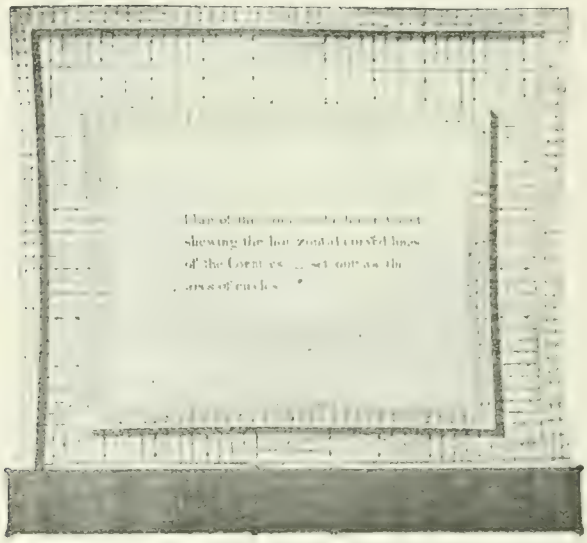

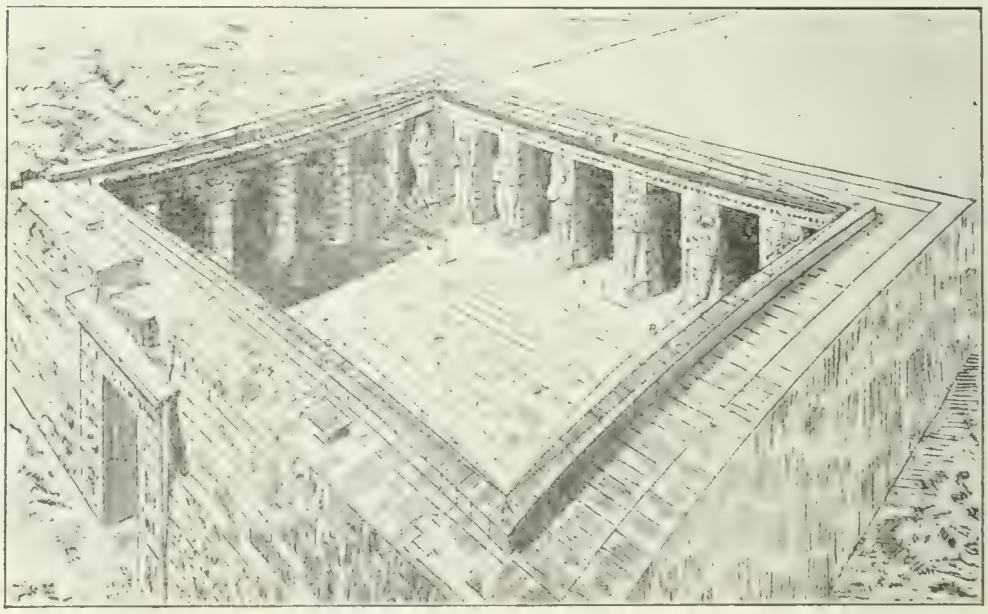

Fig. 9 et 10.
Temple de Medinet-Abou. — Relevé de Pemethorne
(d'après l'*American journal of Archeology*).

qui nous occupe de déductions rigoureuses, mais seulement des indications que l'artiste ne peut mettre à profit qu'avec un tact très fin.

Quoiqu'il en soit, il est avéré, par exemple, que la façade de Saint-Ambroise de Gênes offre un fruit de 0m20 sur 15 mètres de hauteur. Il en est de même pour celle de Saint-Michel, de Pavie, pour les statues de Saint-Marc, de Venise, et pour maintes sculptures romanes. Notre-Dame de Paris offre, comme Saint-Ambroise de Gênes, une façade inclinée dans sa partie inférieure (sans doute à raison des sculptures détaillées qui demandent a être vues d'aplombs), et verticale dans les parties hautes, qui ne se lisent plus comme sculpture.

*
* *

Il faut encore citer le procédé de raffinement qui consiste à donner aux façades importantes très développées en longueur, un tracé légèrement courbe en plan, convexe vers le dehors, comme celui que présente de manière très apparente la façade de Saint-Marc, de Venise (voir *American Journal of Archeology*, n° 2, 1907). L'architecte paraît avoir voulu obtenir par là ce jeu d'ombres et de lumières plus varié, plus vivant, plus artistique.

Or, cet exemple n'est nullement isolé. Il se constate à un degré très prononcé aux quatre façades inférieures du temple égyptien de Medinet-Abou, à Thèbes (fig. 9 et 10), où il contribue, par une illusion de dégradation perspective, à exalter l'effet de grandeur du monument (1).

---

(1) V. *American journal of Archeology*. — Vol. XI (1907), pl. XVI.

M. l'architecte Gust. Giovanni, professeur à l'Ecole royale des Architectes de Rome, a établi le même fait pour le temple de Cori, qui est le plus beau spécimen de l'époque de transition du style gréco-étrusque au style romain. Les façades de ce temple présentent une déformation évidemment voulue (la régularité des joints en témoigne) et assez complexe, qui court de la base (0^m10 à 0^m12) vers la corniche (0^m35). La façade est longue de 7^m50.

La même particularité affecte de la façon la plus marquée la Maison carrée, à Nismes (1) (fig. 11). (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions vivement M. Cloquet pour son intéressante communication.

Je donne maintenant la parole à M. le chanoine Maere, auquel je rappelle qu'il est déjà 5 heures et demie. Je le prie donc d'être bref, attendu que la discussion ne pourra pas être épuisée dans cette séance et que le débat à ce sujet pourra continuer lors de notre prochaine assemblée annuelle. Ce n'est pas la première fois, au surplus, qu'une même discussion a occupé les instants de plusieurs assemblées générales.

Mais avant d'entendre M. le chanoine Maere, je dirai, au sujet du cinquième objet à notre ordre jour : *Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics*, que j'ai donné toutes les explications désirables, je pense, lors

---

(1) Ibidem.

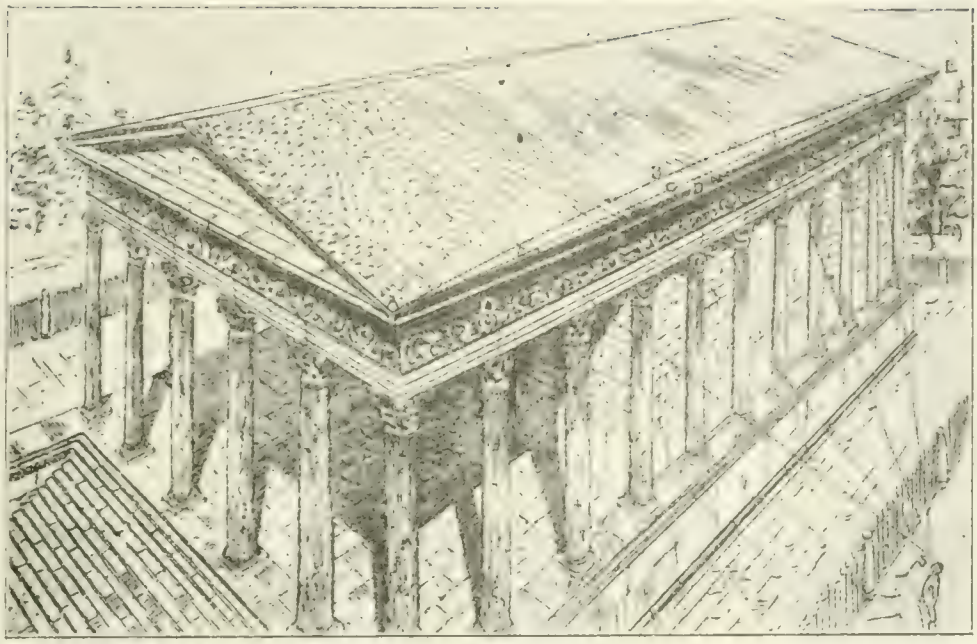

Fig. 11.
La maison carrée de Nismes
(d'après l'*American journal of Archeology*).

de notre assemblée préparatoire de samedi dernier. Je me bornerai à rappeler les conclusions : nous marchons beaucoup mieux que nous ne marchions l'année passée. Nous avons fait du chemin.

J'ai encore un devoir à remplir avant de clôturer cette séance et d'accorder la parole à M. l'abbé Maere : c'est de remercier, au nom de la Commission royale, l'Académie royale de nous avoir accordé, cette fois encore, sa généreuse hospitalité. Et je prierai M. Brunfaut, en l'absence de M. le chevalier Marchal, que je n'ai pas aperçu...

M. Brunfaut. — Il était ici tantôt.

M. le Président. — Ah ! pardon, je ne l'ai pas aperçu. Vous voudrez bien, Monsieur Brunfaut, transmettre à M. le chevalier Marchal l'expression de notre reconnaissance pour son extrême obligeance.

M. Brunfaut. — Parfaitement, Monsieur le Président.

M. le Président — J'accorde maintenant, au sujet de la question des déformations et des raffinements de certaines constructions des grandes époques, la parole à M. le chanoine Maere.

M. le chanoine Maere. — Je compte, Monsieur le Président, ne pas abuser des moments de l'assemblée.

Voici les observations que je désire présenter :

" Raffinements ", de l'Architecture du Moyen Age

Lorsqu'on étudie les particularités architecturales sur lesquelles la Commission royale des Monuments a appelé notre attention, il s'en présente plusieurs autres de même ordre qu'il peut être intéressant de relever. Qu'il me soit permis d'en dire quelques mots avant de traiter la question qui figure plus expressément à notre ordre du jour.

§ I. *Raffinements établis et Raffinements discutables.*

Il existe dans l'architecture du moyen âge des raffinements de plusieurs espèces.

Quelques-uns sont de nature symbolique. Il suffit de citer les noms de Beleth, de Sicard, de Durand de Mende, pour rappeler le fait bien connu, que certains liturgistes attribuaient une signification symbolique à toutes les parties de l'édifice religieux. Leurs tendances peuvent se poursuivre jusqu'à un certain point dans les constructions mêmes : pour le maître d'œuvre du moyen âge l'église représente le Christ en croix ; le côté nord symbolise la place où se trouvait la Vierge, debout sur le Calvaire, à la droite du divin Crucifié. De ce chef le côté nord est réservé aux femmes. C'est aussi de ce côté qu'il faut chercher la chapelle ou l'autel de la Vierge. Le bras nord du transept est d'ordinaire consacré à la Mère de Dieu, des deux

croisillons celui du nord est souvent le plus ancien (1), parfois le seul existant (2), parfois le plus important (3). M. l'abbé R. Compaing faisait remarquer récemment que dans diverses églises le côté nord a été traité avec une prédilection marquée (4).

Comme exemple de symbolisme recherché on cite parfois l'église de Planès (Pyrénées Orientales) dont le plan, vaguement de forme triangulaire, parait devoir rappeler le

---

(1) C'est le cas à Akkerghem (Gand), à Landscauter et à Nieuwenhove. A Grimde le bras nord du transept est plus ancien, mais le bras sud est plus important. A Humbeek le croisillon nord, qui est le plus ancien, est dédié à Sainte-Anne. Le fait est fréquent dans les églises consacrées à la Vierge, surtout depuis la fin du moyen âge

(2) A Winxele, Humelghem, Strypen, M. l'architecte St. Mortier a appelé l'attention sur ce fait dans le *Bulletin du Comité des correspondants de la Flandre orientale*, séance du 18 février 1906. Il a bien voulu me donner quelques renseignements complémentaires.

(3) A Orp-le-Grand, Denderleeuw, Landscauter, Godveerdeghem, au Béguinage de Tongres, à Lebbeke. Ici le côté nord de l'église, consacrée à la Vierge, a été agrandi avant le côté sud. Dans le croisillon nord, muni d'une petite chapelle avec abside, se trouve l'autel de sainte Anne, mère de Marie. A Termonde, la chapelle de la Vierge, accolée au côté nord du chœur, possède une petite dépendance semblable. Elle est également consacrée à sainte Anne

Dans le même ordre d'idées on peut signaler les chapelles de la Vierge, accolées au côté nord du chœur dans beaucoup d'églises brabançonnes : A Bruxelles (Saint-Nicolas), à Hal, à Diest, à Malines (Saint-Jean, actuellement chapelle du Saint Sacrement. On peut douter si telle était sa destination avant le XVIIe siècle), à Anvers (cathédrale), à Lierre, à Breda, à Bois-le-Duc. M. X. Smits avait appelé déjà l'attention sur ce fait. (*De Kathedraal van 's Hertogenbosch*, 1907, p. 49). A Sainte-Gudule, de Bruxelles, la chapelle nord fut réservée dès le début au Saint Sacrement des Miracles. C'est la chapelle du sud qui est consacrée à la Vierge, mais elle date du milieu du XVIIe siècle.

(4) R. Compaing, *La déviation de l'axe du chœur. Le côté du Nouveau Testament*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1906, t. LVI, pp. 217 et suiv.

mystère de la sainte Trinité (1). M. Ch. Arendt a observé que dans l'ancien comté de Vianden toutes les églises à deux nefs, construites par les Trinitaires, n'ont que trois colonnes, pour symboliser le même mystère (2).

Certains autres raffinements dans les constructions du moyen âge ont une raison d'être esthétique.

Tous les archéologues ont observé, après Viollet-le-Duc, que l'architecte de la cathédrale d'Amiens modifie les profils des chapiteaux et des bases dans les parties élevées de la construction, à raison de la perspective (3). Le même fait s'observe d'ailleurs dans beaucoup d'autres monuments.

La cathédrale de Poitiers présente une particularité autrement remarquable au point de vue qui nous occupe : la nef et les bas-côtés vont se rétrécissant et les voûtains s'abaissent à mesure qu'on se rapproche du chœur, de manière à augmenter l'effet perspectif et la fuite des lignes. On recherche déjà un effet analogue à Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, église du XIIe siècle.

N'est-ce pas aussi un raffinement esthétique, sinon une pure fantaisie, que la forme tordue donnée notamment à certaines flèches de tour et dont il existe des exemples en notre pays à Muysen lez Malines, à Berchem près Aude-

---

(1) J.-A. Brutails, *Précis d'archéologie chrétienne*, Toulouse-Paris, 1908, p. 5.

(2) *Compte-rendu du Congrès archéologique d'Arlon*, Arlon, 1900, pp. 47-48. C'est aussi pour symboliser le mystère de la sainte Trinité que Charles V (1376) réduisit à trois, les fleurs de lis en nombre, qui couvraient l'écu de France.

(3) G. Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, Amiens, 1901, t. I, pp. 201 et suiv. Le fait mérite à peine d'être signalé ici. Des procédés semblables s'observent dans la statuaire.

narde, à Saint-Lambert à Jodoigne? Ce mouvement hélicoidal répond bien à la recherche inquiète de nouveautés, qui caractérise la fin de la période gothique. A cette époque on en trouve des applications aussi bien dans l'architecture que dans le mobilier. Signalons les nervures tournant en spirale autour des piliers à Provins (Seine-et-Marne) (1), un dai en spirale d'une délicatesse extrême à la cathédrale de Bois-le-Duc (2), des pinacles en spirale dans certains meubles sculptés (3).

Enfin, il existe des raffinements dont le but est constructif et technique. M. Lefèvre-Pontalis en a cité un exemple à l'église Saint-Ouen, de Rouen. Celle-ci possède des arcs boutants à double volée s'appuyant « sur une pile, » intermédiaire entre les culées et les murs de l'édifice. » Or, cette pile est volontairement penchée en dedans, » c'est-à-dire vers l'intérieur de l'église, parce que la » poussée tendait à la redresser et à la déverser du côté » extérieur (4). »

Mais, outre les raffinements dûment constatés, dont nous n'avons cité que quelques exemples, il en est d'autres de divers genres dont l'existence est discutée.

---

(1) C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, Paris, 1902, p. 609.

(2) X. Smits, *De Kathedraal van s' Hertogenbosch*, Bruxelles, 1907, p. 128.

(3) P. Langerock, *Anciennes constructions en Flandre*, fasc. III, 1887, pl. 28, Armoire à Renaix. — Les bizarreries de ce genre ne sont pas propres à l'art occidental. Il en existe un remarquable exemple dans les petites coupoles sur tambour élevé, de l'église de Courtéa d'Ardjéche (Valachie), consacrée en 1517. Il est attribué à des influences musulmanes. A. Michel, *Histoire de l'art*, t. III, Paris, 1909, p. 940.

(4) *Bulletin monumental*, 1905, t. LXIX, p. 375.

Les uns sont de nature symbolique. Qu'il suffise de mentionner la brisure de l'axe de certaines églises, inspirée selon plusieurs auteurs modernes, par le texte de l'évangile, relatif à la mort du Christ sur la croix : *Et inclinato capite tradidit spiritum.*

Les autres auraient une raison d'être esthétique : tel cette même inclinaison de l'axe et les courbes verticales qui se remarquent dans les piles et les murs de beaucoup d'édifices. Raffinement motivé, a-t-on dit, par un redressement de la perspective ou même par la simple horreur de la ligne droite.

Il existe enfin des raffinements supposés auxquels on attribue un but technique ou constructif. Si notamment certaines flèches de tours s'inclinent vers l'ouest, dans la partie occidentale de la Belgique, ce serait dans le but de mieux résister à l'action des vents violents. M. le chanoine Reusens notamment signale dans ses *Éléments d'archéologie chrétienne* (1), l'inclinaison que présentent certains clochers de la Flandre maritime, sans se prononcer sur les causes du fait.

Puisque la Commission royale des Monuments nous a proposé l'étude de certains raffinements architecturaux, ne serait-il pas utile qu'elle appelle notre attention sur ces divers raffinements à la fois. Dans la plupart des cas, il faudrait peut-être renoncer à y voir autre chose qu'un désordre dans la construction ou une irrégularité occasionnée par des causes fortuites. Sans vouloir donner à ces

---

(1) T. II, p. 179, Louvain, 1886.

diverses questions une solution définitive, je voudrais présenter ici quelques observations sur chacune d'entre elles. Il s'agit de questions encore pendantes, que des études consciencieuses pourront seules complètement résoudre.

§ II. *Inclinaison des clochers.*

L'inclinaison des clochers de village de la Flandre maritime a occupé en 1871, les membres de la *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc* (1). La tour de Lampernisse, fortement penchée vers le nord-ouest, leur paraissait la plus inclinée de la région. Les mouvements ultérieurs y ont été prévenus au moyen d'un contrefort massif qui lui-même s'est largement crevassé (2). Ce fait trahit l'action des causes accidentelles. Ces mêmes causes auront produit des effets analogues dans d'autres tours de la contrée. Leur inclinaison est due à l'insuffisance des fondations ou plutôt à des affaissements du terrain, qui est de formation récente et situé dans une région voisine de la mer.

Les tours de façade se sont inclinées de préférence vers l'ouest, parfois vers le sud ou vers le nord, pour la raison très simple que vers l'est elles se trouvaient étayées par la nef. Certaines constructions modernes de la contrée n'ont pas été à l'abri de ces mouvements.

Il est presque superflu de signaler des faits semblables dans d'autres pays. Chacun connait les tours penchées de

---

(1) Voir *Bulletin des séances*, t. II, pp. 21 et suiv.

(2) La tour se trouve reproduite dans J. Weale, *Les églises du doyenné de Dixmude*, Bruges, 1872-1874.

Pise, de Bologne, etc. A Pise, un affaissement du terrain a fait dévier à la fois la tour isolée et la partie voisine de la cathédrale (1).

Parfois la flèche seule s'incline. C'est le cas, dans la Flandre orientale, à Somerghem, où la flèche inclinée vers l'ouest présente en outre un renflement, à Landeghem et à Landscauter (2), où la flèche penche plutôt vers l'est et, avant la restauration, à Saint-Martin d'Akkerghem, à Gand. Ces flèches sont construites sans poinçon. L'absence de cet élément peut causer facilement une irrégularité : un manque d'aplomb ou un mouvement dans la charpente (3). Ajoutons que la charpente des flèches était montée sans échafaudages et que leurs constructeurs n'étaient pas toujours des artisans de première valeur.

§ III. *Brisure de l'axe.*

M. de Lasteyrie a écrit il y a peu d'années une étude très remarquée sur la question du symbolisme dans la brisure de l'axe (4). Il la termine par ces mots : la brisure de l'axe est « un fait accidentel, résultant parfois de la nature des » lieux, d'obstacles dus à des constructions préexistantes,

---

(1) C. Enlart, dans *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 547; A. Melani, *Manuale di architettura italiana*, Milan, Hœpli, p. 287, et autres ouvrages.

(2) Voir Rapport présenté par M. Mortier sur les travaux exécutés dans la Flandre orientale en 1908.

(3) C'est l'opinion de M. Vaerwyck, architecte-restaurateur de l'église de Somerghem.

(4) *La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique?* dans *Bulletin monumental*, 1905, t. LXIX, pp. 422 et suiv.

» de changements ou d'additions apportés au plan primitif,
» mais qui, bien plus souvent, est la conséquence involon-
» taire des conditions où travaillaient les architectes du
» moyen âge et de l'imperfection de leurs procédés, pour
» raccorder les constructions successives de vastes édifices,
» dont les diverses parties n'étaient pas implantées d'un
» même coup. »

Depuis l'apparition de cette étude le symbolisme de la brisure de l'axe trouve moins de partisans. M. Anthyme Saint-Paul, d'abord symboliste décidé, s'est rendu aux raisons de M. de Lasteyrie (1); M. J. Bilson a patroné celles-ci en Angleterre (2); M. L. Demaison est d'avis qu'elles imposent la conviction (3); M. Brutails, incomplètement convaincu, a cependant reconnu dans son *Précis* que la question reste douteuse (4); M. l'abbé Compaing, tout en contestant les théories de M. de Lasteyrie pour certaines églises en particulier, admet que dans un grand nombre de cas il faut renoncer à expliquer par le symbolisme la brisure de l'axe (5).

Parmi les églises belges qui présentent en plan terrier un axe brisé, on cite notamment Saint-Léonard, de Léau, dont le chœur incline légèrement vers le nord. Le regretté M. Helbig expliquait cette irrégularité par un défaut d'ar-

---

(1) *Les irrégularités de plan dans les églises; ibidem*, 1906, t. LXX, pp. 219 et suiv.

(2) *Deviation of axis in mediaeval Churches, Journal of the royal Institute of British Architects*, 1905, décembre.

(3) Voir *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 612.

(4) P. 5.

(5) *Etude citée.*

pentage (1). En 1231 on commença la construction du portail et des deux tours de la façade. C'est probablement vers la même époque que le chœur, daté du XIIIe siècle, fut construit. La chapelle primitive, qui paraît avoir occupé l'emplacement de la nef, resta sans doute provisoirement en usage durant les travaux. L'architecte, occupé aux deux extrémités à la fois, aura commis dans le mesurage une légère erreur, qui devint très sensible lorsque la nef du XIVe siècle raccorda entre elles les deux parties anciennes du monument. Une marche semblable des travaux fut cause de la brisure de l'axe de l'église Saint-Denis, près Paris (2).

L'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, présente, également vers le nord, une inclinaison du chœur des plus disgracieuses. Les irrégularités du plan de cette église proviennent sans doute de la configuration du terrain sur lequel elle est élevée, au centre d'une agglomération urbaine très resserrée. Notons, sans y insister, que le bas-côté nord est plus large que le bas-côté sud, et qu'il se termine à l'est par une chapelle, achevée en 1486, qui n'a pas son pendant au sud et qui conserve une ancienne statue de la Vierge. L'église fut reconstruite et agrandie à la fin du XIVe siècle, après que sa tour se fut effondrée en 1367. Mais le chœur principal est d'une autre époque que la nef. S'il se greffe très mal sur la croisée du transept, ce n'est pas par une raison symbolique (3), mais

---

(1) *L'Église Saint-Léonard, à Léau*, dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, 1873, t. II, p. 235; voir aussi sur l'histoire de cette église P.-V. Bets, *Zout-Leeuw*, Tirlemont, 1888, t. II, p. 103.

(2) de Lasteyrie, *Etude citée*, p. 452.

(3) M. E. Remes suppose, mais sans donner de preuves, que le symbolisme a occasioné la brisure. *L'église de Saint-Nicolas, à Bruxelles*, dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie*, 1908, t. LX, p. 194.

plutôt par une cause fortuite, telle que la configuration de la parcelle de terrain disponible, ou l'intention de reconstruire l'église tout entière suivant l'axe de l'une des parties (1).

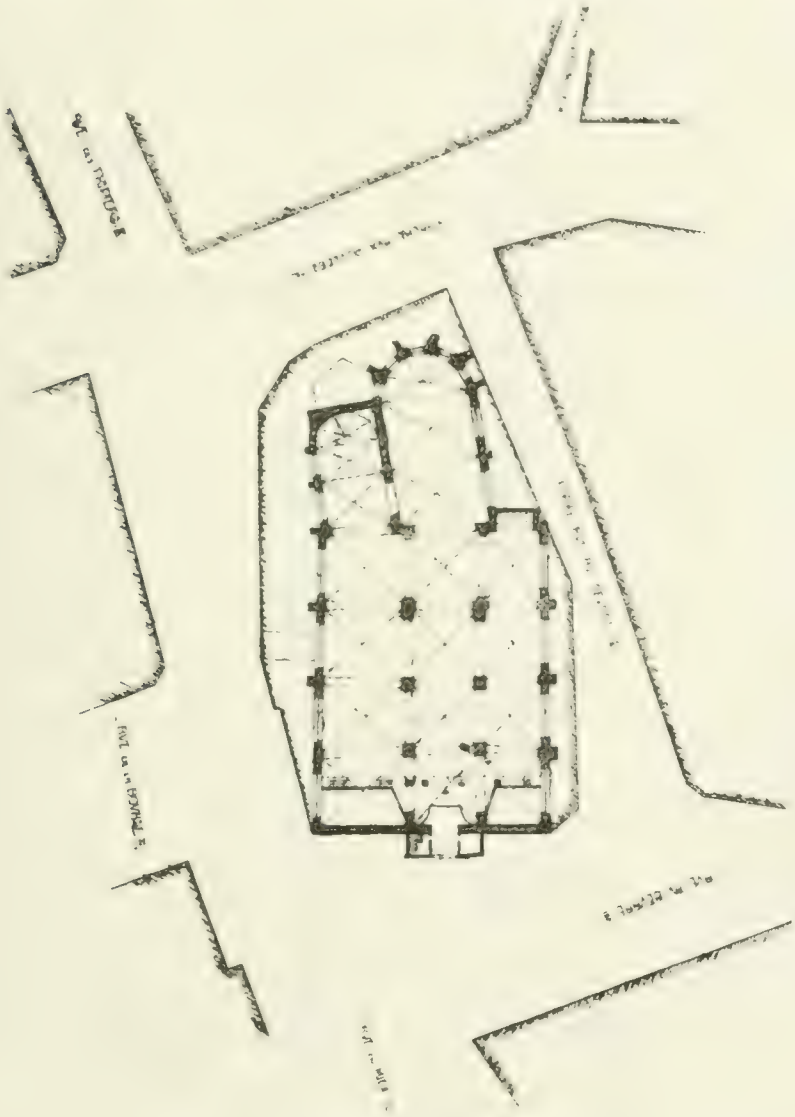

Église Saint-Nicolas, à Bruxelles.

(1) E. Gevaert, *L'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, et ses abords*, dans *Bulletin des métiers d'art*, 1907, t. VII, p. 181. Voir le plan ci-dessus dont le cliché a été prêté obligeamment par la Direction du *Bulletin des métiers d'art*.

A l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, l'inclinaison du chœur vers le nord est beaucoup moins sensible. Ici encore la brisure de l'axe s'accuse à l'endroit où deux parties de l'édifice d'âges différents se soudent l'une à l'autre. Le chœur servait au culte et était sans doute soigneusement fermé du côté ouest, lorsqu'on acheva le transept et qu'on construisit la nef au XIVe et XVe siècles. Les piles est de la croisée, qui appartiennent au XIIIe siècle, sont plantées suivant l'axe du chœur. La brisure tombe au milieu de la croisée. Une légère erreur dans le repérage est ici très plausible, surtout si l'on songe que les architectes du moyen âge ne disposaient que d'instruments imparfaits pour cette opération.

Les déviations de l'axe sont très intéressantes à observer à Saint-Germain, de Tirlemont. Cette église a un porche de l'époque romane, une nef et un transept qui ne paraissent pas être antérieurs à la seconde moitié du XVe siècle, un chœur datant du XIVe siècle, tout au moins dans ses parties basses (1). A ces trois parties de la construction correspondent précisément trois axes différents. L'axe de la nef incline vers le sud, ceux du porche et du chœur vers le nord, mais à des degrés différents. Tandis qu'à Sainte-Gudule les piles est de la croisée sont dans l'axe du chœur, qui leur est contemporain; à Saint-Germain, de Tirlemont, elles sont plantées suivant l'axe de la nef, et furent d'ailleurs construites en même temps que celle-ci. Le porche est entièrement hors d'équerre. Les brisures paraissent vou-

(1) Nous datons d'après le style du monument. Les documents écrits sont rares et peu concluants. Voir C.-F. DE RIDDER, *Geschiedenis der kollegiale kerk van den H. Germanus*, Tirlemont, 1908, p. 234.

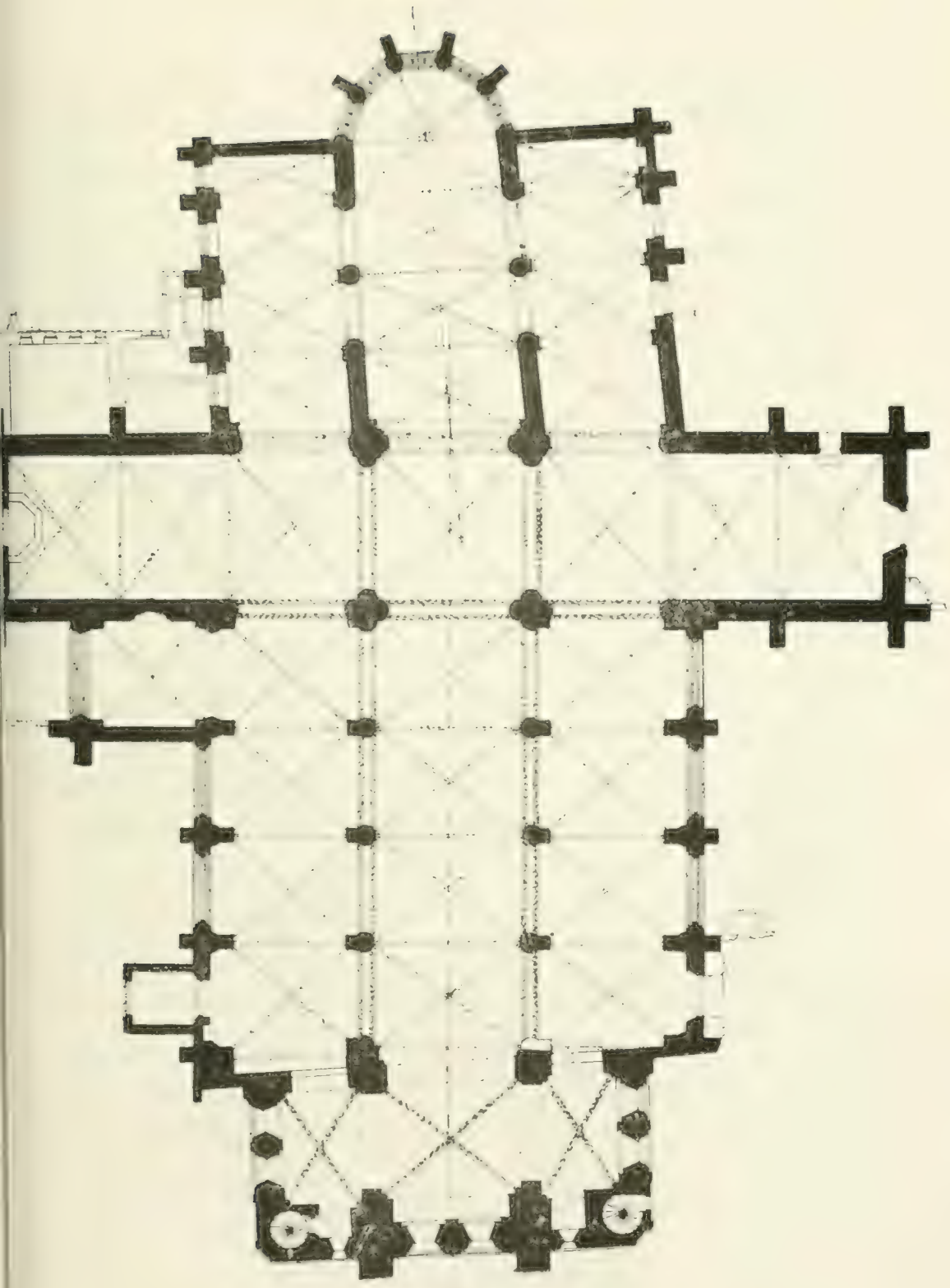

Église de Saint-Germain, à Tirlemont.

lues, mais non pas nécessairement pour une raison symbolique. A l'inspection du plan on a peine à croire qu'il ne s'agit pas d'une reconstruction, projetée à la fois pour la nef, le transept et le chœur. Les travaux, commencés par la nef et le transept, se sont arrêtés à l'entrée du chœur et celui-ci, bâti suivant un axe différent, a été conservé D'ailleurs, il serait surprenant qu'à la fin du moyen âge un symbolisme recherché aurait encore eu assez d'influence sur un architecte pour lui faire sacrifier la beauté de sa construction par une irrégularité si marquante.

M. Van Gramberen a signalé une légère déviation vers le nord, au chœur de l'église de Grimde, près Tirlemont. Ce chœur date du xve siècle, les deux croisillons sont respectivement du xive et du xve, la nef date de l'époque romane (1). La brisure d'axe, invisible à l'œil, s'accuse à la croisée, c'est-à-dire à l'endroit où quatre parties de l'édifice d'âges différents se soudent les unes aux autres. On peut faire observer à ce propos que, si l'on veut procéder avec rigueur, on découvrira de légères irrégularités de plan dans tous les édifices du moyen âge et même dans nos édifices modernes.

A Malines, l'église Sainte-Catherine présente également une déviation du chœur vers le nord. Elle s'accuse immédiatement au delà des piles de la croisée et est trop peu marquante pour nuire à l'aspect de l'édifice. Dans la nef on observe une autre irrégularité de plan : les axes transversaux des travées ne sont pas perpendiculaires à l'axe prin-

---

(1) *Bulletin des métiers d'art*, 1902-1903, t. II, p. 80.

cipal, par suite d'une certaine irrégularité dans la plantation des colonnes. Les colonnes du côté sud s'avancent un peu plus vers l'est que ceux du côté nord. La construction de l'église commença, en 1336, par le chœur. Il semble bien qu'elle fut poursuivie graduellement vers l'ouest, jusqu'à ce que la façade et les parties voisines furent achevées, avec le produit des quêtes faites à Malines, lors du jubilé de 1450. Cependant l'église Sainte-Catherine fut livrée au culte longtemps avant son achèvement. Une partie de l'édifice fut consacrée dès 1343 (1). Puisqu'elle devait être soigneusement isolée des chantiers, on n'est pas en droit de rejeter l'hypothèse d'un défaut de repérage.

Une particularité constructive de l'église Sainte-Catherine relevant du symbolisme, est la forme de ses fenêtres du clair-étage, circulaires ou en forme de roues, pour rappeler l'attribut de la sainte dont l'église porte le nom (2).

L'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, présente à l'entrée du chœur une flexion presque imperceptible de l'axe vers le nord. La déviation est plus marquante à la naissance de la partie absidale (3). Les nefs et le transept de cette église datent du XIIIe siècle, les trois premières travées du chœur des débuts du XIVe. L'église fut

---

(1) *Malines jadis et aujourd'hui*, Malines, 1908, p. 418.

(2) La légende de Sainte-Barbe nous apprend que la sainte, enfermée dans une tour qu'éclairaient deux baies, en fit percer une troisième en l'honneur de la sainte Trinité. C'est là un autre exemple de symbolisme attaché aux fenêtres Nous la notons seulement en tant qu'elle manifeste une idée symbolique de l'auteur de la légende de sainte Barbe.

(3) M. le chanoine Van Caster a bien voulu attirer mon attention sur ce point.

consacrée en 1312 (1). Après le jubilé de 1450 la partie absidale fut ajoutée au chœur, qui se terminait sans doute jusqu'alors par un chevet droit. Ici donc les différents axes correspondent adéquatement à des campagnes de construction nettement distinctes et se réduisent sans doute à de simples fautes dans l'alignement.

On remarque aussi une déviation de l'axe vers le nord dans l'église Saint-Gommaire, à Lierre. Il s'agit ici d'une des grandes églises brabançonnes, construites dans le courant du xve siècle. Les travaux furent entamés à l'ouest en 1377 par la tour. La construction de la nef commença en 1425. En 1441 vingt et un autels furent consacrés. Depuis lors, la partie déjà construite de l'église nouvelle était donc utilisée pour le culte. Le transept était achevé en 1460, le chœur fut élevé de 1473 à 1515 (2) Le vaisseau de l'église Saint-Gommaire ne fut donc pas édifié à proprement parler à plusieurs époques différentes, mais les travaux de construction durèrent plus d'un siècle et les nefs, qui servaient au culte avant le complet achèvement du gros œuvre, devaient être soigneusement isolés, lors de la construction du chœur. Ces faits sont suffisants pour avoir déterminé la brisure de l'axe. Observons encore ici que c'est moins à la fin du moyen âge qu'à des époques antérieures que l'on s'atten-

---

(1) *Malines jadis et aujourd'hui*, pp. 69 et suiv.

(2) Voir *Bulletin de la Gilde des Saints Thomas et Luc*, 1902, t. XV, p. 80, et Redig, *L'église collégiale de Lierre*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie*, 1847, t. IV, pp. 35 et suiv.

Une bonne étude de M. E. Careels (*Iets over den toren van St-Gommaruskerk te Lier*, dans *Vie Diocésaine*, 1909, pp. 31 et suiv.), établit la chronologie de la tour et des premières travées de la nef.

drait à rencontrer dans la construction le symbolisme recherché de l'*inclinato capite*.

En Flandre le chœur de la petite église d'Afsné dévie vers le nord. On ne remarque aucune suture dans ses murs, qui paraissent être construits d'un jet. Mais ce serait une erreur de conclure à la signification symbolique de cette inclinaison. Comment serait-on en droit de recourir à cette explication, alors qu'un défaut d'alignement est très explicable dans la grossière construction d'une église de campagne, datant du XIIe ou du XIe siècle. Ajoutons qu'on ne signale pas de déviations d'axe dans les grandes églises de la province.

L'église paroissiale de Lebbeke présente une autre irrégularité de plan (1). L'axe du chœur est différent de l'axe de la nef. Il est presque parallèle à celui-ci mais dévie légèrement vers le sud. Personne n'attribuera au symbolisme cette anomalie.

Nous pouvons signaler (2) une autre inclinaison vers le sud dans la travée sexpartite du chœur de Notre-Dame, à Diest (XIIIe siècle) Toutefois dans cette église l'abside se retourne vers le nord, comme si l'architecte, conscient de son erreur, avait voulu l'atténuer (3).

---

(1) P. Langerock, *Anciennes constructions en Flandre*. Gand, 3e année, 1887, pl. XXX.

(2) Grâce à un relevé de M. Langerock.

(3) Quittons un instant le sujet qui nous occupe, pour signaler la grande ressemblance entre Notre-Dame de Diest et l'abbatiale de Villers. Aucun édifice ne dépend peut-être plus intimement de la majestueuse église cistercienne.

A l'extérieur, malgré les corbeaux supportant la corniche, malgré la

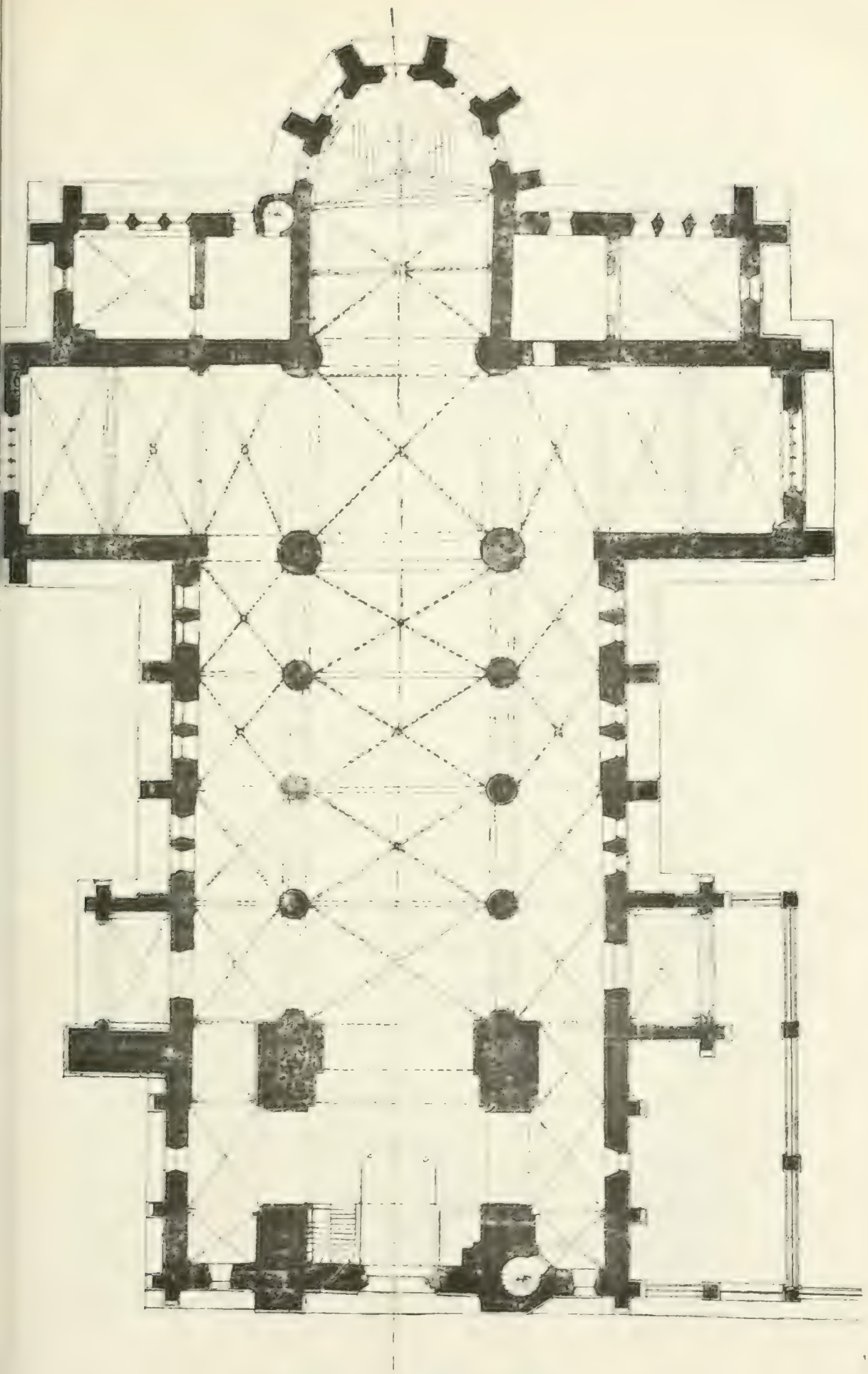

Église de Notre-Dame, à Diest.

Les églises dont nous avons parlé ne sont sans doute pas les seules en Belgique qui présentent une inflexion de l'axe longitudinal. Toutefois nous n'avons omis aucun des édifices cités le plus communément à raison de cette irrégularité. Il y a donc lieu de croire que les cas nouveaux, qui viendront s'ajouter à ceux déjà connus, ne seront pas très nombreux ou du moins pas très remarquables.

Dès maintenant on peut affirmer que dans aucune des églises citées en particulier, il n'est possible de prouver la signification symbolique de la brisure. Presque partout où celle-ci se remarque, il s'agit d'édifices composés de parties d'âges différents ou dont la construction dura un temps considérable. On peut y observer le plus souvent que la brisure coïncide précisément avec la suture entre les parties de la construction d'âges différents. Ce fait démontre combien il faut être circonspect lorsqu'on veut expliquer par le symbolisme des irrégularités de plan.

---

double rangée de lumières du chœur, et une lointaine ressemblance dans l'ébrasement des fenêtres, on douterait encore de la parenté.

Mais celle-ci s'accuse indéniable lorsqu'on pénètre à l'intérieur de l'édifice. On peut noter comme éléments de comparaison : la voûte sexpartite du chœur, le bandeau qui contourne la nef et sert de tailloir aux colonnettes engagées qu'il rencontre sur son passage, les formerets reçus sur des colonnettes engagées qui s'appuient sans base sur le bandeau, les colonnettes de décharge des autres nervures, se terminant de la même manière sur le tailloir des chapiteaux de la nef, mêmes colonnettes terminées à deux endroits du transept par des culots bourguignons, le profil des ogives et des doubleaux du chœur.

Notre-Dame, église dépendante des Prémontrés, fut construite aussitôt après 1253, lorsque le seigneur de Diest se fut entendu avec l'abbé de Tongerloo pour ériger en paroisse sa chapelle castrale. (F. Raymaekers, *Het kerkelijk en liefdadig Diest*, Leuven, 1870, pp. 155 et suiv.) A cette même époque s'achevait la construction de l'abbatiale de Villers, et le Brabant en retard était définitivement acquis au style gothique.

Certains édifices du moyen âge manifestent clairement que les anciens maîtres d'œuvre procédaient par tranches dans l'exécution de leurs travaux de construction et de démolition. Dans aucun édifice, semble-t-il, ils n'ont entamé les travaux sur tous les points à la fois. L'église Sainte-Walburge, à Audenarde, est des plus curieuses à cet égard. Le bas-côté ouest de son transept nouveau fut construit avant la démolition du mur est de son transept ancien. Les travaux ayant été définitivement abandonnés dans le courant du XVIe siècle, le mur conservé servit à clôturer tant bien que mal la construction nouvelle, et le transept ne fut jamais qu'un large corridor, encombré d'une rangée de colonnes. Si le chœur de cette église présentait une inclinaison d'axe, personne ne songerait à chercher dans ce fait une idée symbolique, mais on en conclurait uniquement que les constructeurs du XVIe siècle s'apprêtaient à le reconstruire suivant un axe nouveau. Or, ce même fait, construction arrêtée en pleine marche, existe dans beaucoup d'autres églises, quoiqu'elle se manifeste souvent d'une manière moins claire et moins choquante.

Un autre fait sur lequel il est permis d'insister, c'est que la brisure de l'axe ne se présente pas dans les édifices construits avec le plus de soin. L'axe est parfaitement rectiligne à la cathédrale d'Amiens, la plus parfaite des églises françaises du XIIIe siècle ; à Durham, dans la plus belle cathédrale romane, et à Salisbury dans la plus complète des cathédrales du XIIIe siècle en Angleterre (1).

---

(1) J. Bilson, *La cathédrale d'Amiens et les « raffinements » de M. Goodyear*, dans *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 47.

De même dans les Pays-Bas, les églises les plus parfaites du xve siècle, Saint-Jean à Bois-le-Duc, Saint-Pierre à Louvain, pour ne pas sortir de la région brabançonne, ont le même axe longitudinal dans la nef et dans le chœur. Et cependant, aucune église des anciens Pays-Bas n'a une aussi riche iconographie sculptée que Saint-Jean de Bois-le-Duc, et à Louvain, vis-à-vis de l'église Saint-Pierre, s'édifiait, en même temps que la collégiale, un hôtel de ville très riche en sculptures figurées, dont deux prêtres ont fourni le thème iconographique. L'irrégularité de plan n'effrayait cependant pas les constructeurs louvanistes dans leurs édifices civils, si l'on en juge par le plan des Halles aux draps, du xive siècle, et par celui de l'hôtel de ville, du siècle suivant.

Ces faits ne font en quelque sorte que donner plus de signification au silence des liturgistes du moyen âge sur le point qui nous occupe. Les meilleurs archéologues ont été frappés par le fait que des auteurs comme Durand de Mende, qui attachaient une signification symbolique à tous les détails de la construction religieuse, gardent le silence sur la signification symbolique de la brisure de l'axe. Le seul texte, relevé dans les controverses sur le sujet, est celui qui se rapporte à l'inflexion très marquée de l'axe de l'église des Célestins à Metz, construite de 1372 à 1409. Or, une chronique raconte que l'architecte de cette église, bien loin d'avoir rompu à dessein la régularité du plan, fut si honteux de la difformité de son œuvre, qu'il mourut de chagrin (1).

Un fait toutefois demeure favorable à l'explication symbolique de la brisure de l'axe. Dans tous les cas que nous

(1) DE LASTEYRIE, *article cité*, pp. 437 et suiv.

avons signalés, à l'exception des deux derniers, auxquels il ne faut peut-être pas attacher une grande importance, l'inclinaison du chœur se présente du même côté, notamment vers le nord. Peut-être existe-t-il en Belgique d'autres églises dont le chœur incline vers le sud (1) : mais nous doutons que les cas, intéressants à signaler, soient nombreux ou notables. En France, semble-t-il, il en est autrement : M. de Lasteyrie a pu énumérer, sans épuiser la série, vingt-cinq églises qui présentent cette anomalie (2).

En présence de la régularité que présentent les inflexions du chœur sous ce rapport, il serait téméraire de condamner d'une façon absolue l'explication symbolique. Il demeure établi qu'en Belgique l'inflexion de l'axe est due dans plusieurs cas à des causes fortuites. Mais dans d'autres cas, rares sans doute et difficiles à déterminer, il est possible qu'elle soit produite à dessein et par raison symbolique, notamment dans la région brabançonne au XIVe, XVe et au commencement du XVIe siècle. En effet, il y a quelque difficulté à expliquer par des causes accidentelles l'inclinaison presque générale du chœur vers le nord, dans les rares édifices de cette contrée dont l'axe longitudinal est brisé.

§ IV. *Inclinaisons verticales.*

Mais la Commission royale des Monuments nous a convié plus spécialement à étudier les raffinements esthétiques signalés d'abord par M. Goodyear.

---

(1) Le chœur de l'abbatiale d'Echternach, dans le Grand-Duché, incline vers le sud (XIe siècle).

(2) *Ibidem*, pp. 433 et suiv.

Parmi ceux-ci est à citer d'abord la brisure de l'axe dont nous venons de parler. Mais celle-ci ne produit le plus souvent qu'un effet contraire à l'esthétique et, de plus, nous avons essayé de démontrer que dans la plupart des cas elle n'est nullement intentionnelle.

Nous pourrons donc nous limiter aux seules inclinaisons verticales.

On prétend découvrir ces inclinaisons dans les édifices grecs, romains et byzantins, aussi bien que dans les édifices romans, gothiques ou de la Renaissance. Il s'agit donc d'une loi de la construction qui aurait été connue de tous les temps.

A la vérité, des raffinements de l'espèce n'ont rien de contraire à l'esprit de l'art classique et on ne s'étonnerait pas de les y rencontrer (1). Mais ils s'accordent beaucoup moins avec l'art du moyen âge.

Parmi les combinaisons en usage chez les anciens pour corriger des erreurs visuelles, aucune n'est plus connue que le renflement des fûts des colonnes. Mais celle-là même, maintenue d'abord en vertu de traditions architecturales, disparaît durant l'époque préromane et romane.

Pour prouver l'existence de raffinements moins communs, on devrait pouvoir en appeler à quelques faits saisissants, à un ensemble d'inclinaisons suivant des proportions régulières, soit dans toutes les parties d'un même édifice, soit dans des édifices différents. Or, les inclinaisons constatées par M. Goodyear ne présentent le plus souvent aucune irré-

---

(1) A. Choisy. *Histoire de l'architecture*, Paris, 1899, t. I, pp. 402 et suiv.

gularité : ici elles existent, ailleurs elles n'existent pas, tantôt les piles et les murs divergent, tantôt ils convergent. On pourrait rappeler à ce propos que les philosophes démontrent l'existence d'un Être supérieur, du Créateur, par l'ordre de l'univers. Ici le désordre, le pêle-mêle, prouvent souvent par eux seuls une cause aveugle. En pratique, quoi qu'il en soit de calculs théoriques savants, ces inclinaisons, plutôt que d'offrir un aspect esthétique, sont désagréables et inquiétants pour l'œil.

D'ailleurs plusieurs causes peuvent expliquer les hors-plomb que l'on rencontre dans les monuments : la poussée des voûtes, le poids des tours, le tassement du terrain, peut-être même, mais plus rarement, la construction défectueuse, contribuent à les produire.

M. l'architecte Coomans a fait observer qu'à Mouzon la travée voisine de la façade a été la moins sujette au déversement, au centre de la nef l'inclinaison est la plus forte, à la croisée elle est assez marquée. Il a vu dans ce fait la vérification d'une loi d'après laquelle les écartements se produisent en raison inverse de la résistance qu'opposent les organes de butement à la force des poussées (1). Mon collègue et ami M. Cloquet a objecté à ce raisonnement que les murs de la croisée constituent « le plus inébranlable des butements » (2). Mais on peut répondre à cette assertion, que les superstructures consti-

---

(1) Dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. XVII, p. 16.

(2) Introduction à l'article de M. Goodyear, *Raffinements architecturaux* dans *Revue de l'art chrétien*, 1908, 5e série, t. IV, p. 225.

tuent dans cette région de l'édifice la plus formidable des charges. Il existe d'ailleurs un butement plus fort que les murs de la croisée, notamment aux façades, surtout lorsque celles-ci sont épaulées par deux tours. Or, à ces endroits, dans certains des monuments où les inclinaisons ont été relevées, on ne constate aucun déversement : outre l'église Notre-Dame à Mouzon, la cathédrale d'Amiens en est un exemple entre beaucoup d'autres (1).

D'ailleurs, il ne suffit pas de relever avec précision les inclinaisons qu'une église présente. Si l'on veut trouver la cause de celles-ci, il est nécesaire d'étudier l'histoire de l'édifice et de noter avec soin les moindres désordres de ses maçonneries. Ces faits relèvent beaucoup moins de la raison pure que de l'observation et aucun moyen d'information ne peut être négligé pour les expliquer.

A ma connaissance on n'a exécuté sur aucun monument belge des mesurages précis, afin d'y découvrir des déformations intentionnelles.

Mais des mesurages ont été faits sur des églises françaises et M. Goodyear s'en est servi pour établir ses théories. Puisque M. Cloquet a bien voulu nous faire connaître celles-ci et nous exposer certains faits invoqués en leur faveur, il n'y a plus lieu d'y revenir. Cependant qu'il me soit permis de rappeler brièvement quelques observations faites sur des monuments français, qui ont été invoquées

---

(1) Voir J. Bilson, *La cathédrale d'Amiens et les raffinements de M. Goodyear*, dans le *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 73. On y trouve cité les passages où M. Goodyear reconnaît lui-même le fait pour beaucoup de cathédrales françaises.

contre les conclusions de l'éminent directeur du Musée de Brooklyn.

M. Bilson, un archéologue anglais formé à l'École des Chartes, a le mieux montré que dans l'application des théories sur les courbes verticales, on avait négligé de tenir compte de certains faits d'importance capitale (1). J'en signale quelques-uns qui se rapportent à des édifices cités dans la controverse.

A Notre-Dame de Paris les travaux du XIIIe siècle amenèrent des modifications dans le système d'épaulement des voûtes. A Saint-Remi de Reims la haute nef fut voûtée après coup, un siècle après son achèvement. Ses voûtes étaient trop lourdes et durent être refaites au XIXe siècle en matériaux légers. A la cathédrale de Noyon les voûtes de la nef furent reconstruites après l'incendie de 1293, celles du transept au XIVe et XVe siècles, la voûte de la croisée s'effondra en 1462. A Saint-Etienne de Beauvais les voûtes croulèrent par deux fois dans le courant du XIIIe siècle, la tour de la croisée s'effondra en 1573. Rien d'étonnant que dans les églises où se sont produits des faits d'une telle gravité, on constate des hors-plomb dans les piles et les murs élevés.

Cependant l'histoire et l'examen de l'état présent de la cathédrale d'Amiens surtout sont instructifs. Les architectes ont déployé toutes les ressources de leur art dans ce chef-d'œuvre de la construction du moyen âge. On y remarque, comme ailleurs, les inclinaisons verticales que M. Goodyear croit intentionnelles.

---

(1) *Article cité.*

Cependant les causes accidentelles qui peuvent expliquer celles-ci ne font pas défaut dans cette église, qui s'élève à une hauteur de plus de 42 mètres sous clef. Nous n'en signalerons que quelques-unes.

Dès 1498 on dut établir un chaînage en fer tout autour de l'édifice, parce que les murs s'étaient lézardés dans la région de la croisée et aux extrémités de la nef et du transept.

Vers la même époque, de 1497 à 1505, plusieurs piliers du chœur furent repris en sous-œuvre. Les arcs-boutants de la partie droite du chœur qui s'étaient soulevés, furent doublés.

Au commencement du XIXe siècle on encercla, au moyen de colliers en fer, certains voussoirs de la voûte de la croisée, qui glissaient par suite d'un tassement. Les lézardes de cette voûte manifestent les mouvements qui s'y sont produits.

A la même époque trois ancrages furent établis sur la nef et trois autres sur le chœur.

A divers endroits on constate que les maçonneries ont joué : plusieurs linteaux plafonnant le triforium de la nef sont brisés, par suite de mouvements dans les arcs-boutants et les murs goutterots. Les voûtes des croisillons ont donné respectivement vers le nord et vers le sud, elles sont décollées de l'arcade de la croisée. Ce fait ne s'observe pas dans les voûtes de la nef et du chœur voisines de la croisée, mais il s'explique par la position inclinée prise par les piles.

Ces quelques remarques démontrent incontestablement que des causes accidentelles ont exercé leur influence sur

l'inclinaison des piles et des murs dans les édifices où l'on a voulu trouver des déversements voulus. Or, si ces causes ont vraiment agi, il devient presque impossible de déterminer quelles inclinaisons intentionnelles existaient dans le début, d'autant plus que l'exécution de mesurages suffisamment exacts est par elle-même difficile.

Mais il est inutile de nous attarder plus longtemps aux monuments français. Ce que nous en avons dit n'a d'ailleurs pas eu d'autre but que de rappeler comment de savants archéologues s'y sont pris pour soumettre à l'épreuve les théories de M. Goodyear. Après les objections que ses théories ont rencontrées, celui-ci a courageusement repris ses études. Mais pour beaucoup la cause qu'il défend paraît perdue d'avance (1).

En Belgique, les déviations verticales dans les monuments du moyen âge sont sans doute aussi nombreuses que dans d'autres pays. Plus d'un architecte parmi nos confrères de la Commission royale des Monuments a mis en œuvre les ressources de son art et de sa science pour les combattre dans certains cas déterminés. Parfois elles sont l'effet manifeste de tassements irréguliers et de la pression exercée par les superstructures. Dans aucun monument, nous l'avons déjà dit, elles n'ont été l'objet d'observations complètes au point de vue qui nous occupe. C'est à peine si le nom de l'une ou l'autre de nos églises a été cité dans la controverse sur les raffinements par courbes verticales.

---

(1) Pour qu'on ne se méprenne pas sur l'opinion de MM. Enlart et Choisy, voir *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, pp. 546 et suiv.

D'autre part, il serait inutile, si ce ne m'était pas impossible, de passer en revue tous les monuments belges dont les piles ou les murs élevés présentent des inclinaisons. En attendant qu'on apporte des faits précis pour prouver que dans notre pays il existe des déversements voulus, il suffira de citer quelques cas dans lesquels des causes fortuites ont agi et d'en examiner certains autres pour lesquels des doutes pourraient surgir.

A Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, les piles des premières travées de la nef penchent vers la façade ; il existe des écartements peu réguliers aux piles de la croisée.

L'état actuel de l'édifice explique ces irrégularités. Il est construit sur les bords de l'Escaut, à un endroit autrefois exposé aux inondations et dont le niveau primitif a été considérablement exhaussé. Un chaînage en fer encercle le chœur. De nombreux ancrages et tirants métalliques s'opposent aux mouvements ultérieurs.

Au XVIIIe siècle les murs de cette église s'étaient lézardés, des colonnes ployaient sous la charge. En 1788 on jugeait impossible de conserver le monument (1).

C'est précisément pour prévenir les écartements que l'emploi des tirants métalliques est fréquent dans les églises de Flandre, souvent construites sur des terrains bas et sablonneux On en a fait usage, presque toujours dès l'époque de la construction : à Sainte-Walburge à Audenarde, à Notre-Dame à Deynze, à Saint-Martin à Alost, à Saint-Michel et Saint-Bavon à Gand. M. l'architecte Mor-

---

(1) *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. IV, 1879, pp. 301 et 307.

tier signale dans cette dernière église la rupture de deux tirants de la croisée, produite par un écartement.

A Saint-Sauveur à Bruges on remarque des écartements aux piles de la croisée. Celles-ci convergent au-dessus de la retombée des grandes arcades, sous la pression des voûtes des bas-côtés, elles divergent dans les parties supérieures. L'histoire du monument nous dit assez qu'il faut s'attendre à y rencontrer des hors-plomb. Rappelons l'incendie de 1358, les travaux de 1480 à 1527, notamment la reprise en sous-œuvre des piliers du chœur, la reconstruction des voûtes du chœur en 1738. Autant de faits dont il faut tenir compte et qui peuvent expliquer comment l'édifice s'est courbé sous la pression en sens contraire et ses voûtes basses et élevées (1).

Il suffit de prendre connaissance des rapports de M. Coomans sur les travaux à exécuter à la cathédrale d'Ypres, pour comprendre quelle est la nature des déversements qu'on remarque dans cet édifice (2). Notre collègue signale un hors-d'aplomb de 40 centimètres dans le mur méridional du chœur, à la hauteur de la naissance des voûtes. Il estime qu'il faut un ancrage pour empêcher tout nouvel écartement. Certaine colonnette, dans la chapelle latérale du chœur, s'incline, sans doute « en sympathie » avec les piles de la croisée, de manière à donner des inquiétudes sérieuses aux techniciens. Inutile de parler

---

(1) Le fait est signalé par M. C. Callewaert, dans *Annales de la Société d'Emulation*, 1908, t. LVIII, p. 349.

(2) Voir J. B. D., *La cathédrale de Saint-Martin à Ypres*, p. 12, dans *Bulletin des métiers d'art*, 1907, t. VII

plus longuement de ce monument, l'architecte chargé de sa restauration sera le mieux à même de donner des renseignements à son sujet.

Observons toutefois combien il est peu rationnel de supposer que les constructeurs des débuts de l'époque gothique auraient recherché un certain évasement des piles et des murs élevés de leurs constructions. Cet évasement, si fréquemment causé par des causes fortuites, était précisément l'obstacle contre lequel les architectes romans avaient eu le plus à lutter, c'était la grosse difficulté qui s'opposait à la structure des voûtes sur la haute nef, c'est le principal danger qui continue à menacer les édifices voûtés de grande élévation. Il n'est pas admissible que des maîtres d'œuvres témoins de tant d'efforts pour résoudre le problème de l'équilibre des voûtes, se soient volontairement exposés aux plus graves mécomptes.

Notre-Dame de Courtrai présente des écartements moindres que Saint-Martin d'Ypres. Elle est construite dans le voisinage de la Lys, sur un terrain qui n'était sans doute pas à l'abri des inondations. En 1392, des dommages considérables y furent causés par un incendie. En 1411, de grandes restaurations s'exécutèrent aux fenêtres, aux murailles, aux voûtes, surtout dans le chœur (1).

Il existe des hors-plomb aux piles de la croisée de certaines églises de campagne, telles que les églises à tours centrales de Synghem et Huysse, construites au XIIe ou au XIIIe siècle. Il est difficile de croire à des raffinements par courbes verticales dans les lourdes maçonneries de robustes

(1) Voir *Bulletin des métiers d'art*, 1902-1903, t. II, p. 202.

constructions rurales. Le tassement du terrain, peut-être l'insuffisance des fondations, doivent être ici mis en cause. D'ailleurs, il serait oiseux d'énumérer les églises dans lesquelles la pression des tours a fait fléchir des piles de la croisée (1).

Les supports de la croisée présentent aussi des hors-plomb à l'église Saint-Jacques à Louvain. Mais cet édifice est dans un inquiétant état de délabrement. Une nervure de la voûte de la croisée est cerclée par un collier de fer. Ses arcs-boutants se soulèvent. Le terrain sur lequel s'élève l'église est bas et remblayé. Le chœur, qui contrebutait la croisée, a été démoli, puis reconstruit à la fin du XVIIIe siècle (2).

Dans la même ville de Louvain, les hors-plomb sont au contraire nuls ou insignifiants à l'église Saint-Pierre, construite avec le plus grand soin dans la partie haute de la ville (3).

La Commission royale a plus spécialement appelé notre attention sur les deux églises dont il nous reste à parler.

Saint-Léonard, à Léau, est construit sur un terrain que l'on a notablement exhaussé (4) pour remédier aux inon-

---

(1) Il y a lieu de signaler ici la manière originale dont un architecte du XIVe siècle a renforcé les piles de la croisée à la cathédrale de Wells (Somerset, Angleterre). Il les a rendu solidaires par deux arches, opposées dos à dos, qui se rencontrent à mi-hauteur de la nef. DEHIO et VON BEZOLD, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, t. II, p. 230 et pl. 434.

(2) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, Louvain, 1895.

(3) Exceptons toutefois les parties voisines des murs de façade des croisillons.

(4) Près de 80 centimètres. Voir *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. II, 1873, p. 8.

dations dont souffrait l'église. Les socles des piles du transept sont enfouis sous le pavement et plantés dans la boue. Le tassement se sera fait d'autant plus inégalement que l'église a été construite par parties, à des époques différentes. Les arcs boutants qui s'opposaient à l'écartement des murs de la nef ont été démolis.

L'église abbatiale de Mouzon, quoique située en dehors des frontières actuelles de notre pays, a attiré l'attention des archéologues belges.

M. Coomans a montré sur place, en présence de plusieurs membres de cette assemblée, comment les déversements s'expliquent dans cette église, par la simple poussée des voûtes (1). Ils sont d'inégale importance au nord et au sud. Ils sont sensibles dans le transept et les diverses parties de la nef, précisément en raison inverse de la puissance des butées.

A ces considérations, déduites de l'état actuel du monument, on en peut ajouter certaines autres puisées dans son histoire (2).

Une inscription, sculptée dans la façade du croisillon nord, porte la date 1231, qui se rapporte à la construction de l'église.

Dans le cours des âges celle-ci passa par bien des péripéties. Signalons en 1440 la construction des voûtes

---

(1) Voir le *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. XVII, p. 16.

(2) M. le doyen de Mouzon a bien voulu mettre à ma disposition la monographie de la ville par N. Goffart, *Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon*, Arcis-sur-Aube, 1891 (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie)*. Cependant on consultera tout aussi volontiers J. Casier, *L'église de Notre-Dame de Mouzon*, dans *Bulletin de la Gilde*, cité, pp. 119 et suiv.

sur les bras du transept, en 1504 d'importants travaux aux voûtes, en 1512 la reconstruction des voûtes du chœur, la construction d'une haute tourelle sur la croisée du transept, puis encore la reconstruction des contreforts du côté sud (1). Ces sortes de travaux ont souvent pour cause des mouvements de la construction et ils ont parfois d'autres mouvements pour effet.

En 1521 l'église subit de sérieux dégâts, à la suite du siège qui amena l'incendie de la ville. Les assiégeants de 1650 ébranlèrent par leurs boulets les voûtes de la nef et les murs du côté du monastère. L'année suivante les murs cédèrent. Deux ans plus tard, lors du siège de 1653, Turenne abattit la haute tourelle de la croisée, et son artillerie fit d'énormes brèches dans la nef latérale sud, endommageant les tribunes et le triforium. « Au printemps » de 1661, dit le chroniqueur contemporain dom Rethelois, » furent mises les premières pierres des piliers ruinés.... » et, en moins de deux ans l'église fut réparée. » Il semble donc que le monument demeura durant huit ans environ dans un état de grand délabrement.

Les dégradations qu'il subit durant l'époque révolutionnaire paraissent avoir portées surtout sur le mobilier, mais, en 1807, la foudre endommagea les toitures en divers endroits, l'humidité fit son œuvre et les murs finirent par s'ébranler.

En 1827 la tour se lézarda et la restauration devint urgente.

---

(1) Serait-ce à la suite d'un changement fait au cloître?

Celle-ci fut commencée en 1867 sous la direction de l'architecte Boeswilwald, qui dut constater que l'édifice était branlant au point de constituer une menace pour la sécurité des fidèles. Plusieurs colonnes de la nef et du transept furent reconstruites durant les importants travaux qui débutèrent alors.

Ces faits suffiraient pour rendre raison des déviations verticales observées dans l'abbatiale de Mouzon. Il ne faut pas de subtiles considérations d'esthétique pour expliquer celles-ci. S'il y a lieu de s'étonner, ce n'est pas de ce que l'église se soit un peu courbée sous les coups de la mauvaise fortune, c'est plutôt de ce qu'elle soit encore debout!

Faut-il conclure de tous ces faits qu'il n'existe pas dans les monuments belges du moyen âge d'inclinaisons verticales voulues? Cette conclusion serait peut-être trop hâtive. Il n'y a cependant aucune exagération à soutenir que les causes accidentelles qui ont été signalées peuvent avoir occasionné à elles seules les déversements dont nous avons parlé. De plus il est juste de se demander, en présence des causes variées qui produisent du désordre dans les maçonneries des édifices, s'il est encore possible de constater les déversements qu'une cause intelligente y aurait produite il y a des siècles. Quoi qu'il en soit, aussi longtemps qu'on ne produira pas des faits, établis par des mesurages d'une précision méticuleuse, il y aura lieu de se montrer sceptique à l'endroit des raffinements par courbes verticales. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il résulte de l'exposé qui vient de nous être présenté qu'il y a trois sortes de raffinements

auxquels on a recours ; ce sont : les raffinements symboliques, les raffinements techniques et les raffinements esthétiques.

M. Mortier. — Je demande la parole pendant un seul instant pour faire remarquer que l'on oublie généralement que l'église de Léau avait précédemment des arcs-boutants qui ont disparu, et dont il a été question dans une séance dernière.

On peut constater, à l'œil nu, dans nombre d'églises que les murs gouttereaux des nefs principales sont inclinés vers l'extérieur, à partir des chapiteaux des piliers :

A Laon, l'inclinaison est assez prononcée ;

A Soissons, elle est très faible ;

A Reims, les dosserets et les gouttereaux, au côté nord, s'inclinent légèrement depuis les chapiteaux des piliers jusqu'à la base du triforium, mais la différence est très sensible dans la partie comprise entre le triforium et la retombée de la voûte.

On attribue généralement ce déversement à la poussée des voûtes hautes, toutefois quelques archéologues y voient un raffinement architectural ; ils pensent que les architectes du moyen âge ont voulu corriger une déformation visuelle, un effet de perspective, afin de réaliser l'apparence des piles droites.

S'il en est ainsi, qu'ils me permettent de leur demander comment ils expliquent la différence d'inclinaison entre les murs gouttereaux de la nef et celle des piliers de la croisée.

Ainsi à Laon et à Soissons, l'inclinaison des piliers de la croisée, vus de la nef, est presque imperceptible. A Reims, où le déversement des gouttereaux est très sensible, les piliers de la croisée paraissent absolument verticaux. Et cette différence, que l'on remarque à l'œil nu, produit un effet choquant.

Je désirerais, s'ils veulent bien m'y autoriser, poser à mes savants confrères deux autres questions :

1° Quel est le motif de la différence notable de déviation qui existe entre le mur septentrional et le mur méridional de la nef de la cathédrale de Reims?

Ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, le bouclement du mur septentrional prend naissance à la hauteur des grands chapiteaux et s'accentue à partir du triforium, alors que l'inclinaison du mur méridional semble rectiligne depuis les grands chapiteaux jusqu'à la voûte (1).

2° S'il est vrai que l'élargissement vers le haut est prémédité, à quelles causes doit-on attribuer les crevasses, actuellement encore visibles, dans les arcs doubleaux et les voûtes des nefs latérales (Paris, Reims, Rouen), l'inclinaison, vers l'extérieur, des contreforts sur lesquels s'appuient les arcs-boutants (Soissons, côté nord), le déversement des murs gouttereaux des bas-côtés (Reims) dont la hauteur, sensiblement inférieure à celle des murs de la haute nef, ne justifierait, en aucune façon, le prétendu raffinement?

A l'église de Saint-Quentin (France), le déversement est bien plus accentué que dans les autres belles cathédrales

---

(1) M. Goodyear a placé son fil à plomb au mur sud. (*Revue de l'Art chrétien*, 1908, 4e livraison, fig. 1).

françaises. La dislocation s'y manifeste en tout sens, jusque dans les fenêtres ; l'écart de la verticale atteint 0^m40 à 0^m50. Les grands architectes du moyen âge se seraient-ils donc trompés jusqu'à ce point?

Il me paraît difficile d'admettre qu'ils ne se rendaient pas compte de l'effet disgracieux, souvent désastreux, comme c'est le cas à Saint-Quentin, que la prétendue correction engendrait. Au xve siècle on ajoutait un second transept au chœur, qui date de la première période du style ogival ; les piliers primitifs furent démolis jusqu'à la moitié de leur épaisseur, sur toute leur hauteur, et remplacés par des demi-piliers nouveaux parfaitement verticaux ; de sorte qu'il est facile de constater l'énorme différence qui atteint, au pilier sud-est, 0^m50.

Faut-il en conclure que l'auteur du second transept de Saint-Quentin et en général les architectes du xve siècle abandonnaient une pratique chère à leurs prédécesseurs, par ce qu'ils n'en saisissaient pas le degré de raffinement?

Je ne le crois pas, car on rencontre mainte église datant de troisième période, où des déformations analogues sont faciles à observer. Qu'il me suffise d'en citer deux, très éloignées l'une de l'autre, dans notre pays et que la plupart de nos membres connaissent : l'église Saint-Martin, à Alost, et l'église de Saint-Hubert. A l'église Saint-Martin, l'écart est très sensible et inégal d'une travée à l'autre.

On a aussi cité l'église de Léau (xiiie siècle), mais on oublie qu'au cours du siècle dernier on a eu la malencontreuse idée de démolir les arcs-boutants du chœur, et que c'est vraisemblablement à partir de ce moment que les

voûtes se sont mises en mouvement, à tel point qu'il a été jugé prudent de les remplacer par un plafonnage sur lattes.

On a encore parlé de l'église de Mouzon ; sans doute la rencontre des murs gouttereaux des nefs et du transept constitue un butement excellent, mais la déformation des piliers ne doit pas être attribuée uniquement à la poussée des voûtes hautes.

Une des causes des mouvements que l'on constate dans la plupart des grands édifices réside, je pense, dans la compressibilité du sol et l'insuffisance des fondations.

Le chœur de la cathédrale de Tournai, les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques, à Gand, et celle de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, en offrent des exemples frappants.

A la cathédrale de Gand un mouvement dans les piles de la croisée et dans le bras nord du transept a provoqué la rupture de deux tirants, tranversaux par rapport à la nef. Le tirant réunissant les murs occidentaux des bras du transept s'est rompu à l'extrémité, où il mesure $0^m058 \times 0^m045$ de côté; le chaînage des murs orientaux a cédé au droit de l'œillet, où le fer présente une section de $0^m03 \times 0^m025$.

A l'ancienne église Sainte-Geneviève, à Paris, plusieurs piliers et plates bandes s'inclinent dans des sens divers.

L'architecte de la remarquable crypte romane de Saint-Hermès, à Renaix, lui aussi, avait une grande confiance dans l'incompressibilité du terrain, puisqu'il n'a pas craint d'élever la superstructure sur une fondation faiblement développée. En effet, les murs ne descendent qu'à 0^m20 ou 0^m30 sous le niveau du pavement et n'ont qu'un empatte-

ment insignifiant; il est vrai qu'ils reposent sur un terrain sablonneux.

Il semble que ce sont là des faits dont il est utile de tenir compte lorsqu'il s'agit de rechercher les motifs des déversements.

Une autre cause ne peut-elle pas être trouvée dans le système de construction de l'ossature même des grands édifices? Cette superbe ossature, si savante, si logique en même temps qu'élastique, qui provoque, à juste titre, l'admiration des architectes, mais qui comporte dans plusieurs cathédrales nonobstant ses précieuses qualités, un point faible, comme toute œuvre humaine d'ailleurs. Je veux parler des porte-à-faux, parfois considérables, de certains contreforts, et des évidements superposés, extrêmement hardis, au droit des trumeaux. Ces évidements sont communs aux églises du XIIIe siècle pourvues d'un triforium, et les porte-à-faux s'observent principalement aux trumeaux des murs gouttereaux des cathédrales d'Amiens (fort) et de Reims (faible) et aux supports intermédiaires des arcs-boutants de celles de Beauvais et du Mans.

Je termine, Messieurs, en exprimant l'avis que la plupart des déviations verticales constatées dans les grandes cathédrales françaises sont accidentelles. J'estime que les meilleures photographies sont insuffisantes à établir qu'elles soient voulues, et qu'il est indispensable, en vue de faire la lumière, d'y joindre des plans et des coupes graphiques, rigoureusement exacts et dressés à une échelle convenable.

M. le Président. — J'accorderai maintenant la parole à M. Coomans, mais je lui demande d'être très bref.

M. Coomans. — Je n'en ai que pour cinq minutes, Monsieur le Président, ou plutôt, si l'assemblée me le permet, je produirai mes observations à la réunion annuelle de l'an prochain.

M. le Président. — Si personne ne s'y oppose, il en sera ainsi. C'est chose convenue. Il reste entendu que la question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. (*Adhésion*). Je vous prie, Messieurs, d'y réfléchir d'ici là.

Nous nous rendons maintenant, Messieurs, au *Restaurant de la Monnaie*, rue Léopold.

La séance est levée à 6 heures.

TABLE DES MATIÈRES

1° Actes officiels. — Nomination de membres correspondants.

2° Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances du mois d'octobre 1908.

3° Commission royale des Monuments. — Séance générale préparatoire du 24 octobre 1908.

4° Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 26 octobre 1908. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

PLANCHES

	Pages.
Temple de Medinet-Abou	288
Maison carrée de Nismes	291
Église de Saint-Germain, à Tirlemont	305
Église de Notre-Dame, à Diest	311

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* BULLETIN, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. MASSAUX, Secrétaire de la Commission royale des Monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE. — 11 et 12.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

—

BRUXELLES
1908

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

)N ROYALE DES MONUMENTS.

É DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

28 novembre; des 5, 12, 19 et 26 décembre 1908.

:INTURE ET SCULPTURE.

›n a émis des avis favorables sur :

elatif à l'exécution de peintures dans l'église le Bon-Secours, à Alost (Flandre orientale); ;

Église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost. Peintures.

:oncernant l'exécution de peintures murales e Mont-Saint-Amand (Flandre orientale). déjà des vitraux dans les fenêtres du chœur s latérales de l'église, il n'y a pas d'in- : que l'on peigne ces parties de l'édifice. sion estime qu'avant de peindre le reste du te que les fenêtres soient d'abord ornées de oration des vitraux joue un rôle important de la décoration murale; artiste-peintre,

Église de Mont-Saint-Amand. Vitraux.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 novembre; des 5, 12, 19 et 26 décembre 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de peintures dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost (Flandre orientale); auteur, M. Steel;

Église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost. Peintures.

2° Le projet concernant l'exécution de peintures murales dans l'église de Mont-Saint-Amand (Flandre orientale). Comme il existe déjà des vitraux dans les fenêtres du chœur et des chapelles latérales de l'église, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on peigne ces parties de l'édifice. Mais la Commission estime qu'avant de peindre le reste du temple, il importe que les fenêtres soient d'abord ornées de vitraux. La coloration des vitraux joue un rôle important dans la tonalité de la décoration murale; artiste-peintre, M. Ysabie;

Église de Mont-Saint-Amand. Vitraux.

Église d'Opbrakel, Peintures.

3° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église d'Opbrakel (Flandre orientale); auteur, M. Bressers;

Église de Sainte-Walburge, à Audenarde. Peintures.

4° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales dans la chapelle du Sacré-Cœur, en l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale), sous réserve que le décor soit terminé par une petite bordure; auteur, M. Bressers;

Église de Mery. Décoration picturale.

5° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Mery, sous Tilff (Liége), à la condition que l'auteur supprime les figures prévues dans la décoration. Le Collège estime aussi qu'il importera d'exécuter d'abord une travée de la décoration à titre d'échantillon. Lorsque cette travée sera terminée, la Commission fera examiner ce travail par des délégués avant la poursuite de l'œuvre complète; auteur, M. Jamin;

Église de Saint-Lambert, à Herstal. Peintures.

6° Le projet de décoration picturale de l'église de Saint-Lambert, à Herstal (Liége); auteur, M. Jamin;

Église de Lavacherie. Peintures.

7° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église de Lavacherie (Luxembourg); auteur, M. Meunier;

Église d'Oostcamp. Vitrail.

8° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans la nef sud de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Wondelgem. Vitraux.

9° Le projet de deux vitraux peints destinés à l'église de Wondelgem (Flandre orientale). Deux types étant produits pour la partie architecturale des verrières, il y aura lieu, pour varier, de prendre le type *A* pour l'une des fenêtres et le type *B* pour l'autre baie; auteur, M. Dobbelaere;

Monument Sigebert, à Gembloux.

10° Le projet relatif à l'érection d'un monument à la

mémoire du moine Sigebert, à Gembloux (Namur); auteur, M. Herain.

— Il a été procédé, le 19 novembre 1908, à un deuxième examen des peintures murales découvertes, depuis la visite du 19 août précédent, dans l'église de Bois, à Bois-Borsu. Église de Bois.

L'enlèvement du crépi a porté quelque peu au-dessus de l'arc triomphal, puis sur les murs de la grande nef et les piliers.

Les six piliers qui soutiennent les grandes arcades séparant les nefs offrent des traces d'anciennes peintures figurant des personnages auréolés. Il y en a trois sur chaque pilier. La face des piliers regardant les nefs basses n'avait aucune trace de couleur.

Les murs latéraux de la grande nef sont décorés de peintures historiées. Les divers épisodes sont placés à la suite comme ne faisant qu'un tableau continu. Un pareil spécimen pictural complet revêtant une petite église, constitue une curieuse rareté.

Ces peintures, qui offrent un sujet d'études précieux à l'artiste, sont assez bien conservées dans certaines parties pour pouvoir être distinguées et complétées en beaucoup d'endroits.

L'hypothèse la plus probable de leur origine est la fin de l'époque gothique.

On y retrouve cependant des caractères plus anciens qui permettent de supposer qu'une tradition antérieure n'a pas été sans influence sur l'exécution de cette polychromie.

La vie de Saint-Hubert, patron primitif de la paroisse, paraît en avoir fourni le sujet.

Il importera de continuer l'enlèvement de l'enduit avec la plus grande délicatesse et d'étendre cette opération à toute la périphérie du temple.

Après production de photographies et de calques, les parties altérées et disparues devraient être relevées et reconstituées par un spécialiste fort au courant de la peinture ancienne, lequel s'appliquerait, sans chercher à améliorer ce qui existe, à reproduire les parties telles qu'elles furent autrefois.

L'entreprise générale mérite d'être l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics, car ni la commune ni la fabrique ne sont en situation de subvenir pour une part quelconque aux frais que les recherches et la restauration à en résulter occasionneront.

Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Sculpture.

— Il a été procédé, le 21 novembre 1908, à une inspection de la décoration sculpturale du portail de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, à laquelle M. le sculpteur Van Hove a apporté des modifications.

Il a été constaté, au cours de cette inspection, que, sans être encore tout à fait exempte de critiques, la décoration précitée a cependant été sensiblement améliorée. L'artiste a mis tous ses soins à rendre son travail acceptable dans toute la mesure dont il est susceptible. D'autre part, la pierre composant les figures a été patinée pour la mettre en rapport avec le ton général du portail.

Dans les conditions où l'ensemble du travail amélioré se présente aujourd'hui, il semble qu'on peut autoriser son maintien et qu'il y a lieu de le payer.

Église de Saint-Barthélemy, à Liége. Fonts baptismaux.

— Le projet relatif à l'aménagement de la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Saint-Barthélemy, à Liége,

et à la restauration de la célèbre cuve baptismale en bronze, a fait l'objet d'un examen sur place, le 10 décembre 1908.

MM. Ruhl, Lohest et Brahy-Prost, membres du Comité des correspondants de la province de Liége, assistaient à cet examen.

Si les travaux d'appropriation de la chapelle des fonts peuvent être étudiés sans de grandes difficultés, il a été reconnu que ceux à effectuer pour la réparation de la cuve baptismale nécessitent des recherches importantes en vue de retrouver et de reconstituer, si possible, la situation primitive.

A cet effet, il importera de démonter entièrement le monument ancien pour s'assurer dans quelles conditions la cuve reposait autrefois sur les bœufs qui la supportent. Lorsque ce travail de démontage sera opéré et la cuve retournée, la délégation se rendra de nouveau sur place pour examiner le tout avec les plus grands soins.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet relatif à la restauration de l'édifice ancien servant actuellement de collège épiscopal, à Lokeren (Flandre orientale); architecte, M. Van den Broucke; Collège épiscopal à Lokeren.

2° Le projet de travaux d'ameublement et de peinture à exécuter à l'hôtel de ville de Looz (Limbourg); architecte, M. Langerock; Hôtel de ville de Looz.

3° La soumission de M. Roemaet, au chiffre global de fr. 126,452 50, pour les travaux de la troisième série de restaurations du pignon est de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); architecte, M. Frische. Hôtel de ville de Louvain.

Colonne du Congrès, à Bruxelles.

— La nouvelle inspection à laquelle il a été procédé, le 23 novembre 1908, de la Colonne du Congrès, à Bruxelles, a confirmé les constatations faites par le rapport du 21 août 1907, dressé avant le placement d'un échafaudage, que ce monument remarquable n'est nullement en danger.

La pierre blanche de Herzogenrath, dont se compose la colonne, est en bon état; elle a acquis une grande dureté à l'extérieur. Les détails d'ornementation, les motifs de sculpture, le chapiteau ont naturellement souffert des intempéries, mais le mal n'est pas irréparable.

L'inspection au moyen de l'échafaudage qui vient d'être établi autour de la colonne et qui est exécuté dans d'excellentes conditions, tant pour la vérification que pour la restauration du monument, a permis de relever de véritables malfaçons. On y constate des blocs posés en délit, des agrafes fabriquées en fer au lieu de bronze et d'ailleurs mal établies qui ont provoqué des éclatements superficiels de la pierre, des joints médiocrement effectués.

Les parties ayant le plus souffert sont celles où il y a eu des remaniements opérés au cours de la construction et constituant des appliques, par exemple les guirlandes au-dessus des statues des neuf provinces en haut relief.

En résumé, la restauration de la Colonne du Congrès nécessitera une dépense assez élevée, à cause de difficultés qui résulteront de la substitution de certaines parties nouvelles à celles qui sont altérées. Comme il semble impossible de faire disparaître soit par des grattages, soit par des lavages, les noircissures dont le temps a couvert quelques portions de l'édifice, il faudra prendre soin que les nouvelles pierres soient teintées pour être mises en harmonie avec les

anciennes. Bien entendu, il ne peut être question par exemple de mettre dans une teinte uniforme les pierres rayées de noir par la pluie. En résumé, la question d'aspect devra être particulièrement étudiée.

Dans tous les cas, il importera que la pierre employée soit ou la même que celle mise en œuvre lors de la construction de la colonne ou quelque pierre de nature analogue.

La Commission royale des Monuments se tiendra à la disposition de M. le Ministre pour toutes les difficultés qui surviendraient au cours de l'exécution.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'amélioration au presbytère de Vaux-lez-Rosières (Luxembourg); Restauration et appropriation de presbytères.

2° Le projet des travaux de réparation à exécuter au presbytère de Villers-la-Loue (Luxembourg);

3° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Tillet et à la chapelle de Magerotte (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

4° Le projet de restauration du presbytère de Rochehaut (Luxembourg); architecte, M. Richard;

5° Le projet relatif à la restauration du presbytère d'Andenelle (Namur); architecte, M. Harzée;

6° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à effectuer au presbytère de Fagnolles (Namur); ces

travaux peuvent être exécutés par voie de régie, à titre exceptionnel;

7° Le projet de restauration du presbytère de Leuze-Longchamps (Namur); architecte, M. Lange;

8° Le projet d'une passerelle à établir au-dessus du chemin pour relier les deux jardins du presbytère de Saint-Gérard (Namur); architecte, M. Evrard;

9° Le projet concernant l'exécution de travaux supplémentaires nécessités par la construction du presbytère de Roclenge-Looz (Limbourg); architecte M. Moors;

10° Le projet de travaux de réparation à effectuer au presbytère et à la chapelle de Bras (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Église de Saint-Jean Berchmans, à Malines.

1° A la construction d'une église dans la paroisse de Saint-Jean Berchmans, à Malines (Anvers), sous la réserve de construire les colonnes en pierre d'Euville et d'en porter le diamètre à 0m75; architecte, M. Meyus;

Église de Loth.

2° A la construction d'une église à Loth (Brabant); architectes, MM. Veraart et Lemaire;

Église de Remicourt.

3° A Remicourt (Liége), à la condition de diminuer l'importance des abat-sons de la tour. Deux baies suffiront à chaque abat-son afin de ménager plus de masse à la maçonnerie du clocher; architecte, M. Corthouts;

Église de La Roe.

4° A la construction d'une église au hameau de La Roé, à Péruwelz (Hainaut), moyennant de supprimer les angles coupés de la tour, de donner plus d'inclinaison aux toitures

des bas-côtés, en diminuant, au besoin, la hauteur des fenêtres de la claire-voie et d'établir les chéneaux entièrement en dehors des murs, afin d'éviter toute infiltration dans les maçonneries; architecte, M. Pavot;

5° A l'exécution de travaux d'amélioration aux abords de l'église de Celles (Hainaut); architecte M. Sonneville; Église de Celles.

6° Au placement d'une grille de clôture à l'église de Brée (Limbourg). L'attention de l'auteur du projet, M. l'architecte Sacré, a été appelée sur les épaisseurs des fers, qui paraissent maigres, et sur la hauteur exagérée de la tige de la croix de la porte d'entrée; Église de Brée.

7° Au placement d'objets mobiliers dans les églises de : Objets mobiliers d'églises.

Lombeek-Notre-Dame (Brabant) : maitre-autel;

Saint-Bertin, à Poperinghe (Flandre occidentale) : autel latéral;

Moorslede (Flandre occidentale) : maitre-autel;

Cambron-Casteau (Hainaut) : maitre-autel, deux autels latéraux et chaire à prêcher;

Roly (Namur) : cloche;

Saint-Hermès, à Renaix (Flandre orientale) : mobilier de la crypte;

Zammelen (Limbourg) : quatre statues;

Op-Itter (Limbourg) : maître-autel;

Lindelhoeven, sous Overpelt (Limbourg) : mobilier complet;

Polleur (Liége) : retable du maître-autel;

Floriffoux (Namur) : mobilier complet;

Rettigny, sous Cherain (Luxembourg) : deux autels latéraux, banc de communion, chaire à prêcher et confessionnaux;

Westcappelle (Flandre occidentale) : complément du mobilier;

Virton (Luxembourg) : banc de communion.

Église de Sainte-Julienne, à Verviers.

— Il a été procédé, le 29 octobre 1908, en l'église de Sainte-Julienne, à Verviers (Liége), à l'examen du mobilier placé récemment dans cet édifice.

MM. Ruhl et l'abbé Balau, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Il résulte de cette constatation que les trois autels ont été traités avec beaucoup de soin et que la partie statuaire de la chaire et de la table de communion donne une impression d'art satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise, soit liquidé.

Église d'Exel.

— Le projet relatif à l'exécution d'un buffet d'orgues pour l'église d'Exel (Limbourg) a reçu le visa de la Commission le 9 juillet 1908.

Ce meuble est exécuté, mais il résulte d'un examen qui en a été fait le 7 décembre 1908, de concert avec M. l'abbé Daniëls, membre du Comité provincial des correspondants, qu'il n'offre pas un mérite artistique assez marquant pour qu'il y ait lieu de le subsidier sur les crédits des Beaux-Arts. Outre que le travail ne consiste guère qu'en un ouvrage de menuiserie, il y a lieu de remarquer qu'il laisse encore à désirer au point de vue de l'exécution. Les éléments qui le composent ne sont pas taillés en plein bois; on y constate des appliques dans les moulures et les détails d'ornementation. Si ce meuble peut être reçu au point de vue de l'usage auquel il est destiné, il ne saurait mériter un

encouragement prélevé sur des fonds réservés exclusivement à l'encouragement des Beaux-Arts.

— Pour satisfaire à la demande de M. le curé de Saint-Léonard lez Brecht, il a été procédé, le 10 novembre 1908, dans l'église paroissiale, à l'examen des diverses questions relatives au complément du mobilier de cet édifice. Église de Saint-Léonard.

MM. Donnet, Opsomer et le chanoine Laenen, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

D'après des renseignements fournis sur place, le Conseil de fabrique serait désireux de faire remplacer le chemin de la croix qui est en terre-cuite et date d'environ cinquante ans, par un travail en pierre blanche. Un généreux donateur se chargerait des frais d'une bonne partie des stations. Le Conseil de fabrique espère que d'autres donateurs prendraient aussi à leur charge un certain nombre de bas-reliefs. On fera remarquer toutefois que sans offrir une réelle valeur d'art, le chemin de la croix en question n'est pas mauvais. A moins qu'il ne fasse l'objet de dons particuliers, il semble préférable de ne pas le remplacer.

La chaire à prêcher est dépourvue de mérite artistique; c'est un assemblage composé de fragments de diverses époques. Le Conseil de fabrique voudrait, étant donnée la beauté architecturale de l'église de Saint-Léonard, y installer une chaire en pierre blanche, inspirée de beaux exemples. Il semble qu'il n'y a pas d'inconvénient à adopter la pierre blanche, pourvu que le meuble soit traité suivant la matière à mettre en œuvre.

Il est question de clôturer le local réservé aux fonts

baptismaux, au fond du bas-côté nord, par une grille. Au lieu d'un grillage, il semble préférable d'établir une clôture en bois inspirée d'une clôture ancienne, telle que celle de la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Hal ou de celle qui se trouve au musée du Cinquantenaire et qui provient du Val-des-Écoliers, à Mons, lesquelles datent à peu près de l'époque qui a vu édifier l'église de Saint-Léonard.

En tous cas, il y aura lieu de soumettre aux autorités compétentes des projets de ces divers travaux.

Église de Saint-Martin, à Hal.

— M. le chanoine Michiels, curé-doyen de Hal, ayant soumis diverses pièces au sujet du déplacement du maître-autel de l'église de Saint-Martin, dans la chapelle du transept nord, et de l'érection d'un nouveau maître-autel au grand chœur, il a été procédé à l'inspection de l'édifice le 2 juin 1908, de concert avec M. Hanon de Louvet, membre du Comité des correspondants du Brabant.

Il est à remarquer d'abord que la statue de Notre-Dame de Hal était conservée, jusqu'en 1866, sur l'autel de la chapelle construite à cet effet au XIVe siècle, en même temps que l'église. On avait donc bien compris, à cette époque, la nécessité de donner un sanctuaire spécial à l'image de la mère de Dieu, afin d'éviter les promenades continuelles des pèlerins dans le grand chœur pendant la célébration des divins offices. La statue vénérée a donc été conservée en cet endroit pendant plus de cinq siècles; et ce n'est, paraît-il, qu'à l'occasion de fêtes extraordinaires qu'on la plaçait dans l'église proprement dite. Ce fut encore le cas en 1866 et, depuis lors, on ne sait trop pourquoi, la statue ne fut plus reportée à l'autel de la chapelle qui l'avait abritée depuis la construction de l'église actuelle.

Cette manière de faire eut pour conséquence fâcheuse et fort regrettable, la mutilation de la partie supérieure du maître-autel.

D'après le projet présenté, le maître-autel actuel serait placé dans le transept nord, contrairement au principe d'orientation, sous la fenêtre du mur septentrional. D'autre part, un nouvel autel très riche serait placé au grand chœur.

Tout bien considéré, il est préférable de revenir à l'ancien usage et de reprendre la chapelle latérale pour le reposoir de la statue de la Vierge. On y placerait cette statue sur un piédestal peu élevé, avec baldaquin, et l'on élèverait devant cette construction une table d'autel de dimensions restreintes, de manière à laisser le plus d'espace possible à la circulation des pèlerins autour de la statue. Ceux-ci s'habitueraient facilement à cette reprise de l'ancienne coutume tant de fois séculaire, d'autant plus que jamais aucun office ne les dérangerait dans leur dévotion.

Quant à l'opposition que l'on semble craindre de la part des habitants, il serait peu raisonnable de s'en préoccuper. En effet, parmi les habitants de la ville, il n'y a que les marchands craignant pour leur commerce d'objets de piété qui pourraient être mécontents. Mais quand ils verront que l'ancien ordre rétabli ne les froisse pas dans leurs intérêts, ils ne trouveront rien à critiquer.

Après tout, ce sont les pèlerins étrangers qui seraient en droit de se plaindre si la nouvelle disposition leur imposait une corvée plus difficile ou plus longue. Or, c'est le contraire qui aura lieu. L'accès sera infiniment plus commode et la statue plus abordable, ce qui est incontes-

tablement de nature à augmenter leur piété au lieu de l'amoindrir.

A vrai dire, il n'y a et il ne saurait y avoir aucun motif sérieux qui s'oppose au retour de la statue miraculeuse dans la chapelle latérale qu'elle a toujours occupée jusqu'en 1866 sans que personne n'ait jamais réclamé à ce sujet.

Le beau retable en albâtre avec la statue de Saint-Martin, les figures des Évangélistes et d'autres sculptures, pourrait être maintenu à la place qu'il occupe et pour laquelle il a été conçu dans des proportions harmonieuses que n'ont pas toujours les meubles de la Renaissance dans nos églises ogivales.

Ajoutons encore une considération d'ordre liturgique qui n'est pas sans valeur. Cet autel est dédié à Saint-Martin, le premier saint non martyr qui a été mis au calendrier ecclésiastique. On ne change pas ainsi le vocable d'une église. Or, le sanctuaire où se trouve conservée la statue de la Vierge donnée par Sainte-Élisabeth, en 1266, a toujours été appelé, et il est encore aujourd'hui, l'église de Saint-Martin, à Hal. Il convient que le maître-autel soit dédié au même saint et que le retable demeure à la place pour laquelle il fut exécuté.

En présence des considérations qui précèdent, la Commission a émis l'avis que la question de principe doit être résolue dans le sens du croquis qui a été remis par M. l'architecte Lemaire.

Le Collège estime que cette étude est bien comprise. L'auteur peut étudier son projet définitif dans ce sens. Toutefois, on remarque une surcharge dans l'ornementation

du dais de la statue; le cintre central du retable est trop ogival (1).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet de restauration de l'église d'Oret (Namur); architecte, M. Sacré; — Église d'Oret.

2° Le projet des travaux de restauration de l'église de Vodelée (Namur); — Église de Vodelée.

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Gourdinne (Namur); architecte, M. Langerock; — Église de Gourdinne.

4° Le projet des travaux de restauration à effectuer à l'église de Leuze-Longchamps (Namur); architecte, M. Lange; — Église de Leuze-Longchamps.

5° Le projet de restauration des toitures de la chapelle de Barsy, commune de Flostoy (Namur); — Chapelle de Barsy.

6° Le projet des travaux de réparation qu'on propose d'effectuer à la chapelle de Bras (Luxembourg); — Chapelle de Bras.

7° Le projet relatif à la restauration de la tour de Sélange (Luxembourg); architecte, M. Würth; — Église de Sélange.

8° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Francheville sous Stavelot (Liége); architecte, M. Lespagnard; — Église de Francheville.

9° Le projet de restauration de l'église de Peissant (Hainaut); architecte, M. Lernould; — Église de Peissant.

10° Le projet concernant la restauration de l'église de Pepinghen (Brabant). Il y aura lieu, au cours de l'exécution — Église de Pepinghen.

---

(1) Cet avis a été modifié par la suite. Voir rapport du 4 mars 1909, dans un *Bulletin* suivant.

des travaux, de tenir compte des recommandations de M. Flanneau, auxquelles s'est rallié le Comité provincial des correspondants. Par conséquent, il importera de conserver le pignon de la façade latérale dont on propose la démolition ; architecte, M. Jacobs ;

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek.

11° Le projet des travaux urgents de restauration à exécuter à l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant); architecte, M. Struyven ;

Église de Dilbeek.

12° Le projet relatif à la construction des voûtes à nervures sur les bas-côtés de l'église de Dilbeek (Brabant). La Commission ne voit rien qui s'oppose à ce que les modifications que M. l'architecte provincial propose d'apporter à ce projet soient adoptées. Le Collège estime qu'il y a lieu de poursuivre sans retard l'exécution des travaux suspendus. Si les travaux proposés par M. Metdepenninghen étaient de nature à retarder ceux déjà entamés, la Commission proposerait d'en faire l'objet d'une nouvelle série complémentaire ; architecte, M. Valcke ;

Église de Somergem.

13° Le projet modifié concernant la restauration de l'église de Somergem (Flandre orientale). Pour les raisons invoquées par les auteurs du projet, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir la nouvelle tourelle prévue pour la sacristie ; architecte, M. Vaerwyck ;

Église de Sainte-Élisabeth, à Gand.

14° Le projet relatif au renouvellement des vitrages de quatre fenêtres du chœur de l'église de Sainte-Élisabeth, à Gand (Flandre orientale) ; auteur, M. Ladon ;

Église d'Autryve.

15° Les projets concernant deux séries de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Autryve (Flandre occidentale). Le Collège se rallie à l'appréciation de M. l'inspecteur-architecte provincial, qu'il importe

de confier à M. Seynaeve, entrepreneur des travaux en cours, au prorata des prix de l'entreprise, les ouvrages repris au premier devis (fr. 3,687-71). Quant au second devis, relatif à la construction de la voûte en bardeaux (fr. 3,733-30), la Commission estime avec M. Viérin, qu'il convient d'en faire l'objet d'une nouvelle adjudication; architecte, M. Demeere;

16° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Meerbeke (Flandre orientale); architecte, M. Goethals; Église de Meerbeke.

17° Le projet de restauration de l'église d'Eessen (Flandre occidentale), à la condition qu'au cours des travaux l'auteur ait égard aux observations présentées par M. l'inspecteur-architecte provincial et par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Th. Nolf; Église d'Eessen.

18° Le projet relatif à la restauration partielle de l'église de Baelen-sur-Nèthe (Anvers). Pour le rétablissement des meneaux et réseaux des fenêtres de la haute nef, il importera de suivre le tracé des réseaux existants dans l'une de ces baies, pourvu qu'il soit bien constaté que cette ornementation est ancienne, car on a des doutes sur ce point. Le tracé des nouveaux réseaux pour les autres baies est adopté sans observation. La restauration des cordons en pierre ferrugineuse de l'abside n'est pas comprise au projet soumis. Le Collège insiste, comme il l'a déjà fait dans son rapport de 25 juillet 1907, pour que ces ouvrages soient effectués à bref délai, afin de ne pas perdre des originaux, les fragments existants étant exposés à disparaître par suite de leur état de délabrement; architecte, M. Christiaens; Église de Baelen-sur-Nèthe.

19° Le compte des travaux de restauration effectués à la Église de Saint-Rombaut, à Malines.

tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers), pendant l'année 1907.

Église de Notre-Dame à Bruges.

— Il a été procédé, le 12 octobre 1908, à l'inspection du simulacre du porche de l'église de Notre-Dame, à Bruges, de concert, avec MM. le chanoine Bethune, le chanoine Duclos, Coomans, De Meyer et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale.

Depuis lors, cette affaire a fait l'objet des délibérations de la Commission à plusieurs reprises. Après discussion et examen approfondi, le Collège a décidé, par *dix* voix contre *deux*, qu'il n'y a pas lieu de rétablir le porche en question.

La majorité du Collège estime que, quoi que l'on fasse, le rétablissement du porche ne ferait jamais qu'un triste effet contre la façade si artistiquement et savamment reconstituée par l'éminent collègue De la Censerie, d'après les découvertes archéologiques qu'a faites feu De Wulf dans l'intérieur du monument.

Pour rétablir ce porche, il faudrait nécessairement suivre les traces retrouvées et les proportions primitives. Toute reconstitution doit être basée sur les éléments existants ou découverts. Or, dans ces conditions, l'opération conduirait à un travail malheureux, disproportionné au monument, ce qui est d'ailleurs visible par l'examen du simulacre produit ; celui-ci est cependant conforme aux rares données anciennes. Les restes de ce porche sont si peu nombreux que la restauration conduirait à une reconstitution à peu près complète, par suite, en grande partie hypothétique. Il est notoire d'ailleurs que le porche n'est pas indispensable au service du culte. Et s'il était nécessaire, il pourrait facilement être remplacé par un tambour intérieur. Quant aux

inconvénients de ce porche au point de vue de la circulation extérieure et publique, ils ne sont pas discutables.

Ces diverses considérations ont engagé la grande majorité du Collège à émettre le vœu que le porche soit abandonné.

Église de Saint-Martin, à Ypres.

— Lors de l'examen du projet de restauration de l'église de Saint-Martin, à Ypres, en janvier 1905, la Commission, d'accord avec le Comité provincial de ses correspondants, avait estimé qu'il convenait de réserver la question relative au portail latéral du transept sud jusqu'après la démolition de l'annexe moderne et les recherches que cette démolition permettra d'opérer.

Depuis lors, les démolitions ont fait découvrir des vestiges indiscutables de l'existence du portail latéral ancien.

Il a été procédé, le 26 novembre 1908, de concert avec MM. le chanoine Duclos, van Ruymbeke et Coomans, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, à un examen des vestiges mis au jour par la démolition partielle des ouvrages établis lors de la restauration effectuée vers 1845 par l'architecte Dumont. Mais il est à remarquer que les démolitions opérées ne sont pas assez complètes pour se prononcer définitivement sur le projet actuellement soumis en vue de la restauration du portail précité. Tout en rendant hommage au talent déployé par M. l'architecte Coomans dans l'étude de ce projet, il est indispensable, pour éviter toute erreur, que les démolitions soient poussées plus loin. Ces démolitions doivent, en tous cas, être faites pour donner suite à la restauration complète du porche. La direction des travaux semble craindre des accidents en poussant les démolitions sur toute l'étendue du portail avant d'être en mesure de restituer

immédiatement la situation primitive. Elle voudrait être autorisée à entamer le travail tel que le comporte le projet, quitte à le modifier au cours des travaux si de nouvelles découvertes se produisent.

Il est à noter que la charge portant sur le portail n'est pas excessive et qu'en étançonnant avec soin celui-ci, il n'y a à craindre aucun accident.

L'intérêt artistique et la beauté du monument exigent que l'on s'entoure au préalable de tous les soins possibles pour éviter les erreurs dans la restauration. Par conséquent, il est hautement désirable que l'on ne mette la main à l'œuvre qu'après les recherches les plus minutieuses derrière les maçonneries modernes.

La restauration et l'ouverture du portail latéral nécessiteront l'enlèvement d'un monument renaissance qui est adossé à l'intérieur du transept. Ce monument intéressant devra être démonté avec grand soin tout d'abord. Mais, auparavant, il conviendra de rechercher et de faire connaître aux autorités compétentes le nouvel emplacement. Celui-ci une fois approuvé, le monument y sera transporté et fixé; seulement après cette opération, les travaux d'étançonnage pourront commencer.

Église d'Eeckeren.

— Le projet soumis en vue de la restauration de la tour de l'église d'Eeckeren et de l'exécution de modifications à l'intérieur de cet édifice, a fait l'objet d'un examen sur place, le 3 novembre 1908.

MM. le chanoine Laenen et Donnet, membres du Comité provincial des correspondants d'Anvers, assistaient à cet examen.

En juillet 1907, lorsque le projet de restauration de la

tour a été soumis officieusement, la Commission s'est ralliée à la proposition de M. l'architecte Gife de borner la hauteur de la flèche à environ 15 mètres et de l'établir sur plan carré.

L'examen sur place a fait reconnaître que la hauteur de 15 mètres donnée à la flèche ne cadrerait pas suffisamment avec la hauteur de la masse de la maçonnerie, laquelle offre un aspect des plus imposant. De plus, une flèche à quatre pans s'écarte du style ogival de la tour. Une flèche octogone conviendrait mieux. D'autre part, il est à remarquer qu'un ancien drapeau de pèlerinage représente la tour telle qu'elle était autrefois ; elle était surmontée d'une flèche élancée.

Lors de ses premières études, l'architecte avait projeté une flèche plus élancée, dans le type de celle qui figure sur le drapeau de pèlerinage. La vue actuelle du monument semble rallier les avis à l'adoption de cette flèche, qui d'ailleurs restituerait au monument son aspect primitif. Il y aurait donc lieu de donner suite au projet rétablissant la hauteur de la flèche primitive en s'inspirant des types de la contrée tracés au croquis joint au dossier.

Au cours des travaux, il importera de rechercher dans la maçonnerie si l'encadrement de la porte d'entrée occidentale n'a pas reçu des remaniements, ce qui parait probable. S'il en était ainsi, il faudrait tenir compte, dans la restauration, des découvertes qui pourraient être opérées. Des recherches semblables devront être faites à la façade principale sous l'étage des cloches ; il y est visible qu'au cours d'anciennes restaurations il y a eu des remaniements.

La proposition de modifier l'intérieur de la tour pour le dégagement de la fenêtre de la façade et le déplacement de

l'orgue sur l'un des côtés de la tour nécessiterait le recul du jubé vers l'intérieur de la tour. Bien qu'elle aurait pour conséquence de dégager la grande arcade entre la tour et la haute nef et celles entre la haute et les basses nefs ainsi que les chapiteaux des colonnes de la nef, cette proposition rencontre des objections très fondées, parce que le jubé et le buffet d'orgue forment un ensemble très intéressant qu'il serait très regrettable de voir modifier.

Un beau petit tabernacle gothique existe dans le chœur ; il est encastré dans le mur nord près de l'autel. Il serait utile de remplacer la serrure moderne qui défigure la porte et d'écarter le bec de gaz placé tout récemment contre ce petit monument intéressant.

Le Membre-Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments en 1908 5

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1908 . 13

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1908 . . 31

Actes officiels. — Nomination de membres effectifs et de correspondants 51

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1908. . . 53

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1908 . . 75

Actes officiels. — Nomination de membres correspondants . 99

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances du mois d'octobre 1908 101

Commission royale des Monuments. — Séance générale préparatoire du 24 octobre 1908 119

Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 26 octobre 1908. Présidence de M. Lagasse-de Locht 123

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1908. 137

PLANCHES.

Pages.

Temple de Medinet-Abou 288

Maison carrée de Nismes 291

Église de Saint-Germain, à Tirlemont 305

Église de Notre-Dame, à Diest 311

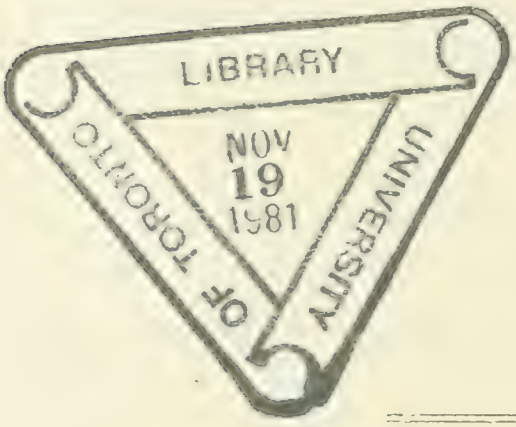

TABLE DES MATIÈRES

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1908.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* BULLETIN, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. MASSAUX, Secrétaire de la Commission royale des Monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

N
6961
B85
annee
46-47

Bulletin des commissions
royales d'art et d'archeo-
logie

10

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY